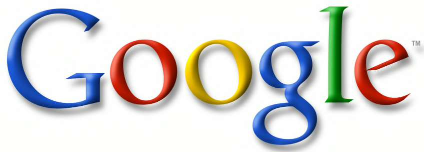
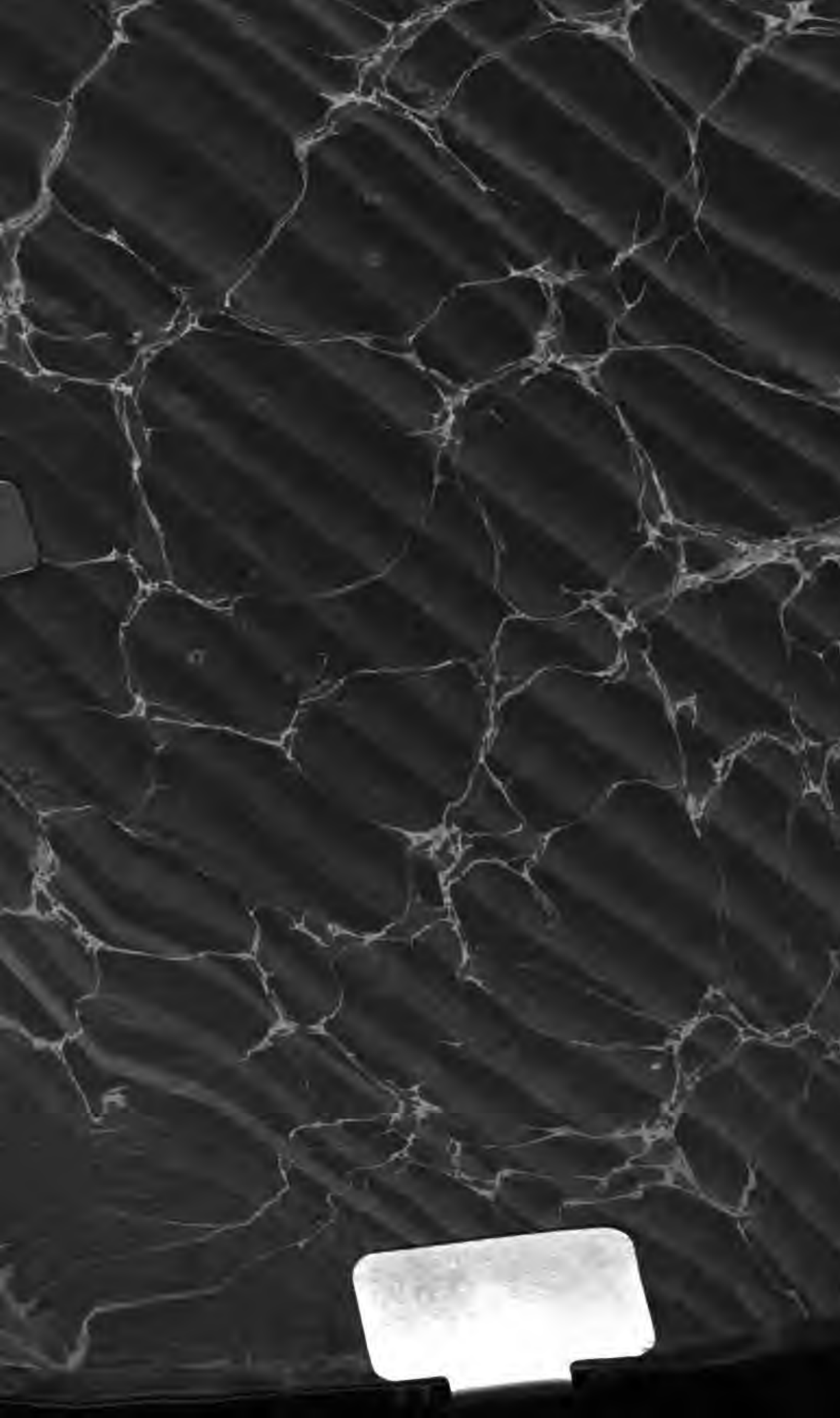







STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



LE

CABINET HISTORIQUE

Paris. — Imp. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues,

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
ET DE SES DIVERSES LOCALITÉS
AVEC LES INDICATIONS DE SOURCES, ET DES NOTICES SUR LES BIBLIOTHÈQUES
ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur

---

TOME SIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS

PARIS
AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE
RUE DE SAVOIE, 20

1860

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

I. — LA COMTESSE DE CAYLUS.

La librairie Techener vient d'enrichir la bibliothèque des gens de goût d'une nouvelle et charmante édition des *Souvenirs de Mme de Caylus*. A ne parler que de la forme, ce petit volume se recommande par une typographie irréprochable ; ce que l'on croira sans peine, puisque le livre sort des presses de M. Ch. Lahure et que M. Techener en a surveillé et dirigé l'exécution. Un très-joli portrait de l'auteur et quatre vignettes encadrées et disposées dans la meilleure manière du XVIIe siècle, donnent à cette édition un parfum de bonne compagnie qui la fera rechercher et rapidement épuiser.

Les *Souvenirs de Mme de Caylus* avoient eu déjà l'honneur de plusieurs éditions soignées. Feu Augustin Renouard, à qui notre littérature et la librairie françoise sont redevables de tant de beaux livres, outre trois jolies éditions des *Souvenirs* s'étoit proposé de publier les œuvres complètes de Mme de Caylus. Cela, je crois, se fût borné à quelques lettres qui forment, avec les *Souvenirs*, tout ce qui peut nous rester de la nièce de Mme de Maintenon. Tout le monde sait que le libraire Renouard n'étoit point un éditeur vulgaire. Nous avons déjà cité et reproduit quelques-uns de ces curieux autographes qu'il avoit en réserve et qu'il faisoit servir de pièces justificatives et d'ornement aux éditions qu'il savoit si bien préparer. En effet, M. Renouard, qui avoit à un égal degré le goût des beaux livres et la passion des manuscrits, ne manquoit jamais l'occasion d'acquérir les autographes des écrivains modernes dont il se réservoit de

publier les œuvres. C'est en prévision de ce qu'il vouloit faire un jour pour le nom de Caylus qu'il avoit réuni les nombreux autographes de la mère et du fils. Ceux de Mme de Caylus, à la vente Renouard, ont été acquis par la Bibliothèque impériale. Ils forment, sous le titre de *Lettres originales de Mme de Maintenon et de Mme de Caylus*, le no 5091 du Suppl. fr., 1 vol. pet. in-4o, rel. en mar. citr. De ce recueil, M. Th. Lavallée a déjà publié les lettres de Mme de Maintenon. Quant à celles de Mme de Caylus, on nous dit que le savant conservateur-administrateur du département des imprimés en prépare lui-même une splendide édition. Nous ne toucherons donc à ce précieux recueil que pour en extraire la lettre suivante qui, bien qu'elle ne soit pas renseignée sous ce nom, nous paroît évidemment du duc du Maine. On sait que Louis-Auguste de Bourbon, fils aîné de Mme de Montespan, fut l'élève de prédilection de Mme de Maintenon qui, charmée de son caractère aimable et de son esprit, fit imprimer le recueil de ses thèmes sous le titre de : *OEuvres d'un jeune enfant qui n'a pas encore sept ans*. 1677. La lettre que nous donnons ici répond bien à l'idée que l'on a du caractère de ce prince qu'après la grande affaire contre les bâtards-légitimés, sa femme, la célèbre Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, entraîna dans la conspiration Cellamare. Après sa détention à Doullens (1718) le duc du Maine s'étoit vu rétablir dans la plupart de ses charges et dignités ; mais il étoit guéri de toute ambition. Mme de Caylus, que la cour supposoit, comme nièce de Mme de Maintenon, avoir quelque crédit sur son esprit, fut chargée de lui proposer le ministère et la succession du duc de Bourbon, exilé à Chantilly à la suite de ses démêlés avec le cardinal Fleury. C'est en réponse à cette ouverture que le duc du Maine répondit la belle lettre que voici :

---

1. — LE DUC DU MAINE A MADAME DE CAYLUS.

A Paris, ce 10 avril 1727.

Je suis sensible comme je le dois, madame, à toutes les bontés que vous m'avez marquées dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire, et je n'aurois pas manqué d'aller dès aujourd'huy vous en témoigner ma vive recon-

noissance si je ne retournois pas à Versailles aussitost après mon disné. Les sentiments favorables pour moy que vous avés succés presque avec le lait auprès d'une personne dont la mémoire me sera toujours chère et respectable, vous font naistre sur mon compte des idées trop flateuses. J'ay quarante ans plus que le Roy, madame, et je regarde comme un miracle qu'avec une telle disproportion d'âge il veuille bien me souffrir sans peut-estre me prendre pour un vieux fol; ainsi je dois penser à ne point le rebuter de moy; il n'aura jamais certainement de sujet plus fidelle ni plus jaloux de sa gloire, mais il n'en aura aussi jamais de moins curieux de joüer de ces rôles qui, par leur faux éclat, font tourner la teste à tout le monde. En quelque place qu'on soit on peut dire les vérités; il n'est pas besoin pour cela d'autre caractère que celuy d'honneste homme, et c'est le seul que je professe, ne croyant point que le dérangement apporté aux intentions du feu Roy m'ayent affranchi des loix qu'il m'avoit imposées en me chargeant de l'éducation de ce qu'il avoit de plus précieux; je suis donc présentement, madame, dans une situation fort douce pour moy et mes enfants; mon goust et ma raison me donnent une répugnance invincible sur les choses que je me figure que vous craignés de confier au papier : ne m'en méprisés, je vous prie, et si vous me blamés ne croyés pas, du moins, que je pèche par pusillanimité. Honorés moy, madame, de la continuation de vos bontés, j'ose vous assurer que je ne m'en rendrai jamais indigne.

L. A. DE BOURBON.

Voici un billet de condoléance et de compliment de Mme de Caylus au surintendant Desmarets, que nous ne donnons ici que pour ne pas laisser perdre une formule de compliment du grand siècle, où intervient le nom de Mme de Maintenon, après la mort de Louis XIV.

Ce billet, qui nous paroît de l'année 1717, nous est fourni par un de nos correspondants :

2. — LA COMTESSE DE CAYLUS A M. DESMARETS

Au sujet du rétablissement de Mme Desmarets.

J'ay pris trop de part, monsieur, aux justes allarmes que vous a causé le long péril où madame Desmarets a esté pour ne me pas réjouir aussi avec vous de son rétablissement ; je suis ravie, monsieur, de vous savoir tranquille, mais je ne suis pas la seule ; ma tante, qui conserve pour vous, monsieur, les mesmes sentiments, m'a ordonné de vous assurer qu'elle est ravie de vous savoir en repos, et madame Desmarets en bonne santé. La grande foiblesse où elle est l'empesche d'avoir l'honneur de vous escrire elle-même ; elle a esté bien mal, monsieur, pendant l'extrémité de madame vostre femme, ce qui ne l'a pourtant pas empeschée d'en demander souvent des nouvelles et de vous plaindre infiniment. Pour moy, monsieur, je me flatte que vous estes convaincu de la profession que je fais de vous honnorer et d'estre toute ma vie, plus que personne du monde, monsieur, vostre très-humble et très-obéissante servante.

LA COMTESSE DE CAYLUS.

De Paris, ce 23 décembre.

En dehors du recueil de la Bibliothèque nous allons donner quelques lettres du comte de Caylus provenant aussi du cabinet Renouard et passées depuis entre les mains d'un de nos correspondants. Quelques-unes de ces lettres, écrites à peu de distance de la mort de Mme de Caylus, peignent les regrets et la douleur du fils et justifient le jugement que porte de l'aimable auteur des *Souvenirs* M. Charles Asselineau dans l'intéressante notice qu'il a mise en tête de l'édition Techener.

CAYLUS (Anne-Claude-Philippe de Tubières de Grimoard, de Pestels, de Lévis, comte de), fils de la comtesse de Caylus, s'est

lui-même rendu célèbre par son goût pour les arts et par de nombreuses publications archéologiques. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises;* 7 vol. in-4°, 1752 à 1757 (les pl. en sont médiocrement gravées, et le texte peu érudit); 2° *Nouveaux sujets de peinture et de sculpture*, 1755, in-12; 3° *Tableaux tirés d'Homère et de Virgile*, avec des observations générales sur le costume, 1757, in-8°; 4° *Description d'un tableau représentant le sacrifice d'Iphigénie*, 1757, in-12; 5° l'*Histoire d'Hercule le Thébain*, 1758, in-8. *Dissertation sur les fabliaux et poëtes du moyen âge*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Mais son principal titre d'antiquaire est, sans contredit, le magnifique ouvrage des *Pierres gravées du cabinet du Roi*, 2 v. in-fol., dont Bouchardot a fait les dessins et Mariette les explications. Le comte de Caylus avoit débuté par le métier des armes et s'étoit distingué au siége de Fribourg. Après la paix de Rastadt, plusieurs lointains voyages occupèrent ses loisirs et développèrent en lui le goût des arts. Il se livroit avec les même succès à la musique, à la peinture et à la gravure. Reçu en 1731 à l'Académie royale de peinture, il y fonda un prix de plastique. Appelé comme membre honoraire à l'Académie des inscriptions, il y tint convenablement sa place, y lut plus de quarante dissertations sur des sujets variés et y fonda un prix destiné à encourager l'étude de l'archéologie. Le comte de Caylus, qui avoit le foible de viser à l'universalité, est encore auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns sont empreints d'une grande frivolité. De ce nombre: *Tiran le Blanc*, 1740, 2 v. in-12; *les Ecosseuses*, ou *les OEufs de Pâques*, in-12; *Féeries nouvelles*, 1741, 2 v. in-12; *Contes orientaux*, 1743, 2 v. in-12; *Contes de fées*, 1745; *les Manteaux*, 1746. Ces facéties ont été réunies sous le titre d'*OEuvres badines*. — Les lettres que nous avons de lui et que nous donnerons suceessivement, nous initient à son intérieur d'artiste et de littérateur et présentent quelque intérêt au double point de vue.

---

3. — LE COMTE DE CAYLUS A M. L'ABBÉ DE CONTY.

A Salles, ce 13 novembre 1722.

Nouvelles diverses.

J'aurois dû, par cent et mille raisons, mon cher abé, vous écrire beaucoup plus tôt; cependant je n'en ay rien fait;

mais la paresse n'est pas un crime auprès de vous, vous scavés qu'elle ne décide rien sur les sentiments du cœur. J'ay des compliments à vous faire de MM. Banage et Leclerc ; l'un et l'autre ont esté sensibles à votre souvenir. Ce sont d'aimables gens, et leur conversation m'a fait d'autant plus de plaisir que je n'ay presque pu causer avec personne depuis mon départ ; tout ce que j'ay trouvé en Hollande est si brute et si lourd que je soupire après l'Angleterre, dans l'espérance d'y trouver les plaisirs de l'imagination dont je suis privé depuis si longtemps. Je crains cependant que la vivacité angloise ne me fasse, en arrivant, l'effet de la lumière après les ténèbres, c'est-à-dire qu'elle ne m'éblouisse. Quoi qu'il en soit je vous écrirai de Londres, mais cette lettre sera fort courte ; on se sent toujours du climat que l'on habite ; ainsi je crains la pesanteur. J'ay eu encore le plaisir de causer avec Rousseau : dans peu vous aurez celui de lire un second tome qu'il va donner au public. J'aurai à vous entretenir du singulier voyage de Voltaire en Hollande ; son poëme va paroître. Je n'ay pu vous envoyer *le Jeu de la Constitution* qu'ils ont fait en Hollande, mais envoyé de Paris, dessiné et accomodé comme le jeu de l'oye. Je m'en suis amusé. Je ne doute pas même que vous ne l'ayés vu à présent. M. Levenouckt, qui a poussé les recherches du microscope si loing, a perdu la vue et ne travaille plus. La seule chose que j'aye vu qui mérite votre attention, c'est un homme à Amsterdam qui a poussé l'anatomie si loing qu'il a non-seulement disséqué, mais encore injecté des fruits, et surtout des poires, dont la queue est, comme vous le pouvés imaginer, le principe de toutes les veines, et (*arraché*). . . . .
vous pas que l'art puisse aller plus loing. Voilà tout ce que j'ay vu de curieux, car je vous fais grâces du *méchanique* (1)

(1) Expression bizarre et qui revient fréquemment dans les lettres du comte de Caylus.

de mon voyage. On a enterré ces jours-ci à Malines une fille qui pesoit plus près de neuf que de huit cent livres. J'ay balancé si ce phénomène estoit assez singulier pour vous estre mandé : à tout hazard je vous en fais part.

Comment vont vos ouvrages ? Si vous m'en faites part et de vos nouvelles, de grâces ménagés-moy pour l'écriture, autrement ce seroit lettre nulle.

Je serai fort aise de voir miledi Meri à Londres; mais comme je voudrois faire ma visite avec agrément, demandés une lettre pour elle à Remond. J'ay oublié en partant de le prier de me faire ce plaisir. Adieu, monsieur l'abé ; vous savez ce que je vous suis. Je souhaite que la fertilité de vos idées soit toujours proportionnée à votre insomnie. Ce sera avec grand plaisir que je recommencerai et nos dînés et notre occupation ordinaire.

A monsieur, monsieur l'abé Conti, à Paris.

---

4. — LE MÊME AU MÊME

Au sujet de la mort de sa mère.

Accablé du malheur de la semaine dernière, je ne pus, je vous l'avoue, mon cher abbé, m'affliger avec vous d'un aussi triste événement. Je n'ai rien à vous dire sur ma situation, vous la connoissiez et vous ne m'avés pas oublié. J'ai fait une perte irréparable ; tout le monde perd sa mère, mais tout le monde ne perd pas en même temps la meilleure et la plus tendre amie qui fut jamais. C'en est fait, et j'éprouve que l'esprit est bien faible auprès des sentiments. Je ne puis plus luy témoigner à elle l'attachement le plus tendre et le plus sincère. Je ne puis plus qu'aimer et respecter tout ce qu'elle aimoit, et je ne puis vous donner d'autres preuves de ce sentiment seligieux qu'en vous offrant mon commerce, que je

rendray le plus aimable et le plus intéressant que je pourray : du moins pouvons-nous nous entretenir de ce que nous avons perdu, ce sera une consolation et pour l'un et pour l'autre.

En marge : *Morte de la madre.*

---

5. — LE MÊME AU MÊME

Touchant la mort de sa mère.

Connoissant vos sentiments comme je les connois, mon cher abbé, je n'ay point été étonné de la lettre touchée et touchante que vous m'avez écrite sur le plus grand malheur de ma vie. J'ay éprouvé en la lisant une douleur aussi déraisonnable (en ce sens) que celle du premier moment, et je vous assure que dans celuy où je vous écris je suis pénétré et accablé de mon malheur. Plus je vais et plus je sens la perte que j'ay faite. Le détail journalier de cette privation est un état affreux, et je me livre au triste plaisir de m'affliger avec vous ; je ne sais plus vivre. Cependant vous me connoissez assés de ressource dans l'esprit. Je me trouve isolé, mon pays me dégoûte. Les affaires qui sont toujours la suite de ces malheurs me feront, je crois, abandonner ma patrie. La philosophie ne m'est d'aucun secours, et je n'éprouve que la *méchanique* de l'homme le moins éclairé. A tout ce que le commerce le plus aimable peut avoir de séduisant, à toute la volupté et la paresse qu'il entraînoit à sa suite, il succède une solitude affreuse. Paris est un désert pour moy, et je ne scais quel genre de vie mener. Je commence à présent à m'appercevoir du personnel : il est affreux, mon cher abbé. Donnés-moy de vos nouvelles. Je vous conjure, affligés-vous avec moy : mes lettres par la suite seront peut-être moins tristes. Pardonnés-moy encore celle-cy et conservés-moy une amitié que je mérite par le cas que j'en fais.

Le pauvre chevalier est encore à la mer. Il ne sera icy que dans un mois ou environ. Il ignoroit son malheur la dernière fois qu'il m'a écrit.

A Paris, ce 17 juin 1729.

En note en haut de la main de l'abbé Conty : « Piange la morte della madre. » Et ailleurs : Lettre du comte de Caylus. La comtesse de Caylus, sa mère, mourut le 15 avril 1729.

(*Sera continué.*)

II. — EXAMEN ET RÉFUTATION DES GÉNÉALOGIES DU SIEUR GUILLARD, PAR M. LE MARQUIS ***.

(*Suite. Voy.* t. v, p. 205.)

Servient. — Servient ou Servien est un nom sur la noblesse duquel on est en désaccord ; il a produit des personnages dont le mérite est également en discussion. Chorrier, cet arbitre des positions et des renommées dauphinoises, trouve le premier auteur de cette famille dès l'an 1526 revêtu de la charge de conseiller au parlement de Grenoble ; il ajoute qu'à cette époque *elle étoit considérée entre les plus nobles dans le lieu de son origine.* Laissant cette question à débattre entre les érudits, je reconnois avec Guillard l'éminence des positions que le marquis de Sablé (Abel Servient) occupa successivement.

La dame *de qualité* qu'il épousa en ses vieux jours étoit beaucoup plus noblement veuve qu'elle n'étoit noblement née. Elle se nommoit Augustine Le Roux de la Roche-des-Aubiers ; son premier mari avoit été Jacques Hurault comte d'Onzain, et son fils s'appeloit le marquis de Vibraye.

Les ministères, les ambassades, la charge de premier président au Parlement, la surintendance des finances, furent les illustrations pacifiques de M. Servient, et la route par laquelle Abel parvint à l'ordre du Saint-Esprit.

Abel étoit fils d'Antoine de Servient, dont il est dit dans son éloge que « jugeant sagement où devoient être ses intérêts, il ne les chercha jamais que dans ceux de la patrie...» Sa mère étoit Diane de Bailly, d'une autre famille dauphinoise, non pas illustre mais noble et vieille.

C'est d'Abel qu'un auteur dit que « jamais âme n'a été plus « grande ni plus forte que la sienne. »

Abel avoit trois frères : Ennemond, François et Alexandre, le premier ambassadeur en Savoie; François, évêque de Bayeux ; Alexandre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Quant aux abbés de Servient, il ne faut pas les confondre. Ils furent deux, cousins germains l'un de l'autre; l'un, fils du chevalier des ordres, marquis de Sablé; l'autre, fils d'Ennemond de Servient, l'ambassadeur en Savoie et de Justine de Bressac. « Le » premier, dit Saint-Simon, d'excellente compagnie, de beau» coup d'esprit, mais d'une vie obscure et débordée. » Un mot sanglant, lancé par lui à l'Opéra contre des louanges outrées dont le Roi était l'objet, fut applaudi par la foule. Il avoit de plus chanté tout haut et parodié d'un air fort ridicule le couplet en question. Il fut arrêté, conduit à Vincennes malgré ses 65 ans, puis relâché. Il mourut, dit Saint-Simon, comme il avoit vécu, d'une misérable façon, chez une danseuse de l'Opéra.

Le second abbé Servient fut abbé de Craon, prieur de Croisy, camérier d'honneur du pape Clément IX et camérier secret de Clément X. « L'estime qu'ont témoignée de son mérite » ces deux chefs de la chrétienté, dit un auteur, m'apprend » combien il est réel et solide, et le succès des négociations

» dont il a esté chargé, que son esprit est un écoulement de
» l'esprit de son illustre père. »

C'est du premier de ces abbés, si différents et si distants l'un de l'autre par la vertu, que Saint-Simon a dit ironiquement, après avoir parlé de la mort de madame de Lussan : « Une
» autre belle âme qui alla paroître fort subitement devant
» Dieu, fut celle de l'abbé Servient, fils du surintendant et
» reste de tous les Servient, duquel j'ai parlé quelquefois. »

La sœur de cet abbé avoit épousé Maximilien de Béthune, duc de Sully, et c'est ainsi qu'a noblement fini la famille Servient.

Lionne. — C'est encore avec le Dauphiné que ce nom de Lionne me donne affaire : c'est toujours par des illustrations pacifiques qu'il se recommande à la mémoire; il appartient à l'histoire des cours plus qu'à celle des champs de bataille, et, malgré de vieux services militaires sous le roi Jean, un colonel, un brigadier des armées du roi sous Louis XIV, je vois M. de Lionne arriver au cordon bleu par les fonctions de ministre et de secrétaire d'Etat; son fils, secrétaire d'Etat à son tour, réunit à cette calme situation celle plus paisible encore de maître de la garde-robe du Roi.

La Chesnaye des Bois n'indique cette famille qu'à partir de 1339, mais Chorrier la signale dès 1133; il rend compte de ses membres principaux en leur accordant de superbes éloges; elle eut de belles alliances en Dauphiné avec les d'Arces, les Alleman, etc. Amenée à la cour, elle en contracta avec les Rohan. Catherine Lionne, fille de Jacques Lionne, grand audiencier de France, étant veuve en 1654 du marquis de Nonant, se remaria avec François de Rohan Montbazon, comte de Montfort, prince de Soubise.

La femme sans naissance qu'avoit épousée M. de Servient étoit Paule Payen; le nom de sa mère, dont Guillard établit

le domicile à la halle, n'est pas venu jusqu'à nous. S'il faut l'en croire, elle seroit capable d'avoir vendu et perdu sa fille. Quoi qu'il en soit, la fille de M. de Servient épousa M. le duc d'Estrées, qui, consultant ses ancêtres Babou, n'eut rien à reprocher aux ancêtres Payen de Madelaine Lionne, sa duchesse.

Bellegarde. — Ce que dit le sieur Guillard touchant les ducs de Bellegarde a tout lieu d'être approuvé au point de la vérité, autant du moins que les chroniques, la tradition et les mémoires permettent de l'établir et de la constater.

Les ducs de Bellegarde, barons de Termes, marquis de Versoy, etc., sont de la maison de Saint-Lary, connue depuis le xiii[e] siècle.

Les maisons de Cominges, d'Ornezan, d'Orbessan, de Lagorsan, de Lasseran, de Pardaillan, de Saluces, etc., se sont alliées avec ces seigneurs.

Les amours du grand Alcandre, si curieux par les détails secrets qu'ils contiennent, mais si fatigants par les masques discrets qui dissimulent les personnages, racontent fort au long et par le menu détail l'anecdote de la belle Gabrielle, du Roi et du duc de Bellegarde ; mais ce fut celui-ci qui devint l'artisan de son propre malheur. Il avoit quitté madame d'Humières pour Gabrielle d'Estrées, qu'il venoit de détacher de M. de Villars. Se rendant chez cette nouvelle maîtresse, il en prévint le Roi et l'y conduisit; la voyant il s'en éprit, et s'en éprenant il la séduisit à son tour ; cela n'empêchoit pas les préférences accordées au jeune gentilhomme. Mais il est bon d'établir qu'en cette circonstance le duc de Bellegarde n'enlevoit rien au Roi, il étoit trahi par lui. Il s'en vengea, est-il dit dans les *Amours des rois de France*, en lui disputant le cœur de mademoiselle de Guise, qu'il avoit cru fixer, sans toutefois prétendre lui-même s'y attacher.

Anne de Bueil, femme du duc de Bellegarde, étoit Bueil de tous les côtés, sa mère étant Bueil comme son père; elle demeura stérile, et son mari se consola de sa santé et de sa laideur en ayant de plusieurs maîtresses plusieurs enfants. Ils ne fondèrent même pas de branches bâtardes. Roger fut donc le seul duc de Bellegarde de la maison de Saint-Lary.

Il avoit un frère, César-Auguste, auquel je ne sais pourquoi le sieur Guillard const e titre de grand-écuyer : sans être infaillible, le père Anselme mérite plus de crédit que Guillard. Ce César-Auguste, qui ne semble avoir été ni César, ni Auguste dans le sens illustre des mots, mais un tranquille baron de Termes, un pacifique écuyer, un noble et dévot chevalier de Malte, se maria, comme le dit Guillard, eut les deux enfants qu'il énumère; sa maison s'éteignit en lui. Si la marquise de Montespan, sa fille, eut les foiblesses dont on l'accuse, le temps lui fut donné pour en faire pénitence: quatre-vingt-treize ans d'existence lui laissèrent de longs loisirs dont j'ignore si elle profita au point de vue de l'expiation. Claude Vignon, seigneur de Villemon, fut son second mari.

Cinq-Mars. — Il y a bien des choses à dire, et toutes choses déplorables et touchantes sur le compte de Cinq-Mars, de la maison d'Effiat. On les a épuisées; la prose et les vers, le roman et l'histoire ont consacré leurs moyens à sa mémoire. Pour parler de sa jeunesse et de son martyre comme il convient, il faudroit des volumes, et encore on n'écriroit rien de neuf. Les dix-huit lignes du sieur Guillard sur ce sujet sont pleines d'insuffisance et de médiocrité.

Mazarin. — Les La Meilleraye, du nom de la Porte, nous ont déjà fait rencontrer les Mazarin ; ce nom doit son illustration au cardinal Jules de Mazarin et ses grandeurs aux

alliances qu'il fit contracter à ses nièces. Quant aux crimes, à la vulgarité et à la bâtardise des ancêtres du cardinal, il seroit presque permis d'en douter. Il y a là-dessus des débats entre autorités considérables. La réputation que certains de ces auteurs ont fondée est devenue aujourd'hui traditionnelle, mais elle résulte de l'opinion du temps, et cette opinion avoit pour source la réputation dont le ministre étoit l'objet, et les mille pamphlets qui le prirent pour victime. Un frondeur lui donne un chapelier sicilien pour père, un cabaretier pour cousin ; il ajoute qu'il fit banqueroute, prit la fuite, et devint à Rome le pourvoyeur de la débauche des grands. Saint-Simon ne permet pas que l'on remonte *au delà du père du trop fameux cardinal.* Le cardinal de Retz dit que *sa naissance fut basse et son enfance honteuse.* Entre ces dépositions et celles plus flatteuses de M. de Walckenaer et du comte de Laborde, je laisserai la question douteuse, et, pour le malheur de Mazarin, j'inclinerai croire que cette fois et par hasard le sieur Guillard pourroit avoir raison.

Potier. — Le Dictionnaire des ennoblissements dit de cette famille : « Mathurin Pothier, marchand fourreur, bour-» geois de Paris, porta déclaration à Charles, duc de Mont-» morency, de neuf arpents de terre situés à Eaubonne, le » 19 janvier 1369. Il fut père de Pierre Potier, bourgeois de » Paris et marchand fourreur, décédé le 7 juin 1740, lequel a » fondé les charniers des Innocents. Il épousa Péronelle, dont » il eut Nicolas Potier, aussi marchand fourreur, puis général » des monnoies en 1473, d'où sont descendus les ducs de » Gesvres, de Tresmes, les présidents à mortier et premier » président de Novion. »

Quoi qu'il en soit de l'origine, l'existence fut noble et même illustre. Je vois MM. de Marillac, de Lamoignon, de Saulx-Tavannes, prendre leurs alliances dans la branche aînée,

qui fut celle des seigneurs de Blancmesnil. Les marquis de Novion formèrent la seconde, et MM. de Clermont-Tonnerre, de Montbolon, de Galard-Béarn et de Nicolay recherchèrent les filles de ces avocats généraux, conseillers au Parlement de Paris et présidents à mortier.

Enfin, la troisième et dernière branche s'éleva jusqu'au titre de ducs de Gèvres, et de Tresmes; plus de fortune et plus de grandeurs multiplièrent leurs éclatantes alliances, et l'on vit mesdemoiselles de Luxembourg, de Montmorency, etc., devenir leurs duchesses, tandis que leurs filles passoient dans les maisons de Faudoas, de Saulx-Tavannes, de Broglie, de Béthune, du Guesclin, etc. Cette maison est éteinte.

Sully. — Il y auroit une grande place à donner aussi bien dans la généalogie que dans l'histoire à l'antique et illustre maison de Béthune, de laquelle sont sortis les ducs de Béthune, les ducs de Sully, les ducs de Charost, etc, etc. Mais je veux seulement suivre Guillard, et je n'ai besoin ici que de nommer les deux femmes de l'ami d'Henri IV, qui furent Anne de Courtenay et Rachel de Cochefilet : j'ignore le fondement de la réputation qne Guillard leur donne.

Pelletier. — Le Dictionnaire des ennoblissements traite ainsi l'origine de cette maison illustre de la magistrature : « Jean le Pelletier, marchand fourreur à Paris, père de Jean » le Pelletier, avocat, qui épousa Madelaine Chauvelin, de » laquelle il eut Claude le Pelletier, président au bureau des » finances de Montpellier, qui eut pour fils aîné Claude » le Pelletier, conseiller d'État, contrôleur général des » finances, qui épousa Marguerite Fleuriau d'Armenonville, » de laquelle il eut pour fils aîné Louis le Pelletier, président » à mortier, puis premier président. »

Cette maison existe encore : les marquis de Rosambo, les

comtes des Fors, les comtes d'Aulnay, etc., en représentent noblement les différentes branches. Leurs alliances répétées avec les Lamoignon, les d'Aligre, les Coskaër, les Fénelon, les Montmorency, etc., les placent dans les rangs de la meilleure noblesse du royaume; les services qu'ils ont rendus à l'Etat et au trône dans les conseils du Roi et du Parlement, décernent à ceux de cette maison un droit incontestable au souvenir de l'histoire.

ESPERNON. — Le premier duc d'Épernon fut de la création d'Henri III; il date de 1581. Son nom étoit Nogaret. Il étoit le septième degré à partir de Jacques de Nogaret, son ascendant direct, qui fut ennobli en 1372 par Charles V. La juiverie s'éloignoit donc bien de lui, n'en déplaise à Guillard, en admettant que le sang d'Abraham coulât dans ses veines. Ce seroit d'ailleurs la plus admirable généalogie que celle qui remonteroit à ce patriarche et qui cotoyeroit tout le temps cette divine série d'ancêtres inscrite sous ce titre : *Liber generationis*, etc., et qui de *genuit* en *genuit* remonte au père des croyants ; ou cette autre non moins incontestable qui de *qui fuit* en *qui fuit* aboutit à cette première paternité qui n'admet plus d'ancêtres *qui fuit Dei.* Un peu d'eau du Jourdain sur un front israélite a droit de le rendre fier de ses affinités et de son extraction.

Ce fut ce premier duc d'Épernon, et non pas son fils, qui épousa Marguerite de Foix, dame de Candalle. La plaisanterie des injures et des aigreurs qu'elle échangea avec son mari se trouve démentie par son genre de mort. A vingt-cinq ans elle périt de tristesse et d'inquiétude en apprenant les blessures reçues par le duc d'Épernon. Il paroît que son titre compromettant auprès du Roi n'enlevoit point à la duchesse sa femme toute part dans ses soins, ni toute place dans son cœur.

Enfin, pour achever la discussion, la Valette n'étoit point un simple moulin, mais une terre qui relevoit de l'archevêché de Toulouse.

BEAUTRU. — SERRANT. — NOGENT. — Voilà trois noms pour une même famille, trois articles pour un même sujet. Je les réunis sous un même titre.

Beautru, ou plutôt Bautru, est, selon Moréri et selon la Chesnaye des Bois, une famille originaire d'Anjou ; elle y fut recommandable et presque illustre par les services qu'elle rendit non-seulement à la cité, mais encore au pays,

Peut-être en perçant plus loin trouveroit-on la ville de Vendôme, et en descendant plus bas rencontreroit-on un Gantier dans l'histoire de ces Bautru, qui furent aussi comtes de Nogent, comtes de Serrant, marquis de Vaubrun et du Tremblay ? je l'ignore,

Il faut convenir avec M. Laisné que l'office de secrétaire du Roi et les charges de judicature furent l'origine de leur noblesse. Mais comme ils avoient su l'obtenir, ils surent aussi la soutenir : et si cette noblesse avoit été acquise par la robe, elle fut ensuite conquise par l'épée : MM. de Bautru comptèrent au moins trois lieutenants généraux, et pour que leur intelligence fût appréciée à l'étranger comme leur valeur avoit été reconnue devant l'ennemi, ils eurent un de leurs membres, Guillaume de Bautru, comte de Serrant, ambassadeur en Hollande, en Angleterre et en Savoie : il joignit à ce titre l'avantage d'être un des plus beaux esprits de son temps.

Je ne sais par quelles conditions Louis Bigot, dont la fille Marthe Bigot avoit épousé Guillaume Bautru, comte de Serrant, tenoit à l'agriculture. Je ne le dispute point au noble culte de Cérès : toutefois Guillard est seul à le placer au pied de ses autels et dans les sillons qu'elle a tracés. Pour moi, je le rencontre occupé des affaires de l'État et *maître des comptes*:

autre noble titre, mais un peu différent. Et je suis tenté, non sans fondement, de le rattacher à l'une de ces familles Bigot ennoblies par le roi Charles V, et qui possédoient des fiefs en Berri, en Bretagne, en Touraine et en Vendomois. Une autre famille du même nom est déclarée noble de race par la Roque et Duchesne; son origine étoit au Perche, ses habitudes étoient en Normandie. Si les indices qui me conduisent à cette présomption sont exacts, les trente-deux quartiers de roture attribués par Guillard aux Bautru seroient fort attaqués.

Puisque Guillard s'occupoit d'alliances, il auroit dû citer celle des Colbert, des Melun, des Caumont (Diane-Charlotte, comtesse de Nogent, étoit la sœur du duc de Lauzun), des Gontaut-Biron, des d'Argouges, des Rohan; enfin la fille en laquelle s'éteignit la branche de Nogent fut duchesse d'Estrées.

Guillard a ramassé ou imaginé les haines, les vengeances, les infirmités, les adultères, les bouffonneries, en deux mots toutes les folies et toutes les bassesses qui se peuvent accumuler, pour en faire le lot des seigneurs du nom de Bautru.

C'est au passage du Rhin, marchant vers Tollus, que le comte de Nogent, lieutenant général, fut noyé en 1672.

C'est en 1675, et peu de jours après la mort du maréchal de Turenne, que le marquis de Vaubrun, frère aîné du précédent et lieutenant général comme lui, fut tué dans une bataille au delà du Rhin. Quant au troisième frère, maréchal de camp, que Guillard intitule *le chevalier* et désigne comme l'*espée de chevet du marquis de Louvois*, il étoit le marquis de Nogent.

Les Confessions de Sancy font assister Maurice Bautru, seigneur de Matras, à l'exorcisme d'une démoniaque nommée Marthe, laquelle se disoit possédée des diables Astaroth et Belzébud ; et sans l'usage du bâton qu'il avoit en main en

cette circonstance, il eût été cruellement frappé par le démon, ajoute l'auteur.

Il résulte de ces preuves que le côté foible de MM Bautru, comtes de Nogent et de Serrant, marquis de Tremblay, laisse encore dans leur histoire une grande place à la distinction et à l'honneur.

FOUQUET. — J'aime mieux madame de Sévigné conservant à Fouquet une amitié fidèle, Lafontaine célébrant les malheurs de l'illustre captif, que Guillard venant jeter de la boue à sa mémoire.

Si je reconnois les Fouquet abattus par l'infortune du surintendant, je les trouve aussi élevés à tous les honneurs. Je compte parmi eux plusieurs évêques, des lieutenants généraux, un maréchal de France, connu successivement sous les noms de duc de Gisors et de duc de Belle-Isle, puis prince de l'Empire par surcroît et chevalier de la Toison-d'Or pour comble d'illustration.

Ces seigneurs contractèrent de grandissimes alliances avec les Lévis et les Durfort, etc.

Tout cela sent peu les produits du chaussetier dont Guillard les accuse de descendre : des pieds de la population angevine ils auroient passé aux côtés de tout ce que l'Europe reconnoît de plus grand.

Le reste du pamphlet de Guillard ne se compose plus que de dards empoisonnés, à chacun desquels je n'opposerai qu'un simple mot.

FROULAY. — Froulay est une noblesse du Maine non moins illustre qu'elle est antique ; les seigneurs de ce nom paroissent depuis le milieu du XIIe siècle.

Les alliances de cette maison sont magnifiques : je distingue entre elles Lisconet, Mégaudais, Beaumanoir, Saulx, Béthune, Chavagnac, Noailles, Créquy, La Mothe Houdancourt, etc.

Un maréchal de France, un général des galères, trois chevaliers du Saint-Esprit, la grandesse d'Espagne, ont ajouté aux titres de cette noble maison.

C'est en effet une demoiselle de la Ferrière, appelée *Thomasse* de son nom de baptême, qui apporta la baronnie de Vernie et le comté de Tessé à André de Froulay, qu'elle épousa en 1567.

SAINT-GÉRAN. — La Guiche est l'illustre nom de l'illustre maréchal connu sous le nom de maréchal de Saint-Géran. Au bâton mérité, obtenu et noblement porté par Jean-François, il faut joindre trois chevaliers du Saint-Esprit. On doit nommer encore dans cette maison un maître de l'artillerie de France.

Dès l'an 1200, les seigneurs de la Guiche ont une grande position en Mâconnois.

Leurs alliances ont noblement soutenu leur maison : l'accusation de Guillard contre le maréchal est un trait sans portée indigne d'une discussion sérieuse.

HARLAY. — Que Harlay soit de robe ou d'épée, qu'importe à sa noblesse ? l'État ne se soutient que par le mélange et le concours de toutes les deux.

Bien que les illustrations de cette maison soient dans l'épiscopat, dans le Parlement, les ambassades et les finances, les personnages qui lui appartiennent n'ont pas tous été étrangers aux armes. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, amena au roi Henri III, inquiété dans sa position, le secours de dix mille Suisses, qu'il employa à son service; et lorsque le même Prince fut embarrassé dans ses affaires il engagea tous ses biens, dont il subit ensuite la vente pour venir à son secours. Nicolas de Harlay fut colonel général des Suisses. Il changea plusieurs fois de religion, selon le conseil de ses

intérêts. Il donna son nom au fameux diamant *le Sancy*, que le roi don Antonio lui avoit remis en gage pour garantie de la somme de cent mille livres qu'il lui avoit prêtée. Le roi Henri IV le fit acheter par Sully lorsque le seigneur de Sancy, presque ruiné par ses sacrifices à la cause royale, fut au moment de vendre ses bijoux à l'étranger. Achille de Harlay, ambassadeur dans le Levant, puis évêque de Saint-Malo, a laissé une réputation plus chrétienne que Guillard ne voudroit l'établir. S'il eut, ce que j'ignore, des foiblesses et des erreurs dont la fragilité humaine peut être toujours soupçonnée, il les répara par ses aumônes et par les austérités des Oratoriens dont il embrassa la règle.

PERSAN-VAUDETARD. — Ce surnom de Vaudetard éloigne de tous souvenirs et détourne la pensée des marquis de Persan, dont le nom est Doublet, et dont les alliances sont avec les maisons d'Espinay-Saint-Luc, de Preissac-Esclignac, de Barillon, de la Ferrière, de Cypierre, etc. L'accusation de Guillard ne la touche pas, et ne s'attache, selon moi, à nulle famille connue.

VÉRAC. — Je ne ferai point ici de généalogie; un seul témoignage suffit. Saint-Simon dit du cordon bleu : *Vérac s'appeloit Saint-Georges, il étoit homme de qualité.* Vient ensuite le récit de ses cruautés contre les huguenots. Lorsque Saint-Simon raconte le bien sur les hommes, on peut affirmer que ce bien est le vrai; hormis sur son propre compte, il le ménage autant que possible.

VIGNEROT. — Henri de Vignerot épousa Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu ; on l'a dit, sans preuves, valet de chambre et joueur de luth du cardinal. Fléchier n'étoit pas de cet avis; il donne à cette maison de grands éloges du côté de la naissance dans l'Oraison funèbre de la

duchesse d'Aiguillon. En tous cas, dès 1430 la famille des Vignerot occupoit au Poitou une position honorable.

Rieux. — Les Rieux ont une grande ancienneté, d'illustres alliances, de magnifiques honneurs. Ni la folie ni la méchanceté ne sont un caractère de leur race. Il a pu s'en rencontrer marqués de ces traits, mais ils n'ont point été héréditaires ; l'honneur tout seul s'est transmis.

Coetlogon.—Il y a de cette famille un maréchal de France, un vice-amiral, des évêques, etc. Cette maison vient d'Eudes de Coëtlegon, chevalier vivant au XIIe siècle.

Pellevé — Pellevé et non *Pelvé*, famille normande illustrée par un cardinal, archevêque duc de Rheims. Dès la fin du XIIe siècle, on trouve Thomas II de Pellevé prenant parti pour Philippe-Auguste contre Jean sans Terre. Un autre Thomas de Pellevé avoit accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre. La branche des comtes de Flers et non de *Flex* est la cadette de cette maison. Son ennoblissement n'est pas plus vrai que le greffier des Coëtlogon.

Vienne. — Vu le juste état de suspicion dans lequel je tiens Guillard, vu les habitudes de la maison de Montmorency, je présume qu'Élisabeth-Angélique de Vienne, fille de Jean de Vienne, président à la Chambre des comptes de Paris, étoit parfaitement damoiselle. Je l'attribue à la maison de Vienne, une des premières de Bourgogne. En tous cas, elle fut noble en charité et en fidélité. Son mari fut, en 1627, pour crime de duels répétés, condamné à perdre la tête, ce qui reçut son exécution en place de Grève. Elle vécut quatre-vingt-neuf ans, demeura veuve soixante-huit. Elle fut mère du maréchal de Luxembourg, de la marquise d'Estampes de Valençay, de la duchesse de Mecklembourg-Schwerin. Ces

vertus, ces honneurs, ces infortunes, cette célébrité de tous côtés, lui méritoient des louanges et lui ont peut-être valu les injures du sieur Guillard.

Bussy-Rabutin. — Rabutin, baron de Bussy, ou plutôt, puisque l'usage a prévalu, Bussy-Rabutin est d'une noblesse des plus excellentes et des plus antiques du duché de Bourgogne. Dès le XIe siècle on y rencontre et reconnoît ses aïeux. Nombre d'entre ces seigneurs se distinguèrent par leur valeur : le siége de Beauvais en 1472, en 1515 la bataille de Marignan, en 1627 la défense de l'île de Rhé, comptèrent parmi eux des victimes. Gui de Rabutin, baron de Chantal, se fit une réputation glorieuse sous Henri IV; il fut tué à la chasse. Il avoit épousé Jeanne-Françoise Frémiot, connue et invoquée sous le nom de sainte Chantal. Leur fille épousa Jean de Salles, frère du grand évêque de Genève. Leur fils, Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, épousa Marie de Coulanges, et Marie de Rabutin, baronne de Chantal, leur fille, épousa Henri marquis de Sévigné. Lorsque la généalogie se fait avec de tels noms, elle répond victorieusement à toutes les attaques. Une maison si noblement alliée pourroit se passer d'ancienneté pour être illustre; mais ici, malgré Guillard, toutes les conditions de la plus haute distinction sont réunies.

La branche cadette des Rabutin, barons de Bussi, prit alliance chez les Damas, les Cugnac, les Langeac, les Toulongeon, les Senevoi, etc. En 1681, Louise-Françoise de Bussy-Rabutin, veuve du seigneur de Langeac, épousa Henri-François comte de la Rivière : j'ignore quelle conclusion fut tirée comme naissance des débats du procès qu'ils eurent ensemble. En aucun cas elle ne pouvoit compromettre MM. de Rabutin. Pour M. de la Rivière, qui portoit un nom distingué dans deux familles, l'une de Nivernois, l'autre de Normandie, il répara l'injustice du sort, s'il n'appartenoit à

aucnne d'elles, en passant les longues années qui finirent son existence dans les exercices de la piété et la sanctification de ses loisirs. Il composa des ouvrages d'un mérite sérieux et recommandable, favorisé dans ce travail par une profonde retraite chez les Oratoriens.

ROUXEL DE MÉDAVY-GRANCEY. — Rouxel, marquis de Médavy et comtes de Grancey, remontent à 1428, ce qui recule de quelques siecles l'origine assignée par Guillard.

Le premier auteur connu n'étoit point Georges, mais bien Jean Rouxel, son père, écuyer de Jean VI, duc de Bretagne, marié à Marie l'Arçonneur, veuve d'Alain de la Vieville, fille de Guillaume, seigneur de Médavy, et d'une dame d'honneur de la comtesse d'Alençon, nommée Jeannette d'Agneaux. Rien de cela ne sent ni le *boucher*, ni l'*étal*, ni la *viande*.

Georges Rouxel, seigneur de Médavy, second degré de la généalogie, étoit capitaine des francs-archers du duc d'Alençn. Le sieur Guillard s'est donc trompé, et pour son état et pour sa date. Jacques Rouxel, comte de Grancey et de Médavy, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, etc., issu de ces seigneurs, est aussi pur dans son origine que noble dans ses actes ; il mourut en 1680.

FERVAQUES. — Il y a peu d'apparence que Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, baron de Mauny, seigneur de Fervaques, maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, ait dû son élévation au titre et au métier que lui attribue Guillard. Il appartenoit au duc d'Alençon, qui mourut en 1584 : ce fut alors seulement qu'il s'attacha au roi de Navarre. Guillaume de Hautemer, lors de ce dernier engagement, avoit quarante-six ans ; il mourut en 1613. Sa terre avoit été érigée en duché-pairie de Grancey deux ans auparavant : les lettres n'en furent point enregistrées. Ni le journal de l'Etoile, ce

réceptacle curieux de tous les scandales, ni les Amours du grand Alcandre, cette indiscrète révélation des mystères de cour et d'alcôve, ni la Confession de Sancy, cet impitoyable écho des médisances du temps, n'ont porté contre le maréchal de Fervaques l'impure accusation imaginée par Guillard : cependant son nom se trouve reproduit en chacun de ces livres. Louise de Lorraine, princesse de Conti, qui ne l'aimoit pas, dit de lui, sous un voile allégorique : *Le duc de Pont, qui étoit de très-bonne compagnie;* d'Aubigné, qui ne lui étoit pas favorable, ne mêle pas dans ses accusations la moindre allusion au métier honteux qui, sous Henri III, fit tant de victimes à la cour.

Montberon. — Montberon est une grande famille d'Angoumois qui a produit un maréchal de France au xive siècle. Elle s'est divisée en six branches, toutes bien alliées, bien posées, et dignes de leurs ancêtres.

Deux branches existoient encore au xviiie siècle; l'une représentée par le comte de Montberon, marié à mademoiselle de Lévis; l'autre par le comte de Montberon, lieutenant général des armées du Roi, et par le marquis de Montberon, son fils, colonel du régiment Dauphin. Celle-ci n'avoit pas pu prouver sa jonction avec son aînée; mais elle étoit avouée et reconnue par elle. Il n'y avoit là ni *avocat* ni *petit notaire.* Le plus grand rapport que je trouve entre Provins et ces derniers seigneurs, c'est le gouvernement de Bray-sur-Seine que possédoit Henry de Montberon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant-colonel et commandant du régiment des Fossés, vivant en 1654. Il étoit père et aïeul de ceux que j'ai cités : c'est probablement de cette branche que le sieur Guillard entend parler.

(*La suite au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous sommes fort en retard avec les nouveautés bibliographiques que nos correspondants ont bien voulu nous adresser. Nous allons essayer de mettre un peu d'ordre dans notre arriéré, sans oser promettre que nous n'omettrons pas encore bien des choses. Nous mentionnerons d'abord, seulement en passant, et pour l'acquit de notre conscience, car beaucoup de nos lecteurs en savent à ce sujet autant que nous, l'utile et importante publication, à Bordeaux, de MM. Gustave Brunet, Geffroy et Delpit. Ces noms portent avec eux leur caution, et nous aurons suffisamment fait pour l'œuvre en disant que, sous le titre d'*Archives historiques du département de la Gironde*, nos érudits paléographes travaillent à doter en ce moment la Guyenne d'une véritable bibliothèque historique qui manquoit à cette province pourtant si riche de traditions et de souvenirs. Plusieurs livraisons sont déjà en vente et justifient pleinement les espérances que le nom des auteurs a naturellement inspirées partout. *Bordeaux et Paris, chez Aubry.* — (*Prix 12 fr. pour les actionnaires correspondants*, 20 *fr. pour les membres résidents.*)

— M. Henri Chevreul, qui nous avoit donné l'année dernière une très-jolie petite édition du *Livre du roy Charles, De la chasse du cerf*, s'est bien trouvé sans doute du débit de son volume, car voici qu'il vient de nous rendre le même ouvrage sous une forme nouvelle. Ce n'est pourtant point la simple reproduction de sa première édition. M. Chevreul, par les nombreuses additions qu'il y a pu mettre, rend indispensable aux curieux l'acquisition de celle-ci, qui se distingue en outre de la première par toutes les coquetteries bibliographiques dont M. Auguste Aubry est capable.



- Une publication que nous nous reprochons d'avoir omise en son temps, est celle de M. AUGUSTE NICAISE, qui nous retombe à l'instant sous la main et qui sort également de l'officine Aubry. Sous le titre d'*Etudes historiques*, l'auteur a groupé trois grandes époques historiques : la Régence de Blanche de Castille, 1226-1231 ; — les Papes et l'Église aux croisades, 1095-1269. — Les Templiers et quelques pièces de leur procès, 1118-1315. — Ces trois études sont écrites avec un rare esprit d'impartialité. L'érudition s'y fait jour sans ostentation, et les appréciations sont celles d'un homme qui a sérieusement étudié et qui connoît son sujet. La dissertation sur les Templiers est suivie de pièces inédites et d'un haut intérêt. C'est d'abord la *Règle des Templiers*, extraite des actes du concile de Troyes ; puis des *Instructions données par Guillaume de Paris, grand inquisiteur, aux commissaires désignés pour instruire le procès des Templiers* et quelques autres importantes pièces du procès, qui n'avoient point trouvé leur place dans les publications antérieures sur cette grave et mystérieuse affaire.

4. M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT a mis au jour un travail resté en partie inédit de Dreux du Radier. Il a pour titre : *Éloges historiques des hommes illustres du Thimerais*, portion de l'ancien territoire chartrain, dont le nouvel éditeur nous donne en premier lieu l'exacte délimitation. Dreux du Radier, historien, poëte, journaliste et traducteur, n'a pas laissé, malgré ses nombreuses publications, une grande réputation d'érudit. M. D. de Boisthibault, dans une notice qui vaut peut-être à elle seule tous les écrits de celui qu'il ressuscite, nous donne la nomenclature des écrits de Dreux du Radier. « Il avoit, dit M. de Boisthibault, une prédilection marquée pour les études biographiques, études faciles en apparence, mais qui offrent plus d'une difficulté, si l'écrivain veut apprendre au lecteur beaucoup de choses en peu de mots. — Les *Eloges historiques des hommes illustres du Thimerais* parurent en 1749. Le livre étoit devenu fort rare et manquoit même à la bibliothèque communale de Chartres, dont, comme on le sait,

M. D. de Boisthibault est l'un des administrateurs *ad honores*. « Il n'en falloit pas davantage, dit M. D. de Boistbibault, » pour nous engager à en donner une seconde édition. Pour » la rendre plus parfaite que la première, nous l'avons purgée » de quelques erreurs, nous avons étendu, complété certains » passages du texte et des notes, nous avons revu avec soin la » partie bibliographique, enfin nous avons été assez heureux » pour ajouter quelques noms à ceux déjà recueillis par Dreux » du Radier. » — Voici maintenant les personnages dont les noms figurent dans ce volume : Lambert du Chastel ou du Chasteauneuf, jurisconsulte; Adrien Gadou, seigneur de Saussay, poëte; Mathieu Legrand, jurisconsulte; Jacques de Lorens, sieur d'Oéré, jurisconsulte et poëte satirique; J.-B. Thiers, théologien; Fr. de Gravelle, Arpentigny et Jean de Marconville, gentilhomme, écrivain percheron.

La plupart de ces articles sont accompagnés de recherches et de notes érudites par lesquelles M. D. de Boisthibault a su doubler l'intérêt de l'œuvre exhumée. — Le morceau capital de ce petit recueil est celui consacré au savant curé de Champrond, Jean-Baptiste Thiers, de guerroyante mémoire. M. de Boisthibault qui, par ses scholies a ajouté à l'intérêt de la notice, complète autant qu'il l'a pu la liste fort imparfaite que donnoit Dreux du Radier des ouvrages de Thiers. — Le savant éditeur en a, dit-il, trouvé la liste à la suite du factum de l'auteur contre *la Sainte larme de Vendôme*. Mais, en vérité, je comprends difficilement que M. de Boisthibault n'ait point songé à puiser à une autre source, qu'il avoit sinon sous la main, du moins à deux pas de lui. Un curieux et savant chartrain, son compatriote, M. Louvancourt aîné, eût pu lui compléter d'une manière plus sûre la longue liste des ouvrages, factums et opuscules du bon curé de Champrond. Nous savons pertinemment que M. Louvancourt possède sur l'auteur de la *Sauce-Robert* les documents les plus curieux et les plus complets. M. D. de Boistbibault, dans une dernière note, signale trente-quatre lettres inédites de Jean-Baptiste Thiers au chanoine Pinguenet, de Reims, qui se trouvent à la Bi-

bliothèque de cette ville, et dont M. Loriquet prépare une édition pour les *Mémoires de l'Académie de Reims.* Le public qui lit le Recueil académique en question ne pourra certes que s'applaudir de cette bonne fortune que lui prépare le savant bibliothécaire; mais que M. de Boisthibault permette au modeste éditeur du *Cabinet Historique*, de revendiquer pour lui-même l'honneur de la découverte de ces mêmes lettres. Il en administrera pour preuve les termes mêmes du *Procès-verbal des séances du Comité historique* du 24 décembre 1838, où se lit cette mention, qu'il est assez curieux de relever pour montrer une fois de plus la vérité de l'adage latin devenu si vulgaire, *habent sua fata... libelli.*

« M. Louis Paris, bibliothécaire à Reims, correspondant, adresse au comité copie de cinq lettres de Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond, 1678-1686, sur *quarante-trois* que possède la bibliothèque de Reims, et les signale comme renfermant de curieux détails littéraires sur les savants de l'époque...

» Le comité décide qu'il n'y a lieu de s'occuper des lettres de Thiers, comme ne lui paraissant, ni plus curieuses ni plus intéressantes que beaucoup d'autres ouvrages restés manuscrits... »

A cette décision des juges souverains, que répondre? Rien, sinon que si les lettres de Thiers ne sont ni moins curieuses, ni moins intéressantes que d'autres ouvrages restés manuscrits, ce n'était pas absolument une raison pour leur refuser la publicité. Peut-être même étoit-ce là un motif suffisant pour les livrer à l'impression : et la *Collection des documents inédits* n'eût rien perdu de sa valeur à admettre ces lettres. Au surplus c'est ainsi que le comprit un littérateur émérite, membre du comité réorganisé, qui, ne craignant point de mettre le comité en contradiction avec lui-même, nous fit demander la suite des lettres de Thiers, dont la publication eut lieu sous le couvert de M. Magnin, dans le *Bulletin* même *des Comités historiques*, année 1849, — où M. Doublet de Boisthibault, correspondant du ministre de l'instruction publique, pourra se donner le plaisir de les lire.

qui, sous le titre de la *Vérité historique*, publię à Bruxelles un recueil qui continue les traditions de la grande école de critique fondée par des Bayle, des Basnage, des Leclerc, discute pièces en main les questions suivantes abordées, mais suivant lui, point ou mal résolues jusqu'ici : « Le Vi- « varais fit-il partie du royaume de Provence et ensuite » de celui d'Arles ou de Bourgogne? Après l'extinction du » royaume d'Arles, le Vivarais passa-t-il aux empereurs » d'Allemagne ou aux rois de France, et subsidiairement » quelle fut l'autorité temporelle des évêques de Viviers et au » nom de qui l'exerçoient-ils? »

M. Van der Haeghen, qui ne traite rien à la légère, discute les monuments écrits qu'il reproduit à titre de pièces justificatives, et de leur ensemble tire des conclusions qui nous paroissent irréfragables, bien qu'elles soient en opposition avec celles de dom Vic et de dom Vaissete. Le Mémoire de M. Van der Haeghen est donc un morceau précieux de saine érudition qui ne peut être que bien accueilli des amis de l'histoire du Languedoc.

—Nous terminerons aujourd'hui par l'annonce de l'étude curieuse que vient de publier M. J. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, et à laquelle les circonstances politiques du moment donnent un intérêt tout particulier. Sous le titre de : *Tradition françoise d'une confédération de l'Italie, Rapprochement historique*, 1609-1859, M. B. de Xivrey rapproche au sujet de l'Italie les idées et les vues de Henry IV et de Napoléon III. L'auteur examine l'origine, les progrès et les envahissements successifs de la maison d'Autriche ; les luttes réitérées de la France contre sa domination en Italie, et le projet bien arrêté de Henry IV d'y mettre un terme. Aux yeux de l'auteur, une confédération présidée par le pape seroit aujourd'hui, comme au temps de ce prince, le véritable pivot de l'équilibre européen. Quelle que soit, dans cet important mémoire, l'appréciation du gouvernement du saint Père, M. B. de Xivrey y reconnoît que la politique françoise n'a cessé d'être favorable au maintien de la souveraineté temporelle du pape, et que les catholiques en verroient la fin avec une profonde douleur. « L'Europe entière, ajoute M. de Xivrey, y perdroit son centre d'union le plus respectable. »

LE CABINET



HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

III. — ARMORIAL DE FRANCE

DE LA FIN DU XIV[e] SIÈCLE.

(Suite. *Voy.* t. v, p. 10, 48, 89, 197, 249.)

688. M. EUGNES DE GENIEVRE. — Semblablement, à I baston bougonné d'argent et de gueules.

689. M. BERTRAIN DES VAULX (*sic* lis : Baux) — De gueules à I roy d'argent.

690. M. AYMERI DES VAULX. — Parti de gueules à I roy d'argent contre de gueules à une croix d'or bordié, patée et pommetée.

691. M. BERTRAIN DES VAULX D'ORENGE. — Escartellé *des Vaulx* et *d'Orenge*.

692. LE SIRE DE SAINT. — D'or à I louf d'azur en bande.

693. LE SIRE DE GRENVILLE. — D'azur à un chief d'argent à un demi lion rampant de gueules en chief et en pié desoubz trois brie d'or enguigiez d'argent.

694. LE SIRE DE VAUCOULEUR. — Semblablement (*sic*), le chief d'ermine et le lion couronné d'or.

695. M. GUICHART D'ARS. — D'argent à une bande noire.
696. LE SIRE DE MANTE. — Fessé d'or et de noir de VI pièces.
697. LE SIRE DE GRANSON. — Paaley d'argent et d'azur.
698. M. GUILLAUME DE GRANSON. — Semblablement, à un baston de gueules à III coquilles d'or sur le baston.

Bachelers.

699. M. DRUY DE MERLO. — D'or à II fesses de gueules à une oille de molette de gueules.
700. M. GUILLAUME DE MESLO. — Semblablement, à I lambel d'azur.
701. M. GUILLAUME DE BOURBON. — D'or à un lion de gueules rampant à une oille de coquilles d'azur à une main d'argent sur l'espaule du lion.
702. M. MAILLART DE BOURBON. — Semblablement, à un maillet d'argent sur l'espaule du lion.
703. M. GAY DE BOURBON. — Semblablement, à une molette d'argent sur l'espaule du lion.
704. M. ESTIENNE DE FLAVEGNI. — De gueules à III visaiges de lion d'or.
705. M. THIBAUT DE GUEUX. — De gueules à VI manceis de gueules.
706. M. JEHAN D'ARSY. — De noir à trois esglees d'or.
707. M. GUILLAUME DES BORDES. — De gueules à trois molettes d'or.
708. M. JEHAN DE COMFLANS. — D'azur à un [lion] d'or rampant biletté d'or à un baston de gueules engreslées.
709. M. ROGIER DE SAINT LEION. — D'or a un *fo* (lis : fer) de moulin noir à I. lâbel de gueules.
710 M. ROGIER D'AINGLEURE. — D'or découpey sur gueules à sonnetez d'argent semées à un lambel d'azur.

711. M. GAUCHIER D'EINGLEURE (1).— Semblablement, à un baston d'azur.

712. M. PHILIPPE de BUCHIE. — Escartellé d'argent et d'azur à un baston de gueules.

713. M. GUILLAUME DE BEAUGIÉ (2). — D'or à un lion noir rampant à un lambel de gueules besantés d'or.

714. M. GUICHART DE BEAUGIÉ. — Semblablement à I lambe bougonné d'or et de gueules.

715. M. ESTOR DE BEAUSEMBLANT. — A un lambel bougonné d'or et de gueules.

716. M. ESTOR DE BEAUSEMBLANT (*sic*). — D'azur à deux fesses d'or.

717. M. GUILLAUME DE PAAILLIER. — D'argent à un chief eschiqueté d'or et de gueules.

718. M. LOUIS PASCEY. — Quevronné d'ermine et de gueules.

719. M JEHAN D'AUGEROM. — De gueules à I lion d'argent rampant.

720. M. DESRAMEY DE BEAUMONT. — Géronné d'or et de gueules de VIII pièces.

Bretaigne et Le Maigne.

721. LE DUC DE BRETAINGNE. — D'hermines.

722. MONSEIGNEUR GUY DE BRETAIGNE. — De hermine à une bordeure de guelles (*sic*).

723. LE VICONTE DE ROHAN. — De gueules à VI lozeingeiz d'or voidiés.

724. LE VICONTE DE BEAUMONT. — D'azur à un lion d'or rampant.

725. LE SIRE DE LAVAL. — D'or à une croix de gueules à V coquilles d'argent sur la crouez à XVI esglees d'azur.

(1) Anglure. — (2) Beaujeu.

726. LE SIRE D'OLIVET. — Semblablement, à une bordeure noire le sauteur d'argient.

727. LE SIRE DE AVAUGOUR. — D'argient à un chief de gueules.

728. LE SIRE DE QUENTIN. — Semblablement, à un label d'or.

729. GUILLAUME D'AVAUGOUR. — Semblablement, à un baston d'azur.

730. LE SIRE DE ROCHEFORT. — Bairry d'or et d'azur.

731. LE SIRE DE CLICHON (1). — De gueules à I lion d'argient rampant omglé et couronné d'or.

732. LE SIRE DE RAIZ. — D'or à une croix d'or.

733. LE SIRE DE LOHEAC. — De vair.

734. LE SIRE DU CHASTEAUBRIANT. — De gueules à fleurs de lis d'or.

735. M. CHARLES DE DINAM. — De gueules à une fesse d'ermine fisselée à VI tourteaulx d'ermine.

736. LE SIRE DE LÉON. — D'or à un lion d'or rampant.

737. MESIRE BIETRAM DU CLEQUIN (2). — D'argent à une aigle noire à deux testes à un baston *(sic)* de gueules.

738. M. OLIVIER DU CLEQUIN. — Semblablement, le baston bourgonné d'or et de gueules.

739. M. PIERRES DU CLEQUIN. — Semblablement, toutes plaines.

740. M. OLIVIER DE MAUGNY (3). — D'argent à un croissant de guelles à un label d'azur.

741. LE SIRE DE MALESTROIT. — De guelles besantés d'or.

742. LE SIRE DE RIEX (4). — D'azur besanté d'or.

743. LE SIRE DE MONTFORT. — D'argent à un fer de moulin de guelles à testes de serpent d'or à chacune cornière du fer de moulin.

744. LE SIRE DE MONTAUBAN. — De gueules à VI lozenges d'or voidiés à un lambel d'argent.

745. LE SIRE DE BEAUMANOIR. — D'azur billeté d'argent.

(1) Clisson. — (2) Bertrand Duguesclin. — (3) Mauny. — (4) Rieux.

746. LE SIRE DE TINTENEAC. — De gueules à trois fesses d'argent à une bende d'azur.

747. LE SIRE DE COMBOR. — Escartelé d'argent et de gueules.

748. LE SIRE D'AUSEURS (1). — De gueules à trois quintes fieules d'ermine.

749. LE SIRE DE MACHECOL. — D'argent à III quevrons de gueules.

750. LE SIRE DE ROIGIE. — De gueules à une croiz d'argent patée et eslesée.

751. M. OLIVIER DE TOURNEMINE. — Escartelé d'or et d'azur.

752. LE SIRE DE GUERGORLAY (2). — Voiry d'or et de gueules.

753. LE VICONTE DE CORMEU. — De gueules à II annelez d'argent.

754. LE SIRE DE VITRY. — De gueules à I lion d'argent rampant.

755. LE SIRE DU PONT-L'ABBÉ. — D'or à I lion de gueules rampant onglé et coronné d'azur.

756. M. GUILLAUME DE CORMEVILLE. — D'argent à deux croixans de gueules à un quartier de gueules à une rose d'argent ou quartier.

757. LE SIRE DE PLUSCALET (3). — De gueules à trois quevrons d'argent.

758. LE SIRE DU PONT. — De noir à I croixant de gueules.

759. LE SIRE DE LA ROCHE BERNART. — D'or à un esgle noir à deux testes.

760. LE SIRE DE POUENCHIÉ (4). — De gueules à deux lions d'argient passans.

761. M. GUIFFROY DE BEAUMONT. — D'azur à un lion d'or rampant à fleurs de lis d'or à un baton de gueules.

762. M. GUILLAUME DE BEAUMONT. — Semblablement, à un baston engreslé.

(1) Ancenis. — (2) Kergorlay. — (3) Plusqualec. — (4) Pouancé.

763. M. ROBERT DE BEAUMONT. — Semblablement, le baston bougonné d'argent et de gueules.

764. LE SIRE DE SAINTE-BRISE (1). — Paallé d'or et de gueules de VI pièces.

765. M. JOHAN DE VANDOSME DE FIELLET. — D'argent à un chief de gueules à un lion d'or? rampant à un escuchom d'*Avaugour.*

766. M. PIERRES DE VANDOSME. — Semblablement, à un baston d'or.

767. M. AMAURY DE VANDOSME *(sic).* — Semblablement, à une fleur de lis d'or sur l'espaule du lion.

768. LE SIRE DE MONTGUEROULT. — D'or à trais lionchaux noirs rampans.

769. M. PATRI DE CHAOURCHES. — Burellé d'argent et de gueules à une oille de meslètes noires.

770. LE SIRE DE CONCHEULLES. — De gueules à un lion burellé d'or et de vert.

Bachelers.

771. M. YVAIN CHARUEL. — De gueules à une fesse d'argent.

772. M. BRUNER DE LAVAL. — Les armes de Laval à un quartier de gueules à un lion d'argent rampant sur le quartier.

773. M. JEHAN DE LAVAL DE PASSY. — Semblablement, à trais lioncheaulx d'argent en quartier.

774. M RASES DE LAVAL — Semblablement, à une bordeure d'argent.

775. M. GUY DE LAVAL D'OLIVET. — A une bordeure noire besanté d'argent.

776. M. JEHAN DE LAVAL. — Semblablement, à un quartier d'argent à un lion noir passent en quartier.

(1) Saint-Bris.

777. M. HERPIN DE LAVAL. — Semblablement, à un quartier des armes d'*Erquigny*.

778. M. JEHAN DE CASTEAUBRIANT DE BEAUFORT. — De gueules à flours de lis d'or à I lambel d'argent.

779. M. BRIEU DE CHASTEAUBRIANT. — Semblablement, à un baston d'argent.

780. M. GUY DE ROCHEFORT. — Vairy d'or et d'azur à un lambel de gueules.

781. M. AMEURY DE CLICHON. — De gueules à un lion d'argent rampant onglé et coronné d'or à un baston d'azur.

782. M. LOY DE MAICHECOL (1). — D'argent à trais quevrons de gueules à un lambel d'azur.

783. M GUILLAUME DE RAIZ. — D'or à une croix noire à un cabot de gueules.

784. M. GUIFFROY D'ANSENIS (2). — De gueules à trois quintes fieilles d'ermine à un lambel d'azur.

785. M. BOABBES DE ROUGIE. — De gueules à une croix d'argient eslaisié et empatée à un baton d'azur.

786. M. GUIFFROY DE DINAM. — De gueules à une fesse d'ermine fizelée à II tourteaux d'azur.

787. M. LOY DE DINAM. — Semblablement, à I baston d'azur.

788. M. ROLLAND DE DINAM. — Semblablement, à une bordeure d'azur.

789. M. GUIFFROY BOTEREL. — D'argent à un chief de gueules à un lambel d'or basanté d'argent.

(*La suite prochainement.*)

(1) Machecoul. — (2) Ancenis.

IV. — LE FORT BARRAUX (*Isère*).

Le fort des Barraux, forteresse de France en Dauphiné, dans la vallée de Graisivaudan, dont il défendoit l'entrée du côté de la Savoye, étoit situé sur la rivière de l'Isère, environ à huit lieues de Grenoble, à trois de Chambéry et à deux de Montmelian. Charles Emmanuel, duc de Savoye, qui affecta durant la Ligue de si hautes prétentions au trône de France, le fit bâtir en 1594. Le P. Daniel, dans son excellente *Histoire de France*, en parle amplement à l'année 1597. Son récit est si curieux et expose si bien l'objet du document que nous allons publier, que nous n'hésitons pas à le donner ici comme éclaircissement préliminaire et interprétatif des faits.

« Le duc de Savoye, qui après le combat des Molettes, avoit repassé l'Isère, s'étoit campé à Barraux, et Lesdiguières au château de Bayard, la rivière entre eux deux. Il prit fantaisie au duc de faire un fort à Barraux, dont on ne put comprendre l'utilité, car Montmelian n'étoit pas loin de là et lui donnoit le moyen, indépendamment de ce nouveau fort, de faire des courses dans le Dauphiné. On ne sauroit s'imaginer quel autre motif l'engageoit à cela, que la prétendue gloire d'avoir bâti un fort sur les terres de France, à la vue de l'armée françoise; et en effet, pour se faire honneur de ce beau projet, il en envoya le plan dans toutes les cours d'Italie. C'étoit un pentagone fortifié selon toutes les règles, et qui avoit une très-belle apparence sur le papier. Lesdiguières le laissa construire, nonobstant que les principaux officiers de son armée le pressassent de s'y opposer. Quelques-uns s'en plaignirent à la cour, et le Roy en écrivit à Lesdiguières avec quelque chagrin; mais il laissa parler ses officiers et envoya au Roy le baron de Luz lui dire qu'un fort comme celui-là étoit très-nécessaire à Sa Majesté en cet endroit pour brider la garnison de Montmelian; que puisque le duc de Savoye vouloit bien en faire la dépense, il falloit le laisser faire, et que dès qu'il seroit en défense et bien pourvu de canons et de munitions, il lui promettoit de le prendre, sans qu'il en coûtât rien à ses épargnes. Lesdiguières tint parole et la nuit du 13 mars de l'année suivante (Mézerai dit à tort *mars* 1598) il l'attaqua au clair de la lune, et l'emporta de vive force en moins de deux heures, quoique la garnison, avertie de son dessein, attendit sous les armes. »

Barraux, qui avant la construction du fort n'étoit qu'une simple bourgade, est aujourd'hui un bourg de plus de 1,600 habitants, du canton de Le Touvet, arrondissement de Grenoble.

***Relation de la prise par escalade du fort Baro par M. de Lesdiguières, gouverneur et commandant du Dauphiné, sur le duc de Savoye, au moment que cette place, que le duc avoit fait construire, se trouva en état de défense. En l'année* mil v^ciiii**xvii.**

Le duc de Savoye, pour divertir l'effect des armées que le Roy avoit justement jettées en ses Estatz, soubz la conduicte de M. de Lesdiguières, vers la fin du mois de juing M. V^{c} IIII**XVII et affin aussy de couvrir lesdits Estats du costé de Montmeillian et Chambery, fit faire ung fort sur la frontière du Daulphiné, environ ung quart de lieue dedans les terres du Roy, tirant vers Grenoble, sur ung cousteau relevé au-dessus du village de Barrault : et par ce que la place fut en estat de deffence, le XXIIIIe d'aoust en ladite année, il la feist nommer du nom de Sainct-Barthelemy, duquel on a accoustumé de faire mémoire ce mesme jour. Ce fut avec beaucoup de parade, feux de joye par toute son armée, force coups de canon et une grande escoupeterie reprise à plusieurs fois, et suivye avec un ordre qui ne se pouvoit que beaucoup estimer. Et pour faire de tout plus paroistre ceste action, elle fut faicte sur l'entrée de la nuict. Beaucoup des serviteurs les plus affectionnez à ce prince trouvèrent ceste entreprinze inutile, pour estre la place si proche et voizine à une bien petite lieue de Montmeillian, principale forteresse qui n'en est qu'à six lieues, que de ce nouveau fort qui ne l'avoisine que d'une petite lieue. Aussi ne pouvoit-on attribuer ceste entreprise qu'à une pure vanité accompagnée du désir que le duc de Savoye a toujours eu d'enjamber sur les

estats du Roi, lequel il dévore par espérance, comme si ce n'estoit qu'un point en la circonférence de son ambition. — Tant que le travail de ceste fortiffication dura, il les favorisa avec tout le corps de son armée, cependant que celle du Roy estoit campée à une canonade de luy, la rivière de l'Izère entre deux. Et quelque temps après qu'il jugea que la place estoit hors de danger de surprise, il y establit gouverneur le sieur de Bellegarde, gentilhomme de Savoye, avec sept compagnies de gens de pied, y mit de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche, et en somme l'ayant laissée bien pourveue desloge sadite armée pour la faire réfreschir par les garnisons.

Ceste nouvelle place mit en nouvelle jalousie M. de Lesdiguières, et les serviteurs du Roy qui en sont vesins, en une nouvelle apréhention et spéciallement ceulx de Grenoble, siége de la court du Parlement et autres officiers tant de la justice et des finances de Sa Majesté, et n'y avoit celluy qui ne désirat avoir ceste espine hors du pied, craignant qu'elle engendrast une aposthume qui enfin causast leur perte avec celle de la ville de Grenoble: considérant mesme que le duc de Savoye faisoit tant d'estat de la place que la fortiffication se continuoit de jour en jour avec une incroyable diligence. Cependant ledit sieur Lesdiguières, retiré à Grenoble, ayant dispersé l'armée. . . . (1) en attendant le temps et les moyens de lui faire rendre nouveau service, batissoit des entreprinzes et intelligences sur ce fort de Sainct-Bartholome. Plusieurs soldats qui en sortoient luy rapportoient de temps en temps l'estat de la place et l'estat de la garnison, aujourd'huy formoit ung dessein, demain l'autre, puis se réservoit de l'attaquer par siége, ce qu'il eut faict s'il eust autant eu de moyen que la nécessité qui a tousjours accompagné les affaires que le Roy luy a commises depuis dix mois en çà que l'armée de Sa Majesté est sur pied. Mais

(1) Coupé à la reliure.

si ceste entreprinze se monstroit facile, l'exécution s'eslongnoit beaucoup de ceste facilité à cause du manquement de toutes les choses qui y estoient nécessaires. En ceste extrêmité, sollicité de son debvoir, esmeu de la mise des subjectz du Roy assubjecties par cette nouvelle tyrannie et pressé des justes prieres des principaux officiers tant de la justice que de la police du pays du Daulphiné, même du commandement que à leur instance Sa Majesté luy avoit faict d'aviser aux moyens d'assiéger ceste place, il l'envoye par plusieurs fois recongnoistre à la faveur de la nuict. Ceulx qu'il commist à cest effet rapportèrent que la place s'en pouvoit remporter par escalade, à l'endroit d'une tenaille qui en faict le coing sur la main droite en y allant de Grenoble, et que depuis ceste tenaille jusques au bout dudit fort, à la face qui regarde l'Isere, il y avoit mesme facilité pour n'estre le terrain que deux thoises et demy de hauteur partout. Mais que pour entrer dedans le fossé il falloit passer fort près dudit coing, parce qu'il y avoit une bresche à la contrescarpe pour donner commodité aux pionniers de sortir la terre, et que c'estoit par là qu'il falloit passer plus aisément, d'aultant mesme que cest endroit estoit couvert d'ung pan de muraille qui avoisinoit ladite contrescarpe, et que derrière ceste muraille on pouvoit estre à couvert et reprendre allaine après avoir remonté le coutault où ledit fort est assis. La chose ainsi recongneue et rapportée par ceulx mesmes qui avoient touché le terrain de ceste tenaille et à peu près recongneu la haulteur, ledit sieur Lesdiguières fait approcher de luy les trouppes de cheval et de pied qui estoient les plus voisines de Grenoble, les fait passer sur le pont de l'Isère par dedans la ville feignant que tout le reste feroit le mesme passage pour aller vers la Morrianne où estoit le duc de Savoye avec son armée, et cependant faict faire fort secretement et diligemment trente eschelles de la force et haulteur qu'il les falloit. Estant toutes choses disposées, la veille des Rameaux qui estoit le samedy XIIII[e] mars 1598,

il faict mettre les eschelles dedans ung bateau et remonter la rivière avec quelques pétars qu'il jugea nécessaires pour ceste exécution et dont on se servit comme il sera cy-après dit. Il donna à mesme temps ordre de faire repasser les trouppes sur des basteaulx qui estoient préparez pour cest effect. A quoy la nuict d'entre le samedy et le dimanche feust employée pour oster la congnoissance à ceulx du fort que ses trouppes feussent de leur costé, ce qui les eust tenu en cervelle et peult-estre demandé des soldats de renfort à Chambery ou à Montmeillian.

Les choses ainsi disposées, le sieur de Lesdiguières part de Grenoble le dimanche 15e dudit mois à six heures du matin, et estant au village de Lombin sur les huict ou neuf heures, joignit tout ce qui estoit préparé pour ceste exécution, faisant environ trois cens chevaulx et mil ou douze cens hommes de pied, et sur le mesme lieu appela les chefs à part pour leur dire la résolution qu'il avoit faicte d'attaquer le fort la nuict ensuivant par escalade, à l'endroit qu'il leur montra sur le plan qu'il en avoit faict portraire, et pour favoriser ceste escalade, faire donner l'alarme partout, et mesme tirer les pétars aux portes affin de donner tant de besongne en ung coup à ceulx qui estoient dedans qu'ils ne seussent de quel costé entendre. Cela fait, il distribua les billetz de ceste exécution, où estoient nommez ceulx qui avoient la charge des eschelles, et de quelle façon ils debvoient estre accompagnés. Ce qui est à propos de sommairement desduire en ce discours : La trouppe qui devoit faire le premier attaquement portoit huict eschelles : M. de Morges qui la conduisoit en faisoit porter trois, M. de la Buisse une, M. de Sainct-Jurs deux, et à chascune eschelle dix hommes choisis sur les compagnies desdits sieurs, armés de cuirasses et sallades, de pistollets et d'espées. Les sieurs de Montargnières et de Sainct-Bonnot avec chascun vingt arquebusiers de leurs compagnies des gardes estoient avec ceste

trouppe, et avoient charge de chascun une eschelle. La seconde trouppe conduicte par M. d'Ercullès, lieutenant de la compagnie des gens d'armes de M. d'Esdiguières, portoit six eschelles, dont ledit sieur d'Ercullès avoit charge de trois. M. de Montferrier, guidon des chevaulx légers dudit sieur Lesdiguières, de deulx, et M. de Rozans d'une, avec des arquebusiers choisis. La troisième trouppe conduicte par M. d'Oriac portoit trois eschelles : M. de Beauneuil, lieutenant de M. du Passage en avoit une, et M. de Bresson, lieutenant de M. le vicomte de Chamois, deux. La quatrième et dernière trouppe conduicte par M. de Marnier, enseigne de la compagnie de M. de Sainct-Jullian, portoit trois eschelles, dont deux soubz la charge dudit sieur de Marnier, et la troisième de M. de Serre, premier cappitaine du régiment de M. d'Oriac, et toutes ces trois dernières trouppes accompagnées et armées à la forme de la première, et chascune sa guide pour luy faire tenir le droit chemin du lieu de l'exécution. Le cappitaine Bimart eust charge de faire jouer ung pétart à la faulce porte dudit fort qui regarde à Grenoble, et le cappitaine Saige ung autre à la porte principale, qui est posée vers Montmeillian. Il feust aussi ordonné à une trouppe d'infanterie conduicte par le sieur de Sainct-Farriol de donner l'alarme par tous les endroits du fort, tant que l'exécution dureroit, et que cependant tout le reste demeureroit en gros à une mousquettade de là. Et, quant à la cavallerie, là où la pluspart des maneuvres estoient demeurez, le sieur Bar eust charge de la faire passer oultre au-dessus du fort par le village de Barrault, aussitôt que l'alarme se commenceroit, et la conduire jusques hors du bois de Sernettes dedans la plaine de Chappareillon, parce que l'on avoit des advis qui debvoit venir de ce costé-là cent maistres de l'ennemy courir dedans la vallée au mesme chemin que tenoient les trouppes dudit sieur de Lesdiguières. Les choses ainsi disposées, on marche en l'ordre tel que dessus jusques au lieu où

les eschelles se debvoient rendre, mais avant que d'y arriver il fallut faire halte pour laisser passer une heure ou deux de jour de peur d'arriver de trop bonne heure sur le lieu de l'exécution. A l'entrée de la nuict, les eschelles et pétarts furent distribuez, et avant que toutes choses feussent rangées, que les gens de cheval destinez en l'exécution eussent mis pied à terre et que l'infanterie eust passé quelques ruisseaulx, il feust dix heures. Ce feust à la mesme heure qu'on marcha droit au fort dont on estoit que à ung quart de lieue, et en l'ordre cy dessus. On arrive auprès du fort justement à onze heures de nuict, favorisé de la lune qui estoit sur son neufvième jour. Tout cest appareil ne pouvoit marcher sans allarmes ; ceulx de dedans le fort, l'avoient aussy prinse plus de demy heure devant pour avoir veu plus de cens feux que les indiscretz valetz. laissez aux chevaulx, avoient allumez. Aussi tost que leurs maistres furent partis, et encores que ceulx destinez à l'exécution vissent et oyssent la rumeur de ceste allarme, ils ne laissent d'aller là où ilz debvoient planter leurs eschelles, ce qu'ilz firent avec une résolution incroiable. Et cependant les pétarts jouarent, l'allarme se donna partout comme il avoit esté ordonné, et cela sy à propos que ceulx de dedans ne sçavoient de quel costé entendre. Ils renversèrent quelques eschelles aussi tost redressées, sans que ceulx qui en avoient charge s'emeussent des arquebuzades tirées de dessus les tenailles et des guérites qui sont sur chascune poincte. Sy bien qu'ayant gaigné le dessus du terrain, et estant aux mains avec ceulx du dedans, il fallut que le foible cédast au fort. La place est ainsy forcée. Les ennemys se voullurent rallier, mais après quelque foible résistance il en fut tué une centaine et le reste saulta par-dessus le terrain, et où il n'y avoit point d'allarme. Voillà comment il a pleu à Dieu bénir ceste entreprinze, la gloire luy en doibt donc estre rendue et l'honneur à tous ses gentilshommes qui y ont si librement exposé leurs vies. Il ne s'y est

perdu qu'ung sergent des gardes, ledit sieur de Buisson blessé d'une barquebuzade au visage vers les machoueres et bien peu d'autres blessez. Des sept drappeaulx qui estoient dedans, il s'en est gaigné cinq qu'on envoye au Roy, et les deux aultres se sont perdus. Le sieur de Bellegarde prisonnier et quelques aultres. On y trouva neuf pièces d'artillerie montées sur des roues, dont il y en a six de baterie et trois de compaigne, deux cens quintaux de poudre, bonne quantité de plomb, beaucoup de mèches et environ cinq cens charges de bled. Sy le desseing de ceste fortiffication est une fois en sa perfection, la place sera meilleure que Montmeillian et donnera beaucoup d'avantaige aux entreprinzes que le Roi vouldra bastir de ce costé-là. Elle couvre Grenoble et luy sert de frontière, comme à tout le reste du païs. Sa Majesté est suppliée d'ordonner de bons, seurs et liquides moyens pour la conserver, suivant l'estat qui luy en est envoyé, affin qu'elle et ses subjectz jouissent longuement du fruit de ceste conqueste.

(*Anc. f. fr. vol.. .*)

V. — LETTRES DE MARIGNY.

(Suite. *Voy.* t. I, p. 106, 194, 239; t. II, p. 68; t. III, p. 268; t. IV, p. 351; t. V, p. 114, 176, 284.)

39. — A Paris, le 22 septembre 1652.

J'ay donné à M. de Saint-Mars la lettre de M. Marchin pour Son Altesse et la vostre aussi, car je suis si furieusement enreumé que je n'ay pas creu qu'il fust à propos de m'en aller coucher au camp sur la paille pour me guérir de mon rheume. Nous scavons icy toutes les divisions de vostre ville, et nous scavons qu'elles sont plus grandes que vous ne les mandés, et je ne scay si ceux qui ont échauffé l'armée en seront à la fin bons mar-

chans. On a fort écrit icy contre vous depuis peu. On mande que pour tirer de l'argent du tiers et du quart vous menacés d'envoyer une brigade de l'armée pour faire piller les maisons de ceux qui ne se disposent pas franchement à vous prester ce que vous voulés qu'ils vous donnent, et cela fait ici, parmy les gens de qualité et de la robe, un bruit qui ne vous est point avantageux. Ces expédiens violens sont peut-estre cause que des particuliers mandent que vous pillés les finances du public et du particulier. Quelques-unes de ces lettres ayant été leües par une personne de grande qualité, qui a des habitudes et des correspondances à Bourdeaux, je fis mon devoir et je m'en acquittay fort bien, vous pouvés vous en assurer, et qu'en toutes rencontres je témoigneray avec joye que vous n'avez pas au monde un meilleur ami que moy. Si les ennemis sont si forts que vous le mandés vous avez besoing de toute votre prudence et M. de Marchin de sa science et de son expérience pour soutenir les affaires. Il est vray que vous avez des gens qui vous soulagent beaucoup et qui ont treuvé un moyen infaillible de vous fortifier d'un arrière-ban de chevaliers; et le chancelier de ce grand ordre de l'évantail vous aidera fort de ses conseils. J'ay fait ce que vous avés desiré de moy seulement pour vous complaire, car au fond, à vous parler franchement, je ne veux avoir de ma vie aucun engagement ni commerce avec toute cette cabale. J'en ay fait ma déclaration à 36, et sa seule considération m'empesche de faire connestre que je ne suis point homme à estre traitté comme l'on fait, et qu'il y a une grande différence pour toutes choses entre moy et ceux pour qui l'on agit avec moy de la sorte, et rien ne sera capable de faire changer la résolution que j'ay prise, et assurés-vous qu'elle ne me sera point désavantageuse. La femme de Sarazin ayant dit à quelques personnes que M. le prince de Conti, pour témoigner à son mari l'amitié qu'il avoit pour luy et le vanger de moy, avoit envoyé un ordre pour consulter M. Couturier et scavoir s'il pouvoit

révoquer la pension qu'il m'a donnée sur Saint-Denys, j'ay voulu m'éclaircir de l'affaire; en effet, j'ay veu cette après-disnée M. Couturier, qui m'a dit qu'un nommé Bacon, l'un des commis de Sarazin, l'étoit venu treuver mercredi dernier avec un ordre écrit et signé de la main de M. le P. de Conti, pour scavoir de luy s'il pouvoit révoquer la pension qu'il m'avoit donnée; qu'il lui avoit répondu qu'il s'estonnoit bien fort de ce procédé, puisque c'étoit par l'ordre de S. A. qu'il avoit fait créer cette pension en cour de Rome; qu'ayant agi pour moy et fait toutes les choses nécessaires il n'avoit garde de conseiller contre moy, au contraire, qu'en cas de débat, son honneur l'obligeoit de soutenir ce qu'il avoit fait. Le procédé est si honneste que je le vais disant à tout le monde avec le respect que je dois, et j'attends avec impatience que l'on me fasse signifier quelque chose, car en mesme temps je le feray imprimer et en donneray des copies à tout ce qu'il y a icy de gents de qualité. Ceux à qui j'en ay déjà parlé font de beaux discours et fort avantageux pour la générosité du Prince, et pour sa conduite et pour celle de son ministre qui l'engage en des choses qui ne peuvent luy réussir, car tant que je voudray je conserveray la pension. J'y ay mis fort bon ordre. Je prétendois que la chose se fist de mon consentement, mais puisqu'il s'y prend de cette manière j'attendray ce qu'il fera et je scauray fort bien me maintenir. Cette affaire et celle de Ménage, que je vous manday par le dernier ordinaire, vont bien divertir le public. Au surplus par cette mauvaise volonté je me tiens tout à fait dégagé de l'obligation que je pouvois avoir de la pension quand mesme on me l'auroit donnée sans que je l'eusse méritée et quelque chose de plus. Et je vous dis encore que la seule considération de M. le P. me retient dans les mesmes inclinations que j'ay fait parestre. J'ai servi fort bien à mes dépens, jusqu'icy je ne me repens point de ce que j'ay fait. J'auray toujours le mesme respect parce que je le dois avoir; du reste j'en suis quitte, et la conduite

que je vais tenir à l'advenir vous fera bien connestre que lorsque j'ay fait une résolution je la sçay pousser à bout. On parle de la paix, chacun crie la paix, mais je ne la croiray que lorsque S. A. la croira, et elle dit qu'elle ne la croit point. La prise de Dunkerque par les Espagnols, et de toute nostre flotte par les Anglois qui veullent nous declarer la guerre si nous ne chassons ..... (1) proscrits de leur nation qui veulent remplir le conseil du Roy, a un peu (rabaissé) la fierté qui propose déjà de donner une amnistie en *bonne* forme vérifiée dans le Parlement de Paris, à ce que l'on demeure d'accord de réunir celuy de Ponthoise. Les difficultés que l'on fait pour les satisfactions de M. de Marchin et de M. du Dognon arrestront le traitté. Cependant le Mazarin lève force trouppes. La Cour devoit quitter Compiègne et venir à Ponthoise. Il se fait ici diverses cabales et si les armées sont encore longtemps près de Paris, il y a danger qu'il ne nous eschappe. Si vous pouvés faire vos vendanges vous pourrés vous sauver. La flotte vendomoise ne vous incommodera pas et c'est une espèce d'obligation que vous avez aux Anglois. Vous me dites que vous avez donné à M. de Bréquigny le pacquet de M. Cochet, mais vous ne me mandez pas à qui vous avez donné la procuration; je vous avois prié d'en charger quelque honneste homme de vostre connoissance. Eclaircissez-moy cette affaire et vous me fairez plaisir. Je vous prie de faire ma cour à ...... et chez M. le Duc. Mes compliments à Madame de Joinville et à tout son trouppeau, à tous mes vraiz amis et amies, et K. *in culo a gli altri*. Je suis tout à vous et de tout mon cœur. M. Caillet est très-périlleusement malade. Je vous prie de conter l'affaire de la consultation à Madame de Joinville et à mes amis.

Et au dos : A Monsieur, Monsieur Lenet, à Bourdeaux. 22 septembre 1652. — Marigni.

(*S. fr.* 3000[s], f° 135, p°° 77.)

(1) Déchiré en l'original.

40. — A Paris, ce 25 de septembre 1652.

Si vous ne recevés pas mes lettres à temps, je vous assure que ce n'est pas ma faute et que c'est une des choses du monde dont j'ai le plus de soing. Je veoy par vostre lettre et par celle de M le chevalier Thodias que vous n'avez pas peu d'affaire et que les cabales reprennent vigueur; mais comme vous n'en manqués pas aux occasions, je ne doute point que vous ne sortiés de cet embarras à votre honneur. Je pense qu'il n'est pas nécessaire qu'en cette rencontre je vous fasse des compliments et des offres de services, car je ne vous offrirois que ce qui est entièrement à vous, et si j'étois sur les lieux je le ferois avec autant de chaleur que je le fis lorsque l'on vouloit vous choquer; en un mot, vous estes mon ami et je suis le vôtre et votre serviteur. Je suis bien aise en passant de vous donner un advis que quelque chose que fasse 49 (Mme de Longueville ?) il ne sera point pour vous, que ses larmes à votre égard sont des larmes de crocodile, et vous devés tenir pour certain qu'il sera entièrement pour Gondrin; et si vous sçavés tout ce qui se passe en vos cours vous ne devés pas en douter : et afin de vous faire connestre que je vous parle avec certitude, c'est que Laberge, que nous appellerons désormais *Invulnérable*, est confidente de Mme de Long., et Mata, que nous nommerons *Indicible :* sont Inconcevable et Indicible si bien ensemble et de concert avec madame de Longueville, que depuis peu ayant souppé chez M. le P. de Conti, qui languit comme vous sçavez pour madame de Longueville, sans luy en rien dire, ils sortirent de bonne heure et allèrent, sous prétexte de se retirer, faire une proumenade sans flambeaux teste à teste, Mme de Longueville Indicible, Invulnérable Inconcevable, et madame de Longueville avoit tiré parole de Invulnérable qu'il n'en diroit rien à Insolent ni à qui que ce fust, et à cette condition il luy permettoit toute chose avec Inconcevable; de sorte que vous pouvez bien juger que

quelque mine que fasse madame de Longueville, elle sera obligée de soutenir Inconcevable. C'est une histoire véritable que je vous conte et dont je tire ce me semble une conséquence assez juste. Au surplus, vous ne devez point douter que le Sincère — Sarazin — qui va comme veut madame de Longueville, ne poussse M. le prince de Conti contre M. de (Lenet) de tout son pouvoir, et je ne doute point qu'il n'ait été un des principaux autheurs de la cabale. Je vous en parle sans passion et je ne pense pas me tromper et je ne sçay si vous ne feriez pas bien d'en faire advertir M. le P. par le chevalier Thodias ou de luy écrire mesme sur ce sujet, ou d'en écrire à M. de la Rochefoucault, afin qu'il en parlast amplement. Enfin ne croiés pas que ce soit mon interest qui me fasse parler de la sorte, mais consultés bien le vostre. Au reste, si vos affaires se brouillent où vous estes, les nostres ne vont guère mieux icy, et j'appréhende ou que Paris n'echappe au parti, ou qu'il n'y ait bientost une rupture entre M. le duc d'Orléans et le M. Prince. M. le duc d'Orléans est las de la guerre. Le moindre danger luy fait changer de visage, ceux qui l'environnent et qui sont pour la Cour ou pour le Coadjuteur luy font toujours le mal plus grand qu'il n'est, et après luy avoir remonstré qu'il n'a point d'intérests particuliers qui l'empeschent de consentir à la paix, et luy avoir fait connestre que M. le Prince consentiroit dès aujourd'huy au retour du Cardinal si on l'avoit satisfait sur tout ce qu'il demande, ils concluent qu'il n'est pas juste qu'il soit la dupe de toutes ces affaires et qu'il faut qu'il porte les choses à un accommodement.

Hier après-midi quelques gents gagnés par des Mazarins s'étoient assemblés au Palais Royal, où M. Provost, conseiller de la grande Chambre, chanoine de Nostre-Dame, harangua pour la Cour et obligea cette canaille à crier, Vive le Roy et point de Princes! et leur fit prendre en mesme temps du papier, afin de distinguer leur parti par cette marque. Quelques officiers des

gardes se meslèrent dans cette assemblée, et le chariot de M. Vileri ayant passé par là ils le firent piller. Mais le bourgeois de la rue Saint-Honoré s'en étant scandalisé, donna sur la canaille, et Chasan enseigne des gardes, frère de madame de Brezy, y fut blessé d'un coup de balle dans le corps et de quantité de coups de hampe sur les rheins. Outre cette escarmouche, la plupart des papetiers en se retirant du Palais-Royal furent rossez de telle façon que pour regagner leur cartier ils furent contraincts de jetter leur marque.

Les Anglois qui sont au Louvre furent de la papeterie, mais ils furent bientost forcés d'y renoncer. L'affaire a cousté 12,000 liv. qu'on avoit distribuées par ordre de la Cour et par l'entremise de Fouquet. Mais tout cela n'a produit aucun bon effet. Ainsi les Mazarins ont chié au lit et porté deux heures leurs *ordures* (?) sur leurs chapeaux. S. A. R. étant advertie de ce désordre, envoia M. le mareschal d'Estampes au Palais-Royal; on luy tint d'abord d'assez insolents discours. Mademoiselle passa par ce cartier peu de temps après, le peuple l'arresta et lui dit que c'estoit un reste de mazarinaille qui s'estoit retiré dans le Palais-Royal, qu'il falloit noyer. S. A. agit avec une vigueur sans pareille, et pleut à Dieu que M. son père en eust autant qu'elle. Je passay presque dans le mesme temps par le canton de la papeterie; heureusement on ne me dit rien et je fus sage aussi, je ne parlay pas; mais on dit à de bons bourgeois que les Mazarins avoient dessein de faire armer Paris contre Paris et qu'il falloit les charger, et je vous assure que cela ne nuisit pas. Aujourd'huy M. le Prince est venu de l'armée et il a eu une grande conference avec S. A. Royale; on s'est échauffé dans le discours, et de parole en parole on en est venu aux reproches, jusques là que M. a dit à M. le Prince : Je vous ay donné Paris. — M. le Prince luy a repondu : Je vous ay donné 12,000 hommes pour le maintenir. S. A. R. a répliqué qu'elle avoit donné des trouppes et que le duc de Lorraine estoit venu à sa considération. M. le

Prince a riposté que sans la sienne il seroit encore en Flandres. Cecy s'est passé dans la galerie du Luxembourg fort tard et peu de personnes le sçavent à l'heure que je vous écris. Mais le fait de leur querelle est sceu de beaucoup moins de gents, et certes le P. avoit quelque raison.

S. A. a sceu que M. le duc d'Orléans avoit voulu traitter à son insçu avec le Mazarin par le moyen de l'abbé Fouquet qui estoit caché dans le Palais-Royal où l'on dit que M. l'a veu, et l'on accuse MM. de Rohan, de Chavigny et Goulas d'y avoir contribué. M. a esté fort honteux de ce qu'on a découvert sa négotiation, et après avoir dit à quelques-uns que ce n'estoit que rendre ce qu'on luy avoit presté par Gaucour il y a quelque temps, il a fait parler par plusieurs personnes à M. le P. qui la reveu depuis leur première entreveüe, et S. A R. luy a fait mille caresses. Jugés par là de l'état de nos affaires. Si la Cour envoye amnistie en bonne forme avec la réunion du Parlement de Ponthoise, M. acceptera la paix et M. le P. sera peut-être obligé de prendre ses cartiers vers Stenay. Ce que je vous mande de l'abbé Fouquet n'est sceu que de fort peu de personnes jusqu'icy, et vous me ferez grand plaisir de n'en faire part qu'à nos amis qui sont seurs, à cause des négotiateurs qui sont peut-estre accusés sans sujet : cependant des plus éclairés de France, et qui ont plus de lumières de tout ce qui se fait en parlent ainsy. Je ne parlerai point sitost à Son A. de....... .... et de Lenet, il faut qu'ils soyent bons amis et que tout se raccommode par Son A. J'attends votre reponse sur ce que je vous manday lundi dernier touchant la consultation qu'on a faite chez Couturier, qui me dégage entièrement des intérests de 38, et quoy qu'il arrive je seray bourgeois de Paris et votre serviteur. Je vous prie de faire ma cour comme vous sçavez et d'assurer M. de Guise de mes très humbles services. Il y a longtemps que j'ay l'honneur d'en estre connu, et je ne pense pas que Mme de Longueville, qui n'a pas été odido comme il esperoit, fasse grande im-

pression pour le Sincère (Sarazin). Adieu, il est tard et je n'en puis plus de lassitude.

Au bas. — M. de Marigny. 22 de septembre.

(*S. fr.* 3000³, f° 170, p°° 97.)

---

41. — A Paris, le 29 septembre 1652, à minuit.

Je vous manday par ma dernière lettre le petit demeslé que M. le Prince avoit eu avec M. le duc d'Orléans et le chagrin que S. A. R. avoit eu d'avoir donné quelque sujet à M. le P. de se plaindre. Vous allés apprendre par cette lettre que ce n'estoit pas un emportement, mais au contraire qu'il estoit nécessaire d'éclatter encore davantage La nuict de mardi dernier un parti que M. de Beaufort avoit envoié à la guerre treuva près d'Espinay deux hommes que l'abbé Fouquet avoit depeschés de Paris à la Cour. L'un d'eux, qui estoit valet de chambre de l'abbé, voulut mettre la main au pistolet, mais il fut prevenu par un coup de mousqueton dont il fut tué sur la place; l'autre fut pris et fouillé, on lui treuva une lettre que l'abbé Fouquet écrivoit à M. Letellier. D'abord il s'écria que c'étoit pour le service de Son A. R. qu'il alloit en Cour, mais lorsqu'il entendit que le commandant dit à quelques cavaliers qu'on le menast à M. de Beaufort, il se jetta à genoux et pria qu'on le conduisist à tout autre que luy, et qu'il donneroit mille pistoles si on luy vouloit rendre sa lettre et sa liberté. Cela fut cause que le commandant donna ordre plus exprès de le mener en diligence à M. de Beaufort qui, après l'avoir interrogé, leu le contenu de la lettre, en prit bonne copie et porta l'original à M. le Prince. M. de Beaufort m'en a donné une copie que j'ay prestée à une personne de qualité qui est seure; si on me la renvoye devant que je ferme mon pacquet je vous en feray part; en attendant je vais vous en dire les beaux endroits, qui vous feront veoir que je n'avois pas de trop mauvaises lunettes quand je vous mandois il y a quelque temps que je déplorois la conduitte du parti

et que je pensois que la Reine avoit des gens qui agissoient pour son service auprès de M. le Prince, au lieu qu'il devoit en avoir près de Sa Majesté qui agissent pour luy. Cet abbé mandoit que M. le P. avoit promis de venir icy dès le lundi, mais qu'ayant appris que M. de Thurenne avoit envoyé au fourrage 2,000 chevaux, il estoit sorti de son camp pour les suivre; que beaucoup de bourgeois ayant du papier à leurs chapeaux l'étoient venu treuver le mardi matin au Palais-Royal, qu'ils avoient eu bien de la joye de le voir, qu'ils luy avoient demandé ce qu'ils avoient à faire dans le dessein qu'ils avoient d'aller au palais d'Orléans et d'exciter la sédition par les rues; qu'il n'avoit pas cru qu'il fallust mal embarquer l'affaire, mais qu'il avoit creu qu'il estoit plus à propos d'attendre les hommes de main que l'on vouloit mettre à leur teste; qu'il n'y avoit point de temps à perdre. C'est pourquoy il depeschoit en diligence, afin qu'on les envoyast prontement. Que M. le mareschal d'Estampes estant venu à l'assemblée on l'avoit obligé de prendre du papier, ce qui avoit fort embarrassé M. d'Orléans, qu'il avoit dit au Mareschal qu'il en verroit bien d'autres, que le Mareschal luy avoit respondu qu'il ne falloit pas faire de rodomontades, mais qu'il falloit faire la paix. Que M. le duc d'Orléans avoit souhaitté de le veoir, qu'il avoit été une heure avec luy, que S. A. luy avoit témoigné qu'elle ne désiroit rien pour elle, mais qu'elle avoit un peu insisté pour ses trouppes. Qu'il avoit dit qu'encore qu'on luy promist de les maintenir, sans doute on les reformeroit. Que M. d'Orléans avoit repondu que pourveu que l'on en reformast d'autres auparavant les siennes il y consentiroit, qu'il désiroit sortir honnestement de cette affaire et que le Parlement fust satisfait de luy. Qu'il ne vouloit pas que dans l'amnistie on parlast du card. Mazarin, que M. de Chavigny avoit dit qu'il falloit justifier led. Card. par une déclaration particulière qui seroit plus seure et plus avantageuse pour luy, et faire casser touts les arrests du Parlement.

Que M. le duc d'Orléans ne vouloit pas aussi que dans l'amnistie il fust dit que M. de Beaufort sortiroit de Paris, et que M. de Chavigny avoit dit que S. A. R., après la vérification, trouveroit moyen de les faire sortir adroitement. Que M. de Rohan étoit du mesme advis, que l'on abandonnoit La Rochelle et la Cour des Aydes. Que l'on demandoit quelqu'argent pour Gerzé et la demolition de Taillebourg; mais que n'ayant aucun ordre pour cela, il se tiendroit ferme et ne promettroit rien; que MM. de Chavigny et de Rohan devoient partir pour aller porter ces propositions à M. le Prince, et proposer une trefve, et en cas que M. le Prince ne voulust pas agréer ces articles, M. Goulas luy avoit dit que S. A. R. se détacheroit et traiteroit sans luy. Que quelques amis du card. de Retz estoient venus à l'assemblée du Palais-Royal, appelée par ceux de l'union l'assemblée des testes de papier, dire qu'il falloit le mettre (led. Cardinal) à leur teste; qu'il avoit creu qu'il ne le falloit pas faire, mais se servir de ses amis s'il en avoit, et qu'à cet effet il feroit avec luy un raccommodement plastré; que Brusselles avoit donné sa démission de prevost des marchans et s'en estoit repenti deux heures après, et que M. de Chavigny avoit dit à M. d'Orléans : Puisqu'il s'est défait de sa charge sans vous en parler, parlez-luy-en sans le restablir. Que M. de Chavigny faisoit espérer que pour quelque somme d'argent M. d'Orléans feroit consentir Louvières à se deffaire de son gouvernement de la Bastille, et qu'après Brusselles seroit aisé à acculer; qu'on luy envoyast force placarts imprimés parce qu'il en avoit besoing, et les hommes de commandement que l'on desiroit mettre à la teste des bourgeois. Voilà à peu près l'extrait de la lettre. Jugez si elle dut surprendre M. le Prince, puisque toute cette conference avoit esté faitte à son insceu; que M. le duc d'Orléans, ni MM. de Rohan, de Chavigny et Goulas ne l'en avoient point averti. S. A. R. revenant du camp, alla descendre chez M. de Chavigny et lui fit veoir la lettre ne faisant pas semblant di adjouter

foy. Touts vilains cas se renient. M. dit que Fouquet a menti; les autres disent la mesme chose. Cependant on ramasse des circonstances qui font juger du contraire. MM. de Rohan et de Chavigny allèrent pour proposer la trefve, et M. d'Orléans refusa à M. le Prince de rétablir M. de Brusselles dans sa charge, et ce fut là-dessus qu'ils en vinrent à quelques paroles. J'ai ouy dire à M. le Prince que S. A. R. luy ayant dit sur le sujet de ce rétablissement qu'il ne connoissoit pas Paris, S. A. luy proposa d'assembler ses amis et ses serviteurs pour conférer avec eux; que M. repliqua : Ce sont des emportés, je connois mieux Paris que vous et eux, et sans moy vous n'y fussiez pas entré. M. le P. respondit. C'est une chose problématique, mais si vous m'avez donné Paris, je vous ay donné 15,000 hommes pour vous y maintenir. — Je vous ay donné des trouppes, répliqua M.; j'ay fait venir le duc de Lorraine. — Vos trouppes, répondit M. le P., sont en petit nombre, et pour M. de Lorraine, sans ma considération il seroit encore à Bruxelle. Mais je veoy bien ce que c'est, on veut se séparer et chacun prendra son party. Et là-dessus il sortit de la gallerie du Luxembourg, où il laissa M. et treuva dans la chambre M. de Lorraine avec tous les négotiateurs auxquels il fit ses plaintes et dit qu'il ne manquerait pas au respect qu'il devoit à M., mais qu'il aimoit mieux tout d'un coup veoir les choses séparées que de languir de la sorte, qu'après il sauroit bien prendre son parti ou pour la paix ou pour la guerre. M. de Lorraine dit qu'il avoit raison, et M. fut fort embarrassé jusqu'au soir que M. le Prince le vint voir, à la prière de Mademoiselle et de ses amis qui s'entremirent pour cette réconciliation. Depuis ce temps-là S. A. R vient veoir deux fois le jour M. le P. qui est malade, et qui a desjà esté seigné cinq fois ; il n'a point de fièvre, mais il a de grandes douleurs de teste, particulièrement sur le soir. S. A. fut fort étonnée quand je lui dis par cœur la lettre de Fouquet dans laquelle il n'y avoit qu'un seul chiffre pour cacher le nom de M. le P., qui

estoit M. 34. Jamais il n'y a eu négociateur si impertinent. Ces Messieurs sont fort décriés dans le monde et cependant ils font leur cour à l'ordinaire comme s'ils n'avoient eu aucune conférence. On a donné arrest portant deffense de s'attrouper, et M. ayant fait assembler les colonels et fait resoudre de charger ces porteurs de papier, il en étoit si aise, que m'ayant veu passer dans les rues, il me fit descendre du carrosse où j'étois pour me faire venir dans le sien et me dire : Là je baptisay cette assemblée l'assemblée des Torchecus du Palais-Royal, et fis pour lui complaire quatre couplets de chanson sur-le-champ, sur l'air des Petits sauts de Bourdeaux; je vous les envoye et je m'assure qu'ils vous feront rire. S. A., qui m'avoit envoyé quérir avant-hier pour la divertir en rit bien dans son lict et nous les chantasmes en chœur de musique dans sa ruelle Aujourd'huy je l'ay bien fait rire, en luy parlant de M. le duc de Bourbon qui avoit si fort surpris les gens que si la bonne femme la C. n'y eust mis ordre, il ne se fust point treuvé de norrice. Nous avons résolu qu'elle auroit cette charge. Le Roy est à Ponthoise. On dit que l'on fera approcher quelques compagnies des gardes afin de fomenter les séditions, et pour cela on a détaché mille chevaux pour battre l'estrade du côté de Saint-Denys. Le duc de Lorraine a parlé fort vigoureusement à M. et luy a dit que devant que la mauvaise saison l'obligeast à se retirer, il donneroit si l'on vouloit dans les retranchements du mareschal de Thurenne, et qu'il vouloit qu'on luy coupast le cou au cas qu'il ne les forceat point. Si S. A. R. est bientost sur pied et que le cœur en die au Lorrain, vous en entendrés parler. S. A. R. aura peine de consentir, parce que je sçay qu'on luy a dit que si M. le P. avoit quelque grand avantage, il pousseroit les choses bien avant. Les trouppes d'Espagne avancent vers la frontière, et on a depesché à Bruxelles à M. de Fuensaldagne afin de le presser. Je vous en parle comme ayant veu ce que l'on a mandé, et si les Espagnols font leur devoir, comme il y a apparence, la

Cour se treuvera assez embarrassée. Il ne faut songer qu'à conserver Paris où certes il se fait de grandes cabales par la nonchalance des uns et la mollesse des autres.

On a loué votre vigueur sur l'affaire de M. de Gondrin dont les amis disent qu'il ne demandoit que de l'argent pour ses trouppes et non pour ses appointements, et cela en vertu d'un ordre de M. le P. Toutes ces cabales déplaisent fort au patron dont vous aurez veu les sentiments dans la lettre de M. Guitaut, son secrétaire. Je vous ay déjà mandé que je ne vous offrois rien de nouveau quand je vous offrois mes services, puisqu'ils vous sont acquis il y a longtemps; je n'ai que la mesme chose à vous dire. J'attends vos reponses sur la lettre que je vous ay écritte comme vous avez désiré et sur la consultation de Couturier. Je ne sçay pas assurément si M. de Chalons est mort, quelques-uns en doutent; mais pour M. de la Rochefoucaut ce soir, chez Mademoiselle, il m'a dit qu'il n'avoit point envoié de procuration à madame de Long... pour dire qu'il ne vouloit point du prieuré que l'on a donné à M. de Vert. Je suis bien aise que vous fassiez part de mes lettres à M. de Marchin et à madame de Tourville, ce sont des personnes que j'honore infiniment; mais parce que je vous écris franchement et en amy je souhaite fort qu'elles ne tombent point en d'autres mains. Je vous avois prié d'en faire une liasse afin que quelque jour elles me pussent soulager la mémoire, dans le dessein que j'ay de mettre par écrit quelques choses de toutes ces parties; si vous n'en voulés pas prendre la peine envoiés-les du moins à l'assemblée des papetiers du Palais-Royal pour en faire des torchecus. Vous n'aurés pas sujet de vous plaindre de moy, car il me semble que je vous mande les choses assez exactement. Peu de gens sçavent le détail de la lettre et moins encore l'ont veüe. Faites part de ma chanson à mes femmes et à mes filles et à M. de Virelade, je vous en prie, et me croyés entiérement à vous.

Et au dos : A Monsieur, Monsieur Lenet à Bourdeaux. — Marigny, le 20 nov.

(*S. fr.* 3000, *f°* 194, *p*ce 112.)

VI. — LETTRES DU COMTE DE CAYLUS.

(Suite. *Voy.* p. 1.)

6. — LE COMTE DE CAYLUS A L'ABBÉ CONTY.

A Paris, le 5 janvier 1730.

Il y a déjà quelque temps, mon cher abbé, que je suis revenu du triste voyage que j'ay esté obligé de faire dans mes terres : une multiplicité d'affaires qui me sont successivement arrivées m'ont empesché de renouer un commerce avec vous que je désire par vous-même et par le saint respect que je conserve et que je conserverai toute ma vie pour quelqu'un dont rien dans le monde ne me pourra consoler. C'est un soulagement que de s'affliger avec ses amis : c'est ce qui m'a fait écrire une aussi triste phrase dont nous n'aurions besoin ny vous ni moy.

Je vous écrirai avec attention, mais à batons rompus, suivant la liberté de notre commerce.

L'abé de Strésut est mort il y a huit jours, si il vous en souvient; il estoit infiniment triste et j'ay prouvé qu'une apoplexie qu'il avoit eue il y a quatre mois avoit égayé son commerce.

Madame de Bulinbrock (*sic)* est icy depuis deux mois. Je trouve que malgré l'état déplorable dans lequel elle est arrivée, son séjour l'a retablie un peu.

J'ay obtenu du Cardinal deux mille francs de pension pour le chevalier. Il faut regarder cet avenement comme une grace dans une cour économe. Le chevalier fait à merveille dans son metier : il a une ouverture d'esprit naturelle pour y devenir

l'insolence des discours qui accompagnent le recueil de ses pièces de théatre qui paroit depuis deux jours. Pour vous en rendre compte je vous promets de lire toutes les erreurs de son esprit et tout ce que sa sotte vanité ont pu luy inspirer. Je ne puis vous faire un plus grand sacrifice. A la simple ouverture du livre j'ay veu une ode en prose adressée au cardinal de Fleury et je suis tombé sur un endroit où il dit que M. Racine n'avoit que du sentiment et qu'il ne pensoit point; et pour le prouver il a mis en prose le tout ou moitié de son *Mithridate*. Vous me voyez encore très peu au fait, mais beaucoup plus indigné que je ne vous le puis dire. Vous en scaurés davantage un autre jour.

Nous avons perdu le pauvre M. Manaldi. L'eveque de Soissons, le frere du digne embassadeur que nous avons auprès de votre Rep., a fait un livre misérable sur une sainte nommée Marguerite Alacoque, plus misérable que je ne vous le puis dire : son ridicule est si grand que tout le monde le veut avoir. Je ne comprends pas comment dans un siècle éclairé comme le nostre l'on écrit des choses aussi misérables sur le cœur de Jesus auquel cette béate estoit devotte. Vous aurés au premier jour des nouvelles de notre Bibliothèque. Le vaisseau s'achève, bientot on pourra recevoir les curieux. L'abé Sallier fait merveilles et l'abé S.... m'a mandé des détails de son voyage qui me font grand plaisir. Adieu, mon cher abbé, en voilà assés pour aujourd'hui. Je finis en vous embrassant de tout mon cœur par vous demander de vos nouvelles et par vous promettre des miennes si elles vous amusent.

M. le D. de Villeroy a esté incommodé. Il se porte mieux, mais le pauvre homme est bien triste; il en a bien raison.

Mon bon ami le D. de Retz vous fait ainsi que M. son père et le chevalier de Papus mille compliments. Je vous prie de faire les miens à M. Zanetti et à mademoiselle Rosalba.

---

7. — LE COMTE DE CAYLUS A L'ABBÉ CONTY.

A Paris, le 19 janvier 1730.

Voilà, mon cher abbé, deux lettres que l'on a apporté chez moy pour vous estre remises; je les crois, ou du moins une, du P. Des Molés: il n'est pas le seul qui se plaigne de votre silence, le P. Souciet en fait de longs gémissements.

Je viens de chez le pauvre maréchal de Villeroy. Il a reçu les sacrements ce matin. Il est cependant un peu mieux ce soir: ce n'est pas son grand âge seul qui le tue; croiriés-vous bien que le chagrin de ne se mêler de rien lui a nourri dans le cœur un ver qui le fait périr! c'est un beau sujet de moralle et qui nous doit bien engager à nous occuper de tout ce qui peut nourir et amuser l'esprit. La vieillesse de ceux qui vivent ainsi est une belle ruine dont la solidité plaist aux passans et ne leur inspire que du grand.

Je ne vous envoyerai point encore cet ordinaire le détail que je vous promis de la fête des ambassadeurs d'Espagne, parce qu'elle est encore remise jusques au 25 ou 27; je ne doute point même qu'avant ce temps le feu et les illuminations ne soient emportés ou par les glaces, ou détruits par les pluyes: tout ce que je puis vous en dire c'est que les apprêts n'inspirent que le grand et que l'agréable; l'on prétend qu'elle coutera cinq cent mille francs au moins; j'ai peine à le croire. Quoi qu'il en soit, il y a de belles choses dignes de la vanité espagnolle, seul sentiment qui reste presque à cette nation de tant d'autres qui l'ont autrefois rendu supérieure en Europe.

Je compte la première fois que je vous écrirai pouvoir datter ma lettre d'un logement que je suis assez heureux pour avoir trouvé à louer: il est situé à l'orangerie des Thuileries. Indépendamment d'un petit jardin particulier, j'ay pour avenue, d'un côté, le magnifique jardin de ce palais et de l'autre je me

trouve dans la ville; j'ay un petit logement (*illisible*) qui ne peut être qu'agréable, avec cette superbe vue : le petit corps de logis n'a qu'une porte quarrée, et de quoy loger trois valets; encore me reste-t-il une sale à pouvoir donner à mon frère ou à un ami. Je voudrois, mon cher abbé, qu'elle pust vous tenter : j'aurois non-seulement besoin des ressources de votre esprit, soit pour le solide, soit pour l'agréable, mais je mettrois encore à profit le sentiments de votre cœur pour me plaindre avec vous du malheur dont je suis accablé. — Pour aujourd'hui ma lettre ne sera pas plus longue. J'attends des votres avec impatience, et j'espère que mon exactitude vous satisfera. Je vous embrasse, mon cher abbé, comme je vous aime.

Voltaire a retiré la pièce de *Brutus* qu'il avoit donné aux comédiens : on dit qu'il la veut retoucher. Je ne puis vous en mander de détails ; vous scavés que je fuis tout commerce avec les poëtes ; tout ce que je scais, c'est que le Brutus qu'il a traité est l'ancien. On va nous donner une autre tragédie ; elle a pour titre *Calisthène;* je n'en augure pas beaucoup parce que je ne crois pas qu'avec l'impression de grandeur qu'Alexandre a produit dans toutes les têtes de ce présent monde, je ne croirai jamais, dis-je, que l'on puisse opérer que de la révolte quand on représente les défauts, ou que l'on met quelque chose au-dessus de ce héros, fust-ce la vertu elle-même : nous en jugerons et vous aussi, ainsi que de tout ce que je croirai qui poura vous amuser.

Le pauvre M. de Rangoni est plus sérieusement incommodé qu'il ne croit l'estre. Je serois faché qu'il lui arrivast malheur ; c'est un bon et galant gentilhomme, comme disoient nos pères.

---

8. — LE COMTE DE CAYLUS A L'ABBÉ CONTY.

A Paris, le 1er décembre 1730.

J'ay reçu votre lettre, mon cher abé, avec grand plaisir. Je

vais y répondre et me laisser aller à tout ce qui se présentera à mon esprit, soit de frivole, soit de littéraire, soit enfin de personnel.

Ne craignez point de renouveller mes douleurs en me parlant de ma pauvre mère. La perte que j'ai faite est plus présente à mon esprit qu'elle ne le fut jamais. J'éprouve chaque jour cette cruelle séparation, non-seulement par les sentimens, mais encore par le *mécanique* de la vie, et je conçois les regrets de Cicéron pour sa Tullia, sans le soupçonner de l'inceste dont quelques antiquaires l'ont accusé. J'ay eu pendant près d'un an la triste consolation de Madame de Bolinbrock, mais enfin c'en estoit une pour moy. Sa société pleine d'amitié, mille traits de conversation et de faits arrivés dans le même temps que ceux que nous avons entendus avec tant de plaisir; ajoutés qu'elle estoit la seule personne du monde avec laquelle et chez laquelle je pouvois vivre avec une pleine liberté: tout cela, dis-je, qui m'avoit un peu consolé ou plus tost médiocrement distrait, est parti avec cette pauvre femme qui, depuis un mois, est retournée en Angleterre. Je suis donc tout seul dans ma solitude, et je me livre à des études bien peu réglées parce que je scais très peu, et que je suis paresseux. Je travaille, sur le haut du tour, à tout ce qui a rapport au dessein. Je perfectionne cette suite de pierres gravées que vous connoissez: j'en ay beaucoup effacé, pour les refaire avec plus de soin, et comme je voudrois que mes occupations pussent estre utilles à la société, j'ay commencé la suite des médailles impérialles d'or du Roy: c'est une des belles qui soit au monde. J'en ay déjà fait près d'un cent. Les monumens qui sont à leurs revers m'amusent et m'instruisent. J'engagerai peut-être par cette suite le Roy à donner au public le catalogue de ses médailles: le nombre en est prodigieux et la beauté inconcevable: les plus rares même sont fleurs de coin et le nombre en tout genre passe de beaucoup celui de quarante mille. Le voyage de l'abé Sevin nous a rapporté

quatre mille manuscrits : on va travailler à leur traduction. Vous en aurez nécessairement le catalogue. Il nous a rapporté peu d'histoires profanes : cependant il y a quelques fragments : mais nous avons un manuscrit d'ancien persan, traduction de la religion de Zoroastre. Une autre fois je vous en manderay davantage sur cet article. L'abé Fourmont a rapporté quatre mille médailles trouvées dans les fouilles qu'il a fait faire ; on travaille à les nettoyer. Je ne pourois vous en parler encore qu'imparfaitement ; mais le plus beau de ses recherches ce sont sans contredit les trois mille inscriptions, qui n'ont esté rapportées dans aucun livre, et qu'il a toutes déterrées, sur lesquelles nous aurons bientost de longues et belles dissertations. Il a toute la suite des prêtres d'Amicla, plusieurs tombeaux et inscriptions qui éclaircissent des passages ; enfin ce qu'il peut y avoir de curieux dans ce genre.

M. de Maurepas a ordonné plusieurs voyages à nos consuls de la coste d'Afrique et d'Asie : ils ont ordre de ne rien épargner pour nous éclaircir de plusieurs monumens antiques dont nous connoissons à peine les noms. On fait actuellement ces voyages ; bientost nous en aurons nouvelles, et je vous en rendray compte. Les correspondances dans le Levant sont bien établies pour nous faire avoir le reste des livres échapés à l'ignorance des chrétiens et à la barbarie des Turcs.

Depuis deux jours j'ay commencé l'anglois ; je compte, quoique j'étudie tout seul, estre en estat dans deux mois d'en scavoir assez pour lire la prose ; c'est tout ce que j'en veux faire. Il y a toujours dans cette langue des articles que l'on n'ose traduire, ou que l'on ne permettroit pas à l'impression, et les Anglois n'ont de bon que ces sortes d'idées détachées. Je ne veux donc pas en estre privé.

La révolution de Turquie va surement changer les mouvemens politiques de l'Europe et surtout ceux de l'Empereur ;

vous vous en consolerés aisément pourvu que cela ne vous regarde point.

J'ai passé plusieurs fois chez votre ambassadeur pour lui offrir à votre considération ce qui pourroit dépendre de moy, mais toujours inutilement: vous connoissez Paris, ainsi vous concevez sans peine que nous n'avons pu nous joindre. J'en suis fâché, car indépendamment des préventions favorables que vous m'avez données de luy, il est fort estimé dans ce pays.

Vous me manderés, je vous prie, des nouvelles de votre carnaval et surtout des décorations de vos opéras: s'il y a quelques jolis airs qui peuvent être chantés par M[lle] d'Argenon, je vous les demande.

M. le D. de Villeroy et Remond ont dû vous écrire; j'ay remis votre lettre à ce dernier.

Nous avons icy beaucoup de callottes nouvelles. Il y en a même de fort jolies, mais comment pouvoir vous les envoyer?

Il y a un Bénédictin nommé Martin qui a fait un livre qui a pour titre: *Explication de plusieurs passages de l'Ancien Testament qui n'ont jamais esté bien entendus par les commentateurs.* — Ce livre est scavant, mais Plaute, Euripide et les autheurs profanes servent tous d'authorité au livre saint. Il y a même plusieurs passages dont les libertins et les paillards peuvent faire leur profit: le livre a donc esté deffendu. Je voudrois pouvoir vous l'envoyer.

Adieu, mon cher abé, je vous souhaite une bonne santé et du plaisir; tout le reste est fadaise. Ecrivez-moy et soyez assuré des réponses (1).

(1) Nous ne donnons pas ces lettres comme des modèles de style, ou d'esprit. Le comte de Caylus s'y peint. A ceux qui voudront le connoître, la lecture en sera plus utile que tous les articles bibliographiques possibles.

VII. — EXAMEN ET RÉFUTATION DES GÉNÉALOGIES DU SIEUR GUILLARD, PAR M. LE MARQUIS ***.

(*Suite. Voy.* p. 9.)

ROUAULT-GAMACHE. — Les Rouault, marquis de Gamache, ont eu un maréchal de France dans le XV[e] siècle.

Dès le commencement du XIV[e] siècle ils portoient la qualification d'écuyer. Ils sont d'origine chevaleresque.

L'un de ces seigneurs avoit pris le parti huguenot et mérita cependant, par sa fidélité, que le Roi lui sauvât la vie au massacre de la Saint-Barthélemy. Son quatrième fils épousa une princesse de la maison de Lorraine.

ROUVROY-SAINT-SIMON. — Guillard ne sait pas même les noms qu'il attaque : il écrit Rouveroy.

Le *Mémoire sur les Pairs*, présenté au Régent, dit de ces seigneurs : « La fortune du duc de Saint-Simon est si récente « que tout le monde en est instruit; il élevoit des oiseaux à « Louis XIII pour le distraire. Jamais il n'y eut une si « mince noblesse. L'aîné de sa maison étoit encore, presque « de nos jours, écuyer de madame de Staremberg.

« La ressemblance des armes de la Vaquerie, qu'ils écar- « telent avec celles de Vermandois, leur a fait dire qu'ils « viennent d'une Princesse de cette maison. Enfin, la vanité « de ce duc est si folle, que dans sa généalogie il fait venir « de la maison de Rosset un bourgeois juge de Mayence, « nommé le Rosset, qui a épousé l'héritière de la branche « aînée de sa maison. »

Les deux particularités sont [illegible] calomnie. Leurs dépo-

sitions sont à classer et reléguer parmi ces chroniques que l'ignorance accueille et que la méchanceté propage.

« La maison de Rouvroy, dit le P. Anselme, a toutes les marques d'ancienneté et d'illustration que l'on peut souhaiter et réunir... » Les Montmorency, les Durfort, les Mailly, les Gramont, etc., avoient l'usage de lui donner leurs filles. Charlotte de Saint-Simon avoit parfaitement épousé Charles-Louis-Antoine-Galéas Hennin de Bossut, prince de Chimay, de l'une des plus grandes maisons de Haynault. Il étoit grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, etc. Tous les pamphlétaires se ressemblent dans la méprisable audace de leurs calomnies.

Enfin, j'ai beau parcourir les tantes paternelles des derniers ducs, je rencontre, outre la princesse de Chimay et à des degrés ascendants, une duchesse de Brissac et mesdames de Fay et du Châtelet, noms auxquels les titres faisoient alors défaut, mais non pas l'antique noblesse.

La Rochechouard. — Nouvelle erreur du sieur Guillard; il a voulu dire de Rochechouart.

Je ne connois pas la prétention que combat ici le pamphlétaire : je sais seulement la réalité pleine de noblesse à laquelle s'en tiennent MM. de Rochechouart. Ils descendent en ligne masculine, directe, légitime, des anciens vicomtes de Limoges, existant dès le début du x[e] siècle; cela me donne l'occasion d'emprunter aux *additions* de le Laboureur, dans les *Mémoires* de Castelnau, ce témoignage flatteur : « Nous » n'avons point de maison en France qui surpasse celle de » Rochechouart en grandeur d'origine et d'antiquité. Il y en » a peu qui l'égalent. La fortune n'a en rien contribué à son » progrès, et si elle a perdu les terres de ses premiers » aïeux par l'extinction de ses branches aînées, elle s'est » revêtue d'autres dépouilles de maisons illustres qui ont tenu

» à gloire de perdre leur nom par un heureux mélange de
» leur sang avec le sien. »

La Rochefoucauld. — Maison assez illustre depuis près de neuf cents ans pour qu'il soit inutile de réfuter les indignes calomnies qui l'attaquent. mais qui ne peuvent pas la souiller. Il est assez curieux que, dans le grand nombre de siècles qu'elle a traversés, et parmi les honneurs de tous genres qu'elle a accumulés, aucun des glorieux personnages qu'elle a produits n'a obtenu le bâton de maréchal de France, ni l'épée de connétable.

Laval-Bois-Dauphin. —Ces seigneurs sont une branche cadette de la grande maison de Laval. Le premier qui fut seigneur de Bois-Dauphin mourut en 1461. Sa mère étoit mademoiselle de Maillé. Il épousa Anne de Maimbier, dame de Bois-Dauphin Mademoiselle de Beauvau, mademoiselle de Saint-Mars, mademoiselle de Lenoncourt, mademoiselle de Montécler, mademoiselle de Souvré, mademoiselle de Riants furent, pendant les six générations suivantes, les alliances des marquis de Bois-Dauphin.

Cette branche a produit un maréchal de France, mort en 1629. Elle s'est éteinte en 1667 et en 1672, sur les champs de bataille.

Les terres de Bois-Dauphin et de Sablé qu'elle possédoit ont été vendues pour acquitter les dettes de ces seigneurs.

Guillard rêve de maîtres d'hôtels, de greffiers, etc. Il doit avoir été conçu durant une terrible préoccupation de sa mère.

Traisnel. - Le nom de cette famille étoit Jouvenel et pas Juvenal : des Ursins étoit son surnom emprunté à l'hôtel des Ursins que la ville de Paris donna, aù xive siècle, à Jean Jouvenel, prévôt des marchands. Un autre Jean Jouvenel, fils du précédent et de Michelle de Vitry, fut archevêque duc

de Rheims, pair de France, etc. Ce fut lui qui s'imagina être descendu de la maison des Ursins en Italie.

Il est possible que Pierre Jouvenel, natif de Troyes et vivant en cette ville, aïeul de l'archevêque, père de Jean, ait été greffier. En tous cas, j'ai dit que Jean fut prévôt des marchands. Cette famille, croissant toujours par le développement de ses mérites, s'allia aux maisons de Montberon, de Choiseul, de Béthune, de Renti, de Luxembourg, de Lannoy, de la Mark, etc. Elle produisit un second archevêque et duc de Rheims, un évêque et duc de Laon, un illustre chancelier de France, de la branche des barons, puis marquis de Traynel; enfin deux chevaliers du Saint-Esprit.

Guimené. — Guillard estropie tous les noms; il a voulu dire Guémené.

La grande maison de Rohan, à laquelle appartiennent les princes de Guémené, est tellement élevée que rien n'atteint sa noblesse. Les sept lignes du sieur Guillard sur son compte n'étant qu'un cancan de procès, un tissu des tripotages intimes, je les laisse pour leur mince valeur. Quand on appartient comme les Rohan, les Montmorency, les Gramont, les Chabannes, les la Trémoille, à l'illustre et perpétuelle histoire de son pays, on échappe aux chroniques des rues; aucun venin ni aucune boue ne sauroient atteindre. Le mépris fait justice des attaques sans qu'il faille recourir à la lâcheté de la fuite ou à l'effort de la défense.

Le premier numéro du *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, créé en vertu de l'ordonnance synodale qui précède, a paru. Nous donnons ailleurs le contenu des principales matières de ce numéro, qui nous semble d'un heureux présage pour l'avenir.

Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul, ancien député. Paris, Didron, 1859.

M. Mahul vient de nous donner le second volume de son Cartulaire de Carcassonne. Les promesses que nous avoit faites son prospectus, les espérances que nous avoit données son premier volume se réalisent en tous points. L'œil et l'esprit sont complétement satisfaits à la vue de ce second et splendide *spécimen*. Nous nous servons à dessein de ce mot, puisque l'auteur ne nous promet pas moins de six volumes; en attendant que notre savant collaborateur, M. Domairon, puisse nous donner la suite de l'étude qu'il a commencée sur la belle publication de M. Mahul, nous ne croyons mieux faire, pour en donner un avant-goût à nos lecteurs, que de reproduire ici quelques passages de l'avertissement mis en tête du présent volume.

« Ce 2e volume du cartulaire de l'ancien diocèse et du moderne arrondissement de Carcassonne comprend, selon l'ordre alphabétique des cantons, les deux cantons de Conques et de la Grasse. L'abbaye de la Grasse fut, à l'âge carlovingien et au moyen âge, le plus puissant monastère du Languedoc : ses possessions et son patronage s'étendirent sur le Roussillon, sur ces contrées que Marca appelle la Marche d'Espagne (Marca Hispanica) et jusque dans les royaumes d'Aragon et de Valence. — Le cartulaire de l'abbaye de la Grasse avoit à lui seul assez d'importance pour justifier une publication distincte..... Parvenu à ce point de ma publication, il m'est possible d'indiquer avec quelque précision quelle en sera l'étendue et quelles en seront les divisions. — On se rappelle que le Ier volume contient les

chartes des communes des deux cantons d'Alzonne et de Capendu, et dans le premier de ces cantons les chartes qui appartiennent à l'abbaye bénédictine de Montonlieu et à l'abbaye cistercienne de Villelongue. — Le III[e] volume comprendra les trois cantons des Mas-Cabardès, de Montréal et de Monthoumet; la ville de Montréal et son chapitre collégial; les châteaux de Termes et de Caboret.—Le IV[e] volume comprendra les communes du canton de Peyriac-Minervois, où l'on trouvera l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre et Saint-Paul, de Caunes, diocèse de Narbonne et l'abbaye des Clarisses, d'Azille, même diocèse. Ce V[e] volume comprendra aussi les communes des deux cantons de Saissac et de Tuchon. Il restera à donner le cartulaire de la ville de Carcassonne et des communes suburbaines de ses deux cantons : ce sera l'objet des tomes v et vi. Deux tables : 1° des noms de personnes; 2° des noms de lieux, sous leur double dénomination, ancienne et moderne, termineront l'ouvrage et le rendront utile à consulter au delà des limites étroites de l'intérêt local. »

Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville (Eure), par M. Ange Petit. Evreux, 1859. In-8°, au profit de l'église; prix : 3 fr.

Parmi les souvenirs des premières années,
Fragiles fleurs, hélas! si promptement fanées!
Dans ce passé semé de tant d'illusions,
De tant d'espoirs brillants, de fraîches visions
Dont le temps a d'un souffle effacé le mirage,
Est-il rien de si doux, de si grand, que l'image
De l'église natale où la céleste croix
Apparut à mes yeux pour la première fois?...
L'église, où pour chacun, riche ou pauvre, le rêve
Qu'on appelle la vie et commence et s'achève.
L'enfant qu'on y porta riant, dans son berceau,
Y repasse vieillard pour descendre au tombeau.
. . . .
Au pauvre monument que le temps a miné,
Où l'on priera pour vous, apportez votre offrande:
Donnez... afin qu'un jour, au ciel, Dieu vous le rende.

L'auteur a puisé, nous dit-il, l'idée de son livre dans ce pieux désir de contribuer pour sa part aux frais de restauration de l'église de son village. L'église de Damville avoit été restaurée,

mais il restoit à régler les comptes des entrepreneurs; la fabrique et les caisses publiques étoient à sec : l'auteur, au lieu d'un billet de loterie, écrivit et offrit sa *Notice sur Damville*, et les souscripteurs arrivèrent. — On le voit, cette publication est doublement une bonne œuvre.

D'ailleurs le pays par lui-même méritoit bien un historien. On sait que Damville (Haute-Normandie), longtemps simple baronie, fut érigé en duché-pairie, l'an 1610, en faveur du connétable Henri de Montmorency (fils du grand connétable Anne), qui a rendu si illustre ce nom de Damville. Environné des grandes seigneuries de Conches, Evreux, Condé, Breteuil, Tillières, Verneuil, Nonancourt, Garancières, Grossœures et autres, Damville figuroit au XIIIe siècle dans les possessions de la grande famille de Courtenay. Il en sortit pour passer momentanément à Pierre de la Brosse, qui la perdit lors du fatal procès que lui intenta Marie de Brabant. Dès l'année 1285, on voit ce beau domaine entrer dans la maison de Montmorency, d'où il ne sortit un moment, en 1404, sous Charles VI, que pour y rentrer définitivement en 1449. M. Ange Petit donne sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville des notions précises auxquelles sans doute on pourroit demander plus de développement, mais qui, toutefois, suffiront à la plupart des lecteurs. Le texte est accompagné, en forme de pièces justificatives de 14 chartes ou documents importants, parmi lesquels nous citerons une charte de Guillaume le Conquérant, qui donne l'église de Damville à l'abbaye du Bec. Celle de 1285, de Philippe le Bel, qui gratifie Mathieu IV de Montmorency de la terre de Damville, et les lettres de 1610 et de 1694, érigeant la seigneurie de Damville en duché-pairie en faveur de Henry de Montmorency et de M. le comte de Toulouse. Nous ajouterons que l'impression des *Notes historiques* laissée par la mort prématurée et regrettable de l'auteur, aux soins d'un fils pieusement jaloux de remplir sa tache, est en tout digne d'éloge et de convoitise. Tiré sur du papier de Hollande, accompagné de deux plans et de deux vignettes, l'ouvrage remplit toutes les conditions d'un livre de choix, que l'on devra rechercher, même à part l'idée qui l'a inspiré.

Charles VII et Louis VI, d'après Thomas Basin par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Paris, Durand, 1860.

Se vouer à la réhabilitation des grands noms historiques que la passion, l'ignorance ou la mauvaise foi ont systématiquement méconnus ou diffamés, c'est là une noble tâche, un grand et louable travail qu'acceptent volontiers les esprits généreux et que la faveur publique doit accueillir et honorer. Le roi Charles VII, auquel notre pays a dû son indépendance et sa nationalité, est certainement l'un de ceux dont les historiens ont le moins apprécié le caractère et les services. Quelques taches dans cette vie héroïque ont suffi pour lui valoir l'ingratitude et les mépris de la postérité ; et à tout prendre, son ingrat fils, Louis XI, avec toutes les tyrannies de son règne, avec ses hypocrisies, ses ruses et ses perfidies, est resté plus populaire comme caractère et d'une plus grande renommée comme roi. M. G. de Beaucourt, qui fait du xve siècle et du règne de Charles VII en particulier l'étude constante de ses loisirs, s'est attaché à redresser, à ce double point de vue, les méprises des historiens et les torts de la postérité. La brochure que nous annonçons, qui n'est qu'une sorte de programme au grand travail que prépare M. de Beaucourt sur le règne de Charles VII, nous vient, ainsi que son titre l'annonce, à propos du livre de *l'Histoire des règnes de Charles VII et Louis XI*. On sait que cet ouvrage, attribué jusqu'ici au moine liégeois Amelgard, vient d'être édité pour la *Société de l'Histoire de France* par les soins du docte M. J. Quicherat, qui l'a restitué à son véritable auteur. L'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, natif de Caudebec, et mêlé durant sa vie aux grands événements dont il s'est fait l'historien, étoit, dans le principe, attaché au gouvernement anglois, dont sa naissance l'avoit rendu le sujet. Toutefois il fut l'un des premiers à se rallier au pouvoir de Charles VII, lors de la conquête de la Normandie, et son dévouement à la cause de ce prince le rendit suspect à Louis XI, qui le frappa « de cette main qui n'épargnoit personne. » Les appréciations, les jugements de l'historien se ressentent des impressions de l'auteur. M. Quicherat, dans la notice qu'il a mise en tête de son édition, apprécie à son tour Thomas Bazin comme homme et comme historien. Nous n'avons point à suivre ici le savant éditeur, mais à revenir au travail de M. de Beaucourt que semble avoir inspiré celui de M. Quicherat et surtout l'œuvre de Thomas Bazin. Le livre de l'évêque de Lizieux n'eût-il pro-

voqué qu'une étude nouvelle et plus approfondie des monuments du règne de Charles VII, que nous devrions savoir infiniment de gré à M. Quicherat de nous en avoir donné une bonne et complète édition. M. de Beaucourt, nous n'avons pas besoin de le dire, n'accepte pas toujours les appréciations si passionnées de Thomas Bazin. Tout en se montrant plus rigoureux que la plupart des historiens à l'égard de Louis XI, il n'en est point l'accusateur systématique, et le défend souvent contre les aveugles et implacables jugements de l'auteur. Mais le travail auquel semble surtout se vouer M. de Beaucourt est, nous le répétons, l'étude du règne de Charles VII. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les termes par lesquels l'auteur résume son premier travail sur ce prince : sans l'absoudre sur tous les points, sans le justifier entièrement de sa reconnoissance tardive envers Jeanne d'Arc, de son ingratitude envers Jacques Cœur et de ce fonds d'envie et de *muableté* qui se pouvoit trouver en lui, « on lui accordera, dit M. de Beaucourt, un sens droit, un sentiment profond des devoirs de sa couronne et des intérêts de son peuple, une habile perspicacité à reconnoître les talents et les aptitudes, une intervention active et éclairée apportée aux affaires pendant les vingt dernières années de son règne, un soin vigilant pour le repos et le bien-être des classes inférieures, un amour sincère de la justice et une attention scrupuleuse à pourvoir les offices d'hommes consciencieux et capables, un désir parfois immodéré de récompenser les services rendus, une inviolable fidélité à observer la moindre de ses promesses, une dignité grave jointe à une affabilité pleine de charmes, une sage tempérance, une prudence qui ne laissoit rien au hasard, de la fermeté et de l'énergie dans les circonstances où il falloit en montrer, une suite dans les desseins qui lui assura le succès quand la fortune ne conspira pas contre lui : de la bravoure à l'occasion, quoiqu'il n'eût pas la passion des armes, une clémence égale à son humanité, en tout une modération qui lui mérita l'amour de ses sujets, l'estime de ses alliés et de ses ennemis mêmes. »

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

IX. — SCHISME GREC.

On a sur l'histoire du schisme des Grecs des notions que vraisemblablement le récit suivant ne modifiera pas beaucoup. Ce récit, tout semé d'anachronismes et de circonstances inconciliables avec les faits acquis à l'histoire, est extrait, comme nous l'indiquons, d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale dont l'écriture appartient à la première moitié du quatorzième siècle. Il semble inédit, et à ce titre, malgré les invraisemblances et les impossibilités chronologiques qui s'y rencontrent, il nous a paru assez curieux pour mériter d'être reproduit. Nous en devons la communication à M. le prince Aug. Galitzin, auquel nulle partie de l'histoire générale n'est étrangère, mais qui se livre avec une prédilection et un penchant irrésistible à l'histoire ecclésiastique de son pays. Comme tous ceux de ses compatriotes qui ont embrassé le catholicisme, notre honorable correspondant brûle du plus ardent désir de voir son pays rentrer au giron de l'Église universelle. Ses travaux incessants, ses écrits nombreux sont tous empreints de cette noble aspiration, et dans ce but il met son étude à prouver sur quelles faibles bases repose le schisme grec, qui a entraîné celui de la Russie. La pièce suivante, quelle que soit sa valeur comme document historique, est une preuve de plus de l'incohérence et de

l'incertitude des causes qui amenèrent cette rupture, consommée sous le trop fameux Photius. — Nous laissons au lecteur judicieux le soin d'en apprécier le mérite et le degré d'autorité.

NARRATIO QUA OCCASIONE ECCLESIA CONSTANTINOPOLITANA ID EST GRÆCORUM, SUBTRAXIT SE ROMANÆ ECCLESIÆ (1).

(Ms. écrit vers 1350. — *Codex Colb.*, 0165. Reg. 4546. *Hodie.* f. lat. 2498. 694.)

Tempore Basilij qui de tinctore factus est imperator patriarcha uiam uniuerse carnis ingresso, clerus constantinopolitanus antistitem eligentes, ac sicut antea facere consuerant. Cum electo a romano pontifice consecrando proficiscentes Salonicem applicant : ibique idem electus egritudinis sintomate invalescente defecit. Redeuntes ergo Constantinopolim, alium elegerunt et ueniendi romam, more solito, iter arripientes Durachium peruenerunt et ibi electus ipse morte preuentus est. Iterum etiam redeuntes et electionem ordine debito celebrantes iter arripiunt ; mare transeunt Barum, infausto omine hospitantur. Ibi enim post dies aliquot ipse quoque tertius electus

(1) *On raconte à quelle occasion l'Église de Constantinople, c'est-à-dire l'Église grecque, s'est séparée de l'Église romaine.*

Du temps de Basile, qui de teinturier étoit devenu empereur, alors que le patriarche avoit payé à la mort la dette commune à tous les humains, le clergé de Constantinople élut un nouveau prélat, et, suivant son ancienne coutume, il accompagna le nouvel élu qui alloit se faire sacrer par le pontife romain. On aborde à Salonique, où l'élu tombe gravement malade et succombe. On retourne donc à Constantinople, on procède à une nouvelle élection, et, selon la coutume, on reprend la route de Rome. A peine est-on arrivé à Durazzo, que le second élu est enlevé par la mort. On retourne une nouvelle fois, on recommence l'élection avec toutes les formalités, puis on se met en voyage, on s'embarque et l'on aborde à Bari sous de tristes auspices. En effet, au bout de quelques jours le troisième élu

interiit. Sed et quartus canonice intronizatus mare pertransiens Troiam usque profectus, ibi subijt sepulturam. Quintus uero denique Beneventum applicans explicauit : Clerus itaque qui tot electis tociens fuerat obsecutus tam crebris electionum sollicitudinibus nec non et vie prolixe et asperrime itineribus nonnullis incommoditatum perceptionibus fatigatus imperatoris presentiam adeunt, lacrimis fauorabilibus supplicantes quatinus ecclesie Constantinopolitane prouideret pro consecrationis munere usque Romam importabiliter laboranti. Et licet eisdem referentibus aures imperatoris seorsum relata contigerent nunc quam incommune communiter et singula singulariter enumerata reiterant, et quod hoc ecclesia ipsa sustinere non ualeat, tanto tempore fatigata denuntiant. Imperator attonitus ecclesiæ damnis astupet, et principes suos consulens, Romam nuncios dirigit pape Celestino luem quam de quinque electis fuerat ecclesia Constantinopolitana perpessa labores et angustias quas clerici sustinuerant exponit, nec non et ciuitates in quibus electorum funera celebrauerant. Inserit etiam quod ipsa ecclesia crebris contristata flagellis eundo et redeundo ve-

meurt aussi dans cette ville. Puis un quatrième, après une élection canonique, traverse de nouveau les mers et va rendre le dernier soupir à Troja, où il est inhumé. Enfin, un cinquième aborde à Bénévent et ne peut aller plus loin. C'est pourquoi le clergé, qui avoit dû accompagner tous ces prélats, fatigué des embarras où le mettoient des élections si souvent réitérées, et aussi rebuté par la longueur et la difficulté de tant de voyages, se rend auprès de l'empereur et le supplie, les larmes aux yeux, de prendre en main les intérêts de l'Église de Constantinople, pour laquelle la nécessité de faire sacrer le patriarche à Rome étoit une source de tant de difficultés. Et, bien que déjà il ait eu occasion de rapporter en particulier à l'empereur ce qui étoit arrivé, il lui en fait un nouveau récit et entre dans les détails les plus circonstanciés, ajoutant que l'Eglise, fatiguée depuis longtemps, ne peut plus supporter un tel état de choses.

L'empereur étonné ne peut revenir de tant d'épreuves souffertes par l'Eglise; et, après avoir consulté les principaux de sa cour, il envoie à Rome, auprès du pape Célestin, des ambassadeurs chargés de lui exposer tout ce que l'Eglise de Constantinople avoit enduré au sujet des cinq prélats élus, les fatigues et les difficultés nombreuses qu'avoit éprouvées le clergé dans ces conjonctures. Il lui faisoit, en outre, connoître les villes o

lut obtusa malleis pro consecratione sui pontificis romani itura iter de cetero penitus attemptare recusat. Seque in consilii sui grauitate reperisse subiungit eam ad simile ulterius cogere non debere. Ac deinde quatinus sicut discretus pater diligenter attendat ne in iniurias Jesu Christi et sedis apostolorum principis detrimentum ob pastoris defectum imperij sui religio christiana refrigeat instanter exorat. Sane ut christianitas imperij sui in statu ualeat conseruari et ecclesia Constantinopolitana nichilominus in obedientia sedis apostolice perseueret, et inconueniens itineris quod sepius acciderat de cetero debeat euitari unam de ciuitatibus imperij sui ab eodem papa statius eligendam : cui ex tunc et usque in sempiternum de latere romani pontificis sumptum et ab eo consecratum perficiat archiepiscopum, qui et imperatorem et patriarcham de cetero debeat consecrare etiam in imperio Constantinopolitano legatus existens, semperque in ibi romani pontificis uicem gerens, tam a papa quam ab imperatore sibi potestate concessa primatus exerceat dignitatem. Sanctus hec audiens Celestinus prouidens super

l'on avoit dû inhumer les cinq patriarches élus, ajoutant que le clergé lui-même, rebuté de tant de maux qu'il avoit subis en allant à Rome pour le sacre de ses évêques, considéroit de telles incommodités comme de véritables fléaux, et refusoit désormais d'entreprendre un tel voyage ; qu'enfin, pour sa part, après y avoir sérieusement réfléchi, il ne croit plus devoir y contraindre le clergé. Ensuite il prie instamment le pape d'user en cette affaire d'une discrétion toute paternelle, et de ne pas permettre que, au déshonneur de Jésus-Christ et au détriment du siége du Prince des apôtres, le défaut de pasteur ne vienne à refroidir le feu de la religion chrétienne dans ses Etats. Et afin que la religion puisse se maintenir florissante dans l'empire, que d'autre part l'Église de Constantinople persévère dans la soumission au siége apostolique, et qu'en même temps les inconvénients tant de fois renouvelés d'un long voyage soient désormais évités, il est facile au pontife romain de choisir une ville de l'empire pour laquelle, dès maintenant et à toujours, il nommeroit un archevêque choisi et consacré par lui, à qui, en qualité de légat dans l'empire de Constantinople, seroit dévolu le droit de sacrer l'empereur et le patriarche, qui toujours y rempliroit les fonctions de vicaire du pontife romain, et qui, tant de par le pape que de par l'empereur, seroit revêtu de la dignité de primat.

A cette proposition, saint Célestin, voulant peser avec maturité une affaire

huius negocij excellentia grauius et sanctarum ecclesie personarum concilio et collatione tractandum, uocat debita cum sollemnitate concilium. In quo cum diutius fuisset de huius agende qualitate tractatum, tandem ad maius inconueniens euitandum placuit quod imperator obtulerat communicato consilio de ciuitatibus imperij Eracliam eligerunt. Ad quam idem papa excondicto suo de latere sumptum et manibus proprijs consecratum etiam predicte dignitatis culmine decoratum antistem destinauit. Et ita demum ecclesiam eracliensem tam idem (papa) de predicte concesso munere potestatis quam et imperator de eo quod ex sua illi fuerat parte prefixum priuilegiorum suorum firmitate communiunt. His ita sollempniter gestis, idem ipse Eracliensis archiepiscopus Constantinopolim veniens consecrat patriarcham. Ac deinde quod sanctus Celestinus et cum eo inmutabiliter statuerat Imperator inconcussum multo tempore perseuerans, robur optinuit firmitatis. Post longa uero tempora peccatis urgentibus in imperatorem quidam carnifex est assumptus, nomine Theodorus, Qui ut pote modum quem a puero non didicerat nesciens, fas nefasque confundens, ad omnia se exhibuit conuertibilem. Sub hoc Éracliensis qui episcopus tunc

de si haute importance, et jugeant à propos de prendre à ce sujet conseil auprès de ses prélats, convoque solennellement un concile. Là, après un long examen de cette affaire, il fut enfin convenu que pour éviter un plus grand inconvénient, on adopteroit la proposition faite par l'empereur; et parmi les villes de l'empire, on choisit la ville d'Héraclée. Conformément à la convention susdite, le pape envoya pour archevêque dans cette ville un personnage de son clergé, qu'il consacra de ses propres mains et revêtit de la dignité de légat. En un mot, l'Eglise d'Héraclée obtint, tant de la part du pape, pour la haute dignité qu'il lui accordoit, que de la part de l'empereur, pour les droits qu'il lui avoit reconnus d'avance, la confirmation authentique de ses nouveaux priviléges.

Les choses aussi solennellement terminées, l'archevêque d'Héraclée se transporta à Constantinople et y sacra le patriarche. Et, dans la suite, l'arrangement pris par saint Célestin fut longtemps suivi et se maintint dans toute sa vigueur. Mais après un long intervalle, les péchés du peuple méritèrent qu'un bourreau, nommé Théodore, parvînt à l'empire. N'ayant jamais connu la modération, confondant le juste et l'injuste, il montra en toutes choses la plus grande versatilité. Sous son règne, l'évêque d'Héraclée

preerat humanis rebus exemptus est. Tunc oportunitate comperta uiri ecclesiastici immo moribus dissoluti quorum predictus pater fauore romane sedis corrigebat excessus imperatorem adeunt, matri uniuersitatis sancte romane ecclesie ausu temerario oblocuntur, et ut breviter dixerim romana sede legatum antistitem paciatur Eracliensem ecclesiam eripere persuadent. Ignominiam scilicet imperii hoc esse asserentes. Ille uero lubricus perditionis sue consiliis acquiescens prohibet ut ne in Eracliam missus a romanâ sede uel consecratus archiepiscopus recipiatur ulterius. Et ex tunc Constantinopolitana ecclesia ab apostolice sedis obedientia est subtracta.

fut arraché à cette vie mortelle. Alors, trouvant l'occasion favorable, des hommes d'Eglise, mais de mœurs dissolues, dont le saint évêque, soutenu par le siége de Rome, avoit repris les excès, se rendent auprès de l'empereur, calomnient auprès de lui, par un attentat sacrilége, la mère de toutes les Eglises, la sainte Eglise romaine; et, pour tout dire en un mot, ils lui persuadent de ne souffrir aucun évêque envoyé de Rome, et de soustraire à l'autorité de ce siége l'Eglise d'Héraclée, lui faisant entendre qu'un tel état de choses étoit une honte pour l'empire. Ce faible prince se rend à leur conseil pernicieux, et défend de recevoir désormais pour archevêque d'Héraclée un prélat envoyé ou sacré par le siége de Rome. Et, à partir de là, l'Eglise de Constantinople fut soustraite à l'obédience du siége apostolique.

X. — LA GALÈRE HAUDANCOURT.

Il nous a paru intéressant de reproduire ce détail de l'armement d'une galère au dix-septième siècle, d'après un document inédit conservé aux riches archives départementales de l'Aube, *fonds de l'Ordre de Malte*, sous le titre de :

Estat des agrées et esquipages de la gallere Haudancourt, prins par ordre de M. de Laguette, Intendant général de la marine de Levant, consignés au S[r] Jean Martin, commis dudit S[r], se disant garde magazin des gallères du Roy, le 13[e] fevrier 1661, présent le F. Barthelemy d'Elbes commis au conterolle de la dite marine.

Premièrement les 2 taillies du prode de la mestre (1) garnies de ses pollieges avec leurs brouses et estrop (2).

Plus deux tallies du trinquet de guindar (3) garnies de ses polliéges et brouses.

Deux cap de poste (4) demy usés. — Trois vettes de l'arbre de mestre.

Deux barbettes de caicque, garnies de leur ganche de fer chascune. — Deux trosses (5) de l'arbre de la mestre garnies.

Dix brasses d'un cap de poste. — La cargue (6) devant garnie. — Deux bosses (7). — Quatre ligadures de l'enteride (8) de mestre. — Deux treuques de l'entenne. — Un mejany de la tande (9).

Deux enquis du trinquet garnis de ses pollièges, brousses.

(1) Du grand mât.

(2) Garnis de leurs poulies avec leurs anneaux et les cordages qui les maintiennent.

(3) Ou *trinquet de gabie*, second mât enté sur le grand mât, ou mât de hune.

(4) Grandes pièces de bois ferrées pour soutenir les haubans. — Porte-haubans.

(5) Chapelet composé de boules de bois dites *racquemens*, qui sont accolées au mât et à la vergue, pour servir à la manœuvre de la voile.

(6) Cordage pour carguer une voile.

(7) Cordages pour amarrer l'ancre.

(8) Faute évidente, *enteride* pour *entenne;* vergue.

(9) Mot employé par les matelots pour désigner la seconde voile du grand mât.

— Deux estrop de sainture. — Un autre mejany de la tende. — Une bosse.

Le mouton de l'entenne de mestre. — Six pettites pièces de courdage pour respit.

La carval de l'arbre de mestre garnie de ses massapres et brousses.

Un cap avec ses deux massapres. — Un massapre garny de son estrop, polliege et brousse.

Un autre massapre aussi garny. — Deux autres bosses. — Un petit massapre. — Deux vettes du trinquet (10).

Une partie du cap de vette. — Le bregot de lorce novelle. — Deux hostes du trinquet (11).

Austres deux tallies de guida du trinquet, garnies de ses vettes, pollieges, brouses et estrop.

La pollome du trinquet (12). — Une brague.

54 estroc des rames (13). — Deux ligadures des entennes (14).

Les garnimans des tendes. — Un autre mégany de la tende.

Trois liguadures de l'entenne du trinquet. — Le palaugny servant à serper le fer.

Deux vettes du prode de mestre servant pour désarborer, neufres, deux pastèques d'arbourer, la mestre garnies, de ses polliéges et brousses (15).

Un estrop de mestre neuf. — Une partie d'un cap d'une vette. — Un autre trosse. — Une autre taille (16) avec son estrop.

L'escotte du trinquet neuf (17). — Le bregot du trinquet. — Les deux bregots de la mestre garnis de leurs guinsonneaulx.

(10) Cordages.
(11) *Ibid.*
(12) Dernière voile du mât.
(13) Cordages.
(14) *Ibid.*
15) *Ibid.*
(16) *Ibid.*
(17) *Ecoutes*, cordages qui maintiennent les voiles contre le vent.

Une autre cargue devant du trinquet. — Une pastèque. — Une autre pastèque. — Un autre escotte de la mestre, demy usé.

Deux orces poupe de la mestre. — Une autre vette de mestre. Une autre trosse neufve de la mestre. — Une autre vette du trinquet.

Un garnimant de voille de la mestre. — Dix sarties de l'arbre de mestre.

Dix autres sarties de l'arbre du trinquet. — Un autre escotte du trinquet vieux.

Un cap neuf de respic servant pour fere bregotz.

Vingt colladoux tant de l'arbre de mestre que du trinquet.

Un autre bregot de respic. — Deux hostes de mestre. — Une jambe d'amais du trinquet. — Un amais du trinquet. — Le prode du trinquet neuf estant en deux vettes de sa longueur.

La visse du caicque. — La cargue devant du trinquet. — Une autre vette de respeci de mestre. — deux bopes.

Un autre méjany de la tande. — Un autre garnimant de la voille grande de la mestre.

Deux autres liguadures du trinquet. — Huitante bandollières garnies chascune de leurs cargues.

Le bastard de l'arbre de mestre. — Une margne de cuir servans pour embarquer le vin.

Une jambe d'amais de trinquet outre la susdite. — Une autre orce poupe de mestre de respict.

Deux vettes de mestre vieilles. — Une taille de la casse de prot. — Deux petaras servans pour donner à la bande.

L'amais de l'arbre de mestre. — la bandière de mestre avec son aste et poume. — Une autre bandière du trinquet avec son aste et poume.

Douze piques avec leur fer chascune. — L'Argineau. — Deux orgeaulx des timons.

Une autre trosse de mestre de respict. — Quinze pertuisanes garnies de leur fer.

Une cuillière des bastardes. — Une lavade avec son refouladou. — Une lance à fer. — Un timon de la gallère et son organ.

130 balles de canon tant de l'estive que du canon de cousvrier (18).

Les quatre encres. — 56 rames. — Le caicq vieus.

D'après le père Georges Fournier, auteur de l'*Hydrographie*, la galère étoit un bâtiment de bas bord, armé médiocrement et allant à voiles et à rames : les galères recevoient vingt-six, vingt-huit, trente-deux rames, selon sa grandeur, et les bancs étoient rangés de chaque côté, laissant au milieu un espace libre appelé *coursier* qui alloit de la proue à la poupe. On y plantoit deux mâts seulement, le grand ou *arbre de mestre*, et celui d'avant ou *arbre de trinquet*; les voiles étoient en triangle : sur le grand mat, le *maraboutin*, qui est la plus large, la *vetette* ou *mejany*, la *bouffette* et le *polacron;* sur l'arbre de trinquet, le *grand trinquet*, le *petit trinquet* et le *trinquetin* sont les noms des trois voiles. Le gouvernail, le même que dans les autres bâtiments, s'appeloit *timon*. Entre le dernier banc des rameurs et le joug de poupe, le pont de la galère étoit relevé au niveau de la *coursie* ou prolongement du navire; cet espace, nommé *espalier*, étoit habituellement surmonté de riches tentures qui traînoient de chaque côté jusque dans la mer. — La cale de la galère étoit occupée par l'équipage et par les magasins : de chaque côté couroit un plancher étroit, la *bande*, à la hauteur de la coursie, et servoit aux soldats.

L'équipage d'une galère se composoit des officiers, au nombre de huit à douze, des officiers mariniers, de matelots, de la chiourme, à raison de cinq forçats par rame, et d'une compagnie de soldats. L'artillerie comprenoit cinq canons, dont le coursier, tous à l'avant, et une douzaine de pierriers, de faucons et d'espingoles placés sur des montants verticaux au-dessus des canons.

(18) Canon de la proue.

Les galères avoient un pavillon particulier qui flottoit à l'arrière; il étoit rouge semé de fleurs de lis d'or, chargé des armes de France avec le collier des ordres ; tandis que l'étendard des vaisseaux étoit à fond blanc, et celui des marchands, bleu.

La galère *Houdancourt*, armée par la famille de ce nom, — car à cette époque les bâtiments de cette espèce portoient toujours le nom de leurs propriétaires, — servit à la fin de la guerre que la France fit à l'Espagne, de 1636 à 1659 : elle fut ensuite employée contre les pirates algériens qui infestoient alors la Méditerranée, et prit part à cette glorieuse série de combats livrés par des bâtiments que montoient des chevaliers françois de l'ordre de Malte ; elle étoit commandée par Jacques de la Mothe-Houdancourt, chevalier de cet ordre fameux et commandeur de Troyes depuis 1642 jusqu'en 1693, qu'il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans. Jacques étoit frère du maréchal de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne et vice-roi de Catalogne.

Ed. de Barthélemy.

XI. — LA REPRISE DU HAVRE.

1563.

Le Havre de Grâce, tout le monde le sait, est une ville toute moderne, dont l'idée vint à Louis XII, qui en jeta les fondements en 1509, et qu'acheva et fortifia François I[er], pour en faire un rempart contre les invasions angloises. L'histoire, quoique déjà fort riche de faits et d'incidents curieux, n'en seroit donc aujourd'hui ni longue ni difficile à écrire. Il s'agiroit, avant tout, de recueillir les documents primitifs, ce qu'en général ont omis de faire les auteurs qui se sont occupés de cette ville, et qui, loin des sources historiques, ont cru pouvoir se contenter de documents de seconde main. Il n'en sera plus de même à l'avenir. Nous avons déjà indiqué quelques actes inédits dans le *Rec. Gaign.* 649[2], p. 31 de

ce vol. Il nous en reste beaucoup d'autres à faire connoître. Les règnes suivants des princes de la maison de Valois en offrent de fort importants, et qui montrent les luttes que la monarchie eut à soutenir pour garder cette clef de la France, devenue particulièrement la sauvegarde de la Seine. On y voit le rôle que joua le Havre dans le cours de nos discordes du seizième siècle. La pièce suivante est le sommaire historique, par le roi Charles IX lui-même, de la reprise sur les Anglois de la ville et citadelle du Havre, qui leur avoit été livrée l'année précédente par la trahison de Jean Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres, depuis réfugié en Angleterre. On sait que Charles IX, quoique fort jeune encore, y donna des preuves de courage et de sang-froid qui étonnèrent les plus consommés capitaines de son armée.

Les *Mémoires de Condé* contiennent plusieurs pièces importantes sur ce siége et la retraite des Anglois, mais il en reste à recueillir, et la lettre qui suit du jeune roi nous a paru mériter l'impression.

LE ROY CHARLES IX, A M. DU LUDDE, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN POICTOU.

Du camp du Havre, 30 juillet 1563.

Monsieur du Ludde, vous avez entendu comme après avoir tenté tous les moyens possibles pour avoir raison de la Royne d'Angleterre, et luy avoir fait proposer toutes les plus raisonnables conditions que j'ay peu pour ravoir ma place du Hâvre qu'elle me détenoit, elle n'en a voullu accepter aucune, mais a persisté en sa violente détention tant qu'elle a peu : quoy voyant, et qu'il ne me falloit rien espérer de sa bonne volunté que ce que la force me donneroit, je y envoyai mon armée sous la conduite de mon cousin le maréchal de Brissac il y a quelque temps, lequel, après avoir fait conduire les tranchées jusques auprès de la ville, finallement je m'en suis approché moy-même, et y estant venu, mon cousin le connestable avec une infinité de princes, seigneurs, chevalliers de

mon ordre et autre noblesse, il les a tellement pressés du costé du Hâvre, qu'après avoir gaigné pied à pied, tantost la *palissance* qu'ils tenoient, et la tour qui défend l'embouchement du Hâvre, et depuis s'estant approché de la grosse tour, et commencé à se loger si près d'eux qu'ils estoient prestz, après une batterie de trente canons qu'on leur préparoit, de leur faire donner ung brave assault, ils se sont tellement estonnez, qu'ils ont mieulx aymé se rendre, que d'endurer l'extrémité où ils voyoient bien qu'il n'alloit rien moings que de leur vye; et aussy a t-on mieulx aymé les receuoir sans perte d'hommes, que hazarder la vye de tant de gens de bien, qui me pourroient en quelque autre bonne occasion faire ung grand service. Ils s'en vont tous en Angleterre, la ville m'est renduë en l'estat qu'elle est, avec toute l'artillerye, munitions et autres choses y étans, ensemble tous les navires estant dans le port, qui sont en grand nombre; mes forces sont ja dans la ville en trois lieux, c'est assauoir: dans la tour du Hâvre, dans le fort qu'ils ont fait et dans le bastion Saint-Adresse, que mes gens avoient bastu: et eulx commencent à s'embarquer, ce qu'ils ne peuvent avoir fait de troys jours, d'autant qu'ils sont plus de quatre mille hommes de guerre, du reste de la mortallité, vous pouvant asseurer qu'ils ne repasseront jamais la mer, qu'ils n'en ayent quasi perdu autant : de quoy je vous ay bien voulu aduertir, affin que vous le faciez entendre à tous mes subjects estant par delà, pour estre la nouvelle si heureuse pour moy et pour le bien de mes affaires, qu'elle ne confirme point seullement la paix dernièrement faicte, et asseure le repos de mon royaume, mais me délivre de toutes les querelles que la royne d'Angleterre me sçauroit jamais faire, et ce par la justice de Dieu qui luy fait porter la peyne du mal qu'elle me fait, et de ce que trop légièrement elle a voullu rompre la paix qui avoit esté si solemnellement jurée entre-nous. —Priant Dieu, monsieur du Ludde, vous avoir en sa sainte et digne garde. Du

camp du Havre, ce xxxe Juillet 1563, signé *Charles*, et plus bas, *Robertet*.

Au dos est escript : A Monsieur du Ludde, Chevallier de mon ordre, et mon lieutenant général en Poictou, en l'absence de mon frère le Prince de Navarre.

(*F. Clèr.*, *Anjou-Touraine*, t. X, n° 4363.)

XII. — LETTRES INÉDITES SUR L'ÉPOQUE DE LA FRONDE

Quelques historiens de l'ancienne Picardie et de l'ancien Vermandois, comme le P. Lelong, et de nos jours M. Stanislas Prioux dans son *Histoire de Braine*, ont déjà jeté de tristes lumières sur l'état de ces pays pendant la Fronde : lieu de passage continuel des troupes, champ de bataille naturel entre les Espagnols et les François, entre les Frondeurs et les Royalistes, ces malheureuses contrées offroient le spectacle de la plus désolante anarchie ; mais en dépit de l'horreur de leurs récits, que ces écrivains sont loin encore de l'exacte et terrible vérité! Un document pris au hasard entre cent autres en fournira une preuve sans réplique.

Si la pitié qu'inspirent les maux de la guerre doit être cherchée quelque part, ce n'est pas chez un soldat qu'il faut s'attendre à la rencontrer : ses yeux, frappés souvent par des scènes de désolation et de carnage, y sont en quelque sorte accoutumés; aussi lorsqu'on parcourt les mémoires des grands capitaines, on est indigné, si je puis parler ainsi, du sang-froid avec lequel ils racontent les forfaits les plus atroces. A quelle hauteur falloit-il donc que la marée de sang fût montée pour que quatre officiers supérieurs jettent un cri d'alarme comme celui que nous entendrons plus loin ! Que le lecteur n'oublie pas, en lisant ce document, que c'étoient des alliés de la France, des troupes engagées au service de la royauté qui traitoient de la sorte un pays fidèle à Louis XIV et à Mazarin!

Déjà depuis longtemps de nombreuses dépêches de Fabert (le plus honnête homme de l'époque) à Son Éminence Mazarin dénonçoient les effets désastreux de la présence d'Erlac et de Rozen en Picardie; une dernière missive s'exprimoit ainsi: « L'on m'a dit que M. Rozen est résolu de faire piller tous les villages qui sont entre l'Aisne et la Meuse, lesquels il disoit avant-hier à souper luy estre abandonnés pour cela... » Et afin d'intéresser plus sûrement le ministre, Fabert appeloit à son secours la politique : « Il est certain pourtant que les places frontières succomberont, si la culture du pays ne les soutient. » Malgré ces avis, aucun ordre de répression n'arrivoit de Paris, et cependant le pays étoit réduit littéralement aux dernières extrémités; les chefs des corps d'armée voisins, craignant pour leur sécurité les résolutions désespérées des malheureux habitants, adressèrent collectivement la lettre suivante à Mazarin :

1. — LETTRE COLLECTIVE DE QUATRE CHEFS DE CORPS D'ARMÉE, A MAZARIN.

« 3e janvier 1651, de Charleville.

« *Le mal* que fait M. Rozen est *d'autant plus grand que le peuple ne porte pas seul ceste incommodité;* mais le logement que M. Rozen fait prendre dans les chasteaux et maisons des gentilshommes et les outrages et mauvais traitemens qu'ils reçoivent, altèrent infiniment les affections d'un corps qui a toujours si dignement servi l'Estat. Si V. Em. n'a la bonté d'y donner ordre, les chasteaux les mieux fournis seront les criminels de M. de Rozen; *ces places qui ont esté six mois sans commerce avec les aultres du royaume courent fortune de n'y plus en avoir du tout; il n'y a pas un marchand qui ose hasarder d'y amener quoi que ce soit.* Nous attendons, Monseigneur, de Votre Eminence la fin de tant de persécutions, *et quelque diligence que vous fassiez pour cela, ce ne sera jamais assez tôt pour empescher l'extremité où la chose est*

desja resduite : car les paysans prennent desja les armes pour sauver ce qui leur reste, et si M. de Rozen les désire faire brusler comme il menace, *nous n'estimons pas qu'il soit possible d'empescher un soulevement général contre lui et contre ses trouppes.* Nous luy avons escrit fort civilement et luy avons fait sçavoir que l'intention de V. Em. n'estoit pas qu'il estendist ses quârtiers en deçà de la Rivière de l'Aisne, mais il n'a pas voulu nous honorer d'une de ses responses et a continué de donner ses ordres. Et si après tant de raisons, nous osions y adjouster nos très-humbles prières, ce seroit avec tout le respect possible que nous luy demanderions que M. de Rozen laissât la noblesse et le peuple de ce gouvernement en repos, comme chose à laquelle vous prenez un intérêt particulier. »

FABERT, NOIRMOUTIERS, BUSSY-LAMET et MONTAIGU.

(Archiv. impér.)

Une autre lettre d'un capitaine de régiment, M. de Mondevergne, datée de la même époque, nous apprend que MM. de Noirmoutiers et de Bussy donnèrent peu après ordre à leurs soldats de charger les troupes de Rozen comme celles de l'ennemi. — Comment expliquer que Mazarin n'ait pas fait cesser de pareils excès d'un officier qu'il avoit engagé à son service? Une lettre de Rozen-Worms, qui se trouve également aux Archives, donne la clef de toute cette conduite du ministre et de l'auxiliaire allemand.

2. — ROZEN-WORMS, AU CARDINAL MAZARIN.

« Je supplie très-humblement V. Em. qu'en cas que S. M. se veut servir davantage de moy, elle considère qu'il y a desja *cinq ans que je n'ay reçu ny gages ny pension,* de sorte qu'il me faut *vivre en gueux et n'ay pas aucun moyen de pouvoir*

tenir ma table ni faire habiller mes domestiques. Il y a desja un an que sur toutes les remonstrances que j'en ay fait, on ne m'a donné que des promesses et bonnes paroles, mais m'estant impossible de m'en pouvoir plus longtemps contenter, n'ayant aucune rente ny gouvernement ny biens comme les autres lieutenants-généraux, estant estranger et n'ayant rien, si ce n'est ce que le Roy me donne; et s'il venoit que je mourrois dans le service du Roy, ma femme et mes enfants n'auroient quoi que ce soit, et seroient contraints de passer leur vie en gueux.

« ROZEN-WORMS. »

8 mai 1650.

Cette situation de Rozen n'est pas peinte à plaisir par un officier avide, espérant arracher de l'argent à force d'importunités, elle se trouve confirmée par des lettres des maréchaux d'Hocquincourt et Du Plessis-Praslin, et M. de Bordeaux; c'étoit du reste celle de presque toutes les armées tant de l'Espagne que du parti royal ou de la Fronde. De là le déluge de maux qui accablèrent la malheureuse France pendant cette période trop longtemps regardée comme une joyeuse escapade de princes et de nobles amazones.

M. Alph. Feillet, à qui nous devons la communication des lettres inédites qui précèdent, compte publier très-prochainement, sous le titre de *Misères de la Fronde et saint Vincent de Paul*, un volume qui exposera le triste état de nos provinces pendant cette époque, et en présence de tant de maux, l'ardente, mais impuissante charité de saint Vincent. Déjà, en août 1856, il avoit donné dans la *Revue de Paris*, sous le titre de : *Un chapitre inédit de la Fronde*, un aperçu de ce travail qui fut très-favorablement accueilli et remarqué; à la veille de le faire paroître définitivement, M. Feillet prie ceux de nos correspondants qui auroient quelques renseignements à ce point de vue, de vouloir bien nous les adresser pour lui.

[illegible]

[illegible]

[illegible] notre
[illegible] le
[illegible] et
[illegible] et
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] à
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] et
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] s'est
[illegible]
[illegible]
[illegible] Dunkerque. [illegible] et [illegible] tout le

soin possible pour les accomoder, et nous croyons la chose faite; mais puisque M. Bart s'est plaint au roy de M. Ducoudray qui m'en a apportéune lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, trouvez bon monsieur que je vous fasse un détail de ce qui s'est passé entr'eux.

M. Ducoudray est trop prompt, et on auroit toujours des procès avec luy si on ne luy donnoit pas le temps de revenir de sa première vivacité. Après quoy il convient ordinairement qu'il s'est emporté sans raison. — M. Bart est d'un caractère tres opposé. Il tasche de mettre la raison de son costé, en gardant plus de modération dans ses parolles : mais l'accés qu'il se vante d'avoir auprès de Sa Majesté le rend aussi peu traitable envers ceux qui ne dependent pas de luy qu'envers les officiers de la marine, qui quittent tous le Port de Dunkerque pour ne pas servir sous ses ordres.

Nous allions aller coucher à Calais M. Ceberet et moy. Le lendemain à midy parut à la rade un vaisseau chargé de bled. M. Bart dit honestement a M. Ducoudray qu'en mon absence ils devoient l'empescher d'aller à Ostende; et en effet ils envoyerent de concert une chaloupe au Me du vaisseau pour lui défendre de quitter la rade. — Je revins à Dunkerque ce jour là même, a cinq heures après midy. M. Ducoudray vint aussitôt me trouver et M. Bart de son costé m'envoya le major de la marine pour me faire une honesteté sur ce que mon absence les avoit obligez de faire une chose qui estoit de ma fonction. Dans le mesme instant le greffier de l'amiraulté vint dans mon cabinet prier M. Ducoudray de luy donner des soldats pour garder ce vaisseau qu'on vouloit faire partir la nuit. M. Bart se plaignit de cè que M. Ducoudray les avoit envoyés sans sa participation et tint quelques discours de M. Ducoudray, qui ayant trouvé chez moi le lendemain le commissaire de la marine, s'emporta contre M. Bart sur ce qu'il estoit difficile à vivre. M. Bart sçait bien que j'employay tous mes soins pour faire finir

ce discours, et il m'en est venu remercier : mais il faut avouer monsieur que M. Ducoudray revint sur-le-champ, et fit mesme des excuses au major de la marine de son emportement en le priant de n'en point parler à M. Bart, dont il vouloit estre amy. La chose avoit esté trop publicque pour estre ignorée de M. Bart, à qui on grossit les objects ; et M. Cerberet ni moy, ne pûmes obtenir de luy qu'il n'escrivit point à la Cour d'une affaire qui ne s'estoit aigrye que par des rapports. Ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que M. Ducoudray et luy conviennent que la chose ne les regardoit pas, et que s'il y avoit de l'entreprise c'étoit sur ma fonction. Pour moy, Monsieur, qui ne voulois pas entrer dans cette contestation, j'écrivis touchant le vaisseau à M. de Pontchartrain et je lui manday, comme il estoit vray, que j'avois agi en cette occasion de concert avec M. Bart et M. Ceberet. Mais puisque cette affaire est allée jusqu'au Roy j'ay cru monsieur qu'il estoit de mon debvoir de vous marquer comme les choses se sont passées et je puis vous asseurer qu'il s'en faut bien que M. Ducoudray soit aussy coupable quc M. Bart l'a mandé. Et s'il estoit nécessaire, M. Ceberet rendroit luy mesme témoignage de cette vérité.

J'exécute, Monsieur, vostre ordre avec exactitude. L'union et la confiance sont entières entre M. Ceberet et moy, et comme nous n'avons tous deux en vue que le service du Roy il n'y aura jamais entre nous de division. J'éviteray mesme d'avoir la moindre difficulté avec M. Bart et M. Ducoudray, quoiqu'ils aient tous deux un esprit inquiet et tres difficile à vivre, et j'ayme mieux souffrir que de vous importuner par des plaintes.

Je suis, avec bien du respect,

(Lettres à MM. Pontchartrain, Chamillart et Barbezieux, par un intendant des finances au département de Flandres, du côté de la mer. (M. de Barentin ou Le Pelletier de Jouy ?)

(*Bibl. du Louv. F.* 348. *in-f°.*)

XIV. — FABRE D'ÉGLANTINE.

Fabre est né, nous assure-t-on, à Limoux, et non point à Carcassonne, comme le disent ses biographes. Professeur au collége des Doctrinaires, où il avoit fait ses études, il publia, jeune encore, quelques pièces de vers, dont l'une obtint le prix de l'églantine aux *Jeux floraux*. D'un naturel inquiet, remuant, comme tous les ambitieux sans fortune, Fabre, sous le prétentieux surnom d'*Églantine*, prit et quitta successivement l'état de peintre, de graveur, de musicien, de poëte et de comédien. La Révolution, je pense, le surprit sur les planches, qu'il abandonna pour se faire pamphlétaire et journaliste. Le temps étoit aux hommes de la trempe de Fabre. On sait la rapide fortune qu'il fit dans cette nouvelle voie. Lié avec Robespierre et Danton, il entra à la Convention, où il prit place parmi les plus fougueux ennemis de la royauté. Il y vota la mort, sans appel et sans sursis. — Le nombre d'histrions, de faussaires, de renégats, de voleurs, d'intrigants et de corrompus de tout genre qui prirent part au vote du 21 janvier devroit bien diminuer quelque chose de la joie qu'en tirent encore les révolutionnaires de notre époque! — Fabre n'étoit point de la pire espèce, peut-être : toutefois, nul, que nous sachions, n'a essayé de le laver de sa participation aux massacres des prisons, et aux grandes immolations décrétées par le Comité de salut public, dont il faisoit partie. C'est lui qui se vantoit de flairer un *suspect* d'une lieue. Avec sa prétendue rigidité de principes, il ne laissa point, dit-on, de s'enrichir dans le tripot des opérations patriotiques. Devenu à son tour l'objet de l'envie, on l'accusa de concussions, de friponneries, et, comme d'usage, de modérantisme et de royalisme. Il succomba sous l'attaque et périt avec Danton, Bazire, Chabot et autres, le 5 avril 1794. — Considéré comme littérateur, Fabre avoit de la verve et des inspirations heureuses. En temps ordinaire il eût acquis, comme auteur dramatique, une juste renommée. Le *Philinte de Molière* et l'*Intrigue épistolaire* sont loin d'être sans valeur. — Au plus fort de la tourmente terroriste, comme Saint-Just, Robes-

pierre et autres bergers du Lignon de la même trempe, Fabre d'Églantine se piquoit de sensibilité pastorale et d'épanouissement champêtre. A ses heures, il moduloit sur ses pipeaux rustiques de tendres chansonnettes et se permettoit la doucereuse églogue. C'est à l'organisateur des massacres de septembre que nous devons la délicieuse pastorale : *Il pleut, il pleut, bergère!* — La lettre qui suit est des premiers temps de l'auteur du *Philinte de Molière.* Il est encore cabotin, en représentations à Sedan, et cabalant pour supplanter un camarade dans la troupe de Liége. La *sensibilité*, mot et manière de sentiment fort en vogue à cette époque, abonde dans cette pièce.

FABRE D'ÉGLANTINE A M. HENKART, AVOCAT A LIÈGE.

Sedan, 31 mars 1781.

Le temps avance, cher ami, où je sens qu'il faudra m'éloigner encore de toi ; j'avois esperé que l'epoque que je redoute seroit celle de notre réunion et voila que mes esperances s'écoulent d'heure en heure sans que tes lettres seulemen viennent la ranimer. O mon cher ami, je sens plus que jamais combien il me sera dur de vivre avec la certitude de ne pas te voir de longtemps ! Un cher enfant, un bon ami m'attachent à Liege et rien ne m'offre l'occasion de me raprocher de ces deux objets chers à mon cœur. Et toi, toi à quoi penses tu? Tu travailles sans doute a remplir mon désir et le tien tout ensemble, mais tu ne m'en dis rien, tu ne m'écris pas, tu as plus de temps que moi cependant. Tache donc, tache cher ami, que nous nous raprochions : il y auroit de la possibilité : si je vais encore a Paris, le sort et le hazard m'entraineront peut-etre bien loin au dela de cette ville, et quand te reverrai-je alors? Il ne faut qu'une minute pour se séparer : il faut des années pour se rejoindre : et que le cœur a le temps de se refroidir alors ! se revoit on avec autant de chaleur et d'interet qu'on eut de peine a se séparer ! Je suis bien avec Goyer, bien avec la Dumorand,

bien avec tout le monde, on m'aime icy, jusques au répertoire : tous se sont raprochés de moi, et de tous les camarades qui retournent a Liege, il n'en est pas un seul qui ne m'y preferat à Bonneval. Ils ont commencé à me connoître ; leurs persécutions cessées, ils ont retrouvé en moi l'homme doux et sociable : enfin autant que j'en puis juger ils me voyent de tres bon œil : le public m'accueille ici avec plaisir, je jouis d'un grand et vrai succés : mais qu'est-ce que tout cela, si au bout de ce commencement de plaisir, j'éprouve la douleur de m'éloigner de toi? Que fait donc ce Bonneval à Liege? Je suis sûr que s'il avoit de l'argent, il s'en iroit. Si j'en etois sûr et que l'on m'engageat après son départ je sacrifierois volontiers 20 et 25 louis pour lui fournir les moyens de me laisser sa place. Si j'étois même sûr qu'il dut s'en aller par l'impossibilité où il sera de faire face à ses affaires, je retournerois a Liege, quitte à vivre comme un Diogène en attendant que je puisse prendre une place sans laquelle mon amitié ne sera jamais tranquille. Vois donc, cher ami, vois donc s'il est possible de faire quelque chose : on pourroit s'abboucher avec Bonneval, lui proposer quelque chose : Goyer consentiroit volontiers a l'échange, j'en suis sûr : Par le moyen de M... chestret d'ailleurs on arrangeroit les affaires : et pour moi je déduirai de nos appointemens tout ce qui sera necessaire à l'accomplissement de mes vœux : Ecris moi a cet égard : Laissons encore un peu là mes ouvrages : satisfaisons la nature et l'amitié avant l'amour propre et la gloire : Et toi souviens toi de ton cher ami, de ton bon ami, aime moi bien et sois sur du tendre attachement de

F. D'ÉGLANTINE.

Ma femme te dit tout plein de choses, ainsy qu'a ton aimable sœur a qui j'adresse mille amitiés : on lui prepare une lettre ici dont il doit être parlé

Adieu, mille baisers au petit cher.

A Monsieur, Monsieur Henkart, avocat chez M. son père derrière le Palais, à Liège.

Print[té] de Liège.

Avec timbre SEDAN, 3, et sceau en cire rouge.

(*Catal. Laverd.*, 1854.)

XV. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par J. Luillier; suivi d'un appendice contenant plusieurs pièces inédites et des fragments de l'inventaire des titres du Forez dressé en 1473 par Perrin Gayand; publié par Aug. Chaverondier. Roanne, 1860, 2 *part. grand in*-8, 700 *pp*.

Il y a une douzaine d'années, poursuivant aux Archives du royaume mes recherches historiques sur le Forez, j'aperçus un jour, par hasard, sur une table, un énorme volume in-folio en parchemin, et je l'ouvris par curiosité... Quel fut mon étonnement en voyant que c'étoit un inventaire des titres du comté de Forez enlevés du Trésor des chartes de Montbrison après la confiscation des biens du connétable de Bourbon, en 1532, inventaire dont je n'avois eu aucune connoissance jusque-là, quoique je fréquentasse les Archives du royaume depuis 1833! « Quel malheur, dis-je à l'employé de garde dans la salle, que ces titres soient perdus! — Mais ils ne sont pas perdus, me répondit-il impassiblement; ils sont tous ici parfaitement conservés. — Pourquoi ne me les donne-t-on pas, alors, au lieu de ces bribes sans importance que je glane chez vous depuis quinze ans? — Ah! me répliqua-t-il, c'est ue vous vous êtes adressé à la section *historique*, et que ces pièces

sont dans la section *domaniale.* » Je restai un moment stupéfié de cette réponse, qui me fit l'effet de la foudre. Mais, reprenant mes esprits : « Que m'importent vos absurdes divisions, lui dis-je; vous savez tous, depuis quinze ans, que je cherche des documents historiques sur le Forez, et vous ne me parlez pas de ce dépôt sans pareil, parce qu'il est dans la section *domaniale?* Vous m'avez laissé publier une *Histoire du Forez,* en deux volumes in-8°, d'après les manuscrits de de la Mure et autres documents de deuxième ou troisième main, quand vous auriez pu me mettre à même de faire un travail neuf d'après les originaux, que n'avoient pas connus mes devanciers? En vérité, c'est à en perdre la tête! Je comprends bien que sous François Ier on ait placé ces pièces au domaine, car alors elles avoient surtout pour but d'établir les nouveaux droits de la couronne; mais aujourd'hui, après la révolution, en quoi ces pièces sont-elles plus *domaniales* que celles du Trésor des chartes, par exemple, qui se trouvent dans la section *historique?* »

Mais il est inutile de pousser plus loin mes doléances. Je n'ai cité le fait précédent que pour faire comprendre combien il étoit difficile autrefois de trouver aux Archives ce qui vous intéressoit le plus, faute d'un inventaire sommaire qui vous mît au moins sur la trace des documents renfermés dans ce dépôt merveilleux. Depuis, M. Henri Bordier a jeté quelque lumière dans cette arcane (1), à la grande colère de l'ex-directeur des Archives, qui fut sur le point de faire poursuivre son ex-subordonné comme ayant divulgué des secrets d'État; mais, à l'époque dont je parle, les recherches générales étoient à peu près impossibles : on n'obtenoit des communications que sur une indication précise; et où l'auroit-on trouvée, cette indication? On travailloit donc à l'aveuglette. C'est ce qui m'étoit arrivé.

Il va sans dire que du jour où je connus l'inventaire des titres du Forez, j'abandonnai les pièces isolées qu'on m'avoit communiquées jusque-là à grand renfort de bulletins de demandes, et que je me jetai sur l'immense trésor dont je devois la connais-

(1) Voyez son intéressant ouvrage intitulé : *Les Archives de France.* 1 vol. in-8°. 1855.

sance au hasard. Pendant plusieurs années je fus comme ces avares qu'on nous représente mettant leurs délices à plonger les mains dans les écus de leur coffre-fort. J'appris alors que non-seulement le Forez, mais encore le Beaujolois, la Dombes, le Bourbonnois, etc., avoient là leurs archives intactes, grâce à une heureuse confiscation; heureuse, en effet, car, outre qu'elle brisa la barrière féodale qui nous séparoit encore de la France, elle mit en lieu sûr nos titres historiques, que vingt révolutions auroient depuis anéantis, s'ils fussent restés dans nos pays.

C'est le volume auquel je dois la connoissance de toutes ces richesses historiques, c'est-à-dire l'*Inventaire des titres du comté de Forez*, dressé par Jacques Luillier en 1532, que vient de publier M. Chaverondier. Cet inventaire, qui forme plus de 400 pages d'impression, et comprend près de 1,500 articles, est accompagné de tables très-complètes.

Outre cet inventaire, M. Chaverondier a publié un volume d'*annexes*, dans lequel il a imprimé beaucoup de pièces *in extenso*, et quelques extraits d'un inventaire plus ancien, dressé, sur l'ordre du duc de Bourbon, en 1473, par Perrin Gayand.

On ne sauroit vouer trop de reconnoissance aux hommes qui, comme M. Chaverondier, consacrent leur loisir et leur fortune à mettre aux mains des travailleurs sérieux des instruments de travail aussi précieux. Et c'est d'autant plus méritoire de la part de l'éditeur de l'inventaire de J. Luillier, qu'il fait preuve, dans ses notes et éclaircissements, d'un savoir qui lui auroit permis de mettre en œuvre lui-même la mine qu'il s'est contenté de faire connoître au public.

Là, et non ailleurs, est toute l'histoire féodale de nos pays, depuis le jour où les comtes, abandonnant définitivement la ville de Lyon aux archevêques, se retirèrent dans le Forez, jusqu'au jour où nos provinces firent retour à la couronne. Comme le fait remarquer M. Chaverondier, ces documents viennent heureusement et très-avantageusement continuer la série des renseignements que nous offrent les cartulaires jusqu'au douzième siècle. En effet, notre collection s'ouvre chronologiquement par les traités conclus entre les archevêques et les comtes en 1167 et en 1173. Nous possédons

les originaux de ces deux célèbres transactions, et j'ajoute qu'ils diffèrent complétement, le dernier surtout, des affreuses copies publiées jusqu'ici, lesquelles sont à peu près inintelligibles. Le traité de 1173 fait connoître les limites exactes de la nouvelle circonscription créée au détriment du Lyonnois, le Forez; un autre traité non moins important fait connoître les limites d'une autre fraction du Lyonnois, le Beaujolois; car la féodalité alloit sans cesse morcelant le pays au profit de quelques familles dynastiques.

M. Chaverondier a publié le dernier traité en tête de son second volume. Il est de l'an 1222, et non de 1228, comme je l'ai dit dans mon *Histoire du Forez*, me fiant à la mauvaise copie qui s'en trouve dans le manuscrit de de la Mure. Il y a longtemps que j'ai reconnu cette erreur, et que je l'ai signalée aux quelques érudits que cela pouvoit intéresser. Je regrette que le nouvel éditeur n'ait pas pu conférer ses épreuves avec l'original; car il y a laissé passer aussi quelques inexactitudes; mais heureusement elles ne portent que sur des détails sans importance. L'ensemble du document n'a pas à en souffrir. C'est certainement une des pièces les plus curieuses de celles qu'a publiées M. Chaverondier.

Après les traités généraux viennent les chartes d'affranchissement octroyées par les comtes aux principales villes du Forez. Notre collection en renferme un grand nombre. M. Chaverondier en a publié plusieurs, me réservant expressément (1), par bienveillance, la plus importante de toutes, celle de Montbrison, qui est, comme il le dit, le prototype des actes de ce genre rédigés dans le Forez.

Mais le moyen âge n'a pas seul part à la publication de M. Chaverondier; il a fait jaillir de ces vieilles chartes des lumières toutes nouvelles pour l'histoire de l'époque gallo-romaine. Il prouve, par exemple, que ce n'est pas par erreur, comme je l'avois cru, que Saint-Martin-la-Sauveté est appelé Saint-Martin-l'Estra dans les pouillés du diocèse de Lyon publiés par moi à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay. Cette localité étoit surnommée ainsi, au treizième siècle, au même titre qu'un autre Saint-Martin situé

(1) *Avant-propos*, p. XIX, note.

sur la grande route de Feurs à Lyon, c'est-à-dire parce qu'elle étoit placée sur une voie romaine (*stràta*). C'est probablement pour éviter la confusion entre ces deux localités, situées dans la même province, qu'on a donné plus tard à l'une d'elles le surnom de la Sauveté, emprunté à un village voisin, qui indiquoit mieux sa position géographique, après l'abandon de la voie romaine, tandis que l'autre Saint-Martin a gardé le surnom de l'Estra, qu'il porte encore.

M. Chaverondier saisit cette occasion pour nous faire connoître tout un système de viabilité antique qui nous étoit inconnu à la gauche de la Loire, et qu'il a étudié avec beaucoup de soins, comme tout ce qui se rapporte à cette portion du Forez, où se trouve sa ville natale, Saint-Germain-Laval. Il signale même dans le traité de 1222, publié par lui, un passage où il est question de la vieille route de Feurs à Roanne par la rive droite de la Loire, route dont j'avois démontré l'existence dans ma *Description du pays des Ségusiaves*, sans en pouvoir fournir la preuve. Voici le passage en question; il est à la page 485 (1) : « Hee vero sunt mete et termini constituti inter comitatum Forensem et terram domini Bellijoci, scilicet : a parvo fluvio sive rivvo qui dicitur Ganz et fluit usque ad semitam que movet ab ipso rivo de Gant et protenditur subtus Croisel, versus guardam de Rastilles, usque ad caminum sive stratam de Sayeta, et item sicut protenditur caminus de Sayeta usque ad portum de Rohenna. » Tout cela est parfaitement clair. Je traduis : « Les limites fixées entre le comté de Forez et la terre du seigneur de Beaujeu sont telles : le ruisseau de Gant jusqu'à un sentier qui part dudit ruisseau, au-dessous de Croisel, et qui va, en se dirigeant vers la garde (autrement dit *montagne*) de Ratilles, jusqu'à la route de Sayette, et ensuite ainsi que va cette route jusqu'au port de Roanne. »

Cette route de Sayette, dont le nom est pour nous une énigme, est un reste de la vieille voie gallo-romaine de *Forus* à *Roidomna*. « Elle existe encore, dit M. Chaverondier (p. 688), et porte tou-

(1) Ma transcription diffère un peu de celle de M. Chaverondier, parce que je copie sur l'original.

jours le nom de Sayette. » Puisqu'elle a servi de limite au Forez et au Beaujolois, c'est qu'elle étoit beaucoup plus près de la Loire, comme je l'ai dit, que la route actuelle de Feurs à Roanne. Voilà comment des documents du moyen âge peuvent servir à éclaircir des points obscurs de l'histoire ancienne.

Puisque j'ai abordé ce sujet, je ne le quitterai pas sans dire que je ne crois pas devoir adopter l'identification proposée par M. Chaverondier entre Amiens et le *Mediolanum* introuvable de la table de Peutinger (p. 540). La trace d'habitations romaines ne prouve rien dans cette affaire. Au reste, notre érudit est si peu convaincu lui-même, qu'il propose plus loin d'identifier *Mediolanum* avec une autre localité appelée Millantin (p. 598). Ni l'un ni l'autre lieu ne peut s'accorder avec les chiffres portés sur l'itinéraire romain, et cela me confirme de plus en plus dans l'opinion que *Mediolanum* étoit le vieux nom de Feurs avant que les Romains lui eussent donné celui de *Forus Segusiavorum*.

Aug. Bernard.

M. F. N. Leroy de Cany, dont nous avons annoncé précédemment une Étude sur l'un de nos grands peintres originaires de Normandie, vient de livrer son travail à la publicité. *L'Histoire de Jouvenet* (*Paris, Didron, in-8° de* 547 *p. XXIV*), est un livre que tous les amateurs de tableaux voudront avoir. Jean Jouvenet n'a certainement pas le mérite du Poussin, dont il fut le contemporain et sans doute le condisciple. On lui a même reproché une certaine incorrection de dessin, faute, a-t-on dit, d'avoir étudié les statues antiques et la peinture des grands maîtres; mais en revanche, et à cet égard nous partageons tout l'enthousiasme de M. Leroy, que de qualités supérieures rachètent ce défaut! quel grandiose dans la composition! quel coloris vigoureux! quelle chaleur d'exécution! Puis, pour nous servir des expressions de l'auteur : « ce qui consacre Jouvénet devant la postérité, c'est précisément son originalité au milieu de ses contemporains : Jouvenet est un faiseur de nouveautés, comme tous les grands hommes. » Tous

les visiteurs du musée de Paris ont dans la mémoire et sous les yeux la *Résurrection de Lazare*, les *Vendeurs chassés du temple*, le *Repas chez le Pharisien*, la *Pêche miraculeuse*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, et tant d'autres sublimes compositions; on sait que, devenu paralytique et privé du bras droit, Jouvenet s'habitua à peindre de la main gauche, et qu'il exécuta, ainsi maltraité, des toiles où se retrouvent la même hardiesse de pinceau, la même chaleur de coloris que dans ses précédents tableaux. Le *Magnificat* de Notre-Dame de Paris est, comme on sait, un des derniers ouvrages de Jouvenet. M. Leroy a fait une œuvre utile en réunissant sur ce grand artiste les curieux matériaux qui composent son volume, dont voici la distribution : I. Vie de Jouvenet. — II. Appréciation de ses ouvrages. — Graveurs de son œuvre. — Son école. — III. Catalogue. — Description particulière. — IV. Rapport entre les œuvres de Jouvenet et les lois de l'esthétique, de la morale, de l'histoire et de la couleur locale. — V. Pièces justificatives. — Additions, corrections et rectifications. — Catalogue.

On nous a dernièrement adressé, sans avis d'envoi, deux publications sorties des presses de MM. Perriquet et Rouillé, d'Auxerre, que nous nous reprochons de n'avoir point encore annoncées. L'une a pour titre : *Notes et documents pour l'histoire locale. Le duc de Guise dans l'Auxerrois*, 1593. — Ces *notes*, données sans nom d'auteur, viennent d'un érudit de profession ; son récit nous fait assister aux derniers efforts de la Ligue dans l'Auxerrois, qui fut le pays du bon évêque Amyot, dont les biographes ont quelque peu méconnu le caractère en le représentant comme une sorte de moraliste que l'esprit de tolérance et de philosophie tenoit éloigné des luttes ardentes de l'époque. Amyot étoit de son temps, et il a payé son tribut aux passions politiques au milieu desquelles il vivoit. — Nous donnerons de lui deux lettres peu connues, et qui le montreront sous son véritable jour. Amyot venoit de mourir au moment où commence le récit de l'auteur de la brochure que nous annonçons. L'action est entre le duc de Guise pour la Ligue et le

duc de Nevers pour le Roi. Ces deux personnages, que notre récit nous montre comme deux adversaires passionnés, étoient moins éloignés de s'entendre qu'on ne suppose : chacun d'eux songeoit à son avenir personnel. Le duc de Guise avoit l'ardeur de la jeunesse, mais non la folle ambition qui perdit son père. Il combattoit encore pour la Ligue qu'il savoit aux abois, mais en homme qui cherche à tirer son épingle du jeu : tandis que le duc de Nevers, esprit vacillant, incertain, sans conviction, ne s'attachoit si étroitement à la fortune du Béarnois que parce qu'il la reconnaissoit en pleine voie de succès et de triomphe. L'auteur de ces *Notes* a mis à contribution de nombreuses sources historiques, qu'il a soin de citer fort scrupuleusement. Sa publication offre donc un sérieux et véritable intérêt.

La seconde de ses publications, car nous ne doutons guère que l'une et l'autre ne soient de la même source, a pour titre : *Lettres de l'abbé Lebeuf.—Extr. du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, grand in-8° de 48 p. Ce recueil se compose principalement de quatre lettres (accompagnées de commentaires) du savant chanoine, acquises depuis peu et réunies à la collection d'autographes de la docte compagnie, qui (bon exemple à suivre) en a autorisé la publication. On y trouve ce qu'on pouvoit espérer, de curieux détails d'hagiologie, de liturgie et de bibliographie intéressant principalement certaines abbayes de Champagne et de Bourgogne.

Nous avons bien des torts à expier envers M. Gustave Masson, et surtout envers le public, auquel fort involontairement, il est vrai, nous avons trop fait attendre la suite de l'utile travail de notre laborieux correspondant sur le Musée britannique. Notre prochain numéro, avec le dépouillement de quelques nouveaux volumes de documents françois, donnera le texte de deux lettres (extraites du *F. Addition*) du duc du Maine, — dont notre numéro de janvier dernier contient déjà une curieuse réponse à madame de Caylus. En attendant, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur apprenant que M. Gustave Masson, dont ils ont été à même de reconnoître

l'érudition, le zèle et le désintéressement, vient de créer à Londres une sorte de d'*Office-Correspondance*, auquel on peut recourir pour toute espèce de renseignements et de recherches littéraires. Habitué des grands dépôts publics, accueilli dans les cabinets les plus riches et les plus renommés de Londres, où son zèle pour la science est si apprécié, M. G. Masson étoit plus que personne en position de fonder un pareil établissement. Comme l'a fait le directeur du *Cabinet historique*, M. G. Masson se tient à la disposition des travailleurs de l'étranger, pour tous les travaux de transcription à exécuter dans les bibliothèques de Londres. Son tarif est des plus modérés : 40 centimes par 140 mots, c'est-à-dire juste la moitié de ce que les copistes demandent à Londres.

M. Doublet de Boisthibault, l'un de nos plus doctes bibliothécaires, vient, pour faire diversion à ses travaux d'érudition, de donner une nouvelle édition de son livre sur *Marceau*, héros chartrain de l'époque révolutionnaire, mais dans le meilleur sens du mot. Nous louerions bien volontiers le travail de notre savant collaborateur, mais c'est le rôle que nous impose le compte à rendre de toutes les publications dont M. D. de Boisthibault nous gratifie, et cela devient monotone. Nous nous bornerons, pour cette fois-ci, à reproduire ici la table des matières, qui donnera suffisamment l'idée du travail. — *Préambule*. Résumé chronologique des principaux événements de la vie de Marceau. — Faits postérieurs à la vie de Marceau. Introduction. — Après ces prolégomènes, viennent : *Ire partie*. Vie du général Marceau. — *IIe part.* Honneurs rendus à la mémoire de Marceau. — *IIIe part.* Honneurs rendus à Marceau à Chartres. Notes historiques. — Correspondance de Marceau. — On voit, d'après ce résumé, que l'auteur n'a rien négligé pour bien faire connoître celui dont lord Byron a dit : « Sa vie fut glorieuse, courte, immortelle... Noble comme Paul-Émile et Brutus, il ne fut pas moins magnanime. Ses ennemis ont pleuré sur son tombeau. »

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XVI. — VERS INÉDITS DE CLÉMENT MAROT.

M. Lambron de Lignim, président de la Société archéologique de Touraine, nous fait la gracieuseté de nous adresser quelques vers inédits de Clément Marot. C'est une bonne fortune pour le *Cabinet historique* dont nous ne saurions trop remercier M. Lambron, et que nous enviera sans doute M. G. Guiffrey, pour la belle et complète édition qu'il prépare du poëte de François Ier. Notre publicité restreinte ne peut porter préjudice à l'accueil que les amis de notre littérature du seizième siècle réservent à la publication de M. Guiffrey, si vivement attendue. Aussi espérons-nous qu'il voudra bien ne point nous tenir rancune de nous être réservé la primeur de cette petite pièce, dont l'intérêt est réel, puisqu'elle soulève une nouvelle question de biographie

A Monsieur le directeur du *Cabinet historique.*

Tours, le 4 mai 1860.

Monsieur et cher directeur,

Permettez-moi de vous recommander une petite pièce inédite de Clément Marot, qui me paroît digne de figurer dans votre intéressant recueil...

Parmi les nombreux monuments funéraires qui décoroient l'antique église de Saint-Martin de Tours, et que cite Chalmel dans son histoire manuscrite de cette abbaye, étoit « la tombe de Claude Briant, grand chantre, remarquable par son épitaphe composée par le célèbre Clément Marot, ainsi qu'il est facile de le reconnoître à sa devise accoutumée : *La mort n'y mord.* Il est probable que Marot avoit suivi François Ier, qui alors étoit en Touraine, ce qui détruiroit l'opinion assez faussement établie que ce poëte n'étoit plus revenu en France depuis son exil volontaire, en 1537 ; car comment, du Piémont où il s'étoit retiré, auroit-il composé l'épitaphe d'un homme aussi peu connu que ce grand chantre? C'est chose que l'on ne fait guères que lorsqu'on est sur les lieux. »

ÉPITAPHE DU GRANT CHANTRE DE SAINT-MARTIN DE TOURS.

Cy gist en vers maistre Claude Briant,
Dont le renom sans fin sera bruyant
Par la Touraine et mainte autre contrée,
Pour la bonté qu'à tous il a monstrée.

Trente-cinq ans suffisant et à gré
Chantre vesquit de ce temple sacré
Où il fonda, pour éternel renom,
La fête au saint dont il portoit le nom.

C'est cesluy-là, gentilz enfans de chœur,
Qui tous les ans vous donne de bon cœur
Blancs surpelis ; si que malgré l'envye
De fierce mort, pour vous il est en vie.

Ce don voulust jadis vous présenter
Pour chaçuns jours, *requiescant* chanter,
A vos retours, et quatre fois l'année
La saincte messe aux deffuncts ordonnée.

Des ans vesquit cinquante-cinq en somme;
Et prévoyant venir son dernier somme,
A ses parens son bien propre ordonna,
Le reste au temple et aux povres donna.

Sur ce mourut d'un chacun regretté.
O toi, passant, qui cy t'es arrêté,
Ne veuille pas en déloger ainsy,
Sans prier Dieu qu'il lui fasse merci.

Amen.

LA MORT N'Y MORD.
Obiit anno 1540, *die vero* 20 *octobris.*

« J'ai entrepris quelques recherches sur la famille de ce Grand-Chantre. Je pense qu'elle avoit son principal établissement à Amboise et ses environs. Arnoul Briant étoit chefcier de Saint-Martin le 6 juin 1517. Sire Pierre Briant, seigneur du fief d'Usseau, en la paroisse de Montloys, est connu par un acte du 22 novembre 1521. (*Saint-Martin.* Liasse n° 34. *Vicaires. Archives de la préfecture d'Indre-et-Loire.*) — En 1542, Loys Briand, licencié ès lois, étoit conseiller du roi au siége royal de Tours; enfin, un acte du 1er octobre 1554 fait connoître » Noble homme, Quentin Briand, seigneur de la Juderie. (*Minutes de Martin Jaloignes, notaire de Tours.*)

L'opinion émise par Chalmel, sur le retour de Clément Marot en France, vous paroîtra peut-être, monsieur, digne d'être discutée : en l'indiquant, j'espère appeler l'attention sur un fait historique qui semblera peut-être au prochain éditeur de Marot mériter d'être éclairci. Agréez, etc.

Votre tout dévoué,

H. LAMBRON DE LIGNIM.

XVII. — ARMORIAL DE FRANCE

DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(Suite. *Voy.* t. V, p. 10, 48, 89, 197, 249, et t. VI, p. 33.)

790. M. GUILLAUME D'AVAUGOUR. — Semblablement, à trois lozanges d'or voidiés en chef.

791. M. JEHAN DE MALESTRAIT. — De gueules besanté d'or à un lambel d'azur.

792. M. JEHAN MALESTE. — Semblablement, à I baston d'azur.

793. M. GUILLAUME ROHAN. — De gueules à VI lozenges voidiés à un baston d'azur.

794. M. ALAIN DE ROHAN. — Semblablement, à une bordeure d'azur.

795. M. ROBIN DE BEAUMANOIR. — D'azur billeté d'argent à une ermine noire sur la première billete.

796. M. JEHAN DE BEAUMANOIR DE LA MOTE. — Semblablement, à un lambel de gueules.

797. M. GUY DE PLUSCALET. — De gueules à trois quevrons d'argent à un lambel d'azur.

798. M. REGNAULT DE MONT AULEN. — De gueules à VI lozenges d'or voidiés à un lambel d'argent.

799. M. ATIN DE TINTENEAC. — De gueules à trois fesses d'argent, à une bende d'azur, à trois besans d'or sur la bende.

800. M. GUILLAUME D'AUBIGNY. — De gueules à une fesse fizelée d'argent.

801. M. OLIVIER DU CLEQUIN. — D'argent à une aigle noire à II testes, à un baston de gueules engreslé.

802. L'ESNÉ DE PAUCHOUET (1). — D'or à une fesse de gueules.

803. M. HENRY DE PLEDRAN. — D'or à une lozengez d'azur voidiés.

804 M. ESTIENNE GOUGON (2). — D'or à deux . . . . . noires à une oille de mesletes de gueules.

805. M. JEHAN DE JUST. — D'azur à un lion d'argent rampant.

806. M. HERVIEU DE JUST. — Semblablement, à un lambel de gueules.

807. M. JEHAN DE TRENEGIDI (3). — D'or à trois pommes de pin de gueules.

808. M. MORICE DE TREVEGIDI. — Semblablement, à une molete d'azur.

809. M. PIERRES DE CANEVRAY. — Vairy d'argent et de noir à un baston de gueules.

810. M. GUILLAUME DE LAUNOY. — Escarteley d'or et d'azur à un baston de gueules.

811. M. JEHAN DU PERIER. — D'azur billeté d'or.

812. M. GUILLAUME DORLS. — De gueules billeté d'argent.

813. M. SEVESTRE DE LA FIEULÉE. — D'or à une croiz d'azur engreslée.

814. M. ESTACE DE LA HOUZAIE. — Eschiqueté d'argent et d'azur.

815. M. ALAIN DE LA HOUSSAIE. — Semblablement.

816. M. ALAIN DE BEAUMONT. — D'argent à trois piez de vaiche de gueules onglés d'or.

817. LE VICOMTE DE LA BELLIÈRE. — D'or à un chief d'or endenté de l'un en l'autre.

818. LE SIRE DE QUÉBRIAC. — D'azur à une fleur de lis d'argent.

819. LE SIRE DE COETQUEN. — Bandé d'argent et de gueules de VI pièces.

(1) Penhoët?
(2) Goyon.
(3) Trezequidy.

820. M. GUIFFROY DE TRAMORET. — Eschiqueté d'argent et de gueulles.

821. M. ROBIN RAGUEL. — Escartelé d'argent et de noir.

822. M. RAOUL LE VEAU. — Eschiqueté d'or et de gueules à un baston d'ermine.

823. M. JEHAN DE LA JAILLE DE SAINT-MARC. — D'or à un lion-chau de gueules passé à une oille de coquilles d'azur.

824. LE SIRE DES BIEUX. — D'argent à trois tourteaulx noirs.

825. M. CARRÉ DE BOUDIVAL. — De gueules à trois tourteaulx d'argent.

826. M. BERTRAM DE SAINT PIERRE. — D'or à une bende d'azur à deux couticles d'azur.

827. M. GUIFFROY DE LA ROICHE (1). — De gueules à deux lions d'or passans.

828. M. SEVESTRE DE RESAY. — Lozengez de burrellées et de gueules.

829. LE SIRE DE CADODAL. — D'argent à une croiz noire engreslée.

830. LE SIRE DE LA CHAPELLE. — De gueules à une fesse d'ermine.

831. M. YVON DE PONTON. — De noir freté d'or.

832. LE SIRE DE MAURE. — De gueules à un croissant de vair.

833. LE SIRE DE LA MASSE. — D'argent à trois tourteaux de gueules.

834. M. THOMAS DE FONTENAY. — D'argent à trois bendez jumelez de gueules.

835. LE SIRE DE SAINT-GIRE. — D'azur à fleurs de lis d'argent semés.

836. M. PAIEN DE COYMES DE MONROULIN. — D'or à un lion rampant d'azur onglé et couronné de gueules.

(1) La Roche.

837. M. BRISEGAUT DE COYMES. — De gueules à VI annelets d'argent.

838. M. GUILLAUME DE MONBOURCHIER. — D'or à trois pots de gueules et une bordure noire besantée d'argent.

839. M. GUILLAUME D'OREMGE (1). — Parti d'argent et de gueules à un croixant de l'un en l'autre.

840. M. PIERRES DE BOILANDE. — D'azur à une bende d'ermine à croixetez d'argent semés.

841. M. GUY DE MOLAC. — De gueules à VI lozenges d'argent voidiés.

842. M. JEHAN AUGIER. — De vair à trois croixans de gueulles.

843. M. JEHAN ROUXELOT. — D'argent à trois haiches noires.

844. M. OLIVIER DE POINÇON. — D'or à une fesse d'ermine à trois fleurs de lis d'azur.

845. M. PIERRE BARDOL. — D'or à une fesse d'argent à deulx demies fesses d'or.

846. LE SIRE DE LANDEVY. — Burellé d'or et de gueulles.

847. M. GUILLAUME DE PRIZ. — D'azur à une bende d'argent.

848. M. FOUQUEZ RABELLE. — Parti d'argent et de noir endenté de l'un en l'autre.

849. M. JEHAN DE LA JAILLE. — D'argent à une bende de gueules engreslées.

850. M. JEHAN DU LIEUL. — D'argent à une croiz de gueules.

851. M. THIEBOULLART DE SOUDAY. — Parti d'argent et de gueules à trois aigneaulx de l'un en l'autre.

852. M. JEHAN IE BAZOIGES. — D'azur à un lion burrellé d'argent et de gueules.

853. M. JEHAN DE LA FERTÉ. — Päaley d'argent et d'azur à une bende de gueulles.

854. LE SIRE DU CHASTEAU GIRON. — Vaïry d'argent et d'azur.

(1) Orange.

855. M. GUIFFROI DU BAN. — De gueules à trois lioncheaux d'argent rampàns.

856. LE SIRE DE MANGNY. — D'argent à un croissant de gueules à un lambel d'azur besanté d'or.

857. M. LAURENT DU MERLE. — D'or à une oille de merletes noires.

858. M. JEHAN DE MATELION. — Semblablement, à un lambel d'azur.

859. M. ROBERT CHARUEL. — De noir à une bende d'or engreslée.

860. M. GUILLAUME DU CHASTELIER. — D'or à un chief noir à un lambel d'argent.

861. M. JEHAN DINAY. — D'argent à un sauteur de geueules.

862. M. PATRI DE MONGUEROULT. — D'or à trois lioncheaux noirs rampans à un baston de geueules.

863. M. GUIFFROY LESPOVERVIER. — Quevronné d'ermine et de gueules.

864. M. JEHAN RUFIER. — D'azur à un lion d'argent rampant billeté d'argent.

865. M. GUILLAUME DE COURSELIER. — D'ermine à troiz quintez fieules de gueules.

866. M. ANDRIEU D'AVERTIM. — Burellé d'argent et de gueules.

867. M. LOIS D'AVERTIM. — Semblablement, à I baston d'azur.

868. M. BRIANT DE LANNION. — D'argent à un chief de gueules à trois canes noires cupié à pié et à bec de gueules à trois roses d'argent au chief.

ANJOU ET TOURAINE.

869. LE SIRE DE CRAON. — Lozengés d'or et d'argent.

870. M. PIERRES DE CRAON. — Semblablement, à I lambel d'azur.

871. M. GUILLAUME DE CRAON. — Semblablement, à I baston d'azur.

872. LE SIRE DE MATEFOULIOM (1). — De gueules à VI escuchons d'or.

873. LE SIRE DE BAUSAY. — D'or à un fer de moulin de gueules.

874. LE SIRE DE MONTEJEHAN. — D'or fretté de gueules.

875. LE SIRE D'AMBAIZE (2). — Paellé d'or et de gueules de VI pièces.

876. M. GUILLAUME CHAMAILLART, SIRE D'ANTENAISE. — Vairé d'or et de gueules.

877. LE SIRE DE SEUILLY (3). — D'or à une oille de merletes d'azur à un quartier de gueules.

878. LE SIRE DE MAULEVRIEN (4). — D'or à I chief de gueules.

879. M. JEHAN DE LISLE. — D'or à une bande de gueules.

880. LE SIRE DE MAILHI (5). — Ondée d'or et de gueules.

881. M. GUY TURPIN. — Lozengy d'argent et de gueules.

882. M. GUILLAUME TROUSEAU. — De gueules à une bende de voire.

883. LE SIRE DE SAINTE MORE. — D'argent à une fesse de gueules.

884. LE SIRE DE MONBASAM (6). — De gueules à un lion d'or rampant.

885. M. OLIVIER DUSI. — Eschiqueté d'or et d'azur.

886. LE SIRE DE MARMANDE. — D'or à II fesses noires.

887. LE SIRE DE L'ISLE BUCHART (7). — De gueules à deux lions d'argent passans.

(1) Mathefelon.
(2) Amboise.
(3) Sully.
(4) Maulevrier.
(5) Mailly.
(6) Montbazon.
(7) L'Ile-Bouchart.

888. M. HARDOUIN DE LA HAIE. — De gueules à une croix d'ermine patée pommetée.

889. M. JEHAN LE MANGRE DIT BOUCHIQUAUT (2). — D'argent à une esgle de gueules à deux testes.

XVIII. — HENRI IV

AUX DÉPUTÉS DES ESTATS DE BOURGOGNE

1608.

Nous retrouvons parmi les communications intéressantes de M. Ph. Beaune, de Vitteaux, le récit d'une audience de Henri IV aux députés des États de Bourgogne chargés de porter au prince une somme de 50,000 livres et de solliciter la confirmation des priviléges de la province. — Ce récit est sans nom d'auteur, mais il est empreint d'un grand caractère d'authenticité. Il peint assez bien, il nous semble, la vivacité de caractère, la finesse d'appréciation et aussi la tendance quelque peu despotique du prince béarnois. M. Ph. Beaune le croit de la main de M. de Bauffremont, baron de Senecey. « Cette députation, nous écrit-il, ne seroit-elle pas celle que les États de Bourgogne envoyèrent à Henri IV pour faire révoquer l'édit de 1605, qui augmentoit le sel dans la province, contre ses priviléges, députation composée entre autres de l'abbé de Citeaux et de Henry de Beauffremont, baron de Senecey, et dont parle Courtépée, t. Ier, p. 465? S'il en étoit ainsi, cette pièce pourroit servir à rectifier et compléter le récit de cet auteur. »

Le roy nous donna audience en son cabinet le mardy XXX decembre 1608 a heure de midy, ou estoient M. le Grand me gouverneur, M. de Gesvre secrétaire d'Estat, MM. le comte de

(1) Jean le Meingre, dit Bouciquaut,

Sainct-Paul, de Praslin, de Souvré et baron de Lux, touts chevaliers des ordres, et Monsieur de Betunes, frere de Monsieur de Sully.

Le Roy estoit assis en une chese basse au pied de son lict : il se descouvrit et se courba fort en sa chese pour nous recevoir plus humainement. Mons. de Cisteaux porta le propos que le Roy ouit fort attentivement.

Le Roy respondant se descouvrit et remercia la province des cinquante mil livres qu'elle luy avoit donné, comme ung tesmoignage de continuation de sa bonne volonté.

Et repartant sur les propos de Mr de Cisteaux, dict : « Que les Pays d'Estats l'avoient touiours trompé ; qu'ils ne tenoient rien de ce qu'ils luy promettoient, et qu'il leur sembloit qu'ils avoient assés faict quand ils avoient lessé passer trois ou quatre ans : et sur le faict des recepveurs du pays qu'il y avoit cinq ou six ans que l'affaire traynoit, et que les Estats quand ils avoient promis quelque chose, pour s'en secouer, se plaignoient, disoient aussy tost qu'ils s'estoient trompés et qu'ils n'y avoient pas pensé.

« Quant aux priviléges du pays, que nous parlions touiours de priviléges et que ses priviléges n'estoient que pour faire des mutineries ; et que les plus beaux priviléges que les peuples pouvoient avoir, estoit quand ils estoient aux bonnes graces de leur Roy.

« Que nous n'estions pas comme les subjects de Lorraine qui de dix ans en dix ans rachetoient le domaine de leur prince.

« Qu'il nous demandoit que nous rachetassions le sien une foys seulement ; — puis se retournant vers Mr de Gesvre et les d. seigneurs, dict : « Car vous vous pouvez bien assurer que je ne le rengageré jamais, et tout ce que j'en faict n'est que pour le bien de l'Estat : vous aultres, dit-il, vous ne voiez que vos affaires, mais en mon conseil y a des gents qui manient mon royaulme, il y a vingt ans ; ils voient tout, et y donnent de l'ordre.

« Vous ne voulez, dict-il, iamais m'en eslargir : vous ne faictes

pas ce que dict la S^{te} escriture, qu'il fault faire multiplier le Talent ; et vous vous gardés touiours sans vouloir rien metre dehors, ni donner du tout.

« Je scay comme l'on se gouverne en ces Estats, car, avant que ceste couronne me fust eschue, les pays que je possedois se gouvernoient par Estats. Je les tenois tous les ans. Celuy qui en comptoit, qui crioit le mieux quelque tems, qui alleguoit les institutions, lors tous les gents qui ni entendoient rien, disoient qu'il a bien dict, — l'on le faict scindic, — et puis voila le premier pour faire une ligue. »

Repeta encores une foys : « Vos plus beaux priviléges sont quand vous avés les bonnes graces de vostre Roy. »

Puis de son mouvement il dict : « Eh bien quoy! pourquoy n'a on pas desmoly ces chasteaux que j'avois ordonné, Talant, Vergy et d'aultres! que sert cela au pays? ce sont des nids de voleurs et de ligue : — c'estoient les places par lesquelles le mareschal de Biron me vouloit faire la guerre. »

L'on reppliqua que cela ne s'estoit faict, à cause des deniers des compositions qui estoient excessives.

Le Roy répartit : « Voila ung beau mesnage! comptés ce qu'ils vous ont cousté il y a dix ans, et que sil advenoit du bruict qu'ils vous cousteroient de plus. »

Puis se retournant vers Mr de Cisteaux dict : « Vous cognoissés bien ceulx qui les tiennent! » — Et dict touts les dicts propos de ces chasteaux avec ardeur et affection.

Et se retournant vers M^r le Grand luy dict : « Quy à il encores? » — Ledit sieur respondit : — « Le grand Prevost. »

« Ouy, dict le Roy, je vous l'ai donné, vous ne me l'avez pas demandé : il nétoie votre prouince de voleurs, et sans respect prend les plus grands : et vous ne voulez pas faire pour luy ce que je vous dis.

« Voiés vous des gendarmes? — vous en avez oublié le nom : vous ne voudriez rien eslargir du tout ; vous donnez bien force

presents aux ungs et aux aultres, pour vous garder des gendarmes. Et vos paroisses, vos villages donnoient plus de trente présents l'an. Je vous ay bien mis à couvert, vous n'estes plus frontieres de Savoie : à cause de la Bresse qui vous couvre, vous n'estes que du costé du comté, où ils ont plus peur de vous que vous d'eulx. »

« Que les peuples demandoint quelquefois des choses estourdiment, sans regarder ou les choses vont. »

Et se levant de sa chèse, dict « Qu'ils étoient semblables aux petits enfants, qui demandoient du sucre qui leur donnoit après les vers : que nous demandions tant de douceurs qu'enfin les vers nous en venoint. »

XIX. — MISÈRES DE LA FRONDE.

L'appel qu'au nom de M. Alph. Feillet nous avons fait dans notre dernier numéro, au sujet du livre qu'il prépare sous le titre de : *Misères de la Fronde*, a été promptement entendu. M. Victor Meilheurat, de Montcombroux, qui s'occupe avec amour de tout ce qui se rattache à l'histoire de l'ancien Bourbonnois, nous adresse un document, qu'avec la permission de M. Feillet, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs. La lettre de M. Meilheurat soulève d'autres questions que plusieurs de nos correspondants seront à même de résoudre et sur lesquelles, en tous cas, nous pourrons donner notre avis. Pour revenir à l'appel de M. Feillet, il est certain qu'il y auroit ample moisson de renseignements à recueillir sur cette époque, si chacun de nos correspondants, si surtout MM. les archivistes et bibliothécaires vouloient bien jeter un coup d'œil sur les trésors dont ils ont la garde. Et à ce propos nous n'hésiterons pas à dire qu'il ne tiendroit qu'à ces messieurs de rendre de véritables services aux travailleurs. Pour cela, il faudroit entrer un peu plus libéralement dans le mouvement littéraire qui s'opère de toute part et auquel ils ont la trop grande modestie de vouloir rester étrangers. Ce n'est point exclusivement aux gens de lettres

EXTRAITSDES REGISTRES PAROISSIAUX DE L'ÉGLISE DU DONJON.

Le Donjon est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de la Palisse, département de l'Allier. Il est situé à 22 kilomètres de la Palisse, et à 20 de la Loire. Par sa position, il se trouve sur la ligne directe de Paris à Lyon. Là devoient passer les corps d'armée qui vouloient éviter la route et les lieux fortifiés. Ses registres paroissiaux sont complets depuis 1525 jusques à l'établissement des municipalités. Les curés qui les tenoient les ont émaillés de notes sur les événements principaux de la localité, et quelquefois ils parlent de ce qui se passoit dans le reste de la France. La population du Donjon est de 1800 habitants, elle devoit être de moitié à l'époque de la Fronde. Il y avoit à cette époque un bailli pour rendre la justice, un procureur d'office et un procureur fiscal; une brigade pour la gabelle. Le bailliage ressortissoit de la sénéchaussée de Moulins, puis du parlement de Paris. Le Donjon dépendoit au spirituel de l'évêché d'Autun. La seigneurie, à l'époque de la Fronde, appartenoit à la famille de Saulx-Tavannes.

Avant de donner les notes qui se trouvent à l'époque de la Fronde, je vais en citer une qui précise la date du départ de Gaston, frère du roi Louis XIII, pour aller rejoindre le maréchal de Montmorency, et le chemin que le prince insurgé suivit.

Je copie textuellement l'orthographe du bon curé, quelque illogique qu'elle paroisse. V. M.

« En ce mois de juin 1632, tout le peuple estoit en grande peur d'avoir encore une ligue, parce que le bruict couroit que Monsieur, frère du Roy, venoit passer par ce pays avec une grande armée. Dieu sur tout! L'avant garde de Monsieur, composée de François, Italiens, Espagnols, Flamans, Lorrins, Liégeois, Vallons, Allemans, Polacres, Dragons et autres meschantes nations, sont arrivés environ mille chevaux au Donjon, le Dimanche 27 juin, en sont despartis le mercredi dernier jour de juin 1632; Monsieur passa par le Donjon avec la plus

grande part de son armée, et alla coucher à la Besche (château près du Donjon, dans la commune de Bert), et de là fut passer sur le pont de Vichy avec son armée, que l'on estime être de dix mille hommes à cheval; les quels ont fait de grands dégats et ruyné là où ils ont passé, mettant le feu par malice en plusieurs maisons, granges et autres bâtiments; battu et outragé et rançonné leurs hostes et hostesses, vollé et emporté tout ce qu'ils ont pu, même dans ce bourg du Donjon, sans que les chefs de la dicte armée ayent voulu ouir les plaintes des affligés ny satisfaction. Et environ quinze jours après Monsieur de la Force, avec quatre ou cinq mille hommes de l'armée du Roy, a suivi Monsieur jusques proche de Digoin, et de là sont montés par la Bourgogne vers Paray à Marcigny et à Lyon, se sont embarqués sur le Rhône, et en peu de temps après M. le mareschal de Schomberg avec trois ou quatre mille hommes de l'armée du Roy sont passés par Molins et autour contre Souvigny, et suivant tous par divers lieux l'armée de Monsieur, à ce que l'on dict. Et par ce moyen le pauvre peuple est grandement oppressé. Dieu nous veuille assister! Louys treizième nostre roy de France et de Navarre, avec la royne sa femme, ont fait leur entrée en la ville de Molins en Borbonnois le 29 Aoust 1632, et le 30 de Varennes sont venus coucher à la Palisse, et de là sont allés à Lyon. L'on dict que notre Roy a bien vingt mille hommes à sa suite. Il a bien passé quatre vingt charettes chargées de mesches et de balles à mousquets par le Donjon, avec plusieurs compagnies de gardes qui ont logé par les paroisses autour du Donjon: le tout alloit à Lyon afin de poursuivre Monsieur, qui a fait une armée en Languedoc avec Mr de Montmorancy, Monseigneur l'évêque d'Alby et plusieurs autres qui se sont rangés avec Monsieur. Dieu nous veuille donner une bonne paix, et inspirer le Roy de soulager le pauvre peuple qui est à l'extrémité! »

Arrivons à l'époque de la Fronde. Voici une note dans laquelle le curé du Donjon émet son avis sur le gouvernement. La note est de 1649.

« *Infandum regina jubes novas renovare dolores!* Anne d'Autriche fille du Roy d'Espagne veufve de défunct nostre roy Louys treizième que Dieu absolve, mère de nostre Roy Louys quatorzième à présent en minorité, la dicte royne sa mère tutrice, régente et gouvernante du Royaume de France depuis la mort du Roy son mari, s'est servie du mauvais conseil du Cardinal Mazarin, natif de Cicile, sujet au Roy d'Espagne : le quel, avec ses semblables ont sans cesse invoqué des maletotes, gabelles, subsides et cruautés sur le pauvre peuple qui ne faisoit que languir et désirer la mort, à cause de tant d'oppression jusques à l'année dernière 1648, qu'il plut à Dieu d'inspirer et donner bon conseil à Messieurs du Parlement, et à touttes les grandes villes et provinces de nostre Royaume pour y remédier, et assistés de plusieurs princes et grands seigneurs qui ont fait entendre le tout à la Royne, la quelle irritée de se voir contredire à sa volonté, a employé Mr le prince de Condé, et plusieurs autres qui ont envoyé des gens de guerre autour de Paris, rompre les moulins et les fours, et tascher d'empescher les vivres qui viennent à Paris par divers lieux et principalement vers Charenton, ou Messieurs du Parlement avoient logé de bons soldats qui ont bien repoussé l'armée de Mr le Prince. Monsieur de Châtillon et Mr de Rocseur de Prens y ont ésté tués, et environ cinquante capitaines ou officiers, et quatre ou cinq mille soldats en Febvrier 1649 et du depuis ils se sont donnés diverses attaques, là où tousiours Messieurs du Parlement avec leurs amys ont battu et chassé bien loin les gendarmes du Prince et du Mazarin qui vont en diminuant ; c'est pourquoy j'espère la paix, Dieu aydant.

« Sur la fin d'Octobre 1649, les maletotiers, sergens et leurs

recors ont un peu cessé leurs cruautés contre le peuple et les bestiaux.

« Le premier Febvrier 1650, dès le grand matin, il passa par le Donjon environ deux mille cavaliers que l'on dict estre de l'une des armées de Mr le Prince, qui avoient passé à Vichy et couché à Barrois, et diligemment allèrent passer Loire au port de Bécheron, et de là sont allés vers Bellegarde estant assistés et conduits par M. de Coligny. Mr le gouverneur et Mr de Laferté ont fait battre le tocsin par tout pour empescher les autres.

« En ce mois de Febvrier 1650, Messieurs les habitants du Donjon et des paroisses depuis Vichy jusques à Digoin, ont été commandés par M. de Saint-Gerand, gouverneur du Bourbonnois, et par M. de Laferté, colonel d'armes pour le Roy, à prandre les armes tous et se déffendre et empescher que plusieurs gens de guerre de M. le Prince qui venoient par l'Auvergne, ne puissent passer par le Bourbonnois, pour aller à Bellegarde se joindre à leur compagnons. Suyvant ce commandement, Messieurs les habitants ont fait de fortes barricades, en toutes les advenues du Donjon, et se sont bien armés, faits de bons corps de garde et y veiller jour et nuict sans cesse, et tellement que nos ennemis entendant le bruit de nos armes et la forte résolution de nous déffendre s'en sont retournés, et peu de temps après Messieurs les habitants, *fracti bello satis que repulsi*, ont abattu leurs barrières, quitté leurs corps de garde, et retourné leurs armes au ratelier. Trop tost, car le 16 Mars 1650, sont arrivés au Donjon trois compagnies de cavalerie, qu'il faut nommer tirans cruels et diables, les quels ont demeuré sept jours au Donjon, et y ont fait les plus grandes extorsions, ransons et excès que personne aye connu ny ouy dire. Et l'on dit que c'est M. le Gouverneur et M. de Gaumin intendant à Moulins, qui nous ont envoyé ce déluge, afin de

contraindre le pauvre peuple de payer toutes les tailles encourues depuis 1647, 1648, 1649.

« Le jour Sainct Claude 6 juin 1651 les régiments de Conty et de Bourgogne ont logé dans le Donjon, et y ont fait beaucoup de maux, battu plusieurs hostes, ransonné, rompu les meubles et emporté tout ce qu'ils ont pu et deslogé le landemain 7 Juin 1651.

« Le 20 Septembre 1651, le sieur baron d'Escuilles avec neuf ou dix soldats sont entrés dedans le château de Montagu le blanc (Montaigut-le-Blin, commune de l'arrondissement de la Palisse) et en ont chassé le concierge et touts ceux qui étoient dedans. Et incontinent le dit baron a mandé au gens de guerre qui sont dedans Mouron pour M. le prince de Condé de luy envoyer des forces pour lui ayder à garder Montaigu le blanc. Et trois jours après M. de la Roche lieutenant de M. de Sainct Gerand gouverneur du Bourbonnois arriva devant le dit chasteau de Montagu le blanc, avec trois ou quatre cents soldats, tuèrent le dict baron d'Escuilles et chassèrent dehors ses soldats, et M. de Poncenat est demeuré dans le dict château pour le garder pour le service du Roy et le bien de notre pays.

« M. de Sainct Gerand gouverneur du Bourbonnois, par le commandement du Roy avoit investy et assiégé le chasteau d'Hérisson (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montluçon) depuis environ trois mois et a faict donner un assaut au dit chasteau, de plusieurs côtés, et en même temps M. de Commières (c'étoit le seigneur des Plantais et de Laboutresse, deux terres situées aujourd'hui sur la commune du Donjon) bras de fer, est monté par escalade avec plusieurs autres dans une des tours du château, et a esté cause que la garnison qui estoit dedans pour M. le prince de Condé, se sont rendus et s'en sont allés à Mouron trouver leurs compagnons du dict prince qui sont aussy assiégés par les gendarmes du Roy en Décembre 1651.

« L'année 1651 jusques à la fin a esté fort rude et cruelle au pauvre peuple, a cause des logements des gens de guerre, ordinairement fut aussi des tailles et crues excessives, et la grèle en plusieurs lieux, de sorte que la coupe de bled seigle, mesure du Donjon (cette mesure étoit de 30 livres, elle équivaloit au double décalitre actuel; le prix ordinaire étoit 10 sous) est vendue communément en fin de ceste année quarante sols.

« Une compagnie de cavalerie de M. de Sainct Geran gouverneur de Bourbonnois conduits par M. de Haulterive ont demeuré dans le Donjon depuis le 17 du présent mois jusques au 22 du dict Janvier 1652, qu'ils ont déslogé, par le moyen que Messieurs les habitants du Donjon ont fait présent au dict sieur de Sainct Geran de deux cents écus et de deux cents quartrons d'avoine, de quoi M. le marquis de Tavannes (seigneur du Donjon; il n'y habitoit pas, sa demeure étoit au château de Suilli, en Bourgogne) a esté en grande colère. La susdite compagnie et plusieurs autres sont allés trouver les gens du Roy au siège qui est devant Mouron.

« Cette année 1652 jusques à la fin a esté fort miserable au pauvre peuple, car le blé seigle valoit communément trois francs la couppe du Donjon, et les tailles crues et subsistances, et les impôts de sel double et d'avantage; les sergents des tailles et du sel sans cesse prandre et vendre ou emmener avec eux touttes sortes de bestiaux excepté les bœufs et emmener les habitants des paroisses prisonniers l'un pour les autres. Plus les armées de M. le prince de Condé et de plusieurs autres princes et seigneurs contre nostre Roy et ses armées, ruyner et destruire plusieurs pays et encore M. de Sainct Geran gouverneur du Bourbonnois a faict loger et demeurer tous ses gens de guerre, ses gens d'armes cavaliers dedans les paroisses du Bourbonnois depuis cinq ou six mois en ça et continuellement tousiours à chacune paroisse deux ou trois, et leur faut donner quarante sols à chacun tous les jours.

« Incontinent que les glaces ont cessé par la rivière de Loire en Janvier 1653, il est arrivé tant de bâteaux chargés de blé seigle, froment, pois, febves, poires confictes et autres biens pour nourrir le peuple, qu'il y en avoit en touts les ports de Loire depuis Orléans jusques à Royne (Roanne), qui venoient du royaume de Pologne à ce que l'on dict. Il ne se pouvoit pas trouver de bled en ce pays que fort peu, et valoit dix francs le bichet et d'avantage, et à présent vaut seulement sept francs le bichet, et ne vaudra que six francs dans huit jours et tousiours a meilleure prix. »

XX. — TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous avons précédemment annoncé (tome Ier, p. 177) le grand travail de M. Ch. Pauffin sur l'histoire de Rethel. Les recherches auxquelles il se livre pour écrire la biographie des hommes qui ont illustré son pays, lui ont fait désirer connoître un jugement de ce sanguinaire office dont Fouquier-Tinville fut le principal et le plus actif pourvoyeur; c'est celui dont nous donnons ici le texte. L'original de cette pièce est, avec beaucoup d'autres du même genre, aux Archives de l'Empire. La reproduction d'une seule suffit pour donner une idée de la procédure en usage près des *magistrats* de ce tribunal. Vingt accusés composent la *fournée*, et parmi ceux-ci, deux Ardennois. On y voit pêle-mêle des gens de tous les points de la France et de toute condition. — Quatre échappèrent à l'échafaud, seize y périrent le lendemain, parmi lesquels on ne manquera pas de remarquer une pauvre femme du peuple, — puis une noble marquise, d'un grand nom historique. — Dans une récente controverse entre deux grands journaux, à propos des victimes de la fureur révolutionnaire, nous trouvons citées ces lignes de Châteaubriand, qui prennent naturellement leur place ici : « Vous remarquerez que ce ne sont pas simplement des nobles, des prêtres, des religieux qui figurent dans le registre mortuaire... Des fem-

mes ! Mais savez-vous que dans aucun pays, dans aucun temps, chez aucune nation de la terre, dans aucune proscription politique, les femmes n'ont été livrées au bourreau, si ce n'est quelques têtes isolées, à Rome sous les empereurs, en Angleterre sous Henri VIII, la reine Marie et Jacques II? La Terreur a seule donné au monde le lâche et impitoyable spectacle de l'assassinat juridique des femmes et des enfans en masse! » (*Etudes histor.*) — Malgré l'horreur que nous inspirent les actes de cet odieux tribunal, nous croyons qu'une publicité complète donnée à ses jugements ne seroit pas sans utilité. Bien des jeunes gens aux idées avancées pourroient comprendre alors comment il se fait que *de nos jours* (*proh pudor!*) il y ait encore autour d'eux tant d'esprits rétrogrades!

AUDIENCE DU 12 MESSIDOR AN 2 DE LA RÉPUBLIQUE.

Jugement qui condamne a la peine de mort François Adrien Toulan — et autres (1).

Vu par le tribunal revolutionnaire L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près icelui contre :

1°. François Adrien Toulan, âgé de trente trois ans né à Toulouze, depart. de la Haute Garonne, demeurant à Bordeaux, Departement de Bec d'Ambès, Libraire avant la révolution, et depuis Employé dans l'administration des biens des Emigrés

2°. Nicolas Pichard, 61 ans, né a Bordeaux, demeurant à Montagne-du-Bon-air, ex noble, et Président à mortier au cidevant Parlement de Bordeaux

3°. Jean Clerc, 39 ans, né à la Teste, district de Bordeaux, demeurant à Lugot, district de Bordeaux, avant la Révolution, Regisseur pour Pichard, et depuis Cultivateur.

4°. Jean Baptiste Mauson, 31 ans, né à Martin-de-Fresnaye,

(1) Tel est le titre sommaire de ce jugement. — Nous n'avons pas besoin de déclarer que nous conservons scrupuleusement l'orthographe du citoyen Legris, greffier. C'est un document de plus pour l'histoire littéraire de cette époque, que l'on nous dit en voie de publicité.

depart. du Calvados, Adjudant-major dans le 6e bataillon de la Manche, et depuis Capitaine en chef d'artillerie et Charrois

5°. Michel Taillepied, 51 ans, né à Coulombière, depart. du Calvados, demeurant a Ifft, meme departement, Cultivateur

6°. Noel Taillepied 32 ans, né à Coulombière, Perruquier, et depuis Employé dans les Charrois, demeurant a Caen, departem. du Calvados

7° Victor Laguepierre, 50 ans, né à Paris, artiste sculpteur, et depuis Garde-magazin des fourages de la Troupe, demeurant à Clermont, departement de la Meuse, demeurant à Paris, Rue d'Enfer n° 156.

8. Robert-François-Stanislas Vuibert, 51 ans, né à Rethel, département des Ardennes, y demeurant, homme de loy et Juge du tribunal du District de Rethel.

9°. Jean Baptiste François Rocourt, 38 ans, né à Libreville, departement des Ardennes, y demeurant Imprimeur.

10e. Jean Louis Merot, 38 ans, né à Dunenfourt, Departement de la Meuse, Ex-Curé de Bethincourt, même Départ. y demeurant.

11e. François Dubois, 36 ans, né à Amboise, departement d'Indre et Loire, demeurant à Beau-sur-Cher, même Département, Tonnelier et Commissaire pour la distribution des Subsistances

12e. George Vechembre, 54 ans, né à Perrigueux, Departement de la Dordogne, Ex-Procureur, y demeurant.

13e. Guillaume Guislin Lagondie, 46 ans, né a Excideuil, departement de la Dordogne, Agriculteur, demeurant a Liauro, même Departement.

14°. Jean Bellegon, 39 ans, né à Aniane, Département de L'Hérault, Cuisinier Traiteur, demeurant a Castre, departement du Tarn

15e. Anne Marie Therèze Pelsere, veuve de Feuquière, ex

marquis, et maréchal de camp, 47 ans, née à Aix la Chapelle, demeurant à *Châlon* (1), departement de Seine et Oise

16° Pierre Caillet, 41 ans, né à Paris, y demeurant, rue du Ponceau, Ouvrier menuisier, Employé aux travaux de l'Ecole de Mars

17°. Marie Catherine Patissier, veuve Duvernay, 58 ans, née à Macon, département de Saone et Loire, y demeurant, vivant de son bien.

18°. Etienne Nicolas Houlier, 42 ans, né à La Chapelle Sulpice, departement de Seine et Oise, Boulanger, demeurant à Paris, Rue des Ecrivains, n° 24.

19°. Marie Anne Ferrand, née a St. Jean Laval, département de la Marne, Mde de mouchoirs, demeurante à Vitri, même département

Et 20e. Marie-Joséphine-Adélaïde Le Breton femme Pichard, agée de 43 ans, née à Paris, demeurante a Montagne de Bon air, avec Nicolas Pichard, son mari.

Et dont la teneur suit :

ANTOINE QUENTIN FOUQUIER, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du dix mars mil sept cent quatre vingt treize, sans aucun recours au tribunal de Cassation, en vertu des pouvoirs à lui accordés par l'article deux d'un autre décret de la Convention du cinq avril suivant, portant, que l'accusateur public est authorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des Citoyens,

Expose qu'en vertu des arrêtés des Comité de salut Public et de sureté générale, de la Commission des administrations civiles, Police et tribunaux et autres arrêtés,

1°. François Adrien Toulan, Libraire, avant la Révolution et depuis Employé dans l'administration des biens des Emigrés,

(1) Le greffier Legris a voulu dire *Challo*, de l'arrond. d'Etampes.

agé de 33 ans, né a Toulouze, dépt. de la haute Garonne demeurant à Bordeaux dépt. du Bec d'Ambes

2°. Nicolas Pichard (1), agé de 61 ans, né à Bordeaux dépt. du Bec d'Ambes demeurant à Montagne-Bon-air, Ex-noble, ex-Président-à-mortier au cidevant Parlement de Bordeaux.

3°. Jean Clerc, agé de 39 ans, né a La Teste District de Bordeaux avant la Révolution, Régisseur pour Pichard et depuis Cultivateur demeurant à Lugo, district de Bordeaux.

4°. Jean Baptiste Manson, agé de 31 ans, né à St. Martin de Fresnaye, district de Lisieux, dépt. du Calvados, Adjudant major dans le 6e. bataillon de la Manche, et depuis Capitaine en chef d'artillerie et Charrois.

5°. Michel Taillepied agé de 51 ans né à Coulombiere, district de Bayeux dept. du Calvados, Cultivateur demeurant à Ifft district Caen, même département.

6°. Noel Taillepied, agé de 32 ans, né à Coulombière Perruquier, et depuis Employé dans les Charrois.

7°. Victor Laguepierre, agé de 50 ans, né à Paris Artiste sculpteur et depuis Garde magazin des fourrages de la troupe, demeurant à Clairemont en Argonne dept. de la Meuze.

8°. Robert-François-Stanislas Vuibert (2), agé de 51 ans, né à

(1) M. de Pichard, infortuné et dernier président à mortier du parlement de Bordeaux, a encore en cette ville des représentants de son nom. L'un de nos plus honorables correspondants, M. T. de Pichard, ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, informé de l'existence entre nos mains de cette pièce, nous en a demandé un extrait. « J'appartiens, nous écrit-il, à la famille du président de Pichard, assassiné, de même que sa malheureuse femme, par le tribunal révolutionnaire de Paris. C'est vous dire tout le prix que j'attache au texte du précédent jugement, rendu le 12 messidor an II, et que vous voulez bien me signaler. Je ne connaissois cette pièce que par l'extrait sommaire donné par Prudhomme, dans ses *Erreurs de la Révolution française*, et je suis bien aise de conserver, en forme authentique, dans mes archives ce douloureux document. »

(2) C'est le personnage pour lequel M. Ch. Pauffin nous a fait rechercher aux Archives de l'Empire le jugement que nous donnons ici *in extenso*. — On nous assure que la famille Vuibert, qui compte encore de nombreux représentants, s'occupe en ce moment de la recherche de ses titres généalogi-

Rethel, dépt. des Ardennes y demeurant homme de loy et Juge du tribunal du district de Rethel.

9°. Jean Baptiste François Rocourt, agé de 38 ans, né à Libreville, département des Ardennes, y demeurant, Imprimeur.

10°. Jean Louis Louis Méret, agé de 38 ans, né à Damenfourt, même departement.

11°. François Dubois, agé de trente six ans né à Amboise, département d'Indre et Loire, demeurant a Beau-sur-Cher, même Département, Tonnellier et Commissaire pour la distribution des subsistances.

12°. Georges Vechembre, agé de 54 ans né à Perrigueux, departement de la Dordogne Ex-Procureur.

13°. Guillaume Guislin Lagondie, agé de 46 ans, né a Excideuil dept. de la Dordogne, Agriculteur, demeurant à Liauro.

14°. Jean Bellegon, agé de 39 ans, né à Aniane district de Lodève dépt. de l'Hérault, Cuisinier-traiteur demeurant à Castre, dépt. du Tarn.

15°. Anne Marie Thereze de Feuquière, ex-marquise, agé de 46 ans, né à Aix-la-Chapelle-Republique, veuve de Feuquière, demeurant à Chalon Dept. de Seine et Oise.

16°. Pierre Caillet, agé de 41 ans, né à Paris demeurant rue du Ponceau, menuisier employé aux travaux de l'Ecole de Mars.

17°. Marie Catheriné Patissier, V° Duvernay, agée de 58 ans, né à Macon dept. de Saône et Loire, demeurant à Macon, vivant de son bien.

18°. Etienne Nicolas Houlier, Boulanger agé de 42 ans, né à la Chapelle St. Sulpice departement de Seine et Oize, demeurant à Paris, rue des Ecrivains, n° 24.

19°. Marie Anne Ferrand, agée de 25 ans, né à St. Jean La-

ques. Nous lui signalons cet acte comme l'un des plus nobles titres qu'elle puisse recouvrer.

varre, département de la Marne, demeurant à Vitry-sur-Marne, marchande merciere (1), ont été traduits au Tribunal révolutionnaire.

Qu'examen fait des pieces adressées a l'Accusateur public, il en résulte

Que TOULAN entretenoit des intelligences avec les deux femmes Capet : qu'il a eu avec elles des entretiens secrets, notament qu'un jour Toulan fit enfermer Capet fils et sa sœur dans l'une des Tourelles a l'effet de rester seul avec ces deux femmes : qu'en effet il les entretint environ une heure et demie après quoi l'on fit rentrer les deux enfans. Que dans un autre moment Ledit Toulan a été entendu dire a la veuve Capet et à Elizabeth sa sœur que tous les soirs il enverroit aux environs du Temple a dix heures et demie du soir un Colporteur pour crier toutes les nouvelles qui pourroient les interesser Qu'il a été remarqué un jour que ces deux femmes ne se sont couchés qu'à 11 heures du soir, en marquant beaucoup d'humeur de ce quels n'avoient pas comme à l'ordinaire entendu les cris du Colporteur Que pour prix de ses complaisances envers le Tyran et sa famille, il paroit que Toulan a reçu entr'autres présents une boete d'or. Ce fait à eté avancé et reconnu publiquement Lors des débats qui ont eu lieu pour parvenir au jugement de Michonis et autres officiers municipaux. Qu'il a pareillement été reconnu, dans le cours des mémes débats que Toulan lors de l'exécution de Capet avait trouvé le moyen de s'emparer du Chapeau de Capet et de mettre le sien à sa place, et qu'il avoit remis ce chapeau à Marie Elisabeth Que c'est enfin Toulan qui avoit remis à Capet la liste des Electeurs de Paris qui s'est trouvé dans l'armoire de Capet.

(1) Remarquez, comme preuve de l'odieuse précipitation et du mépris des formes judiciaires avec lesquelles se conduisoient ces affaires, que dans ce sommaire de Fouquier manque le nom d'un des vingt accusés, celui précisément de madame de Pichard, qui ne devoit point cependant échapper au sort de son époux.

F^e FEUQUIÈRE.

La femme FEUQUEIRE (*sic*) a employés toutes les manœuvres que la haine de la Révolution pouvoit lui suggérer pour allumer la guerre civile dans la commune de *Chalon* et faire insulter outrager et maltraiter Le maire et les autres Officiers municipaux de cette Commune. On la voit en 1791 écrire une lettre qui ne présentoit qu'un tissu d'injures, d'invectives et de menaces envers la municipalité de Chalon avec l'annonce quelle s'étoit fait un partis de quatrevingt habitans Pour provoquer la destitution du maire quelle trouvé trop Patriote. On la vois faire. des distributions d'argent a des ouvriers travaillant chez elle, Pour les engager à aller insulter les fonctionnaires publics et abattre un arbre que les Citoyens avoient fait planter sous le nom de May. Enfin lorsque l'on se rend chez elle, Pour quelle se transporte a la Commune y rendre compte des motifs de sa lettre incendiaire, elle fait insulter et maltraiter les Citoyens et les fonctionnaires publics enfin elle ne cesse de conspirer dans cette commune contre la tranquilité publique pour armer les Citoyens les uns contre les autres.

PICHARD ET SA F^e.

Pichard ex-noble, Ex-Président a mortier, cidevànt Parlement de Bordeaux, Ennemis né d'une révolution qui a anéanti les despotes et Parlementaires a favorisé tous les projets qui ont été formé contre la souveraineté et la Liberté du Peuple français. On le voit surtout en 1791 se rendre de Bordeaux à Luchon avec sa femme sa fille et son gendre, pour faire émigrer celui ci qui passa en espagne. Peu de temps après Pichard a encore fait émigrer sa fille à qui il a fourni des fonds ainsi qu'il en convient en disant dans son interrogatoire qu'il a reglé avec sa fille pour la Pension qui lui devoit attendu quelle n'avoit pas

Que puis-je vous dire dans un temps de deuil et de tristesse, écrit Vichembse, dans sa lettre du 31 Janvier 1793, hélas qui auroit jamais pensé qu'un Royaume qui paroissoit si bien policé, où les mœurs étoient douces et enviées devint tout à coup cruel et féroce en ne faisant pas plus de cas de la vie d'un homme que de celle d'une Béte. Il s'est commis des maux incalculables dans quatre ans; mais il s'en prépare de bien plus grands. Celui qui nous etoit prèsentè comme contraire à notre bonheur et à cette sainte Liberté dont on a sus aveugler le Peuple et tombè sous le glaive des factieux. Il n'existe plus mais qu'en résultera-t-il? que la France ne se lavera jamais de cette tache que l'on n'aura fait qu'irriter les Puissances étrangères qui ont juré de se venger des outrages faits à toutes les couronnes. A de si grandes et formidables troupes qu'opposera-t-on? La nature entière que des victimes vont être immolées et la France va devenir un désert et avec cela nos maîtres bravent tout, Pourvu qui le disent que la nation est assés forte pour vaincre ses ennemis. Je n'y vois pas si clair. Je crains tout. L'invasion des Ennemis, la guerre civile, Le massacre, La famine et la Peste. Voilà tous les fléaux qui nous menacent. Dieu veuille que je ne me trompe pas (1)! »

VEUVE DUVERNAY.

La veuve Duvernay, non seulement a fait émigrer son fils, mais encore elle a entretenus avec lui la correspondance la plus criminelle Pour lui fournir des fonds en employant toutes les ruses toutes les manœuvres Pour sous le voile du Patriotisme consommer les plus laches Perfidies. En effet tandis quelle affectoit de denoncer en quelque sorte l'émigration de

(1) Il ne faut sans doute pas rendre responsable de l'orthographe de cette lettre le malheureux Veschembre, même en admettant qu'il ait écrit rien de semblable, ce dont nous ne nions pas la possibilité. On sait que c'est la plume du citoyen Legris qui nous en transmet le texte.

son fils aux autorités constituées et à l'opinion Publique et de se Plaindre hautement de sa conduite, elle lui écrivoit en prenant le langage d'un turc. C'est ce qui résulte d'une lettre dattée du 20 mars 1793, écrite de sa propre main et où elle dit-les circonstances pénibles ou nous sommes mon cher ami empechent votre mere de vous écrire Je prend sa place et m'empresse de repondre à votre Lettre dattée du 15 fevrier et arrivée ici le 19. Vous voyés que je ne perds pas un instant pour vous dire de tirer une lettre de change sur elle le plus promptement possible de la somme de quinze cent livres quelle peyera en assignats ne pouvant mieux faire.

Vous avez été rassuré, continue cette femme atroce, par les inquietudes que vous occasionnent l'escadre française comme elle a éprouvé beaucoup de revers de longtemps vous ne devez pas la redouter, d'ailleurs ceux qui connoissent vos forces sur mer assurent que vous etiez bien à même de vous deffendre. — Duvernay fils n'a pas tardé a repondre à cette lettre par une autre du vingt-quatre mai dernier contenant l'annonce que la lettre de change de quinze cents livres est tirée. Il parle à sa mère comme à une tierce personne. Je vous prie d'assurer ma mère de mon respect et que je ne cesse de faire des vœux pour la conservation de ces forces et de sa tranquillité. — Ainsi cette femme qui avoit usurpé une reputation de patriotisme n'étoit qu'une conspiratrice forcenée.

BELLEGON.

Bellegon domestique et cuisinier du cidevant a cru devoir en adopter les principes et les sentiments. On nous assure, écrit-il, dans une lettre du 19 septembre 1791 Nous verrons une armée formidable de toutes les Puissances étrangères marcher vers Paris et que le Roy rentrera dans tous ses droits et on rétablira la religion catholique dans toute sa splendeur. Dieu veuille que tout réussisse au mieux, au moins et il me tarde de

voir enfin arriver cet heureux jour. On dit que pour tout le bien public le Roy sanctionnera la Constitution mais tout cela ne sera que de l'eau claire. Je ne crois pas nos nouveaux Législateurs aient le temps de faire grand chose.

FEMME FERRAND.

La femme Ferrand se disant femme Lascuivre a été l'agente des conspirateurs de l'Intérieur avec celles de l'Extérieur. Il est avoué par elle quelle est sortie du territoire français pour passer en Allemagne et quelle y a fait différents voyages allant et revenant. Ces voyages n'ont pu avoir lieu que pour faire passer des lettres des conspirateurs du dehors à ceux de l'intérieur et trahir plus sûrement la patrie.

DUBOIS.

Dubois ne peut être regardé que comme l'ennemi de la Révolution. Il est prévenu d'avoir exposé par sa malveillance la commune de Bear sur Cher, à manquer de subsistances et à éprouver toutes les horreurs de la famine. Il est encore prévenu d'avoir refusé de donner ses armes dans la commune d'Angers aux citoyens qui en manquoient pour reprimer les Brigands de la Vendée. Il est encore prévenu d'avoir affecté de ne pas assister aux fêtes civiques et d'avoir exercé des concussions et des exactions en faisant contribuer par force les citoyens sous prétexte d'aider les Volontaires à faire route pour la Vendée et en outre d'avoir dissipé a son proffit les deniers des Volontaires; de s'être appropriés les fusils de la Nation, enfin d'avoir étant nommé Maire, du Comité de surveillance de cette Commune, fait incarcérer les meilleurs Patriotes sans d'autres motifs que sa haine contre la Révolution.

VUIBERT.

Vuibert non seulement a fait imprimer un ouvrage contre-révolutionnaire en faveur de Capet où il cherchoit à avilir la Représentation nationale, mais après le jugement du traitre il a distribué cet ouvrage criminel, Dans une lettre adressée à un citoyen Le 25 Janvier dernier il dit et s'explique ainsi :

« Je vous prie d'agréer mon opinion sur le Procè de Louis, « quoique des opinions contraire ayent décidé de son sort, je « n'en *tient pas à la mienne* que je crois fondee en Loi et en « raison. Je dit opinion Parce que je ne puis qualifier de juge- « ment une décision Portée par ceux qui n'ont pas le caractère « de Juges (1). »

ROCOURT.

Rocourt a été imprimeur de cet ouvrage contre-révolutionnaire et a contribué a la distribution de cet infame écrit.

SAUVAGE.

Sauvage est un de ces laches déserteurs de la cause de la Liberté qui ont trahi et leurs patrie et leurs sermens pour servir sous les drapeaux de l'infame Pitt à Toulon La preuve de sa lacheté a été trouvée sur luy : elle est ainsi conçue :

« L'illustrissime Baron Kuezevich gouverneur de Porto Forrajo déclare que Laurent le Sauvage de Rouen, Enseigne de vaisseau du Roy, est Émigré de Toulon et qu'il est arrivé icy sur les vaisseaux de la Grande Bretagne après avoir soutenu la cause de la Religion et de Leur Roy, et que dans tous les

(1) Même réflexion ici que pour ce qui concerne Veschembre. La lettre en question est aux Archives en original et jointe au dossier. Nous pouvons attester qu'elle est d'une autre orthographe. M. Ch. Pauffin veut bien nous promettre une communication intéressante sur le misérable dénonciateur de Stanislas Vuibert. — Nous la donnerons prochainement.

temps qu'il a resté icy il s'y est comporté en homme de probité a Portoferrrage, le 4 mars 1794. » Ce scélérat ne peut donc que subir le châtiment qui attend ses complices.

HOULLIER.

Houllier Boulanger est prevenu d'avoir acheté et caché chez lui une quantité assez considérable de Bas et cela dans l'intention en les accaparants de se défaire d'assignats à face royalle qu'il savoit devoir etre envoyés par le vendeur aux Brigands de la Vendée sans faire aucune déclaration dudit achat : manœuvre vraiment contre-révolutionnaire.

MÉROT.

Mérot, pretre, ex-curé de Batencourt est prévenu d'avoir donné par luy ou par sa domestique des secours aux ennemis de la République dans les plaines de la Champagne et d'avoir notamment procuré des vivres à l'infame Rohan : il est encore Prevenu d'avoir cherchés par les propos les plus outrageans a provoquer l'avilissement et la dissolution de la Représentation nationale et surtout d'avoir déclaré que si l'on supprimoit le traitement des Pretres Constitutionnels, il y auroit bientôt une armée de quarante-cinq mille hommes sur pied contre la Révolution. Il est encore accusé d'avoir empeché les Citoyens de se rendre à l'assemblée primaire pour accepter la Constitution ce qui prouve que sous le masque du Patriotisme Mérot n'étoit que l'ennemi de la Révolution.

LAGUEPIERRE.

Laguepierre, Garde magazin, est prévenu d'infidelité envers la Republique en ne faisant Botteler les Bottes de foin de dix qu'à neuf Livres et neuf Livres et demi et en se servant de

fausse mesure d'avoine Pour se faire aux dépens de la Republique ce qu'on appelle des Epargnes.

CAILLET.

Caillet est vraiment l'ennemis de la République Puisqu'il a cherché après avoir par ses manœuvres porter les travaux à cinq livres la toise, Prix exorbitant et qui en procurent un bénéfice outre mesure aux ouvriers peut graver la République de dépenses considèrables ainsi que l'attestent les Entrepreneurs, a détourner les ouvriers de leurs travaux en semant la division Parmi eux au camp de l'Ecole de Mars et en leurs persuadant qu'ils n'étoient pas payés assez de cinq livres par toise et qu'ils devoient exiger six livres, manœuvres contre Révolutionnaires qui ne peut avoir été mise en avant que par des instigateurs secrets dont Caillet s'est rendu l'instrument.

MANSON.

Manson, se disant Capitaine Chef d'artillerie des Charrois n'a dù ce titre qu'au Brevet qui lui a été délivré par l'infame Wempfen commendant l'armée fédéraliste sanctioné par le Comité central de Busot Petion Guadet Gorsas et autres conjurés il a ajouté à ce premier délit celui de prendre ensuite celui de Général, d'exercer des actes arbitraires, de faire emprisonner arbitrairement et de son autorité privée des fonctionnaires publics et notamment du Citoyen Fougues, maire de Formigny et de la Citoyenne Vilain, domiciliere à Caen, D'avoir sans titre ni qualité fait au mois d'octobre dernier procedé au partage des biens communaux de la Commune Delaze, district de Caen; d'avoir au mois de novembre aussi dernier fait de concert avec le nommé Taillepied en prenant savoir ledit Manson la qualité et le titre de Général de division, et Noel Taillepied d'adjudant dudit Genéral Partagié Les comestibles dans la halle de

la Commune de Trivières, Enfin d'avoir dans toute sa conduite developpé le sistême d'oppression et de despotisme qui caractérisoit la faction fédéraliste.

LES NOMMÉS TAILLEPIED.

Les nommés Taillepied sont prévenus de s'être associés a un individu revêtu de pouvoirs illegaux et d'avoir participé aux actes d'oppressions et de vexations dont il s'est rendu coupable.

D'après l'exposé cidessus L'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre les y denommés Pour s'être rendu et déclaré les Ennemis du Peuple soit en entretenant des Correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, Pour leur fournir des secours en homme, argent et autrement soit en provoquant par des arrêtés imprimés ou à la main, l'avilissement et la dissolution de l'assemblée nationale et le rétablissement de la Royauté : soit en commettant des concussions, exactions et infidelité envers la République et ses deffenseurs et en cherchant à ébranler la fidelité envers la Patrie, soit enfin en portant les armes contre la République dans l'armée angloise de Toulon ou dans celle des Fédéralistes dans le département d'Eure et Loire, et en cherchant à exiter le trouble et la révolte parmi les ouvriers employés aux travaux publics de la Republique.

Pourquoy L'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte de la présente accusation : qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par l'huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, lesdits susnommés seront arrêtés, pris au corps et écroués sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie où ils sont detenus pour y rester comme en maison de justice, et que ladite ordonnance sera notifiée tant à la municipalité de Paris

qu'aux accusés. Fait au Cabinet de l'Accusateur public Le L'an deuxième de la République française une et indivisible. Signé A. Q. Fouquier.

L'Ordonnance de prise de corps rendue par ledit tribunal le même jour contre lesdits Toulan, Pichard, Clerc, Manson, Taillepied, Taillepied Laguepierre, Vuibert, Rocourt, Merot, Dubois, Véchembre, Lagondie, Bellegon, Ve Feuquière, Caillet, Patissier, Ve Duvernay, Houlier, Ferrand, Breton.

Le Procès verbal d'Ecrou et remise de leurs personnes en la maison de Justice de la Conciergerie, aussi du même jour, Et la déclaration du Juré de Jugement faite individuellement et à haute et intelligible voix en l'audience publique portant que les dits Adrien Toulan, Nicolas Pichard, Jean Clerc, Jean Baptiste Manson, Michel Taillepied, Noel Taillepied, Robert-François Stanislas Vuibert, Jean Louis Merot, Georges Vechembre, Guillaume Guislin-Lagondie, Jean Bellegon, Marie Anne Thereze Pelsere, veuve de Feuquière, Marie Catherine Patissier, Ve Duvernay, Marie-Anne Ferrand et Marie Josephine Adelaïde Le Breton, femme Pichard, sont convaincus de s'être rendus les Ennemis du Peuple, soit en entretenant des correspondances et intelligences avec les Ennemis intérieurs et extérieurs de la Republique, pour leur fournir un secours en hommes, argent et autrement, soit en provoquant par des arrêtés imprimés ou à l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le retablissement de la Royauté, soit en commettant des concussions exactions et infidélités envers la République et ses défenseurs et en cherchant à ebranler la fidélité envers la Patrie, soit en portant les armes contre la République dans l'armée angloise de Toulon ou dans celle des Fédéralistes dans le departement d'Eure et Loire soit en cherchant à exciter des troubles et la revolte parmi les ouvriers em-

ployés aux travaux publics de l'Ecole de Mars, soit en accaparant une grande quantité de bas, soit en entretenant comme fonctionnaire public des intelligences avec la femme Capet et sa sœur, lors de leur détention au Temple ; en leur fournissant les moyens d'apprendre toutes les nouvelles politiques, en recevant lachement une boete d'or pour prix de telles complaisances, soit en prenant de fausses qualités, au moyen desquelles plusieurs Patriotes ont été vexés et incarcérés arbitrairement ; enfin en cherchant à armer les citoyens les uns contre les autres et particulièrement contre les autorités constituées : — mais que Victor Laguepierre, Jean Baptiste François Rocourt, François Dubois, Pierre Caillet et Etienne Nicolas Houlier ne sont point convaincus des délits à eux imputés.

Le Tribunal après avoir entendu l'Accusateur public sur l'application de la loi — condamne à la peine de mort les dits François Adrien Toulan, Nicolas Pichard, Jean Clerc, Jean Baptiste Manson, Michel Taillepied, Noel Taillepied, Robert-François-Stanislas Vuibert, Jean Louis Merot, George Vechembre, Guillaume Guislin Lagondie, Jean Bellegon, Anne Marie Thereze Pelsere Ve Feuquière, Marie Catherine Patissier, Ve Duvernay, Marie Anne Ferrand et Marie Josephine Adelaïde Le Breton, fe Pichard, mais en conformité des dispositions des article quatre, cinq et six dont a été fait Lecture (1), lesquels sont ainsi conçus :

Scavoir l'*article IV*. Le Tribunal révolutionnaire est institué pour punir les Ennemis du Peuple.

Art. V. Les ennemis du Peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la Liberté publique, soit par force soit par ruse.

Art. VI. Sont reputés ennemis du Peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la Royauté ou cherché à avilir

(1) *Ce qui suit est à la marge en forme de renvoi.*

ou à dissoudre la Convention nationale et le Gouvernement révolutionnaire et Républicain dont elle est le centre.

Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des Places et des armées ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, travaillé à faire manquer les approvisionnements ou le service des armées.

Ceux qui auront cherché à empecher les approvisionnements de Paris ou à causer la disette dans la République.

Ceux qui auront secondé les projets des Ennemis de la France soit en favorisant la retraite ou l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du Peuple, soit en abusant des principes de la Révolution des Lois ou des mesures du Gouvernement par des applications fausses et perfides.

Ceux qui auront trompé le Peuple ou les représentants du Peuple pour l'induire à des démarches contraires aux intérêts de la Liberté.

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des Tyrans ligués contre la Republique.

Ceux qui auront repandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le Peuple.

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empecher l'Instruction du Peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique et altérer l'énergie et la pureté des Principes révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination.

Les Fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la République et les dilapidateurs de la fortune publique autres que ceux compris dans les dispositions de la Loi du...

Ceux qui etant chargés de fonctions publiques en abusent

pour servir les ennemis de la Révolution pour vexer les Patriotes, pour opprimer le Peuple.

Enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives a la punition des conspirateurs et contre revolutionnaires, et qui par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se couvrent auront attenté à la liberté, a l'unité, a la sureté de la République ou travaillé a en empecher l'affermissement (1).

Déclare les biens de tous les susnommés acquis à la République, en conséquence des dispositions de l'article deux du titre deux de la loi du dix mars mil sept cent quatre-vingt-treize dont a été aussi fait lecture, lequel est ainsi conçu : « Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la Republique, sauf a pourvoir à la subsistance des Veuves, Enfans s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent Jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place dite Barrière de Vincennes et qu'il sera imprimé, lù, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

Fait et prononcé le Douze Messidor L'an Deuxième de la République françoise une et indivisible En l'audience publique du Tribunal où siegeoient Les citoyens *Toussaint Gabriel* Sellier, *Charles* Harny et *Antoine Marie* Maire, Juges qui ont signés le présent jugement avec le Greffier.

A. m. Maire, Harny, Scellier et C. Legris, *com. greff.*

(1) *Le renvoy se termine ici et est signé :* Scellier et C. Legris, *comm. greff.*

XXI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A Monsieur le Directeur du *Cabinet historique*.

Puisqu'en me chargeant de votre revue bibliographique vous avez bien voulu me laisser la liberté d'allure qui m'est nécessaire, vous me permettrez d'entrer en matière par l'annonce d'un livre anglois. — Les études historiques de nos voisins d'outre-Manche sont peu connues chez nous; à l'exception de cinq ou six auteurs, Macaulay, Hallam, Alison, Tytler, Prescott, lord Mahon, etc., qu'on connoît encore plutôt de nom que par leurs livres, qui se soucie des autres, même parmi les gens qui font profession d'aimer et d'écrire l'histoire ? Malgré son incontestable mérite, qui, chez nous, a lu miss Strickland, l'auteur d'une remarquable *Vie de Marie Stuart?* — Aujourd'hui nous venons présenter miss Martha Walter Freer aux abonnés du *Cabinet historique*, et ce mot *présenter*, nous le disons en rougissant, est bien à sa place ; et pourtant miss Freer a fait depuis longtemps ses preuves et, ce qu'il est temps que nous sachions, elle consacre sa plume à populariser notre histoire au delà du détroit. Miss Freer, en effet, est auteur d'une *Vie de Marguerite d'Angoulême*, la sœur de François I[er]; *de Jeanne d'Albret*; *d'Elisabeth de Valois et de la cour de Philippe II*; *d'Henri III, roi de France et de sa cour*, et tout récemment elle vient de publier l'*Histoire du règne de Henri IV, roi de France*, 2 vol. Miss Freer, dont le nom devroit être en si grand honneur parmi nous, est au courant de toutes nos sources françoises, elle étudie ses livres dans nos meilleurs ouvrages originaux, dans les manuscrits des archives et de la Bibliothèque impériale; la langue françoise lui est si familière, que notamment dans le dernier de ses livres que nous venons de mentionner, il lui arrive, à son insu peut-être, de transporter plus d'une de nos tournures dans sa limpide prose angloise, et nous aurions pu compter un certain nombre de fois l'emploi de l'adjectif après le substantif : mais est-ce bien à nous à faire les puristes ici? — Aux documents françois, miss Freer ajoute plus d'un document anglois que nous ne connoissions pas, comme la correspondance d'Elisabeth. — Il seroit à souhaiter que son livre

fût traduit en françois : le style facile et agréable de l'auteur lui assureroit de nombreux lecteurs. Nous y reviendrons, à l'occasion de l'*Histoire de Henri IV*, dont M. Poirson prépare une seconde édition, car nous savons de source certaine que le savant historien, le haut fonctionnaire émérite de l'Université n'a pas négligé de consulter miss Freer, ce qui étonnera plus d'un de nos lecteurs, et peut-être M. Poirson lui-même, s'il apprend que miss Freer est une jeune et charmante personne aux pieds de laquelle on le soupçonnera d'être allé sacrifier, comme à l'autel d'une des Grâces : plaisir que vos lecteurs se donneroient volontiers avec le grave universitaire, si les livres que nous venons de citer étoient dans le domaine public.

— Vous connoissez les travaux sérieux de M. Charles Buvignier, de Verdun, sur l'histoire de Lorraine. Le *Cabinet historique*, si j'ai souvenir, en a plus d'une fois entretenu ses lecteurs : c'est qu'en effet il est peu de cartulaires des bibliothèques, de documents des archives, peu de manuscrits concernant la Lorraine qu'il n'ait ou copiés ou dépouillés et dont il n'ait fait son profit. Mais, comme vous le savez, ses recherches ont principalement eu pour but l'histoire de Verdun, sa ville natale, objet de toutes ses prédilections. Depuis longtemps ses cartons regorgeoient de documents de toute nature pris à toutes les sources : voici donc qu'il se décide à mettre sous presse. Nous recevons son prospectus, et nous y voyons que l'*Histoire de Verdun* formera 2 beaux volumes grand in-8°, de 4 à 500 pages, et du prix de 12 francs. Le tome Ier sera orné d'une carte du Verdunois, d'un plan et de deux vues inédites de l'ancien Verdun. Le tome II renfermera un plan, deux vues de Verdun au dix-neuvième siècle, et les portraits des illustres Verdunois.

Nous n'avions guère sur l'histoire de Verdun que les livres de Wassebourg et de Roussel, et l'on sait le prix excessif auquel s'élèvent la *Chronique* de l'archidiacre et l'indigeste compilation du chanoine de la Madeleine. L'insuccès et l'abandon, presqu'à leur début, des publications plus modernes de MM. Clouet et Jussy n'ont point découragé M. Charles Buvignier. — Il est vrai, nous le répétons, que M. Buvignier se présente armé de toutes pièces, et qu'il n'y a pas une seule difficulté de l'histoire de son pays qu'il n'ait abordée, et que l'opiniâtreté de ses recherches ne lui ait fait résoudre. Ainsi la condition des personnes et des terres, — l'origine du pouvoir temporel des Evêques, — le mouvement commercial

du treizième siècle, — les lignages, le corps municipal, l'organisation judiciaire, la réforme, la ligue, le jansénisme, la réunion à la France, etc , etc., sont autant de points qu'il a étudiés et sur lesquels il a d'excellentes choses à dire. Mais il y a surtout dans l'étude de M. Buvignier une partie complétement neuve, et qui, bien que rapprochée de nous, aura le privilége d'exciter un intérêt général : c'est la partie révolutionnaire. On sait le rôle qu'a joué à cette grande époque la ville de Verdun. M. Buvignier ne craint point de l'aborder. Bien que nourri à une école à laquelle nous n'appartenons point, nous ne redoutons point les jugements et les appréciations de M. Buvignier dont nous connoissons personnellement la haute équité et la parfaite bonne foi. D'ailleurs il sait tout ce que cette partie de son travail demande de modération, d'impartialité, et il ne recule pas devant la difficulté de l'entreprise. « Nous allons, dit-il dans son prospectus, réveiller de tristes souvenirs. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous avons le malheur de froisser quelques susceptibilités, nous aurons du moins la conscience d'avoir accompli notre œuvre, sans passion, sans scrupule, sans autre parti pris que celui de rendre témoignage à la vérité. » — Voilà une belle promesse, que M. Ch. Buvignier saura tenir, et nous sommes impatient pour notre part de le voir à l'œuvre.

— M. Alfred de Terrebasse, dans son *Examen critique de l'inscription de Saint-Donat, relative à l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au dixième siècle* (1), vient de dévoiler une de ces fraudes historiques qui se glissent plus souvent qu'on ne supposeroit dans les travaux de la science et de l'érudition, et à l'aide desquelles se perpétuent parfois des croyances erronnées ou du moins très-contestables. Il s'agit d'une inscription lapidaire placée au-dessus de la porte d'entrée du clocher de Saint-Donat, et dont le texte sembloit devoir confirmer l'opinion de la fuite de l'évêque Isarn à Saint-Donat, et de son retour à Grenoble après la destruction des païens. Comme on le voit, cette inscription avoit son importance, et des savants de profession, qui n'en sont plus à faire leurs preuves, avoient cru pouvoir étayer sur son précieux texte l'époque de l'entrée des Sarrasins à Grenoble. Eh bien, M. de Terrebasse a la froide cruauté et l'extrême audace de l'arguer de faux et de prouver qu'elle est de fabrique moderne. Sa démonstration est péremp-

(1) Paris, Dumoulin. — In-8°, avec fac-simile d'un dessin représentant la porte d'entrée du clocher de Saint-Donat à la fin du dix-septième siècle

toire. Mais elle touche à tant d'intérêts que je m'abstiendrai de reproduire son argumentation, dont je laisse tout le plaisir au lecteur.

— *Le Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, dont 2 volumes in-4°, enrichis de blasons coloriés, ont paru, vient de passer des mains de son précédent directeur en celles de M. de Bourrousse Delaffore. « On sait, dit le nouvel éditeur dans son prospectus, que le *Nobiliaire* est exclusivement consacré à reproduire les généalogies ou les titres des maisons nobles de Guienne et de Gascogne : il est par cela même, pour ces provinces, ce qu'étoit le *Livre d'or* pour la noblesse de Venise. ...La noblesse est une propriété de famille inaliénable : le père la transmet avec son nom à ses descendants aussi légitimement que ses capitaux et ses immeubles. — Il est, en général, aisé de savoir si une famille est noble ou ne l'est pas, mais il est bien plus difficile de dire si elle doit ou non porter tel ou tel titre... Je dresserai les généalogies exclusivement à l'aide de l'histoire, des archives du *Cabinet héraldique*, des titres de famille, des registres des actes de l'état civil, des archives particulières et surtout des archives publiques où sont conservés des titres authentiques sur toutes les maisons nobles... Il faut que le *Nobiliaire* soit une œuvre historique et sérieuse, et sa valeur est toute dans la confiance qu'il doit inspirer en la justifiant. » — Nous ne pouvons trop louer ces paroles et ces promesses, dont nous espérons voir bientôt l'accomplissement (1).

— Je finirai par un ouvrage d'une nature différente : je veux parler de *l'Histoire véritable de ce qui s'est passé à Thoulouze, à la fin du mois d'octobre M DC XXXII, en la mort de Monsieur de Montmorency, précédée d'une notice sur le duc et la duchesse de Montmorency* (2). Il s'agit comme vous voyez des faits du dix-septième siè-

(1) Pour les souscriptions, les conditions et frais d'insertion de généalogie, s'adresser à M. de Bourrousse de Laffore, *Cours d'Aquitaine*, n° 90, *à Bordeaux*. Le *Nobiliaire* sera composé de deux séries de trois grands volumes d'environ 300 pages chacun, format in-4°, avec très-belles planches d'armoiries coloriées. Le prix de la première série, composée des t. 1, 2 et 3, est de 70 fr. Chaque volume n'est payé qu'après livraison.

(2) Toulouse, Aug. Abadie, 1859. — Paris, Aubry, rue Dauphine.

cle et d'un des épisodes les plus connus du règne du cardinal Richelieu. Au faux titre de ce livret nous remarquons ces mots : « Trésor des pièces Toulousaines. » Que cette brochure inaugure ou continue une série de publications relatives à l'histoire de la ville où elle a paru, c'est, on ne peut le nier, une entreprise digne d'éloges et dont l'imitation, par les érudits de nos différentes provinces, pourroit rendre à l'histoire, et à l'histoire littéraire, de signalés services. Quant à l'objet même de cet article, une relation faite par un témoin oculaire du jugement et de la mort du duc de Montmorency, son importance est moins dans son contenu que dans les mutilations qu'elle a dû subir pour pouvoir être imprimée à l'époque où elle parut pour la première fois. La notice historique qui l'accompagne contient peu de renseignements nouveaux sur le célèbre rebelle ou sur sa femme, et se montre infiniment sobre à l'endroit de l'opuscule qu'elle précède. Il auroit cependant été assez curieux de confronter l'édition donnée d'après le manuscrit, avec celles qui furent publiées sous le cardinal de Richelieu. Les suppressions qu'y pratiqua la censure du cardinal réduisent de moitié ce volume déjà si léger, et offrent parfois matière à des réflexions intéressantes. Par exemple, le manuscrit raconte qu'un gentilhomme, « envoyé par Monsieur, fut demander la grâce de M. de Montmorency, se jeta trois fois à genoulx aulx pieds de S. M., et il eust pour toute response que M. de Montmorency estoit entre les mains du Parlement. » L'imprimé mutile cette phrase de manière à effacer le tableau caractéristique de l'attitude froide et insouciante naturelle au Roi. Quand M. de Long recueillit les voix qui décidèrent la condamnation à mort, « l'on remarqua que, en finissant, il avoit les yeulx larmoiantz, » et quand tout fut fini, « les juges allèrent, en grande haste, en leurs maisons, pour donner liberté aulx larmes et aulx soupirs qu'ils avoient retenus dedans le Palais. » — Les éditions du dix-septième siècle (dont l'une est sans date, la deuxième de 1633, et la troisième de 1643) suppriment tous ces témoignages de commisération et de sympathie donnés au noble accusé, par ceux même qui le condamnoient ; elles cachent de même l'émotion ressentie par ceux qui assistoient à l'exécution : « Tous pleuroient et les gardes jetoient les plus grandz souspirs, » et se gardoient bien de nous parler des étranges témoignages d'affection donnés au duc par le peuple après sa mort : « Le peuple entra en foule vers le corps séparé de la teste, se pressant d'aprocher de l'écharfault pour recueillir le sang espanché en bas, le met (*sic*) dedans leurs mou-

choirs. Plusieurs en boivent tous pleurants, et la partie de la chemise que l'exécuteur avoit coupée du tour du col fut divisée en cent aultres partyes, tous s'esforçant d'y avoir part. » — Elles suppriment un long portrait du malheureux duc, tracé à son avantage par la main de l'auteur de cette plaquette, ainsi qu'une épitaphe assez bien faite dans le style enflé du temps, et se terminant par ces phrases remarquables : « Sa faulte a beaucoup d'exemples, sa paine peu. Il presta l'oreille aulx plaintes du frère unicque de son Roy et les mains à son secours. Un aultre siècle auroit faict gloire de lui pardonner, et le nostre la faict de le punir. Accuse plus tost son sort que son action, et si la piété te donne du regret dans l'âme, *garde que ta bouche et tes yeulx n'en soient les tesmoins*. Prye, passe et t'en va. »

L'auteur de cette relation étoit sans nul doute présent à l'exécution du duc, qu'il raconte avec la vérité de détails d'un témoin. Or il nous apprend que « la compaignie n'estoit en tout que du greffier du Grand Prévost, des Gardes, Capitouls et officiers du corps de ville, qui avoient eu commandement de se trouver. » C'est probablement dans la dernière classe qu'il faut ranger l'honnête écrivain qui a consacré sa plume médiocre, mais exacte, à raconter la triste fin d'un homme qu'il semble avoir connu et aimé pendant sa vie.

G. P.

P. S. Permettez-moi d'ajouter ici une nouvelle qui intéresse quelque peu les intérêts que vous défendez.

Un arrêté récent de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes enjoint à tous les lycées d'avoir des inventaires descriptifs et des catalogues, des collections d'histoire naturelle, des appareils de physique et de chimie, — de la Bibliothèque et de tout le mobilier scientifique. — On en est à comprendre comment cette mesure si utile n'a point été prise depuis longues années. Les lycées, colléges royaux ou impériaux ont été parfois dépositaires d'objets précieux provenant des grands dépôts fermés à la révolution. — Ces objets ont péri ou sont perdus, pour la plupart, faute de surveillance et de responsabilité. L'arrêté de M. le ministre mettra un terme au désordre.

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XXII. — LONDRES EN 1653.

Pierre Lenet, auteur de la pièce qu'on va lire, est le correspondant de Marigny. C'est à lui que sont adressées toutes les lettres du poëte historiographe de la Fronde, que nous avons données et dont nous achèverons prochainement la publication. Fils et petit-fils de présidents au parlement de Dijon, Pierre Lenet fut longtemps l'un des plus fidèles serviteurs de la maison de Condé. Son activité, son intelligence des affaires et son esprit le rendirent nécessaire à Louis de Bourbon, dont il devint le confident intime et l'agent le plus dévoué. Lenet écrivoit avec un soin minutieux tous les événements qui pouvoient intéresser les affaires du prince. Ses *Mémoires* ont été recueillis et publiés plusieurs fois. On en trouve une édition assez ample dans la *Collection Petitot,* et M. A. Champollion, dans la *Collection Michaud et Poujoulat,* y a ajouté de nombreux matériaux inédits d'après les manuscrits dits *Papiers de Lenet*, que possède la Bibliothèque impériale, et que n'avoit qu'imparfaitement consultés le premier éditeur.

Le parti des Frondeurs, dont M. le Prince étoit le chef, venoit de recevoir un terrible échec par la défection de Bordeaux. Une amnistie générale offerte par la cour avoit ébranlé la constance du plus grand nombre. Lenet fut un de ceux qui la refusèrent. Le Prince, abandonné de ses plus proches, sut gré à Lenet de sa fidé-

lité. Il l'investit de nouveaux témoignages de confiance. Londres étoit pour Condé le centre d'actives négociations : il y entretenoit ainsi qu'en d'autres cours des agents qui traitoient en son nom avec les personnages les plus élevés. Lenet, accompagné de M. de Tourville et du jeune Combaud d'Auteuil, se rendit en Angleterre pour négocier, au nom du prince de Condé, avec Cromwel, alors déjà maître du gouvernement. C'est son entrevue et ses entretiens avec ce personnage qui font l'objet de la lettre qu'on va lire. On y trouve un portrait bien curieux du célèbre Protecteur, et des détails d'un grand prix pour l'histoire de cet homme singulier.

LETTRE DE LENET A M...

Départ de Douvres. Arrivée à Londres. — État des choses en cette ville. Détails sur le général Cromwel, son portrait, son caractère. — Sur Lislebourne, chef des Niveleurs. — État des esprits. — Guerre avec la Hollande. — Parti des orangistes. — Sauvages d'Écosse. — Nouveaux détails sur Cromwel et sur sa famille. — Points divers de la négociation.

A Dunkerque, ce 10 septembre 1653.

Je receus assez heureusement des nouvelles de votre arrivée à Saint-Sebastien par un vaisseau que nous trouvasmes en mer qui passant en Flandres y portoit des lettres de votre part, de celle de Mr le comte de Fiesque et de Mazerolles à S. A., à la quelle je les ay fait tenir par Mr des Loges. Maintenant je vous diray qu'après avoir été plus de quinze jours en mer, Mme la Princesse m'envoya mettre à terre à Douvre, d'où je partis en poste avec Mrs de Tourville et d'Auteuil fils, et arrivasmes à Londres, où Mr Edouars, qui s'appellera doresnavant le Chevalier de Sanebey, et Mr Arondelle arrivèrent par un autre chemin presque en même temps au rendez-vous que nous nous étions donné. Là estant, je fis savoir à Mrs de Barrière, de Cugnac, et Desnettes, de Bourdeaux, mon arrivée. Ils se rendirent tous en mon logis, où j'apris ce qu'ils savoient de l'estat des affaires.

J'en sceus d'avantage deux heures après par led. Sr de Sanebey, qui avoit entretenu amplement M^r le général Cromwel tout en arrivant, et enfin je fus assés instruit de toute chose par la conférence que j'eus le jour mesme jour de mon arrivée avec dom Allonie de Cardenas, ambassadeur d'Espagne en cette cour là depuis 16 ans entiers, qui est très habile en toutes choses et particulièrement en celles qui regardent cet État et celuy du Roy son maitre. Sur la fin du même jour je fus conduit par lesd. Srs de Sanebey et d'Arrondelle vers Mr de Cromwel que j'entretins deux heures, le lendemain cinq, et ainsi tous les jours pendant six que j'y ai séjourné, le tout en particulier, hors la dernière fois que j'y menay Mr de Barrière afin qu'il put suivre ce que j'avois commencé, qui, à dire la vérité, n'est pas grand chose.

Vous saurez donc que j'ay trouvé l'autorité de la République et plus encore celle dud. sieur Général absolument établies, toutes les places des trois Royaumes, tous les magistrats des villes, 200 vaisseaux de guerre chargez de 35 mille matelots et de l'infanterie nécessaire et de plus de 80 mille hommes par terre, cavalerie ou infanterie, payez à 12 sous par jour pour chaque fantassin et les autres à proportion, étant dans son entière dépendance. Vous verriés passer toute cette armée vestue comme de fort bons bourgeois bien armés, chaque soldat ayant une Bible sous un bras et les capitaines les preschant d'heure à autre. Ce sont eux qui emprisonnent les jureurs et autres contrevenans aux loix du Royaulme. L'argent y est en abondance. Le bled n'y vaut qu'un écu le boisseau, mesure de Bourdeaux. Les peuples y sont fiers, la pauvreté n'y humiliant personne. Tous les Etats de l'Europe y ont leurs Ambassadeurs ou leurs Envoyez, et par la conférence que j'ai eüe des uns et des autres et parce que j'ay veu moy-mesme, je n'ay pas seulement appris ce que dessus, mais encore que dans tous les Royaulmes il y a dix hommes contre un pour le Roy ou par la

variété ordinaire de l'Esprit des hommes ou par l'adversité des intérêts et des religions qui y sont quasi celles qu'on veut hors la nostre qui ne s'exerce qu'en secret ou par l'envie que la grande élévation des nouveaux ministres et particulièrement celle du Général y excite dans tous les Esprits.

Quand à sa personne, je vous diray qu'il est a peu près de ma taille, hors que je le trouve un peu plus hault. Il estoit blond quand il n'estoit pas meslé de gris. Il a le visage rougeastre, l'œil gris, la mine modeste et pourtant meslée de quelque fierté ; il parle des mieux son langage naturel et assés bien latin. Il est courtois et civil ; il est vestu modestement et suivy de mesme. Il sçait les intérêts de cet estat là, ceux des religions, de la guerre et des manières du pays autant bien qu'on le puisse. Il en parle avec grande lumière, mais à vous dire le vray, comme il n'a jamais eu cognoissance que des affaires de son Isle et qu'il ne s'y est appliqué qu'à l'âge de 40 ans, qu'il a toujours eu de grandes fusées à demesler, je ne le tiens pas fort bien instruit des affaires estrangères et ne cognois pas les avantages qu'il en peut tirer, ou les cognoissant il ne *donne* pas autant qu'il le debvroit.

Il est logé dans un appartement de Withal. Il est honnestement meublé, mais sans faste, il n'y a qu'une sentinelle à chacune des deux portes qui sont en son logis. Il va seul par les rues en carosse, à cheval et quelquefois à pied, revient chez luy à toutes les heures de la nuit et fait en toute chose la contenance d'un homme qui ne craint rien et agit avec une présence d'esprit merveilleuse. Je ne l'ay point trouvé dans cette humilité servile n'y dans cette bigotterie affectée dont on nous parloit. Il parle de Dieu souvent. Il presche même comme c'est la manière des officiers de guerre et des plus qualifiez. Il est civil et affable, mais certes il fait tout cela comme le doit faire un homme de son poste, dans un Estat comme celluy d'Angle-

terre qui a gaigné plusieurs batailles et conquis trois Estats. En un mot c'est un maître homme.

Ils ont emprisonné un nommé Lislebourne qui est le Chef des Niveleurs, qui est une teste qui veut rendre tout le monde esgal. Ils luy ont donné des juges qui l'ont absous des crimes dont il étoit accusé. Quarante mille personnes dans Londres s'intérressent à sa deffence et avoient signé son innocence ; on ne l'a pourtant pas eslargy, et le conseil d'Estat revoit de nouveau son procès. Cet homme est auctorisé dans l'armée. Il est hardy et entreprenant ; il a parlé hautement contre la tirannie et a dit que de deux tirans il préféreroit toujours Charles Stuart à Ollivier Cromwel. Cela est l'estat des choses depuis la cassation du Parlement en la place duquel par l'autorité de Mr le Général et de l'armée on a estably un représentatif composé de 60 hommes de médiocre génie et ses amis particuliers desquels on a tiré dix hommes qui composent avec luy le conseil d'Estat. Il y a dans Londres 2000 chevaux et 6 ou 7000 hommes de pied. La noblesse y est basse et abattue : on ne voit plus ny pages ny valets de pied à la suite des carosses. Au surplus cette grande ville abonde en toute chose.

La guerre des Hollandois les a ambarrassés assés depuis le dernier combat où les deux parties disent avoir eu l'avantage, mais qui est pourtant demeuré aux Anglois. Les députez de Hollande sont retournez pour sur ce nouvel événement prendre de nouvelles instructions. La chose presentement roulle sur cecy que l'Angleterre veut seunir avec les Estats d'Hollande, et comme associer les deux Républiques dont le plus grand fruict qu'ils en espèrent en mon advis est de pousser la maison d'Orange, qui leur est suspecte par l'alliance d'Angleterre. Quelques Provinces le veullent, mais les autres qui dépendent de cette maison qui sont plus fortes en suffrages n'en veullent pas ouïr parler. Vous jugés bien de l'interest que les couronnes ont a empescher cette ligue. Voilà l'Estat au vray de cette affaire.

Les sauvages d'Ecosse se sont armés dans les montagnes de leurs armes ordinaires qui sont des *armes* et des flèches, et ont taillé en pièce 2000 chevaux de la République. Le bruit couroit que le général mayor Nyrton s'est meslé parmy eux pour essayer de tirer quelqu'avantage pour le Roy. Il me semble que les Hollandois feroient bien de favoriser ces gens là et retrancher quelques vaisseaux de leur flotte.

Cette République veut faire trois choses assés hardies. La première est d'oster les dismes aux ministres et à tous les particuliers qui en possédent, la seconde d'abolir tous colléges et academies et la troisiéme de ne plus faire les mariages dans les Eglises n'y devant les ministres et en faire purement un contract civil par-devant notaire sans l'accompagner d'aucune cérémonie, non plus que si on achetoit un pré ou une vigne.

Pour revenir à Mr de Cromuel, je vous diray que sa famille est composée de sa femme, de deux fils, l'un desquels est marié, de quatre filles, l'une desquelles avoit espousé le général major, estoit gallant homme et Vice-Roi d'Irelande, et en seconde le Général major Flistoun qui tient le même poste : les autres sont a marier et ne se presse pas beaucoup pour cela. On croit pourtant qu'il mariera la seconde au Commre Général Regnault, que l'on dit être homme de crédict et de naissance. Toute cette famille est asseurément mieux en ses affaires, mais tous ceux qui la composent vivent sans aucune defférence comme auparavant leur élévation, c'est à dire comme une famille ordinaire de gentilhommes.

Je vous diray encore en passant qu'il me donna de fort bonne grâce un passe port pour 15 chevaux francs de tous droits et que Mrs Arondelle de Cugnac et de Barriére m'ayant presté de quoy en acheter une partie, j'en ai améné quelques uns d'assés jolie taille.

Je me suis insensiblement amporté à vous mander des nouvelles de ce pays là parce que par le récit que je vous en fais,

vous pourrés juger de ce que nous avons à espérer d'eux. Je vous diray maintenant que lorsque Mr de Mazerolles eust fort à propos embarqué l'affaire dont vous avés oüy parler de ses six frégattes qui devoient venir au secours de Bourdeaux, les Espagnols s'adressèrent à ceux mesmes qui les avoient donnez en charge à S. A. pour deux mois et leur demandérent pour 6 mois. Cette condition leur paroissant meilleure mit quelque retard en l'affaire, et enfin pour vous le faire court, l'affaire se termina entre Mrs de Barrjére, de Mazerolles et l'Ambassadeur d'Espagne en ceste sorte à sçavoir que lesd. frégattes seroient frettées par Son Alt. pour 2 mois, et par S. M. C. pour 4 autres, faisant en tout les six dont étoit question. Les deux premieres se montant à vingt mille escus, furent payés et avancés par S. A. et pour les autres l'Ambassadeur qui est riche et accrédité dans Londres fut caution avec led. Sr de Barriére, comme aussy pour la valleur des vaisseaux s'ils périssoient en guerre, mais avec cette clause qu'en cas que Bourdeaux fut perdu avant que lesd. frégattes fussent en mer, il seroit libre aud. Ambassadeur de les licencier et de demeurer quictte de sa promesse. De sorte que cinq ou six jours avant mon arrivée à Londres sur la nouvelle que nous estions sortis de Bourdeaux, on avoit rompu ce traité par lequel la République d'Angleterre avoit creu faire un grand effort, ayant permis de lever publiquement des matelots et des soldats pour le service du party de S. A. est demeuré inutile; et nous en sommes pour nos 20 mille escus, sans aucune ressource, dont je suis très fasché.

Au surplus nous sommes entrés dans toutes sortes de propositions, mais comme il seroit dangereux (quoique nulle ne soit conclue) de les escrire sans chiffres et que je n'en ay point icy, je les laisseray pour une autre fois. Seulement vous diray-je que la République d'Angleterre ne concluera rien de considérable avec nous sans que l'Espagne y entre. Ainsi il

importe tout à fait que S. M. C. envoye ordre précis soit à son Ambassadeur, soit à Mr l'Archiduc, soit à tous deux ensemble, qui seroit à mon sens le meilleur d'entrer en toutes ligues et traictés que Mr le Prince pourroit faire avec l'Angleterre, et comme led. Ambassadeur m'a asseuré que mond. Sr l'Archiduc étoit suffisamment auctorisé pour cela *l'ay oblige* (?) la République qui a remis toute cette affaire à Mr le Général et envoyer une personne d'Estat et de créance incognito près S. A. laquelle avec Mr l'Archiduc pourra voir avec la personne envoyée ce qu'il y a faire sur toutes les propositions faites de part et d'autre, et ainsy en conclure quelques unes avec dilligence. Voila au vray l'Etat des affaires d'Angleterre où le Général et les particuliers ne peuvent se consoler de la perte de Bourdeaux, confessant tous qu'encore que l'estat auquel ils sont soit assés embarrassant, ils auroient asseurément fait quelque effort s'ils n'avoient creu que les Espagnols devroient vendre jusqu'à leur dernière chemise pour soutenir cette affaire, et asseurément feront tout ce qui leur sera possible pour la rajuster : et pour cela ils craignent fort que l'armée navale d'Espagne ne se retire de la rivière, mais je ne puis l'appréhender après qu'il a si solennellement été promis et résolu. C'est donc à vous qui estes sur les lieux à tenir la main à ce que les conseils pris soient exécutés, et c'est sur cela, et sur ce que S. A. vous escrit par la cy jointe que vous agirés comme vous le jugerés à propos. Souvenez vous surtout qu'il faut que tout ce que je vous mande de l'envoyé et des propositions de l'Angleterre demeure dans le dernier secret, ou tout seroit perdu, si qui que ce soit au monde en avoit cognoissance, que Mr dom Louis avec vous. Je n'ay rien fait que de concert avec l'Ambassadeur, suivant en cela l'exemple de S. A. qui veut dans toutes les moindres affaires la participation d'Espagne.

A mon retour en ceste ville j'ay trouvé leurs Altesses en parfaite santé, attendant les ordres de Monseigneur le Prince

par le retour de Mr des Losges qu'elle luy avoient envoyé incontinent après leur arrivée en ce port. Le lendemain M. de Romainville y arriva avec les ordres d'aller droit à Vallancienne où S. A. viendra voir Madame avant qu'elle aille à Bruxelles (ce que je ne croys pas devoir estre si tost) et à moy de m'advancer et de me rendre en diligence prés de sa personne. Et c'est pour cela que je vais monter à cheval en vous asseurant que je vous en escriray ponctuellement et de toute chose si tost que je seray arrivé vers S. A. Le Saint-Salvador retournera du bord dès que le vent luy permettra et par luy je vous envoyeray un double de cette dépesche, qui est pour Mr de Marchin, pour Mr le comte de Fiesque, pour Mr de Mazerolles et pour Mr de St-Agoulin. Afin que les uns en l'absence des autres puissent prendre la dessus leurs mesures et ne vous escrivant point en particulier pour ne savoir où vous estes les uns ny les autres, mais en quelque lieu que ce soit, je vous y envoye mille assurances de mes services. Adieu.

Au dos. A. S. A. du 6 oct. 1653.

(*Pap. Lenet. Sup. fr.* 3000.15. Fol. 78.)

XXIII. — LES CARTULAIRES.

Par le mot *cartulaire* on entendoit autrefois non-seulement le registre sincère des titres de chaque maison religieuse, mais encore la collection de tous les originaux copiés ou non copiés dans ce registre; et, dans beaucoup de lieux, le dépôt général des archives d'une communauté se nommoit *le Cartulaire.*

Aujourd'hui nous n'entendons plus guère par ce nom que la copie plus ou moins ancienne de ces mêmes titres. L'idée de rassembler ainsi dans un même recueil les plus importantes chartes d'une maison remonte aux premiers temps de notre histoire. Restreint d'abord aux communautés religieuses, l'usage, dès le

douzième siècle, s'étoit étendu aux maisons seigneuriales. Chacun, par une reproduction des titres primitifs, crut mieux assurer la propriété, les priviléges et les droits honorifiques de sa maison. En l'absence des originaux, qui pour la plupart ont disparu, nous sommes tout heureux aujourd'hui de retrouver dans ces vénérables *cartulaires*, avec les transactions civiles, les meilleures sources de notre histoire nationale.

L'importance des *Cartulaires* fut de bonne heure reconnue par le gouvernement. Sous Colbert déjà la bibliothèque du Roy en acquit un grand nombre, et l'*Essai historique* de Le Prince, dont nous avons donné une nouvelle édition, fournit le catalogue d'environ 200 de ces sortes de manuscrits composant déjà à la bibliothèque, au dix-huitième siècle, le fonds dit des *Cartulaires*.

A l'époque de la Révolution, la main-mise sur les biens des communautés religieuses et des émigrés livra à de tristes hasards les archives de l'ancien régime. De grandes pertes eurent lieu. Le décret qui transféroit ces archives au chef-lieu de district et la création des bibliothèques communales assurèrent quelque peu leur conservation. Nous disons *quelque peu*, car on sait que ces dépôts, sans agents responsables, furent ouverts à bien des convoitises. François de Neufchâteau, dont malgré sa passion de tout centraliser à Paris, nous avons eu occasion de louer le zèle pour les lettres et les arts, vit le péril, et comprenant l'intérêt dont étoient pour la science les *Cartulaires* de l'ancienne France, il voulut les réunir en un seul dépôt à Paris.

MM. Chardon de la Rochette et Barbier reçurent la mission d'étudier le projet soumis au ministre. Nous ne pensons pas que ce projet ait reçu un commencement d'exécution, car nous le répétons, les *Cartulaires* qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque y sont d'une date antérieure à la Révolution, et ceux conservés aux archives impériales y sont en vertu des décrets qui ont réuni aux chefs-lieux de chaque département les archives des communautés supprimées. Quoi qu'il en soit, la pièce qui suit, dont nous devons l'obligeante communication à M. Barbier, administrateur de la bibliothèque du Louvre, est un témoignage de plus de l'intérêt que les hommes d'État amis des sciences et des lettres n'ont cessé de porter à ces précieux monuments de notre histoire nationale.

RAPPORT DES CITOYENS CHARDON DE LA ROCHETTE ET ANT. ALEX. BARBIER AU CONSEIL DE CONSERVATION SUR LES CARTULAIRES.

Séance du 2 Vendémiaire an VII.

Dans sa séance du 26 Thermidor dernier, le conseil renvoya à l'examen de ses commissaires, Barbier et Chardon la Rochette, le projet du Citoyen le Breton sur les Cartulaires. Ils ont apporté à cet examen l'attention la plus scrupuleuse; ils viennent lui en soumettre le résultat.

Ce projet présente quatre questions :

1° Est-il utile de rassembler dans la commune centrale de la République les Cartulaires disséminés dans les départements qui la composent?

2° Est-il nécessaire d'envoyer un commissaire particulier pour les recueillir?

3° Formera-t-on un dépôt particulier de ces Cartulaires?

4° Établira-t-on un journal spécial pour rendre public le dépouillement de ces Cartulaires?

La première de ces questions est sans doute la plus facile à résoudre. Aucun des membres du Conseil n'ignore que les Cartulaires sont le recueil des papiers terriers des églises cathédrales, paroissiales; des abbayes, prieurés, communautés religieuses, etc.; que là sont transcrits les contrats d'achats, de ventes; les priviléges, les immunités, les chartes, etc.; que là sont consignés des faits et des anecdotes qui jettent le plus grand jour sur l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire. Les travaux faits dans les 16e, 17e et 18e siècles par les frères Pithou, les Dupuy, les membres de la Congrégation de St Maur, les Camusat, les Bréquigny, les Laporte-du-Theil et autres savants, ces travaux ne laissent aucun doute sur leur utilité, disons mieux, sur leur importance. Réunir en faisceau toutes ces lumières éparses, c'est rendre un service essentiel à l'écri-

vain laborieux qui rassemble des matériaux pour l'histoire et qui n'a ni le loisir, ni la faculté de courir de département en département, de commune en commune; c'est par conséquent bien mériter des lettres et surtout de l'histoire. Vos commissaires pensent donc que la réunion des Cartulaires est utile; ils croient même que cette opération est d'autant plus instante qu'une partie de ces Cartulaires a déjà disparu: les uns ont été soustraits par le fanatisme qui vouloit effacer les traces de ses crimes; les Comités révolutionnaires ont fait un autodafé de beaucoup d'autres. Empressons-nous de sauver les débris de ces matériaux précieux et ne perdons pas un moment.

Sur la seconde question, vos Commissaires sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer dans les départements un commissaire spécial pour recueillir les Cartulaires qui s'y trouvent; il suffira que le ministre adresse une circulaire aux administrations départementales et municipales pour leur demander l'envoi de tous les registres, archives, chartres, etc. (autres que les registres qui servent à constater les naissances, mariages et décès), qu'on aura trouvés dans les chapitres, collégiales, confréries, prieurés, abbayes, communautés, églises paroissiales, etc.; ceux qui auront échappé à la surveillance des administrations seront recueillis par les Commissaires que le gouvernement jugera sans doute indispensable d'envoyer incessamment dans les départements pour y recueillir les trésors scientifiques et littéraires *qui leur sont inutiles*, et qui doivent être réunis dans la commune centrale des sciences, des lettres et des arts.

Le Commissaire du Directoire près ces différentes administrations seroit chargé de surveiller et de presser l'envoi des Cartulaires.

Sur la troisième question, vos Commissaires pensent que, puisqu'il existe déjà un dépôt pour le triage des titres, les Cartulaires doivent nécessairement y être portés; l'économie, l'utilité publique le commandent impérieusement: en former un

dépôt particulier, ce seroit créer des places pour des hommes et multiplier inutilement les dépenses. Il existe déjà dans la Bibliothèque nationale 200 Cartulaires, vos Commissaires pensent que ces 200 Cartulaires doivent être réunis à ceux qui seront envoyés des départements, afin de faciliter les recherches, et ménager aux savants un temps qui leur est si précieux. Quant à la demande que fait le citoyen le Breton d'être chargé du dépouillement des Cartulaires, vos Commissaires pensent que, s'il a les connoissances diplomatiques nécessaires pour exploiter cette mine féconde, il doit être préféré; mais comme vos Commissaires n'ont aucune donnée sur les études préparatoires du citoyen le Breton, et que cependant un travail, pareil à celui qu'il se propose de faire, exige des connoissances très-étendues, des études longues et pénibles, vos Commissaires vous invitent à prier le Ministre de prendre tous les renseignements nécessaires sur les connoissances diplomatiques du citoyen le Breton. Ils insistent d'autant plus sur ce point que, comme ils viennent de le dire, cette science est hérissée de difficultés et d'épines. Les Mabillon, les Montfaucon même qui en avoient fait l'étude de toute leur vie sont tombés dans des erreurs graves. Vos Commissaires se garderont bien de juger de la capacité du citoyen le Breton par l'échantillon joint au projet : cet échantillon seroit susceptible d'une juste critique, mais il est fait *de mémoire* et rapidement, et vos Commissaires aiment mieux s'en rapporter à la sagesse du Ministre et à son zèle éclairé.

Sur la quatrième question, vos Commissaires pensent que des matériaux aussi précieux que ceux que fourniront les Cartulaires, ne doivent pas être relégués dans un journal, souvent obscur et presque toujours éphémère. Ils doivent former une collection particulière dont les volumes seroient publiés successivement, ou bien faire partie des Extraits commencés par la ci-devant Académie des Inscriptions et continués par l'Institut national.

Vos Commissaires, résumant leur opinion sur ces quatre questions, proposent donc au Conseil d'inviter le Ministre 1° à adresser incessamment une circulaire aux administrations départementales et municipales pour leur demander l'envoi de tous les Cartulaires qui sont dans les différents dépôts, en leur expliquant la nature des papiers qui les composent; 2° à les faire déposer dans le dépôt déjà formé pour le triage des titres; 3° à réunir aux Cartulaires qui seront envoyés des départements les 200 qui existent dans la Bibliothèque nationale; 4° à faire faire le dépouillement de ces Cartulaires, en le confiant à plusieurs hommes profondément versés dans la science diplomatique, dont l'un doit être le citoyen le Breton, s'il fait preuve de connaissances suffisantes; 5° à ne pas laisser consigner ces dépouillements dans un journal, mais dans une collection particulière dont les volumes seroient publiés successivement, ou dans les Extraits des Manuscrits, commencés par la ci-devant académie des Inscriptions et continués par l'Institut national.

2 Vendémiaire, an VII.

Signé : CHARDON LA ROCHETTE. — BARBIER.

En marge est écrit : Adopté. Séance du 2 Vendémiaire, an sept.

Signé : COQUILLE, *Secrétaire.*

XXIV. — NOBLESSE UTÉRINE DE CHAMPAGNE.

L'année dernière, M. P. Biston, avocat à Châlons-sur-Marne, publia, sous le titre de : *La Noblesse maternelle de Champagne*, une petite et curieuse brochure dans laquelle, à l'aide de témoignages nombreux, il établit qu'il est de constante tradition qu'en Champagne

le ventre anoblit. Les autorités et les arguments ne lui font point défaut; ils abondent même sous la plume du docte avocat. Malheureusement M. Biston s'en est tenu aux documents imprimés. Voici maintenant M. Anatole de Barthélemy, Champenois comme M. Biston, et aujourd'hui sous-préfet de Neufchâtel, qui nous annonce, lui, un travail de sa façon sur le même sujet, et qui nous promet des conclusions absolument différentes de celles qu'a prises M. Biston. Des recherches approfondies dans les textes inédits, et telles que les sait faire l'habile paléographe, l'ont amené à des découvertes qui ruinent de fond en comble l'opinion des Pithou, des Grosley, des Desmarets, et par cela même l'argumentation de M. Biston. Nous ne manquerons pas de rendre compte des recherches de M. de Barthélemy aussitôt qu'elles nous seront parvenues. En attendant, voici une lettre d'un homme qui, dans son temps, a beaucoup travaillé sur l'histoire de Champagne. Elle n'est point favorable à la noblesse utérine. Nous l'eussions bien volontiers réservée à M. de Barthélemy, dont sans doute elle corrobore le système; mais elle étoit depuis longtemps destinée aux lecteurs du *Cabinet historique*, et déjà composée, quand nous est venue la nouvelle du travail de notre savant compatriote. Cette lettre est extraite du volume 123 de la *Collection de Champagne*, en grande partie formée des documents réunis par Lévesque La Ravallière.

LEVESQUE LA RAVALLIÈRE A.....

J'étois occupé, Monsieur, a faire un memoire qui me tenoit en cervelle, dans le temps que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je me suis débarassé de ma première besogne avant que de vous faire reponse. Recevez s'il vous plait mes excuses de ce retardement.

La question sur laquelle vous me consultez fut deffendue en 1669 par M. François Desmarets, grand père de feu de M. de Palis, dans un écrit qu'il publia sous le titre de « Moyens de « deffense pour les nobles du coté maternel dans le Comté de « Champagne et de Brie, contre les pretentions des Préposez a la « recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, dans ledit « Comté, *a Troyes de l'Imprimerie de Nicolas Oudot.* »

M. Desmaret raporte dans cet ouvrage tout ce qu'il a trouvé dans les anciens auteurs qui pouvoit servir à la prétention de la noblesse utérine. Il étale de nouveau l'erudition grecque, latine que M. Pithou a accumulée dans son commentaire sur notre Coutume de Troyes au mot *Nobles de Pere ou de mere* tit. I, art. 1. pour justifier que dans les siecles les plus reculés les hommes se faisoient un honneur de la naissance de leur mere.

M. Pithou, comme sans doute vous l'avez observé, a écrit « qu'on dit qu'après une grande deffaite des Nobles de Cham-« pagne aux Fossez de Jaulnes près Bray, il fut permis aux « femmes nobles de se marier a roturiers, avec ce privilege au « ventre d'annoblir. »

Cet auteur n'ayant point cité l'historien d'où il a tiré ce fait, ny marqué le temps *de la grande deffaite des nobles de Champagne* aux fossez de Jaulnes, un témoignage si vague fondé sur un *On dict* ne peut point passer en bonne critique.

M. Desmarest ne l'a point adopté. Il a été chercher dans le Commentaire de Jean Rochette sur la mesme coutume, et il rapporte l'introduction de la Noblesse du Ventre à la sanglante journée de Fontenay, près d'Auxerre, qui se donna en 841 entre Lothaire et Charles le Chauve, et voici le raisonnement qu'il fait. « La Champagne, dit-il, fut le théatre de cette « guerre : Charles le Chauve avoit celebré à Troyes la feste de « Pasques. La bataille se donna à Fontenay en Auxerrois, « proche la rivière d'Yonne : elle fut sanglante. Cette perte « d'un sang inestimable fut en quelque sorte réparé dans la « personne des filles et des veuves nobles de Champagne aux-« quelles fut octroyé le privilége de communiquer la noblesse « à leurs maris roturiers et à leur postérité, de l'un et l'autre « sexe. »

Voilà son raisonnement : il croule par le principe, puisque suivant l'auteur lui même, ce fut la Bourgogne, le pays d'Auxerre et non la Champagne, qui fut le théatre de la sanglante bataille.

Les *Annales* dites de S[t] *Bertin* contiennent l'histoire de ces temps là écrite en partie par S. Prudence, qui estoit alors Eveque de notre Ville. Si cette guerre eut été l'occasion du privilége dont nous recherchons l'origine, y a-t-il apparence que cet Eveque ne l'auroit pas dit? Vous n'en trouverez pas un mot dans ses annales. Ainsi l'on doit rejeter ce que M. Desmarest a avancé sur un faux raisonnement et sans preuve.

Il cite quatre anciens manuscrits sur vélin, intitulés : « Li « droicts et li coustumes de Champagne et de Brie que li Roys « Thiebault establit premierement le jour de Noel 1224. » L'article vingt qui parle de la Noblesse maternelle est conçu en ces mots : cet article est à la suitte des Coustumes de Troyes par Pithou. Il porte :

« Se enfans noble demeurent de pere et de mere, soient « noble ou de pere ou de mère... » Ce qui feroit croire qu'en 1214, la noblesse, du seul côté de la mère, etoit reconnue.

Mais combien de raisons de soupçonner que le manuscrit s'il a existé, avoit été interpolé et qu'on y avoit glissé ces mots : *soient noble ou du pere ou de la mere!*

1° En 1224 on ne faisoit point d'ordonnance en françois. Elles etoient en latin.

2° M. Desmarest dit que cet article 20 fut arresté par le Roy Thibault. Mais il ne fut fait roy de Navarre qu'en 1234, il ne pouvoit pas en prendre l'auguste qualité dix ans auparavant.

3° La copie des lettres véritables de Thibault, comte de Champagne et de Brie, qu'il donne à Noel de l'an 1224, tirée des Cartulaires originaux, est imprimée dans le *Traité des fiefs* par Chantereau Lefevre, aux preuves, p. 163, et dans les *Usages des fiefs* par Brussel, p. 879. Vous n'y verrez pas l'article 20, rapporté par Desmarets, d'après Pithou.

4° La Comtesse Blanche, mère du même Thibault, avoit reglé, en 1212, la forme du partage des successions des nobles a faire, après le décès des peres et des meres, morts sans gar-

çons, entre les filles. Si la noblesse par filles avoit eu lieu, l'occasion demandoit qu'il en fut fait mention, puisque cette ordonnance n'étoit faite que pour les filles : il n'y a rien qui la fasse soupçonner. Vous pouvez la lire dans le Commentaire de Pithouti t. II. Art. XIIII sur ces mots : *et s'il n'y a que filles, partagent également*. Elle a été encore imprimée dans les livres que je viens de nommer, Chantereau Lefebvre p. 44, Brussel p. 876. L'établissement ne s'est pas soutenu : il fut attaqué par les traitans en 1667 ; je n'ai point vû l'arret qui fut rendu ; mais le *Nobiliaire de Champagne* qui a été rédigé depuis par M. de Caumartin, n'a point reconnu de noblesse, que celle qui vient de la verge, qui est la régle commune du Royaume. Vous conviendrez que si la noblesse de la mère étoit admise, il n'y auroit bientot plus que des nobles en France. J'ignore si dans l'intérieur de la province on fait encore attention à ce droit quand il s'agit de ce qu'on appelle *les droits coutumiers* ; vous êtes plus à portée que moy d'en estre instruit. Je vous demande en grâce de vouloir bien m'en mander ce qui en est, et quels avantages a un enfant né d'une mère noble et d'un père roturier, de plus que celui qui est né d'une bonne et franche roture, tant du coté du père que de la mère.

Je suis, etc.

XXV. — ORIGINE DE COLBERT.

« Colbert n'a, je crois, jamais prétendu descendre d'une famille illustre d'Écosse dont la branche cadette se seroit établie en France vers 1281. Ce léger ridicule qui a pesé sur sa mémoire est le fait de quelques généalogistes faméliques qui, par cette invention, comptoient arracher la bienveillance du ministre. Il faut cependant reconnoître que si le bon sens, la droiture de Colbert fai-

soient justice de ces ridicules prétentions, il n'en étoit pas de même de tous les membres de sa famille. Son oncle maternel, ce bon M. Pussort, que comme ses autres parents Colbert avoit tiré de Reims et rendu participant de sa haute fortune, ce conseiller Pussort qui, au dire de madame de Sévigné, joua un si triste rôle dans le procès du malheureux Fouquet, puis surtout le marquis de Seignelay, fils aîné du ministre, et quelques autres encore de la famille, ne démandoient pas mieux que de profiter du biais ouvert à leur vanité. — M. Eugène Sue, dans je ne sais plus quel travail sur la marine françoise, a longuement délayé une anecdote que lui ont fourni les *Mémoires* de l'abbé Choisy, de laquelle anecdote il résulte que Seignelay, en ses jeunes années, se soucioit encore moins que son père de sa noblesse plébéienne et rémoise. Nous n'avons plus sous les yeux l'œuvre de M. Sue, mais on peut lire dans l'abbé de Choisy le morceau grandement satirique qui lui a servi de canevas. Il ne manque pas d'intérêt... Ce fut Ménage qui, dit-on, eut le premier la fantasque idée de faire descendre Colbert de je ne sais quel ancien roi d'Ecosse. Ce qu'il y a toutefois de curieux et de notable, même pour ceux qui font métier de deviner les énigmes, c'est qu'un bill du parlement britannique du 29 juillet 1681, confirmé en 1687 par lettres patentes du Roy Jacques II, cite quatre barons de Castelhill, comme aïeux communs de Colbert, d'Écosse et de France, lesquels portent les mêmes armes. — Rappelons-nous qu'en 1687 Jacques II, nouvellement élu roi d'Angleterre, avoit à reconnoître les services de Colbert, et que selon toute probabilité, interprète de son souverain, le Parlement ne fut pas fâché de trouver une occasion favorable d'être agréable au ministre, dont il crut flatter la vanité... » (*Remensiana*, 1845.)

La lettre qui suit et que nous avons trouvée dans le volume même d'où nous avons extrait celle de Levesque La Ravallière, qui précède, prouve que les descendants de Colbert ne se sont pas tous tenus pour satisfaits de l'illustration qu'a jetée sur leur nom le grand ministre de Louis XIV, et qu'ils ont persisté à se rattacher la souche écossoise. Nous avons réuni une foule de documents généalogiques qui, sans invalider positivement cette origine, lui donnent au moins un douteux reflet. Nous en publierons incessamment le sommaire. L'érection très-prochaine d'une statue à Colbert, dans la ville de Reims, donne à cette question d'origine un intérêt d'actualité. Il n'y a plus de Colberts à Reims, mais les

Coqueberts, leurs alliés, quoi qu'en dise le noble auteur de la lettre qui suit, y ont encore d'honorables représentants.

M. DE MAULEVRIER A DOM TAILLANDIER.

J'ay été tres sensible, Mon Reverend Pere, a votre attention a vouloir bien m'instruire de votre projet pour ce qui regarde l'extraction des Grands hommes que la Province de Champagne a produit. Rien de plus obligeant que ce que vous me dites de M[r] Colbert. Je compte sur la parolle que vous voulés bien me donner, que lorsque vous en serés à cette partie de votre histoire vous me permettrés de vous exposer la vérité sur ce qui concerne notre origine.

L'Escosse a veu naitre mes premiers ancetres : les aisnés y existent encore sous le nom de Colbert, Barons de Castellilh; *de* leurs cadets passerent en France vers le 12[e] ou le 13[e] siècle. Eux ou leurs descendants, s'établirent en Champagne, ils y formerent plusieurs branches de l'une desquelles est venu celuy dont vous me faites l'honneur de me parler. Ses Peres n'avoient pas toujours vecu dans l'aisance : quelques uns de leurs enfans ont été, je crois, dans le commerce, usage établi dans toute la Grande Bretagne. La ligne directe de M. Colbert n'a point eu recours à cette ressource, mais l'envie s'est servie de M. L'abbé de S[t] Pierre, de M. L'abbé de Choisy, d'Amelot de la Houssaye et en dernier lieu du s[r] de la Beaumelle, dans sa première édition des *Mémoires* de Mad[e] de Maintenon pour tascher de persuader que nous ne sortions point d'Escosse et que nous venions de famille marchande.—L'épitaphe qui est aux Cordeliers de Reims est une preuve incontestable qu'un Colbert venu d'Escosse est mort en cette ville, où il paroit que, depuis lors mes ayeux ont toujours esté, et à Fismes. Deux freres de celuy qui est en Escosse sont en France, l'un Lieutenant-colonel du Regiment royal Escossois, et l'autre est abbé et de-

meure à Paris. Cette branche nous a toujours reconnus pour estre de leur maison : de plus un acte authentique du Parlement d'Escosse reconnoit et atteste que nous sommes originaires de ce païs et d'extraction noble. Ces preuves suffiroient pour toute autre maison, mais l'envie ne s'est jamais lassée de tascher de les detruire : c'est ce que j'espere empescher. J'ose me flatter que vous ne me refuserez pas votre secours ne vous demandant au reste que descrire d'après les preuves dont j'ay l'honneur de vous parler et celles que je vous produirai, comme les preuves de Chevalier de l'Ordre du S. Esprit faites par mon Grand pere en 1688 ; differentes preuves fournies a l'ordre de Malthe avant ce temps : après cela, tous les titres qui prouvent, autant qu'il est possible, la filiation.

Ce qui peut favoriser les ennemis de notre nom est une famille de Coquebert et une autre de Colleberts qui sont encore en Champagne : les premiers tombent pour peu que l'on sçache lire et il a été prescrit aux seconds d'escrire leur nom par deux LL. afin qu'ils ne puissent pas se dire de mesme nom que nous.

Voilà, mon Reverend Pere, les armes dont se servent nos ennemis pour tascher de nous enlever l'avantage d'estre d'origine noble et Escossois. Je vous demande mille pardons de cet ennuieux détail et je vous supplie d'estre persuadé de toute ma reconnoissance et de la sincerité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'estre, mon Rev. Pere, Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

L. M. de Maulevrier.

P. S. Je vous prie de garder ma lettre : elle vous sera un préservatif contre les impressions désaventageuses que l'on cherchera peut-estre a vous donner ; et quelle soit, s'il vous plaist, pour vous seul.

XXVI. — DEUX LETTRES DU DUC DU MAINE.

Nous avons précédemment annoncé ces deux lettres inédites du duc du Maine comme nous venant du *British museum*, par l'obligeante communication de M. Gustave Masson : la première, qui est à l'adresse de M. Nicolay, premier président de la chambre des comptes, fait allusion à l'une des nombreuses pièces produites dans la fameuse affaire des princes légitimes. Cette pièce, l'une des plus remarquables à l'appui du testament, semble l'œuvre du président de Nicolay, et prouve que dans cette grave question l'opinion de la chambre des comptes différoit de celle du parlement.

La seconde des lettres du duc du Maine est sans adresse, mais nous paroît écrite à M. d'Argenson. Elle est datée de Sceaux, où le prince s'étoit retiré après la découverte de la conspiration Cellamare. C'est là que, malgré ses protestations d'innocence, il fut arrêté par un lieutenant des gardes du corps du roi, le 29 décembre de la même année 1718, et de ce lieu conduit à la citadelle de Doullens, en Picardie, tandis que la duchesse, sa femme, plus compromise encore, fut arrêtée par le marquis d'Ancenis et conduite au château de Dijon.

M. LE DUC DU MAINE A M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE NICOLAY.

A Paris, le 17 juin 1716.

Je vous suis très obligé, monsieur, de vous estre souvenu de m'envoyer le *Mémoire instructif* (1) que vous m'aviés fait espérer : il est escrit avec tant de netteté que je n'ay pas eu de peine à le comprendre, et qu'il m'a rendu presque incompréhensible la

(1) En voici le titre : *Mémoire instructif sur la requeste présentée au roi contre les princes légitimez*. — Il a été réimprimé dans le *Recueil général des pièces touchant l'affaire des princes légitimes et légitimés*. Roterd., 1717. C'est la 15e pièce du t. Ier, p. 345.

difficulté qui nous est faite, surtout après la précaution que vous aviés prise aupres de M. le Duc d'Orléans. Quand la chambre des comptes ne seroit pas aussi vénérable qu'elle est, tant par elle mesme que par le lustre que luy donne un premier Président tel que vous, mon sentiment seroit toujours, monsieur, de maintenir les compagnies dans leurs droits et dans leurs usages : jugés donc, s'il vous plaist, ce que je puis penser en cette occasion ; cependant comme je suis à nostre conseil des derniers opinants, les délibérations sont faites et arrestées d'ordinaire avant que je parle ; ainsi ma bonne volonté, à faute de succès, ne doit pas estre sans mérite ; car je vous supplie de vouloir bien estre persuadé, monsieur, que je ne souhaite rien avec plus d'ardeur que d'estre honnoré de vostre estime, et de profiter des conjonctures qui se présenteront pour vous convaincre du cas que je faits de vostre amitié et de l'envie que j'ay de m'én rendre digne.

L. A. de Bourbon.

à monsieur,
monsieur de Nicolay,
premier président de la chambre des comptes

LE MÊME A MONSIEUR D'ARGENSON.

A Sceaux, le 30 aoust 1718.

Il est bien genereux, monsieur, et bien digne d'un homme comme vous de ne pas oublier le plus malheureux et le plus innocent de tous les hommes. Je ne murmure point de mon affreuse disgrâce, je désirerois seulement que les causes en fussent rendues publiques, estant bien assuré qu'il est impossible d'en produire. Mon silence et mon respect dans cette violente

crise est la preuve de la pureté, et si j'ose le dire de la droiture de mon cœur. Je suis venu icy pour que ma conduite y soit plus exactement observée et je ne désirerois autre chose sinon qu'elle le fûst par d'honnestes gens. Je suis pénétré, monsieur, de la manière dont vous me faites l'honneur de m'escrire, et les assurances que vous voulés bien me donner de la continuation de vostre estime et de vostre amitié me touchent de la plus vive reconnoissance. C'est de quoy je vous suplie, monsieur, d'avoir la bonté d'estre fermement persuadé.

L. A. DE BOURBON.

(à M. d'Argenson?)

(*Bristish muséum.* Fonds addit. n° 21,509.)

XXVII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A Monsieur le Directeur du CABINET HISTORIQUE.

Le *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, dont vous avez annoncé la création et la première livraison, vient de publier son deuxième cahier, avril-mai-juin. Celui-ci justifie pleinement les éloges que l'on a donné de toutes parts à cette entreprise. M. l'abbé de la Roque, qui dans le N° précédent a donné une notice sur le P. Montgaillard et ses manuscrits, a puisé dans cette précieuse mine des « recherches historiques sur les Aquitains qui se sont fait remarquer dans les dignités ecclésiastiques. »

La vie de dom Bernard de Suriac, simple et modeste moine du monastère de Saint-Oreps d'Auch, devenu archevêque de Tolède, à la fin du onzième siècle, a toute l'importance d'un document historique. Nous trouvons ensuite dans ce N° une correspondance histo-

rique sur les épreuves de l'émigration vers la fin du dix-huitième siècle. C'est la suite des *Lettres de Mgr de Latour-Dupin-Montauban*, que tout le monde lira avec intérêt et curiosité. M. Léonce Couture trace d'une main habituée aux luttes et aux travaux de l'érudition une *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au quatorzième siècle*. Puis viennent des Recherches historiques sur l'influence du protestantisme dans la province d'Auch; un savant travail sur la *Géographie de l'Aquitaine* de M. J. F. Bladi, au style duquel l'érudition ne fait aucun tort et dont le récit témoigne des plus saines traditions littéraires. Dans la partie de la correspondance, nous remarquons une lettre de M. l'abbé P. Laurence, vicaire général de Tarbes, qui annonce l'existence sinon la découverte, des œuvres inédites de Mgr De Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, au moment de la révolution, avec le recueil des actes d'administration diocésaine qui signalèrent son épiscopat de 1790 à 1802. Ces précieux documents, dit M. Laurence, forment deux forts volumes grand in-8°, écrits en très-grande partie par M. l'abbé Leyrolles et distribués en six classes, etc., etc. — Si nous n'appréhendions pas de diminuer la pieuse satisfaction de M. l'abbé Laurence, qui croit posséder seul le trésor que, du reste, il met libéralement à la disposition du Bulletin du comité, nous lui dirions qu'un recueil analogue existe à la Bibliothèque impériale, sous ce titre : *Recueil des écrits de François de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, relatif aux affaires de l'Eglise de France depuis la fin de l'année* 1790 *jusqu'à la fin de* 1797, 2 volumes, l'un in-4°, l'autre petit in-f°, sous le n° 2990, 1 et 2 du Supplément.

Nous n'avons pas le loisir aujourd'hui de comparer le contenu de ce texte avec celui dont M. Laurence donne la notice et que nous croyons effectivement quelque peu différent. Mais cet examen, nous le ferons de manière à pouvoir en dire quelque chose dans un prochain n° du *Cabinet historique*.

— M. J. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont, vient de nous donner la *Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne*, 1 vol. in-12, dont nous pouvons louer l'exécution et l'utilité, même après la belle publication de M. Émile Jolibois, intitulée : *La Haute-Marne ancienne et moderne*. C'est que, bien que l'une semble faite en vue d'une concurrence

à l'autre, les deux ouvrages n'ont aucune espèce de parité et ne se peuvent suppléer. Le livre de M. Carnandet est un *vade-mecum* qui donne la statistique actuelle du département, avec quelques aperçus historiques qui suffisent au commun des lecteurs, aux touristes pressés qui n'ont ni le temps ni le vouloir d'approfondir les choses. L'ouvrage de M. Jolibois est une œuvre d'érudition et de patientes recherches, et enrichi d'une multitude de planches, de cartes, de vignettes et de croquis à l'aide desquels l'esprit et les yeux saisissent la physionomie complète de l'ancien Bassigny et de la moderne Haute-Marne. Quoi qu'il en soit, le volume de M. Carnandet fera son chemin. — A ce sujet, permettez-moi de vous le faire remarquer : nul n'écrit plus que M. Carnandet ; son infatigable activité se porte sur tous les points : la bibliographie, — l'hagiologie, — la littérature du moyen âge, — la biographie, — la statistique moderne, — la monographie, — la presse quotidienne et périodique et mille autres sujets occupent tour à tour l'esprit et la plume de M. Carnandet ; ce qui le distrait à peine des soins qu'il donne à la bibliothèque dont il a la direction. Son ardeur dévorante suffit à tout. — M. Émile Jolibois a eu, comme son successeur (car vous savez que M. Jolibois a précédé M. Carnandet comme bibliothécaire de Chaumont), son temps de fiévreuse activité. Aujourd'hui, archiviste émérite d'un des départements du midi, il se borne aux obscurs et modestes travaux de la paléographie. Nous espérons que son éloignement de son pays ne lui fera point abandonner l'utile et remarquable publication qu'encouragent, du reste, l'administration départementale de la Haute-Marne et tous les appréciateurs sérieux.

— M. Peigné Delacourt a réédité ou fait un tirage à part de son travail sur l'emplacement de *Noviodunum* qui avoit paru dans le t. XVII des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*. Ce mémoire, qui contient les plus curieuses recherches sur plusieurs lieux du Soissonnois, est accompagné d'un grand nombre de fleurons sur bois, intercalés dans le texte, auquel ils prêtent appui et donnent un double intérêt. L'auteur fait suivre ce mémoire d'un précis sur le *Castrum barrum* qu'il croit avoir reconnu près

le château de Bétancourt-lès-Noyon, lieu célèbre par le séjour qu'y fit le roi Childéric durant son interrègne. Je ne vous cite cette publication que pour mémoire, car j'ai hâte d'arriver à sa notice sur le *Théâtre de Champlieu*, qui, quoique déjà connu des curieux, n'en mérite pas moins une mention nouvelle, puisque aussi bien la difficulté qu'elle soulève n'est point résolue et que l'auteur vient de lui donner un *supplément* qui la ravive tout entière.

Vous connoissez l'état de la question, mais tous vos lecteurs n'en savent peut-être pas tant. Permettez qu'en quelques mots je rappelle ici les faits qui ont certainement un grand intérêt historique. Il s'agit d'un plateau dit vulgairement *les Tournelles* ou *Camp de César*. Quel canton de France ne possède son camp de César? Il est dans l'ancien Noviodunum, à moins de 8 kilomètres de Verberie, sur la lisière de la forêt de Compiègne, précisément sur le passage de la chaussée Brunehaut et dans un site que M. de Saulcy, qui s'y connoît, déclare éminemment propre à la stratégie. La tradition lui donne une origine romaine, et le savant académicien admet volontiers la dénomination de *Camp de César*. Là n'est point le débat, mais sur la destination d'un monument enterré naguère sous un énorme tertre enclavé dans le errain dit des *Tournelles* ou *Camp de César*. C'est le théâtre de Champlieu, que MM. Viollet Le Duc et de Saulcy considèrent comme mérovingien et l'œuvre du roi Chilpéric, et que M. Peigné maintient pour romain du meilleur temps des Antonins. Les arguments ne lui font point faute, et quelle que soit l'autorité dans la science de ses adversaires, M. Peigné soutient la lutte avec toute la vivacité qu'il apporte dans ses convictions. Du reste, on ne peut trouver un jouteur de meilleur foi. M. Peigné reproduit dans son travail tous les arguments, que dis-je? tous les articles de ses compétiteurs. Il les discute, leur oppose ses démonstrations et ses preuves, et son *Mémoire*, enrichi de cartes, de plans et des plus remarquables fragments de sculpture que les fouilles ont amenés, ne laisse rien à désirer, et si nous avions voix au chapitre, et surtout si nous ne craignions de nous faire quelque méchante affaire en haut lieu, nous pourrions bien lui adjuger le gain du procès. Quoi qu'il

en soit, le théâtre de Champlieu, visité par d'augustes personnages, est aujourd'hui le point de mire et le but de promenade de tous les archéologues étrangers et nationaux, et M. Peigné Delacourt a sa bonne part à revendiquer dans l'illustration récente de cette partie du sol picard sur laquelle ses précédentes études avoient déjà fixé l'attention publique.

— M. le prince Auguste Galitzin, dont vous avez donné dans votre dernier numéro une communication intéressante pour l'histoire du grand schisme d'Orient, vient d'ajouter à ses publications, déjà nombreuses sur ce sujet, un livre que les hommes d'étude accueilleront avec intérêt. Il a pour titre : *Legationes Alexandrina et Ruthenica ad Clementem VIII. Pont. max. pro unione et communione cum sede apostolica anno Domini, M.D.XCV.* On sait en effet que, sous le pontificat de Clément VIII, deux évêques russes vinrent prêter obéissance au saint-siége au nom du clergé de leur pays : il est bien vrai qu'à leur retour dans leur patrie, ils trouvèrent leur église plus obstinée que jamais dans le schisme. Une autre légation du patriarche d'Alexandrie eut des suites plus heureuses. Les députés abjurèrent entre ses mains les erreurs des Grecs, et reconnurent la primauté de l'Église romaine. Ce sont ces deux légations que M. Galitzin vient de rééditer. Je dis rééditer, car on les trouve insérées déjà dans le recueil de Baronius, ce que reconnoît très-modestement et en fort bon latin le nouvel éditeur : « Quia vero Baronii sextus et septimus tomi, quibus legationes istæ appendicis loco adjunctæ sunt, ob operis et pretii magnitudinem ad paucorum manus veniunt, existimavimus nos rem multis et gratam et utilem facturos, si acta utriusque legationis separatim excuderemus... » — Ce petit volume, qui se trouve à la librairie de Duprat, est en effet d'une charmante exécution et se fera rechercher à double titre — comme tout ce que publie votre noble et actif correspondant.

— Les archéologues de nos jours font en général trop bon marché des paroles de l'auteur ancien : *Historia placet quo quomodo scripta.* Combien d'eux en effet, confiants en cette parole, se contentent de refaire, de redire ou de réimprimer ce que d'autres ont fait, dit, ou imprimé avant eux? La *Notice historique sur l'église de Saint-Martin de Vendôme*, par M. de Martonne, archiviste du Loir-et-

Cher(1), a la premier et principal mérite des ouvrages de ce genre : elle vient combler les lacunes précédemment signalées, et donner sur l'église de Saint-Martin de Vendôme des renseignements qui manquoient. S'il faut dans un ouvrage de ce genre comme condition première, forcée, des faits nouveaux, il faut aussi, et cela n'est pas moins important, dans le classement de ces nouveaux matériaux, une méthode et un ordre qui les rendent clairs et attrayants. Or l'auteur de notre notice possède au plus haut point cette seconde qualité qu'un esprit sérieux et droit acquiert par le travail. Passer en revue les chapitres qui composent le livre de M. de Martonne, c'est donner une idée de la bonne méthode qui a présidé au classement et à l'ordre des matériaux découverts. Après les diverses constructions de cette église, le lecteur passera en revue ses chapelles, ses biens, ses pauvres, ses bienfaiteurs, ses curés, et tout ce qui se rattache à l'histoire extérieure du monument. L'auteur, avec une modestie de bon goût, termine son dernier chapitre par ces mots : « Que notre excuse soit dans le désir et le plaisir à la fois de recréer, à travers mille obscurités, une physionomie de vieille paroisse, de faire renaître de ces volumes poudreux la figure complète, à demi effacée par le temps et tout à fait par les hommes, d'une ancienne église patronale. » — Nous espérons que M. de Martonne trouvera la récompense de son travail et de ses recherches dans la reconnoissance des habitants de Vendôme et dans la certitude, tout en étant utile à la science, d'avoir sauvé de l'oubli un monument que sa vétusté et ses titres de gloire auroient dû faire respecter.

— Au milieu des graves préoccupations de la politique, les meilleurs esprits conservent la passion des études historiques. Mais ce sont surtout les travaux héraldiques, les recherches sur la noblesse qui sont en voie de progrès. De tous les points nous arrivent des publications qui attestent la tendance de l'époque. Il semble que le moment soit venu pour tous de remettre en lumière ses titres et ses prétentions à l'ancienneté, à la distinction. Les uns travaillent en vue d'eux-mêmes et de leur famille; d'autres, moins exclusifs, donnent à leurs recherches un horizon plus étendu. Voici M. le comte Godefroy de Montgrand qui nous octroie aujourd'hui la *Liste des Gentilshommes de Provence qui ont fait*

(1) Paris, librairie Dumoulin, quai des Augustins. 1860.

— Puisque nous en sommes sur la Bibliothèque impériale, permettez-moi une autre citation :

Tous les journaux, moniteurs exacts et scrupuleux des éphémérides du temps présent, ont publié, à l'envi l'un de l'autre, l'extrait de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique au sujet des vacances prochaines des bibliothèques de Paris. Nous en reproduisons le fond, comme avertissement à vos lecteurs:

La bibliothèque Sainte-Geneviève ferme du 1er septembre au 15 octobre, — la bibliothèque Mazarine du 15 septembre au 1er novembre (bien qu'elle n'ait pas attendu cette époque pour refuser ses salles au public depuis plus d'un mois ; des travaux d'intérieur et de tous genres ont nécessité cette mesure, et l'on ne prévoit pas qu'elle s'humanise avant le terme que lui assigne l'arrêté ministériel). — La bibliothèque de l'Arsenal prendra ses ébats du 15 septembre au 1er novembre, — et la bibliothèque de la Sorbonne du 11 juillet au 22 août. — L'arrêté ministériel ne dit rien de la bibliothèque impériale. Ce silence n'a point surpris le grand carré de papier qui le premier a cru utile de publier cet avis; et il a pris vraisemblablement sous sa responsabilité le supplément d'instruction qui suit : « Les vacances de la bibliothèque impériale, qui ne figurent pas dans cet arrêté, ont lieu chaque année du 1er septembre au 1er octobre. » — Et tous les journaux, quelque peu moutons de Panurge, ont répété le *post-scriptum*, et personne n'a réclamé, pas même messieurs de la bibliothèque impériale. — Mais, si je ne m'abuse, le décret du 14 juillet 1858, que vous avez reproduit dans vos colonnes (t. IV, p. 216), dispose formellement, art. 4, qu'à partir de 1859, la bibliothèque impériale demeurera ouverte toute l'année, excepté pendant la quinzaine de Paques. » — Nous ne doutons pas que messieurs de la bibliothèque n'acceptent volontiers l'octroi du mois de septembre : mais nous ne croyons pas qu'il y ait eu rappel de cette disposition : aussi pensons-nous que la bibliothèque ne cessera pas un seul jour d'être ouverte pendant le mois de septembre. G.

. . . .

M. Pierre Clément se propose de donner prochainement le premier volume des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*. On comprend l'immense intérêt d'une pareille publication.

Il seroit extrêmement reconnoissant aux personnes qui possèdent quelques-unes de ces lettres, entièrement AUTOGRAPHES, de vouloir bien lui en adresser une copie, avec les indications nécessaires, *rue Bellechasse, n° 14, à Paris.*

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XXVIII. — ARMORIAL DE FRANCE

DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE (1).

(Suite. *Voy.* t. V, p. 10, 48, 89, 197, 249, et t. VI, p. 33, 116.)

Baichelers.

890. M. AINS D'AMBOISE. — Paallé d'or et de gueules à un baston d'azur.

891. M. GUY DE BAMSAY. — D'or à un fer de moulin de gueules à un baston d'azur.

892. M. GUILLAUME DE BAMSAY. — Semblablement, à un lambel d'azur.

(1) Un de nos honorables correspondants, M. Steph. de la Nichollière, nous écrit pour nous avertir que, selon lui, notre armorial a un si grand air de famille avec la liste publiée par Gabriel Dumoulin, à la suite de son *Histoire de Normandie*, qu'il lui semble que l'un n'est que la copie de l'autre. — Nous prions le lecteur que cette observation pourroit toucher, de vouloir bien se reporter à la notice qu'a donnée de ce texte M. Douet Darcq (t. V, p. 10), notice dans laquelle notre savant collaborateur a précisément prévu et réfuté l'objection, et suffisamment établi l'inédit de ce précieux armorial.

893. M. PIERRES TROUSSEAU. — De gueules à une bende de vair à un lambel d'or.

894. M. SYMON CHAMCULLART. — Vairé d'or et de gueules à un baston d'azur.

895. M. BRIANT DE MONTE JEHAN. — D'or fretté de gueules à un baston d'azur.

896. M. GUY D'ASAY. — D'argent à une bende de gueules.

897. M. FOUQUES DE SOUSEULLES. — De gueules à trois quevrons d'argent.

898. M. JEHAN DE CLERMONT. — D'azur à trois quevrons d'or.

899. M. — Escartelé de vair et de gueules.

900. M. GUILLAUME DE COURSELON. — D'argent à une bende de gueules à I léoncheau noir à la penne de l'escu.

901. M. TROULLART DU SAIGES (1). — D'argent à une fesse de gueules.

902. M. GUILLAUME DU SAIGES. — Semblablement, à I baston d'azur.

903. M. GUILLAUME DE MATEFOULON (2). — D'or à VI escuchons de gueules.

904. M. JUHEL DE MATEFOULON. — Semblablement, à I baston d'azur.

905. M. JEHAN REBUFY. — D'azur à un lion d'or rampant à croixetes d'or.

906. M. PIERRES D'ANCIRE. — De gueules à un foir de moulin d'or.

907. M. JEHAN DE SAINT CÈNCY. — De gueules à une bende d'argent à un lambel d'or.

908. M. JEHAN DU BUIL. — D'azur à un croixant d'argent à croixetes d'or semés.

909. LE SIRE DE RUILY. — Paalleités d'argent et de gueules à VI pièces.

(1) Troullart d'Usages.
(2) Mathefelon.

910. M. JEHAN DE MILEN. — Vairé d'or et d'azur.

911. M. JEHAN OUDART. — D'argent à une croiz de gueules.

912. M. PIERRES DE CUSY. — De noir à trois jumelles d'argent.

913. M. GUIFFROY DE CLECT. — D'or à trois quevrons jumeles d'azur.

914. M. SIMON BARBE. — D'azur à trois lions d'or rampans.

915. LE SIRE DE SAVONIERS (1). — De gueules à une croiz d'or patée.

VERMANDOIS ET BEAUVOISIN.

Banerois.

916. LE CONTE DE SESONS (2). — D'or à un lioncheau de gueules passant à une bordeure de gueules.

917. LE SIRE DE CURSY (3). — Fessey de vair et de gueules de VI pièces.

918. M. RAOUL DE CURSY. — Semblablement, à I baston d'or.

919. LE SIRE DE BOMONT. — Semblablement, à quoquilles d'argent sur les fesses de gueules.

920. LE SIRE DE NESLE. — De gueules à deux bars d'or, l'escu treffilié d'or.

921. LE SIRE D'AUFEMONT (4). — Sembablement, à une coquille d'azur sur le premier vair.

922. M. RAOUL DE CLERMONT. — Semblablement, à I lambel d'azur.

923. M. JEHAN DE CLERMONT. — Semblablement, à une molete d'argent sur le premier chief du lambel.

924. M. ROBERT DE CLERMONT. — Semblablement, le lambel bougonné d'argent et d'azur.

(1) Savonnières.
(2) Soissons.
(3) Coucy.
(4) Offemont.

925. LE SIRE DE MOIRIEUL (1). — Les armes de France à un demi lion d'argent rampant.

926. M. THIEBAULT DE MOIRIEUL. — Semblablement, à un baston de gueules.

927. LE SIRE DU PLESSIEUT. — Les armes de France à une bende d'argent.

928. LE SIRE DE HANGEST. — Semblablement, à un esgle d'azur sur le premier quartier.

929. M. AUBERT DE HANGEST. — D'argent à une croiz de gueules à V coquilles d'or sur la croix.

930. M. JEHAN DE HANGEST DE LA TABLE. — Semblablement, à un lambel d'azur.

931. LE SIRE DE RAYNEVAL. — D'or à une croiz noire à V coquilles d'argent sur la croiz.

932. M. RAOUL DE RAYNEVAL. — Semblablement, à I escuchon d'argent à trois lioncheaux noires en l'escuchon.

933. LE CASTELAIN DE BEAUVÈS (2). — D'argent à une croiz noire à V coquilles d'or sur la croiz.

934. LE VICONTE DE SONSNES. — D'argent à une croiz noire fretée d'or.

935. LE SIRE DE CRAMAILLES. — D'argent à une croiz de gueules à V anrgunnes (*sic*) d'or sur la croiz.

936. LE SIRE DE MONTEGNY. — D'argent à une croiz de gueules à V fremeaux d'or sur la croiz.

937. LE SIRE DE RAIE. — Semblablement, à un lambel d'azur.

938. M. FLAMENT DE CANNY. — D'or à IIII perlez lozengez de gueules à un lambel d'azur.

939. LE SIRE DE CHECHELLES. — D'azur freté d'or.

940. LE SIRE DE MILLY. — De noir à un chief d'argent.

941. LE SIRE DE LA TOURELLE. — D'or à VI tourelles d'azur.

(1) Moreuil.
(2) Le châtelain de Beauvais.

942. LE SIRE DE CHÉPOY (1). — D'or à VI tourelles de gueules.

943. M. REGNAULT DARGIS. — D'or à une ·oille de mesletes noires.

944. M. HUE DARGIS. — D'or à une oille de mesletez de gueules.

945. M. JEHAN DARGIS. — Semblablement, à un lambel d'azur.

946. LE SIRE DE HAN. — De gueules à III croissans d'or.

947. LE SIRE DE BASENTIN. — D'azur à flours de lis d'argent.

948. LE SIRE DE CRIEVECUER (2). — De gueules à trois quevrons d'or.

949. LE SIRE DE MAINGNELIES (3). — De gueules à une bende d'or.

950. LE SIRE DE FRELLAY (4). — D'argent à trois lioncheaux noirs rampans.

951. LE SIRE DE ROMQUEROLLES. — D'argent découppé sur gueules.

952. LE SIRE D'ERQUERY. — Semblablement, à I quevron noir.

953. M. ESTACE DE RIBEMONT. — De gueules fretté d'or à I quartier d'or à un lioncheau noir passant en quartier.

Bachelers.

954. M. REGNAULT DE BEAUVÈS (5). — D'argent à une croiz noire à V coquilles d'or sur la croiz à un lioncheau de gueules ou premier quartier.

955. M. GUILLAUME DE BEAUVÈS. — Semblablement, à une moleste de gueules en lieu du lionchel.

956. LE BORNE DE PAILLART. — D'argent à une croiz noire fretée d'or à une moleste de gueules.

(1) Cépoy.
(2) Crévecœur.
(3) Maignelay.
(4) Frolay.
(5) Beauvais.

957. M. SYMON DESQUESNES. — D'argent à une croiz de gueules fretée d'or à un lambel d'azur.

958. M. SURIEN DE CRAMAILLES. — Semblablement, à cinq aniogunnes (*sic*) d'or sur la croiz à un lambel d'azur.

959. M. GAVART DE SOURDON. — D'argent à une croiz noire fretée d'or.

960. M. JEHAN DE MOUSSURES. — D'argent à une croiz noire à V fremeaux d'or sur la croiz.

961. M. MOREAU DE SAVEUSES. — De gueules à une bende d'or bilettée d'or.

962. M. JEHAN DE FONTENEZ. — D'argent à VI tourrelles noires.

963. M. JOLIVET DE MOUY. — D'or à un sauteur de gueules à IIII mesletes de gueules.

964. M. BECQUEZ DU FAIEL. — Escallete de *Morieul Morieul* et du *Fayel*.

965. LE SIRE DE L'ESGLANTIER. — D'argent à trois tourteauls de gueules.

966. M. FLAMENT DE L'ESGLENTIER. — D'or à trois tourteaulx noirs.

967. M. DIMELIN DE LIHEUR. — D'or à un chief d'azur à un demi lion rampant d'ermine en chief.

968. M. ESTACE DE CAMPROVINE. — D'argent à une bende de gueules à VI mesletes de gueules.

969. LE BEGGUES DE VILAINES (1). — D'argent à trois lions noirs rampans.

970. M. POTEAU DE MESLIEU. — De noir à un chief d'argent à I demi lion de gueules rampant ou chief.

971. M. PIERRES DE MESLIE. — Semblablement, à une meslete de gueules.

972. M. JEHAN DE MESLIE. — Semblablement, à une molete de gueules ou chief.

(1) Le Bègue de Villaine.

973. M. JEHAN DE SAINS. — D'argent découpey sur gueules à I lion rampant noir.

974. LE SIRE DE PIÉLLOUSE. — Semblablement, à I quartier noir.

975. LE SIRE D'ESPINOUSE (1). — D'ermine à I escuçon de gueules.

976. M. VALLOIS QUINQUEMPOIS. — D'or à VI tournelles de gueules à un lambel d'azur.

977. LE PRÉVOST DE SAINT-JUST. — D'argent à VI tournelles de gueules.

978. M. GUILLAUME DE TOURNELLE. — D'or à VI tournelles d'azur à un lambel de gueules.

979. M. RIGAULX DE FONTAINEZ. — D'argent à VI tournelles noires et à un lambel de gueules.

980. M. JEHAN DE VILLIERS DE VERTERONNE. — D'argent à une bende d'azur à trois fleurs de lis d'or sur la bende.

981. LE SIRE DE PRÉSY (2). — Lozengé d'argent et de gueules à un chief d'or.

982. M. PRÉSY. — Semblablement, à un quartier noir.

983. M. PHILIPPE DE PRÉSI. — Semblablement, à trois coquilles noires ou chief.

984. M. JEHAN DE VILLIERS, viconte de Bretieul. — D'or à une croiz d'azur.

985. M. PIERRES DE BONVILLIER. — D'ermine à deux bares de gueules.

986. M. PIERRES DE SERMAISES (3). — D'argent à trois peilz lozengés de gueules.

987. M. GUILLES D'ESPANY (4). — D'argent à une bende de gueules à III besans d'or sur la bende.

(1) Epineuse.
(2) Précy sur Oise.
(3) Sermaise (arrondissement de Noyon).
(4) Epagny.

988. M. ESTACE DE CHINCHERIE. — De gueules freté d'or.

989. M. TASSIN DE RIBEMONT. — Semblablement, à I lioncheau noir passant ou quartier à une molete d'argent sur l'espaule du lion.

990. M. PORUS D'ESPAINGNY. — D'argent à une bende de gueules à III tourteaulx sur la bende à I lambel d'azur.

991. M. BRISAULT D'AYMERY. — D'argent à une oille de meslete de gueules à une quinte fieulle noire.

992. M. REGNOUARD D'AYMERI. — Semblablement, à une espaie d'argent en bende sur la quinte fieulle.

993. M. JEHAN DE CHIENES. — Eschiqueté d'argent et de gueules.

994. M. CLARIN DE CHIENES. — Semblablement, à un fer à cheval de gueules ou meulieu de l'escu.

995. M. SAUCHAY DE TILLAY. — D'argent à une bende noire engreslée.

996. M. SAVORT DE MORIEUL. — D'azur à fleurs de lis d'or à un demi lion rampant d'argent à un baston de gueules engresley.

997. M. FERRI DE HAN. — De gueules à III croisans d'or à un lambel d'azur.

998. LE SIRE DE SEREL. — De gueules à deux lipars d'argent passans.

999. M. GUILLAUME DE LIRAMON. — D'azur à deux lions d'argent passans.

1000. M. FAUVEL DE ELORY. — D'argent à deux fesses d'azur.

1001. M. RAFLART DE POULEHAY. — De noir à 1 chief d'argent, le chief freté de gueules.

(La fin prochainement.)

XIX. — DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

(*Voy.* précédemment t. II, p. 226, 251, 282; t. III. p. 48, 49.)

A Monsieur le Directeur du CABINET HISTORIQUE.

Monsieur, vos lecteurs regrettent infiniment que vous ne continuiez pas la série de documents que vous leur avez promis sur les faits relatifs à la Saint-Barthélemy et les causes présumées qui l'amenèrent. Elles sont, comme vous l'avez dit vous-même, de plusieurs sortes, et vous avez je crois parfaitement établi que la haine des deux maisons Chastillon et Guise en précipita la catastrophe. Cette longue et atroce querelle, qui rappelle si bien ces grandes haines de famille dont nos chansons de geste du moyen âge fournissent tant d'exemples est parfaitement établie par les documents qu'a publiés le *Cabinet historique*; et désormais l'historien qui voudra aborder cette grave question de la Saint-Barthélemy sera bien obligé de tenir compte de vos utiles recherches. Mais si vous avez épuisé cette partie de vos moyens, il vous reste un autre côté de la question que vous avez à peine effleuré, après l'avoir si bien indiqué à vos lecteurs. Ce sont les provocations incessantes du parti protestant. Les citations que vous avez faites (t. II, p. 227) de l'excellent travail de M. Buchez sont pleines de sens et de justesse : mais MM. les réformés pourroient dire : « Ce sont là des allégations qui restent à prouver. » L'insistance que mettent les écrivains de ce parti à réunir et publier les documents qui prouvent les persécutions dont ils ont été l'objet, n'est-elle pas une provocation pour le parti catholique de réunir et publier tout ce qui, en accusant les excès de leurs adversaires, peut tendre sinon à légitimer, du moins à expliquer la résistance et les persécutions qui, ont eu lieu ? Dans cette double question je n'entends point prendre parti. Les documents que j'ai à vous soumettre, je les ai demandés, recherchés

et réunis pour mon instruction personnelle et pour m'édifier moi-même sur une question qui me laissoit beaucoup de doute et d'incertitude, même après vos travaux, ceux de M. Buchez et de quelques autres écrivains. J'ai interrogé les annales de chacune de nos provinces pour y voir quel avoit été dans chacune d'elle le rôle des huguenots. Voici le résultat de mes recherches. Je vous laisse maître du choix. Partout où j'ai suivi les nouveaux sectaires, je les ai trouvés le fer et la flamme à la main. Sur leurs traces partout la dévastation, l'incendie, le pillage et la mort. Vos lecteurs en jugeront; puis peu à peu, malgré l'horreur qu'en inspire le souvenir, peut-être se rendra-t-on compte de la Saint-Barthélemy, et n'en accusera-t-on plus exclusivement le pauvre et malheureux roi Charles IX.

Agréez, monsieur.

P. DE W.

LES HUGUENOTS A TOURS (1).

Extraits des registres capitulaires de S[t] Martin de Tours.

La nuit du 11[e] au douzième de février 1561, les Huguenots s'emparèrent de l'Eglise parroissiale du Chardonnet, et y commirent plusieurs excèz, pillants et vollants toute l'argenterie, brisants et brulants toutes les images et ornemens de cette Eglise.

Le 2 d'avril, ils se saisirent du Château de Tours et s'empa-

(1) Nous prenons dans les communications de notre honorable correspondant une pièce que nous connaissions nous-même, qui nous avoit été demandée par Messieurs de la Société d'archéologie d'Indre-et-Loire, et qui, au moment de l'envoi que nous en voulions faire, s'est égarée dans nos cartons. La retrouvant parmi les documents que nous offre M. P. de W., nous la publions ici tout d'abord pour acquitter une double dette. Elle nous semble surtout remarquable par sa date. C'est à l'aurore du règne de Charles IX, et on remarquera que les premières violences signalées par ce procès-verbal sont de dix-huit jours antérieures à l'affaire de Vassy, que messieurs les réformés s'appliquent à regarder comme le point de départ de leur prise d'armes.

rèrent de toutes les portes de la ville. Le vendredy 3e Avril 1562, sur les 6 heures du soir, les Huguenots en grand nombre, et armés, s'emparèrent avec violence de l'Eglise et du cloître de St Gatian, rompirent et brisèrent toutes les images, et les livres de chant, et se saisirent des maisons canoniales, après en avoir chassé les chanoines.

Le samedy 4e Avril 1562, ils ôtèrent et arrachèrent les portes du cloitre St-Martin, et l'après midy ils revinrent armés et en grand nombre audit cloitre, et prirent les armes que les chanoines avoient achetés pour la défense de leur Eglise.

Il ne fut pas difficile aux hérétiques, après avoir privé cette église de ses gardes et de ses armes, de la piller et voler : aussi, le dimanche 5e Avril 1562, ils rompirent par morceaux la chasse de St-Martin, qu'ils mirent avec les lampes et les chappes dans le thrésor pour plus grande sûreté, ostèrent et abbattirent toutes les images.

Ledit jour de dimanche, le grand autel de S. Saturnin et un trépassement de Notre-Dame fait à grands personnages d'or et d'azur fin , qui avoit couté il y a 60 ans, ainsi que l'on a trouvé par écrit, dix mille ducats et plus, et qui étoit une des merveilles du monde, ensemble toutes les autres églises de Tours et hors ville, et depuis celle de Marmoutier, Baumont, St Cosme et autres, ont été rompues et démolies, et les religieuses de Beaumont, obligées de se retirer au lieu de la Marchère, appartenant à Mr le comte de Sancerre, et les Thrésors et tiltres dudit Marmoutiers apportés en cette église de St Martin, et mis en l'une des tours de la dite église, par les gens de la justice et gens du Roy : et pour raison de ce que dessus, le plus grand nombre des chanoines et autres bénéficiers de la dite église se sont absentés et ont abandonné leurs maisons, où se sont logés plusieurs hommes d'armes et gens de pied qui y ont demeuré tant qu'ils y ont trouvé de quoi vivre.

Les huguenots , non contents des ravages qu'ils avoient

commis jusques là dans l'église de St Martin, vouloient de plus qu'on abbatit l'arche et pilier sous laquelle étoit la chasse de St Martin, et le chapiteau d'argent qui étoit sur l'arche, les petites orgues, le pulpitre de pierre et les autels : ils en firent plusieurs fois la demande aux chanoines qui refusèrent constamment ; enfin le consistoire de l'Eglise réformée leur fit signifier d'abattre toutes ces choses, en conséquence de quoi intervint un ordre du 8e may, d'abattre ce que demandoient les huguenots, ce qui fut exécuté le samedy 9e may, en présence des officiers du Roy.

Le vendredy 15e de may 1562, grand nombre de soldats sont entrés dans l'église de St Martin par les vitres d'icelle, et après que les portes ont été ouvertes, sont entrés Mrs de Gentils et de Vigeant, auxquels ont été contraints d'ouvrir le thrésor de l'église et iceluy ouvert, ont commencé à le voir et visiter et prendre l'or et l'argent étant en icelui, pour le faire fondre et les joyaux et reliquaire, comme on peut voir plus au long, dans le procèz-verbal que les Huguenots en firent dresser eux-mêmes, afin de colorer leur vol.

Le lundi, 1er juin de la même année, les hérétiques se saisirent d'une maison canoniale, du préau, du chapitre et des galleries, et s'en servirent pour y faire la poudre à canon.

Le mercredy 10e dudit mois, ils ordonnèrent à son de trompe et cri public par la ville de Tours, que tous les gens d'Eglise eussent à vuider hors la ville de Tours dans vingt-quatre heures, sur peine de prison.

Le vendredy 10e du mois de juillet audit an, les huguenots de la ville de Tours, après sommation faite par plusieurs fois aux manants de la ville par un hérault du Roy de rendre la ville entre ses mains, s'en sont allés et sortis de ladite ville en armes, en nombre de bien 1300, une grande partie desquels bientost après a été défaite.

Le samedy 11e jour desdits mois et an, Mr de Beauvais, che-

valier de l'ordre du Roy, entra dedans la ville avec sa compagnie d'hommes d'armes et cent pistoliers à cheval et depuis y entrèrent six cens hommes de pied. Les ecclésiastiques de cette ville, aiant apris l'entrée du gouverneur, y revinrent aussitôt.

Le lundy 13 dudit mois, plusieurs de Mrs du Chapitre et autres bénéficiers de ladite église, retournèrent en la ville de Tours, et le mardy ensuivant, fut chantée en l'église de Mr St Martin, assistant ledit sieur de Beauvais, avec très grand nombre de peuple une messe haute du Saint-Esprit en musique, en laquelle église n'est demeurée aucune chose qui n'ait été rompue et démolie, fors et excepté les chaises du chœur d'icelle et aussi les verrines et vitres desquelles quelque peu a été rompu.

Le lundi dernier jour de 9re 1562, le sieur Jean Bourgeau, président de Tours, voulant s'enfuir dans un batteau, accompagné de plusieurs soldats du sieur de Clairvaux, gouverneur de Tours, fut arrété, noyé et ensuite pendu à un arbre auprès de St Genoulx, et cela, parce que non-seulement il n'avoit point voulu punir les hérétiques, de plus, il les avoit toujours favorisé en adhérant à leurs sentiments erronés et en opprimant les catholiques.

(*Rec. D. Houzeau*, vol. 10.)

XXX. — VOYAGE DE PIERRE LE GRAND EN FRANCE.

(*Voy.* précédemment t. Ier, p. 47; t. II, p. 35, 52, 188; t. IV, p. 177.)

Nous reprenons la suite des documents sur le voyage en France du czar Pierre Ier. — Les lettres et pièces qui suivent, comme quelques-unes de celles que nous avons déjà publiées, nous les devons à la parfaite obligeance de M. Hatat, archiviste de la Marne. Celles-ci

sont relatives aux mesures prises par l'intendance de Champagne pour que rien ne manque aux commodités de Sa Majesté czarienne et pour que le cérémonial de rigueur soit observé sur son passage. On y voit aussi le chapitre des dépenses occasionnées aux villes qui eurent l'insigne honneur de voir les traits de l'auguste personnage.

DÉPENSES DE LA VILLE DE SEDAN A L'OCCASION DU PASSAGE DU CZAR.

1. *Le maréchal d'Huxellès, président du conseil des affaires étrangères, à M. L'Escalopier, intendant de Champagne.*

A Paris le 18e Juin 1717.

Vous serez informé par une autre voye, Monsieur, des ordres que l'on donne pour faire trouver sur la route du Czar les chevaux nécessaires pour le service de ce Prince qui part incessament de Paris pour se rendre à Charleville, où il s'embarquera pour descendre la Meuze. Il est necessaire que l'on dispose pour cet effet six batteaux où le Czar puisse s'embarquer avec toute sa suite, et que ces batteaux soient prests pour le lundy 21e. de ce mois. Comme il est aisé de juger qu'il seroit difficile qu'ils fussent tous egalement propres, il faut donner sa principale attention à ce qu'il y en ait au moins deux disposez avec autant de soin qu'il sera possible, et deux autres en etat de recevoir aussy des personnes de quelque considération; et l'intention de S. A. R. est que vous apportiez tous vos soins pour que ces dispositions soient faites le moins mal que vous le pourrez.

Je ne puis vous marquer dans quels lieux de votre departement le Czar voudra s'arrester pour coucher et peut etre que je ne seray pas même en etat de vous en informer avant son depart : ainsy tout ce que je puis vous marquer, par rapport au cérémonial, à l'egard de ce Prince, est qu'en quelque lieu qu'il

s'arreste, il faut que les principaux officiers luy fassent des complimens comme à une teste couronnée, s'il veut bien les recevoir.

J'ecris au commandant de Mezières ce que je vous marque par ordre de S. A. R. par rapport aux batteaux qu'il faut disposer, afin qu'il puisse d'avance, et en attendant vos ordres, donner ceux qu'il jugera necessaires pour en accelerer l'execution. Je vous prie de croire que je suis tres sincerement, Monsieur, entierement à vous.

Signé : HUXELLES.

---

2. *MM. de Villars et de Puysegur à M. de L'Escalopier.*

A Paris le 15 Juin 1717.

Le Czar estant sur le poinct de partir d'icy, Monsieur, pour s'en retourner, et prenant sa route par Fismes, Reims et Rethel pour passer par Sedan et Charleville, je vous adresse des copies des ordres qui ont esté expédiez aux troupes qui luy serviront d'escorte pendant sa marche sur cette routte : il sera necessaire que vous donniez incessamment les vostres pour faire avancer a celles qui sont de vostre departement un prest de dix jours, devant subsister pendant leur marche et dans les lieux ou elles auront a se rendre au moyen de leur solde et du fourrage que vous ordonnerez aux Maires et Eschevins de leur faire fournir. L'on est encore incertain du jour que le Czar partira, et de ceux qu'il employera pendant sa marche; cependant il y a de l'aparence que ce sera pour samedy prochain, et qu'il pourra aller en deux ou trois jours a Reims, c'est pourquoy vous aurez agreable de prendre vos mesures ladessus pour vous rendre a Reims le plustot que vous pourrez, où vous vous trouverez a portée d'informer les trouppes du temps auquel il passera dans les ieux ou les destachement sont places, pour luy servir descorte;

et si l'on en avoit encore besoin pour ses bagages, vous y employerez les maréchaussées de vostre departement. Je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé : VILLARS et PUISSEGUR.

M. L'Escalopier.

---

3. *M. le maréchal d'Huxelles au même.*

A Paris le 16e Juin 1717.

Depuis que je vous ay ecrit ce matin, Monsieur, pour vous informer des mesures qu'il estoit necessaire de prendre pour le voyage du Czar dans vostre departement et pour faire rendre a ce Prince, dans les lieux de son passages, les honneurs deus a son rang autant qu'il voudra les recevoir : l'on a examiné ce qui seroit le plus convenable pour suppléer a ce qui pourroit manquer pour la subsistance de ce Prince et de sa suite pendant son voyage ; et quoy que l'on n'ait pas jugé qu'il fut possible de le faire suivre par les officiers qui seroient necessaires pour faire servir des tables avec quelqu'ordre, Son Altesse Royale a cependant destiné le sr. Bocquet Me. d'hostel du chambellan pour suivre le Czar jusqu'a Charleville, affin qu'il puisse pourvoir aux choses les plus indispensables, mais comme il ne peut remplir cette commission avec succez qu'autant qu'il sera appuyé de votre autorité, l'intention de Son Altesse Royale est que vous prescriviez a vos subdeleguez des lieux de la route du Czar d'apporter tous leurs soins pour mettre le sr. Bocquet en estat de faire servir ce Prince, et de luy faire fournir en payant a un prix raisonable la viande, le pain, le vin, la vaisselle, les ustanciles de cuisine, le linge de table et toutes les autres choses necessaires pour suppléer aux dispositions qu'il n'est pas possible de faire suivre dans cette occasion.

Je vous prie d'estre persuadé que je suis tres véritablement, Monsieur, entierement à vous.

Signé : HUXELLES.

---

4. *Du même au même.*

A Paris le 16 Juin 1717.

Vous aurez esté instruit, Monsieur, par la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir des intentions de Son Altesse Royale par rapport aux dispositions necessaires pour mettre le Czar en estat de s'embarquer a Charleville pour descendre la Meuse. Ce Prince partira d'icy Dimanche prochain, aprez midy, et il compte de faire de grandes journées a la faveur des mesures qui ont esté prises pour establir des relais dans les lieux de son passage : mais il n'en a jusqu'a present designé aucun pour s'y arrester et y reposer, soit dans le cours de la journée, soit la nuit : ainsy, Monsieur, l'on ne peut prendre de mesures fixes à cet egard, et il suffira que vous donniez un ordre general d'apporter toutes les facilitez qui seront possibles pour la commodité et pour la seureté de son voyage et de luy rendre dans les lieux de son passage les honneurs accoutumez pour les Princes Etrangers, ayant rang de teste couronnée, s'il veut les recevoir, c'est a dire les complimens des corps, les presens selon l'usage, et le canon dans tous les lieux où il y en a. Vous scavez sans doute qu'a l'esgard des clefs des villes on ne les présente jamais à quelque Prince Etranger que ce soit, lors meme qu'on leur accorde les autres honneurs royaux.

Il faudra que vous ayez attention s'il n'y avoit pas de trouppes à Charleville d'y faire passer de Mézieres une garde qui puisse demeurer auprez de la personne du Czar, pendant le sejour qu'il y fera. C'est tout ce que je puis vous marquer jusqu'a present sur ce sujet et je vous prie de croire que je suis tres veritablement, Monsieur, entierement a vous.

Signé : HUXELLES.

5. *État de la route que tient Sa Majesté Czarienne pour aller de Paris a Charleville.*

Paris, Le Bourget, Le Mesnil, Nanteüil, Villers Cotterets, Soissons, Braisne, Jonchery, Reims, Isle, Rethel, Launoy.

---

6. *L'on demande à Charleville les bateaux necessaires pour Sa Majesté Czarine et pour sa suite sçavoir :*

1. Un bateau pour Sa Majesté Czarienne.
1. Un autre pour sa cuisine.
1. Un autre pour ses domestiques.
1. Un autre pour les Ministres.
1. Un autre pour les Généraux.
1. Un autre pour la chancellerie d'État.

---

7. *M. Lescalopier, intendant de Champagne, à M. le maréchal d'Huxelles.*

A Mésieres, le 23 Juin 1717, sur le midy.

Le Czar a son arrivée s'est embarqué fort satisfait, autant qu'on la pu juger, des préparatifs de ses bateaux, de la belle disposition des troupes, et des commodités de sa subsistance, nonobstant la précipitation de sa marche et l'incertitude perpetuelle de ses séjours. J'auray l'honneur de vous envoyer le plus tost qu'il sera possible l'etat général des fournitures livrées pour son passage, dans l'etendüe de mon departement. Je suis.

A Mésieres ledit jour, à la même heure.

La marche du Czar, toutte precipitée et variable qu'elle a été, n'a pu tromper l'exactitude et la vigilance des officiers

commandans les troupes du Roy sur son passage. M. De Lescle commandant à Mézières s'est distingué par une belle disposition pour les détachemens du dehors, et par le bon ordre du dedans de sa place. Tout ce qui estoit de la suitte du Czar a joint en mesme temps avec une celerité qui a surpris.

(Les originaux sont des minutes ou projets de lettres.)

---

8. *Les Officiers de l'hotel de ville de Sedan, au sujet de la depense qu'ils ont faite a l'occasion du Czar.*

19e Juillet 1717.

Monseigneur

En conformité de vostre lettre du 17e courant, nous avons l'honneur de vous enuoyer cy inclus le memoire de la depense quy a esté faite pour larriuée du Czar de Moscouie, tiré sur loriginal que vous trouvairés tres modicque, ny en ayant q'une partie quy aye tombé, et resté, a la charge de la ville, parceque nous auons prie la precaution de rendre les vaisselles, bateries de cuisine, bougies, linges, et autres vstancilles quy n'ont rien cousté ne s'en estant poins servis; ainsy cette depence ne monte qua la somme de cent quarente deux liures cinq sols que nous auons fait payer par le sr. Mouniers sur les fonds de la gabelle des vins parceque personne n'a rien voulust vendre a la ville qu'en argent comptant nous esperons Monseigneur que vous aprouueres cette depence, et la conduite que nous auons tenus a cette egard n'ayant pust faire autrement estant dans un tres profond respect,

Monseigneur

Vos tres humbles et tres obeissants serviteurs

Signé : DAVID, LAUNOY, J. MIGNOT, JACQUET,
MOUNIER, PRUDHOMME et DUPONT.

A Sedan ce 19e Juillet 1717.

10. *Le maréchal d'Huxelles à M. Lescalopier.*

A Paris le 24e. Decembre 1717.

J'ay receu dans leur tems Monsieur les lettres que vous avez pris la peine de m'ecrire par raport aux depenses faites a l'occasion du passage et de l'embarquement du Czar et des personnes de sa suite. J'envoyay la premiere de vos lettres et le memoire de cette depense a M. le Cousturier par ordre de Son Altesse Royale pour pourvoir au remboursement, et je croyois cette affaire consommée depuis longtems, lorsque j'ay appris en dernier lieu quelle ne l'estoit pas encore. Je vous prie de vouloir bien m'envoyer un memoire semblable à celuy que j'ay remis a M. le Cousturier, affin que je puisse prendre de nouvelles mesures sur ce sujet et de croire que je suis Monsieur tres parfaitement a vous.

Signé : HUXELLES.

(*La suite prochainement.*)

XXXI. — RECHERCHE DE LA NOBLESSE
DANS LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le No 772 *hist.* in-4°, un petit volume manuscrit dont le contenu nous a paru inédit et de quelque utilité pour l'étude des questions qu'a soulevées la loi du 28 mai 1858. L'intérêt fiscal, on le sait, entroit pour beaucoup dans les différentes recherches que le gouvernement fit aux dix-septième et dix-huitième siècles des usurpateurs de noblesse. L'écrit que nous allons donner est rédigé à ce point de vue. Aujourd'hui, la *recherche* a quelque chose de plus personnel et de plus rigoureux, s'il est possible, puisqu'elle tend à enlever aux gens la considération à laquelle ils ont cru pouvoir prétendre à l'aide d'attributions de noms et de titres contestables. Le fisc n'a rien à faire ici. Il ne s'agit

donc plus, à proprement parler, que d'une question d'amour-propre. — Mais l'importance que les parties intéressées y mettent n'en est pas moins grande. — Les procédures des préposés aux *recherches* des dix-septième et dix-huitième siècles sont bonnes à connoître — même pour la commission du sceau qui bien souvent peut se trouver embarrassée dans les difficultés d'une jurisprudence à peine formulée. D'ailleurs certains détails personnels, semés dans ces sortes de rapports, rendront la lecture de celui-ci fort supportable. La malignité publique, qui se rit des déconvenues de l'amour-propre du prochain, y trouve quelque peu son compte. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs au double point de vue de leur instruction et de leur curiosité, en donnant *in extenso* le Mémoire de la Bibliothèque de l'Arsenal, dont l'auteur paroît être Billard de Caument, alors Procureur du Roi de la Commission dans la Généralité de Rouen, et comme tel chargé de rendre compte des opérations des commissaires.

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR L'ESTAT DE LA RECHERCHE QUI SE FAIT PRÉSENTEMENT DE LA NOBLESSE, DANS LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

Différentes recherches (1).

La plus ancienne recherche dont on ait des mémoires, en Normandie, est celle qui fut faite après que le Roy Charles VII eut reconquis cette province sur les Anglois. Elle fut faite dans la haute Normandie par les lieutenants des baillis, qui dressèrent des états de ceux qu'ils trouvèrent nobles et de ceux qui furent jugez ne l'estre pas.

Raymond de Monfaut (2), dont on a le travail en 1463, fit le reste de la province : il fit les états des nobles des élections

(1) Nous commençons cette petite publication par ce chapitre, qui nous paroît pouvoir être placé ici en forme de préface, bien que, dans le manuscrit, il soit mis à la fin du rapport, en manière d'épilogue.

(2) On sait que ce travail, si intéressant pour l'ancienne noblesse de Normandie, a été publié plusieurs fois, et notamment en 1823.

de Lisieux, qui comprenoit alors les sergenteries de Bernay, Montfort, Honfleur, Pont l'Evesque, Dive et dépendances ; de Fallaise, Caën, Bayeux, Vire, Avranche, Coutance, Carentan, Valogne.

Il y a eu ensuite des informations faites par les officiers de chaque eslection en 1523 et 1540.

En 1549, on nomma des commissaires de la Cour des Aydes : ce fut Messieurs de La Coupelle et de Saint-Yon. En 1549, il y eut des Commissaires de la Chambre des comptes pour la recherche des francfiefs. Il y eut une autre recherche des francfiefs en 1641. En 1652, 1655 et 1661, on nomma des commissaires de la Cour des Aydes pour l'exécution de l'édit de 1650 qui confirmoit les anoblis depuis 1606.

Mais ces recherches n'ont pas eu de grandes suittes, la principalle a esté faitte en exécution de la déclaration de 1664, portant révocation des anoblissements depuis 1630. Elle fut faitte, dans la genéralité de Rouen, par Mr de la Galissonnière; dans la généralité d'Alençon par Monsieur de Marle, et dans la généralité de Caën par Monsieur de Chamillart.

Cette recherche ordonnoit la représentation des titres jusqu'en 1560. C'estoit à peu près les 100 années.

Monsieur de Chamillart, dans son ouvrage, a distingué la noblesse très-ancienne ; celle qui n'a prouvé que ses quatre degrés et qu'il a regardée comme équivoque, pour ne pas dire usurpée : celle constante par des anoblissements non révoqués : celle des anoblis de Canada, exceptés de la Révocation.

Il a ensuite fait un état de ceux qu'il a renvoyés au conseil; un état des anoblis révoqués, et un état des condamnés.

L'ouvrage est par colonnes : l'une contient le nom ; l'autre, e surnom; l'autre, la paroisse ; l'autre, l'élection.

Pour les condamnés, il y a encore des colonnes pour le jour de la condamnation, la somme, les motifs. Cet ouvrage est dans un grand ordre.

Celuy de Monsieur de Marle n'est pas si grand ny si considérable ; il y a beaucoup moins de noblesse dans la généralité d'Allençon que dans celle de Caën. Monsieur de Marle s'est contenté de mettre les noms des particuliers, de mettre à la marge son jugement par apostille. L'ancien noble, renvoyé au conseil, anobli, condamné et au bout le nom de la paroisse. On a regardé son ouvrage comme fait avec beaucoup d'honneur et d'exactitude ; cependant on a trouvé qu'il a confondu, dans les illustres familles, des maisons assez nouvelles, anoblies par les francfiefs et mesme par des lettres de noblesse, soit qu'il ayt été surpris ou qu'il l'ait bien voulu faire par considération.

L'ouvrage de Monsieur de la Galissonnière a esté le plus estimé pour estre le plus estendu, et parce qu'il contient les généalogies de chaque famille.

On l'a donné pour modèle dans la recherche qui se fait présentement et qui a commencé en 1696. La déclaration de 1696 ordonne que les assignés rapporteront leurs généalogies ; c'est l'ancienne règle des Cours des Aydes. Elle ordonnoit aussi que l'on justifieroit de titres jusqu'en 1560 ; mais la déclaration du 16 janvier 1714 a réduit cette justification à cent années.

Il faut prouver trois choses : la noblesse de la famille, la descente en ligne directe et la légitimation. Il faut des originaux pour cette preuve et des actes publics où celuy du degré duquel il s'agit ayt une qualité noble.

Les principaux actes doivent estre les contracts de mariage, partages, transactions, testaments, contracts devant notaires, etc.

C'est dans le degré du bisayeul que se trouve ordinairement le défaut des familles antées qui justiffie l'usurpation. Quelque possession que l'on prouve, si le vice de la roture se justiffie au-dessus, toute la possession est inutile, l'usurpation est condamnée.

En Normandie, il faut prouver trois degrés et cent années

au-dessus de l'inquieté ou dérogeant. Il faut, pour les anoblis, qu'ils ayent obtenu et fait registrer dans une cour supérieure leur lettre ou chartre d'anoblissement, dans l'année de sa datte; les autres maximes sur les différents cas qui se présentent étant dans les règlements de 1666, 1697 et 1703, on n'a pas cru les devoir copier icy et on peut y avoir recours aisément.

On observera seulement que la qualité de noble homme a esté longtemps le sujet de différentes opinions pour sçavoir si elle faisoit pour ceux qui l'ont prise un titre suffisant de possession de noblesse. L'article 4 du règlement de 1703 l'a décidé et distingué; les provinces dans lesquelles le terme de noble homme est une qualification de noblesse, il déclare qu'elle l'est en Normandie.

Cependant, suivant les maximes de la cour des Aydes de Rouën, il y a des distinctions à faire, selon les lieux où cette qualité est prise, et selon les autres qualités qui y sont jointes.

Avant 1600, le terme de noble homme et d'écuyer estoient sinonymes, principalement dans les campagnes et lieux taillables : souvent mesme les familles les plus qualifiées employoient plus volontiers le terme de noble homme; mais depuis 1600, la qualité de noble homme prise dans une ville franche où l'exemption des impositions la fait tolérer dans ceux qui vivent honorablement, sans cependant estre gentilshommes, ou quand elle est prise avec le titre de médecin, avocat, officier de quelque jurisdiction, elle n'est point censée faire preuve de noblesse; au contraire, elle en est plus suspecte, les charges ou le domicille paroissant alors favoriser l'usurpation et y avoir donné lieu.

(Sera continué.)

XXXII. — LE LOUVRE.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SA CONSTRUCTION.

D'après une description que Sauval nous a laissée, la forme du château de Charles V étoit un parallélogramme de 61 toises dans sa plus grande dimension et de 58 toises 3 pieds dans sa plus petite; il étoit entouré de fossés alimentés par la Seine, et comprenoit diverses constructions, des basses-cours, quelques jardins et une grande cour au centre de laquelle s'élevoit la tour de Philippe-Auguste, et qui occupoit un quart environ de la superficie actuelle de la cour du Louvre. La grosse tour étoit ronde et entourée d'un fossé large et profond; ses murs avoient 13 pieds d'épaisseur; sa circonférence étoit de 144 pieds; sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture, de 96 pieds; elle communiquoit à la cour par un pont composé d'une arche et d'un pont-levis. Une galerie en pierre relioit aussi la tour aux autres bâtiments qui l'environnoient et la fortifioient, et qui, percés comme au hasard de petites fenêtres grillées, étoient surmontés d'une infinité de tours et de tourelles de toutes dimensions, rondes, quadrangulaires, en terrasse, à toits coniques et ornés de girouettes et de fleurons. Il y avoit les tours du Fer à cheval, des Porteaux, de Windal, de l'Étang, de l'Horloge, de l'Armoirie, de la Fauconnerie, de la Grande chapelle, de la Petite chapelle, « la tour où le roi se met quand on joute à la Tournelle; » la tour de l'Écluse, celle de l'Orgueil et la tour de la Librairie, contenant les 900 volumes de Charles V. Presque toutes avoient leur capitaine ou concierge; plusieurs, des chapelles et des chapelains. On entroit par quatre portes fortifiées dont la principale se trouvoit au midi sur la Seine; la seconde, étroite, bordée de deux tours rondes, étoit située vis-à-vis Saint Germain l'Auxerrois; deux portes moins considérables s'ouvroient sur les deux autres côtés du parallélogramme.

L'enceinte du Louvre renfermoit plusieurs jardins de petite dimension; elle contenoit en outre un arsenal et des basses-cours

entourées de bâtiments. On remarquoit la maison du four, la panneterie, la saucerie, l'épicerie, la pâtisserie, la fruiterie, l'échansonnerie, la bouteillerie, le lieu où l'on fait l'hypocras; enfin dans la rue Froidmantel on voyoit une maison qui servoit d'habitation aux lions et aux autres animaux destinés aux plaisirs du roi.

Tel étoit le palais qui servit de séjour à Charles V : les successeurs de ce roi allèrent habiter d'abord à l'hôtel Saint-Paul, puis aux Tournelles. Pendant un siècle et demi, le Louvre fut abandonné, et malgré quelques réparations, on n'entretint bientôt plus que les murs de défense, tandis que les corps de logis tomboient en ruines. Voici les plus anciennes pièces que nous ayons pu trouver sur ses constructions primitives.

---

1. *Charles V a ses généraulx trésoriers de Paris.*

Il ordonne de payer 300 fr. d'or à Pierre Cudoue paieur des euvres du chasteau du Louvre.

Charles par la grace de Dieu Roy de France à nos amez et feaulx les généraulx trésoriers à Paris sur le fait des aydes ordenées pour la délivrance de nostre très chier seigneur et pere que Diex absoille, salut et dilection : Nous avons ordené que la some de trois cens frans d'or soit prise de et sur les dictes aydes pour tourner et convertir seulement ès refections des fossez de nostre Chastel du Louvre. Si vous mandons et enjoignons estroictement que la dicte some de trois cens frans vous bailliez à une fois, ou par chascune sepmaine cinquante francs, jusques à ce que la dicte somme des dits III^{c} frans soit parfaite, a Pierre Cudove païeur de euvres de ñre dit Chastel, et ce ne laissiez en aucune manière : Et tout ce que ainsi baillié aurez nous voulons et commandons que par rapportant ces presentes et lettres de recongnoissance dudit païeur, ce soit alloué ès comptes de celui ou ceulx à qui il appartiendra par nos amés et feaulx les Gens de nos comptes à Paris sens contredit. Donné en nostre hostel, lez-Saint-Paul le premier jour de septembre l'an de grace mil trois cens soixante et quatre.

Par le Roy : G. GONTIER.

---

2. *Mandement du Roy Charles VI a ses généraux conseillers sur le faict des Guerres*

Qu'ils aient à payer à Regnault d'Angennes, capitaine du Louvre, tout ce qui lui est dû pour ses gages et ceux de sa comp^le^.

Charles par la grace de Dieu, Roy de France, a nos amés et féaulx les généraux conseillers sur le faict des aides ordonnés pour la guerre salut, dilection : Nous voulons et mandons que par ñre amé et féal conseillier Guillaume d'Orgemont escuier naguière trèsorier de nos guerres vous faictes paier bailler et délivrer à ñre amé et féal chevalier et chambellan Regnaut-d'Angennes capitaine de ñre Chastel du Louvre tout ce qu'il luy est deu à caus des gaiges et estat de lui et de ceulx de sa compaignie desñis à la garde seurté et deffense dudit Chastel et dont il apparoistra souffisamment par monstres et reveues faites du temps que estoit trésorier ñre dit conseillier : Et par rapportant ces pñtes, les dites monstres et reveues, et quictance souffisans dudit capitaine tant seulement, nous voulous et vous mandons tout ce qui à la dite cause luy aura esté paié par nostre dit conseiller estre alloué en ses comptes et rabatu de sa recepte par nos amez et feaulx gens de nos comptes à Paris, sans aucun contredit, non obstant que les dites monstres et reveues soient faictes du temps dont ñre dit conseiller a compté et ordonnances mandemens ou défenses à ce contraires.

Donné à Paris le VIIe jour d'Aoust l'an de grace mil CCCIIII^xx^ et dix neuf et le XIXe de ñre regne.

Par le Roy, mess. Jacques de Bourbon
et le maistre des arbalest^rs^, pñs.

BLANCHET.

---

3. *Mandement du Roi Charles VI a Pierre de Fontenay commis a la dispense des hostels Royaux,*

Qu'il ait à payer à Regnault d'Angennes, capit^e^ du chateau du Louvre — pour ses gages et ceux de ses ho^es^ d'armes, la so^e^ de 1200 fr. d'or.

Charles par la grace de Dieu Roy de France a ñre amé et feal chevalier conseiller et maistre de nostre hostel Pierre de Fontenay

commis au Gouvernement de la despense des hostels de nous de ñre tres chière et tres amée compaigne la Royne et de ñre tres chier et tres amé aisné fils Loys duc de Guienne et Daulphin de Viennois salut et dilection. Come nostre amé et féal conseillier et chambellan Regnault d'Angennes chevalier cappitaine et garde de nostre Chastel du Louvre ait depuis certain temps ença par ñre ordonnance a coustumé prendre et avoir des gaiges pour luy et pour deux hommes et trois arbalestriers depié en sa compaignies à cause de la garde de nostre dit Chastel du Louvre douze cens frans chascun an entre les assignations ordonnées pour le fait de la despense de nostre dit Chastel; nous voulons et vous mandons que par nostre amé Alexandre le Boursier receveur général des aides ordonnés pour le faict de la guerre, vous, des deniers ordonnés par lui estre receuz de la revenue de nostre domaine par les mains du changeur de nostre trésor entre les assignations de la despense de nostre dit hostel faites bailler et délivrer y celle somme de douze cens francs, a celui de nos trésoriers des guerres qui est ou sera ordonné a faire le paiement de nostre dit conseillier et chambellan pour icelle somme tourner en son paiement à la cause dessus dite et aussi doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoustumé et par Raportant ces présentes ou vidimus d'icelles pour une fois avec quittances de ñre dit trésorier des guerres ladite somme de XII frans ou ce que paié en sera, sera alloué ès comptes dudit Recepveur général Rabatu de sa recepte par nos amez et feaulx gens de nos comptes à Paris, auxquels nous mandons que ainsi le faient sans aucun contredit non obstans quelconques ordonnances mandemens et défenses à ce contraires. Donné à Paris le VI jour de mars l'an de grace mil CCCC et neuf et de ñre regne le XXX.

Par le Roy a la relacion de son grant conseil tenu par monsr. le duc de Guienne auql. le Roy de Navarre messrs. les Ducs de Berry et de Bourgogne, le Conte de la Marche et plusieurs autres estoient.

NEAUVILLE.

XXXIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf ; nouvelle édition, précédée d'une introduction, annotée et continuée jusqu'à nos jours par M. Hippolyte Cocheris, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.

« L'abbé Lebeuf, comme l'a jugé dernièrement l'un de ses pairs, est du nombre de ces esprits dont les moindres productions méritent d'être conservées. Son érudition distinguée vaut en son genre l'imagination ou l'éloquence de nos littérateurs les plus éminents. Voltaire regrettait qu'un pareil homme n'eût pas eu un Colbert pour le protéger ; il aurait fallu regretter plutôt qu'il fût venu en un siècle où ne pouvait pas être comprise la véritable portée de son talent. Son heure est venue : une édition de ses œuvres serait assurée du succès. » — En parlant ainsi, M. J. Quicherat se rendait le fidèle interprète des sentiments d'admiration que les érudits et les amateurs professent pour le talent de l'abbé Lebeuf.

Rééditer Lebeuf sans faire profiter son œuvre des découvertes que depuis un siècle on n'a cessé de faire, serait en quelque sorte manquer de respect à sa mémoire. Une nouvelle édition doit donc redresser les erreurs qu'il a pu commettre, confirmer par des preuves ce que sa sagacité seule pouvait alors lui suggérer, indiquer la polémique à laquelle plusieurs de ses assertions ont donné lieu, ajouter les faits qu'il a ignorés, enfin continuer son œuvre jusqu'à nos jours en le prenant pour guide et pour modèle. Le texte primitif de l'abbé Lebeuf sera conservé, et les notes, additions et suppléments ne figureront qu'à la fin de chaque chapitre. Le continuateur de l'abbé Lebeuf ne se dissimule pas la difficulté de son entreprise, et s'il la signale, ce n'est point pour faire ressortir le mérite de son travail, mais pour demander aux érudits et aux hommes de goût le secours de leur érudition et de leur bienveillance. Beaucoup de personnes possèdent, en effet, des documents précieux sur les localités qu'elles habitent ; elles recueillent même parfois les objets anciens qu'elles y découvrent. C'est en examinant ces collections que l'on peut quelquefois combler une lacune, corriger une faute, confirmer une assertion. En se rendant

lui-même sur les lieux, Lebeuf recueillit ainsi une quantité de preuves qu'il lui aurait été impossible de réunir autrement. M. Hippolyte Cocheris fera de même, et il espère trouver chez ses contemporains autant de bienveillance qu'en rencontra, il y a un siècle, le modeste érudit qui parcourut à pied tout le diocèse de Paris. Les personnes qui, dans l'intérêt de cette publication, désireraient faire parvenir leurs communications au continuateur de l'abbé Lebeuf, pourront lui adresser leurs lettres à la Bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.

— On nous annonce que M. le comte J. de Cosnac vient de découvrir de nouvelles lettres autographes et divers autres documents concernant la vie de l'évêque Daniel de Cosnac, dont il a donné les Mémoires pour la société de l'Histoire de France. Nous espérons en voir prochainement la publication.

— Encore Marie Stuart. — On sait que M. Teulet vient d'ajouter un huitième volume aux lettres de Marie Stuart, publié par M. le prince Alex. Labanoff. L'intérêt de cette nouvelle production est surtout dans les huit fatales lettres prétendues écrites par la reine d'Écosse au comte de Bothwell, jusqu'ici fort peu connues en France et qui, si elles étoient admises comme authentiques, ne permettroient pas de douter que cette princesse ne fût complice de l'assassinat de son mari, lord Henry Darnley. On nous fait passer à ce sujet la protestation suivante : « Les documents rejetés par M. le prince Labanoff ont été regardés par lui, ainsi que par beaucoup d'autres historiens et érudits, comme l'œuvre de faussaires inspirés par le fanatisme religieux et les passions politiques qui régnoient en Écosse au seizième siècle ; et ce n'est malheureusement ni le seul, ni le plus atroce des crimes que l'on peut imputer aux promoteurs de la Réforme dans ce pays. Je ne me plaindrois pas si l'on se bornoit à émettre une manière de voir toute personnelle sur l'authenticité de ces documents ; mais il me semble désirable que l'impartiale critique ne présente pas comme hors de contestation une opinion qui n'est généralement acceptée que par des adversaires déterminés du catholicisme et des principes monarchiques. Nous croyons qu'il y a encore là ample matière à examen et à discussion, et nous nous proposons bien d'y revenir. »

LE CABINET



HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XXXIV. — ARMORIAL DE FRANCE

DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(Suite. *Voy.* t. V, p. 10, 48, 89, 197, 249, et t. VI, p. 33, 116 et 193.)

1002. LE COMTE DE PONTIF-BANNEROIS (1). — D'or à III bendez d'azur.

1003. LE COMTE D'AUMASLE (2). — Semblablement, à une bordeure de gueules.

1004. LE SIRE DE PIQUENY (3). — Fessés d'argent et d'azur de VI pièces, à une bordeure de gueules.

1005. M. ROBERT DE PIQUENY. — Semblablement, la bordeure besantée d'argent.

1006. M. FERRY DE PIQUENY. — Semblablement, à roses d'argent sur la bordeure.

1007. LE SIRE DE VARAINES (4). — De gueules à une croiz d'or.

(1) Ponthieu.
(2) Aumale.
(3) Picquigny ou Péquigny.
(4) Varennes.

1008. LE SIRE DE POIS. — De gueules à une bende d'argent à croixètes d'argent recroixetées.

1009. LE SIRE D'ABAINNES. — D'argent à trois fesses de gueules.

1010. LE SIRE DE SÉNARPONT. — Parti d'or et d'azur à un fer de moulin de gueules à cinq coquilles d'argent sur le fer de moulin.

1011. LE SIRE DE LORAY. — De gueules à I chief d'argent.

1012. LE SIRE DE BAUCHAIN. — Fessé d'ermine et de vert.

1013. LE SIRE DE MAIRICOURT. — D'argent à trois mailles noires.

1014. LE SIRE D'ILHE. — Eschiqueté d'argent et d'azur à un chief de gueules.

1015. LERMITE DE CAUMONT. — De gueules à III molletes d'or à croixètes d'or recroixetées.

1016. M. LOUYS DE DUCIVERT. — D'ermine à III fleurs de lis de gueules découpées.

1017. LE SIRE DE SILIENES. — D'or à III molletes de gueules à croixètes de gueules recroixetées.

1018. LE SIRE DE BEAUVAL. — De gueules à une fesse d'argent à une demi fesse d'argent damchiée en chief.

1019. LE SIRE D'AMFIGUES. — D'argent à un sauteur de gueules.

1020. ROBERT DE PINEGUY. — Escartellé de *Navarre* et de *Pillegny*.

1021. M. TRITAM D'AILLI. — De gueules à 1 chief encremeté d'argent et d'azur.

Bachelers.

1022. M. HERPIN DE SAINT SAULIER. — D'azur à une croiz d'or acroixetée recroixetée.

1023. LE SIRE DE CAIEU. — Parti d'or et d'azur.

1024. M. HUE DE BEAUVAL. — De gueules à une fesse d'argent à une demi fesse d'argent danchié en chief à un lion sur la fesse.

1025. M. JAMETZ DE BEAUVAL. — Semblablement, à une molete noire sur la fesse.

1026. M. PIERRES DE BEAUVAL. — Semblablement, à un escuçon d'or à une fesse de gueules sur l'escuçon.

1027. M. FLORENT DE VARENNES. — De gueules à une croiz d'or à un lioncheau d'argent en premier quartier à la queue fourchié.

1028. M. MAHIEU DE VARENNES. — Sembablement, à une meslete d'argent.

1029. M. ROBERT DE LORAY. — De gueules à un chief d'argent à I escuçon d'or à une bende d'azur en l'escuçon à une molete d'argent sur la bende.

1030. M. BAUDRAM DE POIS. — De gueules à une bende d'argent à croixetes d'argent recroixetées à I lambel d'azur.

1031. M. JEHAN DE BAUCHAM. — Fessé d'ermine et de vert à I escuçon de gueules à une bende d'or à VI mesletez d'or.

1032. M. JEHAN DE BELLE PERCHE. — D'argent à un croixant de gueules.

1033. M. HEROUART DE BELLE PERCHE. — Semblablement, à un lambel d'azur.

1034. M. SAGREMOR D'ARAINEZ. — D'argent à III fesses de gueules à I baston d'azur.

1035. LEIGLE DE CROY. — Semblablement, à I lambel d'azur.

1036. M. HEROUART D'AREGNY. — D'argent à III fesses d'azur.

1037. M. FREMIN D'OSTE. — D'or à III fesses noires.

1038. M. PIERRES DE LA MOTE. — D'azur à I fer de moulin d'or.

1039. M. BLANCHART DE BASTOREL. — De gueules à II bars d'argent croixeté d'argent recroixeté au pied long.

1040. M. ADAM GROLLAY. — D'argent à un fer de moulin noir.

1041. LE SIRE DE BRIMAM. — D'argent à trois esglees de gueules.

1042. LE SIRE DE BULIERT. — D'argent à trois escuçons de gueules.

1043. M. ENGUERRANT QUIERET. — D'ermine à III fleurs de lis de gueules coupées à I baston d'azur.

1044. LE VALQUIER QUIERET. — Semblablement, à I lambel d'azur.

1045. M. TRITAM QUIERET. — Semblablement, à une bordeure d'azur.

1046. LE SIRE DUVEGNY. — D'argent à trois escuçons noirs.

1047. M. JEHAN DE CROQUEOISON. — D'argent à un quartier de gueules.

1048. M. ROBERT DE VARIGNIES. — Semblablement, à un lambel d'azur.

1049. M. ESTOURMY DE QUERNAY. — D'or à un esgle noir à deux testes.

1050. M. GUALEHAULT DE FIEUFERRI. — Quevronné de vair et de gueules.

1051. M. GUILLAUME DE BOURS. — De gueules à une bende de vair.

1052. LE SIRE DE LAINGUIÈRES. — D'argent à une bende de gueules.

1053. M. AATIS DE LAINGUIÈRES. — Semblablement, à une sonnete d'or sur la bende.

1054. LERMITE DE CAMPROY. — D'or à III fesses de gueules fretées d'argent.

1055. LE SIRE DÈ SORDINAY. — Semblablement, à un lambel d'azur.

1056. M. LAMOURAS DE LINGUIÈRES. — D'argent à une bende de gueules, l'escu trieffié de gueules à I escuçon de *Piquegny*.

1057. LE BECQUES DE CRÉQUIE (1). — D'or à I créquié de noir.

1058. LE SIRE DE CONCES. — De gueules à un créquié d'argent.

(1) Le Bègue de Créqui.

1059. LE SIRE DE FROUEFAIZ. — D'azur à I lion d'argent.

1060. M. JEHAN D'AUSIGNY. — Escarteley d'argent à un sauteur de gueules, contre d'argent à III fesses de gueules à I lambel d'azur.

1061. LE SIRE DE RAMBULES. — D'or à III fesses de gueules.

1062. LE SIRE DE PIERECOURT. — D'argent à trois fesses noires.

1063. M. LIONNET DE PIERRECOURT. — Semblablement à un lion de gueules.

1064. LE GUALLES DE PIERRECOURT. — Semblablement à un baston de gueules.

1065. M. LIONNEAULX DE AREINES. — D'argent à III fesses de gueules à I baston d'azur.

1066. M. JÉHAN BUTERY. — D'argent à III bouteilles d'azur.

1067. LE SIRE D'AUSY. — Eschiqueté d'or et de gueules.

1068. LE SEIGNEUR DE DONQUERRE. — D'argent à III quevrons d'azur.

1069. M. PIERRES LOURNEL. — D'argent à I quevron noir.

1070. LE SEIGNEUR DE SEINCOUR. — D'argent à VI lozenges noires.

1071. LE SIRE DE MAILLÉ. — D'argent à III esgletes de gueules à un chevron d'azur.

1072. LE SIRE DE VILLIERS LES GLAVES. — D'argent à III glaives noires enferrez de gueules à croixetes noires croixetés au pied long.

1073. LE SIRE DE DONNUT. — D'argent à I quevron de gueules à III mosletes de meismes.

ARTISIENS ET CORBIES.

1074. LE CONTE DE BLES (1). — De gueules à III paus et à un chief d'or.

(1) Blois. De la maison de Châtillon.

1075. LE CONTE DE SAINT POL. — Semblablement, à un lambel d'azur.

1076. LE COMPTE DE BOULOINNE. — D'or à un fanon de gueules.

1077. LE CONTE DE GUINNES. — Vairy d'or et d'azur.

1078. LE SIRE DE FIENNEZ. — D'argent à un lion noir rampant.

1079. LE SIRE DE CRÉQUIÉ (1). — D'or à I créquié de gueules.

1080. LE SIRE DE CRESÈQUES. — D'azur à un chief d'or à trois créquez d'or en pied.

1081. M. GODEFFROY DE BOUILLOINGNE (1). — D'or à un fanon de gueules à I lambel d'azur.

1082. M. HUE DE SAINT POL DE QUEVRE. — Semblablement, à un escuçon de *Quèvre*.

1083. LE SIRE DE LOUILLIEN. — D'or à un fer de moulin de gueules.

1084. LE SIRE DE HAMELAINCOURT. — D'or frété de gueules.

1085. LE SIRE DE LA PLANQUE. — D'argent à I lion noir rampant billeté de noir.

1086. LE SIRE DE NIDOM? — D'or à III mailletez veirz.

1087. LE CHASTELAIN DE BERGUES. — De gueules à un lion d'or rampant.

1088. LE SIRE DE REILLY. — D'or à III quevrons d'azur.

1089. LE SIRE DE LIERVAL. — Vairié d'argent et de gueules.

1090. LE SIRE DE BOCQUES. — D'argent à une fesse de gueules.

1091. LE SIRE DE BAUVERIN. — D'azur à I escuçon d'argent.

1092. LE SIRE DE SAINT-VENANT. — Semblablement, à I Lambel de gueules.

1093. LE CONNESTABLE DE FRAINDRES. — Semblablement à un baston de gueules engreslé.

1094. LE SIRE DE LALAIN. — De gueules à III piez d'argent lozengiez.

(1) Créqui.

(1) Boulogne.

1095. LE SIRE DE RENTI. — D'argent à trois doleures de gueules.

1096. LE SIRE DE NEHAN. — Bendé d'argent et d'azur à VI pièces à une bordeure de gueules.

1097. LE SIRE DE HERBE EMPERI. — D'argent à III jumeles de gueules.

1098. LE SIRE DE HELY. — De gueules à une bande d'or engreslée.

1099. LE SIRE DE MAILLÉ. — De gueules à trois mailletez d'or.

1100. LE SIRE DE SAUCOURT. — D'argent freté de gueules.

1101. LE SIRE D'AMBEGNY. — D'argent à une fesse de gueules à III besans d'or sur la bende (*sic*).

1102. LE SIRE D'ANELAS. — D'argent à I lion de gueules rampant à une bordeure noire besantée d'or.

1103. LE CHASTELAIN DE LES. — Escartelé d'or et de noir.

1104. LE SIRE DE HELLEBUTERNE. — Burellé d'argent et de gueules à un lion noir rampant onglé et couronné d'or.

1105. LE NEVAY DE TEROUAYNE. — D'azur à un lion d'or rampant billeté d'or.

1106. M. PHILIPPES DE MAISIÈRES. — De vert à une fesse d'ermine.

1107. LE SIRE DE BEAUMOIS. — De gueules à une croix d'or engreslée.

1108. LAISNÉ DE CESSOIS. — De gueules à trois jumeles d'ar gent.

Bachelers.

1109. M. ESTER DE BAILLIEU. — D'azur freté d'or.

1110. M. GAUVAN DE BAILLIEU. — D'argent à une bende de gueules.

1111. M. BAUDOUIN DE SAILLIERE. — De noir freté d'or.

1112. LE SIRE DE BETISIE. — D'azur freté d'or.

1113. M. FRÉMIN DE MAUCREUIS. — Semblablement, à un lambel de gueules.

1114. M. BAUDOUIN D'ANEQUIN. — Escartelé d'or et de noir à I baston de gueules engresley.

1115. M. BAUGET D'AUVIN. — Semblablement, à I lambel de gueules.

1116. LE SIRE DE MATELIGUEHAN. — Eschiqueté d'or et de gueules.

1117. LE SIRE DE BELLIBRONE. — D'argent à un lion d'or rampant.

1118. LE SIRE DE HAMES. — D'azur à I escuçon d'argent à un baston de gueules.

1119. M. EMGUERRANT. — Semblablement, le baston engreslé.

1120. M. GUILLAUME DE HAMES. — Semblablement, le baston bougonné d'argent et de gueules.

1121. LE SIRE DE LEBOURE. — Eschiqueté d'argent et de gueules.

1122. M. PEPPIN DU VERRE. — De noir à I lion d'argent rampant à une fleur de lis noire sur l'espaule du lion.

1123. LE SIRE DE SANGUATE. — D'argent à un sauteur de gueules.

1124. M. BAUDOUIN DE LA MOTE. — Vairry d'or et d'azur à un lambel de gueules.

1125. LE SIRE DE BEAULO. — D'argent à deux fesses de gueules.

1126. M. BAUDOUIN DE BEAULO. — Semblablement à une molete noire.

1127. LE SIRE DE LICQUEZ. — Bendé d'argent et d'azur de VI pièces à une bordeure de gueules engreslée.

(*La fin prochainement.*)

XXXV. — LETTRE DE LA CORDONNIÈRE DE LOUDUN.

La Royne Marie de Médicis avoit pour fournisseuse de chaussures une femme de Loudun, nommée Marguerite Daumont, dont les saillies et les propos sans gêne lui plaisoient infiniment. C'en fut assez pour qu'on attribuât à cette femme sur l'esprit de la royne mère une part d'influence qu'elle n'eut vraisemblablement jamais. Les pamphlétaires en firent leur profit et mirent sous son nom quelques-uns de leurs libelles. Un des plus remarqués fut sans doute la lettre que nous publions ici, et que, nous ne savons trop comment ni pourquoi, l'on attribua au malheureux Urbain Grandier. Des écrivains ont supposé même que ce soupçon fut pour quelque chose dans la persécution dont l'infortuné curé de Loudun périt victime. « Ce pamphlet, dit Bayle, étoit très-injurieux à la personne et à la naissance du cardinal, qui parmi beaucoup de perfections avoit le défaut de poursuivre à outrance les auteurs des libelles qui s'imprimoient contre lui. De sorte que s'étant laissé persuader au père Joseph que Grandier étoit l'auteur de la *Cordonnière de Loudun*, il écrivit aussitôt à M. de Laubardemont, conseiller d'État, sa créature, qui faisoit démolir les fortifications du château, de s'informer soigneusement des religieuses et lui fit assez paroître qu'il souhaitoit perdre Grandier. » — Ces lignes de Bayle nous paroissent avoir été inspirées par le passage suivant de l'abbé Richard dans son pamphlet *le Véritable père Joseph capucin* : « Mignon (l'ennemi de Grandier) pensa jour et nuit à se venger. Le hazard lui en fit naître l'occasion. M. de Laubardemont, conseiller d'État, faisoit démolir les fortifications du château de Loudun. Mignon et tous ceux de son parti contre Grandier l'allèrent voir et lui insinuèrent que Grandier étoit l'auteur de la *Cordonnière de Loudun*. C'étoit une satire *qui paroissoit alors* contre la naissance, la famille et le ministère du cardinal... »

Ces derniers mots eussent dû suffire à Bayle pour lui faire voir l'invraisemblance de cette imputation. L'affaire de Grandier n'eut son cours que de 1632 à 1633. — Or il n'y avoit guère moins de dix ans qu'avoit paru la lettre de la *Cordonnière de*

Loudun, et le cardinal en avoit sans doute eu justice depuis longtemps. M. Bazin, dans son excellente *Histoire de Louis XIII*, en racontant les diverses circonstances du procès fait à Grandier, a suffisamment prouvé que, de la part du cardinal, la passion n'étoit entré pour quoi que ce soit dans cette poursuite.

La lettre de la *Cordonnière de Loudun* est l'œuvre d'un homme connoissant la cour et parfaitement au courant de ses moindres intrigues: un simple curé d'une petite ville, éloignée de Paris de plus de 80 lieues, n'étoit guère en position d'en tant savoir. Cette lettre ironiquement consolatoire est à l'adresse du sieur de Baradas, l'un de ces jeunes mignons de la fortune, que la tolérance du cardinal avoit laissé jouir durant quelques mois de la faveur du maître. « Louis XIII, » dit l'écrivain que nous venons de citer, « par une fantaisie assez ordinaire chez les princes faibles, tout en se laissant diriger par ses conseillers dans les affaires d'État, aimoit à se dédommager de cette contrainte par la familiarité de quelques subalternes, gens toujours bien venus, d'autant qu'étrangers en apparence aux intérêts politiques, ils semblent ne voir en toutes choses que la personne de leur maître. C'étoient trois ou quatre serviteurs obscurs qui contrarioient en ce moment les desseins du ministre. Le mariage du duc d'Anjou pouvoit être utile au royaume, disoient-ils, mais à coup sûr le roi seroit moins considéré parmi le peuple, lorsque son frère auroit des enfants. Ils avoient entraîné dans leur petite ligue un jeune gentilhomme nommé François de Baradas, pour qui le Roi montroit une tendre affection et qui étoit parvenu rapidement à la position de favori. Maintenant premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de château, parc et fort de Saint-Germain, cet imprudent ne craignit pas de hasarder sa fortune de six mois, fondée sur un caprice d'amitié, contre l'autorité d'un ministre qui venoit de faire jeter en prison deux frères naturels du roi. Le cardinal, instruit de ce nouvel obstacle, demanda au roi le renvoi de ces petites gens qui abusoient insolemment de son oreille. Le roy y consentit et donna congé (1er août) à trois de ses domestiques, dont deux avoient été du complot contre le maréchal d'Ancre. Il ne put même sauver son favori que par un officieux mensonge. » (Baz., t. II, p. 45.)

Tallemant des Réaux, auquel peu d'anecdotes et de scandales de son temps ont échappé, mais qui se garde bien de leur donner une si grande importance historique, nous fournit sur la disgrâce de Baradas des détails que nous ne saurions omettre ici.

« Il (Louis XIII) aima Baradas violemment. On l'accusoit de faire cent ordures avec luy : il estoit bien fait... J'ay ouy dire à Baradas, qui est un assez pauvre homme, que le cardinal de Richelieu et la feue Royne mère avoient bien brouillé l'esprit au feu Roy... Ce Baradas n'estoit qu'un brutal ; il donna bientôt prise sur lui : le voila relegué chez lui. Saint Simon prend sa place. Il estoit page de la chambre aussy bien que Baradas.

« Depuis, M. de Chavigny, que Baradas n'avoit point salué en je ne sais quel lieu, à cause que l'autre luy avoit fait une incivilité en une rencontre, entreprend de le faire reléguer. On luy envoye un ordre d'aller en une province esloignée. Le Roy dit : « Je le connois, il n'obéyra pas. » L'exempt qui fut chez Baradas voyant qu'il vouloit aller faire sa réponse luy mesme au Roy aima mieux la recevoir par escript, et le cardinal dit que l'exempt avoit fait sagement, mais il gronda M. de Chavigny et luy dist : « Vous l'avez voulu, M. de Chavigny, vous l'avez voulu, achevez donc. » Cela n'eut pas de suite, et durant le siége de Corbie, où Baradas eut permission de voir le Roy, il proposa à M. le comte d'arrester le cardinal. Il demandoit pour cela cinq cents chevaux, et suivy de ses amys et de ses parens, avec un cordon bleu et un baston de capitaine des gardes, il faisoit estat d'attendre le cardinal a un défilé ; qu'il y avoit apparence que le cardinal, surpris de voir un homme que le Roy aimoit encore, et n'ayant pas le don de ne se pas estonner, perdroit la tramontane, et qu'on le meneroit où on voudroit ; que pour le Roy, il estoit en colère de l'insulte des Espagnols et du manque de toutes choses, et on estoit assuré qu'il haïssoit desjà le cardinal : J'en parleray à Monsieur, dit Monsieur le comte. — Monsieur, dit Baradas, je ne veux point avoir affaire à Monsieur. » Cela se scût. Baradas eut ordre de se retirer à Avignon, et y obéyt. »

« Malherbe, ajoute M. Paulin Paris dans ses notes sur Tallemant, Malherbe, qu'il faut citer souvent pour justifier et compléter des Réaux, écrit à Peiresc le 19 décembre 1626 : « Vous avez scu le congé donné à Baradas. Nous avons ici un sieur Simon (S. Simon), page de la mesme escurie, qui a pris sa place... La mauvaise conduite de l'autre luy sera une leçon. J'ay ouy dire à Madame la princesse de Conty qu'elle avoit vu qu'un jour le Roy, par caresse, lui jetta quelques gouttes d'eau de naffé au visage, dans la chambre de la Reyne. Il se mit en telle colère qu'il sauta sur les mains du Roy, lui arracha le petit pot où estoit l'eau qui est un pot de porcelaine, et le luy

cassa à ses pieds. Ce n'est pas là l'action d'un homme qui vouloit mourir dans la faveur. » (Tall., t. II, p. 141.)

Enfin le *Menagiana* assigne une cause plus frivole encore, sinon plus ridicule, à la disgrâce de Baradas : « Il estoit un jour à la chasse avec le Roy, lorsque le chapeau de ce prince estant tombé, alla justement sous le ventre du cheval de Baradas. Dans ce moment là ce cheval estant venu à pisser, gasta tout le chapeau du Roy, qui se mit dans une aussy grande colère contre le maistre du cheval que s'il l'avoit fait exprès. Cet accident, qui en auroit fait rire un autre, fut pris en très mauvaise part par le Roy, qui commença, dès ce temps là, à ne plus aimer Baradas. » T. II, p. 274 (notes sur Louis XIII) ; — *Menagiana*, t. I, p. 254, éd. de 1715.)

Ce Baradas étoit un gentilhomme de Champagne, fils de Guillaume de Baradas, seigneur de Damery près d'Epernay. Le procès-verbal de la *Recherche de la noblesse de Champagne*, de Caumartin (1683), nous donne un François de Baradat, seigneur de Damery, y demeurant, élection d'Epernay, — et un Gaspart, vicomte de Verneuil, y demeurant, même élection, et qui avoient pour armes *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois rozes d'argent* 2 et 1. Et nous retrouvons encore cette même famille établie à Damery au moment de la révolution.

La pièce qui suit, pleine de mordantes allusions aux affaires et intrigues du temps, et dont plusieurs *historiettes* de Tallemant sont un excellent commentaire, fut sans doute imprimée en Belgique ; mais poursuivie à outrance par la police du cardinal, on la considéroit comme tout à fait perdue. Nous en avons retrouvé la copie dans quatre collections de la Bibl. Imp., *F. Dup.* 844, f° 59. — *F. de Minim.* 22, f° 521, *F. S. Vict.* — et *Coll. Fontan. Pièces fugitives*, in 4°, vol. 262. — Nous donnons ici le texte conféré et qui nous paroît le plus proche de la correction.

Lettre de la Cordonnière de Loudun au Sr de Baradas.

Monsieur,

Encores que nos conditions soyent grandement disproportionnées, nos infortunes toutes fois ont un tel aspect que je

me sens forcée par leur sympathye de passer au delà de tous les respects qui me vouldroyent retenir de vous ayder des mesmes consolations desquelles mon esprit s'est entretenu pendant les plus sensibles mouvemens de mon esloignement de la Cour : la tourmente dequels ayant jecté l'écume, a fait passer la première fougue qui m'avoit conduite comme vous dans la volonté de mourir, et le refus de recevoir aucune parole qui regardât le soulagement de mon desplaisir. Je me suis enfin advisée que les puissances inférieures devoyent céder aux supérieures, et que leurs inclinations n'ayant eu pour principe qu'une fortuite rencontre d'amitié, pour vous et pour moy, que le mesme hazard les avoit peu divertir aussi légèrement, comme il les avoit persuadez. Car rentrant en moy mesme et ne me trouvant recommandable que de ce que je chaussois justement et à point, jay advoué ingénuement que c'estoit prostituer la bonne fortune, que de la donner pour une paire de souliers. De mesme votre cognoissance aux petites chasses (1) et autres lieux particuliers ne pouvoit avec justice faire une si puissante acquisition, sans estre tousjours à la veille d'en estre dépossédé. Pour moy j'ay esté non seulement tolérée, mais poussée à mes plaisanteries et liberté de discourir, tant que les choses soyent revenues aux termes dont elles avoyent esté arrachées l'an 1617 (2). Mais lorsqu'on a veu que de Cordonnière je pouvois devenir Conseillère et dire beaucoup de choses qui offenseroyent les vertus cardinales, il me fallut gaigner le haut, quicter mon logement, et revenir à Loudun reprendre mon St Crespin. Dans le novitiat de vostre faveur, l'on vous croyoit encore récent du fouet ; et dans la continuelle apréhension d'un escuyer, vous estiez souple, moins intrigant et par conséquent moins suspect : ayant estayé cette bienveillance par

(1) Allusion à ses fonctions de grand veneur et d'écuyer.

(2) La copie Fontanieu donne 1621.

Blainville a esté tenu pour tronsonné ; s'il ne l'est de présent, ce sera pour ses estrennes ; ainsy il ne perdra que l'attente. — Ce sont autant d'effects du discours de ce subtil orateur, qui le mesme jour dont la nuit fut fatalle à vostre grandeur, dict en bonne compagnie : qu'il falloit entrer dans une réformation générale ; que le souverain en avoit montré le chemin en se retranchant de deux de ses principaux officiers, et promettoit encore d'oster ce qui seroit de moins nécessaire. Ceste éloquence jointe à une petite recommandation maternelle, vous fist aussy tost remarquer superflu, et sentir au mesme temps les mesmes choses que ce harangueur appréhendoit par votre entremise. Ainsi sa prévoyance a préveu celle qui vous devoit conduire à adorer le bouc, plustost que adhérer à celuy dont l'esprit est aussy redoutable comme la main est réputée assassine (1). Vous me dirés, peut estre, que son amitié estant aussy fragile comme ses soupçons périlleux, il vous a deub estre indifférent duquel des deux vous seriez accablé. — Il est vray que j'en puis parler et dire sans reproche l'avoir servy d'un plat de mon mestier, autre que de cordonnière, et assés à propos, dont j'ay esté très mal salariée. Je l'ay néantmoins supporté, voyant que je n'estois de si ancienne datte que Barbin, auquel quoy que redevable de son premier employ, et par conséquent de son progrez, il n'a laissé de faire banqueroute lachement, comme au duc d'Espernon son protecteur, au temps de sa persécution ; à Sardiny son compagnon de partie ; à Deageant (E), autheur de son rappel en la cour (2), et généralement à tous ceux auxquels il estoit plus estroitement obligé ou qui ont par une communication plus confidente ressenty son interrest. Aussy il me souvient avoir entendu du médecin Erouard (F) que l'ingratitude estoit un des symptômes de ladrerie. Chacun scait que cette maladie lui fait tousjours chercher une estable à part, et le

(1) La leçon Fontanieu met *lascive*, au lieu d'assassine.

(2) La même leçon donne : *son rappel d'Avignon.*

rend aussi souvent invisible que les frères de la Rose-Croix. Il faut bien qu'il sçache leur grimoire pour faire tant de tours de passe-passe ; et est fort nouveau qu'un homme de sa profession ait pris, avec une syringue à son derrière, plus de places en six mois que le feu prince d'Orange l'espée en la main, en toute sa vie. Sans doute la Rochelle n'en seroit exceptée n'estoit qu'il la réserve pour le siége de son pontificat.—Que Thoiras entreprenne dessus tant qu'il voudra, il n'y fera que le sang tout clair. Cependant il n'y a que votre Espagne qui moyenne tant de conquestes. L'on dit qu'il en ueut tirer deux millions pour récompenser les dépouilles au profit de ses proches ou de ses adhérens. Il avoit donné la carte blanche à St Luc, auquel il vouloit prouver par le texte de l'Évangile que la lieutenance en Guienne estoit préférable à Brouage. Je ne sçay ce qui en fut arrivé si celuy qui avoit le plus grand interest en ce traitté n'eust fait entendre que s'on intention contrarioit à ce dessein, s'il a touttefois manqué à celuy là, il a sceu d'ailleurs prendre ses mesures, faisant esteindre les charges de connestable et d'admiral, pour, de la première, en tirer les appointemens pour son entretennement, et de ses gardes, et de l'autre en avoir la fonction, l'utilité et l'authorité soubz le nom desguisé. Cet Amphibie a bien d'autres ressorts à jouer, si le loisir luy en est donné. Les pourveus des sceaux et des finances sont à luy comme les sergens aux diables ; les secrétaires des commandements sont ses premiers commis, la plus grande partie des conseillers d'Etat n'ont autres actions que celles qu'il leur donne ; il a ses partisans dans les parlemens ; les gens de guerre (1) le craignent plus qu'ils ne l'ayment, et la Sorbonne est divisée par ses damnables artifices. C'est l'accomplissement de la prophétie du Pape Paul V (2), la presence duquel ne le peut retenir

(1) Les gens de guerre qu'il tient en eschec par son Besançon. (FONTAN.)

(2) Clément VIII. (FONTAN.)

de faire son entrée a son evesché par un faux serment. Il voulut rabiller la fautte ; mais Sa Sainteté ne laissa de publier que c'est homme estoit dangereux, et que par son moyen il viendroit de grands maux à la chrestienté. La suite a fait et fera cognoistre ceste vérité. Le bonnet qui le rend plus remarquable (1) na-il pas esté acquis au prix de la vie de plus de dix mil hommes, et de plus de vingt millions d'or? S'il nous fait acheter le reste de son harnois aussi chèrement, il viendra à bout de ses prétentions de veoir toutes choses confondües avec luy, ou estre tellement affermies que nulles puissances ayent le crédit de le destruire. Ces raisons me semblent assez fortes, avec l'expérience que vous en avez pour vous persuader que vostre décadence estoit infaillible, estant en butte à ce grand chasseur qui ne maintiendra jamais que ses proches, ou ceux qui sont tellement interessés à sa prospérité, que les mouvements de sa fortune les emporte la part quelle tournera. Or, d'alleguer sa passion au faict de l'Etat, ses actions contraires sont si visibles qu'elles démentent ceux qui vouldroyent nous coiffer de cette persuasion, quand ce seroit mesme ce beau théologien qui ne veut estre appellé véritable, que pour lever le soupçon des questions quodlibetaires dont il est véritablement l'autheur, et attrapant l'evesché qu'il courroit hazard de perdre a voulu exalter ceste domination au delà de tous ceux qui l'ont devancé ; — comme aussi luy faire tirer origine d'un des neuf Preux : imposture aussi impudente, comme il est vray que son ayeul ayant butiné quelque bien en l'estat de notaire dont il faisoit profession, voulut s'eslever au dessus de son extraction par lettre de noblesse qu'il achepta. Son père, gentilhomme vint à Paris servir de Quinola au président Brisson, son compatriote, qui employa son crédit à luy faire espouser la fille d'un advocat. Depuis il prist une petite entrée au Louvre

(1) Et dont il a tiré un grand esclat. (FONTAN.)

quil augmenta par un macquerelage signalé qu'il fist en faveur du duc de Joyeuse, qui étoit lors Mignon, comme vous estiez naguères. Ensuite il s'accreut par toutes les voies que l'impiété et l'athéisme luy peuvent fournir. Je vouldrois m'avoir cousté les pendans d'oreille que les Anglois ont donné à l'evesque de Mande et à la St George, et que vous voulussiez venir en nostre Loudenois, vous en apprendriiez bien d'autres. A ce défaut je feray receuil pour vous envoyer par le premier courrier. Cela aydera à charmer non seulement les ennuis de vostre disgrâce mais aussy ceux que la naissance de St Simon vous peut apporter. L'on dit que vos démolitions luy serviront comme de matériaux tout trouvéz pour bastir son bonheur. Ainsy un cloud qui pousse l'autre; et celuy qui s'est tenu très heureux (1) d'estre veu de vous d'un bon œil, vous fait cognoistre qu'ayant esté pris de mesme lieu que vous, il a pu aspirer à la mesme condition et y parvenir : de sorte qu'il ne tiendra qu'à luy de vous rendre la pareille. Cependant rappellez vos sens et vous souvenez d'un discours que j'ay quelquefois entendu du Père Souffrant lorsque nous étions à Angers : « que les adversitez sont les soufflets dont nos ames sont allumées à la vertu, et que de la mesme façon qu'un soufflet fait sortir souvent d'un tizon amorty à demy plusieurs étincelles; ainsy par la disgrace, naissent ordinairement mille actions généreuses de celuy qui est tenu pour terrassé. » Vous pouvez venir dans la practique de ceste méditation, et d'autant plustost vous resouldre que celuy à qui vous estes absolument redevable de ce revers n'a pas mesme pardonné à son sang. N'a-il pas retiré son frère de la solitude où il s'entretenoit aux bonnes graces de Dieu pour l'embarasser dans des affaires tout à fait contraires à sa profession ? Ne violente-il pas tous les jours les saintes résolutions de sa mère, la retenant à la Ccur contre ses vœux ? S'il rend

(1) D'avoir eu cinq cents escus de pension à vostre sollicitation et... (FONT.)

ces mauvais offices aux siens près du Créateur, ne vous plaignez pas de ceux qu'il vous a procuré de ses créatures. Tous deux seront vengez quelque jour, et nous parconséquent, qui sommes assez jeunes pour veoir tresbucher Baal à la vüe de ses prestres; — et ne sera sitost qu'il est nécessaire pour le bien public et que la desire

Monsieur,

Vostre très humble servante, CATHERINE DAUMONT,

Cy devant cordonnière de la royne mère.

(A) Tallemant résume en quelques mots, à sa manière, l'histoire de tous ces favoris d'un jour : « La Reyne mere et le mareschal d'Ancre, qui avoient esloigné le Grand-Prieur de Vendosme, et ensuite le commandeur de Souvray d'aujourd'huy, puis Montpouillan, fils du mareschal de la Force, par ce que le Roy leur avoit tesmoigné de la bonne volonté, ne se desfierent point de ce jeune homme (Luynes), qui n'estoit point de naissance. » M. P. P., dans ses *Commentaires*, ajoute : « Le grand prieur de Vendosme étoit Alexandre, deuxieme fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mort au chateau de Vincennes le 8 fevrier 1629. Giles de Souvré, marquis de Courtanvaux, appelé le commandeur de Souvré, étoit gouverneur du jeune roy. — Le marquis de Montpouillan, mort fort jeune devant Montauban, en 1622, a laissé des mémoires que M. le marquis de la Grange a publiés à la suite de ceux du père, le marquis de la Force. »

Nicolas de l'Hospital, marquis, puis maréchal de Vitry, meurtrier du maréchal d'Ancre, avoit épousé Lucrèce-Marie Bouhier, fille aînée de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne. La sœur de la maréchale de Vitry avoit épousé le surintendant la Vieuville. (PAUL. PARIS, *Commentaire de l'Histoire de Louis XIII.*)

« Adjacetti, qui avoit épousé Mlle d'Atri, de la maison d'Aquaviva, avoit acheté le comté de Chasteau-Vilain... Adjacetti mourut trop tost et laissa ses affaires fort embrouillées. M. Vitry voulut avoir Chasteau-Vilain, qui estoit à sa bienséance. Cela fit une grande querelle entre le comte de Chasteau-Vilain, fils d'Adjacetti, et luy, qui alla si avant, que le comte demanda au Roy par une

requeste le combat en champ clos contre M. de Vitry. » (Tall., *Hist. Le comte et la comtesse de Maure.*) « Les curieux, ajoute M. P. P. dans son *Commentaire*, conservent cette lettre envoyée et présentée au Roy de la part du comte de Chasteau-Vilain, imprimée à Douay, 1624. On y voit que Vitry s'étoit effectivement entendu avec les créanciers d'Adjacetti pour obliger le fils, alors absent, à laisser vendre la terre de Chasteau-Vilain... » (T. III, p. 163.)

« La Vieuville, dit Tallemant, surintendant des finances, fut comme une espèce de ministre, avoit la grande puissance du cardinal de Richelieu, et pensa faire enrager tout le monde... Enfin, M. le mareschal d'Ornano s'estant mis dans la Bastille volontairement pour se justifier des choses dont il disoit qu'on l'accusoit, le bruit courut que c'étoit la Vieuville qui en estoit cause. Les gens de Monsieur irriterent leur maistre, qui gronda tant qu'il fist donner congé à la Vieuville (en 1624). Ce fut à Saint Germain; et ce jour-là, comme il partoit, on luy fit faire un charivary espouvantable par tous les marmitons, pour luy jouer, dist-on, un branle de sortie. » (*Hist. de Louis XIII*)

(B) « *Le maréchal de Schomberg, c'estoit le chevalier sans reproche.* Sur ces entrefaites, le marquis de la Vieuville arriva auprès du Roi avec les troupes de Champagne, qu'il commandoit en qualité de mareschal de camp sous le duc d'Angoulême, et comme il avoit une cause d'inimitié personnelle contre le comte de Schomberg, il effraya le roy sur le désordre qu'il disoit exister dans les finances. Le marquis de la Vieuville étoit gendre du trésorier de l'épargne Beaumarchais, qui menaçoit de ne plus faire d'avances si on ne lui donnoit pas un autre surintendant. La retraite du comte de Schomberg fut résolue en quelques heures (28 janvier 1623) dans la chambre de la reine mère, dont on vouloit que le nom autorisât cette disgrâce. On lui ôta également la charge de grand maître de l'artillerie, qu'il exerçoit par commission, et on la rendit au fils du duc de Sully. Il est difficile de trouver des raisons pour tant de rigueurs : tous les mémoires s'accordent à dire que ce surintendant *avoit les mains très-nettes.* » (Bazin, t. Ier, p. 431.)

(C) « Le marquis de la Vieuville étoit fort mal avec Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, lieutenant de la venerie, qui faisoit chaque jour des progrès dans l'affection du Roi, par les mêmes services auxquels le duc de Luynes avoit dû sa fortune. Pour son malheur, il voulut chercher un soutien auprès de la reine mère, et il y trouva le cardinal de Richelieu. » (Baz., t. Ier, p. 437.)

(D) *Cressias en faveur de celle que vous savez...* Ces mots nous paroissent assez difficiles à expliquer. Cressias étoit Coligny. Marc de Coligny, seigneur de Cressias, avait pour fille Gabrielle de Coligny,

connue sous le nom de M[lle] de Crescia. Tallemant, dans ses notes, dit : « Le Roy ne vouloit pas qu'il se mariast, et luy (Baradas), amoureux de la belle Cressias, fille de la Royne, voulut l'épouser à toute force. Le cardinal se servit de l'indignation du Roy pour s'en défaire. » — A moins que Baradas n'ait fait longtemps en vain sa cour à Crescias, il semble que Tallemant confonde les époques, car Baradas n'épousa la belle Crescias que le 21 septembre 1632, à Bruxelles, longtemps par conséquent après sa disgrâce.

(E) Guiscard Deageant, Dauphinois, fut pendant quelque temps sous de Luynes, secrétaire d'État. Il avoit eu part aux arrangements qui précédèrent l'assassinat du maréchal d'Ancre; mais en 1619 il fut disgracié, et vint à partir de là tantôt en Dauphiné, tantôt à la cour et tantôt à la Bastille. Il a laissé des Mémoires publiés à Grenoble en 1668. (P. P., *Com. hist. de Lisette.*)

(F) On sait qu'il existe à la Bibliothèque impériale, sous le n° 8943 de l'ancien fonds du Roy, six énormes volumes in-folio d'un Journal tenu par Herouard, premier médecin de Louis XIII, et qui ne contient que le détail de la vie matérielle de ce prince. Tallemant, qu'on ne peut se lasser de citer, car il a tout vu, tout connu, parle en ces termes de ce recueil :

« J'oubliois que son premier medecin Herouard a fait plusieurs volumes de tout ce que le Roi a fait, qui commencent depuis l'heure de sa naissance jusqu'au siége de la Rochelle, où vous ne voyez rien, sinon à quelle heure il se réveilla, desjeuna, cracha, pissa, ch..., etc. » (*Hist. de Louis XIII.*)

XXXVI. — RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DANS LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

(Suite, *Voy.* p. 214.)

5. *Remarques particulières sur l'estat de la recherche qui se fait présentement de la noblesse dans la généralité de Roüen.*

La recherche ayant esté ordonnée en 1696, a esté d'abord suivie devant Monsieur de la Bourdonnaie, par le sieur Suest,

homme entendu qui dépouilla les actes des notaires, fit des Etats et grand nombre d'assignations; il avoit amassé une assez ample matière, sur laquelle Monsieur de la Bourdonnaie a travaillé pendant trois années; son ouvrage est dans la même forme de celuy de Monsieur de la Galissonnière : il contient les Généalogies et les inventaires de pièces; si ce travail avoit été suivi de la même façon, il y a longtemps que la recherche seroit finie dans cette généralité.

Mais le sieur Suest fut apellé à Paris dans quelqu'autre bureau; le sieur Bonnet, commis à sa place, n'a travaillé qu' ce qui luy fut remis et n'a rien ramassé de nouveau.

D'un autre costé, la guerre ayant recommencée en 1700 et Monsieur de la Bourdonnaye ayant esté envoyé dans l'intendance de Bordeaux, la recherche fut laissée aux soins des traitants des lettres de noblesse, et demeura : il ne se fit rien sous MM. de Vaubrun, d'Herbigny et Sanson.

Sous Mr de Courson, en 1705, le Roy ordonna que la recherche se fairoit pour son compte, et que l'on prendroit des procureurs du Roy. Mr de Courson, ayant commis un procureur du Roy, les poursuittes furent recommencées par Bonnet, commis de Ferrand. On jugea en un an près de 50,000 livr. d'amendes. Mr de Courson, ayant reconnu quelque chose dans la conduite du sieur Bonnet, escrivit à la Cour pour le faire révoquer; on envoya en sa place le sieur Noël.

Le sieur Noël, plus appliqué à boire qu'à faire la recherche, avoit esté à son tour révoqué et avoit, pendant sa révocation, caché et refusé les pièces à Bonnet qu'on avoit restably.

Pendant tout ce temps, il s'est passé sept ou huit ans, et la recherche a languy.

Enfin on a partagé la commission de la recherche entre les sieurs Noël et Bonnet, qui en sont aujourd'huy chargés et qui sont égallement peu appliqués à la poursuivre, pour ne pas dire incapables, et, par scrupule, pour ne rien dire de plus.

Ils prétendent n'avoir pas le moyen de travailler, n'ayant aucun fond d'amendes et n'estant pas payés de leurs appointements. Ils ne font aucun dépouillement des actes des notaires ni d'aucuns roolles pour connoistre les usurpateurs. Ils ne peuvent faire les moindres frais de délivrer ou relever les pièces qui font les preuves contre les assignés. Ils peuvent à peine en assigner quelques uns. Ils n'ont aucuns sommiers ny registres. Ils crient misère, et ne font aucun travail en forme.

Le sieur Noël n'a encore présenté aucun état à Monsieur l'Intendant des personnes à assigner : il a cependant le plus grand département, il s'est contenté de poursuivre deux ou trois affaires commencées.

Le sieur Bonnet a présenté trois états à Monsieur Roujaut qu'il a visez le 5 juin et 31 décembre 1714 et 10 septembre 1715. Ils contiennent plus de 80 personnes à assigner, cependant il n'a paru d'assignation qu'à environ 15. Il dit ne point connoistre les autres, après les avoir compris sur son état.

Du nombre des assignez ceux qu'il y a eu lieu de contester, les commis souvent s'en rapportent, souvent soutiennent de fausses difficultés, oublient ou ignorent les véritables : tout tombe à charge à disculer au parlement de Roüen.

Quand on a jugé des condamnations, les commis ne trouvent plus où les recouver, par ce qu'apparemment ils s'accommodent. Il a paru devant M. Roujaut un accommodement de 200 livr. d'une amende de 40.000 livr. des sieurs Desperiers.

Il a paru encore un refus de délivrer la condamnation des sieurs Gérard, collecteurs d'une paroisse, disant n'en avoir de connoissance : et les collecteurs ont représenté une saisie arrest faite à la requête du commis ; en vertu de cette condamnation, il y a eu sur cela un placet donné à Son A. R. par le sieur de Martainville.

Dans ceste situation, le procureur du Roy est fort à plaindre de se trouver compromis entre ces deux commis. Ce n'est point par esprit d'interest ou de plainte qu'il en rend compte; il n'a pas touché un sol de dix années d'appointements, et il luy est indifférent quel commis il y ait. Il ne parle que pour l'honneur de la recherche et pour s'en disculper.

La déclaration du Roy du mois de janvier 1714 avoit ordonné que cette recherche et le catalogue des nobles seroient faits dans le cours de ladite année. L'année 1714 et 1715 sont passées sans qu'il y ait eu dix affaires de suivies. Cependant par les jugements de Mrs de la Bourdonnaie et de Courson, il n'y a pas la moitié de la recherche de la généralité de Roüen travaillée; elle l'a esté sans ordre, c'est-à-dire que l'on a jugé ceux qu'il a plu aux commis d'assigner, au lieu que pour faire un travail complet, tel que celuy de MM. Monfaux, la Galissonnière, de Marle et Chamillart, il falloit comprendre toutte la noblesse d'une généralité, et faire égallement le catalogue des véritables nobles, même ceux de distinction, comme la poursuitte des usurpateurs : c'est dans l'examen des uns et des autres que l'on découvre l'usurpation, au lieu que, quand le choix de ceux que l'on assigne dépend d'un commis qui est pauvre, et qui n'estant point d'un pays, n'en connoist point les familles, on expose les véritables nobles à vexation, les usurpateurs sont en estat d'échapper aisément à la recherche, non-seulement en payant les commis, s'ils sont d'humeur à recevoir, mais même parce que les commis ne faisant point le travail par dépouillement des actes et rolles, les usurpateurs échappent, demeurent inconnus, et perpétuent leur usurpation.

C'est ce que le sieur Baillard de Caumont, procureur du Roy de la commission dans la généralité de Roüen prend la liberté de représenter à Mr Roujaut, conseiller au conseil du dedans du royaume, ayant le département de cette recherche, avec

d'autant plus de respect et de liberté que, quittant l'intendance de Roüen, il connoist par luy-mesme la vérité de ce mémoire, le caractère des commis et l'envie que le sieur de Caumont auroit qu'il se fît un travail sérieux, avec l'honneur qui convient dans un ouvrage qui intéresse toutte la noblesse d'une province.

Mémoire sur la recherche de la noblesse.

L'usurpation des qualités et titres de noblesse intéresse tous les ordres du royaume, elle confond l'estat des personnes, elle opère une exemption injuste des tailles et autres impositions dont l'oppression retombe sur les pauvres, et la noblesse estant un droit royal, l'entreprise et les conséquences de l'usurper en rendent la punition nécessaire et le crime imprescriptible.

Pour examiner quels sont les usurpateurs, il faut connoistre quels sont les véritables nobles.

On distingue ordinairement quatre sortes de noblesse :

1° La noblesse de race ou ancienne extraction ;

2° Celle acquise par possession de fiefs nobles ;

3° Par chartres d'anoblissement ;

4° Et par charges de robes.

Ancienne extraction.

La noblesse d'ancienne race est celle qui provient de ces illustres familles dont le nom et l'éclat sont si anciens et si connus que la tradition et la mémoire des hommes en fait un titre assez authentique.

L'ancienne noblesse a été, dans la première et seconde race de nos roys et fort avant dans la troisième, confondue avec la possession des fiefs nobles.

Les fiefs ayant esté donnés originairement pour le service de la guerre, des différents services naquirent les divers degrés qu'il y avoit parmy la noblesse, et les différents noms de Chevalier, Escuyer, Banneret et Bachelier.

La plus grande dignité étoit celle de Chevalier, il n'y avoit que le Chevalier que l'on traitât de Monseigneur; il mangeoit à la table du Roy.

L'Escuier ou Damoiseau estoit le gentilhomme qui aspiroit à être chevalier.

Le Banneret étoit le chevalier qui portoit bannière et mettoit sur pied 28 ou 30 hommes d'armes qu'il defraioit; les Bannerets composoient la haute noblesse, il falloit estre gentilhomme de nom et d'armes pour y prétendre.

Le Bachelier estoit le gentilhomme qui, ayant moins de bien ou de vassaux, se rangeoit sous les autres pour le service.

En Normandie, le fameux Raoul, prince danois, ayant fait la conquête de cette partie des Gaules qui estoit du royaume de Neustrie, et qui par le traité de paix luy fut accordé à titre de duché, par hommage au Roy de France, il divisa le pays aux seigneurs de sa compagnie. « Terram suis fidelibus funiculo divisit. »

Il se conforma au pays pour composer des comtés, des baronnies et des fiefs, appelés de haubert, c'est-à-dire de chevaliers, le haubert estant l'armure du chevalier, une espèce de camisole de mailles qu'on mettoit par-dessus la chemise, tant pour les offices attachés à sa personne et maison que pour le service de la guerre.

Le connestable, le maréchal, le chambellan, le pannetier, l'escuyer et ainsy du reste avoient des fiefs auxquels leur dignité étoit annexée : les comtes, les barons, les chevaliers étoient obligez à fournir un certain nombre d'hommes d'armes pour la guerre, et pour cela inféodèrent aussy sous eux des terres à leurs soldats qui les engageoient au service.

On ne s'estendra point sur ces antiquitez qui ne peuvent être l'objet de ce mémoire; il suffit de donner une idée de l'ancienne noblesse.

Aujourd'huy qu'elle est indépendante de la possession des fiefs, et n'est pas toujours attachée à une haute fortune, on peut prouver son ancienne noblesse, et on l'acquiert par prescription comme tout autre bien.

Dans presque toutes les provinces du royaume, on s'est réduit à prouver la possession, pendant cent années, de la qualité de noble, par le père et ayeul; mais en Normandie, on a gardé l'ancienne jurisprudence qui oblige de prouver les trois degrez du père, ayeul et bisayeul: on n'est réputé noble qu'au quatrième degré.

C'est sur ce principe que Charles VIII ayant, en 1484, donné un édit pour anoblir les secrétaires du Roy et leur postérité, se sert de cette expression « ac si eorum nobilitas ab antiquo et ultra quartam procederet generationem » ils seront réputés nobles, comme s'ils estoient d'ancienne race et au-delà de la quatrième génération, parce que le 4e degré est le premier noble.

Dans les articles de l'assemblée de Saint-Germain du mois de novembre 1563, la noblesse demanda d'estre maintenüe dans ses priviléges et qu'aucuns n'usurpent le titre « s'ils ne sont issus de trois races nobles du costé du père. »

Mr Laloüette, dans son traitté des nobles de 1576, dit que la noblesse est conceüe aux trois premiers degrez et engendrée au 4e : qu'il faut prendre garde au bisayeul.

Cette ancienne loy fut confirmée par une déclaration du roy Henry III, du 8 may 1583 : « Seront tenus de justifier la ditte qualité au-dessus jusques à trois degrez tranquilles pour le moins. »

L'Edit de 1600, sur le fait des tailles, n'ayant, par l'article 25, obligé de faire la preuve de noblesse que dans le père et

ayeul, sur la remontrance de la Cour des Aydes de Rouen et celle des États de Normandie « que les inquiettés devoient prouver « trois degrez, suivant l'usage de Normandie, confirmé par la « déclaration de 1583, » il fut ordonné, par la déclaration du roy Henry 4e de l'année 1604, en réponse des dites remontrances, « que ce qui avoit été pratiqué contre ceux qui se « prétendent nobles seroit continué et observé, suivant l'ar« ticle des dites remontrances. »

Cela est encore renouvelé par un arrest du Conseil du 13 avril 1641, et c'est une loy que l'on regarde comme fondamentale en Normandie de justifier la possession de noblesse par trois degrés au moins au-dessus de l'inquietté, père, ayeul et bisayeul.

Quoyque la noblesse s'acquière par prescription en justifiant la possession dans les trois degrez du père, ayeul et bisayeul pendant cent ans, si néanmoins il paroissoit un titre précédent de roture, dans ce cas, la possession devient inutile et l'usurpation est condamnée, parce que la possession n'est pas un titre, elle le suppose seulement; la possession est de bonne ou mauvaise foy, celle qui est de mauvaise foy et dont l'origine se découvre vitieuse, est une usurpation qui mérite d'autant plus d'estre condamnée.

Autrefois les bâtards des gentilshommes étoient nobles comme leurs pères; si l'on remonte même à l'antiquité, ils succédoient également; mais, par l'article 5 de l'Edit de 1634, il est déclaré qu'ils ne pourront s'attribuer le titre et qualité de gentilhomme si, pour grandes considérations, le Roy ne leur accorde des lettres d'anoblissement.

Ainsy, pour reconnoistre un gentilhomme d'ancienne extraction, il faut examiner trois choses :

La noblesse de la race dans trois degrez, pendant cent ans au moins ;

La filiation ou descente en ligne directe ;

Et la légitimation.

Noblesse des Franc-fiefs.

Anciennement les fiefs nobles anoblissoient la personne et sa postérité ou plustost n'estoient possédez que par les nobles, il ne falloit d'autre preuve de sa noblesse que le fief que l'on possédoit, à cause duquel on estoit obligé de se trouver aux assemblées de la nation, au Champs de Mars et de May et de servir le Roy à la guerre : c'est l'origine du ban et arrière ban.

En 1275, le Roy Philippe-le-Hardy permit aux roturiers de posséder des fiefs moyennant finance. C'est l'origine du droit de franc fiefs et de la chartre généralle d'anoblissement de ceux qui les possédoient et payèrent une certaine finance.

Charles VII ayant, en 1450, reconquis la Normandie sur les Anglois qui l'occupoient, et dans les troubles d'une longue guerre, les familles ayant perdu leurs titres, on passa pour nobles tous ceux qui possédoient des fiefs et ils payèrent une finance. On tiroit une quittance de la somme, au moyen de laquelle ledit......... a été réputé noble et sa postérité.

On voit beaucoup de ces quittances du temps (signées) Montfaut, qui fut commis en 1463 pour faire les roolles des nobles de la Basse-Normandie.

Henry III, en 1579, aux Etats de Blois, article 158, révoque cette nature d'anoblissement en ordonnant qu'à l'avenir les fiefs n'anobliroient plus : « les roturiers, pour acquérir les fiefs « nobles, ne sont pour ce anoblis. »

Ainsy lorsqu'on veut connoistre si l'origine d'une famille est anoblie par les franc-fiefs, il faut vérifier si elle a possédé des fiefs nobles et payé finance avant 1579.

Chartres d'anoblissement.

Il n'appartient qu'au Roy seul de faire des nobles et des chevaliers dans son royaume; les comtes de Nevers et de Flandre, ayant voulu user de ce droit, furent condamnez par arrets de 1260 et 1269.

On prétend cependant que la sénéchaussée de Beaucaire avoit un privilége que les bourgeois de Beaucaire pouvoient estre faits chevaliers par l'assemblée des prélats et gentilshommes du pays et qu'il y eust enqueste faitte en 1298 pour la reconnoissance (le record) de ce droit.

Anciennement les rois ne donnoient la noblesse qu'au mérite, dans des occasions de distinction particulière pour des personnes, ou de récompense d'actions d'éclat et de valeur. La manière de faire un roturier noble étoit de le faire chevalier; c'est l'interprétation que l'on donne à ces termes : « De rustico facere militem. » Ses enfants étoient escuyers et sa postérité noble. Cela semble avoir quelque contradiction avec l'histoire, qui nous apprend que, quoyque l'ancienne chevalerie ne fût pas un ordre réglé, comme l'ont esté depuis quelques siècles les ordres que nous appelons militaires, elle ne laissoit pas d'avoir ses loix, dont l'une étoit de ne faire aucun chevalier qui ne fût noble, au moins de trois races.

Du Tillet concilie ce fait en disant que le Roy peut égallement faire un roturier chevalier, comme le faire noble, et qu'en le faisant chevalier, il l'anoblit.

La manière de faire des chevaliers étoit différente : si c'estoit à l'armée, on ne faisoit pas grande cérémonie : le Roy ou le Général, avant ou après le combat, faisoit des chevaliers en leur donnant simplement sur une épaule deux ou trois coups de plat d'épée, et disant à haute voix : « Je te fais chevalier, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Pendant la paix, lorsqu'il se faisoit une promotion d'un ou

de plusieurs gentilshommes à l'ordre de chevalerie, la cérémonie duroit plus d'un jour; elle estoit longue et solennelle. Il y avoit une espèce de noviciat; l'aspirant passoit une nuit en prières, il communioit, il se baignoit, il recevoit des visites, et il y avoit des seigneurs qui luy mettoient publiquement les habits, ornements et armures de la chevalerie : la chemise, la jaque de maille ou haubert, le bufle, la cotte d'armes, le grand manteau (c'est celuy d'aujourd'huy des pairs), les esperons, le ceinturon, l'épée, etc.

C'estoit dans ces occasions de promotion à la chevalerie que les vassaux devoient à leur seigneur, par une loy généralle des fiefs de Normandie, de certaines contributions que la coutume appelle Ayde de chevalerie.

Lorsque le seigneur fait son fils aisné chevalier, outre d'autres droits particuliers que l'on trouve dans les aveux, d'éperons dorés, de gants, etc. *(sic)*.

Sous Philippe-le-Bel, après l'an 1300, les lettres d'anoblissement commencèrent d'estre en usage : on n'en voit point avant ce temps dans les registres de la chambre des Comptes de Paris : ceux qui en obtenoient payoient une assez grosse somme. Ce fut apparamment une des inventions d'Enguerrand de Marigny, ce ministre si noté pour toutes sortes de levées.

C'est de ce temps que la France s'est trouvée confondue de noblesses achetées et de noblesses acquises par le mense et la valeur : c'est la différence des noblesses par finance et des noblesses sans finance : « absque financia. »

L'anoblissement le plus singulier et le plus estendu est celuy que le Roy Charles VII a accordé à la famille de la Pucelle d'Orléans; il anoblissoit tous les descendants de ses frères soit par masles ou par filles, cela produisoit des gentilshommes à l'infiny.

L'article 7 de l'Édit de 1634 y a pourveu et a réduit cette noblesse à l'avenir à la postérité de masle en masle vivant noblement. « Les descendants des frères de la Pucelle d'Orléans

« insérés au corps de la noblesse et vivant à présent noblement « joüiront des priviléges de noblesse et leur postérité de masle « en masle vivant noblement : mais ceux qui n'ont vêcu et ne « vivent à présent noblement, ne jouiront plus à l'avenir d'au- « cuns priviléges : comme aussy les filles et femmes descendant « des frères de la dite Pucelle d'Orléans n'anobliront plus leurs « maris à l'avenir. »

Depuis Philippe-le-Bel, on a souvent mis en pratique la nouveauté de s'anoblir à prix d'argent, selon les besoins de l'Estat : ces anoblissements furent d'abord particuliers, mais sous le roy Charles IX, en 1573, on commencea à faire une création généralle par un Édit qui créa 30 nobles en Normandie, moyennant 3,000 livres chaque.

En 1576, autre Édit de création de 1,000 nobles dans le royaume.

En 1580, cette création fut réduite à 250.

En 1584, on créa encore en Normandie 10 nobles.

En 1594, 10 par un Édit et 12 par un autre.

En 1596, 12 nobles.

En 1606, tous les anoblis depuis 1573 furent confirmez moyennant une taxe.

En 1610, on recommencea à créer des nobles, il y en eut 10 pour la Normandie.

Il y en eut 12 créez en 1628, en faveur des associez à la compagnie de la nouvelle France, et 12 autres créez en 1633.

En 1634, il y eut un grand édit de révocation des anoblissements depuis 1614 qui contient beaucoup de chefs et règlements sur les noblesses et exemptions ; cet édit ne fut registré en la Cour des Aydes de Rouën qu'avec plusieurs modifications et entre autres que la révocation n'auroit lieu que pour les anoblis moyennant finance.

En 1636, on créa de nouveau 12 nobles.

En 1638, 6 nobles.

En 1640, au mois de novembre, il y eut un Édit, et en avril 1643, une déclaration qui révoque tous les anoblis depuis 1606; mais on prétend que cet édit et déclaration n'ont point été envoyés en Normandie ny registrez en la Cour des Aydes de Roüen.

En 1644, nouvelle création de 2 nobles par généralité.

En 1646, autre création de 50 nobles qui seront pris dans touttes les villes franches du royaume.

En 1650, édit pour confirmer tous les anoblis en payant une taxe. Il fallut une jussion pour faire enregistrer cet édit en la Cour des Aydes de Roüen.

En 1658, nouvelle révocation de tous les anoblissements depuis l'avènement du Roy à la couronne, et en 1659, déclation pour les confirmer, moyennant une taxe.

En 1660, nouvelle création de 12 nobles dans chaque généralité.

En 1664, la déclaration du Roy qui porte un grand règlement pour les tailles, a révoqué tous les anoblissements depuis 1630 et a donné lieu à la recherche qui fut faitte alors des usurpateurs des titres de noblesse.

Telle estoit alors la situation du royaume, lorsque la guerre ayant recommencé en 1689, les dépences faites pour la soutenir firent, en 1696, créer 500 lettres de noblesse à 6,000 livres chaque. Ce fut un secours de trois millions, sans les deux solz pour livre.

Pour en procurer plus promptement le débit, le 14 septembre 1696, on ordonna la recherche des usurpateurs, on fit des taxes sur les maintenus rétablis ou réhabilités, et on obligea les réhabilités de représenter leurs titres.

En 1702, il y eut encore une création de 200 noblesses dont, en 1703, on supprima cent qui restoient à vendre.

Enfin, par l'édit d'août 1715, tous les anoblissements ou confirmations depuis 1689 ont été révoquez.

(*La fin prochainement.*)

LETTRES DU COMTE DE CAYLUS.

(Suite, *Voy.* p. 1 et 61.)

Nous reprenons ici la publication des lettres du comte de Caylus. Nous n'insisterons pas sur l'incorrection du style, mais sur tout ce que ces lettres nous révèlent de l'aménité de caractère de l'auteur, de sa tendre affection pour sa mère et des travaux qui l'occupent sans relache et qui ont rendu son nom si cher aux amis des arts et de l'archéologie.

Paris, le 15 juillet 1742.

9. *Le comte de Caylus à M. l'abbé Conty.*

Voila, mon cher abé, les reponses que j'ay pu tirer de M. de Mayray sur les questions que vous m'avez prié de faire à l'Académie des Sciences.

Mandés moy à qui je puis remettre les mémoires astronomiques de M. Cassini que vous m'avés demandé, je les ay depuis longtemps avec les nouveaux volumes du catalogue de la Bibliothèque qui vous reviennent. Vous devriez prier votre ambassadeur de s'en charger. Je ne vois que luy qui puisse vous les reporter ou trouver des occasions pour vous les faire tenir. Vous devez avoir reçu des remerciements de Mr Duchatelet. Je me suis acquitté de votre commission.

On est honteux de ne vous envoyer que si peu de chose en

réponse a vos observations : Mais il me paroit que personne sur nos côtes ne s'est attaché a cette partie. Il faut esperer que les observateurs se multiplieront dans tous les genres et que nous en aurons assés pour reparer ce que l'éloignement de la mer nous fait encore ignorer.

Nous attendons avec impatience des nouvelles de nos académiciens du Perou. D'abord que nous en aurons j'aurai grand soin de vous en instruire comme une des choses qui peut le plus vous amuser et qui mérite davantage. Les dernieres lettres que nous en avons ne sont pas fraiches, mais leurs angles étoient mesurés pour la seconde fois; ainsi l'exactitude ne peut estre douteuse; d'autant qu'ils étoient brouillés ensemble comme des pretres de différent parti.

Adieu, mon cher abé, aimés moy et mandés le moy : pour moy, je suis toujours à vos ordres. Je vous aime et je vous embrasse.

---

10. *Du même au même.*

Vous m'avez paru curieux, mon cher abbé, de ce que je ferois d'après les pierres gravées du cabinet du Roy. Je vous en envoye quelques-unes à la hate pour vous amuser, et si fort à la hate, que les épreuves sont mal propres et qu'il y en a dans le nombre que je vous envoye, que je conte effacer pour les refaire; mon dessein est d'en donner 25 à l'Académie des Inscriptions et de les engager à commencer l'explication de celle cy, pour voir par cet essay si cet ouvrage leur piquera le gout et le trouvera de quelque utilité : après cet essay je continueray ou je suspendray.

La décoration que j'ay conduit à l'Opéra a réussi : elle a même eu un succès prodigieux : elle est simple, vraye. Je suis charmé du succès, mais plus content encore de voir que mes

patriotes sont sensibles au gout. Je ne regarde ce que je leur ay donné que comme un échantillon d'une pièce que je meneray beaucoup plus loing et je vais vous expliquer mon projet. La façon de décorer en Italie seroit surement mon modèle, sans les inconvénients dont elle est accompagnée. Premierement l'on remettra en Italie une ferme qui resserre les auteurs sur la scene; et derrière cette ferme, l'on batit pour ainsi dire la décoration. C'est un inconvénient dans lequel je ne veux pas tomber. Vous y estes accoustumé en Italie, et cette habitude vous vient du défaut des charpentiers et des menuisiers qui ne peuvent obéir aux peintres : Icy les ouvriers ne trouvent rien d'impossible et l'on est accoustumé à voir tout arriver par en haut, par en bas et par les côtés, au seul coup de sifflet. C'est un avantage que je ne veux pas perdre : mais comme mon théatre est très étroit, et que je n'ay nulle commodité pour le service, mon dessein est de faire du grand quand j'en auray l'occasion, et dans le courant de l'année de faire un tableau mouvant des plus agréables dans lequel j'observeray la nature et ses accidents avec toute l'exactitude et l'imagination d'un poete et d'un peintre. Mandez moy ce que vous pensez de ce projet et croyez moy plus de vos amis que personne et regrettant le plus votre société et votre commerce.

Le duc de Retz vient de boire a votre santé : Il vous embrasse. Je vous demande des nouvelles de vos arts et vous embrasse de tout mon cœur.

---

11. *Du même au même.*

Je n'ay reçu que depuis deux jours, mon cher abbé, votre lettre du 23 fevrier. J'ay remis à l'abbé Sallier votre discours. Il me paroit qu'il mérite tous les éloges que des gens plus

éclairés que moy doivent vous en faire : Tout ce que je puis vous dire c'est que vous devez être fort content de vous, puisque Platon le seroit. L'abé Petricini en est enchanté. Je crois que vous connoissez tout son merite et toutes ses connoissances. Ainsi je ne vous en dis pas davantage. Le pauvre Remond en auroit dit autant; mais il y a six mois qu'il a le défaut de la jument de Rolland et qu'il s'est éteint sans plus aimer qu'il faisoit de votre tems. Votre tragédie doit aussi vous satisfaire. Les caracteres soutenus, les caractères donnés par l'histoire et les caractères du temps m'ont fait grand plaisir dans les deux lectures que j'en ay fait : je compte la mettre à la Bibliothèque du Roy. Vous scavez combien je m'interesse a ce prétieux dépot et que je me trouve graces au ciel avoir le plus bel assemblage de l'univers à ma disposition. Aussi tout ignorant que je suis j'en profite pour les choses frivoles.

Il est cruel que nous ne puissions avoir un commerce moins interrompu : votre lettre et le dernier paquet ont été quatre mois en chemin. J'aurois plusieurs choses tous les jours à vous envoyer. Le temps et la rareté des occasions sont de cruels obstacles. Il faudra cependant que je vous fasse tenir une estampe de ma pauvre mère. C'est tout ce que j'ay pu faire pour sa mémoire : j'avois voulu luy faire un tombeau, j'en ay même les desseins et les projets arrêtés : mais je crains les ridicules, car vous le scavés, on en donne sur tout dans notre pays : en effet on ne manqueroit pas de dire : qu'a-t-elle fait de brillant ou qui soit utille a l'histoire pour mériter un monument ? ses amis l'ont aimé, tous les jours les mêmes amis meurent et ne peuvent plus deffendre le tombeau ! — Je scais que la piete d'un fils autorise tout : mais elle est si profondement gravée dans mon cœur que le monument etant inutile aux yeux de ceux qui me rendent justice, ne devient plus élevé, diroit-on, qu'à la vanité de ce même fils. Et vous scavés, mon cher abé, si la vanité regne en moy ! sur quoy mon Dieu seroit elle fon-

dée! — Tout ce que j'ay pu faire jusques icy a été de choisir le meilleur de nos graveurs de faire faire le plus beau dessein qu'ait peut-etre fait le bon homme et l'illustre M[r] Rigault. La planche vient d'être terminée. Je n'en donnerai des epreuves que dans huit jours et vous aurés comme de raison une des premieres. Labé Sallier me parla encore hier dans l'enthousiasme de ce que vous avés fait sur Platon. Adieu, mon cher abé. Vous aurés bientôt vos suites du Catalogue. Portés vous bien et aimés moy toujours; tant que je vivrai vous pouvez compter sur les sentimens que je vous ay voué.

A Paris ce 22 juillet 1743.

Du même au même.

A Paris, ce 20.

J'ai fait remettre à M. Cassini les observations astronomiques de M. Zandrini, mon cher abé, et d'abord que j'aurai sa réponse je vous l'envoyerai, mais je ne veux pas attendre ce temps pour vous mander la part que je prends à vos malheurs; vous n'étiés pas fait pour en éprouver de cette espèce : si vous avez de bons télescopes à Venise, nous en avons aussi d'admirables, nous avons un ouvrier que le goût pour l'astronomie a rendu tel, dont les télescopes de sept pouces font autant d'effet que ceux de treize d'Angleterre, et cela de l'avis de tous ceux qui s'y connoissent; il en fait un actuellement de cinq pieds et demi; il sera fini ces jours-cy, et je vous en parlerai. Ce grand ouvrier que par parenthèze les arts me doivent, se nomme Passement : il sera célèbre dans l'Europe, et quoique marchand de peaux, vous en entendrez incessamment parler.

Je ferai dire au président Montesquieu et à M. de Liancour ce dont vous me chargés : quand au duc de Villeroi, jugés de son changement, puisqu'il ne me voit plus, mais comme je

m'attens à tout, et que je suis comme le frère du misantrope de notre bon Molière, rien ne m'afflige, et je suis toujours le plus heureux homme de Paris. Vous pouvés remettre à notre Ambassadeur tout ce que vous voudrés pour moi, je ne le connois point : on le dit galant homme. Mais Mr Amelot lui a mandé à ce qu'il me disoit encore l'autre jour que j'étois des siens, et qu'il le prioit de recevoir ce qu'on lui remettroit pour moi; en effet, j'ai reçu, il n'y a pas long-temps, des miniatures de votre illustre Rosalba dont je fais le cas qu'elles méritent; notre autre Ambassadeur que vous regrettés est invisible; on ne le voit point. Nous n'avons seu que très imparfaitement ici son avanture avec cette religieuse : je vous prie quelque jours de me la conter; vous devez avoir reçu à présent l'estampe de cette pauvre femme que nous regrettons toujours. Il y a longtemps qu'elle est partie, je ferai vos complimens à la bonne Mme de Bulinbrock, elle est à Sens et son mari à Londres pour des affaires domestiques. Il en doit revenir incessamment. A propos des Anglois, je suis dans l'inquiétude : mon frère monte un des vaisseaux qui doit attaquer l'amiral Mathæus, et vous imaginés aisément combien je serois sensible au malheur qui peut à présent lui être arrivé. Adieu, mon cher abé, pouvés vous croire un momènt que je n'aurai pas toute ma vie les sentiments que vous mérités : croyés que des plus grands plaisirs que je pourrois avoir, ce seroit de vous embrasser et de causer encore avec vous : j'en serois peut être plus digne à présent. Adieu.

(La suite prochainement.)

XXXVII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Roman de Foulque de Candie, par Hubert Le Duc, *de* Dammartin. Reims, 1860.

C'est à M. Prosper Tarbé que nous devons cette édition d'un poëme composé au treizième siècle par un Champenois, et qui rentre par conséquent dans la collection des vieux poëtes de la Champagne entreprise depuis longues années par ce laborieux érudit. M. Tarbé, jusqu'à ce jour, n'a pas été gâté par les journaux qui s'occupent de critique littéraire, ni par les palmes académiques qu'il n'a pas sollicitées. Contre l'ordinaire, M. Tarbé travaille seul, la plupart du temps loin de Paris, sans autre stimulant que son amour pour la science et son dévouement pour le pays qui le compte au nombre de ses enfants; ses livres, il les fait à ses frais, sans le crédit du libraire ni le subside du ministère. Il les édite à ses risques et périls, et sans nulle préoccupation du produit ou de l'honneur qu'il en pourra tirer. C'est là un procédé peu en vogue de nos jours, et qui ne trouvera pas beaucoup d'imitateurs. Peut-être seroit-ce une raison pour que l'Institut, qui a mission d'encourager l'érudition, ne laissât point sans distinction tant d'efforts et de travaux utiles. Quoi qu'il puisse advenir, les amis de notre ancienne littérature savent la reconnoissance qu'ils doivent à l'éditeur de Coquillart, de Thibault de Champagne, d'Eustache Deschamps, des romans d'Aubery le Bourgoing et de Girart de Viane, et de tant d'autres monuments des premiers siècles de notre langue ; ils accueilleront avec plaisir la nouvelle publication que nous annonçons aujourd'hui.

M. Prosper Tarbé, dans cette édition de Foulque de Candie, a suivi le système qu'il a appliqué généralement aux ouvrages qu'il a publiés : il a fait précéder le texte d'une longue introduction et l'a fait suivre d'un double glossaire, dont l'un est consacré aux noms propres et l'autre aux mots du vieux langage qui se rencon-

trent dans le poëme. Nous regrettons seulement que M. Tarbé ait cru ne devoir donner que des fragments de l'œuvre d'Hubert, destinée à faire partie de la collection qui se publie sous la direction de M. Guessard. Deux sûretés, et deux éditions, valent mieux qu'une; et il y a bien des gens qui n'achètent pas un livre incomplet et qui ont pour devise : « Tout ou rien. » L'analyse détaillée du poëme, donnée dans la préface de M. Tarbé, nous dispense de le raconter à nos lecteurs : nous rappellerons seulement qu'il fait partie du grand cycle de chansons de Gestes consacré à la famille d'Aymeri de Narbonne et à Guillaume au Court nez, son plus illustre descendant. On sait que les héros de cette race sont plus spécialement les champions du christianisme contre les musulmans, et que c'est dans les épopées qui chantent leurs exploits que revivent les souvenirs laissés dans la France méridionale par l'invasion, la longue occupation et l'expulsion finale des Sarrasins. Composé par un trouvère du commencement du treizième siècle qui se donna pour tâche de contiuuer le récit de ses prédécesseurs, mais qui invoqua son imagination bien plus que les traditions nationales dont ils s'étoient inspirés, le poëme de Foulque de Candie n'occupe pas un des premiers rangs dans la longue liste des chansons auxquelles il se rattache. Cependant l'auteur ne manque pas de talent, et c'est surtout dans le style et dans les détails qu'il le montre, au rebours des auteurs des grandes épopées des onzième et douzième siècles, chez lesquels l'exécution est généralement au-dessous de la conception. Hubert Le Duc annonce dès l'abord sa personnalité et sa nationalité :

> Oiès buens vers qui ne sont pas frains :
> Ne les troverent Gascon ne Angevin :
> Hubert les fist li Duc à Dammartin,
> Les fist escrire en un brief Bauduin.

Comme particularité de ce trouvère, il faut remarquer l'emploi alternatif qu'il fait des vers alexandrins et des vers de dix syllabes; il change tout à conp de rhythme sans aucune raison, et sans prévenir le lecteur, à l'exception d'un passage :

Le vallet ont trouvé del destior abatu;
Ils ne l'ont pas trouvé lent ne trop esperdu
(Ici mue la rime du ber Povre-Vèn);
Bien a raison par les resnes tenu,
Saute en la sel: n'i a guères gèn, etc.

Cette diversité de rhythme se retrouve d'ailleurs dans quelques autres compositions de cette époque et entre autres dans le roman de Brut de maître Wace. — La préface de M. Tarbé contient des reches intéressantes sur l'auteur de Foulque de Candie et diverses conjectures historiques appuyées sur des passages du poëme. Il est une de ces conjectures que nous regrettons de ne pouvoir partager avec le savant éditeur, mais que nous ne saurions laisser passer inaperçue, d'autant plus que M. Tarbé en a fait le sujet principal de sa préface et l'a consacrée par une épigraphe sur le titre même de son livre. M. Tarbé pense que sous le nom de Thiébaut d'Arables ou d'Arablois (c'est-à-dire d'Arabie), le chef des païens que combattent les François, Hubert a voulu représenter et flétrir Thibaut de Champagne et de Navarre, l'auteur des chansons qu'a publiées M. Tarbé lui-même. Le personnage de Thiébaut, que le rimeur champenois a peint des couleurs convenues de tout temps pour les mahométans dans la poésie épique du moyen âge, est bien plus ancien que le fameux roi-poëte; il se trouve dans les chansons du *Charroi de Nismes* et de la *Bataille d'Aleschans*, qui datent certainement du douzième siècle, et même déjà dans la légende de S. Guillaume de Gellons que Mabillon fait remonter au neuvième siècle. Or l'identité de nom me semble être le seul fondement de l'hypothèse de M. Tarbé, qui contribue encore à la détruire en faisant remarquer lui-même qu'un comte de Blois (Thibaut étoit souvent désigné sous ce titre, l'un des nombreux qu'il portoit) est signalé par Hubert dans l'armée du roi de France et non à la tête de celle des Sarrasins. Il seroit facile de démontrer plus longuement que la supposition de M. Tarbé est inadmissible, si cette démonstration n'étoit pas superflue auprès de ceux qui connoissent l'esprit et le fonds de notre littérature épique du moyen âge. Une autre opinion de M. Tarbé, c'est qu'Hubert Le Duc a laissé son poëme inachevé;

cette opinion, qui n'est soutenue que pour répondre au reproche de ne pas savoir finir, reproche fort juste, et il me semble mal compris par M. Tarbé, adressé à Hubert par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, ne repose sur aucun fondement, et la chanson de Foulque de Candie nous paroît aussi bien close que pas une des chansons de Gestes du même temps, mieux même; car la plupart ont une suite qu'annoncent leurs derniers vers, et pour ne pas admettre que les derniers vers de Foulque terminent l'œuvre d'Hubert, il faut supposer, ainsi que le fait M. Tarbé, la conversion de Thiebaut au christianisme comme indispensable à l'achèvement du poëme; en effet le nœud de l'action est aussi complétement dénoué que possible: or, rien ne prouve que « Thiebaut devoit nécessairement se faire chrétien, et qu'une chanson nous manque. »

A ces critiques nous pourrions ajouter quelques observations de détail sur la lecture du texte, où il seroit aisé de relever plusieurs incorrections; mais nous aimons mieux en mettre une bonne partie sur le compte de l'imprimeur, qui ne s'est fait faute d'en semer dans le françois moderne de la préface. Ces remarques n'empêchent pas qu'il n'y ait profit et plaisir à tirer de la publication de M. Tarbé, et nous ne doutons pas que son livre ne soit fort utile au prochain éditeur de Foulque de Candie dans la *Collection des anciens poëtes de la France;* car il lui-aura ouvert la voie, aplani bien des difficutés et grandement facilité la tâche.

Suppléments et errata aux 1er et 2e volumes intitulés : « Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par la Société de l'histoire de France. » *Paris, Dubuisson,* 1860.

Nous venons de dire qu'en matière da publication deux sûretés valent mieux qu'une. Voici de rechef l'occasion de réitérer et de justifier cette affirmation.

Nous sommes en présence de deux éditions presque simultanées d'un même texte, le *Journal et les Mémoires du marquis d'Argenson,* dont, comme on sait, les manuscrits sont conservés à la bibliothèque du Louvre. Et tout d'abord, en feuilletant cette volumi-

neuse collection de notes, mémoires, compositions littéraires, détails biographiques et tout à fait personnels à l'auteur, on se demande comment une famille aussi haut placée que la famille d'Argenson a pu se dessaisir d'un pareil héritage. S'il s'agit de papiers séquestrés lors de l'émigration, on sait qu'il s'est opéré sous la restauration de nombreuses restitutions aux héritiers ou ayants droit des familles rentrées. Comment expliquer que M. Voyer d'Argenson, déjà préfet sous l'empire, puis préfet sous la restauration, puis membre de la chambre des députés, personnage avec lequel le gouvernement eût volontiers compté, ait négligé en temps utile ce précieux héritage de famille? M. Rathery nous en donne le mot. « Compris comme biens d'émigrés dans la saisie du mobilier de M. le duc de Luxembourg, dont la mère étoit fille du marquis de Paulmy, ces manuscrits avoient été signalés au Directoire comme renfermant *sur l'affranchissement de l'Italie* des vues conformes à celles qui étoient alors à l'ordre du jour. En conséquence, ils furent transférés dans ses archives, et de là dans la bibliothèque du conseil d'État, qui est devenue plus tard celle du Louvre. » — Cette destination tout exceptionnelle des manuscrits de d'Argenson les mit hors du cercle des papiers que le gouvernement de la restauration eut à restituer aux familles. Une fois la prescription acquise, la famille elle-même, comme le public, n'eut plus sur ces manuscrits qu'un droit de communication officieuse. Au surplus, des doubles et peut-être même d'autres originaux étoient restés entre les mains de MM. d'Argenson, et c'est de ce fonds spécial que M. René d'Argenson, dont nous parlions tout à l'heure, a pu tirer les matériaux qui parurent sous le titre de : *Loisirs d'un ministre d'État*, et plus tard, en 1825, sous celui de *Mémoires*. — Mais avec la certitude de l'existence, à la bibliothèque du Louvre, de l'important recueil en question, cette publication ne pouvoit plus répondre aux besoins du moment et à la curiosité des lecteurs. Il falloit recourir à cette mine précieuse. La famille, avant et plus que personne, avoit peut-être le droit de l'exploiter.

C'est ce qui vient d'être fait sous le titre de : *Mémoires et Journal inédit du marquis d'Argenson*. M. d'Argenson, arrière-petit-neveu

veilleuse aptitude d'organisation avec laquelle elle imprima un si puissant caractère à l'institut de la Visitation.

On a souvent écrit sa vie aux deux derniers siècles, et on a même rassemblé une collection de ses lettres. Un de nos jeunes et plus laborieux érudits, entraîné d'ailleurs vers ce travail par le souvenir des liens qui rattachent sa famille paternelle à celle des Frémyot, a entrepris une nouvelle édition de ces lettres, publiées jusqu'ici sans notes ni commentaires, et il a eu l'heureuse fortune de voir son travail rapidement doublé. On ne connoissoit jusqu'à présent que 370 lettres de la mère de Chantal : M. de Barthélemy en a réuni 340 inédites, toutes prises sur les originaux ou les copies authentiques conservés à Annecy, chef-lieu de l'ordre. Cette nouvelle collection a un très-grand prix, car M. de Barthélemy a acquis la conviction qu'un nombre de lettres déjà connues ont reçu des corrections et des amplifications, et dès lors ne sont plus réellement les lettres de la sainte mère de Chantal, comme celles qu'il est assez heureux pour mettre aujourd'hui entre les mains du public.

Ce recueil ne peut manquer d'avoir un légitime succès à une époque où les ouvrages de ce genre sont si grandement goûtés, surtout quand ils touchent au dix-septième siècle. M. de Barthélemy le fait précéder d'un avant-propos nécessité pour expliquer les relations de la sainte mère de Chantal avec l'abbé de Saint-Cyran, relations qui lui ont été singulièrement reprochées et bien à tort; car M. de Barthélemy fait très-judicieusement remarquer que M. Duvergier du Hauranne ne fut déclaré hérétique que deux ans après la mort de madame de Chantal ; enfin d'une étude biographique sur la vie de la pieuse baronne, étude complète, suffisamment développée, et qui fait bien comprendre cette existence si noblement remplie et qui mérite si justement d'être proposée à l'admiration et à la vénération de la postérité.

LE CABINET HISTORIQUE

[illegible]

XXXVIII. — ARMORIAL DE FRANCE

[illegible]

(Suite. V. [illegible])

1128. M. [illegible] — D'or à [illegible] de gueules.

1129. M. [illegible] — D'argent à [illegible]

1130. M. [illegible] — De gueules à un [illegible] d'hermine.

1131. M. [illegible] — Semblablement.

1132. [illegible] — D'azur à un [illegible] d'argent à une [illegible] oille de [illegible] d'argent.

1133. M. [illegible] — D'argent à une bande de gueules à une molette noire.

1134. M. [illegible] — De gueules à une croix d'or.

1135. M. [illegible] — Semblablement, à l. lambel d'azur.

1136. LE [illegible] — De noir à une bande d'or billetée d'or.

Paris. Typ. de [illegible]

1137. M. HUTIN DE VERMELES. — D'argent à un lion vert rampant.

1138. LE SIRE DE SONATRE. — De vert freté d'argent.

1139. M. BILLART DE VILLIS. — De noir à III pauz lozenges d'argent.

1140. LE SIRE DE FRONSURES. — D'argent à une fesse de gueule à III besans d'or sur la fesse à un lambel d'azur.

1141. M. FLAMENT DE FRONSURES. — Semblablement, à 1 baston d'azur.

1142. LE SIRE DE LONGUEVAL. — Bende de vair et de gueules.

1143. M. TOURNELES DU HAMEL. — D'argent à une croiz de gueules à V fremaux d'or sur la croiz.

1144. M. ENGUERRANT DE HEDUIT. — D'azur à un esgle d'argent à II testes.

1145. M. SIMON DU HAMEL. — D'argent à III lioncheaux noirs rampans.

1146. M. MAILLART DE HAMEL. — Semblablement, à I. lambel de gueules.

1147. LE SIRE DE VILLIERS EN CORBIÈRE. — D'azur à I. chief d'argent.

1148. M. HIDEUX COILLET. — De gueules à une croiz d'or engreslée à un escuçon noir à I. lion rampant d'argent en l'escuçon.

1149. M. FLAMENT DE MAINNOIZ. — Eschiqueté d'argent et de gueules.

1150. M. JEHAN DE JOUY. — D'argent à une fesse de gueules.

1151. M. JEHAN DE VOVEINCOURT. — D'or freté de gueules à un lambel d'azur.

1152. M. QUIERET DE VOVEINCOURT. — Semblablement, à I. escçon *d'Esquières*.

1153. M. ROBERT DE MONTHUREL. — De gueules à I. chief d'argent à III quintez fieules d'or en pié.

1154. M. COQUART DE TILLAY. — D'argent à une bende de gueules à III coquilles d'or en la bende.

1155. M. LEISNÉ DE LEYDOUCHEL. — D'azur à une bende d'argent.

1156. LE SIRE DE SAINT-PI. — D'argent à un lion noir rampant à la queue fourquié à I. escuçon de *Hardençon*.

1157. LE SIRE DE COLEBERT. Semblablement, toutes plaines.

1158. LE SIRE DE QUIERII. — D'azur à un chief d'or à un lion de gueules.

1159. LE SIRE DE LA FIEULLIE. — Semblablement, à une molete d'argent en l'espaule du lion.

1160. LE SIRE DE MIREMMONT. — D'argent à III tourteaulx de gueules.

1161. LE SIRE DE MONBAVEREL. — De gueules à I chief d'or à III tiercez fieules d'or en pointe.

1162. LE SIRE DE MONTLABEREL. — De gueules à I. sauteur d'argent.

FLANDRES ET HENAULT.

Banerois.

1163. LE CONTE DE FLANDRES. — D'or à un lion noir rampant.

1164. LE COMTE DE HENAULT.— D'or à IIII lions rampans, II de gueules et II noirs.

1165. LE COMPTE DE LAQUE. — D'or à un lion noir rampant à un baston de gueules.

1166. LE CONTE DE LICHE.— Escartelé d'*Angieu* et d'*Atienes*. Et sont les armes d'*Atienes* d'azur à I. lion d'or rampant et celles d'*Angieu* gueronné d'or et de noir de VIII pièces à croixetes d'argent sur le noir recroixetez au pié long.

1167. LE CONTE DE CONVERSEN. — Gueronné d'or et de noir à croixetez d'argent sur le noir, recroixetées au pié long.

1168. LE SIRE D'ANGIEU. — Semblablement, toutes plaines.

1169. M. EMGUEBERT D'ANGIEN. — Semblablement, à une lozenge des armes d'*Atienes*.

1170. M. JEHAN DE HENAULT. — Les amez (*sic*) de *Henault* à I. lambel d'argent.

1171. M. HENRY DE FLANDRES. — Les armes de Flandres à un lambel d'argent bougonné d'argent et de gueules.

1172. M. ROBERT DE LAMUR (*sic*). — Les armes de Lamur à un baston de gueules engreslé.

1173. M. LOYS DE LAMUR. — Semblablement, à III coquillez d'argent sur le baston.

1174. M. GUILLAUME DE LAMUR. — Semblablement, à un escuçon de Savoie.

1175. M. ROBERT DE FLANDRES. — Semblablement, à I baston bougonné d'argent et de gueules.

1176. LE BASTART DE FLANDRES. — Semblablement, à un quartier de gueules.

1177. LE SIRE DE GAUSETELLE. — De gueules à I quevron d'ermine.

1178. LE SIRE DE LIQUENINE (?) — Fessé d'or et d'azur de pièces (*sic*) à un suteur de gueules.

1179. LE SENESCHAL DE HENAULT. — D'azur à I. lion d'argent rampant bileté d'argent.

1180. LE SIRE D'ESINGOLES (?) — D'or à une fesse d'azur à un seuteur de gueules à un trancheur vert flourés.

1181. LE SIRE DE BRABEMSON. — D'argent à III lioncheaux de gueules rampans.

1182. LE SIRE DE HAMERESCHES. — Guéronné d'or et de gueules à croixètes d'argent sur les gueules recroixetées.

1183. LE SIRE DE LINGNE. — D'or à une bende de gueules.

1184. LE DANTOIN. — De gueules à I. lion d'argent rampant.

1185. M. ESTACE D'AMBICHECOURT. — D'ermine à III hamètes de gueules à VI coquilles d'or sur les hamètes.

1186. M. GAUTIER DE MAUGNY. — D'or à trois quevrons noirs.

1187. LE SIRE DE VATAMES. — D'or à une fesse de gueules à un lambel d'azur.

1188. LE SIRE DE BAILLEUL. — Contre vairé à deux quevrons de gueules.

1189. LE SIRE DE LESTOURELLE. — D'azur à un chief d'ermine.

1190. LE SIRE DE BOURIS. — D'azur à un fer de moulin d'argent.

1191. LE SIRE DE BOUSU. — D'azur à une croy d'argent.

1192. LE SIRE DE BERVIERMONT. — Fessié de vair et de gueules.

1193. LE SIRE DE CHUS. — Semblablemant.

1194. LE SIRE DE PREAT. — D'or à I. sauteur de gueules.

1195. LE SIRE DE LAGRITUNE. — Escartelé d'or à une croiz noire contre de gueules à un sauteur d'argent.

1196. LE SIRE DE DUGELLE. — D'argent à un quevron de gueules.

1197. LE SIRE DE GANCE. — De gueules à III lions d'argent rampans.

1198. LE SIRE DE UNGUIXIS? — De gueules à une fesse d'argent et une dingere d'argent en chief.

1199. LE SIRE DE CAREGUNXIS? — D'azur à un escuçon d'argent à une oille de coquilles d'argent.

1200. M. GILLEBERT DE SAINT AUDEGONDE. — D'ermine à une croiz de gueules à V coquilles d'or sur la croiz.

1201. LE SIRE DES CORNEZ. — D'or à I. quevron de gueules à I. double trancheour vert florey.

1202. LE SIRE D'ERGUEMONT. — De gueules à une fesse d'argent.

Bachelers.

1203. LE SIRE HAUEQUERQUE. — D'or à une fesse de gueules.

1204. M. FRANCE DE HANEQUERQUE. — Semblablement. à I. baston d'azur.

1205. M. FLAMENT DE HANEQUERQUE. — Semblablement, à un lambel d'azur besanté d'argent.

1206. LE SIRE DE LA HAMÈTE. — D'argent à trois hamètes de gueules.

1207. M. COLLART D'AMBICHICOURT. — D'argent à III hametez de gueules à VI coquilles d'or sur les hamètes.

1208. M. SANSET D'AUBICHICOURT. — Sembablement, à une molette noire sur une des coquilles.

1209. LE SIRE DE POUQUES. — D'or à I. lion d'or rampant.

1210. M. ROULLAND DE POUQUES. — Sembablement, à une bourdeure de gueules.

1211. M. ALART DE POUQUES. — Semblablement, à une molette de gueules sur l'espaule.

1212. M. LOUIS DE LA VALLE. — De gueules à VI lozenges d'argent bordés.

1213. M. JEHAN DE MORTBEC. — D'azur à une fesse d'or à croixètes d'or recroixetés.

1214. M. DENIS DE MORTBEC. — Semblablement, à un lambel de gueules.

1215. M. JEHAN PARIS. — D'argent à III fesses de gueules fretées d'or.

1216. M. SOHIER DE CARQUIN. — D'argent à une bende eschiquetée d'or et de gueules.

1217. M. SOHIER DE CANT. — De noir à un chief d'argent.

1218. M. THOMAS GUAYMAR. — D'argent à un sauteur de gueules.

1219. M. GUILLAUME DE FOIRE. — D'argent à III lioncheaux de gueules rampans à I lambel de gueules.

1220. M. ALART DE BARBENCHOM. — Semblablement à I. baston d'azur.

1221. M. LODIER DE HOCOURT. — D'argent à un lion de gueules rampant biletté de gueules.

1222. LE SIRE DE SOIGNIES. — Bendé d'or et d'azur de VI pièces à un lion en ombre à une bordeure endentée.

1223. M. BOCQUET DU BOS. — Eschiqueté d'or et de gueules.

1224. M. GUILLAUME DE LINGNE. — D'or à une bende de gueules à un lambel d'azur.

1225. M. FAUTRET DE LINGNE. — Semblablement, à une molette d'argent sur la bende.

1226. M. NICOLLE DE LINGNE. — Semblablement, à une coquille d'argent sur la bende.

1227. LE SIRE DE CASTELIER. — D'or à une croiz de gueules endentée à I. quartier d'ermine.

1228. LE SIRE DE VENDEGIS. — D'or à une scaie? d'argent.

1229. M. TERRY DE VILLIERS. — Burellé à III lioncheaulx de gueules rampans.

1230. M. BERNIER DE RAMPEMONT. — De noir à I. lion d'argent rampant.

1231. M. VAILLÉES DE CHIPLEY. — D'argent à III lions noirs rampans.

1232. M. SAUTEY DE SICONQUINQUE (?) — Semblablement les lioncheaux couronnez d'or.

1233. M. POL DE VILLIERS. — Burdy d'or et de gueules.

1234. M. DE ROESTIES (?) — Bendé d'argent et de gueules.

1235. M. DE VARIGNIS. — Semblablement.

1236. M. DE FLEON.— Fessé de VI pièces de vair et de gueules, sur les fesses III coquilles d'or.

1237. LE SIRE DE MARQUÈTES. — D'azur à un croixant d'argent à croixetes d'or.

1238. LE SIRE DE QUIEVROY. — D'or à un chief bandey d'argent et de gueules.

1239. M. JEHAN D'ESPINAY. — D'azur à 1 esgle d'or.

1240. LE SIRE DE GUEVRE. — D'argent à une de gueules (*sic*) engreslée.

1241. LE SIRE DE LANSIREY. — Parti d'argent et de noir endenté de l'un en l'autre.

1242. LE BOURHE DE VALAIN. — Parti d'argent et de gueules endenté de l'un en l'autre.

1243. LE SIRE DE ROBES. — D'ermine à un chief de gueules à une molette d'or en chief.

1244. M. PIERRES DE BAILLEUL. — De gueules à I. sauteur eschiqueté d'argent et d'azur.

1245. M. YVEN DE VAUCHELLERE. — De noir à III espées d'argent enpendey à poingneez d'or.

1246. LE SIRE DE DALLON. — D'or à III lions noir rampans.

1247. LE SIRE DE HAUDECOCTE. — D'ermine à une bende de gueules endentée.

1248. LE SIRE DE RAINCHELLIER. — D'azur à une croiz d'argent engreslée.

1249. M. JEHAN DE LA HAIE. — D'or à une bende de gueules à trois coquilles sur les bendes.

Roys.

1250. L'EMPEREOUR DE ROMME. — D'or à un esgle noir à deux testes.

1251. LE ROY DE CASTELLE. — Escartelé de *Lion* et de *Castelle*. Et sont les armes de Lion à un lion de pourpre en bende, et les armes de Castelle à I. chasteau d'or de gueules.

1252. LE ROY DE POURTYGAL. — D'argent à V escuçons d'azur en seuteur, à V poins d'or, chascun escuçon en seuteur à V pointures noires en sauteur sur chascun.

1253. LE ROY D'ARAGOM. — D'or à IIII pilz de gueules.

1254. LE ROY DE MAILLOGRES. — De gueules à IIII poilz d'or.

1255. LE ROY DE SÉZILLE. — De *Cezille* les amez d'Aragom flanchiés d'argent à un esgle de gueules.

1256. LE ROY DE JHERUZALEM. — D'argent à une croiz d'or potenchié à IIII croixètes d'or potensiez.

1257. LE ROY DE CHIPPRE. — Burellé d'argent et d'azur à I. lion de gueules rampant, omglé et couronné.

1258. LE ROY DE HOMGRIE. — Parti des armes de France contre fessé d'argent et de gueules de VI pièces.

1259. LE ROY D'ESCOSSE. — D'argent à un lion de gueules rampant à un trenchour de gueules double et fizelees.

1260. LE ROY DE BREHAINGNE. — De gueules à un lion d'argent rampant à la queue noire et fourchié.

1261. LE ROY DE DANEMARCHE. — D'or à trois lions vers passans l'un en l'autre goutichés de gueules.

1262. LE ROY DE NORVCE (*sic*). — De gueules à un lion d'or rampant à une esgle entre les piez du lion.

1263. LE ROY DE POULAINE. — D'argent à un cheval de gueules.

1264. LE ROY D'ERMINE. — D'azur à III testez de rame d'argent.

FIN DE L'ARMORIAL.

XXXIX. — MISÈRES DE LA FRONDE.

(*Voy.* p. 94 et 125.)

A Monsieur le Directeur du CABINET HISTORIQUE.

Dans le numéro du mois de mai dernier, M. Victor Meilheurat, en répondant avec tant de complaisance à une demande de documents sur les *Misères de la Fronde* et *saint Vincent de Paul*, que vous avez bien voulu faire en mon nom dans le *Cabinet historique*, soulevoit une question au sujet des excursions des Polacres dans le Bourbonnois. Le paysan de l'Allier, disoit M. Meilheurat, attribue toutes les ruines de ce pays aux Polacres; à quelle époque peut se rattacher leur passage? Dans une note en réponse à cette lettre de M. Meilheurat, vous disiez : Les Polacres, pour le centre de la France, jouent le même rôle que les Cosaques dans le souvenir des paysans de nos jours; le paysan n'a connu que le Cosaque; pour lui, ce sont les Cosaques qui ont tout pillé, rançonné, incendié; il en est probablement de même pour les Polacres du dix-septième siècle; comme le temps ne fait rien à l'affaire pour les gens qui ne sont pas érudits, le paysan attribue aux derniers ravageurs tous les désastres, toutes les ruines; témoin, autrefois, dans l'empire romain, les Vandales, dont le nom est resté un synonyme de dévastation féroce, et cela seulement peut-être parce qu'ils ont été les derniers envahisseurs. » Cette opinion que vous émettiez avoit assez de vraisemblance; restoit à démontrer le passage des Polacres ou Polonois dans ces régions vers le dix-septième siècle.

Mes recherches sur l'époque de la Fronde, qui fut la dernière révolution dans ces contrées centrales de la France, m'ont permis de trouver des faits à l'appui de votre hypothèse, qui s'est changée pour moi en certitude. Permettez-moi de les faire parvenir à M. Meilheurat par la voie de votre estimable recueil.

La renommée que tous les peuples du centre de l'Europe, Hongrois, Serbes, Moldaves, Valaques, Polonois ou Polacres avoient acquise dans leur lutte contre les Turcs, les faisoit rechercher, au commencement des temps modernes, pour les armées mercenaires; aussi lorsque Richelieu veulut lancer le roi de Suède Gustave-Adolphe contre les troupes de la maison d'Autriche, commandées par les fameux Tilly et Wallenstein, le premier soin de ce grand homme d'État fut-il de rétablir la paix entre la Suède et la Pologne. Dès ce moment, nous ne cessons plus d'apercevoir des Polonois dans les armées suédoises pendant la guerre de Trente ans; après la mort de Gustave-Adolphe, enseveli dans son triomphe à la bataille de Lutzen, les Polonais comme les Suédois, jusqu'à la paix de Westphalie, passent à la solde de la France avec les anciens lieutenants de Gustave, les Bernard de Saxe-Weimar, les Banner, les Oxenstiern, et sous les ordres de Turenne et d'Erlach. La paix de Westphalie les mettoit en disponibilité; aussi, dès le commencement des troubles de la Fronde, voit-on Mazarin écrire au maréchal suédois de Wrangel et au ministre de la guerre du même pays, le comte Magnus de la Garde, pour demander l'autorisation d'enrôler dans les armées du roi ces mêmes troupes, pendant que Turenne faisoit, au nom de leur ancienne confraternité d'armes, la même demande à Wrangel dans l'intérêt des Frondeurs (1). Mazarin seul sut réussir dans ses démarches. Les Suédois et les Polonais apportèrent en France les terribles habitudes de pillage, de violence, de destruction qu'ils avaient contractées pendant la guerre de Trente ans, cette *guerre inexpiable* des temps modernes; dès les premiers jours de cette guerre civile, nous les voyons ravageant les environs de Paris, et un manuscrit de la collection des Blancs-Manteaux (n° 60, bibl. imp.) nomme spécialement les Polonois parmi les auteurs de ces actes de cruauté qui donnèrent lieu à un pamphlet de l'époque (janvier 1649), connu sous le nom de *Harangue des Curés* des environs de Paris *à la reine*

(1) Voir Fontanieu, bibl. imp., 491, et la Notice sur les manuscrits concernant l'histoire de France dans les bibliothèques et archives de Suède, par Geffroy, professeur d'histoire à la Faculté de Bordeaux.

mère Anne d'Autriche (1); un autre manuscrit (t. XXXIII, collection de Champagne, bibl. imp.) nous les montre non moins redoutables en Champagne dans les troupes féroces du malheureux Erlach; leur conduite exaspère tellement les paysans que ceux-ci se portent à de terribles représailles et enterrent vivant un malheureux *Polacre ou Polonois* blessé, qui est resté en leur pouvoir après une rude escarmouche.

La guerre de la Fronde, en se prolongeant, s'étendit vers le centre et le sud de la France; un extrait du n° 154 de la *Gazette de France* de Renaudot (année 1651, p. 1297 et 1312) nous montre les Polonois sur les bords de la Loire (Ligeris bibitur Polonis), *la Loire abreuve les Polonois*; cette coïncidence de la présence des Polonois dans ces contrées avec le siége de Herisson et de plusieurs villes du Bourbonnois, et surtout avec le long siége de Montrond-Saint-Amand, pendant lesquels cette province eut tant à souffrir, ne pourroit-elle pas expliquer la mémoire rancunière des paysans à l'égard des *Polacres*, les derniers étrangers qui aient ravagé le Bourbonnois sous l'ancienne monarchie.

Je soumets, Monsieur, ces faits à votre érudition et à celle de M. Meilheurat, heureux si je puis l'avoir mis sur la voie de ses recherches.

ALPHONSE FEILLET.

P. S. En terminant, serait-ce abuser de votre complaisance de vous demander l'hospitalité pour un document inédit qui montre pour la première fois le *côté officiel et public* de la charité de saint Vincent de Paul?

(1) *Bibliographie des Mazarinades*, de M. Moreau, t. II, n° 1539, publication de la Société d'histoire de France.

Ordonnance du Roi qui accorde des sauvegardes pour tous les villages des frontières de Picardie et de Champagne où les Pères de la Mission se rendront pour le soulagement des pauvres (1).

De par le Roi,

S. M. étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie; mais qu'en ce faisant, les gens de guerre, passant ou séjournant dans les lieux où les dits Missionnaires se sont trouvés, ont pris et détroussé les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étoient destinées pour les pauvres, en sorte que s'ils n'ont sûreté de la part de S. M., il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de S. M., et désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, S. M., de l'avis de la Reine-régente sa mère, défend très-expressément aux gouverneurs et ses lieutenants-généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres chefs et officiers commandant ses

(1) Archives du dépôt de la guerre, lettre de Saint-Géran à Letellier, 14 septembre 1650.

troupes, tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages des dites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels les dits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera; défend en outre S. M. à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, et enjoignant très-expressément à tous les baillifs, sénéchaux, juges, prevôts des maréchaux et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente et de poursuivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple. Veut S. M. qu'aux copies de la présente duement collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

Fait à Paris, ce 14 février 1651 (1).

XL. — LETTRES DE HENRI IV A MADAME LA MARQUISE DE VERNEUIL.

Voici quelques lettres de Henri IV à la marquise de Verneuil, échappées aux recherches habituellement si complètes de M. B. de Xivrey, et que l'on regretteroit de ne pas voir figurer dans son précieux recueil. Celles que nous a données le savant académicien sont au nombre de onze. Il est vrai que, suivant l'ordre qu'il s'est

(1) Recueil Cangé. Ordonnances militaires, t. XXVIII. (Bibl. imp., ms.)

imposé, M. de Xivrey renvoie, en manière de supplément, au dernier volume de sa collection, toutes les lettres sans date suffisante, et que vraisemblablement il tient en réserve, au nombre de celles-ci, quelques-unes de celles que nous avons à lui signaler ici. Ces lettres font partie du vol. 262 du *Recueil de pièces fugitives* de Fontanieu, conservé au département des imprimés de la bibliothèque impériale. Elles sont dites par le collectionneur avoir été copiées sur les originaux de la bibliothèque du roi. On y retrouve effectivement toutes celles connues du fonds Béthune, qu'a publiées M. B. de Xivrey, mais aussi un grand nombre d'autres prises çà et là, sans autre indication de source, et que le défaut de catalogue a bien pu laisser ignorées, même à M. B. de Xivrey. — Nous n'ajouterons aucun commentaire à ces lettres. Nous ne pourrions rien apprendre au lecteur des circonstances qui s'y rattachent, après les notes du savant académicien, qui ont jeté sur les relations de Henri IV avec Henriette d'Entragues toute la lumière désirable, et auxquelles nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur.

---

1. *Henri IV à madame la marquise de Verneuil.*

J'ay byen connu par votre lettre que vous n'avyés pas les yeux ouverts ny les conseptyons aussy, car vous avés pryns la myene d'un autre byes que je ne l'antandoys : yl faut laisser ces brusquetés sy vous voulés l'antyère possessyon de mon amour, car comme Roy et comme guascon, je ne say pas endurer : aussy ceus quy ayment parfaytemant comme moy veulent estre flattés non rudoyés; quant Mr Dantragues sera ycy, je vous tesmoygneré sy je vous ayme ou non; cepandant yl vous cie mal d'an douter et cela m'ofance. Ce soyr votre dyamant tomba hors d'œuvre, et fort heureusement je le retreuvé : Dieu sayt sy j'an fus an peyne! car j'eusse myeus aymé avoyr perdu le doygt, tenant sy cher tout ce quy vyent de vous que ryen n'an aproche an comparayson. Naus n'est poynt encore venu; j'espère vous voyr Dymanche an publyc, puysque me l'avés

denyé en partyculyer. Bonjour, mes chères amours, je ne suys pas byen satysfayt, je ne le vous puys tere : je bese vos beaux yeux un mylyon de foys.

Ce VII Octobre.

---

2. *Du même à la même.*

Mon cher cœur, yl n'y a plus que de matyn antre deus pour avoyr la joye de vous voyr; j'ay esté extrêmement mary de vous avoyr ranvoyé Petit sans lettre, mays yl m'a treuvé à cheval : le mestre de séans nous a fort byen tretés, Mr de Nemours a rompu son maryage, j'ay peur que j'auré esté profète, demayn je sauré plus de nouvelles de Parys, car le Mareschal de Byron cera à l'assemblée qui ayme et est fort aymé de la comtesse de Chyverny. Bon soyr, mon menon, je bese un mylyon de foys les petyts guarsons. Ce XXIIII Octobre.

---

3. *Du même à la même.*

Cette lettre cera byen plus heureuse que moy, mon cher cœur, car elle couchera avec vous : juges sy je luy an porte anvye; le sonmeyle m'a fayt arrester ycy et par conséquent est cause de vous fere savoyr de mes nouvelles : voyés comme dormant et veylant toutes mes actyons ce raportent à vous playre. Je m'an voys à Fontenebleau d'où à vostre reveyl vous saurés ce que je me résouderé de fère; bon soyr, mon tout, je bese vous et tous vos petyts guarsons un mylyon de foys. Ce XI Octobre.

---

4. *Du même à la même.*

4. Mes chères amours, je receus au soyr votre lettre par le retour de Petyt, recevant avec extrême contantemant de l'hon-

neur que vous me faytes de m'asseurer toujours de vostre bonne grâce, j'ay veu par ycelle l'étonemant de vostre père, yl a byen reson, car sa procédure m'a alyéné de toutes sortes de traites (?) avec luy. Vous me mandés que vous espérés qu'yl me contantera, je vous suplye à mayns joyntes, ma chère ame que je naye plus afayre à luy pouvant treuver nostre contantemant antre nous deus, sachons nous an le gré tout antyer : l'argent pour vous acheter une terre est tout prest, ryen ne vous manquera. Marchammont vyendra dans une heure, Mr de Fleury est ycy, je travailleré pour vous plus que Naus, mays ne malés plus brouyller avec cet homme quy n'a songé despuys hyer qu'à trouver moyen d'acrocher ancore quelque chose pour m'aflyger : je vous an suplye ancore le genou an terre, et que nos eurs ne despandent plus que de nous. Syl vous plesoyt vandredy venyr dysner à Fleury, je tâcheroys à vous y fayre bonne chère; aymés-moy comme celuy quy n'ayme ni nemera jamays que vous; sur cette véryté, je bese un mylyon de foys tous les petyts guarsons. Ce XIII Octobre.

---

5. *Du même à la même.*

Mes chères amours, je me suys levé de bon matyn et me suys allé promener à la forest à cheval : je vous jure que je me suys treuvé sy foyble que je nay seu andurer lamble de ma haquenée, de mal je n'an sans plus Dieu mercy, mays j'ay esté d'autrefoys malade un moys que je ne demeuroys pas sy débyle, sy mon mal eut continué, je vous eusse envoyé queryr : je suys sy tryste de ne vous voyr poynt que ryen ne maporte de contantemant; aymez-moy byen hardyement, car je vous cherys plus que je ne fiys jamays. Votre frère le conte le vous pourroit byen témoygner que j'ay entretenu ce matyn à cheval une heure de vous. Bonjour le tout a moy, je te bese un mylyon de fôys, ce XII d'octobre.

XLI. — TITRES NOBILIAIRES. — LETTRES DE DAGUESSEAU.

(*Communication de M. Jules Maulbon d'Arbaumont.*)

Les pièces suivantes, tirées du Livre Rouge de la Chambre des comptes de Dijon (*Arch. de la Côte-d'Or.* B 85, p. 279 v. et suiv.) nous ont paru présenter un certain intérêt au moment où les études héraldiques reprennent faveur aux yeux du public et où l'exécution de la loi du 28 mai 1858 soulève de nombreuses difficultés, qui doivent en partie trouver leur solution dans les anciens usages de la monarchie en matière de noblesse. La première de ces pièces est la copie d'une lettre adressée par le chancelier Daguesseau à la chambre des comptes de Dijon, à l'occasion du refus qu'avoit fait cette compagnie de reconnoître à un président du Parlement les qualités de chevalier et de conseiller du roi en ses conseils. L'affaire nous paroît clairement et suffisamment exposée dans cette lettre qu'on va lire.

---

1. *Daguesseau à MM. les officiers de la chambre des comptes de Dijon.*

Messieurs,

J'ai reçeu les lettres que vous m'avez escrites, au sujet des deux sommations que Mons. le président L. a fait faire à vostre compagnie, et pour y répondre pleinement, je distingueray deux choses dans l'affaire dont il s'agit ; l'une est le fond de la difficulté, l'autre est la forme dans laquelle elle a esté traittée.

A l'égard du fonds, les anciennes et les nouvelles délibérations qui ont esté faites dans vostre compagnie pour empescher les partyes qui y présentent des requestes de prendre d'autres qualités que celles qui sont establies par des lettres patantes du Roy, sont bonnes en elles-mesmes et conformes aux regles de

l'ordre public, mais pour les rendre aussy justes dans l'execution qu'elles peuvent l'estre dans leur principe, il faut les renfermer dans leurs veritables bornes, et ne les appliquer qu'aux qualités que personne ne peut prendre regulièrement sans y estre authorisé par les lettres pattentes du Roy revestües des formalités ord.[res], telles sont les qualités de Baron, de Comte, de Marquis, de Duc, qui supposent toutes que celuy qui les prend est possesseur d'une terre decorée des titres de Baronnie, de Comté, etc. Mais on n'a jamais estendu cette règle à des qualités vagues et generales que les personnes d'un certain estat sont toutes en usage de prendre, comme celles de chevalier, et de Con.[er] du Roy en ses conseils, qualités qui sont devenues à present comme une suitte de la noblesse ou de la dignité de ceux qui les prennent, et pour lesquelles il n'est plus d'usage que le Roy accorde des lettres pour les authoriser. Il seroit peut-estre a desirer qu'elles n'eussent pas esté rendües si communes, mais en attendant que le Roy y mette des bornes, si Sa Majesté juge jamais à propos de le faire, il n'y a point de compagnie qui ne tolère ces sortes de qualités, dont l'examen regarderoit les juges qu'on establit de temps en temps pour la reformation de la Noblesse beaucoup plus qu'une chambre des comptes ou une autre compagnie ord.[re]. Il semble mesme que la vostre se fasse une espèce de tort à elle-mesme en establissant contre les officiers du Parlement une règle qu'ils pourroient retorquer contre ceux de son corps. Enfin je ne scay pourquoy elle a jugé à propos de s'écarter en ce point de son ancien usage qui comme on me le justifie par plusieurs exemples, n'estoit pas de faire rayer dans les requestes des presidents du Parlement des qualités pareilles à celles qu'elle ne veut pas souffrir aujourd'hui, toutte innovation est dangereuse dans une matière ou la délicatesse des hommes se blesse aisement et elle l'est encore plus entre deux compagnies qui ont eu de longues contestations et entre lesquelles il y a

Par sa délibération en date du 16 novembre 1728, la chambre décida qu'elle passeroit à M. le président L. les qualités de chevalier conseiller du roi en ses conseils, en exécution de la lettre du chancelier, de l'agrément duquel et par la médiation de M. le comte de Tavannes, premier lieutenant du roy et commandant en Bourgogne, elle se départit volontairement du surplus de la satisfaction ordonnée par cette lettre.

La conduite de la chambre des comptes lui valut de la part du chancelier une lettre de remercîments que nous transcrivons en entier.

---

2. *Du même aux mêmes.*

Messieurs

On ne peut estre plus édifié ny plus satisfait que je le suis de touttes les facilités que votre compagnie a apportées pour terminer à l'amiable la difficulté qui s'y étoit formée au sujet de l'hommage de M. le president L. La moderation que vous avez temoignée en cette occasion me fait d'autant plus de plaisir que c'est par consideration pour M. de Tavannes mon neveu, que vous avez bien voulu remettre une partie de la satisfaction que j'avois crû moy-mesme que vous pouviez exiger. Je vous en tiendrai compte bien volontiers et je voudrois pouvoir vous en donner de plus grande marques que celle d'engager le Parlement à laisser prendre a Mess. les presidents de la chambre des comptes les qualités qu'ils sont en possession de prendre dans les actes qu'ils passent. J'écris à M. le P.^{er} president du parlement dans cette vûe et je seray fort aise de vous temoigner en toutte occasion combien je suis

Messieurs

à Versailles le 29 novembre 1728.

Votre tres affect.$_{né}$ serviteur.
Signé : DAGUESSEAU.

Messieurs les officiers de la chambre des comptes de Dijon.

Quelques années plus tard, le même chancelier Daguesseau, consulté par la chambre des comptes dans une circonstance analogue, adressa la lettre suivante au premier président de cette compagnie :

---

3. *Du même aux mêmes.*

Monsieur

Des occupations dont je n'ay pas été le maitre et la precaution que j'ay voulu prendre de verifier quelques faits sur les usages des compagnies du Royaume, m'ont empêché de m'expliquer plutot avec vous, sur la difficulté qui s'est formée dans la vostre au sujet des qualités que Mr le president J. de B. a pris dans une requeste qu'il a présentée pour l'enregistrement des lettres de dispense, par lesquelles le Roy lui accorde la permission de presider avant l'âge requis par les ordonnances.

Cette difficulté peut être considérée ou dans le fait particulier qui a donné lieu de l'agiter, ou par une vue plus generale et dans tous les cas où elle peut se presenter. Dans le fait particulier, elle ne paroit pas susceptible d'un veritable doute; s'il y a un cas ou les officiers du Roy soient obligés de se conformer exactement aux qualités qui leur sont données par leurs provisions, c'est sans difficulté lorsqu'il s'agit de l'enregistrement ou de l'effect de ces provisions même et des lettres données en consequence pour les faire jouir des droits qui y sont attachés. Il n'est pas permis alors de rien ajouter aux differents titres qu'il plait à Sa Majesté de donner à ceux qu'elle honore du caractère de magistrat et c'est une règle à laquelle aucun usage contraire, quand il seroit constant et uniforme, ne pouroit jamais donner atteinte. Mr le président J. de B. se trouve dans le cas de cette règle, puisqu'il s'agit des lettres de dispense pour le mettre en etat d'exercer ses fonctions sans restriction, ces lettres doivent avoir été expediées avec les memes qualités

que ses provisions, et M.r le president de B. n'a pas pu s'en donner d'autres dans la requeste qu'il a presentée à vostre chambre. La décision de M. le chancelier Bouchera qu'on retrouve dans les papiers de Mr le Pr Pdent Baillet à la chambre des comptes est precisement dans la même espèce et je ne puis qu'y adherer entièrement. Mais comme vous avez eu la facilité de consentir qu'il ne prit dans sa requeste comme d'autres l'ont fait en pareil cas que la qualité de président sans la faire preceder de celle de conseiller, je consens que si vous le jugez encor a propos vous usiez de ce temperament qui n'a rien de contraire à l'ordre public et qui n'engagera M. de B. qu'à retirer sa première requete et a en presenter une nouvelle ou il n'employera pas la qualité de conseiller du Roy.

A l'égard de la question generale, je ne sçaurois m'écarter du même principe que j'ay exposé par rapport à la question particulière. Dès le moment que le Roy met une difference entre le Pr president de la chambre des comptes et les autres presidents dans les titres qu'il leur donne par ses provisions, cette deference devient un caractère de distinction, qui doit avoir lieu de la même manière dans toutes les occasions ou il s'agit de l'exercice de leurs fonctions, et ou ils procedent comme magistrats. Leurs qualités ne sont pas moins fixées à cet égard par leurs provisions que leurs pouvoirs, l'un et l'autre étant également une emanation de la volonté et de l'autorité du Roy; sans cela on aboliroit dans l'usage les differences que Sa Majesté a voulu mettre entre les charges, on confondroit ce qu'elle a jugé à propos de distinguer et ce seroit bien inutilement que les denominations honorables seroient differemment partagées entre les magistrats par leurs provisions si elles devenoient ensuitte communes à tous dans les fonctions qu'ils exercent en consequence de ces provisions.

L'usage des plus grandes compagnies s'accorde parfaitement avec ce principe, ainsi dans celles ou la qualité de chevalier est

donnée par distinction au seul chef de la compagnie, il n'y a que luy seul qui la prenne, soit dans les listes des officiers, soit dans les fonctions publiques ou dans les actes qui regardent les interets du corps et ou chacun conserve le rang et les titres qui leur appartiennent suivant les provisions. Il seroit beaucoup mieux sans doute que la même règle s'observat dans les actes qui ne regardent point les fonctions des charges et ou les magistrats agissent plutost comme particuliers que comme magistrats, mais l'usage a tellement prevalu sur la regle en cette matière à l'égard de certaines qualités qui sont prises communement soit par des magistrats ou par d'autres personnes sans titre spécial du Roy qui les y authorise qu'on s'est accoutumé à fermer les yeux sur cette espèce d'entreprise jusqu'à ce qu'il ait plut au Roy d'y remedier en retablissant l'ancien ordre sur ce point; c'est par cette raison que j'ay cru dans le temps de l'affaire de M. le président L. qu'on ne devoit pas l'obliger à retrancher les titres de chevalier et de con^{er} du Roy en ses conseils des requestes qu'il présentoit à vostre compagnie comme particulier et pour des interets purement personnels, ces sortes de requestes n'etant regardées que comme des actes passés par devant notaire pour des affaires particulières dont on ne critique pas rigoureusement les qualités quand elles n'ont rien que de conforme à un usage general. Mais lorsqu'il s'agit veritablement de l'ordre public et d'exercer des fonctions emanées du Roy avec les honneurs et prerogatives qu'il luy plait y accorder, toutes les qualités sont de rigueur et personne n'a droit d'aller au dela de celles que le Roy luy donne en luy imprimant le caractère public qui forme l'officier ou le magistrat.

Ainsi, et la question particulière qui regarde M. le président de B. et la question generale, se decident egalement par ce seul principe, qu'en tout ce qui regarde le service des fonctions publiques, chaque magistrat doit se renfermer littéralement dans les bornes des qualités que le Roy luy donne par ses pro-

visions, et qui forment une des distinctions que le Roy met entre les differentes charges, sauf a etendre dans la suite ou à retablir la même règle, si Sa Majesté le juge à propos, à l'égard des actes ou des requestes qui ne portent point ce caractère d'actions ou de fonctions publiques. J'ecris la même chose à M.rs les presidents et je ne doute pas qu'ils ne s'y conforment exactement à l'avenir. Je suis

A Paris le 13 Monsieur
avril 1731. Vostre très aff.né serviteur

DAGUESSEAU.

L'auteur anonyme de la Notice de la chambre des comptes de Dijon (M.ss Bib. de Dijon, p. 165), fort au courant des us et coutumes de cette compagnie, commente ainsi la lettre du 10 août 1728 : « A l'egard des lettres d'anoblissement ou titres de noblesse tels que sont ceux de baron, marquis, etc., elles doivent être enregistrées à la chambre des comptes. Elle ne peut admettre ces titres dans les requêtes qui lui sont présentées qu'autant qu'ils sont autorisés par lettres patentes du Roi; si cette condition n'est pas remplie, la chambre ordonne par arrêt la radiation du titre usurpé avant de faire droit sur la requête. Il y a eu divers règlements sur cette matière. Le dernier a été occasionné par une radiation que fit la chambre sur une requête présentée par un officier du Parlement. Cette radiation donna lieu à une contestation qui fut portée au chancelier. La lettre de ce chef de la justice, en date du 10 août 1728, adressée à la Chambre des comptes, porte expressément « que les qualités de baron, comte, marquis et duc ne peuvent « être admises qu'à l'égard de ceux qui en sont réellement revêtus, « mais que les ordonnances n'ont pas prétendu étendre la règle à « des qualités vagues et générales que les personnes d'un certain « état sont toutes en usage de prendre, comme celles de chevalier, « conseiller du Roi en ses conseils, messire, écuyer etc. qualités qui « sont devenues à présent comme une suite de la noblesse ou de

« la dignité de ceux qui les prennent, et pour lesquelles il n'est « plus d'usage que le roi accorde des lettres pour les autoriser ; il « n'y à point de compagnie qui ne tolère ces sortes de qualités, « lorsqu'elles sont prises par des personnes qui, par leur nais- « sance ou dignité, sont dans l'usage de les prendre. »

Dans les diverses pièces qui viennent de passer sous nos yeux, il ne s'agit point d'une compétence ordinaire, civile ou criminelle, attribuée à la chambre des comptes en matière de noblesse. C'était aux élections, en première instance ; aux cours des aides, en appel, qu'il appartenoit régulièrement de juger les questions d'état nobiliaire et de frapper des amendes portées par les édits les usurpateurs du titre de noblesse. Il n'y a pas apparence que les tribunaux aient jamais appliqué sérieusement ces lois pénales, et moins encore un arrêt du Parlement de Paris du 12 août 1663, qui prononçait une amende de quinze cents livres contre tous propriétaires de terres qui se qualifieraient des titres de baron, comte, marquis, etc..., sinon en vertu de lettres patentes. Les *titres de dignité*, sévèrement refusés dans les tribunaux, nous venons de le voir, aux personnes qui n'y avoient pas droit, étoient devenus d'un usage commun dans la rédaction des actes de famille et dans les relations de société. N'entraînant avec eux que de purs honneurs, en réalité ils ne donnoient point lieu à l'application des rares et timides lois pénales qui en proscrivoient l'usurpation. Quant aux usurpateurs des *titres caractéristiques de noblesse*, des titres de chevalier, d'écuyer, de messire, de noble dans certaines provinces ; quant à ces gens qui cherchoient à s'insinuer dans le corps des gentilshommes, moins sans doute en vue d'une décoration extérieure que pour rejeter sur leurs voisins les charges de la roture, lorsque, à la faveur des discordes civiles ou de l'incurie des magistrats, le nombre en devenoit trop considérable, c'est à des commissions spéciales et temporaires que les rois en confioient la recherche. La dernière de ces recherches, entreprise à l'instigation de Colbert et continuée avec des intermittences jusqu'au commencement du règne de Louis XV, est restée célèbre dans notre histoire.

Les pièces que nous avons citées n'établissent qu'une chose : c'est la pratique constante des tribunaux de distinguer dans les

actes qui passoient sous leurs yeux, autres toutefois que les lettres de provisions ou les actes de la vie officielle des magistrats, de distinguer, dis-je, les titres de dignité que nul ne pouvoit prendre sans lettres patentes et les qualifications ou titres purement caractéristiques de noblesse passés sans difficulté et de plein droit aux personnes qui, par leur naissance ou leur dignité, étoient dans l'usage de les prendre. Mais du moins falloit-il que cette naissance ou cette dignité noble fût vérifiée par les cours. Dans une reprise de fief faite à la chambre des comptes de Dijon, le 4 août 1785, on voit que N., *ecuier*, conseiller au Parlement, fut obligé, pour justifier de son droit à prendre cette qualité d'écuyer, de présenter les lettres de provisions de l'office noble de conseiller maître à la chambre des comptes de Dôle qu'avoit porté son aïeul.

Ces deux classes de titres, ne les retrouverions-nous pas, sous le bénéfice d'une certaine modification, dans nos usages et dans nos lois modernes? Devenus de pures distinctions honorifiques et indépendantes, depuis l'abolition des lois féodales, des terres sur lesquelles ils étaient précédemment assis, les titres de dignité ont conservé de nos jours toute leur valeur décorative. L'usage les consacre, le gouvernement les vérifie, la loi les protége. Quant aux titres simplement caractéristiques de noblesse, ils sont tombés dans le plus complet abandon; nul ne les porte; le conseil du sceau refuse de les vérifier. Ne sont-ils remplacés par rien, ou plutôt, au risque de rabaisser parfois les questions d'état nobiliaire à de simples chicanes d'orthographe, et sans s'arrêter à l'inconvénient de faire entrer dans le corps de la noblesse quelques bourgeois, qu'un nom facilement séparable en avait du reste déjà rapprochés aux yeux du public, ne faut-il pas reconnaître une valeur identique à cette petite syllabe, qui est devenue un titre de convention et qui reste le seul signe extérieur, la seule marque caractéristique qui, dans l'état actuel de nos mœurs, puisse distinguer la simple noblesse. La loi, confirmant l'usage, a fait de la *particule une distinction honorifique et nobiliaire,* qu'elle protége contre l'usurpation au même degré que les titres eux-mêmes. Nul doute à cet égard, en présence du texte de l'article 259 modifié du code pénal et de l'article 6, § 3 *in fine* du décret du 8 janvier 1859, portant réta-

blissement du conseil du sceau des titres; nul doute surtout si l'on consulte les rapports qui ont précédé ce décret et la loi du 28 mai 1858.

Seulement, il faut aller jusqu'au bout : la particule est aujourd'hui le seul équivalent possible des anciens titres caractérissiques de la simple noblesse; elle en est de plus l'équivalent légal. Il est donc de rigoureuse justice de reconnaître aux familles, assez rares du reste, de l'ancienne noblesse qui ne portent point cette particule, soit devant leur nom patronymique, soit devant un nom terrien, le droit de la prendre, sur la seule preuve de leur état nobiliaire. Peut-être serait-il prudent, dans un intérêt d'uniformité de jurisprudence, de laisser au conseil du sceau des titres le soin de semblables vérifications; mais si ce conseil, conformément aux traditions de la chancellerie, persiste à ne point accorder la particule, indépendamment d'un nom ajouté, alors que les tribunaux y suppléent, qu'ils entrent largement dans la voie que la cour de Montpellier leur a ouverte, en n'hésitant point à confirmer un jugement qui avait autorisé les petits-fils d'un anobli à faire précéder, dans leurs actes de naissance, leur nom patronymique de la particule *de,* à laquelle ils avaient droit *comme signe de la noblesse conférée à leur aieul* (1). L'arrêt de la cour a mis d'accord la logique et l'équité.

J. M. d'Arbaumont.

(1) *ournal du inistère public;* sept.-oct. 1859

XLII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Poëme inédit de Jehan Marot, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes, par G. GUIFFREY. Paris, veuve Jules Renouard. 1860.

En 1511, la reine Anne de Bretagne, qui, malgré ses ferventes prières, n'avoit pas encore donné d'héritier au trône de France, crut que ses vœux les plus chers alloient être comblés; trompée encore dans son attente, ainsi que son mari et la France, par la naissance d'un enfant mort, elle fit une maladie grave qui la mit aux portes du tombeau. La convalescence de la reine, qui fut presque subitement rendue à la santé (mars 1512), fut célébrée par la joie sincère de la cour, où elle étoit chérie, et du peuple, dont ses abondantes aumônes adoucissoient les souffrances; les poëtes ne voulurent pas rester en arrière, et pendant que Jehan le Maire enfiloit, pour chanter le rétablissement de la royale malade, deux douzaines de ces rondeaux qui coûtoient si peu aux poëtes d'alors, Jehan des Maretz, surnommé Marot, le père du fameux maître Clément, rimoit, en forme de vision, onze cents vers de tous rhythmes, qui plurent sans doute beaucoup à la reine, et que M. Guiffrey vient de remettre au jour.

Le père de Marot a cela de commun avec lui qu'il réussit mieux dans le genre léger que dans le style sérieux; l'auteur de gracieuses ballades, de rondeaux spirituels, de petits vers piquants, devient guindé, lourd et prétentieux quand il aborde les sujets élevés. Son *Voyage d'Italie* est fort ennuyeux, et, que M. Guiffrey ne s'en blesse point, fort ennuyeux est le *Poëme inédit* qui vient de reparoître à la lumière. La conception est d'une banalité désespérante pour qui a lu quelques auteurs du quinzième siècle : un songe, où le poëte voit sur la terre les trois Ordres de l'État, et dans le ciel les principales Vertus, implorer Dieu pour la santé d'Anne de Bretagne, est le cadre choisi par Marot; il lui permet de louer successivement dans la

reine tout ce qu'on peut louer dans la perfection la plus absolue, et de répéter une dizaine de fois, en d'autres termes, les vœux qu'il vient de faire par la bouche d'une de ses allégories rimantes. Le tout se termine par l'envoi de deux anges qui appliquent à la reine un « merveilleux cataplasme, » composé de diverses herbes qui sont bien grecques pour des chérubins; le poëte se réveille et apprend que son rêve est une réalité et que la reine est miraculeusement sauvée.

Voilà le fond sur lequel a brodé la facile muse de Jehan Marot, et on voit d'avance qu'il ne faut pas s'attendre à se passionner beaucoup à la lecture de son poëme. Ceux qui aiment et qui étudient notre vieille littérature, ceux qui pensent que chaque détail a son importance et sert à faire comprendre l'ensemble, accueilleront cependant avec plaisir la publication de M. Guiffrey. Ils liront avec intérêt l'introduction qu'il a mise en tête de l'œuvre de Marot, et trouveront dans le poëme lui-même, outre des passages bien écrits et bien pensés, plus d'un trait caractéristique et d'un vers curieux. Il n'en faudroit pas tant pour que ce volume fût bien reçu du public d'élite auquel il s'adresse; cependant il offre encore un autre attrait aux amateurs : c'est son exécution matérielle, son admirable impression, son élégante simplicité, ses gravures et ses vignettes; un bibliophile ne pourra se refuser ce chef-d'œuvre de l'art typographique, sorti le dernier, et peut-être le mieux réussi, des presses de Louis Perrin. G. P.

Bibliothèque de Corbie. — M. Léopold Delisle vient de nous donner un mémoire d'un grand intérêt pour l'histoire de la bibliothéconomie du moyen âge. Il a pour titre : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.* L'auteur fait l'histoire de cette collection, commencée par la reine Batilde au milieu du sixième siècle, et devenue, par le zèle des moines, l'une des plus célèbres et des plus considérables qui aient existé en France au moyen âge. Le savant académicien passe en revue les divers catalogues qui depuis longtemps déjà avoient fait connoître cette bibliothèque. Peu en ont eu d'aussi anciens, puisque M. Delisle en signale un dès le onzième siècle, dont un fragment est encore aujourd'hui conservé au Vatican. Un autre, antérieur à la fin du douzième siècle, aujour-

d'hui au château de Middlehill; puis un troisième du commencement du treizième siècle : c'est celui que le cardinal Maï, trompé par une similitude de noms, a publié comme de l'abbaye de Corvey en Saxe, attribution dont M. Delisle démontre péremptoirement l'erreur. Le savant académicien passe en revue l'ensemble de cette importante bibliothèque et nous en fait connoître quelques précieux textes. Il nous montre les religieux de Corbie, du huitième au quinzième siècle, travaillant sans relâche à enrichir leur bibliothèque, soit en copiant ou faisant copier, soit en achetant de divers côtés. L'auteur, dans la partie la plus intéressante du travail auquel il se livre, nous donne le nom des copistes, des bibliothécaires et des bienfaiteurs qui ont contribué à l'augmentation de cette collection. On lira avec intérêt les recherches sur l'office de bibliothécaire, le prix de revient des manuscrits exécutés dans le monastère, le mode de reliure, la question du prêt et de la communication des livres, etc. Puis passant au récit des vicissitudes auxquelles fut exposée cette bibliothèque, M. Delisle ajoute : « Ces trésors patiemment amassés pendant près de huit cents ans sont dilapidés au seizième et au commencement du dix-septième siècle. Beaucoup de manuscrits de Corbie passent alors dans différentes collections particulières. Restaurée par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, la bibliothèque de Corbie est menacée d'une suppression complète à la suite de la reprise de la ville de Corbie en 1636 par les troupes de Louis XIII. En 1638, quatre cents manuscrits choisis parmi les plus importants sont envoyés à Saint-Germain des Prés; de là ils arrivent à la bibliothèque nationale en 1795 et 1796, à l'exception d'environ vingt-cinq volumes, qui, volés en 1791, doivent se retrouver pour la plupart à Saint-Pétersbourg. L'abbaye de Corbie conserva jusqu'à la révolution près de quatre cents manuscrits, qu'on n'avoit pas jugé à propos de porter à Paris en 1638. Cette suite de manuscrits, dans laquelle soixante-quinze volumes ont été pris en 1803 pour la bibliothèque nationale, forme aujourd'hui le fonds le plus curieux de la biblothèque d'Amiens. »

LE CABINET



HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XLIII. — RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DANS LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

(Suite. *Voy.* p. 214 et 246.)

Anoblissements par charges de robe.

Originairement, les charges de robe, même d'éminente dignité, n'anoblissoient point, c'est-à-dire n'acquéroient point une noblesse transmissible à la postérité de l'officier.

En 1353, Pierre de la Forest, chancelier de France, ayant acquis dans le pays du Maine la terre de Loupelande, obtint du roy Jean des lettres de noblesse pour être exempt du droit de franc fief. « Nonobstante quod nobilem non traxerit originem quapropter, etc. »

La dignité de chancelier ny celle de premier président au Parlement de Paris ne changeoient pas alors la condition de la personne. Tous ceux qui y estoient élevez et n'estoient pas nobles estoient qualifiez Maistres, et ceux qui estoient nobles d'extraction estoient qualifiez Messires.

« Et fut esleu chancelier de France Maistre Henry de Masle, premier président du Parlement; Maistre Robert Mauger, pre-

mier président. De la part de la reyne, furent élus 30 chevaliers, 30 écuyers et 76 conseillers; c'est à sçavoir des conseillers, maistre Pierre de Morvilliers, premier président, maistre Jean Rapiot, tiers président. »

Et ceux qui estoient nobles d'extraction sont qualifiez Messires.

Mais il est arrivé que les roys, ayant quelquefois fait chevaliers ceux qu'ils faisoient chanceliers et premiers présidents, l'usage avec le temps y a attaché cette prérogative, et c'est peut-être l'origine du protocole que l'on trouve présentement étably à Paris, où le greffier du Parlement, lorsqu'il enregistre les noms de messieurs qui ont assisté, commençant par monsieur le premier président, il luy donne la qualité de chevalier : « Messire....., chevalier, premier, etc. »

On trouve la preuve de ce fait dans les registres du Parlement : « Du lundy 11 juillet 1373. Ce jour du matin trépassa de ce monde maistre Guillaume de Dormans, chancelier de France, qui longtemps en son vivant fut advocat général en Parlement, depuis advocat du roy audit Parlement, et après, le roy notre Sire Charles le fit son chancelier de Dauphiné, et lors le fit chevalier, et dernièrement le fit chancelier de France.

« Du 20 novembre audit an 1373, la tradition de sceaux fut faitte de la main du roy à Pierre d'Orgemont, et ce même jour l'on fit élection d'un premier président, et l'ordre de chevalerie fut conféré à tous deux le dimanche, jour de Noël, en suivant. »

Dans les registres de la Chambre des comptes, au 14e compte extraordinaire de Charles Poupart, argentier du roy, commençant au premier avril 1399, article 14 :

« Pour de l'écarlatte délivrée le premier juillet 1400 à maistre Jean de Popencourt, conseiller et premier président en Parlement, pour faire un mantel à parer, cotte et chaperon à

servir et vestir le jour que le roy, notre seigneur, l'a fait chevalier, auquel ledit seigneur a donné draps et panne. »

Ensuite : « Pour 1225 ventres de menu vair délivrés audit maître Jean de Popencourt pour fourrer son manteau, cotte et chaperon, etc. »

On voit donc qu'alors la collation de l'ordre de chevalerie étoit un acte solemnel, séparé et indépendant de la charge de chancelier de France et de celle de premier président du Parlement de Paris, dont l'élection se faisoit par scrutin.

Il en étoit de même de touttes les autres charges de judicature, de quelque rang qu'elles fussent; dans les anciens temps, elles n'ont point été un titre pour acquérir la noblesse; elles ne servoient au plus qu'à jouir de certaines exemptions pendant l'exercice de la charge; mais l'état de la personne de l'officier n'étoit point changé; sa race demeuroit roturière et ses enfants partageoient sa succession roturièrement.

Les registres de la Chambre des comptes de Paris sont remplis de lettres de noblesse prises par des secrétaires du roy; ils s'appeloient alors notaires du roy « notarius regis; » par des présidents et conseillers au Parlement, des présidents et maîtres des comptes, par des maîtres des requêtes et touttes sortes d'autres officiers. On y trouve entre autres :

Celles de Guillaume de Dormans, avocat du roy, au mois de mars 1350.

Celles du chancelier de Laforest, archevesque de Roüen, registrées au mois d'octobre 1354.

D'Erard de Montaigu, notaire du roy, au mois de décembre 1362.

De Richard Pigné, maître des requêtes du roy, 1371.

De Pierre de Castre, maistre des comptes, 1374. Il y a quelque chose de singulier dans les termes : « Ut ipse, suique successores et causam habituri, quamvis ab ignobilibus traxerit originem, possit centum libras parisienses redditus acquirere. »

C'est-à-dire que luy, ses hoirs et ayans cause, quoyque d'origine non noble, puissent acquérir jusqu'à cent livres parisis de revenu.

Simon Foison, conseiller au Parlement, 1374.

Laurens de la Faye, maître des requêtes, évesque de Saint-Brieux, et Jean de la Faye, son neveu, 1373.

Jean de Voisins, maître des requestes, 1377.

Jean de Saint-Voran, président en la Chambre des comptes, 1399. « Gaudendo privilegiis et libertatibus quibus alii nobiles gaudent et utuntur. » Pour jouir des priviléges et libertés dont jouissent et usent les autres nobles.

Estienne Ledoux, maître des requestes du roy et chancelier du comte d'Armagnac, en 1432.

Jean Faury, président au Parlement, de libre condition, ayant pour femme Marguerite de Balsac, de noble lignée, en octobre 1436, sans finance « absque tamen financiã. »

Odart Chepperet, maistre des requestes du roy et du duc de Bourgogne, en 1444.

Jacques Poigne, maître des requêtes, 1465.

André Robinet, conseiller au Parlement, 1460.

Jean Meusnier, notaire et secretaire du roy et procureur du roy au grand conseil, 1467.

Gratien Fabry, président au Parlement de Toulouze, en 1479.

Un grand nombre de secrétaires du roy, avant et depuis que Charles VIII leur accorda la noblesse, même dans tout le siècle, 1500 à 1600.

Jean Robineau, trésorier de France, 1502.

Philippe de Lauselesgie, général des aydes, 1508.

Jean de la Chassaigne, procureur général au Parlement de Bourgogne, 1516.

Jean le Tellier, seigneur de Briens, maître des requêtes, 1545.

Nicolas Buron, grand prevôt de la connestablie et maréchaussée de France, 1547.

Jacques Mesnage, maître des requêtes du roy, conseiller au Parlement de Provence, ambassadeur en Ecosse, Allemagne et Suisse, décembre 1549, sans finance.

Jean Louvet, sieur de Noiremare, notaire et secrétaire du roy, en 1576.

Me Nicolas Romé, sieur de Frequienne, maître des requestes de l'hostel, annobly janvier 1577. Il estoit fils d'un secrétaire du roy.

Denis Berthellemy, maistre des comptes, fils de Nicolas Berthellemy, correcteur des comptes, anobly 1581. Il avoit deux degrez de cour supérieure.

Ces deux derniers exemples prouvent que l'on doutoit encore dans ces temps que, selon notre droit françois, la noblesse fut suffisamment acquise par la robe, la judicature ayant, dans les corps du royaume, toujours fait partie du tiers-état.

Aussy, dans l'édit des tailles de 1583, les nobles de robe sont inconnus; il porte : « Qu'aucuns de nos sujets, sinon ceux qui sont de maison et race nobles, ceux aussy ou leurs ancestres qui n'ont obtenu de nous ou de nos prédécesseurs lettres d'anoblissement n'usurperont le titre de noblesse ny prendront le nom d'escuyer. » Mais on a reconnu que la robe ne servoit pas moins utilement l'Etat que l'épée, et que, par l'honneur et l'éclat des fonctions de la justice, elle ne méritoit pas moins les attributs de la noblesse, à l'exemple des sénateurs romains, qui devenoient nobles, comme faisant partie du corps de l'Empereur « senatorum etiam nam et ipsi para corporis nostri sunt. » Les premiers magistrats et les cours supérieures tiennent le même rang auprès du roy; ils sont membres de la royauté; le roy est le chef de la justice souveraine; le chef seroit-il noble et ses membres roturiers?

Sur cette maxime, l'édit de 1600, pour les tailles, a compris

dans la noblesse la robe comme l'épée ; il « deffend à toutes personnes de prendre le titre d'écuyer et de s'insérer au corps de la noblesse, s'ils ne sont issus d'un ayeul et père qui, ayant fait profession des armes ou servy le public en quelque charge honorable, de celles qui, par les loix et mœurs du royaume, peuvent obtenir commencement de noblesse à la postérité. »

Il y a trois sortes de charges qui, par les loix du royaume, acquièrent noblesse, ou plustôt les menus priviléges de la noblesse.

Celle des maires, eschevins et capitouls de certaines villes du royaume ; celle des secretaires du roy ; celle des cours supérieures.

Chacune de ces noblesses mérite quelque discussion.

Noblesse d'échevinat.

Les premiers priviléges de noblesse qui ayent été attribuez à des charges l'ont été à l'échevinat.

Charles V l'octroya aux maire et eschevins de Poitiers en 1372.

A La Rochelle en la même année ; à Saint-Jean d'Angely et Angoulême peu après ; Toulouse l'a obtenu en..... Tours en 1461 ; Bourges en 1475 ; Lion en 1495 ; et les échevins de Paris l'obtinrent de Charles IX.

Il est particulier que Roüen, qui est la 2e ville du royaume, ne l'ayt pas obtenu.

Je ne scay si touttes ces villes jouissent encore du privilége de noblesse pour leurs maire et échevins.

Lors de la recherche de 1666 et encore présentement il y a de ces priviléges qui subsistent.

L'article 12 du règlement du 22 mars 1666 déclare usurpateurs ceux qui ont pris la qualité d'écuyer avant que d'entrer dans les charges de maire et échevins qui anoblissent.

L'article 10 du règlement du 26 février 1697 assujettit les

descendants des maire et eschevins, qui anoblissent, à payer des taxes de confirmation, et déclare usurpateurs ceux qui ne les ont pas payés. On regarde donc cet anoblissement par échevinat comme des anoblissements personnels qui prennent date du jour de l'eschevinat.

Noblesse des secretaires du roy.

La noblesse des secretaires du roy est establie par deux édits, l'un de Louis XI, de l'an 1482; l'autre de Charles VIII, de l'an 1484.

L'édit de Louis XI n'avoit pas assez précisément attribué la noblesse pour eux et leur postérité; il les traitoit bien comme des nobles et énonçoit que les roys prédécesseurs les avoient voulu élever en spéciaux priviléges, états, dignités et prérogatives entre tous les autres officiers; il les exempte du ban et arrière-ban, tant pour leurs personnes que pour leurs tenements nobles; on en tiroit cette conséquence que s'ils n'estoient pas censez nobles par ancien privilége, ils n'estoient pas sujets au ban et arrière-ban, et n'auroient pas eu besoin d'exemption, n'y ayant que les nobles et non les roturiers sujets à l'arrière-ban. Mais Charles VIII s'explique plus formellement; il les suppose et déclare nobles ensemble leur postérité. Il dit que « les roys ont voulu estre du nombre desdits notaires secrétaires; que luy-même en est aussy; il veut que ceux qui seront revestus de cette dignité soient réputez nobles et pareils aux barons, encore qu'aucuns d'entre eux n'eussent tiré leur origine de parents nobles, et, en tant que besoin est, déclare qu'ils sont capables d'être faits *chevaliers*, tout ainsy que si leur noblesse étoit d'ancienne race, et au-delà de la quatrième génération. »

C'est sur le fondement de cet édit que, dans le rolle des secrétaires du roy, on trouve toujours à la teste le roy comme premier secrétaire, monsieur le chancelier le second, et que les

quatre secrétaires d'état sont obligez d'avoir chacun une charge de secrétaire du roy.

Henri II a encore donné un édit en 1549 en faveur des secrétaires, et Charles IX en 1568 et 1572.

Monsieur Romé de Frequienne, maître des requestes, fils de secrétaire du roy, prit des lettres de noblesse. Les secrétaires du roy s'en estant plaints, comme d'un doute de leur privilége, le roy Henri III donna une déclaration du 29 mars 1577, par laquelle il confirme les priviléges des secrétaires du roy, déclare nobles la veuve et enfants du sieur de Romé, et veut que les lettres d'anoblissement ne leur puissent préjudicier.

La déclaration de Charles VIII de 1484 n'ayant été enregistrée au grand conseil qu'en 1576, on voulut, dans la recherche de 1666, faire un incident aux descendants des secrétaires du roy, pourveus et décédés avant 1576; mais par arrest du conseil royal du 25 may 1669, leur noblesse fut confirmée contradictoirement, le roy y étant.

Il y avoit autrefois cinq colléges de secrétaires du roy, sçavoir :

L'ancien collége de.	120
Celuy des.	54
Celuy des.	66
Celuy des.	36
Celuy de Navarre.	20
	296

Tous ces colléges furent supprimez et les secrétaires du roy réduits à 240, compris les quatre charges possédées par les quatre secrétaires d'Estat, par un édit de 1672 qui leur conserve la noblesse et leurs autres priviléges.

Outre ces secretaires du roy du grand collége, il y a des secretaires du roy audianciers et controlleurs des chancelleries près les parlements et présidiaux : on les appelle petits secré-

taires; on a douté s'ils avoient un titre suffisant de noblesse, et l'édit de 1672 semble favoriser ce doute, car il s'exprime formellement pour conserver la noblesse aux 240; et à l'égard des audianciers et controlleurs des petites chancelleries, il s'exprime ainsy : « Nous les avons confirmez et confirmons en leurs priviléges et survivances, voulons qu'après 20 années de services ou venant à décéder revestus des dits offices, ils jouissent pareillement leur veuve et enfants des droits et priviléges qui leur ont esté accordés par édits et déclarations bien et deuement registrées. »

Cela n'implique point positivement la noblesse qui sembloit mériter d'etre exprimée par une notte singulière, comme aux 240. « Indiget speciali notæ. »

Cependant les petits secretaires en jouissent, parce que leur création s'est trouvée *ad instar* des autres.

Dans le commencement de la présente recherche, cela fit une difficulté à Mr de la Bourdonnaye; ayant écrit, il luy fut mandé de les passer, ce qu'il a fait depuis à l'occasion des créations nouvelles dans la dernière guerre; il y a eu des déclarations du roy qui l'ont expliqué formellement.

Ceux qui seroient curieux de voir tout ce qui concerne les secrétaires du roy peuvent consulter l'*Histoire chronologique de la Grande-Chancellerie*, par M. Tessereau.

Noblesse des cours supérieures.

On a fait voir qu'anciennement les charges de robe, même d'éminente dignité, et des cours supérieures n'anoblissoient point l'officier, et que la robe fait partie du Tiers-Etat dans le royaume.

Cependant, la dignité des charges des cours supérieures méritant une grande distinction, le feu roy, par une déclaration de 1644, leur avoit attribué la noblesse au premier degré; il avoit réitéré cette prérogative d'anoblissement à la Chambre

des comptes, Cour des aydes et Parlement de Roüen, même aux notaires et premiers huissiers, par des déclarations particulières de 1652, 1653 et 1654.

Mais, par édit de 1669, ces anoblissements ayant esté révoqués, les officiers des cours supérieures sont revenus dans leur premier état.

Or, dans leur état naturel, la noblesse des cours supérieures ne peut donner à l'officier qu'une noblesse personnelle, c'est-à-dire que, tant que l'officier est revestu d'une charge dont la fonction et le titre sont nobles, il possède la noblesse dont sa charge luy imprime le caractère.

C'est de cette possession qu'est venue la noblesse graduelle que les charges des cours supérieures transmettent aux descendants ; car, de la même manière qu'on est noble de race, quand on justifie la possession de noblesse dans des degrez suffisants de ses ancestres, aussy plusieurs degrez de charges de compagnies supérieures opérant la même possession de noblesse par les ancestres, ils acquièrent, par effet de possession, la noblesse aux descendants.

De la diversité de l'usage de Normandie d'avec celuy du reste du royaume pour le nombre de degrez dans lesquels il faut justifier la noblesse, est née aussy la difficulté et la question du nombre de degrez qu'il faut en Normandie pour acquérir la noblesse aux descendants d'officiers des cours supérieures de Roüen.

On a observé cy-dessus que l'ancienne loy du royaume étoit que la noblesse n'estoit formée qu'au quatrième degré ; il falloit prouver son père, ayeul et bisayeul nobles pour prétendre l'estre.

L'édit de 1600 ayant réduit la preuve à deux degrez, du père et ayeul nobles, au-dessus de l'inquiété, et n'y ayant eu que la Normandie qui ayt réclamé contre cette disposition, il est arrivé que, dans les autres provinces du royaume, la maxime

généralle est demeurée commune à la robe et à l'épée de suffire de prouver les deux degrez du père et du grand-père. En conformité de cet édit, il y eut un arrest du conseil, en règlement du 15 avril 1602, qui porte que les enfants de ceux qui seront receus cy aprés aux offices de président, conseiller, avocat et procureur du roy au Parlement ne seront tenus ny déclarés nobles, si leur père et grand-père n'ont exercé pareils offices ou autres, qui, par les loix du royaume, peuvent donner commencement à la noblesse.

Mais, en Normandie, la cour des aydes de Roüen, ayant fait des remontrances sur l'édit de 1600, et le roy Henri IV, par sa déclaration de 1604, ayant ordonné l'exécution de la loy des 3 degrez pour la province, on a longtemps tenu à cette rigueur, égallement pour les descendants des officiers des cours supérieures comme pour les gentilshommes de race, pour lesquels cette loy s'observe encore inviolablement.

La première occasion où, pour la Normandie, on a passé par dessus la règle des trois degrez, en faveur des enfants d'officiers des cours supérieures, a été pour le sieur du Tot Frontin, fils et petit-fils d'auditeur des comptes, qui sont les moindres charges qui puissent donner le privilége de noblesse. Il fut inquiété, et par arrest du conseil du 16 novembre 1672 il fut maintenu. On cite, lors de cet arrest, un autre arrest du conseil de l'année 1658, rendu en faveur du sieur Le Bas, fils d'auditeur. Mais l'arrest du sieur Le Bas ne venoit pas à l'espèce; il n'y avoit qu'un auditeur, et le sieur Le Bas ne fut maintenu qu'en conséquence de l'édit d'anoblissement de la chambre des comptes de l'année 1652, qui n'estoit pas encore alors révoqué, comme il le fut l'année suivante 1669.

On n'avoit pas cependant regardé l'arrest de Frontin comme une loy bien certaine, par deux raisons : l'une qu'il y avoit un anoblissement du premier auditeur; l'autre qu'il n'y eut point de lettres patentes sur l'arrest du conseil, adressées et regis-

trées dans les cours, pour regarder cet arrest comme un réglement.

La seconde occasion a esté l'édit de 1694, qui a mis les trésoriers de France, de Roüen, en compagnie supérieure; cet édit renouvelle leurs priviléges et déclare « Que à l'avenir leurs charges feront degré de noblesse, pour la transmettre à leurs descendants après deux degrez, suivant la possession de toutes les cours supérieures du royaume. »

Les conclusions du procureur général de la cour des aydes de Roüen, pour l'enregistrement de cet édit, portent des protestations « qu'il ne pourra préjudicier à la loy des trois degrez dans la province. » Mais l'arrest d'enregistrement estant pur et simple, on peut dire que la cour des aydes de Normandie, mieux consultée qu'en 1600, a adopté la maxime généralle du reste du royaume, que deux degrez de cours supérieures forment la noblesse, comme un seul degré de secrétaire du roy l'establit.

En effet, pourquoy les officiers de Normandie seroient-ils d'une condition différente des autres provinces; leurs charges ont-elles un moindre caractère? sont-elles d'un moindre prix?

La nécessité de la preuve des trois degrez pour les gentilshommes de race a esté conservée sur le fondement que les tailles estant fortes en Normandie, l'usurpation y est plus fréquente pour s'exempter des impositions, et par conséquent on doit estre plus attentif à vérifier une légitime et suffisante possession. Ce motif de crainte d'usurpation ne peut s'appliquer aux officiers des cours supérieures, leur estat est différent de celuy des gentilshommes de race.

Dans les gentilhommes de race, la possession qu'ils prouvent suppose leur titre; elle n'en est pas un; ainsi quand on assujetit un gentilhomme de race à la nécessité de la preuve des trois degrez, c'est pour s'assurer de son titre qui est incertain et dont l'usurpation se trouve ordinairement dans le bisayeul

au lieu que l'estat des officiers des cours supérieures estant certain dans chaque degré, le caractère de noblesse possédé pendant deux générations est le titre qui, par les mœurs du royaume, acquiert la noblesse, et ne permet pas avec justice de dégrader les descendants de magistrats qui ont servy le roy, l'Estat et le public honorablement.

Je ne me serviray point de l'autorité du droit romain que l'on cite communément : « *Patre et avo consulibus,* » car cette loy, examinée à fond, ne regardoit pas la noblesse.

Mais l'édit de 1600 ayant accordé à la robe supérieure que la noblesse personnelle passeroit aux descendants aprés deux degrez, il n'y a pas de raisons valables d'en excepter les seuls officiers de Normandie, sous prétexte que l'on a continué en Normandie d'assujetir à la preuve de trois degrez les gentilshommes qui prétendent l'estre de race.

Cependant la cour des aydes de Roüen, jalouse de ses anciennes maximes, en avoit toujours laissé la question indécise; elle se presente pour le sieur Deshommets, fils et petit-fils de conseiller au parlement. Les habitants de la paroisse de Martainville, élection de Ponteaudemer, l'avoient imposé. Il s'en défendit, et les habitants soutenant les deux degrez insuffisants, il ayma mieux justifier que son bisayeul, le pere du premier conseiller, avoit été secretaire du roy, que de risquer la décision de la cour des aydes ; par l'arrest, il fut maintenu, sur la preuve de sa descente d'un secretaire du roy et deux conseillers.

En [illegible], dans le commencement de la presente recherche, on suivoit le mesme principe de la necessité de trois degrez pour la robe.

Les decisions du conseil, envoyées à M. de la Bourdonnaye avec le reglement du [illegible] fevrier [illegible], portent, article 2 :

« Les gentilshommes par charges ne seront tenus qu'à trois degrez, sans estre obligez de produire jusques en [illegible], mais

les autres, quelque degré qu'ils prouvent, doivent produire jusqu'en 1560.

« Art. 3. Les nobles de robe, suivant l'article 25 de l'édit de 1600, remontrances et ordonnances du roy, doivent prouver trois degrez. »

Cependant cette disposition a changé. Le sieur de Lespine, fils d'un mestre des comptes, et petit-fils d'un auditeur de Roüen, ayant été assigné sur les mémoires qui furent de nouveau examinés devant MM. les commissaires généraux, il fut mandé à Monsieur de la Bourdonnaye de maintenir les nobles de robe, en prouvant deux degrez. Le sieur de Lespine fut maintenu et, sur le mesme principe, Mr de la Bourdonnaye et messieurs les intendants qui luy ont succédé ont maintenu les sieurs Brice et tous les autres qui se sont trouvés dans ce cas. En sorte que présentement l'usage du royaume est constant et uniforme en Normandie comme ailleurs : « Que les descendants de père et ayeul, officiers de cour supérieure, sont nobles; quoyque cette loy ne soit pas encore autorisée par aucun édit ou déclaration registrée, ce qui seroit à souhaiter pour l'honneur et l'avantage de Normandie. »

XLIV. — CORRESPONDANCE DU CABINET HISTORIQUE.

M. le marquis d'Argenson, en forme d'observations à notre article sur les deux éditions des *Mémoires du marquis d'Argenson*, (*Liv. de sept.-oct.*, p. 268), a bien voulu nous adresser la lettre suivante, que l'impartialité nous fait un devoir de publier ici :

Paris, le 10 décembre 1860.

Monsieur,

Vous êtes du petit nombre, du *très-petit nombre* de personnes qui avez suivi avec intérêt et connoissance de cause le débat engagé entre moi et M. Rathery, éditeur des *Mémoires de d'Argenson*, publiés par la Société de l'histoire de France. Je lis à ce sujet l'article de votre revue, et me plais à reconnoître l'impartialité à laquelle vous tendez de tous vos efforts. Vous avez lu attentivement ce qui a été écrit de part et d'autre; peut-être pas encore assez attentivement. Permettez-moi de vous en faire la remarque et de vous en donner une preuve.

Ainsi vous vous exprimez à peu près en ces termes : « Comment « se fait-il que la famille d'A... si bien placée, n'ait point obtenu « la restitution des manuscrits qui la concernent? *M. Rathery vient* « *nous en donner l'explication*, etc. »

Or si vous voulez bien vous reporter à l'Introduction de l'édition elzévirienne qui, comme vous savez, a précédé de beaucoup l'édition Rathery, vous y trouverez précisément le même passage, seulement avec plus de détails.

Édition elzévirienne, tome I, page XVII :

« Un dernier mot sur la conservation exceptionnelle de ces ma-« nuscrits. Lors de l'encombrement des papiers d'émigrés, ils fu-« rent sur le point d'être brûlés ou lacérés, comme tant d'autres. « Ce qui les sauva, ce fut un rapport du citoyen Lenoble, archi-« viste, faisant valoir leur importance, mais surtout leur applica-« tion aux projets d'affranchissement de l'Italie que nourrissoit « alors le Directoire. C'étoit peu de temps avant l'expédition du

« général Bonaparte. Le Directoire les fit immédiatement trans-
« porter dans ses archives, devenues depuis la Bibliothèque du
« Conseil d'Etat. »

Où donc M. Rathery a-t-il pris ce renseignement que probablement il eût ignoré, ou passé sous silence ? Je le lui ai fourni, et cette antériorité est d'autant plus importante à constater, que j'ai le premier donné l'historique des manuscrits, et que sans moi cet historique seroit vraisemblablement inconnu du public.

Je pourrois citer, et j'ai cité ailleurs, d'autres éclaircissements qui me sont dus, et dont la source a été pareillement négligée.

Quant à la non-réussite des démarches en restitution que nous n'avons jamais abandonnées, elle a tenu à des causes diverses. Vous dites que mon père, préfet sous l'Empire, a été aussi *préfet de la Restauration*. Il fut en effet désigné en 1814 pour la préfecture de Marseille ; mais il n'accepta pas, fut élu député, et vota avec l'opposition. Ce n'étoit pas le moyen d'obtenir comme grâce ce qu'il croyoit lui être dû à titre de justice.

Tout cela est de l'histoire ancienne, et désormais sans motifs. Mais ce qui est du moment, ce sont vos encouragements dont je vous sais infiniment de gré, et qui se joindront aux motifs que j'ai de continuer à surveiller de près l'édition nouvelle, afin d'avertir de tout ce que, selon mes lumières, j'y reconnoîtrai d'imparfait et de vicieux. Jusqu'ici, vous devez en convenir, la matière n'a point manqué.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très-distinguée.

Marquis D'ARGENSON.

FIN DES DOCUMENTS INÉDITS DU SEIZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

DOCUMENTS INÉDITS.

I. — La comtesse de Caylus. — 1° Lettre du duc du Maine. — 2° La comtesse de Caylus à M. Desmarets. — 3° Trois lettres du comte de Caylus à M. l'abbé Conty. 1

II. — Examen et réfutation des généalogies du sieur Guillard, par M. le marquis de *** (suite); Servient, Lionne, Bellegarde, Cinq-Mars, Mazarin, Potier, Sully, Pelletier, Espernon, Bautru, Saint-Géran, Harlay, Persan-Vaudetard, Vérac, Vignerot, Rieux, Coetlogon, Pellevé, Vienne, Bussy-Rabutin, Rouxel de Médavy-Grancey, Fervaques, Montberon.................. 9

II². — *Bulletin bibliographique*. — Gust. Brunet, H. Chevreul, Aug. Nicaise, D. de Boisthibault, l'abbé Corblet, Leroy (de Cany), Van-der-Haegen, B. de Xivrey...... 26

III — Armorial de France de la fin du quatorzième siècle... 33

IV. — Le fort Barraux (Isère, 1597.................... 40

V. — Lettres de Marigny, n° 39 à 42.................... 47

VI. — Lettres du comte de Caylus (suite).................. 61

VII. — Examen et réfutation des généalogies du sieur Guillard, Rouhault-Gamaches, Rouvray Saint-Simon, Larochefoucault, Laval, Bois-Dauphin, Troisnel, Guiméné... 70

VIII. — *Chronique* et *Bibliographie*..... 74

IX. — Schisme grec, *communication de M. le prince Aug. Galitzin*.................................... 81

X. — La galère Haudancourt, *communication de M. Ed. Barthélemy*.................................... 86

XI. — La reprise du Havre................................ 91

XII. — Lettres inédites sur l'époque de la Fronde, *communication de M. Alph. Feillet*........................ 94

XIII. — Jean Bart et Ducoudray........................... 98

XIV. — Fabre d'Églantine................................ 101

XV. — *Bulletin bibliographique*........................ 104

XVI. — Vers inédits de Clément Marot, *communication et lettre de M. Lambron de Lignim*.................. 113

XVII. — Armorial de France de la fin du quatorzième siècle, *comm. de M. Douet d'Arcq*. (Suite.)............ 116

XVIII. — Henri IV aux députés des Estats de Bourgogne, 1608, *comm. de M. Ph. Beaune*....................... 122

XIX. — Misères de la Fronde, *comm. de M. Vict. Meilheurat*. 125

XX. — *Tribunal révolutionnaire*. Jugement qui condamne à la peine de mort François-Adrien Toulan et autres.. 134

XXI. — *Bulletin bibliographique*. Lettre à M. le directeur du *Cabinet historique*........................... 155

XXII. — Londres en 1653. — Lettre de Lenet.............. 161

XXIII. — Les Cartulaires. — Rapport des cit. Chardon de la Rochette et Ant.-Alex. Barbier, du 2 vendémiaire an VII. — *Communiq. par M. Barbier*................. 169

XXIV. — Noblesse utérine de Champagne. — Lettre de Levesque La Ravallière.................................. 174

XXV. — Origine de Colbert. — Lettre de M. le marquis de Maulevrier.. 178

XXVI. — Deux lettres du duc du Maine. *Comm. par M. Gust. Masson*.. 182

XXVII. — *Bulletin bibliographique*...................... 184

XXVIII. — Armorial de France de la fin du quatorzième siècle. (*Communication de M. Douet d'Arcq*.)........... 193

XXIX. — Documents pour servir à l'histoire de la Saint-Barthélemy. — Les Huguenots à Tours. — (*Comm. de M. P. de W.*)................................... 201

XXX. — Voyage de Pierre le Grand en France. (Suite.) — *Comm. de M. Hatat*.)............................. 214

XXXI. — Recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen.. 214

XXXII. — Le Louvre. — Documents pour servir à l'histoire de sa construction.................................. 219

XXXIII. — *Bulletin bibliographique*........................ 223

XXXIV. — Armorial de France de la fin du quatorzième siècle. (*Communication de M. Douet Darcq.*)........... 225

XXXV. — Lettre de la cordonnière de Loudun au sieur de Baradas (pamphlet contre le card. de Richelieu)....... 233

XXXVI. — Recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen.. 246

XXXVII. — Lettres du comte de Caylus.......................... 256

XXXVII². — *Bulletin bibliographique*.......................... 263

XXXVIII. — Armorial de France de la fin du quatorzième siècle. (*Communication de M. Douet Darcq.*)............. 273

XXXIX. — Misères de la Fronde. (*Communication de M. Alph. Feillet.*).................................. 282

XL. — Lettres de Henri IV à madame la marquise de Verneuil.. 286

XLI. — Titres nobiliaires. — Lettres de Daguesseau. (*Communication de M. J. M. d'Arbaumont.*)............. 290

XLII. — *Bulletin bibliographique*........................... 302

XLIII — Recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen.. 305

XLIV. — Correspondance du *Cabinet historique.* Lettre de M. le marquis d'Argenson............................ 319



TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES SIX PREMIERS VOLUMES

DU

CABINET HISTORIQUE

DEPUIS SA CRÉATION, EN 1854, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1860

—

PREMIÈRE PARTIE

DOCUMENTS

A

Ablancourt (d'). *V.* Perrot.
Albanie (Jean Stuart, duc d'). Notice : lettres de Robertet à lui adressées, après la bataille de Pavie, t. 2, p. 205.
Albret, sire d'Orval. Sa lettre aux habitants de Mouzon, 1521, t. 1, p. 10. — Notice généalogique de la famille d'Albret, par le sieur Guillard, t. 4, p. 184. — Réfutation, t. 5, p. 232.
Alembert (d'). Critique de son *Éloge de Massillon*, t. 3, p. 320. — Ses trois lettres à M. le chevalier de Saint-Pierre, 1771, t. 4, p. 120 et 122.
Alexis (Guillaume), dit le Moine de Vire. Sa vie, extraite de Colletet, t. 4, p. 265.
Alise (Côte-d'Or). *V.* Beaune.
Alpheston. Notice et arrêt contre lui et ses complices, 1633, t. 1, p. 31.
Amédée VIII, duc de Savoie. *Souvenirs de son règne*, par M. le marquis Costa de Beauregard, t. 5, p. 138.
Amiel (L.). Son livre : *Félix Armand*, curé de Saint-Martin du Lys; sa vie et son œuvre, t. 5, p. 143.
Ancre (le maréchal d'). Journal de la Cour de son temps, 1616. — Prise et pillage du château de Sy (Ardennes), t. 1, p. 93.
Angleterre. Négociations pour le projet de mariage entre Henri VII et Marguerite de Valois, t. 5, p. 217.
Angoulême (Mademoiselle d'). *V.* Marguerite de Valois.

Anjou (Henri de Valois, duc d'). Sa lettre à M. de Matignon, août 1572, t. 2, p. 235 et 236.
Archives départementales au ministère de l'intérieur, t. 4, p. 52 et 189.
Argenson (marquis d'). Supplément et errata aux 1er et 2e volumes, intitulés : *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par la Société de l'histoire de France, t. 6, p. 268. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, p. 319.
Armand (Félix), curé de Saint-Martin du Lys. *V.* Amiel.
Armorial de France de la fin du quatorzième siècle, communiqué par M. Drouet-Darq, t. 5, p. 10, 48, 89, 197, 249; t. 6, p. 33, 116, 103, 225 et 273.
Arts (Beaux-). Documents pour servir à leur histoire, t. 2, p. 122; t. 2, 133, 174, 196; t. 3, p. 27, 294; sous François Ier, t. 5, p. 101.
Aubais (Charles de Baschi, marquis d'). Sa lettre à D. Vaissette, 1725, t. 2, p. 154.
Auch. Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, t. 6, p. 74. — Extrait dudit, *ib.*, p. 184.
Auden (Dom Maur). Sa lettre à Dom B. de Montfaucon, 1717, t. 3, p. 187.
Aumont (famille d'). Notice, t. 4, p. 184 et 215. — Réfutation, t. 5, p. 231 et 296.
Auxerre. Lettre du corps de ville à l'abbé Lebeuf, t. 1, p. 101; t. 2, p. 4. — Manuscrits de la bibliothèque de Sens, emportés à Auxerre, t. 2, p. 163; t. 3, p. 217. — Notes et documents pour l'histoire locale. Le duc de Guise dans l'Auxerrois, 1593, t. 6, p. 110.
Avenay (Marne). *V.* Gonzague (Bénédict de) et Beauvilliers.

B

Bailleul (famille). Notice, t. 5, p. 181.
Bains (de). Sa lettre à Dom Vaissette, du Puy en Velay, 1748, t. 2, p. 94.
Baradas. Lettre de la cordonnière de Loudun, à lui adressée. Notice, t. 6, p. 233.
Barbet de Jouy (Henri). Son livre *les Mosaïques chrétiennes des basiliques de Rome*, t. 4, p. 59.
Barbier, bibliothécaire. Sa correspondance avec Chardon de la Rochette. (*V.* ce nom.) Son rapport au conseil pour la conservation des cartulaires. Notice, t. 6, p. 169.
Barbier, conservateur-administrateur de la bibliothèque impériale du Louvre. Documents communiqués par lui touchant la statue de Napoléon le Grand sur la colonne de la place Vendôme, t. 3, p. 77.
Barentin (de), intendant des finances, à M. de Barbézieux, touchant Jean Bart et du Coudray, 1699, t. 6, p. 98.
Barraux (le fort), (Isère). Notice. Relation de sa prise par M. de Lesdiguières, t. 6, p. 40.
Bart (Jean). Son différend avec du Coudray. Notice et lettre de Barentin, 1699, t. 6, p. 98.
Barthe (Jean-Baptiste), juge de paix de la ville de Verdun. — Arrêt de con-

nation prononcé contre lui et les jeunes filles de Verdun, 5 floréal an II, t. 3, p. 93.
Barthélemy (Édouard de). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 2, p. 1. — Documents sur Opol et Salces (Pyrénées-Orientales), t. 3, p. 38; sur la galère Haudancourt, t. 6, p. 86; sa publication des *Lettres de sainte Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Rabutin-Chantal*, etc., t. 6, p. 271.
Barthélemy (Anatole). Son travail sur la noblesse utérine de Champagne, t. 6, p. 174.
Batisse (l'abbé de la), doyen de l'église de Clermont. Sa lettre critique de l'*Éloge de Massillon*, par d'Alembert, t. 3, p. 320.
Baudin (l'huissier). Notice et sa lettre à la royne mere Loyse de Savoie, 1530, contenant le récit de son voyage en Espagne vers messeigneurs le dauphin et le duc d'Orléans, hostaiges pour le roy, t. 2, p. 218.
Baudot (madame veuve). Son don à la bibliothèque de Dijon, t. 2, p. 52.
Bayard (le capitaine) au roi, datée de Mézières, 1521, t. 1, p. 14.
Beaucourt (G. Dufresne de). Son livre *Charles VII et Louis XI*, d'après Thomas Bazin, t. 6, p. 79.
Beaumanoir (famille). Notice, t. 5, p. 185. — Réfutation, t. 5, p. 245.
Beaune (Ph.). Envoi d'une dévote oraison à sainte Reine d'Alise, t. 1, p. 141. *V.* Lempereur. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique.*, p. 216. — Son envoi du discours de Henri IV aux États de Bourgogne, t. 6, p. 122.
Beaupoil-Saint-Aulaire, chef de brigade. Notice. Sa lettre au général Berthier touchant la situation de l'armée françoise, 1801. t. 5, p. 174.
Beautru (famille). Notice, t. 5, p. 74. — Réfutation, t. 6, p. 17. *V.* Loudun (la cordonnière de).
Beauvilliers (madame de Saint-Aignan de), abbesse d'Avenay. Sa lettre au duc de Nevers, 1622, t. 3, p, 312; au même, 1625, p. 313; au même, t. 4, p. 38; au même, 1625, p. 41; au même, p. 42. — Notice généalogique de la famille, par le sieur Guillard, t. 4, p. 183. — Réfutation, t. 5, p. 230.
Bellegarde (famille). Notice, t. 4, p. 247. — Réfutation, t. 6, p. 12.
Bellegon (Jean), cuisinier à Castres. Jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Berger de Xivrey. Son livre *Tradition françoise d'une confédération de l'Italie*, t. 6, p. 32.
Bernage, intendant de la généralité d'Amiens. Ses lettres touchant le voyage de Pierre le Grand à M. de Noailles, 1717, t. 4, p. 178; au maréchal d'Huxelles, p. 180; lettre à lui adressée de Calais, p. 181.
Bernard (Auguste). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*. Envoi par lui du catalogue des manuscrits de Planelli de Maubec, du P. Laire, t. 2, p. 113 et 115; autre lettre au même, même sujet, p. 161; *ibid.*, p. 161; *ibid.*, t. 3, p. 219; son article sur l'Inventaire des titres du comté de Forez fait en 1532... publié par M. Aug. Chaverondier, t. 6, p. 104.
Berthier, général de division. Sa lettre à MM. F. Dauna et L. Justiniano, au V, t. 4, p. 84.
Bertin, ministre. Sa lettre à Dom Grenier, 1765, t. 3, p. 192.
Bertin du Rocheret, président au siége présidial d'Epernay. Notice sur lui et nouvelles à la main à lui adressées, 1712, t. 1, p. 46.

Bellechose (Henri), peintre bourguignon, décore l'autel de Notre-Dame de Dijon, t. 2, p. 26.
Bernet (M. du) au chancelier Seguier, octobre 1644, au sujet du sieur de Montesquieu, son gendre, t. 3, p. 27.
Bethford (Jehan, duc de). Désigné pour le siége de Moiemer (Mont-Aimé), près Vertus (Marne), t. 1, p. 63.
Bibracte. *V.* Lempereur.
Bibliographie, t. 4, p. 56, 135; t. 5, p. 26, 79, 138, 214, 258, 302; t. 6, p. 26, 74, 104, 155, 184, 223, 265, 302.
Bibliothèque du roy, aujourd'hui bibliothèque impériale. Documents pour son histoire. Notice, t. 3, p. 80, 134, 145; t. 4, p. 48, 216. — Extrait du rapport de la commission chargée d'examiner la question des modifications à introduire dans la bibliothèque impériale, t. 4, p. 299 et 339. — Cinquième volume in-4° du *Catalogue*, section de l'histoire de France, t. 5, p. 144. — Notice sur les peintures de la galerie Mazarine, p. 250. — Travaux intérieurs en voie d'exécution, t. 6, p. 191.
Bignon (l'abbé). Organisation de la bibliothèque royale, t. 3, p. 83.
Billard de Caumont, présumé l'auteur de la Recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen, t. 6, p. 214.
Biston (P.). Son livre *la Noblesse maternelle de Champagne*, t. 6, p. 174.
Blanche, royne de France. Nouvelles recherches sur les amours de la reine Blanche et de Thibaud, comte de Champagne, par M. Paulin Paris, t. 4, p. 129.
Blois. Documents sur la chapelle Saint-Fiacre de l'ancien pont de Blois, t. 3, p. 169. — Prospectus du grand cartulaire de Blois, t. 4, p. 255.
Blumenthal (de). Lettre à sa femme pendant la guerre de Sept ans, t. 3, p. 16.
Boileau-Despréaux. Sa correspondance avec Maucroix, t. 2, p. 293. — Sa correspondance avec Brossette, publiée par M. Laverdet, t. 5, p. 76.
Bois-Rogues (famille). Notice, t. 4, p. 210.
Boivin (Nicolas), tailleur d'images de Corbie. Notice et son marché pour une épitaphe à Péronne, t. 3, p. 294.
Bonaparte (Napoléon). Ses lettres à M. le provéditeur général de la république de Venise, messidor an IV, t. 1er, p. 227, 228, 229, 231, 232; aux représentants de la ville de Brescia, au provéditeur de Venise, p. 233, 234; au podestat de Vérone, p. 234; au provéditeur de Venise, p. 235; à M. Pesaro, p. 235; à MM. les envoyés du sénat de Venise, p. 236; à M. le cardinal Matteï, p. 237; à M. le provéditeur de Venise, p. 238. — Sa lettre comme cadet-gentilhomme à l'école royale militaire de Paris, 1725, t. 2, p. 55.
Bonnesobres. Sa lettre à la reine Christine de Suède, contre Bourdelot, t. 4, p. 108.
Bonnet (le général comte). Note sur sa correspondance officielle, t. 4, p. 124.
Bonzi (le cardinal). — Notice, t. 4, p. 187. — Réfutation, t. 5, p. 236.
Bordeaux Note sur la bibliothèque et le musée de cette ville, t. 4, p. 123.
Bordeaux (Raymond). Sa notice sur les archives historiques découvertes par M. Métayer, de Bernay, t. 4, p. 150. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* touchant les archives découvertes par M. Métayer, t. 5, p. 31. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* sur le 27e congrès de l'association normande à Vire, t. 5, p. 193. — Sa notice sur la bibliothèque de M. le marquis de Martainville, t. 5, p. 258.

orel d'Hauterive. Son livre, *Annuaire de la noblesse*, 1859, t. 5, p. 82.
Boswel (Guillaume). Notice. Sa lettre à M. de Saumaise, t. 5, p. 64.
Bouhier (le président). Notice et sa lettre à M. l'abbé de Bellemont, 1737, t. 2, p. 9; au même, p. 12.
Boulle (André), célèbre ébéniste. Incendie de son chantier, 30 août 1720, avec notice, t. 2, p. 174.
Bourbon (le connétable de). Sa mort. Notice, t. 2, p. 201.
Bourdelot (Pierre Michon, abbé de). Notice et lettre de Bonnesobres à la reine Christine de Suède à son sujet, t. 4, p. 107. — Sa lettre à M. de Saumaise, t. 5, p. 70.
Bourg (le chancelier du). Lettres que lui écrit François Ier, t. 5, p. 106, 107, 108, 109 et 110.
Bourgogne. *V.* Norges. Querelle des vins de Bourgogne et de Champagne, t. 1, p. 178. *V.* Dijon, t. 2, p. 4.
Bourrousse de Laffore. Son nobiliaire de Guyenne et de Gascogne, t. 6, p. 158.
Brancas (famille). Notice, t. 4, p. 187. — Réfutation, t. 5, p. 238.
Bray (Loys de). Son marché avec Nicolas Boivin de Corbie pour une épitaphe en l'église de Saint-Foursy de Péronne, t. 3, p. 294.
Bréquigny (Louis-Georges Oudart Feudrix de). Notice sur sa vie et sur le fonds Brequigny, dit de la Tour de Londres, t. 4, p. 97. — Sa lettre au citoyen Poirier, de l'Académie des belles-lettres. 1793, p. 98. — Lettre de la Porte du Theil, relative à sa collection, p. 99.
Bresse (de). Envoi des huictainz sur la ville de Tonnerre, t. 2, p. 27.
Bretagne (Dom). Sa lettre à Urbain Plancher, t. 2, p. 7
Brienne (de). Sa lettre à H. de Maupas, évêque d'Evreux. — Canonisation de François de Salles, t. 3, p. 209.
Brossette. Sa lettre au président Bouhier, 1720, t. 2, p. 14. — Sa correspondance avec Boileau, publiée par M. Laverdet, t. 5, p. 76.
Brunet (Gustave), directeur des archives historiques du département de la Gironde, t. 6, p. 26.
Buch (Captal de). *V.* Grailly.
Buffon (lettres de) à M. de Montbelliard, 15 novembre 1767, t. 1, p. 189; à M., 190; à madame, *ib.*; à M., 2 juin 1773, p. 192; à M., 30 juin 1782, p. 192. — Son extrait de baptême, 1707, p. 218. — Ses lettres à Mme de Montbelliard, 1766, p. 221; à M. Guéneau de Montbelliard, p. 219 et 220. — Publication par la librairie Hachette des lettres inédites de Buffon, t. 5, p. 216.
Buffon (la comtesse de) à M. le président, 23 février 1823, t. 1, p. 193.
Burgensis (Claude), médecin de François Ier. Son différend avec Jehan de Nismes, 1536, t. 5, p. 107.
Bussy-Rabutin. Sa lettre au R. P. ..., t. 1, p. 175.
Bussy-Rabutin (le comte). Sa lettre à M. Desmarets, t. 1, p. 176. — Notice généalogique sur la famille, par le sieur Guillard, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 23.
Bussy-Lamet. Sa lettre au cardinal Mazarin, 1651, t. 6, p. 95.
Buvignier (Charles). Son Histoire de Verdun, t. 6, p. 156.
B.... D. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, avec la réponse, t. 1, p. 132.

C

Caillet (Pierre), menuisier à Paris. Jugement qui l'acquitte, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Calais. Lettre écrite de cette ville à M. de Bernage, touchant le voyage de Pierre le Grand, 1717, t. 4, p. 181.
Cambout (famille). Notice, t. 4, p. 188. — Réfutation, t. 5, p. 239.
Camisards. Notice et relation d'un combat entre eux, du 29 avril 1703, t. 2, p. 65.
Campredon. Son mémoire sur les négociations du Nord, t. 5, p. 1, 39, 81, 146.
Cardons de Rheims (chanson de), t. 1, p. 56.
Caruandet (J.). Son livre : Géographie historique, industrielle, etc., de la Haute-Marne, t. 6, p. 185.
Cartulaires. Rapport sur leur conservation, 2 vendémiaire an VII. — Notice, t. 6, p. 169.
Castel (René). Ses lettres à M. le comte de Chevigné, 1814, t. 3, p. 302; t. 4, p. 43, 86.
Castres. Prise de cette ville par le duc de Rohan, t. 3, p. 40.
Catherine de Médicis apparoît dans l'histoire, t. 2. p. 201. — Sa lettre au Roi, 1585, t. 3, p. 246; sa letre à M. de Fourquevaulx, 1566, relative à Marie Stuart, t. 4, p. 30.
Caumont (de). Extraits de son *Bulletin monumental*, t. 4, p. 126.
Caylus (madame de). Notice et sa lettre à M. Desmarets, t. 6, p. 1 et 4. — Du duc du Maine à madame de Caylus, p. 2.
Caylus (Anne-Claude-Philippe de Cubières de Grimoard, comte de). Notice et ses trois lettres à M. l'abbé de Conti, de 1722, à 1729, t. 6, p. 4; au même, 5 janvier 1730, p. 61; 19 janvier, *ib.*, p. 65; 1er décembre, *ib.*, p. 66; au même, du 15 juillet 1742, p. 259; autre, p. 260; autre, du 22 juillet 1743, p. 262; autre, p. 263.
Châlons (les curés, chanoines et paroissiens de Notre-Dame de) à M. le cardinal de Noailles au sujet du saint nombril, 1707, t. 1, p. 43.
Chambord (château de), par M. de la Saussaye, t. 5, p. 31.
Champagne (documents relatifs à la), t. 1, p. 5 et suiv., 56 et suiv. — Querelle des vins de Bourgogne et de Champagne, t. 1, p. 178.—Noblesse utérine en Champagne, t. 6, p. 174.
Chandon (Jean), président au grand conseil. Notice sur sa vie, t. 4, p. 100. — Ses lettres au duc de Nevers, 1588, p. 102. 103. — Extrait de ses Mémoires, p. 103.
Chandon de Briailles, d'Épernay. Sa publication de la *Vie de Jean Chandon, maître des requêtes sous Charles IX*... t. 4, p. 100.
Rabutin-Chantal (Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de). Ses lettres, publiées par M. Ed. de Barthélemy, t. 6, p. 271.
Chanteloupe. Ordonnance d'arrêt contre lui et contre Le Roche et Garnier, secrétaire du maréchal de Marillac, 1633, t. 1, p. 33.
Chanut (Pierre), ambassadeur à Lubeck. Sa lettre à M. de Saumaise, 1651, t. 5, p. 67.

Chaptal, ministre de l'intérieur. Sa lettre du 14 thermidor an IX, en faveur de Chardon de la Rochette, t. 2, p. 106.

Chappuys, libraire. Son reçu de 243 livres pour son état de libraire du roi, 1543, r. 5. p. 112.

Chardon de la Rochette. Notice. Sa mission littéraire, t. 2, p. 105, 164. — Notice. Sa lettre à M. Barbier, p. 165; au même, 18 fructidor, an XIII, p. 168; au même, 5 janvier complémentaire an XII, p. 170. — Pièces concernant sa mission, p. 275. — Son rapport au conseil pour la conservation des Cartulaires. Notice, t. 6, p. 169.

Charles V. Sa lettre au trésorier de Paris touchant Guillemette de la Pomme, marchande de robes, t. 3, p. 133 ; à ses trésoriers généraux en faveur de Bernard Belenati, marchand de Lucques, 1369, p. 134; au comte de Tancarville, pour un engin de guerre, 1370, p. 135; à ses conseillers, sur le fait des aides, en faveur de Crepon, son tapissier, p. 137; aux mêmes au sujet du château de Creil, 1377, t. 3, p. 265; aux mêmes, p. 266; aux gens de ses comptes touchant le château de Saint-Germain en Laye, p. 266; sa lettre à ses trésoriers généraux de Paris au sujet des travaux du Louvre, 1364, t. 6, p. 220.

Charles VI aux échevins, bourgeois et habitants de Rheims, t. 1, p. 59; aux gens de ses comptes à Paris. — Représentation du mystère de la Résurrection, 1390, t. 2, p. 122. — Son mandement à ses généraux, conseillers, au sujet des gages du capitaine du Louvre, 1399, p. 221; au même, 1409, p. 221.

Charles VII aux habitants de Rheims, 4 juillet, t. 1, p. 68; aux mêmes, du 11 juillet 1429, p. 77. — État des dépenses faites à son sacre par le père de Jehanne d'Arc. — Mémoires de Rogier sur son sacre p. 70 — Extrait des comptes royaux relatifs à ce prince, t. 3, p. 237; t. 4, p. 6, 161, 257. — V. Beaucourt, t. 6, p. 79.

Charles VIII. Sa lettre en faveur de Jehan Michel, son médecin, t. 2, p. 124; sa lettre à maître Robert Thiboult, président au parlement, pour l'exécution des inventaires du Trésor des chartes, t. 3, p. 284.

Charles IX. Sa lettre à M. de Ferralz, juillet 1572, t. 2, p. 231; à M. de Matignon, octobre 1573, p. 237; mai 1574, p. 239; sa lettre au maréchal de Cossé, août 1572, t. 2, p. 256; à M. d'Esguilly, gouverneur de Chartres, 24 août 1572, t. 2, p. 258. — Son ordonnance touchant les troubles, 28 août 1572, t. 2, p. 260; à M. d'Esguilly, 23 août 1572, p. 262; son ordonnance contre les colporteurs de bruits sinistres, 19 novembre 1572, p. 964. — Sa lettre à M. de Fourquevaulx, 1566, principalement relative à Marie Stuart et à la mort de Rizzio, t. 4, p. 30. — *La Chasse royale*, publiée par M. Henri Chevreul, t. 5, p. 77.—Lettre de Charles IX à M. du Ludde, au sujet de la reprise du Havre, 1563, t. 6, p. 91.

Charles X, roi de la Ligue. Documents pour servir à son histoire. Notice et extraits, t. 3, p. 193. — Sa lettre, comme cardinal de Vendôme, au duc d'Aumale, p. 195; à M. de Gonnor, p. 196; au prince de Condé, 1575, p. 198; au duc de Nevers, 1585, p. 204 et 205. — Bref du pape Sixte-Quint à lui adressé, 1585, p. 206. — Sa lettre à M. Pinard, p. 247; au duc de Nevers, 1585, p. 248; au même, p. 252; au même, *ib.*; au même, p. 255; à tort imprimée sous le nom du cardinal de Lorraine; au cardinal de Vendôme et au prince de Conti, p. 256; au duc de Nemours, p. 257

— Proclamation de M. de Thou, évêque de Chartres, du cardinal Charles de Bourbon, comme roi de France, 1589, p. 258.—Arrêt du parlement qui biffe et radie des actes publics le nom du prétendu roi Charles X, 1594, p. 261.
Charnacé (le baron de). Notice et ses lettres au cardinal La Valette, 1636, t. 4, p. 229 et 234. — Notice généalogique sur la famille, t. 5, p. 184. — Réfutation, p. 247.
Charny (le comte de), lieutenant général de Bourgogne. Sa lettre au capitaine Didron, du 8 septembre 1572, t. 1, p. 167; à M. de Tavannes, du 17 juillet 1574, *ib.*
Chassant (Alphonse). Son livre : *Nobiliana, Curiosités nobiliaires et héraldiques*, t. 4, p. 224.
Chastillon (Gaspard de). *V.* Coligny. — Notice généalogique sur la famille, t. 4, p. 89. — Réfutation, t. 5, p. 240.
Chastillon (Odet, cardinal de). Sa lettre à la Royne mère, t. 3, p. 67.
Chastre (la) famille. Notice, t. 4, p. 118. — Réfutation, t. 5, p. 227.
Châteaudun. Comment l'administration de cette ville conserve les mosaïques romaines, etc., t. 4, p. 127.
Château-Porcien. Histoire de cette ville, publiée par M. Lépine, t. 5, p. 80.
Chaverondier (Aug.). Sa publication de l'inventaire des titres du comté de Forez fait, en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par J. Luillier,... t. 6, p. 104.
Chereau (le Dr A.). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 2, p. 54.
Chevallet (Albin d'Abel de). Notice nécrologique, t. 4, p. 297.
Chevigné (M. le comte de). Sa correspondance avec René Castel. Notice, t. 3, p. 302; t. 4, p. 48.
Chevreul (Henri). Sa publication de *la Chasse royale*, composée par le roi Charles IX, t. 5, p. 77; t. 6, p. 26.
Chinon. Note de M. de Caumont sur les monuments de cette ville, t. 4, p. 127.
Chodzko (A.). Son livre : *Les Némania*, Vies de saint Siméon et de saint Sabin, t. 5, p. 29.
Christian IV, roi de Danemark. Ses lettres-patentes en faveur des marchands françois passant sur le détroit du Sund pour trafiquer en Moscovie, t. 3, p. 231.
Christian VII. Sa réception à Châlons-sur-Marne, t. 3, p. 233.
Christine, reine de Suède. Notice et lettre à elle de Bonnesobres, touchant l'abbé de Bourdelot, t. 4, p. 107.
Chronique et faits divers, t. 4, p. 48, 91, 122, 155, 189, 216, 290, 339; t. 5, p. 258.
Cinq-Mars. *V.* Effiat.
Clairvaux. Inventaire du trésor des reliques de l'Abbaye, t. 4, p. 14.
Clauzel de Montals, évêque de Chartres. Sa lettre à M. Durant relative au pourpoint de Henri IV, t. 3, p. 101. — Catalogue de ses écrits, composé par M. D. de Boisthibault, p. 102.
Clérambault (famille). Notice, t. 5, p. 99.
Clément (P.). Avis de sa publication : Lettres, instructions, mémoires de Colbert, t. 6, p. 192.
Clerc (Jean), de Lugot. Jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.

Clermont-Ferrand. *V.* Couthon.
Cloots (Anacharsis). Notice et sa lettre aux hommes de bonne volonté, t. 2, p. 211.
Cocherel. Récit des suites de la bataille de Cocherel, par M. Domairon, t. 4, p. 67.
Cocheris. Sa publication de l'*Histoire du diocèse de Paris*, t. 6, p. 223.
Coetlogon (famille). Notice, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 22.
Coetquen (famille). Notice, t. 4, p. 213. — Réfutation, t. 5, p. 291.
Cœur (Jacques). Notice et lettre inédite, avec commentaires, par M. Vallet de Viriville, t. 2, p. 191.
Colbert. Notice. Documents sur son origine, t. 6, p. 178.
Coligny (Gaspard de Châtillon, amiral de). Sa lettre à la Reine-mère. Notice. Autre lettre à la Reine-mère, mars 1562. — Documents pour l'histoire du différend entre lui et la maison de Lorraine, à propos du duc de Guise, t. 3, p. 48, 59.
Collége de France. Notice et projet de conclusion pour régler la discipline intérieure du collége royal, et pour entretenir la paix parmi les professeurs du Roi, t. 5, p. 274.
Colletet. *Vies des poètes français.* Notice, t. 4, p. 265. — Catalogue de ses œuvres à la bibliothèque du Louvre, p. 271.
Collin d'Harleville. Sa lettre à M. Letellier, 1780, t. 4, p. 365.
Condé (Loys de), Ier prince de Condé. Sa lettre à la Royne-mère sur les excès des protestants à Orléans, 1568, t. 4, p. 206.
Condé (princesse de). Les Deux Pages de la princesse de Condé ou le Lion, le Chat et le Chien, fable avec commentaires, t. 2, p. 96. Notice et commentaires. — Notice généalogique sur la maison, t. 5, p. 190.
Condé (Henri de Bourbon, prince de). *V.* Virey et Halphen.
Condé (Marguerite de Montmorency, princesse de). L'*Enlèvement innocent*, *V.* Virey et Halphen.
Condé (le prince de), sous le nom de Le Bourgeois. Sa lettre à M. de Montgaillard, sous le nom de Pinault, 1797, t. 4, p. 253; du même au même, 1795, p. 254.
Conrart (Valentin). Notice. Ses lettres à M. de Saumaise, t. 4, p. 236, 239. — Chanson à boire, par le même, p. 240. — Lettre sans signature à son adresse, 1659, p. 241.
Corbie. Recherches sur son ancienne bibliothèque, t. 6, p. 203.
Corblet (l'abbé). Extrait de sa *Revue de l'art chrétien*, t. 4, p. 94; t. 6, p. 30.
Cosnac (le comte J. de). Note sur les lettres autographes de Daniel de Cosnac, t. 6, p. 224.
Cossé (le maréchal de). Sa lettre aux officiers de justice et habitants de Chartres, 23 août 1572, touchant la Saint-Barthélemy, t. 2, p. 257.
Costa de Beauregard (M. le marquis de). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* sur la mission de Chardon de la Rochette, t. 2, p. 243. — Son livre : *Souvenirs du règne d'Amédée VIII, premier duc de Savoie*, t. 5, p. 138.
Coudray (du). Son différend avec Jean Bart. — Notice et lettre de Barentin, 1699, t. 6, p. 98.
Coudrées (M. le baron des). *V.* Pothier.

Couthon (Aristide). Notice et sa lettre à ses collègues de Clermont-Ferrand, 26 brumaire an II, t. 2, p. 103.
Courtenay. Notice sur cette famille, t. 4, p. 112. — Réfutation, t. 5, p. 205.
Cravant (Indre-et-Loire). Note de M. de Caumont sur son église, t. 4, p. 127.
Crevant (famille). Notice, t. 4, p. 119. — Réfutation, t. 5, p. 228.
Creil. Documents pour servir à l'histoire de ce château, t. 3, p. 264.
Cromwel. Détails sur lui, par Lenet, t. 6, p. 162.
Cuile de Sallenauve (enlèvement de mademoiselle), t. 1, p. 24.

D

Daguesseau (le chancelier). Ses lettres concernant les titres nobiliaires à MM. les officiers de la chambre des comptes de Dijon, t. 6, p. 290.
Damville (Eure). Notes historiques, etc., de M. Ange Petit, t. 6, p. 77.
Danton et Delacroix, commissaires près l'armée de Belgique. Leur lettre à la Convention nationale, 2 février 1793, t. 2, p. 267.
Darget. Sa lettre à M. de Bachaumont 1748, relative au château et à l'église de Postdam, t. 3, p. 319.
Darnaud. Son prologue au spectacle donné au roi de Danemark, à Châlons-sur-Marne, t. 3, p. 236.
Daumont (Catherine). La cordonnière de Loudun. *V.* Loudun.
David (Emeric). Ses manuscrits légués à la bibliothèque de l'Arsenal, t. 4, p. 122.
Delacroix et Danton, commissaires près l'armée de Belgique. Leur lettre à la Convention nationale, 2 février 1792, t. 2, p. 267.
Delessart, ministre de l'intérieur. Sa lettre au commissaire de la trésorerie nationale et autres pièces touchant la fuite de Louis XVI, t. 4, p. 74.
Delisle (Léopold). Son livre : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie,* t. 6, p. 303.
Denon, directeur général des musées impériaux. Son reçu à M. Launay de la statue de Napoléon, t. 3, p. 80.
Deschamps (V). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* (musée Naylies), t. 2, p. 25.
Destouches (Charles). Sa bibliothèque offerte par sa veuve à l'École des Beaux-Arts, t. 4, p. 155.
Dijon (jetons de), t. Ier, p. 177. *V.* Gaumerans. — *La mère folle de Dijon.* Notice et procès-verbaux rimés, p. 207.
Dôle. Lettre des gens de la cour souveraine du parlement à ceux de Dijon, t. Ier, p. 169-171.
Domairon (L.). Notes et documents sur Guillaume de l'Ort-Serignan, t. 3, p. 69. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* sur le cartulaire de Carcassonne, p. 121.— Son travail sur les Routiers et Grandes compagnies, 15e siècle, t. 4, p. 55. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* avec envoi de documents sur les Routiers, t. 4, p. 65.
Doublet de Boisthibault. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* sur les Cartulaires, t. 2, p. 129. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* touchant la Saint-Barthélemy, t. 2, p. 256 ; sur le pourpoint de Henri IV,

et les écrits de M. de Montals, évêque de Chartres, t. 3, p. 101. — Documents relatifs au manuscrit de *la Zulime* de Voltaire, t. 3, p. 163. — Sa publication : *Les Hurons et les Abnaquis du Canada à N.-D. de Chartres*, t. 4, p. 57. — Communique trois lettres de Pothier, t. 4, p. 207. — Son envoi d'une lettre de Colin d'Harleville, t. 4, p. 365. — Sa publication: *Eloges historiques des hommes illustres du Thimerais*, t. 6, p. 27. — Sa biographie de Marceau, p. 112.

Douet Darcq. Sa notice sur l'armorial de France de la fin du quatorzième siècle, t. 5 p. 10. Voy. Armorial.

Dragonnades contre les Camisards, 1702, t. 2, p. 65.

Dubois (François) d'Amboise. Jugement qui l'acquitte, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.

Dufriche-Valazé (E.). Notice. Sa lettre à sa femme, du 7 octobre an II, t. 2, p. 269.

Dumoulin, libraire. Son catalogue de livres et documents sur la noblesse et l'art héraldique, t. 4, p. 160.

Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, comte de). Documents inédits pour servir à sa biographie, communiqués par M. Vallet de Viriville, t. 3, p. 3, p. 105.

Dupont (Paul). Notice sur sa lithotypographie, t. 4, p. 157.

Durfort-Duras. Précis historique sur cette famille par M. Jean Favre, t. 5, p. 244.

Duverney (Marie-Catherine Patissier, veuve), de Mâcon. Jugement qui la condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.

E

Editeur (Avis de l'), t. 1, p. 1, 55, 127. — T. 2, p. 1re. — T. 3, p. 1re.

Effiat (Cinq-Mars) (famille). Notice, t. 5, p. 99. Réfutation, t. 6, p. 13.

Elisabeth de Valois, reine d'Espagne. Son histoire par M. le marquis du Prat, t. 5, p. 26.

Enfants de France, fils de François Ier en captivité, t. 2, p. 201-217.

Escalopier (l'), intendant de Champagne, au maréchal d'Uxelles, au sujet du passage de Pierre le Grand en Champagne, t. 6, p. 210.

Escoubleau (famille). Notice, t. 5, p. 181. Réfutation, *ib.*, p. 244.

Espernon (famille). Notice, t. 5, p. 73. Réfutation, t. 6, p. 16.

Estampes (famille). Notice, t. 4, p. 119. Réfutation, t. 5, p. 229.

Estrades (famille). Notice, t. 4, p. 114. Réfutation, t. 5, p. 208.

Estrées (famille d'). Notice, t. 4, p. 210. Réfutation, t. 5, p. 241.

Etat (ministre d') et de la maison de l'Empereur. V. Fould.

F

Fabert. Sa lettre au cardinal Mazarin, de Charleville, 1651, t. 6, p. 95.

Fabre d'Eglantine. Notice, et sa lettre à M. Henkart, avocat à Liége, de Sedan, 1781, t 6, p. 101.

Falliot. Sa lettre à M. de Gaignières sur les jetons de Dijon, t. 1er, p. 177.
Falloux (M. le comte de). Son livre : *Madame Swetchine*, etc., t. 5, p. 102.
Farel (Guillaume). Notice sur lui et lettre du cardinal de Tournon au chancelier Dubourg, t. 4, p. 248.
Faron, conseiller de l'hôtel de ville de Châlons. Sa lettre au sujet d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois, 1721, t. 1, p. 35.
Fauche-Borel (sous le nom de Louis). Notice. Sa lettre à M. le comte de Montgaillard (sous le nom de Pinault), t. 4, p. 251.
Favre (Jean). Son précis historique sur la famille de Durfort-Duras, t. 5, p. 214.
Feillet (M. Alph.). Son envoi de lettres inédites sur l'époque de la Fronde, t. 6, p. 93-125. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* et son envoi de l'ordonnance du roi touchant les Pères de la mission, etc., p. 282.
Feralz (de), ambassadeur à Rome. Sa correspondance avec Charles IX, t. 2, p, 231.
Ferrand (Marie-Anne). Jugement qui la condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Fervacques (famille). Notice, t. 5, p. 96. Réfutation, t. 6, p. 24.
Feuquière (Anne-Marie-Thérèse Pelsère, marquise de). Jugement qui la condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Florian (Jean-Pierre-Claris de). Notice. Sa lettre à son imprimeur, t. 3, p. 31.
Fontaine (La). *Le Renard et l'Ecureuil*, fable inédite, t. 1, p. 53.
Forbin (famille). Notice, t. 5, p. 187. Réfutation, *ib.* p. 243.
Forez (Inventaire des titres du comté de), t. 6, p. 104.
Fortoul (M. H.), ministre de l'instruction publique. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 1, p. 129.
Fould (Achille), ministre d'état et de la maison de l'Empereur. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 1, p. 130.
Foulqu de Candie (le roman de), par Hubert-le-Duc, publié par M. Pr. Tarbé, t. 6, p. 265.
Fouquet (famille). Notice, t. 5, p. 96. Réfutation, t. 6, p. 19.
Fourilles (famille). Notice, t. 5, p. 99.
Fourquevaulx, ambassadeur en Espagne. Sa lettre à Charles IX, 1566, relative à Marie Stuart, t. 4, p. 34.
France et Angleterre (affaires de), quinzième siècle, t. 1, p. 58.
François Ier. Notice. Captivité et délivrance de ce prince, t. 2. p, 140. — Lettre anonyme sur le siége de Pavie, t. 2, p. 141. — Lettre de François Ier à la reine-mère après la bataille de Pavie, t. 2, p. 142. — Au chancelier d'Alençon au sujet de sa délivrance, t. 2, p. 152. — Aux rois et princes de la chrestienté, p. 210. — Documents pour servir à l'histoire des arts, des lettres et de l'industrie sous son règne. Notice, t. 5, p. 101. — Officiers domestiques de sa maison, p. 102. — Sa gratification de cent écus d'or à Clément Marot, 1532, p. 104. — Sa lettre au chancelier en faveur de Tarcon, lapidaire, 1536, p. 106. — Au même, au sujet de Jehan de Nismes et Cl. Burgensis, 1536, p. 107. — Au même, au sujet des travaux de Fontainebleau, 1537, p. 107. — Au même, touchant l'office d'assesseur à Chinon, 1537, p. 108. — Au même, largesse aux pauvres de

Paris, 1532, p. 109. — Au même, en faveur de Ricio, 1537, p. 109. — Au même, en faveur de J. Millet, médecin, 1537, p. 110. — A Me Jeh. Vyon, pour fourniture de boulets, 1537, p. 111. — Sauf-conduit aux marchands d'Angleterre, p. 113. — Lettres de Henri VIII à son adresse, t. 5, p. 269.
François II. Enfance et éducation de ce prince. Notice. Lettre de Henri II à M. de Humyères, t. 2, p. 56, 57 et 59.
François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur. Sa lettre à l'administration d'Eure-et-Loir, au sujet des cartulaires, 21 frimaire an VII, t. 2, p. 129.
Frantin aîné. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* et ses communications des mémoires ou négociations de Campredon, t. 5, p. 1re, 39, 81, 146.
Frédéric II, roi de Prusse. Notice et documents sur l'église qu'il fait bâtir à Postdam, t. 3, p. 318.
Freer (Miss). Ses publications historiques, t. 6, p. 155.
Fronde (La). Documents y relatifs. Lettres de Marigny, t. 1er, p. 106; t. 6, p. 94, 125, 282. *Voy.* Feillet, Meilheurat.
Froulay (famille). Notice, t. 5, p. 96. Réfutation, t. 6, p. 19.

G

Gain-Montagnac. Annonce du recueil de ses écrits, t. 6, p. 185.
Galants (les) sans-souci, joueux de farces. Notice. Quittances et pièces relatives, t. 2, p. 196.
Galitzin. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* et envoi de documents sur le trafic des François en Moscovie, t. 3, p. 230. — Ses publications récentes sur la Russie, t. 4, p. 157. — Documents sur le schisme grec, t. 6, p. 81. — Sa publication : *Legationes Alexandrina et Ruthenica ad Clementem VIII,* 1595, t. 6, p. 188.
Gaumerans (Mme de), femme du gouverneur de Saint-Amour. Sa lettre à M. Boche, premier président du parlement de Dijon, t. 1, p. 172.
Giffort (Gabriel, dit Gabriel de Sainte-Marie), archevêque de Rheims. Sa lettre au duc de Nevers, 1623, t. 3, p. 310.
Godefroy-Menilglaise (marquis de). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* au sujet de Denis Godefroy, t. 2, p. 133.
Godefroy de Montgrand (comte). Sa liste des gentilshommes de Provence qui ont fait leurs preuves de noblesse, t. 6, p. 190.
Gondrin (famille). Notice, t. 6, p. 245. Réfutation, t. 5, p. 296.
Gondy (famille). Notice, t. 4, p. 214. Réfutation, t. 5, p. 293.
Gonzague (Benedicte de), abbesse d'Avenay. Notice et documents la concernant, t. 3, p. 303; t. 4, p. 36, notice et autres pièces; sa lettre au duc de Nevers, 1624, p. 40.
Gonzague (Charles de), duc de Nevers et de Rethel. — Documents qui concernent ses filles, notamment l'abbesse d'Avenay, t. 3, p. 303.
Gramont (famille). Notice, t. 5, p. 183. — Réfutation, *ib.*, p. 298.
Grancey. Les huict filles de Grancey : Extrait de la *Roue de Fortune,* du P. Vignier, t. 1, p. 144.

Grandier (Urbain). Son procès et son exécution. — Notice et lettre d'un habitant de Poitiers, t. 2, p. 59.
Grailly (Jehan de), Captal de Buch. Son obligation de tenir sa prison, t. 4, p. 69. V. Domairon.
Grenier (dom). Notice et correspondance sur ses papiers relatifs à l'histoire de Picardie, t. 3, p. 185.
Grimm (le baron). Ses réponses à M. Letellier au sujet du manuscrit de *Zulime*, 1780, t. 3, p. 165, 167 et 168.
Guerre de Sept ans, 1724. Notice et lettre de Blumenthal, t 3, p. 16. — Lettre du marquis de Montalembert, p. 296.
Guesle (Jacques de la). Sa lettre à la reine Louise de Lorraine, 17 janvier 1590, t. 3, p. 162.
Guiffrey (G.). Compte rendu de sa publication d'un poëme inédit de Jehan Marot, t. 6, p. 302.
Guillard. Son livre: *Les Généalogies*. Notice, t. 4, p. 111; texte: Courtenay, p. 112; Vendosme, p. 113; Pranzac, p. 114; Estrades, *ib.*; Navailles, p. 115; Neuillan, *ib.*; La Vieuville, p. 116; La Meilleraye, p. 117; La Chastre, p. 118; Crevant, p. 119; Estampes, *ib.*; Beauvilliers, p. 183; Aumont, p. 184; Albret, *ib.*; Vardes, p. 185; Lesdiguières, p. 186; Bonzi, p. 187; Uxelles, *ib.*; Brancas, *ib.*; Cambout, p. 188; Chastillon, p. 189; Bois-Rogues, p. 210; d'Estrées, *ib.*; La Fayette, p. 212; Matignon, p. 213; Coetquen, *ib.*; Lasuze, p. 214; Gondi, *ib.*; Aumont, p. 215; Gondrin, p. 245; Servient, p. 246; Lionne, *ib.*, Bellegarde, p. 247; Cinq-Mars, t. 5, p. 72; Mazarin, *ib.*; Potier, p. 73; Sully, *ib.*; Pelletier, *ib.*; Espernon, *ib.*; Bautru, p. 74; Serrant, p. 75; Nogent, p. 95; Fouquet, p. 96; Froulay, *ib.*; Saint-Géran, *ib.*; Harlay, p. 97; Persan-Vaudetard, *ib.*; Vérac, *ib.*; Vignerot, *ib.*; Rieux, *ib.*; Coetlogon, *ib.*; Pelvé, *ib.*; Elisabeth de Vienne, *ib.*; Bussy-Rabutin, *ib.*; Rouxel de Médavy-Grancey, p. 98; Fervacques, *ib.*; Montberon, *ib.*; Rouhault-Gamaches, *ib.*; Rouveray de Saint-Simon, *ib.*; Rochechouart, *ib.*; La Rochefoucault, *ib.*, Laval-Bois-Dauphin, *ib.*; Traisnel, p. 99; Guimenée, *ib.*; Pompadour, *ib.*; Clérembault, *ib.*; Sauvebœuf, *ib.*; Fourilles, *ib.*; Effiat, *ib.*; Richelieu, p. 100; Quaylus, p. 101; Roquelaure, p. 180; Luynes, *ib.*; Molé, *ib.*; Hennequin, *ib.*; Bailleul, p. 181; Escoubleau, *ib.*; Gramont, p. 183; Charnacé, p. 184; Beaumanoir, p. 185; Forbin, p. 187; Villeroy, p. 188; Condé, p. 190.
Guillard. Examen et réfutation de ses Généalogies, par le marquis ***: Courtenay, p. 205; Vendôme, p. 207; Pranzac, *ib.*; Estrades, p. 208; Navailles, *ib.*; Neuillan, p. 209; La Vieuville, p. 210; Darcy, p. 212; de La Meilleraye, *ib.*; La Chastre, p. 227; Crévant, p. 228; Estampes, p. 229; Beauvilliers, p. 230; d'Aumont, p. 231; Albret, p. 232; Vardes, p. 233; Lesdiguières, p. 234; Bonzi, p. 236; Uxelles, p. 237; Brancas, p. 238; Cambout, p. 239; Chastillon, p. 240; d'Estrées, p. 241; La Fayette, p. 242; Fourbin, p. 243; Escoubleau, p. 244; Beaumanoir, p. 245; Villeroy, p. 246; Charnacé, p. 247; Coetquen, p. 291; La Suze, p. 292; Gondi, p. 293; Aumont, p. 296; Gondrin, *ib.*; Gramont, p. 298; Matignon, 300; Servient, t. 6, p. 9; Lionne, p. 11; Bellegarde, p. 13; Cinq-Mars, *ib.*; Poitiers, p. 14; Sully, p. 15; Pelletier, *ib.*; Espernon, p. 16; Bautru, Serrant, Nogent, p. 17; Fouquet, p. 19; Froulay, *ib.*;

Saint-Géran, p. 20; Persan-Vaudetard, p. 21; Vérac, *ib.*; Vignerot, p. 21; Rieux, p. 22; Coetlogon, *ib.*; Pellevé, *ib.*; de Vienne, *ib.*; Bussy-Rabutin, p. 24; Rouxel de Médavy-Grancey, p. 24; Fervaques, *ib.*; Montberon, p. 25; Rouhault-Gamaches, p. 70; Rouvray de Saint-Simon, *ib.*; Rochechouart, p. 71; La Rochefoucault, p. 72; Laval-Bois-Dauphin, *ib.*; Traisnel, *ib.*; Guimenée, 73.

Guimenée (famille). Notice, t. 5, p. 99. Réfutation, t. 6, p. 78.

Guise (François de Lorraine, duc de). Documents relatifs à sa mort, t. 3, p. 48-59. *V.* Poltrot.

Guise (Henri de Lorraine, duc de) au roi Henri III, 1580, t. 1, p. 22.

Guise (duc de). Publication de notes et documents pour l'histoire locale : Le duc de Guise dans l'Auxerrois, 1593, t. 6, p. 110.

Guislin-Lagondie (Guillaume), agriculteur à Excideuil. Jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.

H

Haeghen (Van Der). Ses recherches historiques concernant la souveraineté des empereurs d'Allemagne sur le Vivarais, t. 6, p. 31.

Halphen (E.). Son livre : *L'Enlèvement innocent ou la Retraite clandestine de M. le prince*, etc., t. 5, p. 261.

Hanforde (Joannes). Quittance donnée par lui comme capitaine de Saint-Germain-en-Laye durant l'occupation angloise, 1423, t. 3, p. 267.

Harlay (famille). Notice, t. 5, p. 97. Réfutation, t. 6, p. 20.

Hattat. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* et son envoi de documents sur le curé Meslier. — Sur le voyage en France de Pierre le Grand, t. 2, p. 49. — Sur la réception de Christian VII à Châlons-sur-Marne, t. 3, p. 233. — Sur Pierre le Grand, t. 4, p. 177; t. 6, p. 205.

Haudancourt. Etat des agrées et esquipages de la gallere *Haudancourt*, 1681, t. 6, p. 86.

Havre (le). Documents sur la reprise de cette ville, 1563. Notice, p. 91. Lettre de Charles IX à M. du Ludde, t. 6, p. 92.

Héliot (P.) aux pasteurs de l'église réformée de Chastillon-sur-Seine, 1620, t. 1, p. 173.

Hennequin (famille). Notice, t. 5, p. 180.

Henri II. Ses lettres à M. de Humières, 16 septembre 1549, t. 2, p. 57 et 51.

Henri III à M. d'Inteville, lieutenant général en Champagne, 1530, t. 1, p. 19. — Assassinat et mort de ce prince. Notice, t. 3, p. 156. — Sa lettre, écrite deux jours après sa blessure, à la reine Louise, t. 3, p. 159.

Henri IV. Sa lettre à M. de Sérignan, janvier 1592, t. 3, p. 67. — Son pourpoint, p. 101. — Son discours aux députés des Estats de Bourgogne, 1608, t. 6, p. 122. — Ses lettres à la marquise de Verneuil, p. 286.

Henri VI d'Angleterre, aux échevins et habitants de la ville de Reims, t. 1, p. 61. — Aux mêmes, 1425, p. 63. — Aux mêmes, 1426, *ib.* — Aux mêmes, du 3 juillet 1427, p. 75. — Mandement à Thomas Blount, trésorier de Normandie, t. 1, p. 92.

Henri VII, d'Angleterre. Projet de mariage entre ce prince et Marguerite de Valois. Notice et documents, 1509, t. 5, p. 217.

Henri VIII d'Angleterre. Notice. Ses deux lettres à la duchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, t. 5, p. 265. — Autre au roi François Ier, 1518, p. 269. — Autre au même, 1537, p. 271. — Autre au grand maître Anne de Montmorency, 1529, p. 272.

Hippeau. Son livre : *La vie de saint Thomas le martyr*, t. 5, p. 305.

Hoche (Lazare). Notice. Sa lettre au citoyen Simon de Granchamp, t. 1. p. 223.

Houlier (Etienne-Nicolas), boulanger à Paris. Jugement qui l'acquitte, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.

Huguenots. Extrait des registres capitulaires de Saint-Martin de Tours, touchant leurs excès dans cette ville, t. 6, p. 202.

Huxelles (le maréchal d'). Sa lettre à M. l'Escalopier, intendant de Champagne, 1717, t. 6, p. 206, 208, 209 et 214.

I

Institut des provinces. Extrait de la séance du 21 mars 1854, touchant la publication de la Revue : *Cabinet historique*, t. 1, p. 128.

Instruction publique (ministre de l'). *V.* Fortoul.

Inteville (d') au roi Henri III, 1580, t. 1, p. 19.

Isaure (Clémence). Notice et lettre de M. de Ponsau, relative à son histoire, t. 3, p. 285.

J

Jehan (le roi). Sa lettre au vicomte de Pont-de-l'Arche au sujet du château de Val-de-Reuil, t. 3, p. 263. — Au même, p. 264.

Jehanne d'Arc. Aux habitants de Troyes, t. 1, p. 69. — Documents sur elle, *ib.*, p. 78. — Etat de dépenses faites par le père de Jehanne au sacre de Charles VII, *ib.*, p. 79. — Trois lettres de Jehanne aux gens d'église, eschevins et bourgeois de Reims, *ib.*, p. 81. — Digression à propos de sa justification, *ib.*, p. 83. — Bibliographie la concernant, t. 4, p. 53.

Jésus-Christ. (De umbilico D. N. J. C.). *V.* Châlons.

Jeux Floraux. *V.* Isaure.

Jolibois (Emile). Son livre: *La Haute-Marne ancienne et moderne*, t. 6, p. 185.

Joursanvaux (le baron de). Sa biographie sous forme de lettre de M. J. Pautet, t. 4, p. 192.

K

Kathelot la chapelière, marchande de Paris. Sa quittance de 13 fr., t. 2, p. 136.
Keller (Jean-Balthazar). Notice et état de ce qui est dû à sa veuve et à ses enfants pour des ouvrages de conséquence, 1702, t. 3, p. 179.
Klein (J.). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 1, p. 134.
Korff (M. le baron de), directeur de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 3, p. 281.
Kuhnholtz, bibliothécaire de la faculté de médecine de Montpellier. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, sur la mission de Chardon de la Rochette, t. 2, p. 241.
K....way. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 1, p. 132.

L

Lacointa (Félix). Note sur sa *Revue de l'Académie de Toulouse*, t. 4, p. 192.
Lacroix (Paul). Réponse à son opinion sur la lettre de Charlotte de Savoie, t. 2, p. 138. — Son catalogue des manuscrits d'Émeric David, t. 4, p. 122.
Lafayette (famille). Notice, t. 4, p. 212. — Réfutation, t. 5, p. 242.
Laguepierre (Victor), sculpteur. Jugement qui l'acquitte, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Laire (le Père). Catalogue des manuscrits Planelli de Maubec, t. 2, p. 115 et 163.
Laigre (Adam), garde de la librairie du roy au château de Blois. Quittance d'un trimestre de son traitement, 1517, t. 5, p. 103.
Lallement, ministre de France. Sa lettre aux provéditeur et sénateur de Venise, 1797, t. 4, p. 80; à la république de Venise, p. 82; au chevalier d'Acona, p. 83.
Lambert (la marquise de). Son mémoire sur son logement à la bibliothèque du roy, t. 3, p. 91.
Lambert (marquis de). Les lettres du 1er octobre 1733 et 26 janvier 1734, concernant l'hôtel de Nevers (bibliothèque du roi), t. 3, p. 139.
Lambron de Lignim. Son envoi de vers inédits de Clément Marot, t. 6, p. 113.
Laneau (le P. Réné de). Sa lettre aux RR. PP. .... 1738, t. 3, p. 189.
Lannoy (Jehan de). Notice. Ses lettres pour l'éducation de son fils, t. 2, p. 81.
Laraque (Louis de). Son armorial de la noblesse de Languedoc, t. 6, p. 190.
La Suze (famille). Notice, t. 14, p. 214. — Réfutation, t. 5, p. 292.
Laubardemont (par erreur imprimé *Latréaumont*, p. 59). Sa lettre au cardinal de Richelieu sur les possédés de Loudun, 5 décembre 1835, t. 2, p. 63.

Laval-Bois Dauphin (famille). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 73.
Lavaur. Extrait du livre des délibérations de la maison commune de cette ville, 1622 à 1632, t. 3, p. 43.
Laverdet (Auguste). Son recueil des lettres originales de Boileau. Notice, t. 2, p. 293. — Sa publication de la correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette, t. 5, p. 76.
Lavoisier. Son ordonnancement au sujet de la fuite de Louis XVI, t. 4, p. 73.
Law (Jean). Documents relatifs à l'hôtel de Nevers, depuis Bibliothèque impériale, t. 3, p. 134. — Vente à lui faite de l'hôtel de Nevers, p. 135. — — Sa mise en possession, p. 137. — Arrêt du conseil en faveur des créanciers du sieur Law, p. 137.
Lebeuf (l'abbé). Sa lettre au R. P. D. Lemerault, sur la nécessité de multiplier les copies des manuscrits, 1744, t. 1er, p. 101; sa lettre sur les cochons de Nodges, 1749, p. 104; lettre du corps de ville d'Auxerre, au sujet de ses mémoires historiques, p. 105. — Édition des lettres de l'abbé Lebeuf, t. 6, p. 111. — Son histoire du diocèse de Paris, publiée par M. Cocheris, p. 223.
Lechapelier (Isaac-René-Guy). Notice. Sa lettre au comité de salut public, t. 2, p. 156.
Leibnitz (Godefroi Guil.). Notice et sa lettre au R. P. ***, 1708, t. 3, p. 316.
Lelong (le P. Jacques). — Sa lettre à dom Vaissete, 1719, t. 2, p. 125.
Lempereur (le P.). Notice. Et sa lettre au P. de T., sur la querelle des vins de Bourgogne et de Champagne; sur Beaune et Bibracte, t. 1er, p. 178. — Notice et sa lettre sur le peu d'utilité qu'on tire de la connoissance des médailles antiques, t. 4, p. 142.
Lenet (Pierre). Notice. Sa lettre sur l'état de Londres et principalement sur Cromwell, 1653, t. 6, p. 161.
Lenormand (Charles). Notice nécrologique, t. 5, p. 311.
Lepage (Henri). Son travail sur Jehanne d'Arc, t. 4, p. 58.
Lépine (M.). Son *Histoire de Château-Porcien*, t. 5, p. 80.
Leroy (de Cany). Son *Histoire de la commune de Monterollier*, t. 6, p. 39. — Son *Histoire de Jouvenet*, t. 6, p. 109.
Lesdiguières. Relation de la prise par escalade du fort Barraux ...... 1597, t. 6, p. 40. — Notice généalogique, t. 4, p. 186. — Réfutation, t. 5, p. 234.
Letellier, avocat. Ses lettres à Grimm au sujet du manuscrit de *Zulime*, t. 1, p. 164 et 166. — Lettres de Pothier à lui adressées, t. 4, p. 207. — Son envoi d'une lettre de Colin d'Harleville, p. 385.
Lettres. Documents pour servir à l'histoire des lettres, t. 3, p. 27 et 315.
Levesque La Ravallière. Sa lettre sur la noblesse utérine de Champagne. Notice, p. 174.
Lionne (famille). Notice, t. 5, p. 246. — Réfutation, t. 6, p. 11.
Lobineau (Dom Gui.-Al.). Sa lettre à Dom Vaissete, 16 mars 1717, t. 2, p. 89.
Londres. Lettre sur l'état de cette ville en 1653, t. 6, p. 160.
Lorraine. Documents pour l'histoire de cette maison. Poursuites contre l'amiral Coligny à propos du duc de Guise, t. 3, p. 48 et 59.
Lorraine (Chrestienne, duchesse douairière de). Sa lettre à la reyne-mère, au sujet du crime de Poltrot, t. 3, p. 49.

Lorraine (Charles, duc de). Sa lettre à la reyne-mère, au sujet de la mort du duc de Guise, t. 3, p. 51.
Lorraine (Claude de France, duchesse de). Sa lettre à la reyne-mère, au sujet de la mort du duc de Guise, t. 3, p. 51.
Loudun (lettre de la cordonnière de). Notice, t. 6, p. 233.
Loudun (les diables de). Lettre d'un habitant de Poitiers et de Laubardemont, t. 2, p. 59 et 63.
Louis XI. Sa lettre aux gens de ses comptes en faveur de J. du Temple, traducteur de Xénophon, t. 2, p. 123. *V.* Beaucourt, t. 6, p. 79.
Louis XIII. Sa lettre aux consuls de la ville de Pézenas, 1625, t. 3, p. 38; à Guil. de l'Ort Serignan, 11 février 1641, p. 75.
Louis XIV. Son ordonnance qui accorde les sauvegardes pour tous les villages des frontières de Picardie et de Champagne, où les Pères de la mission se rendront pour le soulagement des pauvres, t. 6, p. 285.
Louis XV. Lettres patentes de ce prince, concernant le logement de la bibliothèque, 1724, t. 3, p. 83.
Louis XVI. Documents pour servir à l'histoire de ce prince. Notice, etc., t. 4, p. 74. — Dernière communion de ce prince, t. 4, p. 77.
Louise de Lorraine, femme de Henri III. Sa lettre à Henri IV, après la mort du Roy, son mari, t. 3, p. 161.
Louvre (le). Notice. Documents pour servir à l'histoire de sa construction, t. 6, p. 219.
Luillier (J.). Son inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, t. 6, p. 104.
Luillier. Sa lettre à l'évêque de Limoges, 20 avril 1562, t. 2, p. 201.
Luynes (famille). Notice, t. 5, p. 180. *V.* Loudun (cordonnière de).
Lyon. De Lyon à Seyssel. Guide historique, etc., t. 5, p. 28.

M

Mahul, ancien député de l'Aude. Notes sur son Cartulaire et archives des communes et arrondissement de Carcassonne, t. 3, p. 121; t. 6, p. 76.
Maine (L. A. de Bourbon, duc du). Sa lettre à Mme de Caylus, 1727, t. 6, p. 2; sa lettre au président de Nicolaï, 1716, p. 182; à M. d'Argenson, 1718, p. 183.
Mandajors (de). Sa lettre à dom Vaissete, sur l'histoire ancienne d'Alais, 1746, t. 2, p. 126.
Manson (Jean-Baptiste), capitaine d'artillerie. Jugement qui le condamne à mort (12 messidor an II), t. 6, p. 124.
Marat (Jean-Paul). Sa lettre au président de la Société de Mons, 8 mars 1572, t. 2, p. 265.
Marchal, ambassadeur d'Angleterre. Ce que le roi lui dit touchant l'alliance avec l'Ecosse contre l'Angleterre, t. 5, p. 225.
Marescot. Sa lettre au duc de Nevers, au sujet de ses filles, t. 3, p. 312.
Marguerite d'Autriche. Travaux qui la concernent, t. 4, p. 53. — Lettres de Henri VIII à son adresse, t. 5, p. 265.

Marguerite de Valois. Projet de mariage entre cette princesse et Henri VII 1502. Notice et documents, t. 5, p. 217.

Marie Stuart. Son maître de danse. Notice et lettre de Henri II à M. de Humières, t. 2, p. 56 et 59. — Documents sur le meurtre de Rizzio, son secrétaire, 1566. Notice, t. 4, p. 28. — Avis de nouvelles lettres inédites, publiées par M. Teulet, t. 6, p. 224.

Marie de Médicis. *V.* Loudun (lettre de la cordonnière de), t. 6, p. 233.

Marie-Thérèse, reine de France, à H. de Maupas, évêque du Puy, 16.. t. 3, p. 208.

Marie-Antoinette. *V.* Viel-Castel (le comte H. de). Sa lettre à mesdames de l'abbaye noble de Neuville (Bresse), 1789, t. 5, p. 174; à la princesse de Lamballe, p. 173.

Marigny (l'abbé). Ses lettres à Lenet pendant la Fronde. Du 22 décembre 1651, t. 1er, p. 107; du 2 février 1652, p. 108; du 16 juin 1652, p. 1.. du 20 juin, p. 111; du 7 juillet, p. 115; du 31 juillet 1652, p. 120; 19 juin 1652, p. 194; du 14 juillet, p. 109; du 21 juillet, p. 200; du 25 juillet, p. 204; du 28 juillet, p. 239; du 11 août, p. 244; du 15 août, p. 25.. au prince de Conti, du 18 août 1652, t. 2, p. 68; à Lenet, du 25 août 1652, p. 69; au même, du 28 août 1652; p. 72; du 1er septembre 1652, t. 3, p. 268; du 8 septembre, p. 271; du 29 septembre, p. 275; du 2 octobre 1652, t. 4, p. 351; du 16 octobre, p. 354; du 25 octobre 1652, p. 35.; du 30 octobre, p. 359; du 20 novembre, p. 363; du 27 novembre 1652, t. 5, p. 114; du 5 janvier 1653, p. 115; du 22 janvier, p. 117; du 1er février, p. 119; 2 février, p. 120; du 5 février, p. 122; du 27 octobre 1652, p. 176; du 8 décembre 1652, 179; du 7 août 1652, p. 284; du 31 août, p. 286; du 22 septembre 1652, t. 6, p. 47; du 25 septembre 1652, p. 51; du 22 septembre, p. 55.

Marot (Clément) est gratifié de 100 écus d'or par François Ier, 1531, t. 5, p. 104; sa quittance, p. 105. — Son épitaphe du grand chantre de Saint-Martin de Tours, t. 6, p. 113.

Marot (Jehan). Poëme inédit publié par M. Guiffrey, t. 6, p. 302.

Martinof. Son livre : *Les Manuscrits slaves de la bibliothèque impériale*, t. 4, p. 64 et 222. — Sa traduction du testament de Basile Tatistechev, p. 272.

Martonne (Alfred de). Notice et documents sur la chapelle Saint-Fiacre de l'ancien pont de Blois, t. 2, p. 169. — Son prospectus du grand cartulaire de Blois, p. 255. — Sa notice historique sur l'église de Saint-Martin de Vendôme, t. 6, p. 188.

Massillon. Son éloge par d'Alembert, t. 3, p. 320.

Masson (Gustave). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* et son catalogue de manuscrits relatifs à l'histoire politique et littéraire de la France, conservés dans les dépôts publics d'Angleterre, t. 4, p. 1. — Son *Office correspondance*, t. 6, p. 112. — Son envoi de deux lettres du duc du Maine, p. 182.

Matignon (famille). Notice, t. 4, p. 213. — Réfutation, t. 5, p. 300.

Maucroix (le chanoine). Ses lettres inédites à Boileau. Notice. Reims, 2 novembre 1683, t. 2, p. 293, 297, 299, 300, 302 et 304.

Maulbont d'Arbaumont. Sa communication de lettres de Daguesseau sur les titres nobiliaires, t. 6, p. 290.

Maulevrier (de). Sa lettre à don Taillandier sur l'origine de la famille Colbert. Notice, t. 6, p. 178.
Maupas (Henri de), évêque du Puy. Sa correspondance au sujet de la canonisation de saint François de Sales. Notice, t. 3, p. 129 et 207. — Sa lettre au roi, 1664, p. 210; au comte de Coligny, p. 210; au Dauphin, p. 211.
Mazarin (famille). Notice, t. 5, p. 72. — Réfutation, t. 6, p. 13.
Médicis. *V.* Catherine.
Meilheurat. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* sur les misères de la Fronde, avec extraits des registres paroissiaux de l'église du Donjon, t. 6, p. 125. Cité, 282.
Meilleraye (famille la). Notice, t. 4, p. 117. — Réfutation, t. 5, p. 212.
Mellet (le comte de). Séance de congrès scientifique sous sa présidence, t. 1er, p. 128.
Menou (Archives de). Notice. Chartes concernant la famille, an 1191 et 1200, t. 4, 345.
Mérimée (Prosper). Son rapport au nom de la commission chargée d'examiner la question des modifications à introduire dans la bibliothèque impériale, t. 4, p. 299 et 339.
Merot (Jean-Louis), curé de Bethincourt (Ardennes). Jugement qui le condamne à mort (12 messidor an II), t. 6, p. 134.
Meslier (le curé). Notice, t. 2, 16. — Sa lettre à M. le curé de..., p. 19; à MM. les curés du voisinage d'E... (Estrepigny), p. 22. — Nouveaux documents concernant le curé de Meslier. Notice et lettres de M. Hattat, t. 2, p. 49. — Procès-verbal de la visite de Trepigny, 1696, p. 58. — Autre procès-verbal par Robert Machault, 1722, p. 51.
Meteyer, de Bernay. Notice. Sa découverte d'archives historiques, t. 4, p. 190; t. 5, p. 103.
Michon (Pierre). *V.* Bourdelot.
Millin, antiquaire. Lettre anonyme à lui adressée du 20 vendémiaire an XIV sur la bibliothèque Séguier, léguée à Nîmes, p. 172.
Mission (Pères de la). Ordonnance de Louis XIV en leur faveur 1651, t. 6, p. 285.
Moiemer ou Mont aimé, forteresse (Marne), t. 1er, p. 63, 65.
Molé (famille). Notice, t. 5, p. 180.
Montaigu. Sa lettre au cardinal Mazarin, 1651, t. 5, p. 95.
Montalembert (Marc-René, marquis de). Notice. Sa lettre à M. le comte de Choiseul durant la guerre de Sept ans, 1758, t. 3, p. 296.
Montausier (M. de). Notice et sa lettre au cardinal de La Valette, 1637, t. 4, p. 225.
Montberon (famille). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 25.
Montbrison. Le chapitre de cette ville à Cl. Robertet, sieur d'Alluye, t. 3, p. 127.
Monteil (Alexis). Notice. Souscription à son monument, t. 2, p. 273.
Montesquieu (le président de). Notice et sa lettre à Madame..., t. 3, p. 27.
Montgaillard (J. Guil. M. Rocques, abbé de). Notice. Sa lettre au ministre de l'intérieur (directoire), t. 3, p. 212.
Montmorency (Anne de), connétable. Lettre de Henri VIII à son adresse. Notice, t. 5, p. 272.
Montmorency. Histoire véritable de ce qui s'est passé à Toulouse, au mois d'octobre 1632, à la mort de M. de Montmorency, t. 6, p. 158.

Moreau (Jehan). Sa lettre aux habitants de Châlons, 1485, t. 1er, p. 8.
Morin Pons (Henri). Son travail sur l'histoire monétaire de Lyon, t. 4, p. 123.
Morinie (Société des antiquaires de la). Prix proposé par elle, t. 4, p. 96.
Moscovie. Relation des cruautés exercées par le grand-duc de ce pays sur les religieux catholiques du monastère de Poloczk dans la Russie blanche, 1705, t. 1er, p. 48.
Moulenq. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 2, p. 1.
Mouzon. Les habitants de Mouzon au conseil de ville de Châlons, t. 1er, p. 12.
Musée britannique. Envoi de M. Gustave Masson de manuscrits relatifs à l'histoire politique et littéraire de la France, t. 4, p. 1er.

N

Nahays (N.). Son livre historique numismatique du royaume de Hollande, t. 4, p. 160.
Napoléon. *V.* Bonaparte. Documents sur la statue de Napoléon le Grand, sur la colonne Vendôme, avec notice, t. 3, p. 77.
Napoléon III. Son décret du 14 juillet 1858, relatif à la bibliothèque impériale, t. 4, p. 216.
Navailles (famille). Notice, t. 4, p. 115. — Réfutation, t. 5, p. 208.
Naylies (Th. de). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, au sujet de la Saint-Barthélemy, t. 2, p. 251.
Neuillan (famille). Notice, t. 4, p. 115. — Réfutation, t. 5, p. 209.
Neuville-au-Pont (la). Coutumes de 1203, t. 1, p. 5.
Nevers (Charles de Gonzague, duc de). *V.* Gonzague.
Nicaise (Auguste). Son livre : *Études historiques*, t. 6, p. 27.
Nismes (Jehan de), chirurgien de François Ier, 1536, t. 5, p. 107.
Nismes (les membres du consistoire de). Leurs lettres aux consuls de la ville du Saint-Esprit, avril 1621, t. 3, p. 38.
Nivelle (Jehan de). Sa lettre à MM. de Privas, avec notice, 1644, t. 2, p. 87.
Noblesse. Recherche dans la généralité de Rouen, t. 6, p. 214 et 246. — Titres nobiliaires. Lettres d'Aguesseau, p. 290. — Recherches dans la généralité de Rouen, p. 305.
Noël (Philippe). Réquisitoire donné par l'échevinage de Reims, pour aller à Toulouse, t. 8, p. 57.
Nogent (famille). Notice, t. 5, p. 95. — Réfutation, p. 17.
Nointel, intendant à Soissons. Sa lettre relative à Pierre le Grand, t. 2, p. 52.
Noirmoutiers. Sa lettre au cardinal Mazarin, 1651, t. 6, p. 95.
Norges. *Voy.* Lebeuf (encore les pourceaux de). Lettre de M. Rossignol au directeur du *Cabinet historique*, t. 1er, p. 136.
Normandie (note sur la Société des antiquaires de), t. 5, p. 260.
Noyers (église de). Femme vendue au diable. Inscription en cette église, t. 1er, p. 158.
Noyers (de), secrétaire d'État. Sa lettre à Guil. de l'Ort-Serignan, t. 3, p. 75.

O

Opol (Pyrénées orientales). Priviléges des hommes de l'Opol, 1262, t. 3, p. 35.
Orléans. Excès des protestants en cette ville, t. 4, p. 207.
Orléans (Louis, duc d'). Ses libéralités aux Galants sans souci. Quittances et pièces diverses, 1392, 1396, etc., t. 2, p. 196.
Orléans (duchesse d'). Ses libéralités aux Galants-sans-souci. Quittances et pièces diverses, 1479, 1483, t. 2, p. 199. — Accord en son nom avec la ville de Blois, 1467, t. 3, p. 137.
Orléans (le bâtard d'). V. Dunois.
Orléans (Françoise d'), douairière de Condé. Sa lettre à mademoiselle de Guillerville, sur la mort de la reine de Navarre, Jeh. d'Albret, t. 2, p. 229.
Ort Serignan (Guillaume de l'). Notes et documents historiques sur ce personnage, com. par M. L. Domairon, t. 1er, p. 69.
Ouest (Société des antiquaires de l'), t. 4, p. 123.

P

Palestrine (règle du noble jeu de la), t. 1, p. 39.
Papon (Loys), poëte forésien, édité par M. Yéméniz, t. 4, p. 125.
Parlement. Arrêt qui biffe et radie des actes publics le nom du prétendu roi Charles X, comme attentatoire à la loi salique, 1594, t. 3, p. 261.
Paris (Paulin). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, touchant le monument Monteil, t. 2, p. 273. — Sa lettre ou nouvelles recherches sur les amours de la reine Blanche et de Thibaud, comte de Champagne, t. 4, p. 129. — Sa notice nécrologique sur Albin d'Abel de Chevallet, t. 4, p. 297. — Son rapport fait à l'Académie des inscriptions au nom de la commission des antiquités de France, 1858, t. 4, p. 305.
Paris (Louis). Éditeur du *Cabinet historique*. — V. Éditeur.
Paris (Gaston). Son article sur la vie de saint Thomas le martyr, publiée par M. Hippeau, t. 5, p. 305. — Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 6, p. 155. — Son compte rendu d'un poëme inédit de Jehan Marot, publié par M. Guiffrey, p. 302.
Passavant. Coutumes de 1247, t. 1, p. 1.
Pautet (Jules). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*. Son projet de réorganisation de la bibliothèque impériale, t. 3, p. 145. — Son livre : *Ernest ou la Profession de foi d'un autre vicaire savoyard*, t. 4, p. 51. — Son article sur les archives communales, p. 91. — Sa lettre sur M. le baron de Joursanvaux, t. 4, p. 177.
Pavie (bataille de). Notice et pièces diverses, t. 2, p. 201, 217.
Peigné-Delacour. Ses recherches sur le théâtre de Champlieu, t. 6, p. 186.
Pelletier (famille). Notice, t. 5, p. 73. — Réfutation, t. 6, p. 15.
Pellevé (famille). Notice, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 22.
Perin (Louis), de Lyon. Note sur ses impressions, t. 4, p. 125.
Péronne. Epitaphe en l'église de Saint-Fourzy de cette ville, t. 3, p. 294.

Perrin-Gayand. Son *Inventaire des titres du Forez*, dressé en 1743, publié par M. Chaverondier, t. 6, p. 104.
Perrot-d'Ablancourt. Notice. Sa lettre à M. de Saumaise, t. 4, p. 243.
Persan-Vaudetard (famille). Notice, t. 5, p. 97. Réfutation, t. 6, p. 21.
Pertz. Sa découverte d'un manuscrit du temps de César, t. 4, p. 61.
Pétersbourg (Saint-). Note sur la bibliothèque impériale de cette ville, t. 5, p. 216.
Petit (Ange). Son livre : *Notes historiques sue l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville*, t. 6, p. 77.
Pezenas. Extrait des archives de l'hôtel de ville. Lettres de Louis XIII aux consuls de Pezenas, 1625, t. 3, p. 39. — Autre extrait des délibérations des consuls de cette ville, 1625, p. 39.
Pichard (Nicolas), président à mortier au Parlement de Bordeaux. Le jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Pichard (Marie-Joséphine-Adélaïde Lebreton, femme). Jugement qui la condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Piémont. L'armée françoise en Piémont, 1801. *V.* Beaupoil.
Pierre, roi d'Aragon. Privilége accordé par ce prince aux gens de Salces, 12312, t. 3, p. 35.
Poncet, d'Auxerre. Mémoire contre François Poncet, dict Surgy, fils de Poncet, vivant advocat au bailliage d'Auxerre, t. 2, p. 4.
Picardie. Documents pour l'histoire de cette province, t. 3, p. 185. — Etat des endroits où l'on a besoin d'entrer pour travailler à l'histoire de la Picardie, t. 3, p. 190.
Pierre le Grand à Paris, 1717, t. 1, p. 47. — Relation des cruautés exercées par lui sur les religieux catholiques du monastère de Poloczk, dans la Russie blanche, 1705, t. 1, p. 48. — Son séjour à Paris, t. 2, p. 35. — Lettre à ce sujet de M. de Nointel, 1717, t. 2, p. 52. — Mémoire de ce qui est dû à Claude Lebourg, maître de poste à Junchery-sur-Vesle, 1717, p. 53. — Dépenses faites par la ville de Reims pour sa réception à Junchery, p. 54. — Nouveaux documents sur ce prince. Notice. Etat et noms des artistes et ouvriers françois qui allèrent à Saint-Pétersbourg en 1716, p. 188. — Demande de passe-port. Congé du directeur des Gobelins aux ouvriers pour Sa Majesté czarienne, p. 190. — Noms de ceux qui vont par mer, p. 191. — Lettre pour les honneurs à rendre au czar, p. 192. — Même sujet. Notice, t. 4, p. 177. — Documents divers de son voyage en France, t. 6, p. 205.
Pigalle (J. Bapt.). *V.* Tarbé.
Piles (Jehan de), abbé d'Orbais. Sa lettre à Frizon, doyen du chapitre de Reims, touchant principalement le cardinal de Bourbon, t. 3, p. 249.
Pinart, secrétaire d'Etat. Sa lettre à M. d'Esguilly, novembre 1572, t. 2, p. 263.
Piron (Alexis). Notice. Ses lettres à M. Piron, apoticaire, du 21 may 1749, t. 1, p. 185; au même, 25 octobre 1749, p. 186; au même, 9 avril 1759, p. 187.
Plancher (Dom Urbain). Sa lettre à Dom Vaissete, t. 2, p. 93.
Planelli de Maubec. Catalogue des manuscrits de sa bibliothèque, t. 2, p. 115 et 161. — *V.* Laire, t. 2, p. 241, 275; t. 3, p. 217.
Planelli la Valette. *V.* Planelli de Maubec.

Pluche (l'abbé). Notice. Sa lettre au R. P. Dom Baussonnet, au sujet des tombeaux d'Hincmar et de Jovin, t. 3, p. 141.
Poltrot de Méré. Chanson huguenote sur la mort du duc de Guise, t. 2, p. 288.
Pompadour (famille). Notice, t. 5, p. 99.
Ponsan (de), trésorier de France à Toulouse. Sa lettre à Dom Vaissete, au sujet de Clémence Isaure et des jeux Floraux, t. 3, p. 286.
Porte-du-Theil (La). Sa lettre aux conservateurs de la bibliothèque nationale, 15 vendémiaire an v, relative aux papiers et manuscrits Bréquigny, t. 4, p. 99.
Postdam (Prusse). Notice et documents sur son église, t. 3, p. 318.
Pothier, jurisconsulte. Notice et ses trois lettres à M. Letellier, de Chartres, t. 4, p. 207. — Ses deux lettres à M. Pommeret, receveur des tailles à Romorantin, 1762 (communiquées par M. le baron des Coudrées, t. 5, p. 170.
Potier (famille). Notice, t. 5, p. 73. — Réfutation, p. 74.
Pranzac. Notice sur cette famille, t. 4, p. 114. — Réfutation, t. 5, p. 207.
Prat (Antoine du), archevêque de Sens, cardinal chancelier de France. Notice, t. 1, p. 159. — Sa lettre au roy, datée de Tournus, p. 160; au grand maître, datée d'Amiens, p. 162; au roy, datée de Paris, p. 163. — Ballade à sa louange, p. 165; sa lettre au roy, p. 202. — Sa vie, par le marquis du Prat, t. 4, p. 00.
Prat (marquis du). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique* touchant la maison Planelli de Maubec, t. 2, p. 232. — Son livre : *Vie d'Antoine du Prat*, t. 4, p. 60. — Son *Histoire d'Elisabeth de Valois*, t. 5, p. 26. — Son article sur *Madame Swetchine*, de M. de Falloux, t. 5, p. 302. — Son ouvrage : *Examen et Réfutation des généalogies du sieur Guillard*, t. 5, p. 205 et 291; t. 6, p. 9 et 70.
Privas. Lettre de Jehan de Nivelle aux habitants de cette ville, t. 2, p. 87.
Protestantisme (documents pour l'histoire du). Les protestants à Soissons. Notice et pièces, t. 4, p. 201.
Prunelle. Notice. Sa mission littéraire avec Chardon de la Rochette, t. 2, p. 109, 164, 275.

Q

Quantin, archiviste-bibliothécaire d'Auxerre. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, touchant la mission Chardon de la Rochette et Prunelle, t. 2, p. 279; t. 3, p. 217.
Quélus (famille). Notice, t. 5, p. 101.
Quinsonnas (M. le comte de). Son travail sur Marguerite d'Autriche, t. 4, p. 53. — Son livre : *De Lyon à Seyssel*, guide historique, etc., t. 5, p. 28.
Quiros. Sa lettre au président Bertin du Rocheret, 1712, t. 1, p. 45.



Rabelais (François). Quelques mots sur Rabelais. — Notice et lettre du cardinal de Tournon au chancelier Dubourg, t. 4, p. 348.
Rachel (mademoiselle). Note sur la vente de sa bibliothèque, t. 4, p. 91.
Rathery. Sa publication du *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. 6, p. 268.
Ravaillac. Publication du procès du très-méchant et détestable parricide François Ravaillac, t. 5, p. 78.
Réaction thermidorienne. Désarmement des terroristes à Reims : Baudart, Giroust, Vitry, Leblond-Chapelet, Fressancourt-Willet, Lefrançois, Bezançon (Guillaume), Duchesne (Simon), Vallery, Brigot, Varchelot, Mons, Noël, Leclerc, Hasard, Chrétien, Sorlet-Frère, Sorlet, Janvier, Dumoulin, Martin, V. Duchateau, Dardare père et fils, Deheppe, Gauthier, Chaperon-Meusnier, Lelièvre, Boizot l'aîné, Lebœuf, Génin, Lambert, Talabot, Gironne, Pillere-Beuge, Tristan, Liénard, Bertrand, Malonche, Beugé, Bertaut, Levieux, Brice-Voilmy, Chigny (femme), Couplet (dit Beaucour), Arnoul (dit Bourland), 28 floréal an III, t. 5, p. 125.
Réal, préfet de police. Sa lettre à M. Launay, fondeur à Paris, au sujet de la statue de Napoléon, t. 3, p. 79.
Reffuge (Pierre de). Accord entre lui, agissant au nom de madame la duchesse d'Orléans, et les notables habitants de la ville de Blois, 1467, t. 2, p. 173.
Reichel. Sa collection numismatique, t. 4, p. 124.
Reims (ville de). Réquisitoire donné par l'échevinage de Reims à Philippe Noël pour aller à Toulouse, t. 3, p. 56. — Les lettres aux échevins et habitants de Reims. *Voy.* Charles V, Charles VI, Charles VII, Henri II, Jehanne d'Arc, Pierre le Grand, Louise de Savoie, Villiers Saint-Paul. — Note sur les tapisseries de cette ville, t. 5, p. 254.
Reine (sainte). Dévote oraison à..., t. 1, p. 141.
Renard (Athanase). Son livre le Bassigny Champenois : Jehanne d'Arc et Domremy, t. 4, p. 58.
Révolution (documents pour servir à l'histoire de la), t. 2, p. 47, 101, 156, 211, 265 ; t. 3, p. 92, 212 ; t. 5, p. 138. Jugement du tribunal révolutionnaire du 12 messidor an II, qui condamne à mort François-Adrien Toulan, Nicolas Pichard et sa femme, Leclerc, Lagondie, Vichembre, Duvernay, Belugou, femme Ferrand, Vuibert, Sauvage, Mérot, Manson, Taillepied, t. 6, p. 134.
Richelieu (le cardinal de). Sa lettre à Guillaume de l'Ort Serignan, t. 3, p. 71. — Note sur la tête du cardinal de Richelieu, t. 5, p. 216. — Notice généalogique, t. 5, p. 100.
Rieux (famille). Notice, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 22.
Rivaudeau (André). Ses œuvres, publiées par M. de Sourdeval, t. 5, p. [illegible].
Rizzio (meurtre de), secrétaire de Marie Stuart, 1566. Notice et documents t. 4, p. 28.
Robertet. Sa lettre à M. le chancelier d'Alençon, touchant le traité de paix avec l'Angleterre, t. 2, p. 148 ; au duc d'Albanie, t. 2, p. 205, 206, [illegible]. — Notice sur les Robertet, t. 3, p. 124. — La lettre du chapitre de Montbrison à Cl. Robertet, sieur d'Alluye, t. 3, p. 127.

Robespierre et ses petits serins. Notice. — Sa lettre à mademoiselle ..., 22 juin 1792, t. 2, p. 47.
Robnis. Son *Traité de mathématiques*, t. 5, p. 260.
Roche (la). Arrêt contre lui, t. 1, p. 34.
Roche (Jean de la), imprimeur à Orléans. Son reçu pour solde d'impression, t. 5, p. 104.
Rochechouart (le colonel de). Son ordre de descendre la statue de la colonne Vendôme, t. 1, p. 79. — Notice généalogique, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 71.
Rochefoucault (maison de la). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 72.
Rocourt (Jean-Baptiste-François), de Charleville. Jugement qui l'acquitte, 12 messidor an II, t. 6, p. 34.
Rogier. Extraits de ses mémoires, concernant la Pucelle d'Orléans et le sacre de Charles VII, t. 1, p. 70.
Rohan (Henri, duc de). Documents à lui relatifs. Notice. — Sa lettre à M. de Pontchartrain, 20 mars 1619, t. 3, p. 11; autres documents, t. 3, p. 37. — Inventaire au sujet de l'entreprise du duc de Rohan. — Manifeste du duc de Rohan, 1628, t. 3, p. 41.
Roland. Notice sur Durandal, son épée, conservée dans l'église de Roquemadour (Lot), t. 3, p. 44.
Roland (madame). Sa lettre au général Servant, 25 décembre an I, t. 2, p. 270.
Rome (prise de) par le connétable de Bourbon, t. 2, p. 201.
Roquelaure (famille). Notice, t. 5, p. 180.
Roquemadour (Lot). L'église de cette ville conservoit Durandal, l'épée de Roland, t. 3, p. 44.
Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or. Sa lettre sur les pourceaux de Norges, t. 1, p. 137.
Rouard, bibliothécaire d'Aix. Sa notice sur la bibliothèque d'Aix, t. 2, p. 167.
Rouen. Recherche de la noblesse dans la généralité de cette ville, t. 6, p. 214.
Rouillé d'Orfeuille, intendant de Champagne. Sa lettre à M. Bertin au sujet de la réception de Christian VII à Châlons-sur-Marne, t. 3, p. 294.
Rouhault-Gamaches (famille). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 70.
Rouxel de Médavy-Grancey (famille). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 24.
Rozen-Worms au cardinal Mazarin, 1650, t. 6, p. 96.

S

Saint-Aignan. *V.* Beauvilliers.
Saint-Aulaire. *V.* Beaupoil.
Saint-Barthélemy (documents pour servir à l'histoire de la). Notice et pièces diverses, t. 2, p. 226, 251, 284; t. 3, p. 48, 59; t. 6, p. 201.
Saint-Esprit (les consuls de la ville du). Lettre que leur écrivent les membres du consistoire de Nismes, avril 1621, t. 3, p. 37.
Saint-Florentin (M. de). Sa lettre à l'intendant de Picardie, t. 3, p. 189.

Saint-Géran (famille). Notice, t. 5, p. 96. — Réfutation, t. 6, p. 20.
Saint-Germain en Laye. Documents pour servir à l'histoire de ce château, t. 3, p. 266.
Saint-Maur. Notice sur les travaux de cette congrégation. — Papiers de dom Grenier sur la Picardie, t. 3, p. 185.
Saint-Simon (Rouveron de) (famille). Notice, t. 6, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 70.
Saint-Sulpice (église de). Notice. — Lettre des marguilliers de Saint-Sulpice au Roi, t. 5, p. 23.
Sales (Charles-Auguste de), évêque de Genève. Sa lettre à l'évêque du Puy, 1655, t. 3, p. 132.
Sales (François de). Documents sur sa canonisation, t. 3, p. 129, 207.
Salces (Pyrénées-Orientales). Privilége accordé par Pierre d'Aragon aux gens de Salces, 1212, t. 3, p. 35.
Salins (les frères) de Beaune. *V.* L'empereur.
Salisbéry (le comte de) désigné pour le siége de Moïemer (Marne), t. 1, p. 63, 65.
Salmon de la Fresnaye. Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, touchant le catalogue du P. Laire, t. 2, p. 181; autre au même, même sujet, p. 162.
Sans-Souci. *V.* Galants.
Santost, sieur de Salles (Johannot de). Arrêt de mort contre lui pour réparation de meurtres, blasphèmes, mutilations, pilleries, etc., t. 2, p. 85.
Saumaise (Claude de). Notice et documents à lui relatifs, t. 5, p. 60.
Saumaise (Josias de). Sa lettre à Claude de Saumaise son père, 1650, t. 5, p. 65.
Saussaye (L. de la). Son livre : *Le Château de Chambord*, t. 5, p. 24.
Sauvebœuf (famille). Notice, t. 5, p. 99.
Savoie. *Souvenirs du règne d'Amédée VIII. V.* ce nom.
Savoie (Charlotte de), femme de Louis XI, à M. Dubouchage, en faveur de Joseph Colombe, t. 2, p. 123 et 140.
Savoie (Louise de). Ses lettres à MM. le chancelier d'Alençon et de Vaux, t. 2, p. 143 et 147; à ceux de Reims pour leur annoncer la paix avec l'Angleterre, p. 149; aux sieurs Brinon de Vilaine et de Vaux, p. 150.
Scarabaly au président Bertin du Rocheret, 1717, t. 1, p. 47.
Schisme grec (documents sur le). Narratio qua occasione Ecclesia constantinopolitana id est Græcorum, substaxit se romanæ Ecclesiæ. Notice, t. 6, p. 81.
Schomberg (le maréchal). Sa lettre à Guillaume de l'Ort Sérignan, t. 3, p. 72.
Schurman (mademoiselle Anne-Marie de). Notice, t. 5, p. 61. — Sa lettre à M. de Saumaise, p. 62.
Schurman (J. G. de). Sa lettre à M. de Saumaise, 1648, t. 5, p. 63.
Sedan. Les officiers de l'hôtel de ville à M. l'Escalopier, au sujet de la dépense occasionnée par le passage de Pierre le Grand, t. 6, p. 211. — Extrait de la dépense faite par la ville de Sedan pour l'arrivée de ce prince, p. 212.
Sens. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du chapitre de cette ville, envoyé par M. A. Bernard, t. 2, p. 121.
Sergent. Ses lettres sur le séjour de Pierre le Grand à Paris au duc Charle

de Lorraine, du 10 mai 1717, t. 2, p. 35; 29 mai, p. 37; 31 mai, p. 41 19juin, p. 42.
Serrant (famille). Notice, t. 5, p. 75. — Réfutation, p. 17.
Servient (famille). Notice, t. 4, p. 246. — Réfutation, t. 6, p. 9.
Sixte-Quint. Son bref au cardinal de Bourbon, t. 3, p. 206.
Soissons. Procès-verbal des excès des protestants en cette ville, t. 4, p. 203.
Sourdeval (Charles de). Sa publication des œuvres d'André Rivaudeau, t. 4, p. 263.
Stuart. *V.* Marie. — Albanie.
Suin (M.). Son travail sur l'histoire du notariat, t. 4, p. 201.
Sully (famille). Notice, t. 5, p. 73. — Réfutation, t. 6, p. 15.
Sully (la duchesse de). Billet à elle adressé, touchant le président de Montesquieu, t. 3, p. 30.
Swetchine (madame). Notice sur madame Swetchine, sa vie et ses œuvres, par M. le comte de Falloux, t. 5, p. 202.
Sy (Ardennes). Prise et pillage de ce château par le duc de Nevers, 1616, t. 1, p. 93.

T

Table des matières des *Documents inédits*, t. 1er, p. 4; t. 2, p. 313; t. 3, p. 329, t. 4, p. 369, t. 5, p. 313, t. 6, p. 321.
Taillepied (Michel et Noël), cultivateurs du Calvados. Jugement qui les condamne à la peine de mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Taix (G. de) à Mgr l'évêque de Troyes, 1574, t. 1, p. 16.
Tarbé (Prosper). Son livre: *La Vie et les œuvres de Jean-Baptiste Pigalle*, t. 5, p. 140. — Le roman de *Foulques de Candie*, t. 6, p. 265.
Tarcon (Pompée), lapidaire de François Ier, 1536, t. 5, p. 106.
Tatistchef (Basile). Son testament publié par le P. Martinof. Notice, etc., t. 4, p. 272.
Tellier (Le). Sa lettre à l'évêque du Puy, 1659, t. 3, p. 133.
Terrebasse (le vicomte Alfred de). Son examen critique de l'inscription de Saint-Donat, etc., t. 6, p. 157.
Teulet. Sa publication de nouvelles lettres inédites de Marie Stuart, t. 6, p. 224.
Thibaud, comte de Champagne. Nouvelles recherches sur les amours de ce prince et de la reine Blanche, par M. Paulin Paris, t. 4, p. 123.
Thomas-Latour. Documents sur Henri, duc de Rohan, t. 3, p. 15, 43.
Thou (de), évêque de Chartres. Sa proclamation de Charles, cardinal de Bourbon, comme roi de France, t. 3, p. 258.
Tonnerre. Huictains contenant les mesmes particularités de cette ville, t. 2, p. 27.
Toulan (François-Adrien), libraire à Toulouse. Son jugement de condamnation à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Toulouse (Haute-Garonne), surnommée *la Gaillarde*. Notice et réquisitoire donné par l'échevinage de Reims à Philippe Noël pour aller à Toulouse, t. 3, p. 57. — Note sur la *Revue de l'Académie de Toulouse* par M. Lacointa, t. 4, p. 192.

Tournon (le cardinal de). Sa lettre au chancelier Dubourg sur Rabelais et Guill. Farel, t. 4, p. 249.
Tours. Extrait des registres capitulaires de Saint-Martin de Tours sur les excès des huguenots dans cette ville, t. 6, p. 202.
Traisnel (famille). Notice, t. 5, p. 99. Réfutation, t. 6, p. 72.
Tremblay (Du). Son ordonnancement au sujet de la fuite de Louis XVI, t. 4, p. 75.
Trenck (le baron de). Notice. Sa lettre au comité de salut public, 2 août 1793, t. 2, p. 43.
Trésor des chartes (Notice sur le), avec la lettre de Charles VII y relative, t. 3, p. 282.

U

Uxelles (famille). Notice, t. 4, p. 187. — Réfutation, t. 5, p. 237.

V

Vaines (de). Son ordonnancement au sujet de la fuite de Louis XVI, t. 4, p. 75.
Vaissete (dom). Sa correspondance, avec dom Lobineau, dom Plancher et M. de Bains sur l'histoire du Languedoc, t. 2, p. 89. — Avec le P. Lelong et M. de Mandajors, t. 2, p. 125. — Sa correspondance avec le marquis d'Aubais, t. 2, p. 154.
Val-de-Reuil (le). Documents pour servir à l'histoire de ce château. Notice, t. 3, p. 262.
Vallet de Viriville. Envoi et commentaire d'une lettre inédite de Jacques Cœur, t. 2, p. 91. — Documents inédits pour servir à la biographie de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, t. 3, p. 3. 105. — Ses extraits des comptes royaux relatifs à Charles VII, t. 3, p. 237; t. 4, p. 6; *ib.*; p. 101, 257.
Vapereau (G.). Son *Dictionnaire universel des contemporains*, t. 5, p. 79.
Vardes (famille). Notice, t. 4, p. 185. — Réfutation, t. 5, p. 233.
Vendosme (Notice sur Messieurs de), t. 4, p. 118. — Réfutation, t. 5, p. 207.
Venise. Derniers moments de la république, t. 1, p. 226; t. 4, p. 89.
Vérac (famille). Notice, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 21.
Verdun (Meuse). Les jeunes filles de Verdun. Notice, t. 3, p. 92. — Leur arrêt de condamnation, t. 3, p. 94.
Verneuil (la marquise de). *V.* Henri IV.
Vechembre (Georges), procureur à Périgueux. Jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 134.
Victoires (la place des), à Paris, et le fondeur Keller, t. 3, p. 179.
Vieil-Castel (le comte H. de). Son livre: *Marie-Antoinette et la Révolution française*. Recherches historiques, t. 5, p. 140.

Vienne (famille de). Notice, t. 5, p. 98. — Réfutation, t. 6, p. 22.
Vignier (le père). Extrait de son ouvrage *la Roue de Fortune*, t. 1, p. 142.
Villars (de). Sa lettre à M. l'Escalopier, 1717, touchant le passage de Pierre le Grand, t. 6, p. 207.
Villeroy (famille). Notice, t. 5, p. 188. — Réfutation, *ib.*, t. 246.
Vieuville (famille La). Notice, t. 4, p. 116. — Réfutation, t. 5, p. 210.
Vignerot (famille). Notice, t. 5, p. 97. — Réfutation, t. 6, p. 21.
Villetard, chargé d'affaires de France à Venise, à MM. Dauna et Battaglia, an v, t. 4, p. 85.
Villiers de Saint-Paul (sœur Marie), abbesse de Saint-Etienne de Reims. — Sa lettre au duc de Nevers, t. 3, p. 309. — Au même, *ib.*
Vire. Session du vingt-septième congrès de l'association normande, t. 5, p. 173.
Virey (Claude-Enoch) : *L'Enlèvement innocent ou la Retraite clandestine de Mgr le prince avec madame la princesse, sa femme, hors de France*, 1609, t. 5, p. 261.
Voltaire. Documents relatifs au manuscrit de *Zulime*, t. 3, p. 163.
Vuibert (Robert-François-Stanislas), juge à Rethel. Jugement qui le condamne à mort, 12 messidor an II, t. 6, p. 184.

W

Wint (Paul de). Sa lettre au directeur du *Cabinet historique*, t. 1, p. 135 ; t. 4, 56. — Sa lettre et son envoi d'un document sur les huguenots à Tours, t 6, p. 201.
Wolsey (le cardinal), archevêque d'Yorck. Notice. Sa lettre à Louise de Savoie au sujet de la délivrance de François Ier, t. 2, p. 151.

Y

Yéméniz. Note sur ses publications, t. 4, p. 125. — Communication de deux lettres de Marie-Antoinette, t. 5, p. 172.
Yonne (Extrait du bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'), t. 6, p. 111.

LE

CABINET HISTORIQUE

Paris. — Imp. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues,

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
ET DE SES DIVERSES LOCALITÉS
AVEC LES INDICATIONS DE SOURCES, ET DES NOTICES SUR LES BIBLIOTHÈQUES
ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS
Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME SIXIÈME

SECONDE PARTIE. — CATALOGUE

PARIS
AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE
RUE DE SAVOIE, 20

—

1860

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

DOCUMENTS ET MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE

RECUEIL CONRART.

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

(Suite. *Voy.* t. v, p. 224 à 245.)

5186. Tome VIII. — 1. Traité de la doctrine chrestienne de saint Augustin, f. 1.

Il y a deux choses sur lesquelles est fondé, etc.

2. Livre des définitions de la foy orthodoxe ou des dogmes ecclesiastiques, par saint Augustin.

Nous croyons qu'il y a un seul Dieu pere et fils....

3. Enchiridion, ou Manuel de saint Augustin à Laurent, fol. 27 et 77.

Je ne vous scauroy vous exprimer mon cher Laurent, etc.

4. Remontrances à M. le duc d'Epernon par les administrateurs de l'evesché de Metz. Paris, le 22e jour de juillet, l'an de grace 1609, fol. 125.

Pour respondre en toute humilité par les administrateurs de l'evesché de Metz, etc.

5. Harangue au Roy, par monseigneur Nicolay, premier president de la Chambre des comptes, fol. 129.

Sire, comme nous ne devons jamais venir en la presence de Dieu, etc.

6. Harangue de M. le Cardinal par luy faite en Parlement, le Roy y seant, le 18 janvier 1634, fol. 133.

Les anciens empereurs n'avoient point accoustumé, etc.

7. De madame la comtesse de Maure à M. l'evesque de Vence. De Bourbon, le 16 juin 1654, fol. 141.

Vous pensiez n'avoir qu'une amie à Bourbon, etc.

8. Lettre de la reine de Suède à M. Chanut, du 28 fevrier 1654, fol. 143.

Je vous ay rendu compte autres fois des raisons qui m'ont obligée, etc.

9. Response de M. le cardinal de Richelieu à la lettre de M. le cardinal de Lyon, son frère. Paris, 1er aout 1631, fol. 147.

Monsieur mon frere, vous estes aussi bizarre en vos lettres comme en vos habits, etc.

10. De mademoiselle de Vandy à madame de Longueville, fol. 145.

Quand Votre Altesse ne seroit que de Bourbon, etc., 1654.

11. Lettre du cardinal de Richelieu à la reyne-mere Marie de Médicis. Sans date, fol. 151.

Jay sceu comme mes ennemis, ou plutôt ceux, etc.

12. Lettre de M. le nonce du Pape à la Reyne-Mere du Roy. De Paris, ce 10 nov. 1631, fol. 155.

Madame, ayant sceu que l'on publie sous le titre de lettres, etc.

13. Lettre du pere Chanteloube au Roy. Sans date, fol. 163.

Sire, je ne me scaurois persuader que Vostre Majesté aye consenti à la détention de la Reyne, sa mere, etc.

14. Lettre du pere Chanteloube au cardinal de Richelieu, Sans date, fol. 167.

Monseigneur, il court depuis quelque temps une lettre dedans Paris, etc.

15. Devises par lesquelles un chacun peut connoître la vanité de Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, et juger quelle sera sa fin, etc. Imprimé à Paris, 1631, fol. 171

Devises inventées par la flatterie, qui sont dans le cabinet du Cardinal, etc.

16. Memoire abregé de l'estat et disposition du pays et affaires de l'alliance du Roy en Suisse. A Paris, ce 12 février 1624, fol. 175.

La Suisse est un pays tortu, bossu, dans lequel, etc.

17. Quatrième lettre de la Reyne-Mere au Roy. Sans date, f. 187.

Monsieur mon fils, pour respondre à vos lettres du 1er de ce mois, etc.

18. Lettre de la reine Marie de Medicis au Roy son fils. Sans date, fol. 191.

Monsieur mon fils, pour respondre à vos lettres du 1er de ce moys, etc.

19. Lettre de M. Mestrezat au pasteur en l'Église réformée de Paris. De Paris, ce 26 juin 1653, fol. 195.

A messieurs, messieurs d'Arvieu et Vels F. M, D. S. E. à Nismes et à Sommieres.

Messieurs et tres-honorez freres, j'ay esté surpris d'entendre par vos lettre que, etc.

20. Le piquet de la cour polognoise, fol. 217.

Le roy de Pologne.— Jay escarté un valet qui me fait capot.

21. M. de Balzac à Bois-Robert. 16 avril 1633. (*Voy.* t. Ier, in-fol., p. 162), fol. 221.

Monsieur, vous estes meilleur que vous ne voulez que je vous croye, etc.

22. Ordonnance du duc Charles de Lorraine à tous ses sujets de prendre les armes. A Rambouillet, ce vingt-cinq aoust mil six cent trente-cinq.

23. Relation sommaire de ce qui s'est passé à Rome à l'arrivée de la reine de Suede, fol. 229.

Le lundy 20 decembre 1655 la reine arriva....

24. Ferdinand, par la grace de Dieu infant d'Espagne, gouverneur et capitaine general des Pays-Bas, etc., et de Bourgogne. Donné à Paris, ce 5 juil. 1636.

25. Discours sur ce que l'on appelle *Philosophe chretien*, fol. 237.

Nous discourions ces jours passez, l'un de mes intimes amis, etc.

26. De la lecture du vieux roman. Dialogue. A monseigneur Jean-François-Paul de Gondi, archevesque de Corinthe et coadjuteur en l'archevesché de Paris, depuis cardinal de Retz, f. 267.

Vous vous plaignez, monseigneur, de n'avoir pas esté, etc.

27. Relation de ce qui s'est passé en la bataille donnée prez Sedan le 6 juillet 1641, entre les troupes du Roy et celles de M. le comte de Soissons, des ducs de Guise, de Bouillon, et du baron de Lamboy, faite par M. le maréchal de Chastillon, général d'armée, fol. 301.

Le 24 juin, le maréchal de Chastillon estant deslogé, etc.

28. Contract de mariage du duc de Mercœur et de la niece du cardinal Mazarin. 1654, fol. 313.

29. Declaration du roy Henri IV en faveur des juifs de Metz. A Limoges, le 18e jour d'octobre 1603, fol. 329.

30. Harangue de l'ambassadeur de France aux États généraux des Provinces unies. Sans date, fol. 333.

Messieurs, nous avons desiré cette seconde audiance, etc.

31. Bref discours à la France sur la mort d'Henry IV, fol. 341.

France, tu as perdu ton Roy, ton Roy à qui, etc.

32. Escrit de Gontier avec l'examen d'icelny. Environ le mois de decembre 1611. Baillé à une dame, fol. 345.

Ceulx de la religion prétendue reformée disent, etc.

33. Defense des principaux points de la religion protestante, fol. 349.

Ceux qui nous appellent huguenots, sans savoir pourquoy, etc.

34. Articles proposez en l'assemblée provinciale des eglises de la haulte Guienne et hault Languedoc, tenue en la ville de Mauvoisin, le 7e jour d'aoust et suivants de l'année presente 1629, pour estre mise dans les cahiers des demandes qui doibvent estre dresssés en l'assemblée generalle des Eglises refformées de ce royaume, convoquées au 25e jour de septembre en la ville de Lodun, fol. 357.

Premierement que la bonne union, etc.

33. Colloque charitable convoqué au mois d'aout prochain pour l'accommodement des religions dans le royaume de Pologne et les provinces qui lui sont unies; avec la copie des lettres envoyées pour cet effet par le Roy et par l'assemblée du clergé aux protestans ou evangeliques qui sont separés de l'Eglise romaine; ensemble les réponses des protestans à icelles, par lesquelles ils acceptent les conditions qui leur sont proposées. Le tout traduit mot à mot de la copie imprimée à Dantzic, en Pologne. Copie de la lettre écrite par le clergé aux protestans. Donné à Vilne, le 20 mars 1644, fol. 415.

36. Tres-humble responce faite à Vladislas IVe, roy de Pologne, grand duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samagotie, Livonie, et comme aussi roy hereditaire des Suedois, Gotz et Vandales, par les deputez des evangéliques qui sont séparés de l'Eglise romaine dans le royaume de Pologne et dans le duché de

Lithuanie, assemblez en colloque en la ville d'Orles en l'année 1644, fol. 426.

Nous serions sans doute ennuyeux, etc.

37. Responce des protestans au clergé, fol. 438.

38. Réponce du roy de Pologne à la lettre envoyée à Sa Majesté par les ordres évangéliques assemblez à Orles. Varsovie, le 1er déc. 1644, fol. 442.

39. La pratique des Églises congrégationales, communément dites indépendantes, recueillies en la ville de Londres et autres endroits d'Angleterre, prouvée par l'escriture, fol. 447.

Ceux qui en quelque communion, etc.

40. Discours sommaire de l'establissement ancien de la charge d'admiral des mers du Levant et de la fonction séparée de celle d'admiral de France, fol. 459.

41. Resultat du conseil à la Rochelle, du 15 novembre 1628, fol. 467.

Le conseil a ordonné que le temple de la place du chateau, etc.

42. Coppie d'une ordonnance pour la recompense d'un huguenot qui a servy en l'isle de Ré, nommé Monglas Saint-Aubin dit le Turc (facétie), p. 471.

Il est ordonné au grand maistre des mines, etc.

43. De M. Daillé, pasteur de l'église de La Rochelle à monsieur son père. Du 7 juin 1655, fol. 475.

Il y a déjà quelque temps que j'ay achevé la lecture de M. de Gizac, etc.

44. Relation de ce qui est arrivé dans les vallées de Piémont. 1655, fol. 479.

C'est chose assez connue de toute la chrestienté, etc.

45. Relation de ce qui s'est passé au synode d'Uzès en Languedoc, tenu au mois de ...... 1653, fol. 491.

Il y a quelques pasteurs et entre autres M. Rossellet, etc.

46. Harangue de M. de Feuquieres en l'assemblée de Francfort. 1634, fol. 499.

Sérenissimes princes, tres-illustres, tres-puissans, tres-genereux et tres-magnifiques seigneurs, depuis que le roy tres-chrestien, mon maistre, etc.

47. Definitionum libri quatuor ad 4os libros institutionum juris civilis. Præponitur singulis libris singulorum titulorum series. *Cum serie titulorum*, fol. 507 et 565.

Ex ipsis juris principiis accurate, etc.

48. Recueil de sentences et de traits d'histoire, fol. 577.

49. Lettre escritte au Roy par la Reyne-Mere de Sa Majesté. Bruxelles, ce xx decembre (*le millésime a été coupé par le relieur : probablement* 1631), fol. 589.

Monsieur mon fils, les lettres que je vous ay escrittes pour que, etc.

50. Lettre de la Reyne-Mere du Roy à messieurs du Parlement à Paris Bruxelles, ce 6 janvier (*millésime coupé*), fol. 594.

Messieurs, après que le cardinal de Richelieu a fait tout son pouvoir, etc.

51. La reine Marie de Médicis au duc de Montbazon, son chevallier d'honneur. A Bruxelles, ce 28 decembre 1631, fol. 599.

Mon cousin, le cardinal de Richelieu empeschant qu'aucun, etc.

52. La reine Marie de Médicis à M. le président de Novion, mon chancelier. A Bruxelles, ce 7e janvier 1632, fol. 600.

M. le président de Novion ayant, etc.

53. Sensuit comme la flotte a esté gaguée en la bay de Matanea l'an mil six cens ving-huict, fol. 601.

Premier, Les Holandois sont partis de Holande le vingtiesme jour de may etc.

54. Extrait des registres du conseil d'Estat. Le troisiesme mars mil six cens soixante-dix, fol. 629.

Veu au conseil du Roy les arrests rendus en iceluy les 22 mars et 14 octobre 1666, etc.

55. Extrait des registres du conseil d'Estat. Le vingtiesme jour de décembre mil six cens soixante-six, fol. 697,

Veu au conseil du Roy les arrets rendus en iceluy les 22 mars et 14 octobre 1666, etc.

56. Remarques sur diverses pièces nouvelles. Les voyages de M. Payen, dediez à M. de Lionne.

Londres, capitale et la première du royaume d'Angleterre, fol. 709.

57. Le portrait, ou éloge de M. de Gassion, par M. Duprat fol. 713.

M. de Gassion disoit qu'il ne comprenoit pas comment, etc.

58. Extrait d'un traité sommaire de la noblesse et dignité des charges et offices des tresoriers de France et genéraux des finances en la généralité d'outre-Seyne et Yonne, establie à Paris. En 1669, fol. 721.

Pasquier dit en ses recherches que du temps do Philippe-Auguste, etc.

59. Extat Biturigibus inscriptum...... cardinalis in æde divi Stephani, in hoc verba, fol. 725.

Hic dis devote cælestibus associo te ......

60. Discours au Roy par un de ses fidelles sujets, ou premiere defense de M. Foucquet, fol 727,

Le pouvoir de messieurs les commissaires ne se peut fonder que sur l'édit, etc.

61. Seconde deffense de M. Fouquet, fol. 729.

L'une des plus vives lumieres de l'histoire ancienne, etc.

62. Consideration sommaire sur le procez de M. Foucquet, fol. 730.

Tout accusé a trois avantages ou plustost, etc.

63. Extrait du procez-verbal de scellé et inventaire fait en la maison de M. Fouquet, à Paris, fol. 733.

L'an 1661, le huitième jour de septembre, sur les six heures et demie du matin, etc.

64. Recueil des arrests, déclarations, lettres-patentes du Roy, reglements, ordonnances et instructions de la cour des grands jours tenus à Clermont, en Auvergne, l'an 1665 et 66, in-4°, de *l'imprimerie de N. Jacquard, à Clermont*, fol. 735.

Déclaration du Roy portant reglement pour l'instruction des procès, etc,

65. Extrait des registres du conseil d'Estat. (V. les n°s 549 et 550. C'est le 3e exemplaire de cet extrait), fol. 739.

66. Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Believre. et de ce qui s'est passé sur les affaires de la reyne d'Écosse ès moys de novembre, decembre mil cinq cent quatre-vingt-sept. fol. 747.

Monseigneur, jay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire, etc.

67. Remonstrances faictes au roy d'Espagne pour pretexte d'entreprandre la guerre et envahir le royaume d'Angleterre, l'année mil cinq cens quatre-vingts-huict, fol. 891.

Tout homme catholique ...... est obligé à servir de sa personne, etc.

68. Négociation de M. le cardinal Barberin, légat en France. Extraict des memoires d'Estat de l'année 1625, fol. 921.

L'on a cy-devant touché ce qui fut traité à Rome par le sieur de Béthune, etc.

69. Copie du testament de Charle, premier duc de Mantoue et de Montferrat, Nevers, Mayenne, Rethel, etc. Quinziesme d'aoust en l'an de grace mil six cens trente-quatre, fol. 1005.

AUVERGNE ET POITOU.

INVENTAIRE DES TITRES ET PIÈCES DU TRÉSOR DES CHARTES, POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PROVINCES D'AUVERGNE ET POITOU.

(Suite. *Voy.* t. v, p. 267.)

5187. 1. Don des duchez de Berry et d'Auvergne, comtez de Poictou et de Montpensier et de la baronnie de Lunel, aux Rois et à la couronne de France, par Jean, duc de Berry, soubs certaines conditions et au cas qu'iceluy duc de Berry décède sans enfans masles. A l'Escluse en Flandres, le 4e novembre, l'an 1386. Ensemble l'acceptation dudict don faicte par le roy Charles sixiesme, les mesmes jour et an. (*Très. des ch.*, *J.* 187, n° 16.)

2. Vente par decret de l'hostel de la Grange-aux-Merciers, prez de Paris, sur la rivière de Seine entre Saint-Anthoine et Conflans, et des appartenances tant à Paris qu'à Saint-Mandé, à Pierre de Giac, chevalier, seigneur de Josserand et chancelier de France. A Paris, l'an 1385, janvier. (*Ib.*, n° 7.)

3. Vente dudict hostel et appartenances à Jean, duc de Berry, par Pierre, seigneur de Giac, chevalier, conseiller du Roy. A Paris, l'an 1398, juillet. (*Ib.*, n° 18.)

4. Vente d'une pièce de vigne de deux arpents, au terroire de la Grange-aux-Merciers, audict chancelier de Giac, par Gautier de Conflans et sa femme. A Paris, l'an 1386, octobre. (*Ib.*, n° 19.)

5. Vente d'une maison à Riom, en Auvergne, à Jean, duc de Berry, l'an 1386. Est faict mention d'Armand de Langeac, seneschal d'Auvergne. (*Ib.*, n° 20.)

6. Vente d'une aultre maison audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 21.)

7. Vente d'une place audict Riom, audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 22.)

8. Vente d'une maison audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 23.)

9. Vente d'une aultre maison audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 24.)

10. Vente d'une place scise audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 25.)

11. Vente d'une maison audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 26.)

12. Vente d'une place à Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 27.)

13. Vente d'une place audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 28.)

14. Vente d'une maison audict Riom audict duc de Berry, l'an 1386. (*Ib.*, n° 29.)

15. Don d'une portion de la vraie croix de Nostre-Seigneur en la sainte chapelle au palais du Roy à Paris, à Jean, duc de Berry, par son frère le roy Charles V. A Paris, l'an 1371, janvier. Scellé. — Le Roy dict avoir coupé de ses propres mains cette portion de la vraye croix. L'an 1371, janvier. Scellé. (*Ib.*, *J.* 185, n° 6.)

16. Restitution des chastellenies de Vierzon et de Lary en Berry à Guillaume, duc de Juilliers, par Jean, roy de France à Sainct-Ouin, proche de Sainct-Denis en France. L'an 1361, mars. Scellé.

Est porté que lesdictes chastellenies auroient esté confisquées sur Guillaume, marquis, et depuis duc de Juilliers, père dudict Guillaume II, comme ayant esté du party des Anglois; et que les comtes de Juilliers auroient possédé lesdites chastellenies l'espace de deux cents ans. (*Ib.*, n° 7.)

17. Don des pays de Berry et d'Auvergne en tiltre de duché et pairie de France à Jean, comte de Poictou et de Mascon, et à ses hoirs masles qui naistront de luy en loyal mariage, par le roy Jean, son père. A Boulogne, l'an 1360, octobre. Confirmé par le roy Charles VI, au bois de Vincennes, l'an 1380. Scellé. (*Ib.*, *J.* 187, n° 9.)

18. Alliance et union de Jean duc de Berry, Philippe, duc de Bourgogne et Jean, duc de Bretaigne, tant pour le service du Roy que pour s'assister l'un l'aultre. A Paris, l'an 1383, febvrier. (*Ib.*, n° 10.)

19. Plusieurs quitances de Bernard, comte de Ventadour, et de

son fils Robert de Ventadour, pour la somme de quarante mille francs receue par eux de Jean, duc de Berry, à cause du comté de Montpensier et de la terre de Commentelle, vendue audict duc de Berry L'an 1384 et 1385. Scellées. (*Ib.*, n° 11.)

20. Quictance des doyen et chapitre de l'église de Bourges pour quelques vestemens par eulx reçus pour une chapelle. L'an 1386. (*Ib.*, n° 12.)

21. Quictance de Henry de Sailleville pour la somme de dix mille francs d'or par luy reçue de Jean, duc de Berry, pour et au nom de Marie, royne de Jérusalem et de Sicile. A Carcassonne, l'an 1386, novembre. (*Ib.*, n° 13.)

22. Vente d'un hostel à Sainct-Marcel-lez-Paris à Jean, duc de Berry, par Miles de Dormans, évesque de Beauvais. A Paris, l'an 1386 Scellée. (*Ib.*, n° 14.)

23. Lettre des trésoriers, chanoines de la Sainte-Chapelle au Palais-Royal à Paris, à Jean, duc de Berry, par laquelle ils luy promettent, en considération des bienfaicts qu'il leur auroit fait, de dire une messe pour luy, sa femme et ses enfans, le 10 septembre, sa vie durant, et aprez son décès la convertir en un anniversaire annuel pour le salut de son âme. L'an 1386, juillet. Scellée.) *Ib.*, n° 15.)

24. Lettres de Josse de Boves, bailly d'Anjou, et de Adam le Pannetier, bailly de Poictou, esquelles est contenu l'accord fait entre Pierre de Voluire, chevalier, et Agnez, sa femme, d'une part, et Regnault de Precigny et Lætice, sa femme, d'aultre, sur le différent qui estoit entr'eux touchant les baronnies de Marans et Amaury et les arrière-fiefs de Borde et de Lalen qui leur estoient eschus par le décès de Guillaume de Manry, frère desdictes Agnez et Lætice. A Paris, l'an 1248, febvrier. Scellées. (*Ib.*, *J.* 190, n° 27.)

25. Lettres de Guillaume de Sainct Ferreol, escuyer, par lesquelles il advoue avoir fait foy et homage lige audict Alphonse, comte de Poictiers, de Chastel et de Salavert, avec promesse de luy délivrer ses chasteaux à grande et petite force toutesfois et quantes qu'il en sera requis de sa part. L'an 1247, mars. Scellées. (n° 28.)

26. Lettres d'Archambauld, seigneur de Bourbon, par lesquelles il s'accorde avec Alphonse, comte de Poictiers, sur le différent qui estoit entre eulx. Par cet accord demeurent audict comte Rochedagon, Presentat, Barotz, les Fayes-les-Ayes et le fief de Darat.

Et audict seigneur de Bourbon, Bellenave et Banarat, et ce que ledit comte avoit saisy aprez le décès de Guy, comte d'Auvergne. L'an 1247, mars. Scellées. (*Ib.*, n° 29.)

27. Lettres de Guillaume Mangot, seigneur de Surgeres, par lesquelles il advoue avoir faist foy et hommaige lige audict Alphonse, comte de Poictiers de Surgeres, de 100 marcs d'argent en la prevosté de La Rochelle, de 100 livres tournois en la mesme prevosté et encore de ce qu'il a à Tonnay sur Vulmare (?) et à Dampierre, avec promesse de rendre audict comte à grande et petite force le chasteau de Surgeres toutes fois et quantes qu'il en sera requis de par iceluy comte; et aussi de ne bastir de nouveau aulcune forteresse. L'an 1247, apvril Scellées. (*Ib.*, n° 30.)

28. Lettres de Beraud, seigneur de Mercœur-Meréville, par lesquelles il advoue tenir à foy et hommaige lige dudict Alphonse, comte de Poictiers, les chastel de Lastic, ce qui est tenu de luy au chastel de Maucelar: Le chastel de Ruines, la ville de Talairac, le chastel de Sommar, Aunac et Pargle, le fief de Donzac, Segunzac, Sainct-Gervais et Los: lesquels il ne tenoit auparavant à foy et hommaige de personne, et promet de délivrer audict comte les chasteaux et forteresses à grande et petite force toutes fois et quantes qu'il en sera requis de par luy. A Melun, l'an 1247, may. Scellées. — Est dict qu'iceluy comte luy auroit baillé en accroissement de fief les fiefs de Lucgarde et Boscharat. (*Ib.*, n° 31.)

29. Lettres de Baudoin, empereur de Constantinople, par lesquelles il recongnoist devoir à Flamen de Ambligny 320 livres tournois, lesquelles il luy assigne sur ses revenus de Valenciennes et de Courtenay. A Paris, l'an 1247, le mercredy après la nativité de sainct Jean-Baptiste, l'an 8 de son empire. (*Ib.*, n° 32.)

30. Lettres de Hugues Le Brun, comte d'Angoulesme, par lesquelles il advoue avoir faict foy et hommaige audict Alphonse, comte de Poictiers, du comté de la Marche et du chastel du Luzi-

gnan, du consentement et vouloir de son père Hugues, lors comte de la Marche et seigneur de Luzignan, à la charge que les revenus dudit comté de la Marche et du chasteau de Luzignan demeurereront audict comte de la Marche sa vie durant. Promect aussi ledict comte d'Angoulesme audit comte de Poictiers de luy délivrer à grande et petite force ledict chasteau de Luzignan et tous les chasteaux du comté de la Marche toutes fois et quantes qu'il en sera par luy requis. A Paris, l'an 1248, le vendredy aprez la Sainct-Martin d'Hiver. Scellées. (*Ib.*, n° 33.).

31. Vente au Roy de 40 septiers de froment ci-dessus par ledict Jean Daumont et Jeanne de Baillif, sa femme, pour la somme de VIII^{xx} liv., 1332. (*Ib.*, n° 18.)

32. Don de 4 muids de bled de rente à prendre sur la grange du Roy à Gonesse, faict par le roy Philippe le Bel à Pierre Batteste, son sergent d'armes. A Fontainebleau, 1297. (*Ib.*, n° 19.)

33. Vente de 1,000 livres de rente à prendre sur le trésor du Roy, faicte par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et Jeanne, comtesse de Clermont, sa femme, au roy Charles, pour la somme de 5,500 livres. A Romain en Beauvoisis, le 22e juin 1386. Dupl^{ta}. (*Ib.*, n° 20.)

34. Don de 1,000 livres de rente à prendre sur le trésor du Roy au Louvre à Paris, faict par le roy Philippe le Bel à Robert, comte de Boulougne et d'Auvergne, et à ses hoirs. A Andelot, l'an 1297, en octobre. (*Ib.*, n° 21.)

35. Vente faicte au nom du roy Philippe le Bel à Jean de Montigny et Peronelle, sa femme, de 120 livres et 50 solds de petits tournois de rente à prendre tous les ans au Temple à Paris pour le prix de somme de 1,250 livres de petits tournois noirs. L'an 1297. Scellée. (*Ib.*, n° 22.)

36. Ratification de la susdite vente par le Roy. A Paris, 1297, en aoust. Scellée. (*Ib.*, n° 23.)

37. Don de 515 livres 12 solds de rente à Philippes du Brus, pour les dommaiges par lui reçus de la guerre de Flandres, contre Guy de Dampierre, cy-devant comte de Flandres, faict au nom du Roy par Raoul de Clermont, connestable de France, sire

de Nesle, lieutenant pour le Roy en Flandres, confirmé par Philippe le Bel. 1299, en décembre. Scellé. (*Ib.*, nº 24.)

38. Vente de 139 livres 12 solds de rente à Jeanne, reyne de France et de Navarre, par Marie, héritière de Philippe du Brus, chevalier, auctorisée par son mary Philippe de Haweskerke, chevalier. A Paris, l'an 1318. (*Ib.*, nº 25.)

30. Obligation de 200 livres parisis de rente pour la seureté de la vente que dessus faicte par ledict Philippes de Haweskerke. A Paris, 1318. (*Ib.*, nº 26.)

POICTOU.

40. Don de cent solds tournois de rente sur la chastellenie de Monstreuil, à Bernis et à ses hoirs issus de son corps, par Bouchard, seigneur de Marly et de Monstreuil. L'an 1225, octobre. Scellé. (*Inv. Dup.*, t. Ier, fol. 190, nº 1).

41. Confirmation dudict don par Alphonse, fils du roy de France, comte de Poictou et de Toulouse et marquis de Provence. A Monstreuil, l'an 1252, may. Scellée. (*Ib.*, nº 2.)

42. Vente de ladicte rente au Roy par Jean Tourneprise, fils de Laurent Tourneprise, fils dudict Bernis. A Poictiers, l'an 1324. (*Ib.*, nº 3.)

43. Vente au roy Philippe de Valois du droict qui pouvoit appartenir à Guillaume Amblard en ladicte rente. Ladicte vente faicte par ledict Guillaume, à Poitiers, l'an 1331, 16 may. (*Ib.*, nº 4.)

54. Don au prieur et couvent du Port-de-Saincte-Marie, de l'ordre des Chevaliers, par E., comtesse d'Auvergne, des dommages par elle reçus des rois Philippe-Auguste, Louis huitiesme et sainct Louis en la terre qu'elle avoit en dot de feu G , comte d'Auvergne, son mary. L'an 1232, au mois de juin. (*Ib.*, nº 5.)

45. Lettre de Pierre de Brane, par laquelle il déclare consentir que les deux cents livres tournois de rente que Marguerite, dame de Montagu et de Genape la Ganache, en bas Poictou, sa femme, avoit en don du roy sainct Louis sur la prevosté de La Rochelle,

reviennent audict Roy aprez le décès de ladicte Marguerite. (*Ib.*, n° 6.)

46. Vente de plusieurs rentes, revenus et possessions à Lezignan, à Jean, fils du roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, par Guyon à Jean Gourjaut, escuyer. A Paris, l'an 1401, avril. (*Ib.*, fol. 204, n° 20.)

47. Accord entre le procureur général du Roy d'une part, et Pierre, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon et seigneur de l'isle de Ré, d'autre part, par lequel ledict Vicomte promet tenir ladicte isle de Ré à foy et hommaige lige du Roy a cause du chastel de La Rochelle et au ressort de souveraineté accoutumez à une floraine ou maille d'or en la valeur d'icelle pour tout devoir de rachapt ou d'abonny ou d'aultre debvoir de fief à mutation de vassal. A Paris, l'an 1404, 21e juillet. Ledict accord passé au Parlement et scellé. — Auparavant ledict Vicomte soustenoit tenir ladicte isle de Ré en franc aleu sans estre tenu d'en faire foy et hommage ni aultre debvoir ne redevance quelconque. (*Ib.*, n° 21.)

48. Eschange de vingt-quatre livres parisis de rente sur la vicomté de Gisors, avec trente livres tournois de rente sur le grand fief d'Aunis, entre le roy Charles sixiesme d'une part, et Guillaume, comte de Tancarville, vicomte de Meleun, seigneur de Monstreuil-Bellay, connestable et chambellan héréditaire de Normandie. A Paris, l'an 1407, décembre. (*Ib.*, n° 22.)

49. Cession et transport au Roy de 20 livres tournois de rente sur le grand fief d'Aunis, par ledict Guillaume, comte de Tancarville, moyennant l'amortissement obtenu du Roy pour l'hostel du duc d'Etrepagny, à cause desdictes vingt quatre livres parisis de rente données audict hostel par ledict comte. A Paris, l'an 1407, mars. (*Ib.*, n° 23.)

BRETAGNE.

DÉPOUILLEMENT DE LA COLLECTION DES BLANCS-MANTEAUX, DITE DE BRETAGNE.

(Suite. *Voy*. t. v, p. 194 à 208.)

5188. SUITE DU TOME LXXIII[e].—67. 6 décembre 1612. Union de la chapelle de sainte Christine au chapitre de Notre-Dame de la Fosse, fol. 209.

68. 1612. Long mémoire pour la lieutenance au gouvernement de Rennes, fol. 211.

69. 20 mai et 5 juin 1613. Donation de quelques maisons au chapitre de Notre-Dame de la Fosse par Pierre de Rohan, prince de Guéméné. fol. 225.

70. 15 juillet 1613.

71. 7 novembre 1613. Testament de Marguerite de Rohan, femme de M[e] Philibert de Pompadour, fol. 235.

72. Establissement des Cordeliers à Guingamp, fol. 241.

73. 22 novembre 1613. Pères de l'Oratoire de Nantes, fol. 251.

74. 28 décembre 1613. Brevet de lieutenant général en Normandie, donné par le roy Louis XIII au duc de Montbazon, fol. 252.

75. 1613. Dispense de mariage pour Louis de Rohan comte de Rochefort et Anne de Rohan, fol. 253.

76. 1614. Mémoire dressé aux États généraux de 1614 par le sieur de Lahideux et autres députez pour abolir la vénalité des charges, fol. 254.

77. 4 février 1614. Lettres du Roy, portant permission à Pierre et Hercules de Rohan de prendre, sous bénéfice d'inventaire, la succession de madame de Pompadour leur sœur, fol. 256. (Imprimé.)

78. 17 mars 1614. Brevet de capitaine de 100 hommes de

pied dans le régiment du sieur de la Marzelière, mestre de camp, fol. 258.

79. 1er juin 1614. Lettre de la reine Marie de Médicis à M. de Lesmont Jean Lambert, fol. 259.

80. 1er juin 1614. Lettre de la reine à M. de la Marzelière, fol. 260.

81. 27 aoust 1614. Déclaration en faveur du Parlement, fol. 261.

82. 10 septembre 1614. Déclaration touchant l'admirauté, fol. 263.

83. Rolle de la compagnie de gens de pied françois établis par le Roy au fort et isle de Douarnenez, sous la conduite et charge du sieur baron de Nenet, fol. 264.

84. 26 aoust 1614. Somme de 3,500 livres tournois ordonnée être receue pour et au nom de Jacques de Nenet, par Gérard de Paris, sieur de la Gastine, fol. 265.

85. 15 novembre 1616.

86. 27 septembre 1617. Compte des dépenses faites par feu le baron de Nenet pour l'entretien et la défense du fort et isle de Douarnenez, fol. 267.

87. 1616 (guerre civile). Mémoire de ce qui est justement deub aux mineurs du défunt seigneur baron de Nenet pour la défense faite pour le service de Sa Majesté au fort de Douarnenez, fol. 269.

88. 18 septembre 1615. Commission du prince de Condé de Boisferner pour lever des troupes, fol. 270.

89. 9 octobre 1615. Lettre de Louis XIII au marquis de Coesquen, fol. 271.

90. 9 novembre 1615. Lettre de M. de Vendosme au marquis de Coesquen, fol. 272.

91. 11 décembre 1615 Brevet de mestre de camp pour M. de la Marzelière, fol. 273.

92. 23 juin 1518. Brevet de capitaine et gouverneur d'Amiens pour M. le duc de Montbazon, le maréchal d'Ancre s'étant demis de cette charge, fol. 274.

93. 23 juin 1616. Lettres du roy Louis XIII par lesquelles

Sa Majesté donne au duc de Montbazon la charge de lieutenant général en Picardie, vacante par la démission du maréchal d'Ancre, fol. 175.

94. — 28 juin 1616. Provisions de gouverneur et de lieutenant général en Poitou, Chastelraudois et Loudunois, en faveur de Henry, duc de Rohan, fol. 276.

95. — 1er septembre 1616. Lettre de Louis XIII au marquis de Couasquen, gouverneur de Saint-Malo, fol. 282.

96. — 11 septembre 1616. Contrat de mariage entre Louis de Rohan et Anne de Rohan, dame du Verger, fol. 283.

97. — 1616. Places démolies en Bretagne, fol. 289.

98. — Dernier février 1617. Lettre du roy Louis XIII à M. de Lesmont Jean Lambert, fol. 290.

99. — 6 mars 1617. Lettre du roy Louis XIII adressée à M. de Carné, gouverneur à Quimper, fol. 291.

100. — 11 septembre 1617. Contrat de mariage entre Marie de Rohan, fille de Hercules, duc de Montbazon, et M. Charles d'Albert, duc de Luynes, fol. 292.

101. — 25 février 1618. Extrait baptistaire de Jean de Kerpoisson, fils de Jean sieur de Kerpoisson, et de Jeanne de Kerabut, fol. 293.

102. — 17 juillet 1616. Édit pour l'établissement de Blavet, fol. 294.

103. — Aoust 1618. Lettres du Roy, de l'an 1818, pour l'érection maintenue et garde de la congrégation des religieux de l'ordre Saint-Benoist, reformez en France, fol. 297. (Imprimé.)

104. — Juillet 1619. Lettres patentes du roy Louis XIII pour le rétablissement de six foires franches en la ville de Ponscorf, fol. 299. (Imprimé.)

105. — 7 aoust 1619. Brevet de capitaine et gouverneur de Soissons, Noyon, Coussy et Chaulny, accordé par le Roy à M. le duc de Montbazon, fol. 301.

106. — 7 aoust 1619. Brevet de lieutenant général et gouverneur de l'isle de France, accordé par le Roy à M. le duc de Montbazon, fol. 302.

107. — 13 aoust 1610. Lettre du duc de Vendosme à M. d'Aradon, fol. 303.

108. — 30 décembre 1619. Certificat de la réception de l'ordre du Saint-Esprit, donné au prince de Guéméné en 1619, fol. 304.

109. — 30 aoust 1581. Extrait de l'établissement et priviléges de l'ordre du Saint-Esprit, avec les lettres d'institution dudit ordre, fol. 306.

110. — 30 décembre 1629. Certificat de réception du collier de l'ordre du Saint-Esprit donné au prince de Gueménée, fol. 301.

111. Extrait de l'establissement et priviléges de l'ordre du Saint-Esprit. Tiltre XIe, fol. 306.

112. — Lettres de Chartres, Ordre du Saint-Esprit. Cardinaux. Paris 1580, fol. 308.

113. — 1619. Note sur l'armée en Bretagne, fol. 312.

5189. Tome LXXIII^{b}. — 1. Lettre de Henry, duc de Rohan, aux Eglises réformées, fol. 1.

2. 25 juin 1620. Lettre de Louis XIII à M. de Carné, capitaine et gouverneur des ville et château de Quimper, fol. 5.

3. 1er juillet 1620. Lettre de Louis XIII au même, fol. 6.

4. 21 juillet 1620. Lettre de Louis XIII au même, fol. 7.

5. 1er septembre. Ordre du roy Louis XIII qui décharge le procureur et les habitans de Quimper de la garde de leur ville, fol. 8.

6. 1er septembre 1620, 20 septembre 1620. Deux lettres à M. de Carné, de Louis XIII, fol. 9 et 10.

7. Juin 1620. Provisions de la charge de capitaine de 100 hommes, pour M. Pierre de Rohan, prince de Guemené, fol. 11.

8. 20 juillet 1620 Lettres du roy Louis XIII par lesquelles Sa Majesté établit M. le duc de Montbazon son lieutenant général tant dans la ville de Paris que dans les provinces de Picardie et de l'Isle de France, fol. 12.

9. 20 juillet 1620. Commission de la Reine à M. de Boisferrier pour lever une compagnie de chevau-legers, fol. 13.

10. 23 juillet 1620. Lettre de M. de Sourdeac au sieur de Keralec, fol. 14.

11. 22 octobre 1620. Pension de 30,000 liv. accordée par le

Roy à M. le prince de Guéméné, son lieutenant général au païs du Maine, fol. 15.

12. 12 novembre 1620 Provisions du gouvernement de Paris pour M. le duc de Montbazon, pair et grand veneur de France et lieutenant général au gouvernement de l'Isle de France, fol. 16.

13. 1620. Etablissement des Ursulines à Dinan, fol. 17.

14. 27 avril 1621. Brevet de gouverneur du vieux château de Rouen pour le duc de Montbazon, fol. 19.

15. 5 juillet 1621. Assiette des Etats Généraux et ordinaires du duché de Bretagne assemblés à Rennes, fol. 20.

16. 1621. Route pour M. le marquis de Coëtquen, fol. 22.

17. 22 juillet 1621. Messieurs des Etats pour passer le contrat avec MM. Les commissaires du Roy, fol. 23.

18. Octobre 1621. Note sur les lettres du roy Louis XIII qui incorporent les terres de Goulaine, Loroux, Catereau, etc., et les érigent en marquisat en faveur de Gabriel de Goulaine, seigneur et baron de Faouet, fol. 24.

19. 3 décembre 1621. Brevet de chevallier d'honneur de Marie de Médicis, reine-mère de Louis XIII, en faveur d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, fol. 25.

20. 6 avril 1622. Lettre du duc de Vendosme à M. de Lesmont, Jean Lambert, fol. 26.

21. 21 mai 1622. Arrest du Conseil portant deffense aux officiers de la Chancellerie de Bretagne de distraire les sujets du Roy hors ladite province, fol. 27.

22. 7 décembre 1622. Assiette des Etats Généraux et ordinaires du duché de Bretagne, à Nantes, fol. 28.

23. 9 décembre 1622. Note sur les ordonances de ce jour.

24. 21 décembre 1622. Taxe de MM. les députés des trois Etats, fol. 30.

25. 23 décembre 1622. Extrait mortuaire de Pierre de Rohan, prince de Guéméné, fol. 31.

26. 4 janvier 1623. Don de 5,000 liv. fait par les Etats de Bretagne à M. le comte de Rochefort, Louis de Rohan, fol. 33.

27. 9 avril 1623. Lettre du maréchal de Thémines au sieur de La Motte au Chauff, garde de la coste de Cancale, fol. 35.

28. 1623. Mémoire sur les disputes qui arrivèrent aux Etats entre les barons et bannerets pour leur rang, fol. 36.

29. 1623. Harangues faites aux Etats du païs de Bretagne, fol. 40.

30. 24 janvier 1624. Don de 5,000 liv. fait à M. le prince de Guéméné par les Etats de Bretagne, fol. 42.

31. 1624. Démission du gouvernement de Dourdan faite par Monseigneur le duc de Montbazon au profit de M. de Bautru. Plus bas : la nomination par la Reyne de M. de Bautru, fol. 44.

32. 4 octobre 1624. Testament de dame Henriette de Rohan, fol. 46.

33. 31 octobre 1624. Don de 5,000 liv. fait par les Etats de Bretagne à M. le prince de Guéméné, lieutenant général pour le Roy, ès villes et comté de Nantes, fol. 47.

34. 1624. Fondation remarquable du monastère de Sainte-Catherine de Sienne, à Dinan, fol. 48.

35. 18 mars 1625. Commission de Monseigneur le duc de Vendosme au sieur marquis de Molac, fol. 54.

36. 5 juin 1625. Lettre de M. de Vendosme au marquis de Coëtquen, fol. 56.

37. 18 septembre 1625. Arrest du Conseil entre le Parlement et la Chambre des comptes, fol. 57.

38. 4 octobre 1625. Assiette des Etats Généraux et ordinaires de Bretagne, convoquez à Guerrande, fol. 60.

39. 15 décembre 1625. Don fait à Michel Andrien, valet du marquis de Cossé de la Chambre par ce dernier, fol. 62.

40. Mars 1626. Edit touchant les regaires et juridiction temporelle de l'evesque de Rennes, fol. 63.

41. 6 avril 1626. Déclaration des priviléges de la Chambre des Comptes, fol. 64.

42. 13 juin 1626. Lettre de Louis XIII à M. de Carné, gouverneur de Quimper, fol. 65.

43. 23 juin 1626. Provisions du gouvernement de Bretagne pour M. le maréchal de Thémines, après l'emprisonnement de M. de Vendosme, fol. 66.

44. 13 juillet 1626. Lettre du sieur d'Aradon au maréchal de Thémines, fol. 67.

45. 30 juillet 1626. Extrait des remonstrances des Etats par les habitants des Marches, sur les taxes des vins et marchandises. Ordonnance de Louis XIII à ce sujet, fol. 73.

46. Juillet 1626. Erection de la baronnie de Fontenay en faveur de Benjamin de Rohan, prince de Soubize, fol. 75.

47. 29 aoust 1626. Provisions de la charge de gouverneur de Bretagne, accordées par Louis XIII au maréchal de Thémines, en destituant le duc de Vendosme, arrêté par le Roy, fol. 79.

48. 1626. Note sur le capitaine Rochegude, commandant les villes et châteaux de Montcontour, Lamballe, Guiugamp, fol. 84.

49. 1626. Note sur le mareschal de Thémines, gouverneur de Brest. 1631. Dominicains de Dinan, Jésuites à Saint-Malo, fol. 85.

50. 1626-1631. M. de Vendosme, gouverneur de Bretagne, fol. 86.

51. 17 juin 1627. Union de la terre de Kerveno à celle de Baud et érection de cette dernière en marquisat en faveur de François de Keveno, fils de Georges de Keveno, qui avoit acheté cette terre de M. de Rohan, pour la somme de 62,000 liv., fol. 87.

52. 21 juillet 1627. Opposition des Bénédictins réformez de Bretagne à l'entérinement de lettres patentes du Roy contre les religieux de l'abbaye de Sainct-Melaine, fol. 89.

53. Mars 1627. Lettres patentes du Roy pour l'introduction des Religieux de Saint-Maur à Sainte-Malaine, fol. 92 (manuscrites), et 93 (imprimées).

54. 1er aoust 1627. Résignation de la charge de garde-coste du sieur de Crechangouez, fol. 97.

55. 14 septembre 1627. Estat de la despense à faire pour les vaisseaux dont le Roy veult composer son armée navale, commandée par M. le duc de Guyse, fol. 98.

56. 27 septembre 1627. Mandement de l'évesque de Rennes pour reformation et correction des mœurs des religieux de Saint-Melaine, fol. 110.

57. 3 mars 1628. Dispenses de ban adressées au curé de Champtocé pour Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et Marie de Bretagne, fol. 114.

58. 5 mars 1628. Contract de mariage de madame la duchesse de Montbazon, fol. 115.

59. Juillet 1628. Edit touchant la juridiction du chapitre de Nantes, fol. 119.

60. 11 octobre 1628. Deputation des sieurs de la Landelle, etc. en Cour, à propos du décès du marquis de Coasquen, fol. 120.

61. 15 septembre 1629. Règlement faict par le Roy pour le rang et la séance des Princes, enfants naturels des Rois, et de ceux qui sont issus des Maisons souveraines étrangères, fol. 124.

62. 12 janvier 1630. Confirmation du droit d'annate, du chapitre de Dol, fol. 125.

63. 9 septembre 1631. Etablissement des Bénédictines à Dinan, fol. 126.

64. 23 septembre 1631. Estat des navires fournis au Roy par Estienne Artur, seigneur de la Motte de Saint-Malo, fol. 128.

65. 26 septembre 1631. Déclaration pour l'ancrage en faveur du cardinal de Richelieu, fol. 129.

66. Novembre 1631. Jussion pour le droit d'ancrage, fol. 130.

67. 1631. Note sur les Bénédictines de Dinan. 1641. Calvairiennes de Saint-Malo, fol. 132.

68. 7 mai 1632. Règlement entre le procureur général et l'advocat général. fol. 133.

69. 13 février 1633. Lettre de capitaine garde-coste pour François le Chauff, fol. 135.

70. 2 juillet 1633. Provisions de lieutenant général au païs des Grisons pour Henri, duc de Rohan, fol. 136.

71. 23 avril 1634. Contrat de mariage du comte de l'Hospital et de Charlotte de Rohan, sa femme, fol. 138.

72. 26 octobre 1634. Pouvoir de général de l'armée de Lorraine pour M. le duc de Rohan, fol. 142.

73. 1er aoust 1635. Lettre du duc de Brissac au sieur de la Chalotaye, fol. 144.

74. 29 décembre 1635. Don de 36,000 liv. accordé par le roy Louis XIII au duc de Rohan, en recoonnoissance des services signalés qu'il luy avoit rendus en conquérant la Valteline, fol. 145.

75. 11 juillet 1636. Contrat de mariage entre messire Pierre de

Kellevé, baron de Tracy, et demoiselle Henriette de Refuge, fol. 147.

76. 20 septembre 1636. Lettres d'Etat pour le prince de Guéméné, fol. 151.

77. 22 décembre 1637. Confirmation des droits d'annate pour le chapitre de Léon, fol. 152.

78. 9 janvier 1638. Extrait des registres de la Cour de Porhoët, contenant le decret des mariages conclus entre Jean de Coëtlagat, escuyer, sieur de Clegrio, et demoiselle Anne de Rohan, d'une part; Jean le Maignan, escuyer, sieur de Kerengat, et Perine de Coëtlagat d'autre part, avec l'émancipation des susdits, faite en vertu de lettres de prince et du consentement de tous leurs parents, fol. 153.

79. 10 février 1638. Certificat de mariage fait entre Jean de Coëtlagat, escuyer, sieur de Clerigo, et demoiselle Anne de Rohan, fol. 156.

80. 8 septembre 1638. Serment de fidélité fait au Roy par Bernard de Lentivy, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fol. 157.

81. 26 avril 1639. Serment de fidélité fait au Roy par Gabriel Mérigot, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fol. 158.

82. 1er juin 1639. Contrat de mariage entre messire Isaac de Rohan, chevalier, seigneur du Poulduc, et Alienor de Kerpoisson, dame dudit lieu et de Kercabut, fol. 160.

83. 8 juin 1639. Arrest du Conseil et lettres pour les habitants des Marches, communes de Poitou et Bretagne, fol. 162.

84. 3 octobre 1639. Procès-verbal des armoiries, écussons et prééminences de la paroisse de Henansal, fol. 165.

85. Novembre 1640. Création de sept siéges d'admirauté en Bretagne, fol. 171.

86. 8 mai 1641. Transaction passée entre demoiselle Marguerite de Rohan et M. le marquis de Molac, par laquelle ladite dame s'oblige à lui payer la somme de 36,000 liv. pour dédommagement de sa charge de seneschal féodé de la vicomté de Rohan, fol. 174.

87. 13 novembre 1641. Arrest du Parlement contre les prestres et moines apostats, fol. 178.

88. 9 juillet 1642. Testament de Benjamin de Rohan, duc de Fontenay, seigneur de Soubise, fol. 180.

89. 15 aoust 1642. Fondation de l'hospital de Guéméné par le seigneur prince dudit lieu, fol. 181.

90. 1643. Don de 25,000 liv. fait par la Reine à madame la princesse de Guéméné, fol. 185.

91. Mars 1644. Confirmation des priviléges des habitants de Nantes, fol. 186.

92. 23 novembre 1644. Lettre écrite, selon les apparences, par Marguerite de Rohan, avant son mariage avec Henri de Chabot : sur l'original latin, fol. 188.

93. 23 juin 1645. Autres provisions de capitaine, garde-coste, pour François le Chauff, fol. 190.

94. 15 juin 1645. Contrat de mariage entre Henry Chabot, chevalier, marquis de Saint-Aulay, et Marguerite de Rohan, duchesse de Rohan, fol. 191.

95. 25 may 1645. Lettres du Roy par lesquelles Sa Majesté conserve à Marguerite de Rohan le rang et les honneurs deus aux princesses, en cas qu'elle se marie avec M. le marquis de Saint-Aulaye, fol. 199.

96. 8 mai 1648. Mémoire au prince de Guéméné pour la cérémonie de la remise du collier de l'ordre de Saint-Michel au sieur Louis Diardy, sieur d'Alleville et de Motte en Lisle, gouverneur de Bar-sur-Aube, fol. 200.

97. 16 mai 1648. Serment de fidélité dudit sieur d'Alleville, fol. 202

98. Décembre 1648. Erection de la terre de Rohan en duché et pairie de France en faveur de M. Henry Chabot, fol. 203.

99. 1646. Manifeste de madame la duchesse douairière de Rohan, pour Tancrède de Rohan, son fils, contre madame sa fille, dressé par elle-même, fol. 211.

100. 26 février 1646. Arrest du Parlement donné entre la duchesse douairière de Rohan, et Marguerite, duchesse douairière, sa fille ; touchant l'enfant nommé Tancrède, fol. 227.

101. 8 mai 1646. Commission à M. le prince de Guéméné pour donner le collier de l'ordre au sieur de Mezrot, fol. 231.

102. 8 mai 1646. Mémoire pour le prince de Guéméné pour remettre le collier de l'ordre de Saint-Michel à messire de Mezros, fol. 232.

103. 10 mai 1646. Serment de fidélité dudit sieur de Mezros, fol. 234. 1er septembre 1646. Ordre du roy Louis XIII au commandant de Quimper-Corantin, concernant les prisonniers de guerre Espagnolz, fol. 236.

104. 20 septembre 1646. Testament d'Anne de Rohan, f. 240.

105. 30 mars 1647. Pouvoir du gouvernement de la Reyne des païs et duché de Bretagne, fol. 244.

106. 5 octobre 1649. Extrait du registre de l'assemblée de la noblesse, fol. 249.

107. 14 novembre 1649. Prérogatives de la famille de Rohan, fol. 250.

108. 14 novembre 1649. Lettre de Gaston à madame de Rohan, fol. 251.

109. Dernier septembre 1661. Brevet de lieutenant de Dourdan, donné par M. le prince de Guéméné à écuyer Jean de Lescornay, fol. 252.

110. Consentement donné par le Roy de la nomination d'un lieutenant au gouvernement de Dourdan, en l'absence de M. le prince de Guéméné, fol. 254.

111. 1466. Rolle des gentilshommes de la compagnie de M. de Lanidy, convoquez en la ville de Morlaix, fol. 255.

112. Une lettre sans date et sans signature traitant d'affaires diverses et ainsi commençant : « Monseigneur j'ay tousjours » jusques à cette heure différé..., fol. 257.

113. XVIIe siècle. Lettre du duc de Vendosme au sieur de Bois-Ferrier, fol. 261.

114. Mémoire instructif pour les religieux qui ont été chargés de l'histoire d'Anjou, fol. 262.

FONDS GAIGNIÈRES.

VILLES DE FRANCE PENDANT L'OCCUPATION ANGLAISE. (Suite.)

Dieppe Dreux, Dijon, Dunkerque, Eu, Evreux, Falaise, Figeac. Villes de franchise, *Bar-le-Duc, Gaure* (la comté de), *Gignac, Gisors, Gourdon, Gournay, Ham, Harfleur, le Havre, Honfleur, Ivetot, Mantes, Laon.*

5190. — TOME DCXLIX[a]. 1. Lettres du roi Charles VI par lesquelles il permet aux habitants de DIEPPE, pour un an seulement, de prendre tout le sel qui leur sera necessaire pour saler leurs harengs et autres provisions de mer, sans payer gabelle, du v mai 1402.

2. Lettres du roi Charles V par lesquelles il accorde aux habitants de Dieppe, pendant l'espace d'un an, deux deniers des douze de l'imposition ayant cours dans ladite ville, pour les aider à reparer leurs fortifications, du 16 décembre 1373.

3. Acte des élus de Rouen sur le fait de l'aide ordonné pour la délivrance du Roi, par lequel ils remettent au nommé Regnaut la somme de 46 liv., à cause des pertes qu'il a souffertes, du IX juin 1361.

4. Vidimus des lettres du roi Jehan, du dernier fevrier 1361, par lesquelles il accorde aux habitants de Dieppe, pour un an seulement, deux deniers des douze qui se levoient dans ladite ville, pour la délivrance du Roi.

5. Lettres des trésoriers généraux de Paris aux elus de Rouen, pour qu'ils aient à enteriner les lettres du Roi en faveur des habitants de Dieppe, au sujet des deux deniers pour livre, du dernier avril 1361.

6. Lettres du roi Charles VI, qui permet aux habitants de Dieppe, pour un an, de prendre tout le sel qui leur sera necessaire, sans payer gabelle, du 28 juin 1400.

7. Reconnoissance de la commune de DREUX, pour le quart de la somme assise sur ladite ville, dans l'imposition faicte pour la

defense du royaume, lequel quart doit être employé aux fortifications de la ville de Dreux, du VII fevrier 1367.

8. BAILLIVIA DIVONIS Extrait du compte de Guillaume de Recey Chlr., bailli de Dijon, 1350. - Volenay et Pinart, Argillez, Roume, Braisey, Pontoilloy, La Perrière, Talent et Lautonay. 1350.

9. Lettres des bourguemestre et échevins de DUNKERQUE, attestant l'entrée dans le port et havre de leur ville de la neif Notre-Dame d'Abbeville, chargée de 38 tonnes et pipes de vin. 20 aoust 1398.

10. Copie des lettres de Pierre Surre, receveur général de Normandie, à Jehan Cousin, vicomte d'Arques, pour qu'il ait à remettre entre les mains du roi d'Angleterre les revenus de la comté d'Eu et de la chastellenie de Gamaches, du 4 octobre 1429.

11. Lettres du roi Charles V par lesquelles il permet aux maire et échevins de la ville d'Eu de lever pendant un an un certain impôt sur les denrées et marchandises qui seront vendues dans ladite ville, du 6 mai 1364.

12. Autres lettres du roi Charles V, portant la même concession, du 22 février 1370.

13. Copie de la lettre d'André de Bourbon à Andrieu de Crevy, qu'il prie de se rendre au château d'Eu, comme son lieutenant : plus bas est le certificat des maire et échevins de la ville d'Eu, que M. de Crevy s'est rendu audit château, où il est demeurant, du 6 octobre 1567.

14. Lettres du roi Charles V, qui permet aux maire et échevins de la ville d'Eu de percevoir pendant un an un certain impôt sur le vin, du 25 février 1365.

15. Lettres du roi Jehan, qui permet aux maire et échevins de la ville de lever pendant un an un certain impôt sur le vin pour les dédommager des pertes qu'ils ont souffertes, du 28 février 1360.

16. Vidimus des lettres du roi Charles VII, du 3 janvier 1441, par lesquelles il accorde pour leurs bons services, à Pierre de Breszé, chevalier, seigneur de la Varenne; Robert de Floques, dit Floquet, bailli d'EVREUX et Jehan de Breszé, écuyer, les émoluments et revenus quelconques des domaines, aides et greniers à sel d'Evreux et de Conches, 3 janvier 1441.

17. Lettres des trésoriers de France au vicomte d'Evreux pour remettre aux religieuses de Saint-Sauveur, près Evreux, l'hôtel des Comptes de ladite ville, en quittant le Roi de la rente qu'il faisoit dudit hôtel, du 16 novembre 1452. Au bas est la requeste des religieuses de Saint-Sauveur pour redemander ledit hôtel.

18. Mandat du tresorier de France au vicomte d'Evreux de mettre les religieuses, abbesse et couvent de Sainct-Sauveur en possession des bâtiments de l'hostel des Comptes, assis en ladicte cité d'Evreux, vu la demolicion et décadence dudit hostel qui ne se loue que dix sols par an.... Donné à Rouen le 16e jour de novembre 1452. — Avec la requeste à ce sujet desdites abbesse et religieuses de Sainct-Sauveur.

19. Vidimus des lettres du roi Charles VII, du 19 nov. 1441, par lesquelles, en raison de ses services, lors de l'évacuation de la ville d'Evreux, naguere occupée par les Anglois, il accorde à Thomassin, le mareschal, l'office d'elu sur le fait des aides en l'élection d'Evreux.

20. Lettres du roi Charles V pour faire payer sur les aides de Normandie aux sires de Blarru de la Roche et de Marcilli, en garnison à Evreux, deux cents francs d'or, par-dessus leurs gages, du 14 avril 1377.

21. Quittance de Richard Wallier, écuyer, bailly et capitaine d'Evreux, pour la solde de six cens cinquante une livres, du 23 septembre 1428.

22. Lettres de Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux, à Jehan Climonche, son trésorier, pour qu'il ait à payer à messire Pierre Bourgeys le restant de ses gages pour la garde de la tour de l'eglise d'Evreux, du 17 avril 1370. — Il y est question du captal de Buch.

23. Lettres du roi Charles VII par lesquelles il permet à Jehan Pinguet, receveur des aides en l'élection d'Evreux, de faire exercer à ses risques et fortunes ledit office pendant un an seulement, du XI fevrier 1445.

24. Lettres du roi Jehan, par lesquelles il ordonne de lever au profit des habitants de Falaise, pour un an seulement, deux de-

niers sur les marchandises et denrées, pour être employés aux réparations de leurs fortifications, du 8 juin 1353.

25 Lettres du roi Charles V, qui accorde aux habitants de Falaise le 6e de l'imposition de 12 deniers, ayant cours en ladite ville, pour la réparation de leur ville, du xi décembre 1377.

26. Vidimus des lettres du roi Charles V, du 2 mars 1374, par lesquelles il établit capitaine, garde et chatelain des ville et chatel de Falaise, Guillaume du Merle, seigneur de Messy, à la place de Jehan Martel.

27. Vidimus des lettres patentés du roi Louis XI, du 29 décembre 1480, par lesquelles il établit Jehan Briçonnet, bourgeois et marchand de Tours, pour faire la recepte de 40,050 liv., imposés sur ladite généralité, le 6 mars 1482.

28. Lettres de Louis de France, duc d'Anjou et comte du Maine, à Etienne de Montmeian, trésorier des guerres, pour faire payer aux habitants de Figeac les arrérages qui leur sont dus pour l'entretien de vingt hommes d'armes, du 12 juin 1369.

29. Vidimus des lettres patentes du roi Louis XI, du 29 décembre 1480, par lesquelles il commet Jehan Briçonnet, le patron, pour faire la recepte d'un impôt mis sur le sel, à l'effet de favoriser à Bar-le-Duc une manufacture de drap établie dans les villes de franchise.

30. Vidimus des lettres du roi Louis XI, du 2 juillet 1480, par lesquelles il impose la somme de 60 s. tourn. sur chaque quintal de sel pour l'établissement d'une manufacture de drap.

31. Vidimus des lettres du roi Louis XI, du 29 décembre 1380, par lesquelles il commet Jehan Briçonnet, le patron, à la recepte d'une imposition de 60 s. tourn. par muid de sel pour l'établissement d'une manufacture de drap, à Bar-le-Duc.

32. Lettres patentes du roi Louis XI pour l'établissement des manufactures de drap dans les villes de franchise, du 30 décembre 1480.

33. Raisons pour prouver que la comté de Gaure ne doit point estre separée de la senéchaussée de Thoulouze et qu'il n'est pas avantageux au Roy et à son pays de Languedoc que ledit comté en soit démembré.

34. Lettre des gens du Conseil du Roy, estant à Thoulouze, pour le maintien de la comté de Gaure dans le ressort de jugerie de Verdunois, senechaussée de Thoulouze, le VIII[e] de novembre.

35. Le Roy demembre la ville et vignerie de GIGNAC du ressort de Carcassonne pour l'incorporer au siege présidial de Beziers. 1553, 25 avril.

36. Lettres du roi Charles V par lesquelles, en raison de ce qu'ils ont souffert et soutenu pour la garde de leur ville, il accorde pour un an aux habitants de GISORS deux deniers sur les douze qui avoient cours dans ladite ville, du 23 mars 1370.

37. Lettres du roi Charles V par lesquelles il accorde pour un an aux habitants de Gisors deux deniers des douze qui avoient cours dans ladite ville, du 13 fevrier 1364.

38. Trois lettres du roi Charles V portant pour la ville de Gisors la même concession, la 1[re] du 14 septembre 1377, la 2[e] du 4 juillet 1374 et la 3[e] du 14 fevrier 1365.

39. Mandement de Jehan, fils et lieutenant du roi de France, ès parties de la Languedoc, à Jacques le prieur, trésorier des guerres, de payer aux consuls et habitants de GOURDON 400 florins d'or à l'écu, pour les dedommager des pertes qu'ils ont souffertes, du 22 mars 1359. Au bas est la quittance des consuls, du 20 aoust 1359.

40. Quatre lettres du roi Charles V par lesquelles il accorde pour un an aux habitants de GOURNAY, en Normandie, deux deniers des douze qui s'y levoient, pour lesdits deux deniers être employés aux fortifications; la première est du 16 juin 1370, la 2[e] du 13 janvier 1377; la 3[e] du 13 mars 1364 et la 4[e] du 13 décembre 1371.

41. Vidimus des lettres du roi Charles V par lesquelles il permet aux habitants de HAM de lever, pendant un an, un denier sur chaque lot ou pot de vin qui sera vendu en ladite ville, du 23 mars 1369. — Suivent les lettres mêmes du roi Charles V, touchant ladite concession.

42. Lettres du roi Charles V par lesquelles, en raison de ce qu'ils ont eu à supporter pendant la guerre, il accorde aux habitants de HARFLEUR, pour un an seulement, deux deniers des douze

qui ont cours dans ladite ville pour le fait de la guerre, du 12 février 1375.

43. Lettres d'Estienne du Moustier, capitaine de la ville d'Harfleur, par lesquelles il reconnoit que le Roi a fait remise aux habitants de ladite ville de la somme de cinq cens cinquante livres sur celle de 1,350 liv. à quoi ils avoient été imposés, du 27 janvier 1378, suivant les lettres mêmes du roi Charles V, au sujet de la remise desdits 550 liv. — Données à Paris, le 4 février 1377.

44. Mandement du roi François Ier à Philbert Babou de laisser prendre à Gaillart Spifame, receveur des finances au pays de Normandie, 10,000 liv. de ses deniers pour la construction du Havre-de Grace, du 23 novembre 1524.

45. Lettres du roi François Ier pour qu'on alloue la somme de 980 liv. tourn. à Claude Guiet, notaire, commis par le Roi à faire les payements de la construction du Havre-de-Grace. — Données à Chateaubriant, le 11e de juin 1532.

46. Rolle des parties de dépense faites durant la semaine, commençant le lundi 4 novembre 1532, pour les payements de la construction et ediffice du port et Havre-de-Grace, et ordonnancées par Charles de Moy, vice-amiral de France.

47 Acte de Pierre Lomosne, presvot de Honnefleu, par lequel Jehan Lemire, sergent sur le fait de la gabelle, au diocèse de Lisieux, d'Evreux et de Coutances, confesse avoir reçu pour les causes y enoncées de Guil. le Mire, grenetier à sel de Honnefleur, 4 liv 18 s. 8 d. tourn., le 22 octobre 1372.

48. Lettres du roi Charles VII pour faire payer à Durant de Saint-Waast la somme de six vingt livres en dédommagement des maisons qu'on lui avoit prises pour l'edifice des grosse tour et basse court de Honnefleu. — Données à Chinon, le 2 avril 1459.

49. Letteræ Johannis Francorum regis Burgensibus de Harefloro concedentis duos denarios super omnibus denariatis anno durante per solvendos ad opus fortaliciorum, die 15 febvrier an. 1354.

50. Lettres des rois Jehan et Charles V par lesquelles ils accordent aux habitants de Honfleu deux deniers des douze qui avoient cours dans ladite ville, pour lesdites sommes être employées aux

fortifications d'icelle, les premières du 6 mars 1376, les 2e du 14 août 1376, et les 3e du 22 fevrier 1375.

51. Lettres de Charles VI qui, en considération des grands frais qu'ils ont supportés au temps des guerres, accorde aux bourgeois et habitants de la ville de Honnefleu deux deniers à prelever sur les 12 de l'imposition octroyée. — Donné au chasteau du Louvre, le 6e mars 1376, sous le scel ordinaire, en l'absence du grand sceau.

52. Nouveau don de 2 deniers sur les entrées accordés à ceux d'Honfleur pour leur donner moyen de fortifier leur ville. — Donné en l'hostel Saint-Pol, le 14e d'aoust 1376.

53. Lettres du roi Charles V par lesquelles il ordonne aux commissaires sur le fait des aides de payer à Robert de Hennicourt 200 liv. d'or, pour une maison qu'il avoit dans le fort de MANTE, dont le Roi avoit fait la demeure du capitaine de ladite ville, du 2 septembre 1375.

54. Gratifications de deux cens livres tournois par le roi Charles VIII à Jehan Boucher, roi d'IVETOT, pour avoir bien défendu la ville de Dinan, en Bretagne. — Donné à Rennes, du 16 novembre 1491.

55. Copie des lettres patentes du roi Charles VII, du 18 décembre 1456, par lesquelles il accorde certains priviléges aux habitants de la ville de LAON.

(*Sera continué.*)

RECUEIL CONRART.

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

(Suite. *Voy.* t. V, p. 84, 133, 224; t. VI, p. 1 à 7.)

Voici l'un des volumes curieux de la collection. On y trouvera une infinité de productions plus ou moins sérieuses, au moment de

leur mise en circulation dans les cercles et ruelles que hantoit Conrart. — Un grand nombre sont sans attribution, comme elles paroissoient en leur temps. A côté des contes de Lafontaine et des satires de Boileau, — des lettres, des vers du mage de Sidon et de l'illustre Sapho; diverses bluettes et quelques bagatelles de Pélisson, des deux Corneille, de Saint-Savin, Benserade, Pérault et quelques autres; des morceaux de piété non loin de la *Comtesse d'Olonne*, etc. Il est certain que beaucoup de ces pièces sont inédites : c'est aux curieux à en faire la distinction : le soin que nous prenons de citer la première ligne de chacune d'elles aidera à ce travail. C'est de ce livre que M. Louis Passy (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. III, p.) a tiré et publié la satire *A ceux qui ont fait des vers contre le Roy*, que Conrart, acceptant sans doute le bruit du moment, attribue à Boileau, mais qui, en vérité, n'a du grand satirique l'esprit ni le style. Peut-être, malgré la signature *Despréaux*, conviendroit-il mieux de l'attribuer à son frère Gilles Boileau, qui ne joignoit point aux dispositions satiriques de son esprit le génie poétique de l'auteur du *Lutrin*. Quoi qu'il en soit, les curieux tireront parti de ce volume qui peut aider à compléter certaines éditions et à rectifier bien des fautes de texte. Nous en citerons notamment une assez curieuse. On connoît l'épigramme insérée dans les contes de Lafontaine, sous le titre de : *le Juge de Mesle*. Il n'y a point de ville en France de ce nom de Mesle; les éditeurs des contes ne se sont point fait cette objection. Or, on verra que le n° 37 du vol. Conrart que nous dépouillons, donne cette pièce sous ce titre : *le Juge de Nesle, petite ville qui appartient à M. le Prince*, et l'on sait qu'en effet Nesle, en Picardie, étoit du domaine du prince de Condé. — Bien d'autres rectifications peuvent se faire à l'aide de ce Recueil.

5191. TOME IX. — De l'éloquence, fol. 1.

Je vous avoue, monsieur, que j'eus, l'autre jour, bien du plaisir...

2. Critique de M. de Saint-E. sur les œuvres du sieur Despréaux, fol. 17.

L'auteur de la defense du poëme héroïque m'a prevenu...

3. La bastonnade, virelay, par l'abbé Perrin (contre Despréaux), fol. 29.

Viste, un cottret, une trique,
Que j'assomme ce critique....

4. **Épigramme, fol. 37.**

Ce brutal a de la santé....

5. **Dialogue de M. Bauriu et de Jean Maillard, au sortir du Palais. — Stances irrégulières, fol. 39.**

Maillard sortant de l'audience....

6. **Satyre VI d'Horace, fol. 43.**

Vous ne faites point vanité, Mécénas, de ce que votre famille....

7. **Lettre de M. de la Ménardière sur ses poésies, fol. 31.**

Monsieur, La poésie n'a pas esté du goust de tous les siècles....

8. **Elegie, fol. 63.**

Jeunes cœurs, que le Dieu qui fait que l'on soûpire....

9. **Stances, fol. 67.**

Je vis dans un païs barbare...

10. **Madrigal, p. 68.**

Que sont devenus ces plaisirs...

11. **Elégie, fol. 63.**

Ouy, ma chère Daphné, je passois une vie...

12. **Sur des tablettes, fol. 73.**

Unique confident du trouble de mon cœur...

13. **Sur le voyage du Roy en Flandres, fol. 73.**

Que les palmes, que les lauriers...

14. **Sonnet, fol. 74.**

Défendre la cause publique...

15. **Placet, fol. 75.**

Plaise à monsieur le conseiller Doujat....

16. **Le Décalogue, sonnet, fol. 77.**

Israël, ten l'oreille à la voix redoutable...

17. **L'oraison dominicale, sonnet, fol. 77.**

Nostre père celeste, à nos vœux si propice....

18. **Le symbole, sonnet, fol. 78.**

Crois en Dieu qui fit tout et qui peut tout défaire...

19. **Dialogue de la Vérité et de l'Erreur en l'honneur de M. Claude, fol. 79.**

Sur le mont de Sion où les Muses sacrées...

20. **Comédie. — *La Comtesse d'Olonne, comédie.* — *Fragment*, fol. 83 (Acte Ier — scène Ire. — La comtesse d'Olonne, s'étendant dans son lit :**

Ah ! que je...

21. **Fragment d'une comédie intitulée : *Chapelain décoiffé*,**

fol. 95. — La scène est dans la rue Plâtrière, au retour de l'Académie.

La Serre. — Enfin, vous l'emportez, et la faveur du Roy...

22. Madrigal, fol. 98.

Vous qui riez de cette vieille hure,
Dont Chapelain fait sa coiffure....

23. A ceux qui ont fait des vers contre le Roy. Satyre signée Despréaux (?), fol. 103.

Il n'est pas mal aysé de faire une satyre....

24. Satyre 2e, signée Despréaux, fol. 107.

Toy dont le rare esprit et la fertile veine....

25. Satyre seconde, signée Boileau Despréaux, fol. 111.

Muse, changeons de stile, et quittons la satyre.

26. Satyre signée Boileau Despréaux, fol. 115.

D'où vient, cher le Vayer, que l'homme le moins sage...

27. Satyre sur la noblesse. A M. le marquis de Dangeau; Sig. Despréaux, fol. 119

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère....

28. Discours au Roy. Sig. Boileau Despréaux, fol. 129.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse...

29. A ceux qui ont fait des vers contre le Roy. Satyre, sig. Despréaux, fol. 127.

Il n'est pas mal aysé, etc.

30. Satyre, sig. Boileau Despréaux, fol. 131.

Qui frappe l'air, bons dieux! de ces lugubres cris? etc.

31. Satyre contre les mœurs de la ville de Paris. Sig. Boileau Despréaux, fol. 135.

Cet auteur si fameux dont la muse fertile, etc.

32. Madrigal de mademoiselle de la Vigne à mademoiselle du Pré, en lui envoyant un paisage qu'elle avoit peint sur du verre. fol. 143.

Nous peignons toutes deux, mais fort diversement,
Avec bien du travail, etc.

33. Madrigal de mademoiselle du Pré, pour réponse à celuy de mademoiselle de la Vigne, fol. 143.

Toutes les Muses ensemble
Vous le cèdent, jeune Iris, etc.

34. Ode. — De mademoiselle de la Vigne à mademoiselle du Pré, fol. 144.

Je n'en fays point trop la fine,
J'aymois le docte Apollon

35. Conte tiré de Boccace (Richard Minutolo.), fol. 147.

C'est de tout temps qu'à Naples on a veu
Régner l'amour et la galanterie.

36. Conte tiré d'Athénée (Le Glouton.), fol. 157.

A son souper, un glouton
Commande que l'on appreste...

37. Conte du Juge de Nesle,—petite ville qui appartient à M. le prince, fol. 157.

Deux avocats qui ne s'accordoient point,
Rendoient, etc.,

38. Conte tiré d'Athénée, fol. 157.

Du temps des Grecs, deux sœurs disoient avoir
Aussi beau, etc.

39. Conte tiré d'Athénée (Les deux Amis.), fol. 158.

Ariocus, avec Alcibiade,
Jeunes, bien faits, galans et vigoureux...

40. Conte tiré des Cent nouvelles nouvelles (Le Mari confesseur.), fol. 159.

Messire Artus, dessous le roy François,
S'en fut servir aux guerres d'Italie,

41. Conte d'une chose arrivée à Chasteauthiery (Le Savetier.), fol. 160.

Un savetier que nous nommerons Blaise,...

42. Conte tiré de Bocacce (Le Cocu battu et content.), fol. 161.

N'a pas longtemps, de Rome revenoit
Certain cadet, qui n'y profita guère.

43. Conte d'un gentilhomme espagnol et d'un paysan son vassal (Le Paysan.), fol. 167.

Un païsan son seigneur offensa;
L'histoire dit que c'estoit bagatelle,

44. Au libraire, sur l'impression de cet ouvrage, fol. 171.

Trois esprits éclairez viennent de me poursuivre
Pour l'impression de ce livre,

45. La dispute de l'Art et de la Nature, le jour de la feste de Versailles, p. 207.

L'autre jour, devant Jupiter,
L'Art s'avisa de disputer.

46. Devises faites pour les tapisseries du Roy, qui représentent les Quatre Saisons de l'année. — Pour la chasse, divertissement, dans la pièce de la saison de l'Automne, fol. 211.

Un faucon fondant sur sa proye...

47. Extrait d'une lettre en vers de madame la marquise de la Baume, à un gentilhomme de ses amis (p. 215.), elle lui mande mille embarras qu'elle avoit eus la matinée de ce jour-là comme d'un mastin qui l'avoit réveillée, à force d'aboyer; d'un moine puant et d'un noble importun qui l'avoyent accablée de discours impertinents et de cageoleries incommodes. Puis elle ajouste :

A dix heures, dans la chapelle,
Il m'est venu dans la cervelle,
Voyant, etc.

48. Ode. — De Desmarets, fol. 217.

Colbert, aussi juste que sage,
Donne à ma Muse un peu de temps...

49. Devises de M. Clement pour M. le comte de Bussy-Rabutin, pendant qu'il estoit à la Bastille, pour avoir fait l'*Histoire amoureuse des Gaules*, fol. 219.

Un rossignol dans une cage...

50. Instruction à Despréaux, fol. 221.

Il est d'une âme bien née d'avoir de la charité pour ceux, etc.

51. Déclaration de commodité. — Stances, fol. 233.

Charmante Iris, que vos yeux ont d'attraits, etc.

52. Nouvelle tirée de l'Arioste (Joconde.), fol. 237.

Jadis régnoit en Lombardie, etc.

53. Stances, fol. 253.

Cent fois l'astre des nuits a blanchy l'orison...

54. Réponse à la lettre de M. de Benserade. — Du camp, près d'Utrecht, le 9 juillet 1672, fol. 265.

Si l'on n'ose, l'on ne fait rien, etc.

55. Edit de l'amour, fol. 273.

L'amour, maistre de l'univers, etc.

56. De M. de Saint-Pavin contre M. Despréaux, avec la réponse, fol. 281.

Despréaux, grimpé sur Parnasse, etc.

57. Response à M. l'evesque de Vence, du 16 janvier 1660, fol. 285.

Au milieu du mois de décembre,
Dans vostre sale, ou vostre chambre, etc.

58. Le maronnier d'Inde. — Métamorphose, fol. 287.

Près du fleuve orgueilleux, qui gros de cent ruisseaux, etc.

[illegible]

66. [illegible] avertissement pour mettre à la teste du Discours de M. de Gombaud, fol. [illegible]

[illegible]

67. Discours de M. le mareschal de [illegible] aux [illegible] habitans de Sedan, [illegible] fol. [illegible]

[illegible]

68. A M. l'abbé de Pont-Carré, sur une [illegible] à madame la marquise de Sévigné. — Madrigal de Saint-Pavin, fol. 341.

Aussi tout le monde s'estonne, etc.

69. A Despréaux, sur sa satyre. — Madrigal de Saint-Pavin, fol. 341

Despréaux sans railleur, sans genie et sans art, etc.

70. Contre le mesme. — Madrigal. fol. 341.

[illegible], etc.

71. Pour le marquis de Dangeau. — Sonnet, fol. 342.

Entré dans les plaisirs du roy, etc.

72. Portrait de M. Saint-Pavin, fait par luy-mesme, fol. 343

Mon cher Tyrcis, que t'ay-je fait...

73. Portrait de M. le Prince. — Sonnet, fol. 348.

N'attends pas de moy le portrait, etc.

74. A madame la marquise de Sévigné. — De Saint-Pavin, fol. 347.

Paris vous demande justice, etc.

75. Eglogue. — Daphnis, Sileine, Licidas, Lisis : par La Chapelle-Besse, fol. 353.

Lisis, Berger, que je me plais en ces aymables lieux...

76. Deux sonnets de Du Bellay, non imprimés. fol. 361.

Qui niera, Gilbert, s'il ne veut résister...
De voir mignon du roy un courtisan honneste...

77. Bouts rymez, fol. 365.

En graces, en beauté, l'on vous tient une .... perle, etc.

Sur les mesmes rymes:

De tous les courtisans vous en estes la .... perle, etc.

78. Triolet de madame la marquise de la Mouçaye, Câterine de Champagne, sur du vin de Candie qu'on lui avoit envoyé pendant qu'elle estoit malade, fol. 367.

Vous faites un beau triolet, etc.

79. Imitation d'Horace. — *Audivere Lyce di mea vota di...* fol. 369.

Enfin, je suis vengé de ce cœur si rebelle... etc.

80. Sur le mesme sujet, fol. 375.

En vain Beaulieu tireroit ma figure, etc.

Imitation d'un endroit de l'Aminte du Tasse.—*Specchi del cor fallaci*, etc.

Beaux yeux, adorables trompeurs ! etc.

81. Imitation de la VIIIe églogue de Virgile. — *Nascere præque diem*, etc., fol. 377.

Étoile du matin qui ramène le jour, etc.

82. Eglogue, fol. 381.

A peine le soleil, pour éclairer le monde, etc.

83. Elégie, fol. 385.

Au-dessous du palais du plus grand roy du monde, etc.

84. Sonnets. — A une inconstante, fol. 389.

1. Tandis qu'en mon jeune courage... etc.
2. Je veux croire que mes rivaux... etc.
3. Damon poussoit mille soupirs... etc.
4. Si pour tous vos attraits si doux et si charmants, etc.

85. Stances, fol. 391.

Tirsis, portez ailleurs vos soupirs et vos larmes, etc.

86. Madrigaux, fol. 293.

En rendant un livre qui explique les songes :

1. Un moment. etc.

En envoyant l'histoire de la princesse de Montpensier :

2. Princesse, vos tristes malheurs.

Sur le mesme sujet :

3. Si vous ne pouvez sans pleurer,

En donnant le recueil des chansons :

4. Aminte pour qui je soupire...

En envoyant le recueil des portraits :

5. Si l'on prenoit les plus beaux traits...

Sur le mesme sujet :

6. On n'a pas encore peint une beauté charmante...

Sur le mesme sujet encore :

7. Je vous donne tous les portraits...
8. Vous rougissez quand d'un air doux et tendre...
9. Astre de qui la cruauté...
10. Si l'amour est si doux dans le commencement...

Sur un portrait :

11. Quand après vous avoir suivie...

Dépit :

12. Foible dépit, qui nuit et jour...

Sur le mesme sujet:

13. Cruel dépit dont je ressens l'effort...
14. Philis, il faut estre insensible...

Sur le nom de Sylvie, écrit de sa main :

15. Caractères puissants, dont mes sens sont charmez...
16. Avoir esté chéry d'une beauté supresme...
17. Quoy ! pour oser brusler pour vous...
18. Depuis que je vous sers, rigoureuse Climène...

Sur un soupir :

19. Je le croy comme vous, madame...
20. Ah! laissez-la l'astrologie...

87. Lettre de M. l'evesque d'Alet au Roy, du 25 aoust 1664, fol. 397.

Sire, la conduite si pleine de justice et de bonté, etc.

88. Virelay, fol. 401.

O l'estrange bestise!...

89. Vers qui ont esté retranchés du poëme de la peinture de M. Perraut, fol. 405.

Page XI ensuite de ce vers qui est le 22, etc.

90. (*Pièce de 7 vers sans titre.*), fol. 407.

On ne me connoist plus, je ne suis plus moy-mesme.

91. Sonnet, fol. 409.

Peuples où courez-vous? est-ce à la cathédrale?
L'abbé de Fromentière...

92. Madrigal, fol. 411.

D'Albret, ce digne mareschal...

Autre, pour le Roy :

L'amour, la gloire et la fortune...

93. Remarques sur la traduction des huict livres d'Origène contre Cesle, par M. le président Cousin, fol. 413

Sur la préface. —Je n'ay pas trouvé que la première période, etc.

94. Ode pour le Roy, par Leclerc, p. 423.

Doux et sacré troupeau qui, content de soy-mesme.

95. Pour M. le mareschal du Plessis, sur sa duché. Sonnet de Benserade, fol. 433.

Ce titre glorieux que vous avez reçeu...

96. Madrigal de Saint-Pavin, fol. 435.

Belle Iris, toutes vos bontez...

97. Madrigal de mademoiselle de la Vigne à mademoiselle Dupré, en luy envoyant pour estrennes, le premier jour de l'an 1666, des tablettes où il y avoit un miroir, fol. 435.

Pour gagner mille cœurs vos yeux ont des appas, etc.

98. Avant que mademoiselle Dupré eust receu ces madrigaux, de mademoiselle de la Vigne, elle luy envoya celuy-cy, fol. 435.

Nous ne sommes pas bût à but, etc.

99. Sonnet de l'abbé Bertaud, fol. 435.

Je vivois en repos du peu que mes ayeux
En mourant, etc.

100. Sur la mort de la reyne-mère. Sonnet, par Benserade,

Vous qui fustes si grans, et qui n'estes plus rien, etc.

101. Sonnet à la Reyne sur la naissance de Madame, par Benserade, fol. 439.

Adorable princesse, honneur des souveraines,
Thérèse, etc.

102. Sonnet au Roy sur la mort de Madame, par Benserade, fol. 439.

Roy, l'exemple des roys, mettez-vous en repos, etc.

103. Sonnet, fol. 441.

Ministre avare et lasche, esclave malheureux...

Madrigal.

Il faut pendre Fouquet, j'en demeure d'accord, etc.

104. Sonnet par madame Deshoulières, sur des bouts rymez à la louange de l'or.

Ce métal précieux, cette fatale.... pluye, etc.

105. Sonnet de bouts rymez sur une taxe, par madame de Plabuisson, fol. 443.

Vous voulez des louis, pleûst au roy que j'en.... eusse, etc.

106. Sur le jeu du reversy, à mademoiselle de Sévigné. — Stances par Saint-Pavin, fol. 441.

La jeune Iris n'a de soucy..., etc.

107. Sonnet, par Saint-Pavin, fol. 447.

Quel prompt et cruel changement..., etc.

Autre.

Quand d'un esprit doux et discret, etc.

108. Au Roy, stances, fol. 449.

Pour avoir exercé quelque temps un office..., etc.

109. A M. C. Madrigal, fol. 451.

Seigneur, mon infortune est icy remarquable, etc.

Autre à M. L. D. de S. A.

Vous, que les beaux esprits, les braves, les galants. .

Résolution :

Enfin, je parviens à mon but..., etc,

110. Requeste à madame de Montausier, pour entrer chez les filles de la Reyne, fol. 453.

Dangeau vous demande une grâce, etc.

Réponse :

Vous demandez si bien qu'on ne peut refuser, etc.

111. Impromptu fait par le Roy et envoyé de Saint-Germain à Monsieur son frère, à Villiers-Cotterets, fol. 455.

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant.., etc.

112. Impromptu, fait pour le marquis de Dangeau, en présence du Roy et par son commandement, sur une absence, fol. 445.

Loin de Philis, je suis loin de moy-mesme, etc.

113. Impromptu, par le marquis Dangeau : de Villiers-Cotterets, fol. 457.

Le roy se voulant délasser de ses grandes occupations...

114. Pour le chevalier Bernin travaillant à la statue du Roy. — Sonnet par l'abbé Testu-Mauroy, fol. 462.

Pendant que d'un grand roy tu cherches la figure, etc.

115. Lettre écrite (*en blanc*), à une demoiselle de Fontainebleau, le 3 novembre 1661, fol. 465.

Coralté, je reviens, et je quitte ces lieux...

116. Portrait de Caliste, fol. 479.

Je veux peindre en ces vers une jeune beauté.

117. Le mont Saint-Michel, à madame la marquise de Sévigné, fol. 485.

Vous l'avez veu, madame, et pouvez me dédire..

118. Excuse de faire le portrait de madame la princesse de Tarente, fol. 488.

Je n'ay point de pinceau...

119. Stances pour Élise représentant Alcibiade, fol. 497.

Que ta beauté, divine Élise...

120. Sur la retraitte des religieuses de la campagne dans Paris, pendant la guerre, fol. 503.

Quelle terre en beautez fertile...

121. Paroles sur la courante : *Iris, craignez l'amour*, fol. 507.

On peut railler la mort quand on se porte bien.

122. Lettre à M. Pellisson, fol. 509.

Qu'on est heureux alors qu'on ne doit rien!

123. Portrait de (*en blanc*) sous le nom de Philis, par Le Clerc, fol. 513.

Enfin, vous m'ordonnez de prendre le pinceau...

124. Sonnet burlesque sur la bataille navale des Anglois et des Hollandois, 1665, par M. Belin, fol. 525.

Amsterdam, Roterdam, et vous, monsieur Opdam,
Vous voulez donc...

125. Sonnet.

Voyant que dans Paris tout estoit morne et triste

Autre.

Quel objet plein d'horreur se présente à ma veue?

Autre sur les vents. *Signé* BELIN.

Pères de la tempeste, et frères du tonnerre.

126. Aux jésuites qui ont exposé sur l'autel de leur eglise du college de Clermont un tableau profane où plusieurs divinitez de la Fable estoyent peintes toutes nues. Sonnet, fol. 531.

Hypocrites zélés, enflez d'un vain renom...

Rondeau.

Il faut signer le benoist formulaire...

Autre.

Boucherat, d'Ormesson, retirez-vous tous deux...

127. Sur le voyage de l'abbé de Richelieu en Allemagne, pour porter les armes contre le Turc. Épigramme, fol. 533.

Ce bon abbé de Richelieu...

128. A M. Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, nommé à l'évesché d'Agen. Épigramme, fol. 533.

La cour de vos sermons ravie....

Autre pour un bénéficier résolu de signer le formulaire pour conserver son bénéfice. Épigramme. (*Ib.*)

Contre Jansénius j'ay la plume à la main.

129. Chanson.

Le bon père Annat... a conclu l'affaire...

130. Stances à monseigneur le comte de Saint-Pol, par Lepul.

Prince, j'avois prédit qu'un jour.

131. L'hermite, nouvelle tirée des Cent nouvelles nouvelles, fol. 535.

Dame Luxure et dame Hypocrisie...

132. Ode au Roy sur la défaite des Turcs en Hongrie, par Lepul, 547.

Enfin le ciel propice aux desseins de la France.

133. Les cordeliers de Catalogne, nouvelle tirée des Cent nouvelles nouvelles, fol. 551.

Je voux veux conter la besongne...

134. Mazet de Lamporechio, fol. 559.

Le voile n'est le rempart le plus seur...

135. Histoire de la duchesse de Chastillon (*Extr. de l'hist. amour. des Gaules, éd. de Cologne*), fol. 567.

Isabelle-Angélique de Montmorency, fille de Bouteville...

136. L'histoire amoureuse de France, livre second, fol. 591.

Dans ce temps-là, madame d'Olonne estoit allée, etc.

137. L'histoire de madame de Monglas et de Bussy, fol. 613.

Cinq ans avant la broüillerie de madame de Sévigny, etc.

138. La vérité reconnue au fait de la possession des religieuses de Sainte-Ursule de la ville d'Aussonne, fol. 635.

Ordinavit in me charitatem.— Jamais l'ordre, etc.

139. A madame le Coq, du 10 may 1658 (*sans signature*), fol. 703.

J'avois grand besoin, madame, de tous les régales, etc.

140. Le portrait d'Iris. Signé Péraut, fol. 709.

De l'objet le plus beau qui soit en la nature.

Autre. — Portrait de la voix d'Iris. (*Ib.*)

Je chante les beautez d'une voix sans pareille,

141. Portrait de M. de Lignières, fait par madame de Sourlie[illegible], fol. 717.

Puisque vous le voulez, je vay faire l'image...

142. Troisiesme lettre escrite par M. l'evesque d'Angers au Roy, touchant la signature du formulaire. A Angers ce 17 septembre 1662, fol. 721.

Sire, ayant autant de passion que j'en ay pour, etc.

143. Response de M. l'evesque d'Angers à la lettre du 19 aoust 1662, que M. le Nonce luy a escrite, touchant la signature du formulaire. A Angers, ce 17 septembre 1662, fol. 721.

Monseigneur, Comme je me tiens fort obligé de la lettre, etc.

144. De madame de Montausier à madame la comtesse de Maure. De Fontainebleau, le 30 septembre 1661. — Elle répond au compliment que madame la comtesse de Maure luy avoit fait sur ce que le Roy l'a choisie pour estre gouvernante de ses enfants, fol. 741.

Vrayment je m'en fie bien en vous et en M. le comte de Maure, etc.

145. Portrait de madame la duchesse de la Trémoille fait par elle-même, fol. 743.

Puisque la suffisance d'un peintre dépend, etc.

146. Portrait de M. le prince de Tarante fait à (*en blanc*) au mois de novembre 1657, fol. 747.

Je suis si persuadé que personne ne me connoist, etc.

147. Le portrait de madame la princesse de Tarente, fait par elle-même, fol. 755.

Comme il n'y a personne qui ne soit accusé, etc.

148. Portrait de mademoiselle de la Trémoille fait par elle-mesme, fol. 759.

Bien que je sois persuadée que j'ay beaucoup plus de défauts, etc.

149. Portrait de Doris, envoyé à Élise, qui l'avoit demandé, fol. 763.

Puisque vous me commandez, chère Élise, de vous faire, etc.

150. Portrait du marquis M., fol. 767.

L'on m'a dit que l'on fait le portrait des autres, etc.

151. Portrait de la Reyne, fait par madame la comtesse de Brienne la mère, 1658, fol. 771.

Il est permis aux grands peintres de prendre de grands, etc.

152. Portrait de madame Saintot, fait par elle-mesme au mois d'aoust 1658, fol. 775.

Puisque je me suis engagée et que je vous ay promis, etc

153. Portrait de madame de Pontac fait par elle-mesme pour obéir au commandement absolu de Mademoiselle. 1658, fol. 771.

Je fais mon portrait parce que le sujet ne mérite pas, etc.

154. Portrait de madame la marquise de Maulny fait par elle-mesme, fol. 783.

Puisque c'est la mode de faire son portrait, etc.

155. Portrait de mademoiselle de Vaux par une religieuse de ses amies, fol. 791.

Madame, il y a de certaines choses auxquelles nous nous engageons, etc.

156. Portrait de madame la marquise de Kergeu, fol. 795.

Vous ne me pourriez, ma chère cousine, donner de preuve plus certaine, etc.

157. Portrait d'une dame addressé à elle-mesme par une fille, suivant l'ordre qu'elle en avoit receu d'une autre dame, que toutes deux appellent leur maîtresse, fol. 799.

De tous les commandements dont nostre belle maîtresse, etc.

158. Paraphrase du LIIIe chapitre d'Ésaïe, commençant par la fin du LIIe, fol. 807.

Voicy mon serviteur qui servira à mon conseil, etc.

159. (*Pièce galante en vers*), fol. 815.

Vers les bords du fleuve fatal
Qui porte les morts, etc.

160. Autre, fol. 827.

Tu me prives de ta présence
Par le soin que tu prens, etc.

161. Portrait de madame de Choisy fait par Mademoiselle, sous le nom de la Charmante exilée, pendant qu'elle estoit retirée en Normandie, par ordre de la cour, 1658. fol. 845.

J'avois toujours hésité à faire vostre portrait, etc.

162. Stances de M. de Montplesir, par une jeune fille de douze ans, qui, s'en retournant à la cour de Bruxelles, passa par Arras, où elle fut régalée par l'auteur, lequel luy écrivit de suite des douceurs sur son extrême beauté, ce qu'elle feignit de ne pas entendre, comme des choses qu'elle trouvoit trop absurdes pour sa jeunesse et son peu d'esprit, fol. 849.

Condé, qui pouvez tout charmer...

163. Imitation de l'ode d'Horace qui commence *Thyrrhena regum progenies*, et qui est la 29e du 3e livre. Adressée à Meunac, fol. 851.

Digne héritier de tes dignes ancestres....

164. A Rouen, le 16 décembre 1659. — L'incomparable Sapho est suppliée de mander son avis à l'illustre Aspasie, touchant deux épigrammes faits pour une belle dame de sa connoissance, qui, par un excès d'estime, avoit baisé la main gauche de l'auteur. Il y a partage pour juger lequel est le plus galant : l'un a plus d'effort de pensée, et l'autre a quelque chose de plus simple et plus naturel.

Épigramme.

Je ne veux plus devoir à des gens comme vous,
Je vous trouve, etc. CORNEILLE.

165. Autre (*épigramme*) sur le mesme sujet. Signé, CORNEILLE.

Mes deux mains, à l'envy, disputent de leur gloire.

166. Response de l'incomparable Sapho à la seconde épigramme de M. Corneille, fol. 860.

Si vous parlez sincèrement
Lorsque vous préferez, etc.

167. De Sapho au mage de Sidon. De Paris, le 21 octobre 1658. (vers et prose), fol. 863.

Vostre cœur n'a point de tendresse,
Si vous estiez jaloux, etc.

168. De M. de Raincy à mademoiselle de Scudery. De Paris, le 26 septembre 1657, fol. 865.

Pour vous empêcher de perdre le souvenir du, etc.

169. Acte de profession de foi et absolution d'hérésie de Guy Mauclerc, seigneur de la Musanchère. 15 aoust 1671, fol. 869.

Je, messire Guy Mauclerc, seigneur de la Muzanchère, etc.

170. (***Lettre de l'électeur de Brandebourg au roy de France***)**, de Cologne sur la Spire, ce 14 novembre 1666, fol. 873.**

Monseigneur mon très-honoré cousin, quand j'ay tesmoigné à Vostre Majesté, l'inquiétude, etc.

171. Relation d'un voyage fait par M. de Bachaumont et M. Chapelle chez M. d'Ambijoux, fol. 377.

Nous passions les journées dans une petite isle, etc.

172. Daphnide la belle veuve et Amarylle, l'infante de Bourneuf. — Stances de la Menardière, fol. 889.

Recueil de mille attraits différents et semblables etc.

173. Élégie, fol. 893.

Quel démon ennemy de ma secrète joye.

174. Sur un petit sac à mettre des papiers, envoyé à M. de Pellisson, avec ce titre : Le petit sac de velours ras vert à M. de Pellison, avec la response au petit sac, fol. 909.

Vous qui d'un petit sac avez conté l'histoire, etc.

175. Sur le départ d'Iris. Signé Corneille l'aîné, fol 911.

Allez, charmante Iris, allez en d'autres lieux,
Semer, etc.

Déclaration d'amour à Iris, signé, Corneille le cadet, fol. 915.

Iris, je vais parler, c'est trop de violence.

177. Portrait de Mademoiselle fait par madame la comtesse de la Suse, fol. 919.

Fille du souverain des dieux...

178. Sur la guérison de Sa Majesté. Signé Benserade, fol. 923.

Puisqu'il faut que les beaux esprits.

179. Sur la maladie du Roy. Signé Monplesir, fol. 927.

Que le sort des mortels a de vicissitudes...

180. Le labyrinthe de Versailles, fol. 939.

Entre les beautez presque infinies qui composent, etc.

181. Epistre chagrine à monseigneur le mareschal d'Albret, fol. 943.

Brave d'Albret, dont l'éclatant renom, etc.

182. Lettre en vers. Sans sign., fol. 955.

Prenez le soin de corriger...

183. Le malheureux de tout point. Sonnet, fol. 959.

Perdre père, crédit, fortune, bien, maistresse,
Et le meilleur amy, etc.

Autre pour Iris, en luy envoyant un ruban d'Angleterre couleur de feu, pour une discrétion.

Ce galant, belle Iris, qu'une heureuse fortune...

Autre. — Les sorts différents, fol. 960.

Que vostre sort, Philis, à mon sort est contraire.

Autre. Pour le jour des morts. Signé Benserade.

D'où vient cette lugubre et funeste tempeste !

184. Epigramme pour un gentilhomme qui brûla ses cheveux en présence d'une belle dame, fol. 963.

Quoy ! Tyrcis, auprès de tes feux,

Autre.

L'amour, dit-il, le favorise,

Autre.

De ce beau cabinet la richesse est extrême.

Autre.

Il n'escrit que des nouveautez

185. *Sept madrigaux*, fol. 965 et 966.

186. L'innocent malheureux. Stances, fol. 967.

De Philis et du ciel je suis abandonné...

187. Doutes amoureux heureusement finis. Stances, fol. 968.

Est-il bien vray, Philis, qu'enfin je suis vainqueur?

188. A Climène, fol. 971.

Depuis que chargé de vos fers.

189. A Iris, fol. 973.

Iris, digne d'estre adorée, etc.

Autre. A madame D... Signé Verderonne.

A vous, la veuve sans pareille, etc.

190. Elégie pour madame D... Signé Verderonne, fol. 970.

Je voudrois bien savoir, Philis, si je vous ayme, etc.

191. Adieu à une dévote. Stances, 983.

Philis, vous courez les sermons, etc.

Autre. La coquette.

Caliste, vous seriez parfaite, etc.

Autre. Pour une dame coquette.

Je dors la grasse matinée, etc.

192. Requeste à une amante intéressée. Ode. Signé Mareuil, fol. 986.

Beauté pour qui je meurs d'amour...

193. Portrait du berger du Val-du-Loir, faict par luy-mesme peu de jours avant sa mort, fol. 987.

Sans me piquer de portraiture, etc.

194. De M. Boileau à M le Chancelier, 1660, fol. 993.

Monseigneur, il ne restoit plus que Scarron à paroistre sur les rangs, etc.

195. Dialogue d'Alcidon et d'Aminte, imitation d'Horace. Stances Signé Chantreau le Fèvre, fol. 805.

Alcidon. — Tandis que je fus seul à régner dans ton âme. etc.

196. Eglogue. Signé mademoiselle Desjardins, fol. 897.

Dans ces lieux éloignez du bruit et de la cour, etc.

197. De mademoiselle de Scudery à M. du Raincy. D'Athis, le 28 septembre 1657, fol. 901.

Que vous connoissez bien cette douce folie, etc.

198. Lettre de mademoiselle de Scudery à une personne inconnue qui luy avoit envoyé un présent. Du (*en blanc*) may 1656, fol. 905.

J'avoue ingénument que je ne puis deviner, etc.

199. Sur la mort de mademoiselle de la Luzerne. Sonnet. Signé Bardou.

Non, Philis, je n'ay point d'assez sombres couleurs, etc.

Autre. Sur la mesme.

La parque lasse d'ouïr dire...

Deux autres sonnets sur la même, l'un par du Bosc, et l'autre par Vendeuvre le jeune.

200. Sur la mesme. Sonnet par Verrière, fol. 1003.

Autre, par La Luzerne Carray.

Autre, par de Bougy.

Madrigal, par de Monlesens.

Sonnet, par de Lengle le jeune.

Autre, par Le Petit, de Rouen.

201. Dialogue de Vénus avec Cupidon, par Lepetit, de Rouen, fol. 1005.

Sitost que des beaux yeux d'Iris...

202. Épitaphe, *sig.* de Brieux, fol. 1006.

Icy gist un frère aymable.

203. ***Vers à Anne de Bourbon*, fol. 1009.**

Adorable et belle princesse, etc.

204. Vers, fol. 1013.

Gourmand et généreux Chambon, etc.

205. Autres, fol 1015.

Trompette, sonne pour la guerre, etc.

206. Abbrégé de la farce des Précieuses, fait par mademoiselle Des Jardins. A madame de Morangis, fol. 1017.

J'ay trop de passion de vous obéir toute ma vie, etc

207. Sonnet de la mesme sur une jouissance, fol. 1023.

Aujourd'hui, dans tes bras, j'ay demeuré pâmée, etc.

208. De mademoiselle Des Jardins à M. l'abbé du Buisson. Du ... mars 1660, fol. 1025.

Depuis le jour de notre connoissance...

209. D'elle-mesme à M. Patru. Du ... mars 1660, fol. 1026.

Vous me dites hier, si j'ay bonne memoire, etc.

210 A Dieu. Hymne seconde, de Synésius, fol. 1027.

Voicy l'Aurore aux doigts de rose...

211. Estrennes pour S. Alt. Sérénissime, monseigneur le duc d'Anguien. A Francfort, le beau premier jour de l'an 1658, fol. 1031

Auguste sang de nos monarques...

212. Lettre du chien de madame Deshoulières à M. le comte de la Tour, fol. 1039.

Pour vous marquer mon courroux...

213. Paroles pour chanter. — 6 couplets, fol. 1041.

Vos mépris, tous les jours, augmentent mon martyre,...

214. Madrigaux de M. de la Loubière, fol. 1042.

Sans l'espérance,
Dont le langage, etc.

215. Descartes, A mademoiselle de la Vigne, fol. 1045.

Merveille de nos jours, belle et sage héroïne, etc.

216. Lavinie. A M. Descartes, fol. 1047.

Quoy ! vous m'apparoissez, ombre illustre et savante!

217. Pour Madame. Sonnet, *sig.* l'abbé Tallemant, fol. 1049.

Je suis née au milieu du trouble et de la guerre...

218. Bouts rimez, fol. 1051.

Ne pouvoir en amour goûter un plaisir... pur

219. **Bouts rimez sur la musique, *sig.* Leclerc, fol. 1059.**

La cigale vaut mieux que la more... ecrevisse, etc.

220. **Virelay, fol. 1065.**

Jamais prison ne fut belle,...

221. **Stances, fol. 1069.**

Quand l'amant à qui l'on seut plaire...

222. **Paroles pour un air, fol. 1070.**

Pour excuser ce que l'on ayme...

223. **Madrigal, fol. 1071.**

Je ne vous voy que rarement.

224. **Fable, fol. 1071.**

Une poule jeune et sage, etc.

225. **Trois sonnets.**

Par grâce, belle Iris, par générosité...
Ne me reprochez plus que je suis infidelle...
Laissez dans votre cœur triompher la clémence...

226. **Chansons, fol. 1077.**

Le plus heureux amant languit, pleure et soupire...

227. **Le Palais des Plaisirs, par M. l'abbé de Montigny, pour réponse au Séjour des Ennuis, de M. de Monplaisir, fol. 1081.**

Aux bords toujours fleuris que le dieu de la Seine.

228. **Vers bégues, à la louange de M. Rose, par M. Bourdelat, avec la réponse, fol. 1085.**

Pour nostre amy, Muse, fays un effort... fort.

229. **Impromptu de M. Pellisson, pour réponse à la question faite par le Roy, s'il faut dire vingt et un chevals, ou vingt et un chevaux, fol. 1085.**

Je crois que vingt et un Cesars...

230. **Jugement sur les pauvres vers bégues des sieurs Bourdelot et Pellisson, fol. 1086.**

Graves bégayeurs de qui la muse... muse.

231. **Echo, sur le voyage du Roy en Franche-Comté, fol. 1087.**

Louer mon Roy, qui seul vaut plus de trois... rois.

232. **Au Roy. *Signé* Boyer, fol. 1089.**

Quoy! toute la Franche-Comté.

233. **Au Roy, sur son retour de la Franche-Comté, fol. 1091.**

Plus viste que l'éclair, plus ardent que la foudre,
Villes, etc.

234. **Excuse. *Signé* Cotin.**

Impatiente ardeur de mon âme enflammée...

235. Ode au Roy, version, fol. 1093.

Celui qui sçait forcer des villes...

236. A une dame qui demandoit des nouvelles d'une blessure, madrigal, fol. 1097.

Par un effet de l'amitié...

Suivent six autres madrigaux et un bouquet.

237. Vers de M. de Nevers à madame la duchesse Mazarin, sa sœur, fol. 1101.

Vous, de tout l'univers, unique en votre espèce...

238. Madrigaux, fol. 1105 à 1108.

Vostre maxime n'est pas bonne...

Suivent quinze autres madrigaux.

239. La feste de Versailles du 18e juillet 1668. — A M. le marquis de la Fuente, fol. 1109.

Quand vous ne seriez plus aussi sensible, etc.

240. Pièce (*sans titre*), fol. 1121.

Il est fascheux le jubilé...

241. L'arrière-ban de l'église militante, fol. 1147.

Clément neuf par la Providence
Du Créateur, etc.

242. Madrigal, fol. 1152.

Tu dis qu'en regardant de près...

243. Lettre galante, prose et vers, fol. 1123.

Vous m'ordonnâtes hier, madame, de vous aller chercher, etc.

244. Madrigal, fol. 1131.

Le fier mahométan se déclare, il vous ayme...

245. Songe de madame la marquise de la Baume, fol. 1135.

Après avoir esté six ou sept heures dans, etc.

246. Lettre à une fille qu'épousoit un officier suisse. Prose et vers, fol. 4143.

Il faut que la république des Suisses...

247. Pour un rossignol attaché par une chaine à un arbre sur lequel il est. Stances, fol. 1155.

Quoyque j'ayme la liberté....

248. A mademoiselle de Châteauneuf, à laquelle on avoit dit qu'il y a un jésuite à Paris qui luy ressemble : vers irréguliers, fol. 1157.

Je viens, charmante Iris, d'apprendre une nouvelle...

249. L'aigle, le moineau et le perroquet, fable, fol. 1161.

Tout est perdu, disoit un perroquet.... etc.

250. Lettre de M. le marquis de Bregis à sa femme, sur le mariage de sa fille, fol. 1165.

Si l'on vous doit louer comme une mère habile...

251. Sur la plaisante avanture de Cressé et de Grezel. Stances, fol. 1169.

On avoit creu jusqu'à ce jour
Que pour guérir, etc.

252. Au Roy pour la liberté de Monnerot. Sonnet, fol. 1170.

Sire, écoutez la voix d'un sujet qui supplie...

253. Sonnet, fol. 1171.

Assembler une armée, y joindre vostre bras, etc.

254. Sur le mouchoir présenté à madame le Camus par l'ambassadeur turc, pour l'avoir trouvée la plus belle, fol. 1173.

Aymable Philis, quoyqu'on die..., étc.

255. Vers envoyés à madame le Camus sur le mesme sujet, madrigal, fol. 1174.

L'ambassadeur mahométan...

256. Billet à madame le Camus sur ce que l'envoyé du Grand Seigneur lui jetta le mouchoir au milieu de plus de cinquante belles dames qui l'estoyent allé voir à Issy, fol. 1175.

Demandez-vous ce qu'il vient faire...

Et trois autres madrigaux à la même.

257. Jouissance; imité d'Ovide, stances, fol. 1177.

Accablé de l'inquiétude...

258. Pour une demoiselle tourmentée par un esprit. Stances, fol. 1179.

Ce n'est donc pas assez pour estre aimé de vous, etc.

259. A M. le duc de Montausier : sonnet par l'abbé de Montigny, fol. 1181.

Ta solide vertu fait pencher la balance,
L'enfant né pour régner, etc.

260. Nel conclave dopo la morte di papa Alessandro VII, sonnetto, fol. 1185.

Papa gl' ebrei vorebber Ginetti...

261. Question. Lequel est moins avantageux pour la gloire

d'un amant, ou qu'il change le premier, ou qu'on le change? Réponse, fol. 1187.

Si l'on doit aymer constamment...

Suivent dix-huit autres questions de ce genre.

262. Madrigal, fol. 1200.

Pour peu que tu sois juste, amour...

263. Epithalame, fol. 1203.

Enfin, Filis, l'amour, à ce qu'on nous a dit,
Vient d'emporter, etc.

264. Sonnet sur un solitaire enfermé dans sa cellule, en forme d'épitaphe, fol 1205.

Passant, si ton esprit est assez curieux...

265. Sur des mouches, stances, fol. 1206.

Vous empruntez des traits de la bonne faiseuse,
Et vous les employez, etc.

266. Madrigal, *ib*.

Des deux Bérénices qu'on joue...

267. Le Parnasse poussé à bout. A M. Chapelain, *signé* Perraut, fol. 1207.

Je suis au désespoir de n'avoir pu rien faire

268. A Champigny, ce 19e novembre 1657, prose et vers, fol. 1219.

Il semble que depuis vostre départ le temps nous ait aidé, etc.

269. Proverbe satirique pour la cour, fol. 1239.

Le Roy. Il n'est point de laides amours.

270. Poëme sur l'accomplissement du mariage de Leurs Majestez, dédié à mademoiselle de Beauvais, *signé* Benserade.

Je veux chanter le royal hyménée...

271. A M. le chevalier de Lorraine, par M. de Benserade, vers et prose, 1251.

Ne vous exposez plus si fort, etc.

Fin du tome IX.)

COMTÉ D'ARMAGNAC. — LE GERS.

La province d'Armagnac étoit comprise dans le gouvernement de Gascogne; elle avoit une étendue de 36 lieues de long sur 25 de large, et étoit bornée à l'ouest par la Garonne, à l'occident par la Gascogne particulière, au septentrion par le Condomois et l'Agenois. Auch en étoit le capitale; on y trouvoit les vicomtés et seigneuries de Fezensac, d'Armagnac, de Biran (*Gers*) et Boran, les vicomtés de Lomagne, d'Auvillars, de Fezensaguet, de Bruilhoir — Les seigneuries de Lectoure (*Gers*), d'Ansan (*Gers*), Rivière-Basse, Aure, Magnoal, Nesterre et Baresse. On y comptoit plus de mille huit cents fiefs sujets au ban et à l'arrière-ban. — La maison d'Armagnac faisoit remonter son origine aux premiers temps de la monarchie et se disoit descendante de Clovis par les ducs d'Aquitaine et de Gascogne. On connoît la fin lamentable de la lignée masculine de cette illustre maison, sous le débonnaire roi Louis XI. Le duc d'Alençon, qui devint l'époux de Marguerite de Valois et que la défaite de Pavie, à tort ou à raison, a déshonoré, étoit le dernier rejeton des d'Armagnac. par Marie d'Armagnac, sœur de Charles et de Jean V. Nonobstant la confiscation de 1481, il s'étoit porté héritier du comté d'Armagnac, en vertu du testament de son oncle. — C'est pour terminer tout différend que François Ier lui avoit donné la main de sa sœur Marguerite. Charles d'Alençon étant mort sans postérité, 1525, le domaine d'Armagnac entra définitivement dans celui de la couronne. Ainsi s'eteignit la souche légitime de cette maison; mais vivante encore dans ses rameaux, elle engendra la lignée des vicomtés de Fezensaguet et celle des ducs de Nemours. Les armes premières des d'Armagnac étoient *d'argent au lion de gueules* : aux deux côtés de l'écu, les gantelets ou dextrochères sortant d'un nuage et portant une épée de connestable mise en pal : au milieu l'ancre d'amiral, et en sautoir, un bâton de maréchal de France et une crosse d'archevêque.

Le département du Gers, situé entre ceux de Lot-et-Garonne au nord, des Landes à l'ouest, des Hautes-Pyrénées au sud, de la Haute-Garonne et de Tarn et-Garonne à l'est, se divise en cinq arrondissements dont les chefs-lieux sont Auch, Condom, Lectoure, Lombez et Mirande; 28 cantons et 470 communes. Il est composé

de plusieurs parties de la Gascogne qui sont l'Armagnac principalement, l'Astarac, le Comingeois et le Condomois. — On voit que tout ce qui concerne l'histoire de ce département est essentiellement lié à celle des comtes d'Armagnac et des comtes de Cominges. — Nous avons précédemment donné (t. III, p. 118 et 238) le dépouillement du Trésor des Chartes pour ce qui concerne le comté de Cominges et le pays de Foix. Nous allons inventorier ceux des titres d'Armagnac dont nous avons aujourd'hui la disposition. Grâce aux travaux du président Doat, la meilleure partie des archives si riches de la maison d'Armagnac et des contrées qui avoisinoient le comté, survivent aux ruines, aux désastres de la Révolution, qui s'est montrée impitoyable en ce pays pour les titres féodaux. Aussi les archives départementales sont-elles aujourd'hui fort appauvries. Nous croyons donc rendre un véritable service aux personnes qui veulent étudier l'histoire de ce pays, si remué et si illustre, de commencer la publication de notre travail. — Voici d'abord quelques documents sur l'église d'Auch, et sur le Gers en particulier

---

5192. — 1. Chartes et pièces relatives aux impositions mises par les Papes et les rois de France sur l'évesché d'Auch. (*Gaign*. 116.)

2. Le Roy demande au cardinal de Ferrare, archevesque d'Auch, de faire assembler son clergé pour lever sur tous les gens d'Église de son diocèse un don gratuit de 23,838 liv. 1er février 1552. (*Id.*, n° 6.)

5193. Coustumes des lieux où M. l'abbé de Berdoües (diocèse d'Auch, en Armagnac) prend droit de dismes. 1563 et 1663. (*Arch. Imp. L.* 1146[1].)

5194. Notice biographique sur monseigneur Armand Tristan de la Baume de Suze, archevesque d'Auch en 1695. (*Id.*)

5195. Résultat sommaire du procès-verbal de l'assemblée de messeigneurs les évesques de la province d'Auch, tenue par ordre du Roy, dans le château archiépiscopal de Mazeretes, le 2e jour de juin, l'an de grâce 1699. (*Id.*)

5196. Extrait d'une lettre de monseigneur de Larroque, à Auch, ce 9 février 1701. — Notice sur la cathédrale d'Auch. (*Id.*)

5197. Instruction pro confessariis et concionatoribus diœcesis Ausciensis, MDCCIV. (*Id.*)

5198. Extrait d'une lettre écrite par M. le Chancelier, le 25 janvier 1744, aux officiers du présidial d'Auch, sur une difficulté qui s'estoit élevée entre M. l'archevesque de la même ville et les officiers au sujet de la posture dans laquelle ils doivent être pour recevoir la bénédiction épiscopale. — L'on voit dans le rapport d'agence de 1715, p. 72, que pareille contestation fut décidée en faveur de l'archevesque de Reims contre les officiers du présidial de cette ville, et que lorsque le prélat en fit ses remerciemens au Roy, Sa Majesté lui dit qu'en pareil cas elle se mettroit elle-même à genoux. (*Id.*)

5199. Histoire du monastère de Condom, ordre de Saint-Benoît, écrite au XIVe siècle. (*F. lat* 5652.)

5200. Les antiquités de Lectoure. (*Supl. fr.* 2439.)

5201. Extrait du pouillé du diocèse de Lectoure. — Role de tous les bénéfices du diocèse de Lectoure. (*Font.* 29a. fol. 99 à 103.)

5202. Inventaire des tiltres qui sont au thrésor du chasteau de Leytoure. — Inventaire des tiltres du thrésor d'Armaignac qui sont au chasteau de Leytoure. (*F. Doat*, 164., fol. 2 à 169.)

5203. Titres pour la ville de Lectoure depuis 1294 jusqu'en 1447. (*F. Doat*, 97.)

5204. Le Roy Louis XI au grand maistre. — Sur la ville de Lectoure, que M. de Guyenne n'a pas encore restituée en rendant les terres de M. d'Armagnac. — Il est malade à Saint-Sever, de *fièvres cartes*. (*S. fr. Rec. Legrand*, 19.)

5205. Priviléges de la ville de Condom (en langue romane). (*Supl. fr.*, vol 2472., in-fol. vél., lettres gr.)

5206. Privilegium domini Hugonis episcopi Aginnen et Sancii ducis Vasconiæ deliberate Condonniens. ecclesiæ. (*Col. de Champ.*, vol. 14, fol. 147a.)

5207. Confirmatio priviligiorum pro manentibus et habitantibus villæ Cadomi. (*Tr. des ch., Reg.* 195, *act.* 51, fol. 41 v°.)

5208. Histoire du monastère de Condom, ordre de Saint-Benoît, écrite au XIVe siècle (*Anc. f fr.* 5652.)

5209 Notice sur la paroisse de Saint-Yors (Saint-Jeurre.) (*Col. du Lang. top.* 26.)

5210. Pièces concernant l'abbaye de la Case-Dieu, ordre des Prémontrés, diocèse d'Auch, depuis 1284 jusqu'en 1473. (*F. Doat.* vol. 152.)

5211. Pièces concernant l'exercice de la R. P. R., au lieu de Manciet, diocèse d'Auch, et la conservation du temple de Manciet, 1668 (*Arch. Imp. T. T.* 247. *Lias* 83, n° 9.)

5212. Extrait du pouillé du diocèse de Lombez, suffragant de Toulouze. (*Font.* 29ᵃ., fol. 135 à 137.

5213. — 1. Inventaire des titres du trésor de Foix et d'Armagnac (1 *vol. F. Doat.*, 164.)

Nous donnerons plus tard le dépouillement de ce volume.

5214. Généalogie de la maison d'Armagnac. (*Dup.*, 219.)

5215. Notice des pièces concernant la maison d'Armagnac. 1470. (*S. fr.* 2875, *col. Legr.*, *t.* 19.)

5216. Mémoire des terres appartenant aux seigneurs d'Armagnac, situées aux frontières d'Aragon. (*Dup.*, 567.)

5217 Consistance du comté d'Armagnac. Table des gentilshommes tenant à foi et hommage du comté d'Armagnac. (*Id.*, 219.)

5218. De la sénéchaussée d'Armagnac (*S.-Germ.*, 945.)

5319. Table des gentilshommes et autres qui ont recogneu tenir en foy et hommages du comté d'Armagnac, p. 102. (*Duch.*, 9612ᵗ· ᵘ).

5220. Comté d'Armagnac. (*F. Breq.*, vol. 93.)

5221. Mémoires touchant le comté d'Armagnac. (*Colb.*, *vol.* 147, *in-f°*.)

5222. Recueil de différents titres concernant les maisons d'Armagnac, Foix, Berry, Savoye, Hongrie, Auvergne, Sicile, Aquitaine, Albret, Bourgogne, Orange, Astarac et autres, depuis 1360 jusqu'en 1380. Copiés sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque de feu M. Colbert. 1781. (*Sup. f.*, 3692.)

5223. Recueil de pièces concernant Armagnac. (*Sup. fr.*, 47.)

5224. Pièces concernant Armagnac. (*Seril.*, 199.)

5225. Comtes d'Armagnac. (*Seril.*, 206.)

Nous examinerons ultérieurement le contenu de chacune de ces collections et nous signalerons ce qu'elles contiennent, en ne faisant que mentionner les pièces doubles qui s'y trouvent en assez grand nombre

---

SAONE-ET-LOIRE.

Les archives départementales de Saône-et-Loire sont restées fort riches en documents historiques, mais principalement pour ce qui concerne l'histoire de l'église. Pour le clergé séculier, ce sont les nombreux titres des évêchés de Mâcon et de Châlon, des chapitres, cures et chapelles situés dans la circonscription des anciens diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon. Pour le clergé régulier, ce sont les titres des monastères, entre lesquels on distingue particulièrement l'abbaye de Cluny, les chartes de fondations ou de donations, les bulles des Papes, enfin les cartulaires, puis les archives des commanderies de Jérusalem, celles des hôpitaux et léproseries. — Ces deux séries renferment des diplômes des Rois, dont quelques-uns remontent au XIe siècle; un grand nombre de pièces originales des ducs de Bourgogne, antérieures à 1535, et les cartulaires. On remarque dans les papiers de l'évêché de Mâcon des lettres autographes en assez grand nombre et la plupart adressées aux évêques par les rois Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et par divers autres personnages historiques. Quant aux anciennes archives civiles, elles comprennent les délibérations et comptes des États du Maconnois et des anciennes subdivisions de Tournus, Louhans, Châlons, Autun et Charolles. Ces documents remontent à 1346, époque de la création de l'échevinat à Mâcon, et sont relatifs principalement aux impositions et aux travaux publics de la province. — Aux archives se rattachent des protocoles d'anciens gardes-notes et un assez grand nombre de terriers et de censiers, dont plusieurs appartiennent au commencement du XVe siècle. — Si abondantes et si utiles que puissent être ces ar-

chives pour les travailleurs, la Bibliothèque impériale et le grand dépôt des Archives nationales contiennent sur cette partie de l'ancienne Bourgogne d'immenses matériaux qu'il est important de faire connoître. Nous en commençons le catalogue.

Nous rappelons que le département de Saône-et-Loire, formé de cette partie de la Bourgogne qui portoit les noms de Mâconnois, d'Autunois, de Charolois et de Châlonois, est renfermé entre ceux de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Ain, du Rhône et de la Loire, et qu'il est divisé en cinq arrondissements qui ont pour chef-lieu Mâcon, Autun, Châlons-sur-Saône, Charolles et Louhans.

Recueils généraux, cartulaires, etc.

5226. 1. Cartulare ecclesiæ cathedralis S. Vincentii Matiscensis (Mâcon) qui liber incatenatus dicebatur, cujus autographum ab hereticis fuit descriptum ex antiquo codice manu Joannis Bouhier, senatoris divionensis. (En voie de publication par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.) (*Bouh.*, 44.)

2. Titres de la comté de Mâcon. (*Dup.*, 593 *et* 406.)

3. Mémoires touchant les comtés de Mâcon et Auxerre. (*Dup.*, 232.)

4. Notions sur les États du Mâconnois, fol. 41 (*Gaign.*, 453.)

5. Martyrologium ecclesiæ Sancti Petri matisconensis. — Initium desideratur. — Ejusdem ecclesiæ necrologium; XIe et XIIe siècles. (*F. lat.*, 5254.)

6. Cartulare episcopatus cabilonensis continens jura quæ habet episcopus cabilonensis in ecclesiis, beneficiis ecclesiasticis et piis locis diocesis cabilonensis in collationibus institutionibus, recitationibus et procurationis in ordinem digestum, mandato Joannis Germani de Divione episcopi cabilonensis. (*Bouh.*, 36.)

7. Vita et miracula S. Lupi episcopi cabilonensis. (*Duch.*, 85.)

8. Inventaire des pièces et chartes relatives à Châlons. (*Tr. des Ch.*, *Bourg. Châlon*, n° 8.)

9. Cartularium Sancti Marcelli cabilonensis, fol. 69 à 310, pet. in-4°, cap. du 17. (*S.-Germ.*, *lat.*, 1055².)

10. Cartulare Sancti Marcelli, martyris, in suburbio cabilonensi, e vet. cod. descriptum à Joanne Bouhier, senatore divion. 1721. (*Bouh.*, 37.)

11. Cartulaire de Saint-Martin d'Autun, ordre de Saint-Benoît, copié au XVIII[e] siècle. (*Cart.*, 5422.)

12. Martyrologe et nécrologue de la cathédrale d'Autun, manusc rel. sur velin, in-fol., an 1300. (*Anc. suppl.*, 510; *B.*, 44.)

13. Comptes des revenus de l'évêché d'Autun, parch. du XIII[e] siècle. (*Arch. imp. L.*, 1147¹.)

14. La vie de saint Simplice, évêque d'Authun. (*Duch.*, 86.)

15. Cartularium S. Simphoriani, martyris in suburbio civitatis Heduorum. 1 vol. in-4°, min. (*Bouh.*, 127.)

16. Cartularium Sancti Symphoriani eduensis, p. 1 à 69. (*S. Germ. lat.* 1055².)

17. Martyrologe de la cathédrale d'Autun. (*Suppl.*, 510.)

18. Lettres de Germain Theologal d'Autun. (*Bouh.*, 165.)

19. Recherches des anciens comtes d'Autun d'où sont issus les premiers ducs de Bourgogne, par Jean Muquier. (*Lamar.*, 9184.)

20. Antiquités de la ville d'Autun. (*Dup.*, 667.)

21. Antiquités de la ville d'Autun, par Perrin. (*Suppl.*, 836 *et* 1060.)

22. Titres, armoiries, épitaphes de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun. (*Gaign.*, 245.)

23. Catalogue de la bibliothèque cathédrale (sic) d'Autun, par M. de Quincye, bailly de Nivernois. (*Suppl.*, 263.)

24. Extraits du catalogue de la bibliothèque de l'église cathédrale d'Autun, par le marquis de Quincy. (*Id.*, 1062.)

25. Cartulaire de l'église de Saint-Denis de Vergy, diocèse d'Autun, du XIV[e] siècle. (*F. lat.*, 5529 A.)

26 Cartulaire de Sainte-Marie de la Bussiere, ordre de Citeaux, dans le diocèse d'Autun, écrit au XIV[e] siècle. (*Id.*, 5463.)

27. Les droits, héritages, coutumes de l'église paroissiale de Thoisy, au diocèse d'Autun, écrit l'an 1380. (*Id.*, 5529 B.)

28. Historia ordinis Cistersiensium. (*Arsenal hist.*, 25, in-fol.)

29. Pouillé de l'ordre de Citeaux. In-8° obl. pap. 1767. (*S. fr.*, 4199.)

30. Recueil des bulles des Papes concernant l'abbaye de Citeaux, rédigé vers la fin du XV[e] siècle. — Plusieurs de ces bulles, copiées dans le même temps, sont antérieures au XV[e] siècle. 1 v. in-fol., vél. (*Cart.*, 111.)

31. Libellus definitionum ordinis Cisterciencis et alia de eodem ordine. In-4°. (*Id.* 28.)

32. Registrum primum capitulorum ordinis Cisterciensium. (*Id.*, 27.)

33. Chronologia abbatiarum ordinis Cisterciensium. (*Id.*, 26.)

34. Pièces touchant la réforme de l'ordre de Citeaux. 1661, 1682, 1663. — Ménologe de l'ordre. (*S. fr.*, 2420.)

35. Priviléges et ordonnances relatives à cet ordre. (*S.*, 3184.)

36. Lettre de M. de Saulx au parlement de Dijon, sur l'épargne de deniers laissés par feu l'abbé de Citeaux. 15 janvier 1559 (*Lam.*, 9476[4].)

37. Catalogue des monastères et des bénéfices dépendants de l'ordre de Cluni, du XVI[e] siècle. (*F. lat.*, 5654.)

38. Matricula ordinis Cluniacensis, continens nomen, patriam, ætatem et obitum cujusque monachi ab anno 1660. 1789. (*Ars. hist.*, 23, in-fol.)

39. Cartulaire du monastère de Cluny dans le Mâconnois. — O. de S. B., commençant à la fondation de ce monastère jusqu'à l'an 1300. Transcrit au XIV[e] siècle. (*F. lat.*, 5458.)

40. Autre cartulaire du monastère de Cluny. Copie en 1701 (*Id.*, 5459.)

41. Cartularium monasterii Cluniacensis descriptum ex antiquo codice huic monasterio dono dato a Benigno Buherio Divionensi senatus præside et emendatum a Cl. viro Stephano Baluzio. (*Bouh.*, 18 *bis*.)

42. Codex chartaceus in-fol. quo continetur regestum monasterii Cluniacensis, ibi occurrunt — 1° inventarium chartarum nonnullarum sæculi XIIIe et XIVe — 2° Annotationes in redditus, expensas et consuetudines monasterii. XIVe s. et XVe s. (*Cart.*, 139.)

43. Codex chartaceus in-fol. quo continetur regestum Raimundi et Roberti, abbatum monasterii Cluniacensis, XVe s. (*Id.*, 140.)

44. Codex chartaceus in-4° quo continetur regestum archidiaconi exemptionis Cluniacensis, sæc. XVe, XVIe et XVIIe s. (*Id.*, 141.)

45. Codex chartaceus in-fol. quo continentur varii indices chartarum monasterii Cluniacensis. (*Id.*, 142.)

46. Recueil de chartes concernant l'ordre de Cluny, depuis 1221 jusqu'en 1455. (*F. lat.* 5461.)

47. Recueil d'extraits du cartulaire de Cluny. (*Id.*, 5214.)

48. Ordres de Citeaux et Clairvaux, depuis 1088 jusqu'en 1488. — Ordre de Cluny, en 1182, 1262 et 1289. — Ordre de Gramont, en 1092 et 1317, 1 volume. (*F. Doat.*, 17.)

49. Catalogue des monastères et des bénéfices dépendants de l'ordre de Cluny. Du XVIe siècle. (*F. lat.*, 5654.)

50. Déclaration des subjects et justiciables de M. de Beugne, à cause de sa seigneurie de Vitry, acquise par lui des chanoines de Saint-Pierre de Mascon, XVIe s. in-fol. pap. (*Suppl. fr.*, 2753.)

51. Histoire sommaire des comtes du Charolais. (*Decamps.* 71.)

52. Mémoires pour l'histoire de Tournus. (*F. Lamar.*, 10396. 7 à 12.)

5278. Titre de l'an 900 pour Macon et Lyon. (*Dup.*, 702.)

5279. Lettres de Jean, comte de Mascon, et de Alix, sa femme, par lesquelles ils donnent à Joceran le Gros, sire de Brancion, 50 liv. de rente, *matisconens-monetae*, a prendre sur le péage de Mascon l'an 1228. (*Tr. des Ch.* 183. *B. Mascon* n° 1er.)

5280. Lettres du chapitre de Mascon, promettant au Roy et à la Royne Blanche, sa mère, que quand ils en seront requis, ils comparoistront devant leurs majestés pour satisfaire au comte de Mascon de la somme qui lui estoit adjugée, a prendre sur eux : l'an 1228. (*Tr. des Ch.*, 183. *Mascon* n° 2.)

Pareille obligation de H., evesque de Mascon, l'an 1238.

5281. Lettre de Jean, comte de Macon, pour la garde du château de Combra. 1235. (*Dup.*, 518.)

5282. Lettres de Jean, comte de Mascon, et de Alix, sa femme, par lesquelles ils donnent à Estienne, seigneur de Villart, la garde de Cheveriaco et ses appartenances, à la charge que ledit Estienne fera faire une forteresse pour le secours dudit comte, l'an 1225. (*Tr. des Ch.*, 183. *Mascon* n° 3.)

5283. Lettres de Jean de Brancedun Hubert, sieur de Belluoci, recognoissant tenir leurs fiefs du Roy au comté de Mascon, l'an 1236. (*Dup.*, 518.)

5284. Vente faite au Roy par Jean, comte de Mascon, et Alix, sa femme, du comté de Macon. 1238. (*Dup.*, 518.)

5285. Jean de Mascon et Alix, sa femme, vendent au Roy S. Louis le comté de Mascon pour 10,000 liv. ts. en deniers, et mil liv. ts. de rente l'an 1238. (*Tr. des Ch. B.*, 5, n° 2.)

Déjà donné sous un autre titre, t. IV, p. 203. (*N° 41 du f. Harl.*, *f.* 101.)

5286. Lettres de Othon, Duc de Méranie, comte Palatin de Bourgogne, instituant Alix, sa sœur, son héritière pour le tout; et au cas que cette institution ne soit valable, il adopte ladite Alix pour sa fille; si l'un et l'autre ne peut subsister, il veut et ordonne que ses sœurs, qui sont en Allemagne, et qui ne savent la langue bourguignone, aient tout ce qu'il a en Allemagne, et ladite Alix tout son comté de Bourgogne et ce qui en dépend, l'an 1248. (*Tr. des Ch. B.*, 183. *Mascon* n° 5.)

5287. Aveu de Jehan, comte de Bourgongne, et sire de Salins, de tenir à foy et hommage lige de Hugues, duc de Bourgongne,

chastel Salins, Chaucins, le fief de Mascon, chastel Lelni et autres seigneuries, l'an 1252, au mois d'avril. (*Dup.*, 113.)

5288. Lettre par laquelle Hugues, comte de Vienne et seigneur de Peigny, suplie le Roy d'agréer la vente qu'il a faict de ce qu'il avoit au péage de Mascon à un habitant dudit lieu, l'an 1259. (*Tr. des Ch. B.*, 183. *Mascon* n° 6.)

5289. Transaction faicte entre le Roy et Guichard, Evesque de Mascon, et son chapitre, par laquelle ledict Evesque quitte au Roy l'hommage qu'il prétendoit que le Roy estoit tenu lui faire et certain droit sur le vin qu'il appelle *Amoagium*, et tout le droit qu'il avoit au péage de Mascon, fors deux deniers à prendre sur chacun trousseau que l'on porte à Mascon..... 1267. (*Tr. des Ch. B.*, 183. *Mascon* n° 7.)

5290. Lettres des prieur et couvent de sainct Marcel, proche de Chalon, par lesquelles ils approuvent l'accord faict entre l'abbé de Cluny, d'une part, et Robert, duc de Bourgongne, d'autre, touchant la justice du bourg de Sainct-Marceau et appartenant, l'an 1298, et scellé. (*Tr. des Ch. Bourg*e, 2, n° 7.)

5291. Lettres de Amé, comte de Savoye et fils de Amé, aussy comte de Savoie par lesquelles, de l'advis de ses cousins et tuteurs, Louis de Savoie, seigneur de Waud, et de Amé, comte de Geneve, Il s'accorde avec le Roy Phelippes de Valois, pour et au nom de son fils Philippes, duc d'Orleans et comte de Valois, de bailler aud. Philippes 2,000 liv. de rente sur le trésor du Roy à Paris, la maison de Wincestre, dessus Gentilly, et ses appartenances, et encores le chastel de Milly en Auxois et ses appartenances, à cause du droit prétendu tant au comté de Savoie que seigneurie de Beaugé, et autre part, par sa cousine Jeanne de Savoie, duchesse de Bretaigne, fille d'Édouard, comte de Savoie, oncle d'icelluy Amé, lequel droict ladite Jeanne auroit cedé par son testament audit Philippes comme prétendant... (*Tr. des Ch. Bourg.* 1, nos 25 et 26.)

5292. Vente au Roy par les chapelains de l'autel de Saint-Blaise, en l'église de Mascon, du droict qu'ils ont en une grange proche des murs du chasteau de Mascon, l'an 1302 au mois de septembre. (*Clair. Tr. des Ch.*, vol. 367, p. 105, v°.)

5293. Vente au Roy de dix livres de rente sur le péage de Mascon, par Mayol de Vinzelles, chanoine de Mascon, l'an 1302. — Jehan

de Courpaloy, chevalier, estoit lors bailly de Mascon. (*Clair. Tr. des Ch.*, vol. 367, p. 106.)

5294. Vente au Roy de 40 liv. maconnoises de rente sur le péage de Mascon, par Hugues de Neblans, chevalier, seigneur de Courtenay, et Isabelle, sa femme, l'an 1310. — Mandement de Gilles Maudun de Montaigny, chevalier, bailly de Mascon au receveur des deniers du Roy audit baillage, de paier la somme de 400 liv. ts. audit Hugues de Neblans, pour la vente que dessus, 1310, avec la quittance dudit Hugues de Neblans. (*Clair. Tr. des Ch.*, vol. 367, 107.)

5295. Transaction entre le Roy et le chapitre de Mascon qui cède à Sa Majesté le droit qu'il prétendoit de lever un denier pour chaque livre de monnoie que l'on faisoit dans le comté de Mascon, etc., 1312.

Déjà donné, t. 4, p. 204. N° 43, tiré du *f. Harl.*, *f.* 101.

5296. Traicté faict entre le Roy et le chapitre de Mascon, par lequel, sur plusieurs prétentions dudit chapitre, il est accordé que le chasteau de la Roche demeurera au Roy à perpétuité et sera uny à la couronne : remettent au Roy le droit qu'ils avoient de prendre un denier sur chaque livre qui se fabrique à Mascon : et le Roy leur promet asseoir 120 liv. de rente en terre, près de Mascon, l'an 1312. (*Dup.*, 518.) (*Tr. des Ch.* 183, *Mascon* n° 8.)

5297. Information par Jehan de Paroy, juge des appeaus de Lion, sur la valeur des rentes et des revenus des biens de lopital de Saint-Jehan de Iherlm., et des biens qui furent jadis du Temple, au bailliage de Mascon, en l'an 1333. (*Gaïgn.*, 715.)

Long rouleau de parchemin de dix pieds sur huit pouces de large.

5298. Lieutenance générale au comté de Macon donnée par Charles, dauphin régent, à son frère Jean, comte de Poitiers. 1359. (*Dup.*, 564.)

5299. Don faict par Charles, fils aîné du Roy et régent du royaume, duc de Normandie, dauphin de Viennois, à Jehan, comte de Poitiers, son frère, du comté et bailliage de Mascon, appartenances et dépendances, avec pouvoir de créer un baillif ou seneschal, à la charge du ressort au Parlement de Paris, et aussy de reversion à la couronne, au cas qu'il décède sans enfans, donné au Louvre, près Paris, l'an 1359. (*Tr. des Ch. B.*, 183. *Mascon* n° 9.)

5300. Don par Charles, régent, a Jean, comte de Poitiers, son frere, dudit comté de Macon, a la charge de reversion. 1359. (*Dup.*, 518.)

5301. Vidimus d'une lettre du Régent Charles, fils aîné du Roy, par laquelle il déclare que quelque don qu'il ait faict à son frère du comté de Mascon, il n'a entendu y comprendre le chastel et ville de Saint-Gengoul, ains qu'ils demeureront au domaine du Roy inséparables, suivant la convention faicte auparavant par ceux dudit Saint-Gengoul avec le Roy, l'an 1359. (*Tr. des Ch. B.*, 183. *Mascon* n° 10.)

5302. Le comté de Mâcon, Auxerre, etc., donnés au duc de Bourgogne par le Roi d'Angleterre, tenant le royaume de France pour plusieurs sommes qu'il lui devoit. (*Dup.*, 518.)

5303. Differends pour le comté de Mascon sous Louis XI. (*Dup.*, 755.)

5304. Depeches de M. Ch. Hémar, eveque de Mascon et cardinal, pendant son ambassade à Rome, écrites à Anne de Montmorency en 1536. (*Anc. f. fr.* 9770. 2.)

5305. Lettres du cardinal de Mascon au Roy, 1536-1534. — comme ambassadeur à Rome. (*Dup.*, 265.)

5306. Lettres originales de M. Hémard, cardinal de Mascon, ambassadeur a Rome, écrites au cardinal du Bellay et au chancelier Du Bourg, 1535. 36. 37. (*Dup.*, 294.)

5307. Requeste des habitants de la Paroisse de Romaneshe en Maconnois, contre les impositions excessives dont ils sont surchargés, 1770. (*Arch. Imp. Intend.*, *H.* 187.)

AUTUN.

5308. Martyrologe de la cathedrale d'Autun. (*Supl. fr.*, 510.)

5309. G., Evesque d'Autun, investit le comte de Champagne du fief que les Comtes de Champagne avoient coustume de tenir des Eveques d'Autun. 1214. (*Lib. pricip.* t. 2. f. 90. *f. Colb.* 58.)

5310. Ans. Evesque d'Autun reçoit l'hommage dud. comte au lieu dit la Perière. 1249. (*Ib.*, f. 91.)

5311. Extrait de la fondation de la chapelle de Thoissey, 1331. (*Arch. Imp. L.*, 1146[4].)

5312. Lettres par lesquelles les habitants de la ville de Hores, hommes de Thiebault de Belveoir, chevallier seigneur d'Autun se mettent en la sauvegarde du Duc de Bourgongne et promettent luy paier par an 25 livres de cire, l'an 1333. (*Tr. des Ch. Bourg*e, 2, n° 40.)

5313. Les droits, héritages, coutumes de l'église paroissiale de Thoisy au diocese d'Autun, écrit l'an 1380. (*F. lat.*, 5529b.)

5314. Lettres du Roi Louis XII du 23 mars 1500 touchant la régale d'Autun. (*Gaign.*, 37.)

5315. Lettres patentes du Roi du 22 mars 1500 concernant la régale de l'Evêché d'Autun, enregistrées au Parlement de Bourgogne le 28 mai 1501. (*Ib.*, 37.)

5316. Sentence rendue par le Sr Official d'Autun, au profit de la chastellenie d'Apponay, contre Me Etienne Arselin, curé de Saint-Seyne, et condamné de son consentement au paiement des 35 bichets dus à S. Seyne, 1508. (*Ar. I. L.*, 1146[1].)

5317. Abolition par François Ier pour l'Eveque d'Autun, 1527. (*Dup.*, 393.)

5318. Titre d'Érection de la société des Pénitens du tres S. Sacrement de l'autel, en la ville de Thoissey en Dombes, 27 août 1642. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5319. Copie de Lettres patentes de S. M. T. C. Louis XIV, pour la confirmation de l'establissement des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Avalon, en Bourg., dioc. d'Autun. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5320. Mémoire de la guérison merveilleuse d'une fistule lachrymale qu'avoit Mr. de la Roquette, évêque d'Autun. Daté de Paris, le 7 novembre 1701. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5321. Notice historique sur Mr. Gabriel de la Roquette, éveque d'Autun. 1702. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5322. Lettre de M. de Pontchartrain à M. l'éveque d'Autun, et réponse de celui-ci à propos des distinctions honorifiques dont M. Petitpied est l'objet dans l'église de Beaune. Juillet 1703. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5323. Monitoires de l'official d'Autun de 1706, touchant diverses plaintes de particuliers. (*A. I.* 1146[1].)

5324. Proces verbal et reconnoissance de l'état de la chapelle du

Crot, paroisse de Neuvy, fait par M. le curé d'Issy l'Eveque, archipretre, ensuite de la commission à luy adressée par Mgr l'Evêque d'Autun. 26 août 1728. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5325. Lettres du grand vicaire de M. l'archeveque de Lyon, le siége d'Autun vacant. 1767. (*A. I. L.*, 1146[1].)

5326. Ursulines de la ville de Moulins en Gilbert, dioc. d'Autun. Procédures diverses. (*A. Imp. L.*, 1146[1].)

CHALON.

5327. Lettres de B., comtesse de Chalon, au Roy Louis VIII, par lesquelles elle mande lui avoir faict foy et hommage lige ès mains de l'archevesque de Lyon, saufve la foy et hommage lige qu'elle doit au duc de Bourg., et le remercie de l'avoir excusée de venir faire la foy et hommage en personne au mont Saint-Vincent, l'an 1223. (*Tr. des Ch. Bourg. Chalon*, 1.)

5328. Lettres de R., archevesque de Lyon au Roy Louis VIII par lesquelles il lui mande avoir receu en son nom au mont Saint-Vincent la foy et hommage lige de B. comtesse de Chalon, saufve la foy et hommage lige quelle doit au duc de Bourgogne. 1223. (*Tr. des Ch. Bourg. Chalon* n° 2.)

5329. Aveu de Jehan Comte de Bourgongne et de Challon d'être homme lige de Hugues, duc de Bourgongne pour ce qui est tenu dudit Jehan au comté du Masconnois, pour Chaueins et quelques autres terres delà la Saône, du coté de l'Empire, l'an 1237 le lendemain des Octaves de la Pentecostes. (*Dup.*, 119.)

5330. Jean, comte de Bourgongne et Chalon baille en échange à son cousin Hugues de Bourgogne le comté de Chalon et tout ce qu'il y a deçà la Saône, et encore Aussone, et encore le fief de Saint-Seine et toute la terre mouvant du fief de sa femme Mahaut : ladite cession approuvée par Mahaut femme dudit Jean, le comte Estienne pere dudit Jean, Agnès femme dudit Estienne et Hugues fils dudit Jean..... de Losne, 1237. (*Tr. des Ch. B.*, 5, n° 1.)

5331. Lettres de Hugues, duc de Bourgogne, par lesquelles il donne en douaire à Agnès, sœur du Roy Philippes III, en faveur de mariage aveo son fils Robert, les chastellenies de Vergy, Mon-

tenis, Brancedun, Beaumont, Colomne sur Saone, Bussy, Beaune, Nuits et Chalon, pour lui valoir par an 7,000 liv. ts. Et si lesdites chastellenies ne vallent tant, luy bailler pour supplément la chastellenie d'Argilly, et à cet effet oblige le duché de Bourgogne et le comté de Chalon, ès présence de Regnault de Grancey, Martel de Mailly, Jean de Blanier, chevalier et autres, l'an 1272. (*T. des Ch. B.*, 1, n° 22.)

5332. Lettres de Robert, duc de Bourgogne, par lesquelles, suivant le traité de mariage faict avec Agnès, sœur du Roy Philippe IIIe. Il lui baille en douaire les chasteaux, villes et chastellenies de Vergi, Moncenis, Brancedun, Beaumont, Colomne sur Saone, Bussy, Beaune, Nuys et Chalon, pour lui valoir 6,000 liv. parisis de rente annuelle, et pour suplement dudit revenu oblige la chastellenie d'Agilly, et à cet effet luy oblige le duché de Bourgogne et le comté de Chalons. De Paris l'an 1273, juillet. (*Tr. des Ch. B.*, 1, n° 24.)

5333. Roger de Framboant, chevallier, advoue tenir à foy et hommage de Robert, duc de Bourgogne, dix livres de terre sur la foire de Chalon, et encore dix livres de terre à Vilars soubs Joudes, et promet le servir en la guerre contre le seigneur de la Tour, et ce en présence de son seigneur de Coloigne, l'an 1284. (*Tr. des Ch. B*e., 5, n° 9.)

5334. Estruenin, sire de Tolongon, advoue tenir à foy et hommage de Robert, duc de Bourgogne, 20 liv. de terre à Germeigne, saufve la féauté qu'il doibt à Renaud de Bourgogne et à Henry de Paigné, et avec ce promet de l'aider en la guerre qu'il a contre le seigneur de la Tour, et ce en présence de Jean de Jou, sire de Coloigne, l'an 1284. (*Tr. des Ch. B.*, 5, n° 11.

5335. Philippes de Vienne, sire de Paigné, approuve l'eschange de Autume, Selane et Nellans qui estoient de son fief, que son frère Jean de Vienne, sire de Mirabel en Montaigne, auroit faict avec Robert, duc de Bourgogne, par lesquelles il s'accorde avec l'abbé et couvent de Cluny sur le différend qu'il avoit avec eux, à cause de la justice de Julley, de Saint-Cenne de lès Chalon, du Bourg de Saint-Marcel, et de la Traicte de Montpellier..... l'an 1288. (*Tr. des Ch. B.*, n° 14.)

5336. Jean de Chalon, jadis Comte dAuxerre et sire de Rochefort, avoue du commandement de Othon, Comte Palatin de Bour-

5359. Recongnoissance de Durand de Moncal, de terre en fief du comté de Poitiers et de Toulouse, plusieurs héritaiges y spécifiez, 1268. Scellé. (*Ib.* 205[6].)

5360. Pareille recongnoissanee de Guy de Corbuil, damoiseau. 1268, Scellée. (*Ib.* 205[7].)

5361. Autre recongnoissance de Hebinus de Salerne, chevalier, de terres dudict comté, le Chasteau de Salerne et aultres. 1268. Scellée. (*Ib.* 205[8].)

5362. Recongnoissance pareille de Bertrand de Castronour, de terre du dict comté, ledict lieu. 1268. Scellée. (*Ib.* 205[9].)

5363. Lectre du bailly d'Auuergne Amaury de Corcelles au Roy, luy envoyant Estienne de *Prat-lobat*, damoiseau, pour faire l'hommaige pour *Prat-lobat* et aultres terres, 1238, Scellée. (*Ib.*205[2].)

5364. Lectre de Frère Hugues de Montlaur, maistre de la milice du Temple en Prouence, et en Espaigne par laquelle il confirme au Roy Sainct Louis, vne donation faicte par Frère Sabertus Charles, maistre de ladicte milice au Roy Philippes Auguste de la moityé de ce qu'il auoit à Paluel et à la Laic, à la charge que le Roy prendra ceulx du Temple estans aux dicts lieux en sa protection. Que les hommes desdicts lieux seront francs *ab omni exercitu* et le roy les doibt gouuerner selon les coutumes de la ville franche de Sainct Pierre Le Moustier. 1236. Scellée. (*Inv. Dup.* t. V. *Ib.* 210[1].)

5365. Coppie remplie de ratures des statuts et coustumes de la ville de Riom, faicte par Alphonse fils de Roy de France et comte de Poitiers. 1248. (*Ib.* 210[6].)

5366. Recongnoissance faicte par la ville de Clermont à Alfonse Comte de Poitiers et de Toulouse, qu'il a le droict de faire en la ville, *caualcatam et exercitum*, comme ses prédécesseurs l'ont eu; et plusieurs aultres droicts que Guy comte d'Auuergne auoit eu autresfois sur et en la dicte ville, 1255. Scellée. (*Ib.* 210[3].)

5367. Requeste faicte par les Prieur, Prestres et clercs de Montferrand audict Alphonse,... de vouloir aggréer et approuuer vne permission que leur auoit donné le seigneur de Montferrand, d'acquérir pour eux en quelque sorte que ce soit en sa seigneurie jusques à 100 liv. de rente. 1264. Scellée. (*Ib.* 210[4].)

5368. Vidimus d'un jugement donné par le roy en sa cour contre ceux du Puy *anicium*, pour raison d'extraordinaires violences

par eux commises contre les officiers et autres ministres de justice : et furent condamnez à 30,000 liv. tournois, scavoir : 12,500 liv. au Roy, 12,500 liv. à l'éuesque, 5,000 liv. aux héritiers de ceulx qui avoient été assasinez : et aux frères mineurs, privéz du scau, coffre commun et des clefs de la ville et de la garde d'icelle, des murs et des fosséz, et de tous droicts appartenans à vne commune; et que leurs armes seront mises en la main du roy. 1277. Scellée. (*Ib.* 210 [5].)

5369. Vente faicte par Geoffroy Panetier à Geoffroy de Temple, de 40 sols tournois qu'il avoit droict de prendre sur la recepte d'Auuergne 1277. Scellée. (*Ib.* 210 [6].)

5370. Acquisition faicte par le Roy, de tout ce que Guillaume de Cussac, Chanoine de Clermont, et Giraud de Cussac ses nepueux avoient acquis de Eustache sieur de Montaigu, sur Reuzac pour 400 liv. tournois. 1282. Copies. (*Ib.* 210 [7].)

5371. Vente faicte au Roy par Huguenin et Oudin de Guinégaut frères escuyers, des droits qu'ils avoient sur les vignes des Tessonnières, sises à Sainct Porçain, pour 460 liv. de la monnoye qui courroit à Noël. 1312. Scellé 1313. (*Ib.* 212 [13].)

5372. Eschange faict entre le Roy et l'Abesse ès couuent de Cucy d'une part, et Jean comte de Fores par Bertrand de Laboe, cheualier d'aultre, pour cause de rentes, cens et aultres héritages ès paroisses de Sainct Pierre de Princehia et Sainct Just. 1320. Scellé. (*Ib.* 212 [14].)

5373. Prisée des héritages et biens appartenans à Louis et Girard Cauchat frères, demeurans à Clermont et vendus pour quelques sommes d'argent qu'ils deuoient au Roy; et vinrent a son domaine, 1327. (*Ib.* 212 [15].)

5374. Lectres par lesquelles Laurent et Thibaut de Varennes et Bernarde sa femme, vendent au Roy une maison qu'ils avoient à Sainct Porçain, pour la somme de 700 liv. 1341. Scellées. (*Ib.* 212 [16].)

5375. Gros rouleau contenant la prisée des héritages des Cauchats de Clermont, montant à 9495 liv. qui furent mis au domaine du Roy. 1342. Scellé. (*Ib.* 212 [17].)

5376. Autre prisée des héritages desdicts Cauchats, montant à 4001 liv. 1344. Scellée. (*Ib.* 212 [18].)

5377. Accord faict entre Pierre comte de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, Chambrier de France et le Comte de Ventadour et de Montpensier, pour raison des justices des terres de Ganac à Montpensier, 1353. Scellée. (*Ib.* 212[19].)

5378. Acquisition faicte par le Roy, d'vne maison à Sainct Porcain, pour faire sa monnoye, 1346. Scellée de 2 Soeaux. (*Ib.* 212[20].)

5379. Don des duchéz de Berry et d'Auuergne, comtez de Poictou et de Montpensier et de la Baronnie de Lunel au Roy et à la Couronne de France, par Jean Duc de Berry, à certaines conditions. 1386. Décembre. Scellé. (*Ib.* 212[21].)

L'original est en la Layette de Berri, II, IIII. *Ib.*

5380. Vente de quatre liures de rente, que Estienne, Comte, auoit droict de prendre sur l'hostel de Monsieur de Berri, sis à Sainct Portian audict duc de Berri. 1387. Scellée. (*Ib.* 213[22].)

5381. Cession et aliénation faicte par Guillaume Flote, Cheualier, seigneur de Revel à Monsieur Jean, Duc de Berry et d'Auuergne, du Lac Salines, pour demeurer quite par ledict de Revel, d'une amende de 3000 liv. de laquelle ledict de Revel estoit redeuable enuers ledict seigneur Duc. 1389. Scellée. (*Ib. Cart. J.* 213[23].)

5382. Vente faicte par Regnaud, seigneur de Pons et vicomte de Carlat de la dicte vicomté de Carlat, située és montaignes d'Auvergne, et au pais de Rouergue et leurs appartenances et deppendances, sçauoir, Mures de Barres en Rouergue, Muret, Boisset, Poons et Carlues et Carlades et aultres, à Monsieur Jean Duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poictou et d'Auvergne, moyennant que ledict Duc acquictera ledict de Pons, payera vne rente que le seigneur de la Tour prétendoit sur ledict vicomté, luy baillera quelques terres y spécifiées et de l'argent comptant. 1392. Scellée. (*Ib.* 213[24].)

5383. Lectre par laquelle ledict Sieur de Pons nomme certain gentilhomme pour mettre en possession Monsieur de Berry, des terres de Carladois. 1392. Scellée. — Est faict mention de M. Geoffroy sire de la Roche de Barbény, Robert de Voutenac Cheualier. (*Ib...*)

5384. Lectres de mondict Sieur le Duc de Berry et d'Auuergne, comte de Poictou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auuergne, à son receueur de sa vicomté de Carladez, luy mandant qu'il

auoit donné à son fils, le comte d'Armaignac et à sa fillle Bonne épouse dudict comte, les reuenus dudict vicomté. 1503. Signée et scellée. (*Ib.*).

5385. Vente de 90 liv. de rente sur la recepte de la Rochelle faicte au roy par Pierre Boisvillon, pour la somme de 1000 liv. 1411, Scellée. (*Ib.* 213 [25].)

5386. Arrest de la cour, par lequel est dict que le duché d'Auuergne par le déceds de Jean duc de Berry et d'Auuergne, est et sera mis en la main du Roy et gouverné par ses officiers, nonobstant la requeste présentée par la Duchesse de Bourbon, fille dudict Jean, femme de Jean Duc de Bourbon, qui prétendoit ledict duché luy appartenir par le déceds de son père, demandant tenir ledict duché en souffrance, ledict Duc de Bourbon estant prisonnier en Angleterre. 1416 8ᵉ Aoust. Scellé, double. (*Ib.* 213 [26].)

5387. Commission aux officiers de Sainct Pierre le Moustiers, pour exécuter l'arrest cy dessus, 8ᵉ Aoust 1416. Scellée. (*Ib.* 213 [27].)

5388. Roolle intitulé les chevaliers et Escuyers et autres qui doivent service au Roy, et qui vindrent en l'Ost de Foes, et confessent par leurs cedules les services au roy. (*Ib.* 435 [99]. *hommag.* 11.)

En ce roolle, sont les noms de quantité de chevaliers et Princes qui recognoissent devoir seruice au Roy, entre aultres ceux de la preuosté de Paris, Estampes, Normandie, de Poictou, Auuuergne, Toulouse, Agen, Sainctonge. — Le comte de Bloïs doit servir le Roy pour sa terre de Guyse, et est dict qu'il est pair du Vermendois. (*Ib.*).

5389. Rôlle contenant les prélats qui doivent service au Roy, allant en la guerre. (*Ib. hom.* n. N° 100.)

5390. Rôlle contenant les noms des hommes de fief liges de Montmorillon. — Puis les rentes et domaine de la preuosté de Lecoue et de Mauléon et les rentes et domaine de Chastillon S. Indre. (*Ib.* N° 101.)

5391. Liasse contenant les roolles de l'an 1316.

Le 1. Hommages de la Baillye de Vermandois, faicts au Roy l'an 1316; où les noms des gentils hommes sont.

2. Hommages de la Baillye d'Amiens.

3. Hommages de la vicomté de Paris, Adam Marescot Escuyer.
4. Hommages de la Baillye de Senlis.
5. La Baillye de Caux.
6. La Baillye de Rouen.
7. La Baillye de Gisors.
8. La Baillye de Caen.
9. La Baillye de Costentin.
10. La Baillye d'Orléans.
11. La Baillye de Tours.
12. La Baillye de Bourges.
13. La Baillye d'Auvergne, Bertrand de la Tour, cheualier sire d'Oliergue.
14. La Sénéchaussée de Toulouse.
15. La Sénéchaussée de Carcassonne.
16. La Sénéchaussée de Périgort et Caoursin.
17. La Sénéchaussée de Lyon et Baillye de Masan.
18. La Sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes.
19. La Sénéchaussée de Saintonge, Rouerge et Poictou.
20. Roolle de plusieurs baillies et sénéchaussées non expresses. Bernard, sire de la Tour, faict hommage du chastel de Besse. (*Ib.* 102.)

5392. Roolle contenant les noms de plusieurs seigneurs et gentils hommes et aultres qui auoient faict hommage au Roy. Petrus de Cortenay de Castro meld. (*Ib.* 435 [103].)

5393. Roolles contenant les noms des abbez et aultres personnes qui doivent des chariots au Roy pour ses guerres. (*Ib.* 435 [104].)

5394. Deux roolles contenans les noms des cheualiers qui doivent hommage au seigneur de Loches. (*Ib.* 435 [105].)

5395. Lettre d'aveu de Berauld, dauphin d'Auvergne Comte de Clermont, par laquelle il reconnoit avoir fait hommage au duc de Berry pour la Comté de Sancerre relevant du Duché de Berry, appartenant à Marguerite de Sancerre sa femme, fille et héritière de Jean de Sancerre. Decembre 1398. — (*Ib. Berry II. I*re *part.*)

(*Sera continué.*)

NOBLESSE.

BLASON. — GÉNÉALOGIE.

(*Voy.* t. IV, p. 119; t. V, p. 51, 275.)

HISTOIRE, ORIGINE ET ÉTAT DE LA NOBLESSE.

5396. Livre des faits d'armes et do chevalerie divisé en 4 parties. La première enseigne come Princes et Roys se doibvent gouverner en leurs guerres et batailles. Le second livre parle de Scipion l'africain et autres grands capitaines de ce temps la, après ajoute la manière d'attaquer villes et chasteaux et celle de les défendre. Le troisième parle du droit des armes et de l'obligation des féodaux, etc. La fin est du droit des prisonniers de guerre et du fait des armoiries. In-4°. (*Gaign.* 711.)
Beau texte du quinzième siècle.

5397. Traité de la noblesse. 1 v. in-4° vel. 1481. (*Miniat. et blas.* 7451.

5398. Cy commence les Généalogies des Roys de France et les Chroniques jusques a la mort du roi Jean, prisonnier des Anglois. In-fol. vel. (*Suppl. fr.* 29, 87.)

5399. Familles alliées à la maison de France. (*Arch. Imp. sect. hist. M. III.*)

5400. Généalogies de diverses maisons illustres de France. — Ce recueil commence par d'anciennes généalogies tirées de vieux mss. in-fol. (*Dup.* 511.)

5401. Noms et qualités des grands seigneurs laïques mentionnés dans le Cartulaire historique et dans l'histoire mss. de Hugue Capet. (*de Camps.* 105. *fol.* 1 *à* 34.)

5402. Archeveques, Eveques, Abbés et Abbesses dont il est fait mention dans les actes du Cartulaire historique et dans l'histoire manuscrite de Hugue Capet. (*Ib.* 105. *fol.* 34 *à* 68.)

5403. Liste par ordre alphabétique des noms et qualités des Empereurs, Rois, Princes du sang et autres grands ducs comtes et vicomtes dont il est fait mention dans les pieces qui composent le Cartulaire historique de Robert Roi de France. (*Ib.* 105. *fol.* 68 *à* 183.)

5404. Liste des Papes, Archeveques, Eveques, Abbez et Abbesses dont il est fait mention dans le Cartulaire historique de Robert Roi de France. (*Ib.* 105. vol. 183 *à* 277.)

5405. Nobiliaire historique de France sous le regne de Henry Ier. Rois, Reines, Princes du sang, Ducs, Comtes, Vicomtes et autres grands seigneurs laïcs dont il est fait mention dans le Cartulaire de Henri Ier. (*Ib.* 105. *fol.* 277 *à* 417.)

5406. Liste des Papes, Légats du Saint Siége ; Archeveques, Eveques et Abbez... du cartulaire de Henri Ier. Partie desquels ne sont pas rapportés dans la *Gaule chrétienne* de Sainte-Marthe. (*Ib.* 105. *fol.* 417 *à* 434.)

5407. 1. Liste des Rois Reines Princes du sang, Ducs, Comtes et autres grands seigneurs laïques dont il est fait mention dans les chartes lettres et autres pièces qui composent le cartulaire historique de Philippe Ier Roi des François. (*Ib.* 106.)

2. Liste des Grands officiers de la couronne sous le règne de Philippe I. roi de France. Senéchaux ou grands maitres de la maison du Roi; conétables, grands chambellans, Bouteillers, Maréchaux, Grans queux de France etc. Nobles non titrés. (*Ib.* 106.)

3. Liste des Papes, Légats du Saint Siege envoiez de France, des Cardinaux, des Archeveques, des Eveques et des Abbez dont il est fait mention dans les actes qui composent le cartulaire du Roi Philippe Ier et dans les anciennes histoires de la première croisade, partie desquels ne sont point raportés dans la *Gaule chrétienne* de Sainte-Marthe. (*Ib.* 106.)

5408. Nobiliaire historique de France sous le regne de Louis VI.— 1° Liste des Rois, Reines, Princes, Ducs, Comtes et autres Grands Seigneurs laïques dont il est fait mention dans les lettres, chartes et autres pieces qui composent le Cartulaire historique de Louis VI dit le Gros, Roi des François. (*Ib.* 107.)

Même division que le volume précédent.

5409. Liste des Empereurs, Rois, Reines, Princes, Ducs, Comtès, vicomtes et autres grands seigneurs laïques titrez et non titrez dont il est fait mention dans les chartes et autres pièces qui composent le cartulaire historique de Louis VII dit le jeune roi des françois. (*Ib.* 108.)

1. Rois et Reines des françois, fol. 9 à 31. — 2. Empereurs. Allemagne ou Occident. fol. 31 à 46. — 3. Rois. Angleterre. Aragon Espagne, fol. 47. — 4. Enfants de France fils et filles de Louis VII, fol. 48. — 5. Princes du sang, fol. 66. — 6. Ducs et pairs, fol 79. — 7. Comtes et Marquis. — 8. Vicomtes. — 9. Grands officiers de la couronne, fol. 184. — 10. Nobles non titrés, fol. 197. (*Ib.* 108.)

5410. Deux boites de minutes, dont la première commence par : Noblesse — Origine de la Noblesse de France, et la seconde par R. Reines de France. (Fontanien, 2 boites in-fol. *S. f.* 4807.)

5411. Recherches sur la noblesse. Titres divers. (*Cart. LVIII.*)

5412. Advis sur les ordres de chevallerie de France. Discours succint des Cérémonies faites lors que le Roy de la Grand Bretaigne fist chevallier de son ordre de la Jartière Monsieur le Prince Maurice. Précedé d'un advis sur les ordres de chevallerie, en forme de lettre au Roy (Louis XIII) par C. DE VALLES. 1 v. petit in-fol. 17e siècle. (*Gaign.* 712.)

La lettre au Roy occupe les dix-huit premiers feuillets et est ornée de deux écus ou croix de S. Michel. — Le discours succinct n'en occupe que dix.

5413. Recueil de pieces concernant les ordres de chevalerie, duels, accords et obsèques de Princes, au nombre de 47 pièces. (*Dup.* 110.)

5414. Estat du nombre des personnes qui pourront estre annoblies en chacun du bailliages et sénéchaussées de ce royaume, arresté le 20 janvier 1568. (*Harl.* 13. *fol.* 221 226.)

Edict sur le sujet du dict annoblissement.

5415. Gages de la première et de la deuxième compagnies des Gentils-hommes ordinaires et pensionnaires de l'hostel du Roy, 1478 à 1598. (*Supl.* 2343.)

5416. Armes des Eveques de France. (*Arch. Imp: sect. hist. M. III.*)

5417. Traité historique de l'etat des Trésoriers de France et généraux Gouverneurs des finances. In-4°. (*Supl.* 2460 5.)

5418. Familles prétendant aux honneurs de la Cour. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*)

5419. Etat nominatif des titulaires des majorats. (*A. I. sect. hist. M.*)

5420. Nobles non titrés (suite). Lettre D. fol. 2 ad finem fol. 346. (*de Camps.* 109.)

5421. Nomenclature françoise ou renvois des noms de terre aux noms de famille. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*)

5422. Manuscrits héraldiques. (*Bibl. de l'Instit.*, vol. 270-278.)

5423. Recueil abrégé des principales maisons et familles du royaume : l'origine des maisons souveraines de l'Europe et les parentés des Princes avec le Roi : avec des additions depuis 1693 jusques en 1736. Ouvrage attribué à Morin, hérault d'armes. Dix-huitième siècle, 2 vol. in-4°, pap. (*Bibl. Maz.*)
Très-bien exécuté, bonnes peintures. — Part. impr., part. mss.

5424. Décrets de Napoléon relatifs à des concessions de noblesse et d'armoiries. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*)

PROVINCES.

5425. Histoire des familles normandes qui ont figuré dans les guerres d'Orient et dans la conquête de Sicile. (*Sup. fr.*, 1224.)

5426. Recherches sur la noblesse de Normandie, faites de 1666 à 1672, par Jacq. Bazzin, marquis de la Galissonnière. (*Supl.*, 282.)

5427. Recherches pour la noblesse de Normandie, par Monfault. (8369².)

5428. Recherches des nobles de la généralité de Rouen, avec une table alphabétique. 3 vol. in-f°, p. (S. *Germ.*, 957, 958, 959.)

5429. Rôles de la noblesse de Normandie, 1630 et 1640. 2 vol. in-f°. (S. *Germ.*, 294, 995, 956.)

5430. Lettres du Roi Louis XI, datées de mai 1471, touchant les fiefs nobles de Normandie. 4 p. (S. *fr.*, 19.)

5431. Recueil d'ordonnances, aveux, dénombremens concernant les fiefs, terres et forêts de Normandie. (*Big.*, 9849, 4.)

5432. Dictionnaire des actes d'hommages, aveux des fiefs et décla-

rations du temporel des bénéfices de la province de Normandie et Perche qui sont gardés en la chambre des comptes de Paris, par M. Brussel, cons^r du Roy, auditeur en sa dite chambre des comptes. (*Arch. Imp. P. P.*, 24.)

5433. Catalogue alphabétique des terres de Normandie, avec les noms de leurs possesseurs vers 1697, d'après le vol. 384 des meslanges (de Clairambault). In-8°, p. (*Supl. fr.*, 5072.)

5434. Dénombrement des fiefs de Normandie. (*Colb.*, 9849 [11].)

5435. Ban et arrière ban d'Arques et Neufchatel, avec le compte rendu pour l'an 1587. (*Big.*, 9849 [14].)

5436. Pouillé du diocèse de Rouen, par Raoul Roussel, en 131... (*F. Lat.*, 5197.)

5437. Nobiliaire de la généralité de Bretagne, par Béchamel. (*Sect. hist. M.*)

5438. Services des officiers d'Auvergne. (*Arch. Imp. Sect. hist., M.*, 111.)

5439. Nobiliaire de la généralité de Limoges, par Bernage. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*)

5440. Familles illustres de Neustrie. (*A. I. sect. hist. M.*, 111.)

5441. Généalogie de la maison de Champagne, avec copie de plusieurs actes et partages. 1 vol. in-f°, pap. (S. *Germ. fr.*, 1396.)

5442. Lettre à M. Bergier, avocat de Paris, sur la foi et hommage et les fiefs des quatre chevaliers de la Sainte Ampoule. (*Dup.*, 672 (f° 35).

5443. Nobiliaire de la généralité d'Amiens. (*Sect. hist. M.*)

5444. Gens d'armes et de pié qui servirent sous Gautier, duc d'Athènes, à Mesieres-sur-Meuse, et ès parties de Terrasse, sous le gouvernement du Roy, 1339 à 1340. (*Suppl.*, 2341.)

5445. Nobiliaire de la généralité de Provence. (*A. I. Sect. hist. M.*)

5446. Les armoiries des principales familles de Provence, faictes par M. Bonferel. 1615. In-8°, pap. (*Bibl. Maz.*, 2909.)

5447. Origine des anciennes familles de Paris. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*, 111.)

FAMILLES DIVERSES.

5448. Généalogies diverses. (*Arch. Imp. sect. hist. M.*, 111.)

5449. Mélanges de titres anciens et de divers mémoires : titres concernant la maison des Ursins. — Quelques pièces touchant les magiciens. (65 pièces). (*Dup.*, 673.)

5450. Généalogie de la maison de Longueville et de Dunois. 1 vol. in-4°, vel. blas. col. (S. *Germ. fr.*, 1397).

5451. Histoire généalogique de la maison de Budes de Guébriant et alliances. 1 vol. in-f°, pap. (S. *Germ. fr.*, 1398.)

5452. Histoire généalogique des comtes de Vintimille. 1 vol. in-f°, pap. blas. col. (S. *Germ. fr.*, 1400.)

5453. Généalogie de l'ancienne maison de Viole, par Georges Viole, en 1660. 1 vol. pap. blas. col. (S. *Germ. fr.*, 1399.)

5454. Dictionnaire généalogique, principalement des familles de robe. (A. *I. sect. hist. M.* 111.)

5455. Recherche de la noblesse (en Périgord) et noms de ceux qui ont été condamnés. (*Leydet Prunis. Généal. I.*)

5456. Confirmatio nobilitationis Petri Pugeti Civis Tolosæ (*Reg. IIIIxx.*, 1, *an* 1351-53.)

5457. Lettres patentes du Roy par lesquelles il est permis a M. Charles et Luc du Lis, freres, et leur posterité de reprendre les armes de la Pucelle d'Orléans et de ses freres. (*Dup.* 659. f° 53.)

5458. Généalogie de la maison de Crussol. (*Dup.*, 661. 662.)

5459. Preuves de la noblesse de Jacques Amedée de Carles, agrée. De Carles en Guyenne. Grande Ecurie 1782. (*Cab. des Titres.*)

5460. Preuves et enquestes relatives a la famille Nodier. In-4°. (*Bibl. de l'Ars. Jurispr.* 169.)

5461. Généalogie de la maison Thubières de Grimoard, de Pertels, de Lévy, de Caylus, originaire de la province de Rouergue, avec les titres originaux. Dix-huitième siècle. In-f°, pap. (*Bibl. Maz.* 1882.)

ARMORIAUX ÉTRANGERS ET PRINCIPALEMENT ESPAGNOLS.

5462. Armorial general des familles nobles de la ville de Genes dressé en 1693. (*Suppl. fr.* 2395.)

5463. Libro de escudos de armas de la mayor parte de los senores de España... por Ambrosio de Salazar. 266. ms. in-f° pap. 17e se. (*Bal.* 1000 3. 2.)

5464. Nobilario de Aponte. 267. ms. in-f°. 16e se. pap. (*Anc. f. fr.* 1001 3. 3.)

5465. Genealogia de la casa de Sandoval dedicada primeramente à Felippe III y luego al Duque de Lerma. 268. ms in-f° pap. 17e se. (*Anc. f. fr.* 10015.)

5466. Carta y rosal de nobleza, por Antonio Barahona, 268. ms. in-f°. pap. 17e se. (*Anc. f. f.* 10221.)

5467. Libro de los escudos de armas de los mas illustres señores de España, sus genealogias, casas, rentas y hazañas, con sus nombres propios, por Ambrosio de Salazar. 271. ms. in-f° pap. 17e se. (*Anc. f. fr.* 10240. 2.)

5468. Libro y blason de escudos de armas de los mayores y mas illustres señores de Castilla, sus titulos, casas y rentas, con algunos puntos de sus hazañas; los Arzobispos y sus rentas, los consejeros que hay en la Corte, Virreyes y Embaxadores, etc., por Ambrosio de Salazar. 271. ms. in-4°. 17e se. (*Anc. f. f.* 10520.)

5469. Genealogia universal de la nobilissima casa de Sandoval, ramo del generoso tronco de los soberanos Reyes de Castilla y Leon, por Melchior de Teves, del Consejo real de Castilla del Rey don Felippe III. 249. ms. in-f°. parch. 17e se. f°. 331. (*Sup. fr.* 2310.)

5470. Blason de armas abreviado, por Garcia Alonso de Torres. 242. ms. in-f° du XVIe se. (S. *Germ.* 684.)

5471. Libro de armas de los mayores señores de España, sus titulos, casas y rentas, con algunos puntos de sus hazañas, y los

escudos y los colores en cada uno segun su calidad y siento; los Arzobispos y Obispos, y sus rentas, etc., por Ambrosio de Salazar. 246. (S. *Germ.* 1394.)

5472. Libro de armas y linages y antigüedades, asi de España como de otras partes del mundo, sin nombre de autor. 247. ms. in-f°. 17e s. (S. *Germ.* 1402.)

5473. Libro de Escudos de armas de los mas nobles señores de Espana, sus titulos, etc. (680). ms. en pap. 17e se. (*Ste Genev.* n° 46.)

5474. Genealogia de Madama Catherina de Medicis, poemita en octavas in italiano. (*Bal.* 10480. 3.)

5475. La Sancta Vida de Monsegnor Sanct Honorat de Lerins, en catalan. ms. in-8°. parch. 16e se. (*Supp. fr.* 784.

5476. Perez. — Vida de Phelippe II. Breve compendio y elogio de la vida de el Rey Phelippe II de Espana, escritta por Antonio Perez su secretario, año de 1630 : et autres opuscules d'Ant. Perez. (2502².)

5477. Varios documentos. — Españ., en Ital. franc. lat. et castil. (*Brien.* 10. 52. 56. 57. 68. 72. 73. 74.)

5478. Libro de varias genealogias. ms. in-f° pap. 17e siecle. (*Anc. f. fr.* 10016.)

5479. Compendio genealogico de algunas casas illustres de España. 247. ms. in-f°. 17e s. (*S. Germ.* 1403.)

5480. Libro de la Genealogia e vita degli illmi Principi et Excellmi Marchii de Montferrato. (*Sup.* 138.)

5481. Les noms et les armes des chevaliers de la Table ronde sous le Roy Artus d'Angleterre. ms. mince in-f° de 7 feuillets du 16e siecle avec les blasons a la plume, en marge. (*Gaign.* 713.)

5482. Histoires variées ou origines et généalogies des maisons souveraines de France, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre. Dix-huitième siècle. An 1714. In-4°. (*Bibl. Maz.*, 2895.)

MUSÉE BRITANNIQUE

(*Voy.* t. IV, p. 1, 81 ; t. V, p. 158, 161, 252.)

SUITE DU VOL. IV, DU CÉRÉMONIAL DE M. SAINCTOT (1).

96. Plainte de l'ambassadeur de Portugal en janvier 1697.

97. Plainte de l'ambassadeur de Venise en novembre 1699.

98. Incident arrivé à Versailles au sujet d'un laquais de l'envoyé de Saxe Gotha, en 1701.

99. Satisfaction faite au Roy de la part de la république de Venise, par le s[r] Pisani, son ambassadeur extraordinaire, en 1702.

100. Incident arrivé entre un sergent du régiment des gardes et un cocher de madame la duchesse d'Albe, à la porte de l'Opéra en 1703.

101. Baptême de la fille du s[r] Erizzo, ambassadeur de Venise à Fontainebleau en 1695.

102. Baptême du fils du s[r] Pisani, ambassadeur de Venise en 1701.

103. Départ du comte de Vernon, ambassadeur du duc de Savoye, après la rupture en 1703.

104. Des saluts aux ambassadeurs aux jours de cérémonie. Changement de salut.

105. Cérémonie du baptême de monseigneur le Dauphin en 1668.

106. De l'usage des carreaux en présence du Roy et de la Reyne.

107. Réflexions sur le nom de prince tout court.

108. Ordre des rangs de la famille du Roy, de la famille Royale, de la famille des princes du sang et des princes légitimés.

109. Remarques sur les princes sujets du Roy autres que les princes du sang et légitimés.

110. De l'usage de se couvrir devant les Roys.

(1) Complément de notre N° 5180, omis par inadvertance. Voy. le *Cab. hist.*, t. V, p. 263.

111. De l'entrée des carrosses dans la maison du Roy.

Les quatre volumes du *Cérémonial de Sainctot*, dont nous finissons ici le dépouillement, sont ceux que le Père Lelong a analysés dans sa *Bibliothèque*, vol. II, nº 25,926.

5483. POÈMES FRANÇOIS. *Fonds Harleien*, nº 6900. Petit in-fº sur papier. 67 feuilles numérotées au recto. — Je donne comme indication le premier vers de chaque poëme.

1. Pourquoi cacher cette aimable personne?...
2. Sur la carte du Tendre, ballade.
   Estimés vous cette carte nouvelle?... (3 strophes.)
3. Madrigal.
   Si malgré mes soucis, malgré votre rigueur...
4. Les quatre saisons de l'année. Le printemps :
   Du fantasque Orion, les funestes orages...
   L'esté :
   Songés à la retraitte, agréables compaignes...
   L'automne :
   L'aurore en éventant l'or de sa tresse blonde...
   L'hiver :
   Hideux monstre du tems, au tems mesme funeste...
5. Sur un saphir retrouvé.
   Je suis plus content qu'un Roi. (Par l'ab. Testu ?)
6. Caprice contre l'estime. — A Sapho.
   Donc je ne doi plus prétendre...
7. A L'Orfelin, fameux graveur, pour l'obliger de faire la médaille du duc de Mantoue.
   Savant maitre de l'art, ton admirable main...
8. L'or, idylle.
   On dit que Jupiter, étalant sa puissance...
9. La fauvette, dialogue.
   Puisque Sapho n'est point ici...
10. L'oranger, à Sapho.
   Qu'on en parle, qu'on en gronde...
11. Dialogue entre Acanthe et quelques pommes d'api.
   D'où venés vous, belles pommes?...
12. Élégie sur une jalousie.
   Pensers où l'on se plaît, espérances flatteuses...
13. Ode.
   Digne sang de tant de héros...

14. Huit énigmes.

Je puis comme les dieux découvrir les pensées...
Dans le palais des Rois où le luxe commande...
Issus d'un père malheureux...
L'on voit en l'air une maison...
Mon corps, quoique petit, a ses nerfs et ses veines...
Mon corps est sans couleur, comme est celui des eaux...
D'un père paresseux le destin me fit naître...
Qui pourroit en beauté contre moi disputer...

15. Élégie.

Je viens, cruelle Iris, les yeux baignés de larmes...

16. Sur une absence, virelai.

A l'épreuve de l'absence...

17. Quatre énigmes.

Je fais suivre ici-bas mes inconstantes lois...
Je suis fils de la terre et Vulcan me fassonne...
Cibelle a fait mon corps que Vulcan a formé...
Celui dont la rigueur fatale à l'univers...

18. Pour madame d'Olonne, malade du pièd.

Comme si l'on ouvroit déjà vostre cercueil...

19. Portrait adressé à Tirsis.

Entre les plus charmans objets...

20. Épigramme de mademoiselle Colletet.

Ou ma raison me trompe, ou je vois en effet...

21. Réponse.

Je crois, Philis, ce que vous avés dit...

22. Les visions, à M. le maréchal de Grammont. (Scudéry?)

Je ne vous écris point, non faute de mémoire...

23. Tableau de la vie humaine.

C'est une loi connue à toute la nature...

24. Virelai.

C'est à bon droit que l'on condamne à Rome...

5484. *Fonds addit.*, n° 20,317, *in-folio*. — Papers of cardinal F. A. Gualterio.

Ce volume contient, depuis 1701 jusqu'en 1723, cent seize lettres et pièces adressées au cardinal Gualterio par M. et Mme de Chamillart. Dix-huit de ces lettres sont autographes (1700-1714); quarante-quatre lettres et pièces de Pontchartrain au même : cinq autographes (1708-1713); neuf lettres de Desmaretz au même.

Toutes ces lettres roulent sur des questions sans importance.

5485. Recueil de pièces relatives à l'histoire de France. Seizième siècle (copies). — *Fonds addit.*, n° 21,919, *in-folio*.

1. Remonstrance envoiée au Roy par Monseigneur le Prince de Condé, peu auparavant qu'il partit de sa maison de Noiers pour prendre les armes.

2. Lettres que Monsieur l'Admiral escrivit à la Roine sur ce mesme propos, et en répondant à celles qu'elle luy avoit escriptes peu auparavant.

3. Discours sur les moiens d'appaiser les troubles et guerres civilles de France.

4. Discours sur la rupture et fraction de la paix.

5. Lettres interceptées escriptes par Du Bourg à Monsieur le Prince de Condé.

6. Escrit de M. le cardinal de Chastillon à la Roine de Navarre, qui fut trouvé en la poche des chausses de M. le Prince de Condé. quant il fut tué à la bataille d'entre Jarnac et Chasteauneuf.

7. Translat d'un escript envoié par le prince d'Orenge (*sic*), comte de Nassau et autres chefs Allemands de l'armée du feu duc de Deux Ponts, aux collonnel et cappitaines estans au service du Roy, avec une lettre dattée du XIII juin 1569.

8. Harangue que le Roy Charles IX fist à sa cour de Parlement à Paris en son lict de justice.

9. Advis du s[r] de Morvilliers, conseiller du Roy en son conseil privé, donné à Sa Majesté, séant en son conseil, sur le faict des troubles et prétendue conqueste du païs de Flandres.

10. Déclaration sur ce qui s'est passé au jour S. Barthélemy, 24 aoust 1572.

11. Discours et moiens qu'on peut avoir pour conquérir en plusieurs endroicts voisins de la France.

12. Discours et advis sur les moiens de la guerre et de la paix France.

13. Sommation faicte aux habitans de Bourges par le hérault de Champagne, pour rendre la ville ès mains du Roy.

14. Articles extraicts de la réponse faicte par le Roy au cahier général à luy présenté de la part de Monseigneur son frère pour la pacification des troubles du royaume, lesquels articles a esté

advisé et trouvé bon ne debvoir estre insérez ni compris en l'édict de pacification, et néanmoins seront entièrement observés de part et d'aultre.

15. Déclaration du Roy sur l'interdiction à tous officiers de la relligion d'exercer leurs estats, ains les résigne.

16. Mémoires envoiés au Roy par Monseigneur le duc de Nivernois, pair de France, à la requête des officiers de Sa Majesté deçà les monts et terres de Pinerol (*sic*) et Davillan.

17. Advis des conseillers du conseil privé sur les moiens de la paix.

18. Harangue de M. le chancelier de Birague faicte à l'assemblée des Estats généraux tenue à Blois, 1577.

19. Advis donné au Roy par le s[r] de Morvilliers, Sa Majesté estant à Blois où les Estats estoient assemblés le XXVIII[e] décembre 1576, pour la tenue d'iceulx.

20. Augmentation d'apanage de Monsieur, frère du Roy.

21. Discours de ce qui s'est passé entre l'empereur et l'évesque de Rennes ès deux derniers voyages qu'il a faicts par devers ledict seigneur, dépesché de la Roine, ceste présente année 1566.

22. Traicté faict entre la Roine de Navarre, MM. les Princes de Navarre et de Condé, et les s[rs] gentilshommes, cappitaines et aultres personnes de la relligion, faict au camp de Bussy, le 21 juin 1570.

23. Lettres du s[r] de Lanoue aux députés des estats de Flandres pendant leur séjour à la cour estant à Blois, où ils estoient venus pour requérir le Roy et Monsieur son frère de les recevoir et prendre en protection contre la tirannie des Espagnols, en décembre 1576.

24. Articles baillés le 4[e] mars 1568 par MM. le cardinal de Chastillon, comte de La Rochefoucauld et de Bouchavannes, députés de M. le Prince de Condé et aultres de la relligion.

25. Lettres envoiées au Roy par le s[r] de Maisonfleur le 16 novembre 1575.

26. Assemblée générale des églises réformées de France, tenue par ceulx de la noblesse que de aultre estat, en la ville de Millian (*sic*), le 16 décembre 1573.

27. Lettre de M. de Nevers pour divertir le Roy de la réduc-

tion du marquisat de Saluces et des villes de Pignerolles et Davillan au duc de Savoye.

28. Lettres envoiées aux maires et eschevins d'Amiens par plusieurs personnes pour troubler la tranquillité publique, dont l'aultre est précédente.

29. Response des Estats généraux de Flandres au s[r] des Pruneaux, envoié de la part de Monseigneur frère du Roy.

30. Ordonnance touchant la querelle de Bussy et Quailus.

31. Mémoire pour faire ung pont portatif pour passer rivières et prendre villes d'amblée.

32. Déclaration du roy Charles IX[e] sur sa majorité.

33. Sommaire discours de la famine, cherté de vivres, chairs et aultres choses non accoutumées pour la nourriture de l'homme dont les assiégés de la ville de Sanxerre ont esté affligés et en ont usé environ trois mois, avec une missive escripte à M. de La Chastre, gouverneur de Berry, par ung ministre dudict Sanxerre nommé de Lévy.

34. Proposition faicte par ung quidan (*sic*) de la relligion prétendue refformée des moiens de pacifier les troubles de ce royaume.

35. Lettre du père Jille (?) jésuite, naguères prédicateur à Orléans, escriptes aux maire et eschevins d'icelle ville, sur l'occasion des divisions de ladicte ville.

36. Délibération de la Sorbonne de Paris sur l'occasion des troubles du Royaume, envoiée au Roy catholique.

37. Mémoire des remonstrances faictes de bouche par le commandement du Roy aux députés de la nouvelle prétendue relligion, sur les articles présentés par eulx au mois d'octobre 1573.

38. Les dernières lettres escriptes par feu M. le chancellier de L'Hospital peu avant son décès, au Roy et à la Roine, lesquelles sont suivantes.

39. Lettre escripte par ledict de L'Hospital à la Roine.

40. Raisons pour lesquelles le Roy peult estre absous s'il n'entretient pas l'édict de pacification faict en juin 1576.

41. Advis sur le faict du concile de Trente.

42. Mémoire envoié à MM. les ellecteurs du sainct Empire, touchant la reprise des armes par M. le prince de Condé, l'Admiral et ses complices.

43. Confession de foy faicte par le Roy et les chevalliers, commandants et officiers de l'ordre du Sainct-Esprit.

44. Lettres patentes de la régence, gouvernement et administration du royaume pour la Roine mère du Roy, attendue la venue du Roy très-chrestien, Henry troisième de ce nom, roy de France et de Polongne.

45. Acte de la résolution faicte par le Roy en son conseil privé, le XVIIIe may.

46. Discours sur les qualités requises en la personne d'un conseiller d'Estat.

47. Sommaire des chapitres de la ligue faicte entre la Sainteté, la Majesté du roy catholique et la seigneurie de Venize.

48. Mémoire de l'ordre et réglement proposé peu avant le décès du feu roy Charles 9e, fort utille pour rétablir les affaires de ce royaume.

49. Remonstrance au Roy sur ce qui a esté traicté aux estats de Blois par Mgr l'archevêque de Lion contre les estrangers.

50. L'ordre qui a esté tenu pour justicier les comptes d'Aiguemont et d'Horne et d'aultres particuliers à Bruxelles, les premier, 2 et 5 juin 1568.

51. La manière de vivre tenue par les Juifs demeurans dans la comté de Venaissin, donnée à Rome par le pape Clément VIIe, l'an de l'incarnation de Nostre-Seigneur 524, le onzième des calendes du mois d'aoust, à la requeste des trois estats dudit comté.

52. Comme fut acquise la comté de Venessin par le St-Siége apostolique.

53. Discours par forme d'objection pour moutrer au Roy qu'il luy est nécessaire d'entrer en guerre contre l'Espagne.

54. Discours de ce qui a esté proposé, conclud et arresté en l'assemblée et convocation générale faicte par le roy François IIe du nom, à Fontainebleau, le XXIe aoust, en la salle de la Roine sa mère, à une heure après midy.

55. Proposition de Mons. le chancellier de Lhospital prononcée devant le roy Charles IXe, tenant ses estats en la ville d'Orléans, le vendredy XIII décembre 1560.

56. Déclaration et protestation faicte par Monseign. frère du Roy, sur la levée d'hommes qu'il faict pour le voyage de Flandres.

57. Response de Jean Grilande à la consultation de Rodolphe Lange sur le droit débattu du royaume de France.

58. Le blason d'armoiries; la nature, propriété et manière de blasonner. Pourquoy et à quelles fins elles ont esté introduites, quels personnages, et en quel lieu feurent donnés, et la primitive invention d'icelles.

59. Discours sur la querelle contre le Turc, faict en l'an 1571.

60. Ce qu'a porté le hérault à Sainct-Denis.

61. Discours au Roy par le s[r] de Montluc sur le faict de la paix, ou de continuer la guerre, pour ce qu'aulcuns trouvent bonne la paix et aultres continuer la guerre.

62. Lettre escripte de Venize à la Roine mère du Roy.

63. Articles envoiés au Roy par le s[r] de Feligny et Mons. l'Admiral, du VI[e] juillet 1568, avec la response par le Roy faicte à iceulx.

64. Articles de la paix accordée à ceulx de la relligion le IV[e] mars 1568.

65. Copie de la lettre de Mons. le duc du Maine au Roy touchant les effects de guerre.

66. Ce qui s'est faict, dict et passé en la conférence de la paix en l'an 1577.

67. Lettre escripte par ceulx de La Rochelle à Mons. de la Noue, le 7 juin 1572.

68. Acte du serment faict par le Roy de Navarre et aultres seigneurs et gentilshommes de l'entretenement de la paix.

69. La harangue du Roy faicte par luy aux gens de sa cour de parlement à Paris, séant en son lict de justice. 1571.

ARMAGNAC ET FOIX

DÉPOUILLEMENT DU VOL. 170 DU F. DOAT.

5486. — 1. Donation faite par Roger Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon à Bérengier de Villemur du chateau de Cas-

telas, à condition que le dit Bérengier le restituera audit comte ou aux siens, quand il en sera requis. 15 kal. junii 1230. (Fol. 1 à 3.)

2. Engagement fait par Henry, comte de Rodés des chasteaux de Vallaranga, de Staulis et de Breissac en faveur de Dalphine de Roquefeuil, sa belle mère, jusques à ce qu'il luy ait payé la somme de 15,000 sols tournois qu'il luy devoit pour raison de son douaire, et du legs à elle fait par Ramond de Roquefueil son mary. Juillet 1230. (Fol. 3 à 8.)

3. Lettres du don fait par Ramon, comte de Toulouse et marquis de Provence à Roger Bernard, comte de Foix, de diverses terres et des droits qu'il avoit en la terre de Pales, à la charge de l'hommage. Du 5 juillet 1230. (Fol. 8 à 10.)

4. Acte par lequel apert que Archambaut de Panat fils de Hugues donna à Hugues, comte de Rodes suivant l'accord fait entr'eux et à cáuse du meurtre et divers excès commis par le dit de Panat, contre le dit comte le Chasteau maior de Salles. Du 8 sept. 1238. (Fol. 10 à 18.)

5. Lettres du don fait par Raymond, comte de Tholoze et marquis de Provence, à Roger Bernard, comte de Foix, de la ville de Saverdun et de toutes les terres qu'il avoit en la comté de Foix. 6 oct. 1230. (Fol. 18 à 20.)

6. Composition faite entre Rogier Bernard, comte de Foix et Rogier de Foix son fils d'une part et Ramond Fulconis vicomte de Cardonne et Terrogie sa femme, et Ramond de Cardonne leur fils d'autre part, de la dot de 500 marcs d'argent deue à Brunissent fille du dit Ramond et de la dite Terrogie et femme du dit Rogier de Foix, avec la dot de pareille somme de Esclarmonde, fille du dit Bernard, comte de Foix, sœur du dit Rogier et femme du dit Ramond de Cardonne fils dudit et de ladite Terrogie. 13 mars 1230. (Fol. 20 à 24.)

7. Acte par lequel Roger Bernard, comte de Foix et Roger de Foix son fils d'une part, et Raymond Fulconis et dame Terrogia d'autre se remetent au jugement du comte de Palhas, et de Guillaume de Cardonne, touchant les dots de Brunissen femme du dit Roger de Foix et d'Esclarmonde, fille du dit comte de Foix, et fême de Raymond de Cardonne. 13 kal. martii 1230. (Fol. 24 à 26.)

8. Acte de l'hommage fait par Pierre de Vilamur et Arnaud son frère, à Roger Bernard, comte de Foix, pour Montnesple et Avenars avec leurs dépendances. Décembre samedi 1231. (Fol. 26 à 28.)

9. Acte par lequel Brunissen abbesse du monastere de Sainte-Cécile donne en aleu la moitié du chateau de Castillon de Rieutort avec les terres, vignes et autres choses y exprimées à Roger Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon. 4 nonas maii 1232. (Fol. 28 à 30.)

10. Eschange entre Guy, seigneur de Veverac et Amalain de Veirieyras. Du jeudy après la Saint-Nicolas. Environ 1232. (Fol. 30 à 36.)

11. Acte par lequel Aymeric vicomte de Narbonne promet à Roger Bernard comte de Foix son gendre et à Ermengarde sa fille femme du dit comte que si Aimeric et Amalri ses fils decedoient sans enfans il leur donne son palais de Narbonne avec toute la vicomté. 10 kal. febr. 1232. (Fol. 36 à 39.)

12. Acte par lequel le Prieur et les Chanoines de Organiano donnent à Roger Bernard comte de Foix fils de Roger la moitié fori et villæ qu'ils avoient fait construire au dit lieu sous les conditions et réserves y exprimées. 7 kal. junii 1233. (Fol. 39 à 43.)

13. Acte duquel apert que Guillaume Bernard de Astnava, et Loup de Foix ont divisé en deux parts tous les chasteaux, et autres droits, qu'ils possedoient par indivis dans le chateau de Durban, ville de Sauriac, et autres lieux y exprimés, lesquels se prometent réciproquement la guarentie des droits et biens qu'ils s'estoient donnés l'un à l'autre. Secunda die introitus mensi, julii 1233. (Fol. 43 à 47.)

14. Bail en commande fait par Roger Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon et Roger son fils à Pierre de Sainct Martin du chateau de Castelnau *et de Rupe et munitione de Telavet* 3 kal. oct. 1233. (Fol. 47 à 49.)

15. Acte par lequel Bérenger de Solario de Ur reçoit en commende de Roger Bernard comte de Foix et vicomte de Castelbon et de Roger son fils le chateau de Solario de Ur. 3 kal. oct. 1233. (Fol. 49 à 51.)

16. Letres de la Reyne Blanche à Roger comte de Foix par

lesquelles elle lui fait sçavoir que le Roy son fils a ordonné sur les affaires de son envoyé, et le prie de persévérer en la fidélité qu'il devoit au Roy. Du lendemain de la Saint-Denis. (Fol. 51 à 52.)

17. Acte par lequel Guillaume de Montcade confesse avoir receu de Roger Bernard comte de Foix 15,000 liv. melgoriens, qu'Aymeric de Narbonne luy devoit pour raison de la dot de Marguerite sa femme, et fille dudit Aymeric. Des ides de mars 1833. (Fol. 52 à 54.)

18. Acte par lequel Raimond de Teled viguier de Cerdaigne met en possession Roger Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon des justices de Cerdaigne, du mandement de Nunus, seigneur de Cerdaigne. 13 kal. maii 1234. (Fol. 54 à 59.)

Avec la traduction.

19. Acte par lequel Honors, femme de Loup de Foix, approuve le partage de biens fait entre Loup de Foix et Guillaume Bernard d'Astnava et déclare estre payée de tous les droits à elle apartenans pour raison du dict partage. Avril 1234. (Fol. 59 à 61.)

20. Acte par lequel Héraclius de Montlaur et P. son fils, obligent le chateau de Montlaur en faveur de Guise sœur de Hugues comte de Rodes pour respondre de 300 marcs d'argent en cas que le dit P. moureust avant la dite Guise sa femme, suivant la convention réciproque faite dans leur contract de mariage. Juin. 1235. (Fol. 61 à 65.)

21. Mémoire de ce que Messire l'abé du Monastère de Sanctorens de la Reule tient noble du temporel en la terre d'Armagnac et de quoy il fait l'homage à messire le comte d'Armagnac. (Fol. 65 à 67.)

En langage gascon avec la traduction.

22. Contract de mariage de Bernard Dalion et d'Esclarmonde sœur de Roger Bernard comte de Foix, à laquelle il constitue 10000 liv. mulquares de dot. — Idus januarii 1235. (Fol. 67 à 69.)

23. Acte par lequel Nunus Sancii et Roger Bernard Comte de Foix promettent à Pontius Hugonis comte d'Empuries d'acomplir toutes les clauses des anciennes conventions faites sur le chasteau de Seno entre le comte de Cerdaigne et le seigneur de Sono. 13 Kal. nov. 1236. (Fol. 69 à 71.)

24. Moyens de cassation de la sentence de l'Evesque d'Urgel

par laquelle il avoit condamné et excommunié Rogier Bernard comte de Foix comme fauteur d'hérétiques; proposés par ledit comte devant le procureur de l'église de Tarragone, en présence de deux evesques : — et les responces faites par ledit evesque d'Urgel. 2 juin 1237. (Fol. 71 à 75.)

25. Acte de la déclaration faite par le Procureur de l'esglise de Taragonne à Rogier comte de Foix qui l'avoit soubmis a Vicomte de Castelbon, à l'inquisition du crime d'heresie par le conseil de Rogier Bernard, son père, lequel l'avoit remis pour cest effect ès mains de Ramond Fulconis vicomte de Cardonne suivant la convention faite entre luy et les evesques au concile Harden (d'Herde), en conséquence de laquelle ils condemnèrent 45 personnes comme hérétiques, et en firent désenterrer 18 et brusler 15 en laditte vicomté. 6 idus junii 1237. (Fol. 75 à 77.)

26. Acte de l'homage fait par Arnaud de Blancafort à Roger Bernard comte de Foix de tout ce qu'il avoit dans la comté de Foix et de tous les autres biens qui lui appartenoient et luy donne et à tous ses successeurs tous les droits et actions qu'il avoit dans la comté de Redes, ou ailleurs. 9 Kal. Augusti 1238. (Fol. 77 à 80.)

27. Donation faite par Archambaud de Panat fils de Hugues, à Hugues comte de Rodés de tout le droit et action qu'il avoit au chasteau major de Vale Cointaux et ville de Marcillac; et en récompense ledit comte luy donna les chasteaux de Pierrebrune, Toeil, et Copiac avec réserve de l'homage de la veille de la S. Michel. 1238. (Fol. 80 à 93.)

28. Vente faite par Bernard, évêque d'Elne et par Guillaume de Porcella au Roy et à son sénéchal d'Albi du mandement de Nunnus Sancius, seigneur de Rossilhon Vallis perii de Conflant et de Serdagne, du chateau de Peirepertuse, pour vingt mille sols melgoriens dont ils leur font quitance suivant les letres y insérées du dit Nunnus. 12 des kal. de mai. 1239. (Fol. 88 à 93.)

29. Sentence de Roger Bernard comte de Foix sur le différent qui estoit entre Guillaume Bernard de Astnava, Loup de Foix, Bernard de Arvinhauo, Auger de Caumont et Raymond de Perela d'une part, et Poncius Ademarius de Rodella d'autre, sur le chateau de Durfort. 9 kal. maii. 1239. (Fol. 93 à 96.)

30. Sentence rendue par Roger Bernard comte de Foix, par laquelle il condamne Pontius Ademar de Rodela de rendre le

chateau de Durfort à B. de Arcugnaco, à Rugerius et à R. de Perela comme seigneurs du dit chateau et de leur en faire hommage. 9 Kal. maii. 1239. (Fol. 96 à 99.)

31. Accord fait entre Elie Rudel et Gaston de... par lentremise des seigneurs de Blancabart et de Caumont par lequel le dit Gaston reconnoit tenir à foy et homage du dit Elie Rudel le chasteau de Biron. Du 10e die exitus maii 1239. (Fol. 99 à 101.)

En langage gascon.

32. Accord fait entre Elie Rudel et Gaston de... par l'entremise de seigneurs de Blancabart et de Caumont par lequel ledit Gaston reconnoit tenir à foy et homage dudit Elie Rudel le chasteau de Biron. 10e die exitus maii 1239. (F. 101 à 104.)

Traduit de l'original, qui est en langage gascon.

33. Donation faite par Raimond comte de Tholouse à Henri comte de Rodes de 1600 marcs d'argent pour lesquels Henri comte de Rodes son père s'estoit obligé en faveur de Raimond comte de Tholouse père dudit Raimond en conséquence d'une transaction entre eux passée sur les droits qu'avoit le dit comte de Tholouse sur la comté de Rodes. Kal. oct. 1239. (Fol. 104 à 106.)

34. Acte par lequel Raymond comte de Tholouse, et marquis de Provence relève Roger Bernard comte de Foix du cautionnement qu'il avoit fait pour luy en faveur de l'abbé de S. Antonin de Pamies. Kal. de janv. 1239. (Fol. 106 à 107.)

(*La suite au prochain numéro.*)

PICARDIE

Dépouillement de la collection dite de dom Grenier.

(*Suite.* Voy. t. III, p. 156, 175, 220, 262; t. IV, p. 13, 57, 113, 141, 153, 245; t. V, p. 4 et 97.)

5487. Tome LIV. — Recueil des pièces justificatives pour l'histoire de la ville et du comté de Corbie et autres, dont le détail suit :

1. Les actes des martirs SS. Fuscian, Victoric et Gentien du 8e siècle, vers la fin. Fol. 2.

2. Ordonnance touchant la navigation de la rivière de Somme, juillet 1255. Fol. 10.

3. La vie de saint Sébastien, martyr, surnommé le défenseur de l'église romaine, dont on celebre la feste le xxe jour de janvier. Imprimé in-12 de 96 p. Fol. 11.

4. Charte de saint Louis en faveur du couvent de St-Médard de Soissons au sujet d'une pièce de bois sise près la croix St-Audoer. Septembre 1268. Fol. 12.

5. Note sur la visite et ouverture des sepulcres des Rois Clotaire Ier et Sigebert son fils, par l'archevesque de Sens, accompagné de la Princesse Palatine, du comte d'Arpajon, etc. Le 14 juillet 1655. Fol. 16.

6. Arrest du Grand Conseil du Roy pour la visite des Prieurez et cures de l'abbaye de St-Médard lez Soissons... Restablissement du service divin en iceux avec defenses aux Prieurs et Curez d'y faire aucunes dégradations, etc. Imprimé. Fol. 18.

7. Extraict des registres du Conseil d'Estat du 1er juil. 1662, pour la navigation de la rivière d'Oise. Imprimé. Fol. 20.

8. Lettres et pièces diverses concernant l'abbaye de S. Médard de Soissons. Fol. 24.

Il y a une lettre de Dom Ph. Bastide à D. Luc d'Achéry, sur la terre et seigneurie d'Yvetot. Deux lettres de D. Idelph. Vrayet au même. Deux de D. P. Pierre Carpentier au P. Montfaucon sur divers points de paléographie et d'archéologie.

9. Placet à Mgr. de Metz, Prince du S. empire, pour la continuation des travaux pour la navigation de la rivière d'Oise. Fol. 34.

10. Haec sunt Feoda comitatus Clarimontis. Vers 1218. Fol. 35.

11. Chartes et pièces diverses concernant la Comté, ville et seigneurie de Clermont, parmi lesquelles nous citerons : Etablissement de la foire de St-Jean à Clermont. — Transaction entre le Comte de Clermont et le chapitre de N. D. touchant les réparations de l'eglise. 1351. — Statuts des chanoines et des chapelains de l'eglise collegiale de N. D. de Clermont. — Articles et conditions de la reddition de la ville et chateau de Clermont, fait ce jourd'hui 30 oct. 1615. — Epitaphe de Marie de Clermont, fille de Robert de France. 1376. — Avec notice. Fol. 36 à 52.

12. Extrait d'un gros volume à la bibliothèque du Roy qui est

un registre d'aveu et de dénombrement servi au comte de Clermont en Beauvoisis, fol. 53 à 96.

13. Notice sur le chateau de Compiegne, avec diverses chartes. — Prose de S. Corneille composée en 936, au retour de ses reliques à Compiegne. Don de l'autel de S. Germain. 1100. — Les Religieux de S. Corneille vont faire des missions pour vivre. 1160. — L'eglise de S. Clement adjugée par le Roy Louis VII a St Corneille. 1175. — Reglement de l'abbé de St Corneille de Compiegne. — 1288. — Bulla Adriani papae IV. — De Ecclesia Si Clementis et praebenda Si Petri Compendiens. Fol. 97 à 111.

14. Le Pape Clément III enjoint à l'abbé de St Corneille d'avertir les chanoines de St Clément et de St Maurice de resider et de faire leur devoir de chanoine, faute de quoi il mettra des vicaires en leur place pour faire leur charge au dépens de leur benefice. 13 j^er 1191-2. Fol. 112.

15. Sentence des commissaires apostolicques sur un different entre S. Corneille et le doyen de St Clement. 1198. Fol. 113.

16. Séparation de la Paroisse de St Germain de Compiegne en trois paroisses. An 1199. Fol. 115.

17. Accord entre la ville et l'abbaye de Compiegne pour les foires en la cour du Roy. Aout 1201. Fol. 116.

18. Droit de l'église de Compiegne sur la rivière. An 1206. Fol. 117.

19. Confirmation par le Pape Innocent III de la division de la paroisse de St Germain en trois paroisses. 26 j^er 1207-8. Fol. 118.

20. Les chanoines de St Clément de St Corneille déclarent qu'ils cesseront de faire l'office dans le cas d'interdit pour l'église matrice. An 1216. Fol. 120.

21. Lettres du Roi Philippe en faveur du chapelain du Palais de Compiegne. Aout 1216. Fol. 121.

22. Bulle du Pape Innocent IV qui permet aux religieux de St Corneille de jouir des revenus des biens de leurs parents à la reserve des fiefs. 20 nov. 1247. Fol. 122.

23. Sentence pour les droits dûs aux curés, aux mariages et aux relevailles, rien aux baptêmes. Mai 1250. Fol. 123.

24. Local du Palais de St Louis à Compiegne. Aout 1258. Fol. 124.

25. Translation des corps des trois rois enterrés au milieu du

chœur de l'eglise de Compiegne en un autre lieu, en présence du Roi St Louis et de Charles son frère, Roy des Deux-Siciles. 1287. Fol. 125.

26. Actes des Eveques de la province de Reims réunis au concile de Compiègne. 19 mai 1270. Fol. 126.

27. Vidimus par le Roy Philippe le Hardi des lettres des Eveques de Dol et de labbé St Denis au sujet d'un péage à Bapaulme dont la ville de Laon se prétendoit exempte. Mars 1283. Fol. 127.

28. Concile de la province de Reims tenu à Compiègne. 26 janvier 1291. Fol. 128.

29. Isti sunt homines Compendiensis ecclesiae Ligii et sacramentati. Fol. 129.

30. La chapelle du Palais de Compiegne donnée à desservir par les Religieux du Val des Ecoliers, établis à Royal-Lieu par lettres de Philippe le Bel, du mois d'aout 1308. Fol. 130.

31. Les abbés et le couvent de St Corneille de Compiègne, en paiement de ce qu'ils reconnoissent lui devoir, cèdent, vendent et transportent à Galeran, baillif de leur eglise, leur maison et manoir de Noé St Remy et autres de leurs biens. De janvier 1320-1. Fol. 131.

32. Aux Attournés et Bourgeois de nostre ville de Compiegne — 28 aout 1339, touchant notre amé barbier et valet de chambre Charles Colmir de Lisle, fait bourgeois de Compiegne. Fol. 133.

33. Lettres du Roy Philippe données à Compiegne, 23 oct. 1346, en faveur de l'abbé de Corbie. Fol. 134.

34. Lettres du Roy Charles VI touchant les réparations de l'eglise de St Corneil de Compiegne. Fol. 134.

35. Amortissement en faveur de Pierre Dailly de Compiègne. Déc. 1344. Fol. 135.

36. Lettre du Roi Philippe touchant la chappelle fondée par feu Thomas D'Ailly, Bourgeois de Compiegne. Mars 1347. Fol. 136.

37. Lettres du Roy Jehan au sujet des foires de Compiègne. 28 avril 1353. Fol. 137.

38. Extrait. — Ce que Colard d'Ailly et Peronne sa femme, demeurant à Compiègne, donnerent a maistre Pierre d'Ailly leur fils, étudiant à Paris, en la faculté de Théologie, pour lui

aider à continuer ses études et qu'il puisse persévérer et venir à perfection. Juin 1366. Fol. 138.

39. Jacques Le Changeur, demt. à Compiegne, vend à hon. et discr. personne Me d'Ailly, doct. en Théol., chancelier de l'Egl. de N. D. de Paris, 8 liv. et 8 s. paris. de surcens, en rente annuelle et perpétuelle. 10 avril 1391. Fol. 139.

40. Lettres de Charles VI, du 2 avril 1399, touchant la foire de Compiegne de la mi-careme. Fol. 141.

41. Fondation de trois messes, l'une pour le Roy, l'autre pour le fondateur, la troisième pour ses père et mère, en l'église de S. Pierre en Châtre, par Pierre d'Ailly. 19 déc. 1378 et 1402. Fol. 142.

42. Aumone à l'hotel Dieu de St Nicolas au Pont de Compiegne, par Pierre Dailly, Eveque de Cambray. 23 juin 1402. Fol. 143.

43. Fondation en l'église de S. Antoine de Compiegne pour Pierre d'Ailly, Eveq. de Cambray. 5 sept. 1402. Fol. 144.

44. Lettres de Charles VI, du 29 avril 1407, touchant les reparations à faire en l'église de St Corneille de Compiegne. Fol. 145 et 146.

En double.

45. Petri de Alliaco Epi. Cameracensis Testamentum. Extr. du mss. 1964 de la Bibl. de la Reine Christine à Rome, p. 165. Fol. 148.

46. Instrumentum spectans ad testamentum. Petri de Alliaco. Fol. 154.

47. Lettres de Henri VI, Roi (de France) et d'Angleterre, pour le rétablissement des foires du Landy et de Compiegne. 26 oct. 1425. Fol. 161.

48. Lettres de Henry VI, roi de France et d'Angleterre, du 9 février 1427-8, touchant les foires du Lendit et de Compiegne. Fol. 162.

49. Les habitants de Compiegne, tant gens d'église, nobles que autres, retraicts en la ville et chatellenie, requierent l'abolition de toutes choses commises par eux jusqu'au jour de la reddition. 18 août 1429. Fol. 163.

50. Louis de Bourbon, comte de Vendosme et de Chartres, Sgr d'Espernon, etc., ordonne un service perpetuel en l'eglise N. D.

de Senlis, en acquit d'un vœu fait en la ville de Compiegne durant le siege de cette ville par les Anglois. 20 déc. 1430. Fol. 164.

51. Bulle du concile de Bale contre les abbés de S. Medard et de S. Crespin, pour les obliger de contribuer aux frais de la deputation de l'abbé de St Corneille au concile. 24 fév. 1434. Fol. 166.

52. Bulle du concile de Basle en forme de circulaire pour recommander Jean, abbé de St Corneille, envoyé en divers lieux de France et d'Allemagne pour les affaires du Concile. 10 nov. 1436. Fol. 167.

53. Commission donnée par le Concile de Basle à Jean, abbé de St Corneille, et à l'eveque de Soissons, de publier dans la ville et diocese les indulgences et d'absoudre ceux qui contribueront, suivant leurs facultés, à la réunion de l'eglise d'Orient à celle d'Occident. 16 déc. 1436. Fol. 168.

54. Buile du Concile de Basle adressée à l'Eveque de Soissons et à l'abbé Jean de St Corneille de Compiègne, contenant quelques indulgences, etc. 16 déc. 1436. Fol. 169.

55. C'est le denombrement d'un fief appellé le Fief de la Verge. 31 j[er] 1451. Fol. 170.

56. Feux allumés en chascun carrefour de Compiegne, le 29 juil. 1498. Fol. 171.

57. Dispositif de l'arrêt en faveur de Pierre de Rieux, maréchal de France, prisonnier en la tour du Roy à Compiegne. Fol. 172.

58. Extrait d'une piece d'écriture produite par le trésorier de l'abbaye de St Corneille de Compiegne vers l'année 1512, et au regard du miracle de la chute et ruine de la tour S. Michel. Fol. 173.

59. Première entrée du Roy Henry II à Compiegne au mois d'aout 1547, avec le mémoire aux Peintres pour fournir aux personnages, ouvrages et enrichissements des eschaffauds. Fol. 174.

60. Entrée de la Roine Catherine de Médicis, du 3 aout 1549. Du Roy Charles IX à Compiegne en 1567. Fol. 178.

61. Extrait des Lettres de fondation du college de Compiegne. Du 23 nov. 1574. Fol. 181.

62. Lettre du Roy Henri IV aux Attournez et Gouverneurs de la ville de Compiegne, du camp de Clermont, le 14e août 1589,

pour la reception du corps du Roy Henry III avec le cérémonial de la dite reception. Fol. 182 et 183.

63. Estat de ce qu'il convient pour les ornements des services qui se font par commandement de S. M. pour l'ame du feu Roy que Dieu absolve, dont le corps repose en l'abbaye de St Corneille de Compiegne. Fol. 185.

64. Translation de la cour des Monnoies de Paris à Compiègne, 1589. — Articles envoyés par le Roy à M. de Humières. Fol. 186.

65. Lettres patentes pour l'establissement du Bureau des finances à Compiegne. 1589. Fol. 187 et 189.

En double.

66. Lettres du Roy Henry IV qui transfère le tablier des Monnoyes d'Amiens à Compiegne. Du camp de S. Denis, du mois d'aout 1590. Fol. 191.

67. Ceremonies qui furent observées en la Pompe funebre de Messire Jacques de Humieres, marquis d'Encre, chevalier des O. du Roy, conseiller d'Estat et du privé Conseil du Roy Henri III.... Gouverneur et Lieuten. gen. des Prevostes de Peronne, Mondidier, et Roye. 1595. Fol. 192.

68. De la Roine mère au Roy Louis XIII son fils. De Compiegne le 23 fevrier 1631. Avec la réponse du Roy du 24 février. Fol. 196 et 197.

69. Saisie d'une maison appelée L'hôtel de la Pucelle, rue des Prisons conduisant au change. 13 j^er 1739, de St Corneille de Compiègne. Fol. 198.

70. Attestat de la réception faite par les RR. PP. D. de St Corneille de Compiegne à la Royne de Pologne passant en cette ville avec toute sa cour. 19 mars 1546. Fol. 199.

71. Arrêt du Conseil du Roy du 27 juil. 1714 qui ordonne la visite de la cour de la maison de la Pucelle d'Orléans, sise à Compiegne. Fol. 200.

72. Extrait d'un ancien memoire de l'abbaye de S. Corneille de Compiegne, touchant les maisons sises à Compiegne achetées par le Roy. Fol. 201.

73. Computus villa Compendii. Ext. 1200. Fol. 202.

74. Ponthieu. Provinciaux ou Livres des Rois et Héraults d'armes des Provinces. — Cy ensuivent les marches du Royaume de

France qui a proprement parler s'appellent Provinces Nobles. — Item, La Marche de Ponthieu, qui s'estend au pays de Vimeu jusques a la rivière d'Eu, qui est entrée de Normandie et retourne vers Amiens, et a de grosses et antiennes bannières et se nomment *Nation Ponthieu.* Fol. 203.

C'est le livre d'un héraut d'armes anonyme, écrit vers la fin du XIVe siècle. Ms. Coislin, cot. 944, f° 25, r°. A St. Germ. des Prés, et qui a quelque analogie avec l'armorial communiqué par M. Douet d'Arcq, et dont le *Cab. histor.* a commencé et contiuue la publication.

75. D'un discord et débat meu entre le majeur des Eskevins et de commune de la ville de Saint Rikier, d'une part — et des Vicomtes d'Abevile d'autre — 1275. Fol. 211.

76. Manufactures de la ville d'Abbeville. Ordonnances et faits divers des annéès 1288-1300-1302-1306, 1384. Fol. 213.

77. D'un discord et differend meu au siege de la seneschaussée de Ponthieu entre les Maire et Eschevins d'Abbeville et les Doyen et Capitule de l'eglise de St Vulfran sur le fait de maistre Fremin du Four maistre de le grant Escole. 1458. Fol. 215.

78. Mariage du Roy Louis XII à Abbeville. — Comment le Roy Louis XII epousa la sœur du Roy d'Angleterre et de triomphantes noces à Abbeville. (Extr. des mem. de Robert de la Marche seig. de Fleuranges.) Fol. 216.

79. Extrait du testament de Nicolas Rumet, du 17 décembre 1593. Fol. 218.

80. Droit de Lagan en Ponthieu. — Boulonois — an 1191. Fol. 220.

81. Pour le cardinal Jean Le Moine de Crécy en Ponthieu. Fol. 221.

82. Édouard d'Angleterre, comte de Ponthieu et Alienor, son épouse, confirment le marché de Crécy et l'affranchissent du droit de tonlieu. 4 nov. 1282. Fol. 223.

83. Extrait du Conseil d'État du Roy pour le Bourg de Crécy en Ponthieu. 15 déc. 1635. Fol. 223.

84. Arrest du Conseil et Lettres patentes sur les demandes faites par les habitants du Bourg de Crecy en Ponthieu, à l'effet d'être déchargés des tailles et autres impositions. 13 f^er^ 1636. Fol. 224.

85. De translatione Sancti Audomari de Villa de Ligesburch. 18 jan. 844. Fol. 226.

86. Entrées des Roys, Gouverneurs, Cardinaux, Princes et autres Seigneurs de la ville de Péronne. — Extr. des Reg. de la Ch. du Cons. en la ville de Péronne. 1° Du Roy Charles IX, 1567. 2° Du Roy Henri IV, en 1594. 3° Du Roy Louis XIII, en 1635. 4° Autre du même, en 1639. 5° De M. d'Estourmel Gouvern. en 1579. 6° De M. Lesdiguieres, Gouv. gen., en 1623. Fol. 228.

87. Lettres de Philippe, Roy de France, au sujet des foires de Peronne. — Février 1294. Fol. 235.

88. C'est le devis de la Banlieue que Guy Bestisi, Prevos le Roy, livra au Castel de Peronne au tems que Baude fu maires — vers 129, v°. Fol. 235.

89. Anciennes lois du comté et de la ville de Guines. — Extr. d'un ms. du xv° siècle de la Bibl. du Roi, coté 10393. — In-4°. Fol. 236.

Très-curieux.

90. Foires de Guines. — La Franche Feste de St. Pierre en aoust. Avec la Charte d'Édouard, Roi d'Angleterre, du 23 nov. 1366. Fol. 244.

91. Draperie de la ville de Guines, corateries de toutes manieres de drapperies. (Extr. du même ms. 10393.) Fol. 245.

92. Extrait du Polyptique de l'Abbaye de St. Bertin, sous l'abbé Adalard. — *In Gisna*, quod habet Ecclesia. Fol. 247 et 248.

93. Testament de Baudouin, Comte de Guisnes. — Janvier 1244/5. Fol. 249.

94. Franchises accordées par Arnoul, Comte de Guisnes, aux Barons et Vassaux du comté. — Mai 1273. Fol. 250.

95. Transport du comté de Guines par le Roy Louis XI à Antoine de Croy, Comte de Porcean. — Sept. 1461. Fol. 252.

96. Louis XI reçoit les foi et hommage de Mre Anthoine de Croy pour le comté de Guisnes. — 23 juill. 1463. Fol. 253.

97. Coutumes des Chastelaines de Tornehem et d'Audruicq. — Oct. 1463. Fol. 255.

98. Che sunt les jours que madame l'abbesse Ysabel a establi au Couvent Blancpain à Petonche. Fol. 257.

99. Hæc sunt consuetudines Claustri Gisnensis in cibis, potibus et vestibus... après la mort de la Royne Blanche. Fol. 258.

100. Martirologium Ghisnense. — (Ex. ms. 636.) Fol. 259 à 272.

101. CREIL. — Sur l'ancien nom de Creil. — Lettre de Godefroy Hermant a D. Mabillon. — 9 janvier 87. — Inféodation faite à Creil par Louis de Blois, Comte de Clermont. 1190. 7 mai. — Feoda Credulii. — Che sont les fiés et arrieres-Fiés tenus de mons. le Comte de Clermont en la Chastellenie de Creil, vers l'an 1318. Fol. 273.

102. Charte de Loys, Comte de Clermont et de Blois en faveur des habitans de Creil. — 1197. 23 janvier en lat. et en roman. Fol. 275.

103. Contrat de mariage de Jean Roy de Boheme et de Beatrix de Bourbon. Dec. 1334. Avec octroi à ladite Beatrix de 4000 liv. de terre assises en la ville et Chastellenie de Creil. etc. Fol. 277.

104. Lettres de la Roine de Boheme, dame de Creil, en faveur de l'Église de Senlis. Fol. 280.

105. Don de la Seigneurie de Creil à madame la duchesse d'Angouleme à S. Germ. en laie, le 26 nov. 1522. Fol. 281.

106. Raoul de Presles, seigneur de Lizy. — Vend au doyen et chapitre de Laon cent livrées de terre de revenu à prendre sur ce qu'il possede aux terroirs de Vailly-Fulan Condé et Praeles. 1310. Fol. 283.

107. Testament de Maitre Guileaume de Harsignies docteur en medecine demt. à Laon. Le merquedi 18e jour de juing 1339. Fol. 290.

108. Testament du cardinal Cholet au monastere de Selle près Troyes. — L'an 1289. Fol. 293.

109. Incipit passio Sancti ac beatissimi Justi martyris. Ex cod. S. Germ. 1045, f° 37, v°. Fol. 304.

110. Vita S. Angadrismae Abbatissae Bellovacensis. — Circa an : DC,XCV. Ex. cod. V. C. Claudii Jolii canonici. Paris. Ante annos 700 manu. descripto. Fol. 306.

Cette vie de sainte Angadrême est imprimée par extrait seulement dans le second siècle des SS. de l'ordre de S. Benoist, p. 1063-1064.

111. Copie du testament de M. Baillet (Adrien), né à la Neuville en Hez, près de Beauvais, le 13 juin 1649. — Ordonné Pretre le samedi 19e de Déc. 1676. — fait le 9 sept. 1704.— Mort à

Paris dans la rue Pavée, au Marais, Paroisse St. Paul, à l'hotel de Lamoignon, le 23 janvier 1706. Fol. 312.

112. Coutumes d'Arques, près S. Omer. Extr. des arch. du Bailliage d'Amiens. 15 septembre 1507. Fol. 313.

113. Touchant les foires de Lesquille, au diocese de Laon, etablies par Gauthier, abbé de St. Vincent. — Dec. 1171. Fol. 317.

114. Lettres de Philippe VI, qui baille et assence la Prevosté et appartenance de Vaisly sur Aine, à Raoul de Praeles. — Dec. 1310. Fol. 318.

115. Ordre donné par le Roy Henry III pour fortifier le village d'Oger St. Vincent. — Mais non exécuté. — Sept. 1577. Fol. 320.

116. Noms des fieffés du comté de Beaumont. 1243. Fol. 324.

117. Abbaye de Breteuil. — Touchant la fête de St. Contan. Fol. 325.

118. Lettre du soi-disant Roi de France, Charles X, Cardinal de Bourbon, portant saisie des biens de Charles, Seigneur d'Humières. — Avril 1590. Fol. 326.

119. Titres extraits des Archives de la Collegiale de Rosoy, et concernant l'église dudit Rosoy, 1254. Fol. 327.

120. Letres du Roy Charles VI pour un marché à Vignacourt. 1385. Fol. 330.

121. Donation faite par Jerosme Segond, Ecuyer, Sr Jonval, Vittes Courteville etc., de la terre et seigneurie de Vittes, près d'Aire, au profit de l'église dudit lieu de Vittes. 1650. Fol. 332.

122. Qualiter Innocentius II, visitavit monasterium Sancti Stephani de Choisi et ibid. Missam celebravit et populo predicavit. — 1131. Fol. 339.

123. Lettre du Roi Philippe V, portant declaration des revenus de la chapelle du Palais Royal de Choisi-au-Bac. — Mai 1318. Fol. 343.

124. Lettre du Roi Louis XVI pour que la chasse de S. Marcoul soit apportée à Reims. *Versailles, juin* 1775. Fol. 344.

5488. — Tome LV. Vol. composé de pièces imprimées, savoir :

1. Memoire pour l'abbaye royale de Saint-Denis en France, contre M. l'abbé de Bertrand, Conseiller au Grand Conseil, se disant pourvu, tant par brevet du Roi, que par des provisions *certo-*

modo, impétrées en cour de Rome, d'une prétendue *Caméreris* de *Chaourse. Paris, P. G. Simon,* 1786. in-4° de 142 p. — suivi du Précis pour l'abbaye royale de Saint-Denis en France, contre M. l'abbé de Bertrand, Conseiller au Grand Conseil, d'un tableau de la cause d'observations — et de l'arret du Grand Conseil du Roy du 4 aout 1786. P. 9, n° 1er.

2. Dissertation sur la fondation de l'abbaye d'Auchy en Artois. In-4° de 21 p.

3. Dissertation sur l'authenticité de la charte de fondation de l'abbaye d'Auchy de l'an 1079. *Paris, Simon et Nyon.* In-4° de 24 p.

4. Examen des titres et de la Possession de l'abbaye de Saint-Bertin sur l'abbaye d'Auchy. Paris, Simon, 1776. In-4° de 18 p.

5. Reponse a une consultation du 14 avril 1776 sur les questions de savoir, s'il est dû des droits de Quint et Requint a l'abbaye de Corbie, et à l'Eveché d'Amiens, pour la vente et revente de la terre de Piquigny et Vidamé d'Amiens. Amiens, Caron (1777). In-4° de 133 p.

6. Denombrement de la terre de Piquigny et Vidamé d'Amiens, servi au comté de Corbie, le 14 novembre 1306. Paris, Stoup. 1779.

7. Procès-verbal de compulsoire des titres de l'abbaye de Corbie, dans l'affaire de Picquigny. Du 6 mai 1782. — In-4° de 54 p.

8. Proces verbal de compulsoire des titres de l'Eveché d'Amiens dans l'affaire de Picquigny Du 15 mai 1782... *Paris, Ballard,* 1782. — In-4° de 28 p.

9. Analyse des titres pour le Chapitre d'Amiens, contre les officiers municipaux de la même ville et autres. — *Paris, Delaguette...* 59 p.

10. Reponses signifiées pour le Doyen, Chanoines, Syndic et Chapitre de l'église d'Amiens, aux observations imprimées des notaires royaux du bailliage de Montdidier. *Paris, d'Houry,* 1786. 24 p.

11. Au Roy et à nos Seigneurs de son Conseil. Le doyen Chanoine et chapitre de l'eglise cathédrale d'Amiens, contre le sr Despréaux, Procureur de S. M. en la maitrise particuliere des eaux et forets de Picardie. *Paris, d'Houry,* 47 p.

12. Memoires et analyse des titres pour les Officiers Municipaux de la ville d'Amiens, contre le chapitre de la cathédrale de la même ville. *Paris, Valleyre,* 1783. — In-4° de 75 p.

13. Titres décisifs produits par les Officiers municipaux de la ville d'Amiens, contre le Chapitre de la Cathedrale de la même Ville. *Paris, Valleyre,* 1783. 19 p.

14. Résumé de l'affaire pour le Chapitre de l'église d'Amiens, contre les officiers municipaux d'Amiens. *Paris, Delaguette.* — 1783. De 42 p.

15. Memoire pour M. le Card^l de Luynes, Archeveque de Sens... Abbé et Comte de Corbie, demandeur et defendeur — contre les habitans de la ville de Corbie, opposans et demandeurs. — *Paris, Mercier.* — 47 p.

5489. — Tome LVI. — 1. Bulletins concernant Cachy et la maison de Boves, f° 1. P. 9, n° 2.

2. Extraits relatifs à la maison de Caix.

3. De Camps. — De Canaples. Fol. 5.

4. Fiefs et Seigneuries dépendans de l'église de Compiègne — fief ou mairie de Caney, etc. — Cerisey — f° 13. Chandost, f° 15. Colincamps, 16. Contay (d'Humières), 18. Courcelles, 25. Crequy, 27. Cange (du), 28. Fol. 9.

5. S. Fuscien. Fol. 30.

6. Genealogie de la Ganterie, f° 31; de Gand, 33; Glisy, 34; Guiselin, 35; Chipilly, 37; Chatillon, 38; Montmorancy, 39; Soecourt, 40; Vallincourt, 41; Demuin, 42; Divion, 47; Dommart, 48; Donquerre, 52; — Dours, 53; — Cressy, 63.

Le volume est terminé par l'imprimé du *Prospectus de la notice historique de Picardie*, de dom Grenier. *Paris*, 1786. 23 p. in-4°.

5490. — Tome LVII. Ponthieu. Ce volume contient :

1. Memoire. L'étendue du Ressort du Comté et de la Senéchaussée de Ponthieu, aussi bien que du siege Présidial qui y a eté etabli... P. 9, n° 3.

En note marginale : Fait par le s^r de Beaulieu pour etre envoié en 1717 à M. Joly de Fleury, Procureur général du Parlement, par Mess. les officiers de la senéchaussée de Ponthieu.

2. Chronique du païs et Comté de Ponthieu jusqu'en 1595; par le s^r Lumel, escuyer Sr de Buscamp Beaucarroy, Licencié es loix estant maieur d'Abbeville. Fol. 15.

En note marginale : Le 10 août 1758 commencé de collationner cette copie de la chronique de Ponthieu sur une copie de la main de M. Lesueur, curé du Sépulcre d'Abbeville, f° 15.

3. Cayer des Coutumes, usages et stiles de la senéchaussée et Comté de Ponthieu, fait par l'office de Monseigneur le Seneschal dudit Ponthieu, en l'année 1494, en la ville d'Abbeville. Fol. 42.

4. Le Ponthieu. — Lettre signée D'arquies de Fresne, adt. a Abbeville et de l'Académie d'Amiens. Fol. 56.

« Monsieur, il m'est tombé par hasard entre les mains un exemplaire du memoire que votre congrégation a fait courir dans la province de Picardie pour avoir quelques éclaircissements sur l'histoire ancienne et naturelle du pais... »

5. Ponthieu. — Table de titres et Instruments concernant ce pays. Du XIe au XVIe siecle. Fol. 68.

On y trouve notamment l'indication' des titres relatifs à Abbeville — Bugny. Crotoy — Cressy — Espagne — Foret Moutier — St. Riquier — Rue Willencourt — Yaucourt Valoires — S. Vallery, Acheu — Aut. Cayeu Airaines — Gamaches — Oisemont — Selincourt — Senarpont.

6. Dénombrement des journaux de terre et des feux de la senechaussée de Ponthieu, comprenant cinq Bailliages (Abbeville, Rue, Cressi, Vuaben et Airaine-Arguel). P. 86 à 90.

7. Fiefs, Terres et Seigneuries mouvantes du Roy, à cause de son Comté de Ponthieu. Fol. 90.

8. Estat des fiefs et arrières-fiefs du Comté de Ponthieu. Fol. 95.

9. Comté de Ponthieu. — Extrait des memoires et Instructions pour servir dans les negociations et affaires concernant les droits du Roy de France, *a Amsterdam* 1665. Fol. 117. R° et v°.

10. Caput quintum De feodis ab hoc Sancti Richarii monasterio dependentibus. — Fol. 118.

11. Table des actes et des denombremens des fiefs contenus dans le registre nommé communément le *Livre Rouge*. Fol. 124.

12. Les Vicomtes d'Abbeville ou de Pont de Remy. — Fol. 126.

Il est souvent parlé dans les titres des Comtes de Ponthieu...

13. Réformation des forets de Picardie, par ordre de M. Colbert. — Maitrise d'Abbeville. Fol. 129.

14. Topographie Pontieu Comté. Description du Ponthieu. — Fol. 134.

15. Généalogie de la maison de Ponthieu. — Fol. 146.

16. Comté de Ponthieu. — Fol. 155.

Extrait d'un mémoire concernant la paix de Munster. (*ms. de Harlay*, *n° 728, f° 80.*)

17. Origine des Comtes de Ponthieu. Fol. 156.

Le Roy Hugue auparavant duc de France...

18. Notes diverses sur les fonctions des *Missi Dominici*. P. 166 à 169.

19. Copie de Chartes des Comtes de Ponthieu. — Extraits de différents cartulaires. — La 1re de 1096, la dernière de 1209. Fol. 170 à 239.

20. Nomina Militum ferentium Banneria, tempore Philippi Augusti. P. 239 à 242.

21. Copie de diverses chartes des comtes de Ponthieu, de 1202 à 1208. P. 242 à 262.

Nota. — Les comtes de Ponthieu, au lieu de suivre la formule de l'époque, *Dei gratiâ,* disent tous *Dei patientiâ.*

22. Copie de diverses chartes des Comtes de Ponthieu et de Montreuil, au commencement du 13e siècle. P. 262 à 280.

RECUEIL CONRART

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

(Suite. Voy. t. V, p. 84, 133, 224 ; t. VI, p. 1, 32.)

5491. TOME X. — 1. Déclaration du roi Louis XIII contre Marie de Médicis, sa mère, et le duc d'Orléans, 1631. P. 1.

2. Extrait d'un traité entre l'Espagne et l'Angleterre, pour le commerce à l'exclusion des Hollandais. P. 9.

Sans date.

3. Sage conseil d'une mère à son fils. Le 7 juillet 1610. Du 7 juillet 1612. P. 13.

Au dos : Mesdames de Bertreville et de Gadancourt.
Mon filz vous voicy arrivé à l'acomplissement de vos dix années, etc.

4. Ce qui a esté reglé en la chambre de l'édict, pour les prescriptions et deductions du temps des troubles, par messieurs Turnebus et le Prestre, etc. qui se trouve transcript ès registres des Chambres des Enquestes comme arrestées... P. 21.

Par l'édict de pacification donné à Nantes en 1598, etc.

5. Harangue de Mr le prince de Conti. P. 25.

Messieurs, ce n'est pas sans quelque embarras que je parois pour une seconde fois...

6. Harangue de monsieur de Besonts aux estats de Languedoc. P. 29.

Messieurs, après ce que vous avés entendu, je, etc.

7. Relation de ce qui est arrivé à Nismes, le derer décembre 1657. P. 37.

« Comme il y a dans cette ville deux partis opposez l'un à l'autre... »
Au bas, également de la main de Conrart : Ceste lettre a esté écrite par la femme d'un conseiller au Présidial de Nismes, à son fils qui est à Paris.

8. Compliment fait de la part du consistoire de Blois, par M. Janiçon, l'un des pasteurs de l'Eglise, à M. le marquis d'Al-

luye, à son arrivée dans son gouvernement, après la mort de M. le marquis de Sourdis, son père. 1667. P. 41.

Monseigneur, quand les gouverneurs qui vous ressemblent entrent dans leur Province...

9. Extrait des actes du Synode provincial des Eglises réformées de Xaintonge, Angoumois et Aunis, assemblées, par permission du roy, à Jarnac-Charante, le 30 de may et jours suivans de l'année 1663. P. 45.

Le Sr Berthoule, pasteur de l'eglise de Duras, appellant d'un jugement du dernier Synode de la Basse-Guienne, tenu à Bergerac...

10. Le synode a donné M. Hesperien pour pasteur à Soubise, par provision, où il est allé... (*Extrait.*) P. 49.

11. De M. le Prince à M. de la Calprenède. *De Bruxelles le 17 février* 1657. P. 51.

Je receus dès il y a trois ans les deux tomes de Cleopatre que vous m envoyastes...

12. Sermon sur Rom. 6, 5, prononcé à Angers le 21 d'Avril 1669 jour de Pasques après-midy. P. 53.

Ch. Fs. Les géographes remarquent qu'il y a un païs où le soleil demeure couché six mois de l'année...

13. Sentimens de M. Duryer d'Espagne et Patru sur un passage de la lettre de Sulpicius à Cicéron.

Je scay bien qu'il se trouve quelque personne...
Cicéron estant affligé de la mort de sa fille...

Pièce datée de Londres, 20 juin 1653, et signé J. Despagne, à l'adresse de Conrart.

14. *M. Patru.* En la question proposée, je suis de l'avis de l'observateur... P. 73.

Ce sont des observations sur l'écrit précédent et qui paroissent de la main de Patru lui-même, dont on connoît assez peu d'autographes.

15. Lettre signée Barraquant et Madе de Senecey, contenant la relation de l'assassinat de Mlle de Neufric, en Perigord. P. 79.

J'ay pris la liberté de vous écrire de Périgueux, en date du 25 avril...

16. A mesdemoiselles Dupré et de la Vigne. Du 28 sept. 1665, avec un billet d'envoy de la main de Conrart. P. 83.

Cette semaine tout entière...

17. A Elle mesme, du 19 oct. 1665. P. 84.

J'irès pour trouver le temps doux...

A elle-même, du 3 nov. 1665.

Puisque mon cœur vous accommode...

18. A Mlle Levieux, du 3 nov. 1665. P. 84.

Pour vous louer charmante Olinde...

On sait que c'est l'Olinde, célèbre par l'amitié de Patru. (Voir les lettres de Maucroix. — Éd. de 1856.)

A Elle mesme. — A Clichy, de Paris, le 14 nov. 1665.

Moy qui suis toujours fort sincere...

Ces petites pièces versifiées sont de Conrart et de sa main.

19. Quelques détails sur le mariage de la fille du roi d'Espagne avec Louis XIV. P. 87.

Lorsque le Roy d'Espagne livra l'infante, etc.

20. Apologie ou défense de Mr de Beaufort contre la cour, contre la noblesse et contre le public. P. 89.

Mess., si j'estois aussi élégant que ceux qui ont écrit pour la cour, etc.

21. Relation de ce qui se passa à Vienne sur la mort de Valstein, duc de Fridlandt, recueillie sur le récit du baron de Beauregard, gouverneur de Tarascon. P. 105.

Le duc de Fridlandt, que la seule nécessité des affaires, etc.

22. Copie de la lettre de la mere abbesse de Port-Royal au roy. Du 6 mai 1661. P. 109.

Sire, dans l'accablement d'affliction où nous sommes, etc.

23. Mémoire concernant la mort et la vie de Mad^e Desloges. P. 113.

Feu madame Desloges avoit nom Marie de Bruneau, etc.

24. Copie d'une lettre de M. de Fremont à M. Conrart, sur la mort de M. Sarrau. P. 117.

Monsieur, quelque effort que j'aye fait, je n'ay peu, etc.

25. Commission donnée par Sa Mté. à M^r le cardinal de Richelieu. Du 24 déc. 1629. P. 121.

26. Extraits contenant quelques traits d'histoire particuliers ou bons mots. P. 129.

Le chevalier d'Albret, cadet de Miossens, estant amoureux de la femme de Galland...

Ces anecdotes, un peu dans le genre de celles de Tallemant et disséminées dans plusieurs volumes de ce recueil, sont de Conrart et de sa main. —Elles sont bonnes à consulter pour les biographes, car M. Monmerqué n'en a utilisé qu'une partie dans son édition des *Mémoires de Conrart*.

27. Pour un illustre fugitif. Stances. P. 145.

Que d'indignes soupçons ma gloire soit ternie...

En marge : On dit que c'est pour Arnaud, docteur de Sorbonne, 1665.

28. Rôlle des généraux d'armée, depuis le siége de la Rochelle et l'ouverture de la guerre, en 1635. P. 147.

M. le mareschal de Chastillon fut employé en l'ouverture de la guerre en 1635...

29. Paraphrase du cantique d'Ezéchias. P. 151.

Lorsque par l'illustre victoire...

De Conrart et de sa main.

30. Lettre envoyée au roy après sa conversion, par Mr le président de Calignon. — De Castres, ce 4 juill. 1593. P. 167.

Sire, j'ay pensé que j'estois obligé par le droict de nature, etc.

31. Requête des protestants de Metz au roi, avec les réponses à chaque article. 1657. Du 23 oct. P. 179.

Au Roy. Sire, les gentilshommes, bourgeois et habitans de vostre ville de Metz, etc.

32. Déclaration du roy d'Angleterre contre les Papistes. De Witehall, le 23 mars 1673.

Charles... d'autant que nos fidelles sujets...

33. Du mage de Sidon à Sapho. — Du 15 janvier 1655. P. 187 à 189.

Je ne say si j'aurois esté propre pour servir de, etc.

De Sapho au mage de Sidon. — Du 7 may 1655.

Il est donc vray, Monsieur le mage...

Réponse du mage à Sapho. May 1655.

Vous faites tort au pauvre mage...

34. Roolle des prébendes ausquelles le roy a droit de conferer à son avenement à la couronne. P. 191.

35. Sentiment de Mr Conrart sur Sénèque, Plutarque et Petrone. P. 199.

Je commenceray par Sénèque, et vous diray, etc.

36. Pièce sans titre, fragments des mémoires de Conrart et de sa main — qu'il faut joindre à ceux de la p. 129. — (No 26.) P. 207.

Pendant la Prison des Princes on avoit proposé de les faire sortir et accommoder...

37. Lettres roiaux et arrêts du conseil. P. 225 et 643.

38. Alléluia. — Quatrains satyriques. — P. 229.

1. Le soir de la veille du Roys...

39. Lettre de M. de Balzac, du 1er août 1635. P. 233.

Monsieur, c'est un grand effet de mémoire de se souvenir de moy à la cour, etc.

40. Lettres anonymes. P. 241.

Monsieur, puisque les relations qui nous viennent de Paris ne m'apprennent point de vos nouvelles...

41. De madame de Longueville à madame la comtesse de Maure. De Bordeaux ce 31 octobre. (*Sans millés.*) P. 245-251.

Il y a si longtemps qu'on n'a ouy parler de vous...

De la même à Mlle de Rambouillet. Bordeaux, 4 juillet 1652.

Estes vous morte, ou croyez-vous que je le sois...

De la mesme à M. Chapelain, de Bordeaux, le 22 aoust 1652.

Quand vous auriez demeuré encore plus longtemps...

De la mesme au mesme et du mesme lieu, 29 août 1652.

Vous jugerez par l'empeschement que j'avois...

42. De M. de Serizay à madᵉ la comtesse de Maure. — Du 6 sept. 1652. P. 253-255.

Ce pauvre gentilhomme de qui je vous parlois, etc.

Réponse de mad. la comtesse de Maure.

Vous savés que je ne vous saurois pleindre...

De mad. la comtesse de Maure à son mary, 9 sept. 1652.

Madame de Longueville a mandé à Pesle qu'il me donnast...

Réponse de la même à la duchesse de Longueville. 16 9bre 1652.

Quelques reproches que V. A. me face...

43. Relation du baptême du Dauphin à St. Germain en Laye. P. 257.

La cour du chasteau vieux de St. Germain en Laye, etc.

44. Harangue de M. de Besons aux états de Languedoc. P. 261-273.

Messieurs, puisque je recois cest honneur, etc.

Harangue du même aux mêmes. 1656.

Messieurs, quand je lis dans vos registres, etc.

45. A la reyne de Suède, sur sa renonciation à la couronne. P. 281.

Fille illustre d'un roy dont les exploits guerriers...

46. Anciens arrests de la Cour de Parlement de Paris. P. 291, 351, 545, 627, 659, 705, 725 et 985.

47. Consultations, Ecritures sur diverses matières de droit, de M. Jacques Conrart, avocat. P. 347, 427, 615, 661, 713, 727, 993, 1013.

Il s'y trouve des pièces d'un assez grand intérêt. — Mais l'analyse en seroit bien longue, et d'ailleurs l'écriture, assez mauvaise, rendroit le travail fort fastidieux : cependant nous engageons les curieux à s'en donner la peine, ils y trouveront quelque dédommagement.

48. Extrait du registre des requestes du palais du quinziesme jour de may 1604. P. 373-377.

Entre les abbé, prieur et couuent de l'abbaye de Notre dame de Licques...

49. Rebellion à Justice : contre Claude Chalons, Bourgeois de Paris, prisonnier ès prisons du grand Conseil, et Jacqueline.... sa femme du 6 fev. 1646 — et autres arrests dont quelques-uns fort curieux et bons à lire par MH. du Palais. P. 381 à 597.

50. Extrait des registres du greffe criminel du Chastelet de Paris, entre le procureur du roy demandeur et accusateur d'une part, à l'encontre de Claude Roux, dit Marcilly, natif de Nismes en Languedoc, prisonnier ès prisons du grand Chastelet, deffendeur et accusé, d'autre part. P. 597.

51. Déclaration du Roi portant reglement pour les fonctions des charges de receveurs de consignations. 1669. P. 643.

52. Factum pour Gédéon de Drouart, Escuyer, Sr de Vaux et damoiselle Anthoinette de Drouart, enfants de deffunt Samuel de Drouart Escuyer Sr de Vaux et damoiselle Marie Chevalier intimez ; contre Jean Champenois et consors, appelans de la sentence rendue au bailliage de Sézanne, le 17 mars 1668. P. 749.

53. Requete pour Florent de la Morlette et Gabrielle Guillemin sa femme, auparavant et en premieres noces de feu Pierre Oger, et en secondes noces de Pierre Girardin ; appelans d'une sen-

tence rendue par le Bailli de Vitry ou son lieutenant, à Ste-Menehould. — Le 24 juil. 1664. P. 775.

54. Requeste pour Jean Destailleur, Sr de Questebrune, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de deffunt Jean Destailleur, Sr de Questebrune, et heritier pur et simple de dlle Anne de Guiselin, sa mère. 1668-1670. P. 789.

Et autre pièces concernant le même Destailleur.

55. Response a griefs que mettent et baillent Jacques Le Clerc et Anthoinette Toussens, sa femme, fille et heritiere de deffunt Jean Toussens — contre Nicolas et François Lhoste, enfans et heritiers du deffunt Fr. Lhoste et Me Jean du Fresne leur curateur; appelans d'une sentence rendue par le Sénéchal de Boulenois, le 14 juil. 1661. P. 813.

56, Inventaire de production que met pardevant vous Nos Seig. Les Commissaires generaux du Conseil, deputés par S. M. pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse — Jean Jacques de Cobreville, escuyer seigr D'Anoy, y demt. bailiage de St. Quentin, election de Noyon; appelant du jug. rendu le 22 oct. 1668. P. 835.

57. Lettres du Roy Charles d'Angleterre, de Witehal 14 janvier. — Contre les Papistes. P. 901.

58. Extrait de plusieurs plaidoyers faits au Parlement en 1667 et 1668. P. 905.

Nous remarquerons entre ces souvenirs de l'exercice de Conrart comme avocat, les deux pièces suivantes, qui mériteroient d'être connues:

Discours de M. Talon, avocat général au Parlement, en 1667. — Sur l'éloquence du Barreau. P. 905.

Plaidoyer de M. de Baville, second fils de M. de Lamoignon pour le Sr Van Obstan, Recteur de l'acad. royale de Peinture; contre la veuve du sr Chenins, inthimée. 1er dec. 1667. P. 913.

En marge : M. Bise plaida pour l'inthimée le jeudi 15 déc. — mais l'affaire fut accomodée et ne fut point jugée.

59. Chronologie, par ordre alphabetique, par Jean Chaumeau. P. 941.

60. Epitaphes et autres pièces (grec. lat. fr. it. esp.) sur la mort de M. de Balzac, par M. Borel. P. 989.

61. Imperatorum nomina quorum constitutiones duodecim libris codicis sunt insertae. P. 1001.

62. Autre chronologie par ordre alphabétique. Anonyme. P. 1005. (*La suite prochainement.*)

PREUVES DE NOBLESSE

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL DES ARCHIVES IMPÉRIALES COTÉ MM. 810, T. Ier.

5489. Extraits des Preuves de noblesse de diverses familles, pour les hommes de cour : faits par les Généalogistes des Ordres du Roi, depuis 1765 jusques et compris 1780. — *Ce volume est ainsi composé :*

1. Abos (d'), de Binanville au Vexin françois, Seigneurs de Thémericourt, d'Arthies, Herville, Binanville, Arnouville, Grandcamp, St-Cloud, La Palletière, St-Hilarion, etc. — *Porte :* de sable à un chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, posées deux en chef et une en pointe. P. 1.

2. Adhémar (d'), et dans l'Idiome Languedocien d'Azémar, Seigneurs de Monfalcon, etc., appelés vicomtes d'Adhémar. — D'or à 3 fasces de gueules. P. 9.

3. Affry (d') au canton de Fribourg en Suisse. — D'argent à 3 chevrons de sable. P. 19.

4. Agoût (Vincent d') en Provence, d'or au loup ravissant d'azur, colleté d'argent, armé et lampassé de gueules. P. 31.

5. Aguirande, en Bourbonnois — d'or, au Lion de sable, armé et lampassé de gueules. P. 37.

6. Albignac (d') de Montal de Castelnau en Rouergue — d'azur à 3 pommes d'or posées 2 et 1 au chef d'or. P. 43.

7. Ambrugeac (Valon du Boucheron d') en Quercy et et Limousin. — Seigneurs de Gigozac, de S. Amoran de Belabre, de Belcastel, de Champiers, du Boucheron, d'Ambrugeac, de St. Hypolite, etc. — d'or à 3 Lions de gueules posées 2 et 1. P. 47.

8. Amfreville (de Venoix d'), en Basse Normandie seigneurs de Venoix, La Lizerne, Flamanville, Grouchet, Amfreville, Acqueville, Auctonville, marquis de Vernoix etc. — d'or à 6 fleur de Lys d'azur posées 3, 2 et 1. P. 55.

9. Andigné (d'), en Bretagne, originaire d'Anjou. — D'argent à 3 aigles de gueules, onglées, becquées et armées d'azur. P. 63.

10. Andlaw (d') en Alsace. — D'or à la croix de gueules. P. 67.

11. Banne (de) d'Avéjan en Languedoc. — D'azur à une banne, ou demi bois de cerf d'or, posé en bande. P. 163.

12. Bar (de), en Berry. — Mémoire sur cette famille. — Fascé trois fois d'argent et d'azur. P. 171.

13. Barbançois de Sarzay, en Berry. — De sable à 3 testes de Léopard arrachées d'or posées 2 et 1. P. 179.

14. Baroncelli, au comté Venaissin, seigneurs de Javon... — Bandé d'argent et de gueules de 6 pièces. P. 185.

15. Bartillat (de) Jehannot. — Mémoire sur la preuve de noblesse de MM. de Bartillat qui demandent à monter dans les carrosses du Roy. P. 191.

16. Baschi (de), en Provence, originaire d'Italie. — D'argent à la fasce de sable. P. 195.

17. Bausset (de) en Provence, seigneurs de Roquefort. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles à 6 rayes de même, et en pointe d'une montagne de 6 coupeaux d'argent. P. 205.

18. Béarn (de Galard de), au Condomois. — Écartelé au 1er et 4e d'or a 3 corneilles de sable membrées et becquées de gueules, qui est de Galard, et au 2e et 3e d'or à 2 vaches de gueules accornées, accolées et clarinées d'azur, qui est de Béarn. P. 213.

19. Beaumont (en Dauphiné). — De gueules à une fasce d'argent chargée de 3 fleurs de lys d'azur : devise : *Impavidum ferient ruinæ*. P. 221.

20. Béon-d'Armentieu, en Bigorre. — D'or à 2 vaches passantes de gueules, accolées, accornées et clarinées d'azur. P. 229.

21. Maton-de-Bercy, à Paris, originaire de Vendôme, seigneurs de Maugué, Chantelou, Osmoy, Chacay, Jupeaux etc., en Vendomois, de Bercy, de Conflans et de Charenton, près Paris. — D'argent à 3 merlettes d'or. P. 235.

22. **Bernis** (de Pierre de). — D'azur à une bande d'or, surmontée d'un lion rampant, de même, armé, lampassé de gueules; cimier un Lion d'or naissant armé d'une épée. P. 245.

23. **Béthysy-Mezières**, en Picardie. — D'azur fretté d'or. P. 251.

24. **Brizay de Denonville**, en Poitou. — Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces. P. 255.

25. **Bruzeville** en Normandie, seigneurs d'Huberville de la Rosiere des Carreaux etc. — D'azur à 3 étoiles d'or 2 et 1. P. 261.

26. **Blangy** (le vicomte de), en Normandie, seigneurs de Villy, St-Hilaire, Hermanville, S. Clou, Blangy et appelés marquis et comtes de Blangy. — D'azur à 3 coquilles d'or posées 2 et 1. P. 265.

27. **Blosset** en Nivernois, originaire de Normandie. — Paillé d'or et d'azur, de 6 pièces en chef, de gueulles. P. 271.

28. **Boisandré** (Foret de). Mémoire fait par M. de Foncemagne, sur l'état de la preuve de noblesse de cette maison. P. 279.

29. **Bois** (du) **de la Motte** (Cahideuc), en Bretagne. De gueules à trois têtes de Léopard nommées Caps hideux, d'or lampassées de gueules. P. 283.

30. **Boisgelin** (du) en Bretagne, marquis de Cure, vicomtes de Mesneuf, seigneurs de la Garenne et du Boisgelin, appellés comtes du Boisgelin. — De gueules à une molette à 5 rayes d'argent, écartelés d'azur. P. 289.

31. **Boisse**, seigneurs de la Farge de la Bachelerie, de Murat, d'Eygaux, de la Foye, en Limousin et en Poitou, appelés marquis et comte de Boisse. — Fascé d'argent et de gueules de 6 pièces, les fasces d'argent chargées chacune de trois mouchetures d'hermines de sable. P. 297.

32. **Boscage** (Guillaumanche du) en Auvergne. Seigneurs du Boscage, dans la paroisse de N° Dame près de Vodoble, Élection d'Issoire, du Marc et du Felliet Le Cruzel, la Batisse, titrés comtes et marquis du Boscage... — D'argent à un bœuf passant de gueules surmonté en chef d'un lambel de trois pendants de sable. P. 301.

33. **Bouet**, en Dauphiné. *Porte* : écartelé au 1er et 4e d'azur à

un taureau passant d'or, au 2e et 3e de gueules à un lion coupé d'or et d'argent. P. 305.

34. BOUVILLE (Jubert de), en Normandie. — D'azur à une croix alaissée d'or, qui est de Jubert, escartelé d'azur à 5 fers de lance d'argent posés 3 et 2 qui est du Thil. P. 309.

35. BOUZOLS (Montagu de Beaune et de), originaires du Vivarois. — Escartelé au 1er et 4e de gueules à une tour donjonnée d'argent, qui est de Montagu, et au 2e et 3e contrescartelé au sautoir d'argent et de gueules qui est de Beaune. P. 313.

36. BRACHE, d'AINVAL ou d'INVAL, en Picardie. — Seigneurs de Donfront, de Pronierval, de Fillecamp, titrés comtes de Brache, etc. — D'argent à un chef emmanché de gueules et une bande d'azur cottoyée de 2 cottices de même brochantes sur le tout. P. 321.

37. BRACHET, en Limousin. — D'azur à 2 chiens braques d'argent, passans l'un sur l'autre, écartellé d'azurau Lion d'or. P. 327.

38. BREHON DE PLELO, en Bretagne. — De Gueules à un Léopard d'or. P. 341.

39. BRIGES (MALBÉE DE), en Gévaudan. — De sinople au cerf passant d'or. P. 349.

40. BROC (de) en Anjou; seigneurs de Broc, des Perrais, de Lizardière, de St Mars de la Pile, de Cheminé, vicomtes de Fouilletourte en Anjou et au Maine, appelés marquis et comtes de Broc. — De sable à une bande fuselée d'argent de 9 pièces. P. 361.

41. BRUC, en Bretagne. Mémoire sur la Preuve de M. le comte de Bruc qui demande à monter dans les carrosses du Roy. P. 365.

42. BRUYERES (de) CHALABRE, en l'Isle de France. Lettre de Chérin du 29 janvier 1775. P. 371.

43. BUAT (du) au Perche, seigneurs du Buat, de Bellegarde, de Moncollin, de Garnetot, Reville, Clairefontaine, St Denis, Flacourt, Vauheury Migergon, Bazoches, Bresnard, Lahays-Medavy, Vaugaris, etc. — Ecartelé au 1er et 4e d'azur à une escarboucle fleurdelisée, à 8 rayes d'or et au 2e et 3e d'azur à trois barres ou bandes d'or. P. 375.

44. BUFFEVANT, en Dauphiné. — D'azur à une croix treflée, vuidée et fleuronnée d'or. 16 février 1780. P. 381.

45. Louet de Calvisson, en Provence. — Pallé de 6 pieces d'azur et de gueules, semé de rosettes de l'un en l'autre, qui est de Louet, et un écusson en abime d'argent, chargé d'un noyer de sinople, qui est de Nogaret-Calvisson. P. 385.

46. Cambis, originaires de Florence, établis au comté Venaissin. — D'azur au Pin d'or posé sur une montagne de 6 coupeaux de même, accosté de 2 lions affrontés aussi d'or. — Du 13 mai 1769. P. 393.

47. Mémoire succint sur la famille de Bauquet de Surville de Campigny. 10 février 1777. P. 401.

48. Bec de Lièvre de Cany, Seigneur puis Vicomtes du Bouexie de la Bunelaye, marquis de Bec-de-Lièvre, etc., en Bretagne, Seigneur de Chavaignes, Sazilly, Brumare, Marquis de Quevilly, de Cany, etc., en Normandie. — De sable à deux croix treflées au pied fiché d'argent, accompagnées d'une coquille de même en pointe. — 21 juil. 1777. P. 405.

49. Table généalogique de la descendance de messieurs de Caraman. — 2 octobre 1765. P. 415.

50. Cassini, à Paris, originaire du Comté de Nice, Seigneurs de Thury, de Fillerval, d'Ambel, etc. — D'or à une fasce d'azur, accompagnée de 6 étoiles aussi d'azur, posées 3 en chef et 3 en pointe. — 19 février 1776. P. 457.

51. Curieres de Castelnau, en Rouergue. — D'azur à un chien courant d'argent, colleté d... P. 463.

52. Casteras de Sournia, en Languedoc, Seigneurs de Casteras, de Fayole, Villemartin, Gayac, Baron de Sournia, etc. — De gueules à une tour d'argent, maçonnée de sable, écartelé, d'or à 3 massues. — 9 septembre 1778. P. 467

53. Caulaincourt, marquis de Caulaincourt, en Picardie, Seigneurs de la Touche et de Vitré en Saintonge. — De sable à un chef d'or. — Du 27 février 1767. P. 473.

54. Caupène (de), Marquis d'Amou, en Gascogne. — D'azur à 6 pennes ou plumes d'argent accollées et passées en sautoir par le pied 2 et 2 en chevrons renversés. — Du 18 mars 1766. P. 479.

55. Siran de Cavanac, en Languedoc. — De Gueules à 3 Pals d'or. — 25 octobre 1770. P. 487.

56. Morreton de Chabriant, en Dauphiné. — D'azur à une tour crénelée de 5 pièces sommées de 3 donjons, chacun crenelé de 3 pièces, le tout d'argent maçonné de sable, à la patte d'ours d'or, mouvant du quartier senestre de la pointe, et touchant la porte de la Tour. — Du 9 décembre 1766. P. 491.

57. Mémoire sur la preuve de noblesse de M. le Comte de Chalon, qui demande la présentation au Roy de madame la comtesse de Chalon, son épouse. — Du 7 mars 1779. P. 499.

58. Chambray (de) en Normandie. — D'hermine à 3 tourteaux de gueules posés 2 et 1. — Du 26 avril 1765. P. 503.

59. Alleman de Champier, en Dauphiné. — De gueules semé de lys d'or, à une bande d'argent brochant sur le tout. — Du 15 may 1776. P. 511.

60. Rogres de Champignelles, en Poitou et en Gastinois, gironné d'argent et de gueules de 12 pièces. — Du 23 Décembre 1766. P. 515.

61. Bernard de Champigny au Senonois, originaire de Tours. Seigneurs de la Mothe, du fort d'Arthane de Bretignoles et de Champigny sur Yonne. — Écartelé au 1er et 4e d'argent, à un roc d'échiquier de sable, au 2 et 3 de sable, à un roc d'échiquier. d'argent, et sur le tout un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or. — Du 11 avril 1778. P. 523.

62. Beauvoir-Chastelus, d'azur à la bande d'or, accompagnée de 7 billettes de même, 4 en chef et 3 en pointe, mises en orle. — Du 26 avril 1765. P. 527.

63. Chasteigner de Rouvre, en Poitou, Seigneurs de Malvaut, de la Bouere, de Rouvre, de Tenessue, de la Rochevolen et de Chaignolaye. — D'or au lion passant de sinople. — Du 29 avril 1775. P. 535.

64. Chastelaillon (Grain de St. Marsault). — Notice sur cette famille. P. 543.

65. Chastenay, en Bourgogne et en Champagne. — D'argent à un coq de sinople, couronné, creté, becqué, barbé et membré de gueules, ayant la pate droite levée. — Les Barons de St Vincent et les marquis de Lanty y ajoutent 3 roses de gueules, posées 2 en chef et une en pointe. — Du 5 janvier 1770. P. 545.

66. Chauveron (de), Seigneurs de Laurière, de Dussac en Li-

mosin, et de la Mothe-sur-Indre en Touraine. — Porte d'argent à un pal bandé d'or et de sable. — Du 24 mai 1777. P. 551.

67. Chérisey (de), en Barrois. Coupé d'or et d'azur, le chef chargé d'un lion issant de gueules, armé, couronné et lampassé de même. — 17 décembre 1766. P. 555.

68. Chevigné, en Bretagne et en Poitou. Seigneurs de Lessart près Machecoul; d'Anetz, près d'Ancenis et de la Sicaudais au diocese de Nantes, du Bois de Chollet, etc., en Poitou.— De gueules à 4 fusées d'or, accompagnées de 8 besans de même, posés 4 en chef et 4 en pointe. — Du 4 septembre 1774. P. 561.

69. Cheylar (du), en Vivarais. — Party au 1er d'azur à la bande d'or, chargé de 3 billettes de gueule, au 2 d'argent au pennon d'azur garni de sa lance de même, accompagné en pointe de 5 mouchetures d'hermines posées 3 et 2. — Du 21 février 1768. P. 566.

70. Chillau (du), en Poitou. — De sable à trois moutons passant d'argent, posés 2 et 1. — Du 12 janvier 1767. P. 561.

71. Clarac, en Armagnac. — D'azur au lion d'or écartelé de gueules à la cloche d'argent. — Du 6 février 1767. P. 577.

72. Coetlosquet (du), en Bretagne. — De sable au lion morné d'argent, l'écu semé de billettes de même. — Du 24 fév. 1768. P. 583.

73. Cominges-Puiguilhem-Sieurais, au Pais de Cominges. — De gueule à la croix pattée d'argent, autrement de gueules, à 4 ortelles d'argent. P. 583 *bis*.

74. Condren, dans la Normandie et le Vallois. — De gueules au chevron d'azur, chargé de 5 fleurs de Lys d'or, accompagné de 3 lions d'argent posés deux en chef et un en pointe. — Du 5 décembre 1760. P. 589.

75. Courbon (de), Marquis de S. Sauveur et de la Rochecourbon, Seigneurs de S. Leger, comtes de Blenac, etc. — D'azur à 3 boucles ou fermeaux d'or, l'ardillon en pal. P. 595.

Ce mémoire a été fait par M. de Clairambault en 1753 et envoyé par M. Chérin le 3 avril 1775.

76. Calonne de Courtebourne, au comté de Guines. — D'argent à l'aigle de sable, langué, becqué, et membré de gueules. — 19 janvier 1769. P. 599.

77. Le Compasseur de Courtivron, à Dijon, Seigneurs de Tarsul, d'Alcheu et marquis de Courtivron. — D'azur à trois compas ouverts d'or; parti d'or au créquier de gueules, coupé d'azur à trois bandes d'or. — 21 juill. 1775. P. 607.

78. Simon et de St. Simon, Marquis de Courtomer, Seigneurs de Beuzeville au Plain, de Meautis, et de Pleinmarest, en Normandie. — Porte de sinople à 3 lions d'argent posés 2 et 1. P. 613.

Copie du mémoire composé en 1754 par M. de Clairambault, retouché en 1767 par M. de Beaujon, et envoyé le 20 décembre 1773 par M. Chérin.

79. Crécy (de), au Comté de Bourgogne, Seigneurs de Crécy, de Grenant, de Percey le Grand, du Trembloy, de la Grande Resie, de Blaisy, de Chaumergy, de Chaumercène, de Chavannes, de Montigny au comté de Bourgogne et aux frontières de Champagne, de Tenance dans la même province de Champagne, de Gant, de Pargnant, de Houssey en Picardie, de Bleky, en Haynaut, etc. — D'azur au lion de sable, couronné, à un orle engreslé de mesme. — 3 mars 1778. P. 619.

80. Crenolles (de Quengo de), en Bretagne. — D'or au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules. — Du 16 octobre 1765. P. 625.

81. Créqui. — D'or au créquier de gueules. — Du 15 février 1764. P. 631.

82. Poilvilain de Cresnay, en Normandie. — Parti d'or et d'azur. — 19 9bre 1765. P. 635.

83. Croismare, en Normandie, seigneurs de S. Jean du Cardonnay. — D'azur au Lion passant d'or. — Du 29 avril 1775. P. 643.

84. Abrégé de la généalogie de la maison de Damas. — D'or à une croix ancrée de gueules. — Du 4 7bre 1774. P. 657.

85. Culon, en Berry et en Touraine, seigneur de Sevry, de Cru de la Charnaye, de Brandy, de Torchebeuf, etc., en Berry, de Lauconnière et de la Chevalerie, en la paroisse de la Croix de Bleré, en Touraine. — D'or à un chef cousu d'azur, chargé de trois targes ou boucliers à l'antique d'argent. — Du 30 janvier 1777. P. 651.

86. DAMAS DE CRUX. — D'or à la croix ancrée de gueules. — Du 7 janvier 1767. P. 667.

87. PICOT DE DAMPIERRE, en Champagne et en Orleannois. — Seigneurs de Dampierre etc., en Champagne, de Combreux etc., en Orléannois. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois falots allumés dè gueules, posés deux en chef et un en pointe et un chef de gueules. — Du 6 décembre 1774. P. 677.

88. Du DEFFEND DU TREMBLAY et de LA LANDE, en Auxerrois et en Nivernois. — D'argent à une bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette de même. P. 685.

89. DIESBACH, en Suisse. — Porte de sable à un escalier degrés d'argent mis en barre, accompagné de deux lions de meme. P. 689.

Ce mémoire a été fait en 1755 par M. de Clairambault, et la copie envoyée le 17 juillet 1773 par M. Chérin.

90. LA FOREST DE DIVONNE, en Savoye. — De sinople à une bande d'or frettée de gueules. P. 693.

91. DONISSAN DE CITRAN, en Medoc, près la ville de Bordeaux.— D'argent à une bande d'azur escartelé de gueules à un lion d'or. - Du 21 février 1764. P. 697.

92. DORIA, à Genes et en Provence. — Coupé d'or et d'argent à un aigle éployé de sable, membré, becqué et couronné d'azur. — Du 23 juin 1776. P. 703.

93. LE LONG DE DRENEUC, en Bretagne. — D'or à une quinte feuille de sable. P. 711.

94. Abrégé de la généalogie de la famille de DREUX DE BREZÉ, etc. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un soleil d'or. — Du 27 juin 1775. P. 715. *(Sera continué.)*

FONDS HARLAY

CHAMPAGNE.

(*Voy.* t. IV, p. 198, 210, 250, 276; t. V, p. 17, 29 et 187.)

Nous avions résolu (*Voy.* t. 4, p. 250) d'omettre l'analyse de ce volume, attendu qu'un grand nombre des actes dont il se compose se retrouvent dans le *Liber Principum*, dont nous nous proposons de donner le dépouillement. Mais nos souscripteurs de Champagne réclament contre cette omission. Nous ne voulons pas leur refuser satisfaction, sauf à nous, quand nous en serons au grand cartulaire de Champagne, à ne point répéter les articles qui auroient déjà été énoncés ici.

5190. TOME COI [3]. 1. Accord entre la Comtesse de Champagne d'une part, et Simon, Seigneur de Chasteauvillain du comté de Champagne. Ladte Comtesse luy délaisse ce que les Comtes de Champe avoient à St Léger Deuteuille et à la forest de Roure, excepté la garde du Prioré de la forest de Roure, laquelle demeure au Comté de Champagne. Davantage promet ladte Comtesse ne retenir les hommes qui doivent service en ladte Chastellenie de Chasteauvillain. 1208. Fol. 1.

2. Dénombrement de quelques fiefs du baillage de Chaumont, en Bassigny. Fol. 2.

3. Roole des fiefs de Bar-sur-Aube. Fol. 5.

4. Adjudication par décret de 606 arpens en la forest de Commercy, au proffit du Roy, pour la somme de 200 livr., en vertu de l'arrest de condamnation du Parlement de Paris, l'an 1382, 3 aoust, contre Jean de Sarbructhz, Chevalier Sgr de Commercy et de Venisy, lequel auroit esté condamné par le dt arrest en la somme de 2,000 livr. envers les habitans du Mesnil et de Horgue, pour quelques excez et dommages faits aux dits habitans de Commercy, etc. Fol. 7.

5. Lettres de Guillaume, Archevêque de Rheims, par lesquelles il déclare avoir reçou à foy et hommage Blanche, Comtesse de

Champagne, pour ce que les Comtes de Champagne doivent tenuir des archevêques de Rheims. Fol. 43.

6. Lettres de l'Abbé et Couvent de Monstier-en-Der, par lesquelles ils recognoissent que le Comte de Champagne a la garde de ladite Abbaye, et en la terre a son giste et sa chevauchée, ainsy comme il les avoit devant la campagne faite entre ledit Comte de Champagne et lesdits abbé et couvent, en 1200. Fol. 6.

7. Ordonnance du Roy Philippe dé Valois, pour la réformation et libertez, franchises, et anciens usages des foires de Champagne et de Brie. Fol. 47.

8. Lettres du Roy Charles VI, par lesquelles il cède et transporte à son Cousin germain Charles 3, Roy de Navarre, la Chastellenie de Beaufort en Champagne, les villes de Solaines, Nogent-l'Artaut et Larzicourt; les Chastellenies de Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, St. Florentin, Bray sur Seine, etc., pour tenir le tout sous le titre de Duché Pairie de Nemours, etc. Fol. 51.

9. Ecritures pour Erard de Brenne et Philippe sa femme, contre la Comtesse de Champagne. Fol. 55.

Est porté que la Coustume de France est telle, que les Barons doivent demander permission au Roy d'aller faire la guerre en Terre Sainte.

Ledit Erard estoit cousin germain du Roy de Hiérusalem.

10. Lettres des Doyen et Chapitre de l'Eglise St. Pierre de Troyes, par lesquelles ils approuvent le jugement donné par Michel, Archevêque de Sens, et Geoffroy, Mareschal de Champagne, pour le différend qui estoit entre eux d'une part, et Thibaut, Comte de Champagne d'autre, touchant la justice des hommes desdits Doyen et Chapitre, etc. Fol. 65.

11. Lettres de Guillaume, Seigneur de Dampierre, par lesquelles il advoue estre homme lige du Comte de Champagne, et luy baille pour seureté le bourg et Chastellenie de Dampierre, etc. Fol. 67.

12. Lettres de Thibaut, Comte de Champagne, par lesquelles il déclare qu'elles sont les franchises et Coustumes de la Ville de St. Florentin. Ledit Comte se réserve la cognoissance du meurtre, du rapt et du larcin, etc. Fol. 69.

13. Sentence arbitrale du chantre de Troyes, et d'un Chanoine de Rheims, sur le différend qui estoit entre Thibaut, comte de Champagne et Brie d'une part, et le Doyen et Chapitre de Troyes d'autre, sur le droict des vins en la ville de Troyes, etc. Fol. 73.

14. Lett. de Thibaut, roy de Navarre et Comte de Champagne et Brie, qui portent que l'abbé et couvent de Molesme, ayant associé ledit Roy Thibaut et ses successeurs, Comtes de Troyes, en toute la justice eschoites d'hommes et femmes, abonnemens et tailles, bois et autres droicts èz villes de Rumilly, Serres, Monces, Waides, St. Patrocle, etc., pour en percevoir par moitié les revenus, que c'est à la charge que led[t] Roy de Navarre et ses successeurs seront tenus garder tous les biens desdits Abbé et Couvent, appartenans esdits lieux, comme les leurs propres. Fol. 75.

15. Lettres de Jean, Evesque de Troyes, par lesquelles il ratifie la réserve que s'est fait Thibaut, Roy de Navarre et Comte de Champagne, des plaines régales en la ville de Primefaut et appartenances, et avec ce, que quand le siége de Troyes sera vaccant, ils puissent tailler et exploiter raisonnablement les hommes dudit Primefaut et appartenances selon leurs facultés, etc. Fol. 81.

16. Approbation des Doyen et Chapitre de Troyes, de ce que Jean, Evesques de Troyes, auroit donné son consentement en ce que Thibaut, roy de Navarre, C[te] de Champagne et ses successeurs Comtes de Champ[e], puissent jouir du droict de Régale, et tailler les habitans de la ville de Primefaut, laquelle avoit esté vendue à l'Evesque de Troyes, etc. Fol. 83.

17. Ce sont li fié de la Chastellerie de Foy Leu Chastel. Fol. 85.

18. Dénombrement des fiefs du baillage de Purin. — Feodi Balliviæ. Primum per litteras. Fol. 89.

19. Vidimus des lettres de Thibaut, roy de Navarre et Comte de Champagne et Brie, par lesquelles il confirme la vente de la ville de Primefaut et appartenances, faite par Jean, Seigneur des Arcies, à Nicolas, Evesques de Troyes, etc. Fol. 94.

20. Lettres de Pierre, abbé de St. Denis, par lesquelles il oc-

troie à Thibaut de Champ. qu'il ne sera tenu de comparoître en autre Cour que celle de l'Eglise St. Denis. Fol. 93.

21. Lettres de Eudes Ragoz, seig. de St. Sépulcre, par lesquelles il requiert Thibaut de vouloir confirmer l'affranchissement qu'il auroit faict de Huet de Chanchiny, de sa femme et enfants. Fol. 95.

22. Lettres de Jean, Chastellain de Noyon et de Thorète, par lesquelles il reconnoist que la forteresse de Ellebauderies est du fief de la Chastellenie de Sezanne, et est jurable, et rendable à grande et petite force à Thibaut, Roy de Navarre, Comte de Champ° et à ses hoirs, contre toutes personnes, fors contre le Seigneur de Dampierre. Fol. 97.

23. Lettres de partage de l'abbé et couvent de St. Valery, par lesquelles ils associent, sous certaines conditions, Blanche, Comtesse de Champ°, Thibaut, Cte de Champ°, en la moitié des revenus qu'ils ont au Diocèse de Chaalons où auparavant leur estoient faits plusieurs torts et injures. Fol. 99.

24. Lett. de Thibaut, Comte de Champ° et de Brie, Palatin, par lesquelles il déclare quelles sont les coustumes et charges de la Ville d'Escueil. Fol. 101.

25. Copie des lettres de Thibaut, Comte de Champ° et Brie Palatin et de l'Abbé et du Couvent de Saint-Menge de Chaalons, où sont déclarées les coustumes, redevances et devoirs auxquels sont obligés les habitans de la commune dudit Saint-Menge. Fol. 105.

26. Lettres de Thiébaut Comte de Champ° et Brie, Palatin, où sont déclarées les coustumes redevances et priviléges des communes de Chastillon sur Marne et de Dormans. Fol. 111.

27. Lettres de Gautier des Ardillières, qui reconnoît devoir à Thiebaut et à ses hoirs, la garde du Chasteau de Vitry, 3 mois durant chaque année, toutefois et quantes qu'il en sera requis de la part dudit Comte. Fol. 113.

28. Lettres de l'Abbé et Couvent de Mouzon, par lesquelles ils mettent en la garde des Comtes de Champ°, la ville de la Croix et les Bourgeois à eux appartenans. Fol. 115.

29. Lettres des Abbé et Couvent de Chartrices, par lesquelles ils recognoissent que leur Eglise et tous leurs biens et possessions sont sous la garde de Thibault, Roy de Navarre. Fol. 117

30. Lettres de l'abbé et Couvent de Belleval, et de Henry, Comte de Grandpré, par lesquelles ils mettent en garde et sauvement de Thibaut, Roy de Navarre, etc., leur franche ville de Noais et de Baricort, et obligent chacun des bourgeois de payer annuellement au Comte de Champagne un septier d'avoine et une poulle à la charge aussy que les Comtes de Champagne garderont ladte Ville et les bourgeois contre tous Fol. 119.

31. Lettres du Roy Louis le Jeune, duc des Aquitaines, par lesquelles sont confirmées les possessions et déclarés les droicts du prioré de St. Eloi et de Ste Aure. Fol. 121.

32. Lettres du Roy Philippe Auguste, par lesquelles il reçoit à foy et hommage lige son neveu Thibaut, Comte de Troyes, pour toute la terre que son père le comte Henry, oncle dud. Roy Philippes et le Comte Henry, frère d'iceluy Thibaut, auroient tenu tant du Roy Louis le Jeune, que dudit Roy Philippe Auguste. Fol. 123.

33. Lettres de Thibaut, Comte de Troyes, Palatin, par lesquelles il donne en douaire à sa femme Blanche, fille du Roy de Navarre, sept de ses Chastellenies, savoir : Espernay, Vertus, Sézanne, Chantemerle, Pont, Nogent et Méry, ez présences d'Adelle Reine de France, Berangère, reine d'Angleterre, Geoffroy, Comte du Perche et autres. Fol. 125.

34. Lettres d'Eudes, Duc de Bourgogne, par lesquelles il reçoit à foy et hommage Thibaut, Comte de Troyes, son cousin, fils du Cte Henry, pour raison de la terre tenue par led. Henry, de Hugues Duc de Bourgogne, père dud. Eudes, et avec cela, promet le garentir pour ladite terre, contre tout homme qui puisse vivre et mourir. Fol. 127.

35. Lettres d'Elisabeth, Dame d'Amboise, par lesquelles elle s'oblige de payer la somme de Cinq mil livres de Provins à Blanche, Comtesse de Troyes et au Comte Thibaut, son fils, pour raison du rachapt de la terre qui luy seroit escheue par le décéds de Thibaut, Comte de Blois, son neveu, et constitue pour pleiges Guillaume des Roches, Sénéchal d'Angers, Archambaut de Bourbon et autres. Fol. 129.

36. Lettres de Guillaume, Evesque de Langres, par lesquelles il approuve ce que le roy Philippe Auguste auroit accordé par

lettres à Thibaut, Comte de Troyes et à sa mère, Blanche, de ne pouvoir estre tiré en cause, pour raison de ce que son père Thibaut tenoit, jusqu'à ce que ledt Thibaut ayt accomply l'aage de vingt et un an. Janv. 1209. Fol. 131.

37. Lettres de Eude, Duc de Bourgogne, de mesme teneur et à mesme fin que dessus. *Ib.* Fol. 133.

38. Lettres de Blanche, Comtesse de Troyes, par lesquelles elle s'oblige payer au Roy Philippe Auguste la somme de quinze mille livres Parisis. Est convenu entre eux, que le Roy aura devers luy, quatre ans durant, Thibaut, fils de ladite Blanche, etc. Jul. 1209. Fol. 135.

39. Lettres de Guillaume, Comte de Sancerre, par lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommage lige de Blanche Comtesse de Troyes, Sancerre, avec les grands fiefs qui en dépendent, à sçavoir : le fief du Seigneur de Montfaucon, le fief du Seigneur de Scilly, le fief du Seigneur de Vuacurp et Lorei, et davantage St Brisson, et Chastillon sur Loire, ainsi que son père le Comte Estienne en estoit homme lige du Comte de Champagne. 1209. Fol. 137.

40. Lettres de l'Archevesque de Reims, par laquelle il approuve la coustume selon laquelle le Roy de France Philippe Auguste auroit accordé à Thibaut et à sa mère, Comtesse de Champagne, qu'ils ne puissent être tirés en cause de ce que le père dudt Thibaut tenoit sans plaid lors de son déceds, jusques à ce que ledt Thibaut ayt accomply l'aage de vingt et un an. Si ce n'est que aucune Eglise ou personne ecclésiastique leur en intentast action, auquel cas nonobstant ladte coustume, il leur fera pleine justice. 1210. Fol. 139.

41. Lettres de Guillaume, Evesque de Langres a mesme effect que dessus n° 18, pour ce qui est tenu à foy et hommage de luy. An. 1210. Fol. 141.

42. Lettres de Blanche Comtesse de Troyes Palatine, par lesquelles elle ordonne, du commun consentement de ses barons et vavasseurs, que si aucun baron, ou vavasseur de Champagne et Brie, décéde sans hoir masle, et délaisse plusieurs filles, que l'aisnée des filles aura le chasteau; et s'il y a plusieurs chasteaux, l'aisnée des filles aura le meilleur chasteau, la seconde le meilleur d'après, la troisiesme le tiers, et ainsi conséquemment. Et

davantage, qu'en cas de duel, l'héritier puisse représenter celuy qui est décédé. An. 1212. Fol. 143.

43. Lettres du Roy Philippe-Auguste, par lesquelles il ordonne, du conseil de ses Barons, que Blanche, Comtesse de Champagne et son neveu Thibaut, Comte de Champagne, fils de lad[te] Blanche, ne soient tenus de respondre pour raison des Comtés de Champagne et Brie, et pour tout ce que tenoit sans contredit le père dud[t] Thibaut, lors de son déceds, jusques à ce que led[t] Thibaut ayt accomply l'aage de vingt et un an. Jul. 1213. Fol. 145.

44. Lettres de Louis fils aisné du Roy de France, de Hiérusalem, qu'il appelle *consanguineum suum*, par lesquelles, suivant les lettres que dessus n° 23, il luy mande avoir octroyé aud[t] Thibaut Comte de Troyes, qu'il ne sera tenu de respondre aux filles du Comte Henry, pour raison de ce que le père d'iceluy Thibaut tenoit, et qu'il est notoire que le feu comte Henry lorsqu'il voulut aller en Jérusalem délaissa sa terre à feu son père Thibaut Comte de Troyes, au cas que led[t] Henry ne revint des parties d'outre mer. Et qu'il ne veut point qu'Erard de Rameru ayt pour femme la fille dud[t] Comte Henry, considéré mesme la parenté qui est entre eux. An. 1214. Fol. 147.

45. Lettres du Roy Philippe-Auguste, par lesquelles il déclare avoir receu à foy et hommage lige le Comte Thibaut son neveu, pour tout le comté de Champagne et Brie, et avec cela, avoir accordé à Blanche, Comtesse de Champagne, que led[t] Thibaut sera sous son bail et gouvernement, jusqu'à ce qu'il ayt l'aage de 21 ans. 1214. Fol. 149.

46. Lettres de Eude, Duc de Bourgogne, pour ce qui est tenu à foy et hommage de luy par le Comte de Champagne. Fol. 151.

47. Autres lettres dud[t] Eude, Duc de Bourgogne, par lesquelles il déclare qu'encore qu'il ayt receu la foy et hommage de Thibaut, Comte de Champagne et Fontenay, abbaye de l'Ordre de Cisteaux, à cause de sa maladie, que néanmoins le comte de Champagne n'est tenu la luy faire qu'aux Augustins ou autres lieux ez confins. 1214. Fol. 153.

48. Semblables lettres que dessus n° 26, de Gérard, Evesque de Chaalons, pour ce qui est tenu à foy et hommage de lui par le Comte de Champagne. Fol. 155.

49. Pareilles lettres que dessus n° 26 et 28, de A. Archeves-

que de Rheims, pour ce qui est tenu à foy et hommage de luy par le Comte de Champagne. 1214. Fol. 157.

50. Semblables lettres que dessus nos 26, 28, 29, de P. Archevesque de Sens, pour ce qui est tenu à foy et hommage de luy par le Comte de Champagne. Fol. 159.

51. Lettres de A. Archevesque de Rheims, par lesquelles est déclaré le jugement donné en présence du Roy Philippe Auguste à Melun, par les Pairs de France et quelques Evesques et Barons qui jugèrent que le Roy ne devoit aucunement recevoir la foy et hommage pour le Comté de Champagne de Erard de Brennes et de sa femme Philippe, fille du Comte Henry, tant et si longtemps que la comtesse Blanche et son fils Thibault seroient d'ester à droict en la cour du Roy. Fol. 161.

52. Lettre de Hugues de Chastillon fils du feu Comte de St. Pol, par lesquelles il reconnoist que la bouteillerie de Champagne ne luy est point héréditaire. Fol. 163.

53. Lettres de Guillaume, Seigneur de Dompierre, par lesquelles il reconnoist que la connestablie de Champagne ne luy est héréditaire. Fol. 164.

54. Lettres de Guy fils de Robert de Milly par lesquelles il recognoist que la chambellenie de Champagne ne luy est héréditaire. Fol. 165.

55. Lettres de l'abbé de l'Eglise de Neelle par lesquelles il déclare que l'abbesse prieure et tout le chapitre de Bicor, pour avoir esleu une abbesse sans la permission de Blanche Comtesse de Champagne l'auroient depuis amendé envers ladite Comtesse. Fol. 166.

56. Lettre de Thiébaut Comte de Champagne par lesquelles il prend sous sa protection le monastère ou moustier en Argonne, Ordre de Citeaux, avec les granges de Beaumont, Espame et autres. Fol. 167.

57. Lettres des doyen et chapitre de Troyes par lesquelles ils se soumettent à arbitres par le differend qui estoit entr'eux d'une part et Thiébaut Comte de Champagne, touchant la justice des hommes de l'Evesché de Troyes, le siége vaccant. Fol. 167.

58. Lettres de Othon, Duc de Méranie, Comte de Bourgogne Palatin, et de Béatrix sa femme, par lesquelles ils conviennent

avec Thiébaut Comte de Champagne, pour le mariage de leur fils Othon avec Blanche, fille dudit Thiébaut. Fol. 171.

59. Lettres de Alix de Streteval par lesquelles elle s'oblige de tenir de Blanche Comtesse de Champagne ce qui lui escherra du Comté du Perche, mouvant du Comte de Chartres. Fol. 175.

60. Lettres de Oudart de Alnet, autrefois mareschal de Champagne par lesquelles il délaisse à Thiébaut comte de Champagne la mareschaussée pour trente livres de terre à S. Feurre sur Marne. Fol. 176.

61. Lettres de l'abbé d'Epernay à Thiébaut Comte de Champagne, par lesquelles il luy mande avoir resigné ladite eglise ès mains du chapitre d'Espernay. Partant requiert ledit Comte de donner licence audit chapitre d'eslire un autre abbé à ce que la puissance d'élire ne soit devolue à l'Archevesque de Rheims. Fol. 177.

62. Lettre de R. Evesque de Langres où est déclaré que Thibaut Comte de Champagne se seroit soumis, a peine d'estre excommunié, par ledit Evesque et par l'Evesque de Troyes, faute d'accomplir les conventions faites par ledit Thibaut, avec Archambaud de Bourbon, en son traité de mariage avec Marguerite, fille dudit Archambaud, à laquelle il constitue en douaire Sézanne, Lachy. Nogent sur Seine, etc. Fol. 178.

63. Lettres de Hugues duc de Bourgogne par lesquelles il promet d'ayder Thiébaut Roy de Navarre Comte de Champagne contre toutes personnes qui puissent vivre et mourir, excepté contre le Roy de France, la Reine sa mère, et l'Evesque de Langres. Fol. 180.

64. Lettres du Roy Saint Louis à son cousin Thiébaut Comte de Champagne par lesquelles il lui mande avoir receu le serment de fidélité, comme de coustume est, de Nicolas, esleu de Troyes, et luy avoir rendu les régales de l'Eglise de Troyes, et pour ce qu'il ait à délivrer audit esleu les mesmes régales. Fol. 182.

65. Lettres de Pierre Duc de Bretagne Comte de Richemont, par lesquelles il s'oblige envers Thibaut Roy de Navarre et Comte de Champagne pour l'accomplissement du traité de mariage de son fils Jean de Bretagne avec Blanche, fille dudit Thibaut, lequel donne à sa dite fille le Royaume de Navarre pour le tenir

après son décès encore que luy Thibaut vint à avoir un hoir masle. Se reserve néantmoins ledit Thibaut les comtés de Champagne et Brie. Fol. 183.

66. Lettres de Jean de Neelle, et de Pierre, abbé de Notre-Dame de Vertu, par lesquelles ils déclarent que Pierre Prieur de l'Eglise de Chantemerle, estant advenu le deceds de l'abbé dudit Chantemerle, auroit en leur présence requis et obtenu permission de Jean Chastelain de Noyon, etc., d'élire un autre abbé. Fol. 185.

67. Lettres du Couvent de l'Eglise de Rebec à Thiébaut Roy de Navarre Comte de Champagne, par lesquelles ils requièrent permission d'élire un abbé. Fol. 186.

68. Lettres des Prieur et Couvent de St Pierre de Celles de Troyes à Thiébaut, Roy de Navarre Comte de Champagne, par lesquelles ils le requièrent de leur donner permission d'élire un abbé. Fol. 187.

69. Lettres du Prieur et Couvent de Chazy audit Roy Thiébaut, par lesquelles ils le requièrent de leur donner permission d'élire un abbé. Fol. 188.

70. Lettres du Roy St Louis, par lesquelles il confirme l'accord fait entre Thiebaut Roy de Navarre d'une part et les Templiers d'autre, par lequel est porté que les Templiers ne pourront rien acquérir ès comtés de Champagne et Brie sans le consentement du comte de Champagne. Fol. 189.

ARMAGNAC ET FOIX

DÉPOUILLEMENT DU VOL. 170 DU F. DOAT.

(*Suite*. Voy. p. 56 et 96.)

1191. 35. Acte par lequel Hugues, Comte de Rodès, convient avec Frotard de Brochier, Viscomte, que le dit Viscomte reconnoit tenir de luy le chasteau d'Essyene, et les fiefs en dépendans. Le-

quel le dit Comte luy donne en fief franc et honorable, et le dit Vicomte s'oblige de garder pour le dit Hugues, fils d'Adalais, pour Ermengaus et Raymond son fils le dit chasteau, et mandement d'Eyssene et les forteresses faites et à faire. In die feria 7ª luna 4ª in mense novembris. Regnante Lodoico Rege Francorum. Ademarus episcopus Ruthenensis. Fol. 107 à 110.

En langage gascon, avec traduction.

36. Bulle du Pape Grégoire (IX) au Comte de Foix par laquelle il lui fait sçavoir l'excomunication lachée contre l'empereur Frédéric, et l'exorte de ne lui donner point advis ni conseil. — 4° non. aprilis Pontificatus anno 13°. Fol. 110 à 112.

37. Acte par lequel l'Évesque d'Urgel révoque la sentence d'excommunication qu'il avoit donnée contre le Comte de Foix comme fauteur d'hérétiques et le reconnoist pour bon et loyal catholique. — 4 non. Junii 1240. Fol. 112 à 114.

En langage du pays, avec la traduction.

38. Acte de l'hommage rendu par Amanieu d'Albret à Raymond, Comte de Tholoze, pour les terres qu'il tenoit dans le diocèse d'Agen. — Cal. Sept. 1240. Fol. 114 à 115.

39. Neuf lettres sur les chasteaux et terres de Geraud d'Aniort, mises sous la main du Roy après la guerre de Trencavel et la destruction du bourg de Carcassonne. 1240. Fol. 115 à 124.

40. Lettre close du Roy S. Louis sur l'enqueste qu'il ordonne estre faicte touchant les différends et les contentions qui estoient entre Ramond, Comte de Toulouse, et Rogier, Comte de Foix. Du 7 mars 1240. Fol. 124 à 126.

41. Confession faicte par Roger, Comte de Foix, par devant les inquisiteurs de l'hérésie au temps de grâce de ce qu'il sçavoit tant de luy mesme que des autres sur le fait d'hérésie, protestant d'accomplir la pénitence qui luy sera imposée. — Du 12 mars 1240. Fol. 126 à 129.

42. Transaction entre Roger Bernard, Comte de Foix, et Roger son fils d'une part, et Hugues de Belpech pour soy, et pour Bertrand Sicard, et Raymond Forti ses frères d'autre part, sur les domages soufferts de part et d'autre en la guerre qui feut entre le dit Comte et Bertrand de Belpech, Père du dit Hugues. 13 Kal. Junii. 1241. Fol. 129 à 133.

43. Acte de l'homage lige rendu au Roy S. Louis par Roger, Comte de Foix, lequel promet de garder la fidélité et conventions sous lesquelles son Père tenoit ses places et celles qui luy avoient esté données par Sa Majesté, et de ne faire pas de nouvelles forteresses ny fortifier les vieilles. Juillet 1241. Fol. 133 à 135.

44. Homagium præstitum a Rodgerio Bernardi Comite Fuxi Raymundo Comite Tholosano. — v. Kal. Julii. 1241. Fol. 135 à 137.

45. Homagium Rogerii Bernardi Comitis Fuxi Raymundo Comiti Tholosæ. v. Cal. Jul. 1241. Fol. 137 à 139.

46. Acte de l'homage fait par Roger, Comte de Foix, à Raymond, Comte de Thoulouse, et Marquis de Provence pour le château de Saverdun avec ses dépendances. 5 Kal. Julii 1241. Fol. 139 à 141.

47. Letres de Roger, Comte de Foix, par lesquelles il acorde aux habitans de la nouvelle ville d'Ax entr'autres priviléges l'exemption par toute sa terre de service de cens, d'intestat, de déshérence, leude et péage, l'usage des bois, eaux, parcages et montagnes, et d'un four : qu'il y aura une foire à Nostre Dame d'Aoust avec le pouvoir d'arrester ceux qui leur maifferont sans le consentement du Bailly, ne se réservant que les justices et une Cavalcate d'un jour, pour le suivre contre l'ennemi. De la première sepmaine de Novembre 1241. Et l'Extrait expédié par ordonnance du Comte Gaston du 6 juillet 1401. Avec la traduction de l'ordonnance, des letres du dit Gaston et de la requête des Consuls pour l'expédition de l'extraict. Fol. 141 à 146.

48. Traduction de la requeste des Consuls de la ville d'Ax à Gaston, comte de Foix, et de l'ordonnance et des letres du dit Comte qui sont cy dessus en langage gascon. Fol. 146 à 149.

49. Homages de ceux de Acxs, en Sabartes, prestés à Mathieu, Comte de Foix, et priviléges des dicts de Acxs. L'hommage est du 17 août 1391 et les privilèges de l'an 1241. Fol. 149 à 157.

50. Traduction des privilèges de la ville d'Ax en Foix, insérées en langage de Foix dans l'acte de l'homage rendu par les Consuls de la ditte ville à Mathieu, Comte de Foix, le 17 août 1391. Et sont les dits privilèges de l'an 1241. Fol. 157 à 161.

51. Acte de l'homage rendu par Renaud de Pons à Alphonse, fils de Roy du France et Comte de Poitiers, pour le fils de Cons-

tantin Crassi qu'il lui avoit donné, et le dit Renaud lui promet de lui rendre la ville de Pons lorsqu'il l'en sommera. Août 1242. Fol. 161 à 163.

52. Lettre de Raimond Duc de Narbonne à Roger Comte de Foix, par laquelle sur l'avis qu'il avoit qu'il vouloit quiter son service et se ranger du parti de ses ennemis, il lui représente les raisons qui l'en devoient dissuader, et le prie au moyen du serment de fidélité qu'il lui avoit fait de luy rendre le château de Saverdun pour se pouvoir deffendre de ses ennemis, et de le délivrer à Pierre, vicaire de Tholouse. 6° idus Octob. 1242. Fol. 163 à 165.

53. Acte de l'homage rendu par Pierre de Fenouillet à Amalric, Vicomte et Seigneur de Narbonne, pour le chateau de Fenouillet. 6° idus Novembris 1242. Fol. 165 à 170.

54. Homagium præstitum a Rogerio Comite Fuxi Ludovico Francorum Regi. Mense Januarii 1242. Fol. 170 à 172.

55. Acte de l'homage lige rendu au Roy S. Louis par Roger Comte de Foix pour tout ce dont il faisoit homage à Raymond Comte de Tholose et Sa dite Majesté l'exempte de rendre le dit homage au dit Raymond et luy promet la mesme liberté qu'il avoit avant le dit homage. Janv. 1242. Fol. 172 à 174.

56. Letres contenant l'homage fait par Roger Comte de Foix à Louis Roy de France et l'exemption de l'homage que le dit Comte faisoit au Comte de Thoulose. Janv. 1242. Fol. 174 à 176.

57. Letres du Roi Louis par lesquelles il mande à l'évesque de Thoulouse de restituer à R. Comte de Foix le chasteau de Saverdun avec ses dépendances, et à R. Comte de Thoulouse de se départir de l'homage qu'il avoit receu des hommes et chevaliers du dit chasteau. Idus Februarii 1242. Fol. 176 à 178.

58. Acte de l'homage fait par Pierre d'Alems Villamurus, Arnaud de Pudio, Pierre Garnerii, Arnaud Pargina, Guillaumes Dalmatii, R. Ribaldi et par Guillaume de Sagrers, à Roger Comte de Foix, de toutes les terres qu'ils possedoient. 17° Kal. Aprilis 1243. Fol. 178 à 180.

59. Donation faite par Pierre Ramundi de Narbonne Chevalier, fils de Béranger de Narbonne, à Raymond de Canpendu, fils d'Aymeric de Canpendu, et à sa postérité de tout ce qu'il avoit au château de Tendres, qui avoit autres fois apartenu à

Ermensinde sa femme, et à Bernard de Besiers Père de la dite Ermensinde. 10 Kal. Maii 1245. Fol. 180 à 183.

60. Donation faite par Roger Comte de Foix fils de Roger Bernard et d'Ermensindis de Castrobono à Loup de Foix son oncle et à ses successeurs de la ville de Ache située in Savartesio avec toutes les appertenances et dépendances de la dite ville à la réserve de l'homage, et que le dit Loup ne puisse aliéner la dite ville. 15° Kal. Junii 1243. Fol. 183 à 185.

61. Acte par lequel Sicard Alamanni lieutenant du Comte de Thoulouse donne pouvoir à Bérenger de Promilhaco vicaire de Tholouse de satisfaire aux demandes que le Comte de Foix faisoit à celuy de Tholouse suivant le jugement de Hugues de Arcisie, sénéchal de Carcassonne. 2 septembre 1243. Fol. 185 à 187.

62. Trois actes, par le premier desquels Arnaud de Marcafaba et Dame............. et Pontius de Villemur et R. Guillaume frères et fils des dits Arnaud et Dame............. prometent à Roger Comte de Foix, à l'abé et au monastère de Lezat de ne leur faire aucun domage et renoncent à toute sorte de rancune qu'ils pourroient avoir eu contre eux, à cause de leur prison, depuis la guerre du Roy de France contre le Comte de Tholouse : obligent pour cet effet au dit Comte tous les fiefs qu'ils avoient en la comté de Foix et baillent pour cautions Louis de Foix, Gilabert de Montaut, Guillaume Bernard de Astnava, Sicard de Montaut et Roger de Terçaeho.

Par le second, Arnaud de Marcafaba et G. Ato, frères, prometent le même aux dits comte et abé, et baillent pour cautions Onors leur mère et Bernard de Bellomonte leur frère.

Par le troisième, Arnaud de Marcafaba, fils de Guillaume Bernard, jure le même audit Roger et audit abé, et oblige pour cet effet au dit Comte la portion qu'il avoit au château de Durban et baille pour cautions Loup de Foix et G. Bernard de Astnava, Conseigneurs du dit chateau.

Tous les trois actes sont 3° Idus Octobris 1243.

63. Acte de l'homage fait par Honors de Beaumont à Roger Comte de Foix pour le chateau de Saverdun. Décembre feria 6ª 1243. Fol. 194 à 196.

64. Acte de l'homage fait par Guillame Bernard de Astnava et Loup de Foix à Roger Comte de Foix pour les fiefs et les terres

qui avoient apartenu à Arnaud de Villemur, dit Razigots. Déc. 1243. Fol. 196 à 198.

65. Acte de l'homage de Pierre de Villemur et Arnaud son frère à Roger Comte de Foix pour le chateau de Saverdun. Décembre feria 6ª 1243. Fol. 198 à 200.

66. Trois actes d'homage faits à Roger Comte de Foix par Arnaud de Marquefabe, Arnaud Sequeti et Guillermus Ameli. Pridie Idus Décemb. 1243. Fol. 200 à 203.

67. Acte de l'homage fait par Loup de Foix à Roger Comte de Foix, du lieu et forteresse de Antusan et de tous ses autres droits. Veille de N. D. de Février 1243. Fol. 203 à 205.

DOCUMENTS SUR LA NOBLESSE.

PREUVES DE MALTE. — BLASONS, TITRES DIVERS CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA BRETAGNE, LA SAINTONGE ET LA FRANCHE-COMTÉ (1).

5492. 1. Arbre généalogique de la maison d'ALBON. 15 blasons color. — 1. Cl. d'Albon. 2. Françoise de Suni. 3. Cl.ᵉ Est. de Roibous. 4. Madel. de Montmaiour. 5. Humb. Lebrung. 6. Nic. de la Vesure. 7. Humb. de Bresches. 8. Marg. de Ferrières. 9. Guil. d'Albon. 10. Claud. de Roibous. 11. L. Lebrung. 12. Marg. de Bresches. 13. Guil. d'Albon. 14. Gabrielle Lebrung. 15. Gilb. Cl. d'Albon. — 1653.

Parchem. Au dos : Gilbert Claude d'Albon. (23 déc. 1653. — *Arm. Aaron*. Vol. 55.)

2. M. de Montbarey à M. de la Coré. — *Versailles* 15 8*bre* 1779.

Au sujet de la demande du Sr ARVISENET en confirmation de noblesse.

3. Placet de M. D'AUBIGNY à M. d'Angervillers ministre de la guerre — demandant la croix de St Louis. 1732.

4. Mémoire sur la maison DE LA BOESSIERE, en Bretagne, dont les armes sont *de sable en sautoir d'or*. (Pet. in-4° de 132 p.)

Précédé d'une lettre d'envoi *signée* CHAMBORS. Très-importante pièce pour l'histoire de cette famille.

(1) Extraits du cabinet d'un de nos correspondants, qui en met les originaux et les copies à la disposition des curieux.

5. GRAND PRIEURÉ DE PROVENCE. *Maison de Boisgelin.* — M. de Rohan, grand maître de l'Ordre (de Malte, 22 juin 1782) à M. de Boisgelin archevêque d'Aix.

Au sujet du titre de page que sollicite le jeune de Boisgelin son neveu.

6. Marguerite de Gondy, duchesse de Brissac, à M. Sidrac, président au Parlement de Bretagne.

M. DE BRISSAC et M. D'ASSIGNY sont en termes d'accommodement.... et autres détails de famille.

7. Expedition notariée de l'ordre de Monseigneur le duc de Mercœur, qui affecte au comte de la Magnane la personne du s[r] DE COETQUERRENAULT, prisonnier de guerre du s[r] Toulot, pour indemnité de la rançon de 2000 escus payée par lui aux ennemis... frais de prison, etc. Nantes 20 juin 1595.

8. Le maréch. duc de Belleisle à M. de Boynes. — Versailles 30 Janvier 1759.

Au sujet de la demande faite par M. DE CRILLON du don du droit de retrait féodal, sur le domaine de Gray — et du droit de patronage et nomination aux canonicats, prébendes, etc. de la chapelle collégiale du château de Gray.

9. Lettre de M. Blangis de Crillon à M. ... de Paris, 2 juillet 1759, touchant le domaine de Gray, etc.

—

10. Original des Lettres de noblesse accordées par le Roi Louis XI à Guillaume DELAVAU, *de Belac.*

Ces lettres, données au mois d'août 1468, sont revêtues de la signature de Louis XI, et de la mention de l'expédition de la main du cardinal la Balue (arrêté prisonnier l'année suivante). (3 pièces — sur parchemin.)

—

11. Monteynard à M. de la Coré — *de Versailles le* 30 *avril* 1771.

Au sujet de M. BRESSON D'ORMOIS fixé dans le comté de Bourgogne qui demande qu'une reconnoissance de noblesse prononcée en faveur d'un de ses parents par le feu roi de Pologne, soit déclarée commune avec lui. — Avec l'avis.

—

12. Arbre généalogique du chevalier de CHASTELLUS pour l'ordre de S. Michel. 15 écus color. sans autre désignation que le degré de parenté.

13. Ant. de Roquelaure, chevalier des ordres du Roy, gouverneur et lieutenant g^al en Rouergue certifie, en vertu d'une commission spéciale, avoir remis le collier de l'ordre de St Michel au s^r Gabriel de Malles et s^r de Chastellus et de Roche, viscomte de la Motte Groyn, du 8 aout 1609. (Orig^l scel.)

14. Rogier de Bellegarde, grand escuyer de France, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne et Bresse, certifie que S. M. a retenu Gabriel Malleset s^r de Chastelu et de Roches pour gentilhomme ordinaire de sa chambre.— De Paris le 18 mai 1609 Original.

15. Contrat de mariage de messire Gabriel de Malleset, Sr de Chastellus, fils de Mre Jean de Maleset. Du 15 février 1602.

—

16. Arbre généalogique de Marc DE CREMEAUX, proposé pour l'ordre de Malte, 1621. — 15 blas. color. — 1. Claude Cremeaux. — 2. Madel. de St Simphorien de Chamosset. — 3. Jean de Prunet. — 4. Cath. de Tornon de la Cheze. — 5. Claude d'Urphé. — 6. Jeanne de Balsac, dame d'Antragues. — 7. Mathieu de Sugny. — 8. Anth. de Marconnax. — 9. Anth. de Cremeaux. — 10. Françoise de Prunet. — 11. Claude d'Urfé baron d'Antragues. — 12. Françoise de Sugny. — 13. Claude de Cremeaux. — 14. Ysabeau d'Urfé. — 15. Marc de Cremeaux. (Très-bien exécuté sur papier.) Au dos : 1621. Voy. le liv. 74 des actes depuis le f° 396. (Marc de Cremeaux. – Arm. Aaron, vol. 55, n° unique.)

17. Arbre généalogique de François de Cremeaux comte et chanoine de l'église de Lyon. 15 blasons. — 1. Claude de Cremeaux. — 2. Madeleine de St Simphorien de Chamosset. — 3. Jean de Prunet. — 4. Cath. de Tornon de la Cheze. — 5. François de Rebe. — 6. Archangelle de Ronihouat de Pramenoù. — 7. Jeh. de la Court Sg. de Genouilhé. — 8. Monde de Pallieran. — 9. Anth. de Cremeaux. — 10. Franç. de Prunet. — 11. Jacques de Rebe. — 12. Sibille de la Court. — 13. Anth. de Cremeaux. — 14. Loyse de Rebe. — 15. François de Cremeaux — Exécuté sur pap. — Au dos : Franç. de Cremeaux 27 juin 1636. Arm. Aaron. — Vol. 55.

18. Cremilles à M. de Boynes — *de Versailles le 16 juil.* 1758. Don par le Roy aux s. et d^e DUNAL D'ESSERTENNES et Duval leur

neveu, de son droit de retrait feodal sur la seigneurie de Cecey, en Fr. Comté.

19. Arbre généalogique de Louis d'Estaing, depuis Evesque de Clermont. — 15 blasons. — 1. Gabriel vicomte d'Estaing. — 2. Charlotte d'Arpageaux. — 3. Joachim de Chabanes baron de Curton. — 4. Peronelle de Levis. — 5. Anth. de la Rochefoucault, s^{gr} de Barbesieux. — 6. Anthoinette d'Amboyse. — 7. Franç. Devienne. — 8. Gillette de Luxembourg. — 9. François Vte d'Estaing. — 10. Cath. de Chabanes. — 11. François de La Rochefoucault. — 12. Leonor de Vienne. — 13. Jean Vte d'Estaing. — 14. Gilberte de La Rochefoucault. — 15. Louis d'Estaing. —1616. (Au dos : 1616. Louis d'Estaing. Voy. le liv. 71 des actes depuis le f° 252. Arm. Aaron, vol. 55, n° unique. (Très-bien exécuté sur pap.)

20. Attestation de Monseigneur Louis d'Estaing Evesque de Clermont, en faveur des prestres de la communauté de l'Hermitage de 1663. — *Sac A*. 6, etc.

21. De Ségur à M. de la Coré. — Vers. 7 fév. 1781.

Au sujet du Mémoire de M. Fyard de Gevigney, qui sollicite la confirmation de sa noblesse et la permission d'ajouter à son nom celui de d'Ardenne.

22. Grand prieuré d'Auvergne. *Maison Gadagne.* — Procès-verbaux pour l'admission dans l'ordre de noble Guillaume de Gadaigne — du 3 sept. 1588.— Commissaires : Claude de la Salle, commandeur de Ferrières et de Montbrison; Pons de la Porte, aussi chevalier de l'ordre, commandeur de Chezelles, et Jacques de Vivien, aussi commandeur de Sallins et Mascon.

23. Grand prioré d'Auvergne. *Maison Gaveau.* — Procès-verbaux d'admission de Guillaume Gaveau du 17 novembre 1576. Commissaires Claude de Lyebard et Anth. Ricol du Pont chevaliers de l'ordre, commandeurs, etc.

24. Maison Giraud. — *Grand prieuré d'Auvergne.* Preuves de Jacques Giraud d'Arandon paroisse de Grolier, pour estre receu a Malte en rang de frere diacre — du 10 juin 1603. Commissaires Claude du Guyé chev. commandeur de Charriere et Claude Simiane pretre dudit ordre commandeur du Vivier.

25. Maison Giraud. *Grand prioré d'Auvergne,* 1603. Procès-verbaux pour l'admission dans l'ordre de Humbert Girard —

commissaires du 2e juin 1603. Commissaires Claude Simiane, Just du Brou, chevaliers commandeurs, etc.

26. Supplique au Roy de madame Madeleine de Montaigu, comtesse de Gramont.

Elle demande la permission de faire planter des fourches patibulaires au lieu de celles qui y étoient et qui sont tombées de pourriture.

27. Daguesseau (Paris 30 juil. 1720) à M. de Neuville intendant de Besançon.

Il lui envoie la demande de madᵉ Gramont tendant à relever les fourches patibulaires à Gramont. Avec annotations marginales.

28. *Grand prieuré de Champagne.* — Attestations. — Maison Hennin Liétard. Reception avec dispense d'age pour noble enfant Pierre *de Hennin Lietard.* — 1719.

29. Pièces concernant l'érection en marquisat des terres de Rosey et d'Andelarre, au profit du sʳ Jaquot. — 1759. — 2 Lettres de S. Florentin à M. de Boynes, 2 de Rosey (Jaquot) — et 4 autres. — Juil. 1759.

30. Daguesseau — *de Paris 1ᵉʳ 8bre 1750* — à M. de Beaumont, intendant à Besançon.

Il lui envoie le placet par lequel M. le mis de la Baume demande l'érection en marquisat de la Pairie et Baronnie de Pesmes. (Bailliage de Gray.) Avec 5 pièces sur le même sujet.

31. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison Lebrun de la Ligne. — Procès-verbaux de réception de Just Lebrun, dit de la Ligne : commissaires, Claude Lyobard, chevalier commandeur, et Claude Montmorillon — du 19ᵉ oct. 1577.

32. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison de Lemaistre. Procès-verbaux pour l'admission d'un membre de cette famille dans l'ordre. — Juillet 1676.

33. Confirmation de lettres de noblesse en faveur de Claude de Livet, sʳ du Colombier, conseiller du Roy, lieutenant au bailliage de Forest à Montbrison. — Délivré au bureau des finances à Lyon le 26 nov. 1640. (Expéd. en forme scellée.)

34. Daguesseau à M. de Vanolles — de Paris le 3 juin 1740.

Au sujet de la demande en érection en marquisat de la terre et seigneurie de Séveux, faite par le sʳ Marinier.

35. Arbre généalogique de la maison de Méallet de Fargues. 31 écus col. 1. Méallet de Fargues. 2. Lignerac. 3. Brager. 4. La

Richardie. 5. Felezins de Monmurat. 6. Méallet de Fargues. 7. Rilhac. 8. Cath. de Sedières. 9. Caissac. 10. Lignerac. 11. Glandières de Balzac. 12. De Morillon. 13. De Pesteils. 14. De la Roque. 15. Daniony. 16. De Lignerac. 17. Méallet de Fargues. 18. De Brager. 19. Felzins de Monmurat. 20. De Rilhac. 21. De Caissac. 22. Glandières de Balzac. 23. De Pesteils. 24. Damiony. 25. Méallet de Fargues. 26. Felzins de Monmurat. 27. De Caissac. 28. De Pesteils. 29. Méallet de Fargues. 30. De Caissac. 31. Méallet de Fargues.

—

36. Henry duc de Montmorency, m[al] de France, declare avoir pour agreable le mariage de M[lle] DE LA TREMOUILLE, sa niece, avec M. le Prince et constitue et delegue son représentant près de celui-ci M. de Monbazin... De Pezenas le 8 nov. 1580. Très-belle pièce sur parchemin sign. (Trace du scel enlevé.)

37. Jehanne de Montmorency, v[e] de feu messire Loys de La Tremouille duc de Touars — déclare ne pouvoir ni vouloir empescher le mariage dont sa maison est grandement honorée de damoiselle Catherine Charlotte de La Trémouille sa fille avecques T. h. et T. P. P. Mg[r] le Prince de Condé, duc d'Anghuyen, pair de France, etc. — De Poitiers 13[e] janv. 1586. (Pièce notariée signée et scellée.)

C'est ce mariage qui finit par le drame du 5 mars 1588.

—

38. Annoblissement de la maison DE MACHE en la parroisse de Fourras et St-Laurent de la Préhée en faveur de Jehan Boisseau escuier s[r] dudit lieu et Marie Thibault sa femme. Donné en la ville de la Rocholle le 6 juillet 1590. Parch.

39. M. de Vauban, lieutenant général en basse Bretagne, certifie les services de M. le c[te] DE LANGLE major de l'arriere ban de l'eveschê de Treguier.— De Brest 2 juin 1695.

40. M. de Chauvelin à M. de Vanolles. De Paris le 10 juillet 1736.

Au sujet de la demande que M. DE MAILLERONCOURT fait d'ériger sa terre en comté.

41. De Montmorin à M. de Revereaux. De Versailles 19 8bre 1787.

Au sujet des réparations des balises de la côte de Saintonge et de Poitou. (Caisse de la tour de Cordouan.)

42. *Grand prieuré d'Auvergne.* MAISON PALLORDET. — Procès-verbaux pour l'admission de Vincent Pallordet du 10e de may 1664.

43. Le duc de Choiseul à M. de la Coré. — De Versailles 5 avril 1762.

Au sujet du droit de retrait féodal que sollicite M. GRIMOD D'ORÇAY, acquéreur du comté d'Autrey et du domaine d'Échalonge, en Franche-Comté.

44. M. R. d'Argenson à M. de Beaumont. — *Versailles 4 janvier* 1751.

Il veut avoir son avis sur la demande du droit de retrait féodal que demande le sr Perchet, acquéreur du comte D'ORÇAY de la terre de Poyons au bailliage de Gray.

45. De Maupeou à M. de la Coré, intendant. (Versailles le 15 avril 1770.)

Au sujet de la demande que forme M. DURFORT D'ORÇAY de l'érection en comté de la terre dont il est propriétaire en Franche-Comté. Origl.

46. *Grand prieuré d'Auvergne.* MAISON PAPPONI. — Procès-verbal pour l'admission dans l'ordre de Malte de noble Alexandre Papponi, gentilhomme florentin demeurant à Lyon. — Février 1603. — Commissaires Claude du Guyé, Just de Brou, chevaliers.

47. *Grand prieuré d'Auvergne.* MAISON PERET.— Procès-verbaux pour l'admission d'Edouard Peret. — Commissaires le commandeur de Lyobat et Claude de Montmorillon. — 1575.

48. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison DE POLNAS. — Procès-verbaux pour l'admission dans l'ordre de Malte de Jean-Baptiste Polnas. Comres Claude du Guyé, commandeur de Charrières, et Claude Simiane, command. du Vivier, du 11 may 1599.

49. Expédition notariée (sur parchemin) d'un acte par lequel messire Louys de POULIGNAC, seigneur d'Argrave et d'Escoieux, et dame Suzanne Jeoffroy, son espouse, se donnent mutuellement la tierce partie de leur patrimoine et heritage. Du 2 aout 1614.

50. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison PONTRIEUX. — Procès-verbaux pour l'admission d'Hercules de Pontrieus dans l'ordre de Malte. Commissaires Cl. Montmorillon et Pons de la Porte. Du 22 juil. 1580.

51. Blason col. reh. d'or de Jean de la Poyppe. Du 8 nov. 1636. Blason de Michel La Poippe. Emonde de Lugny. Pierre de Montferrand. Louise de Grolle. Barth. de Laye dit la Porte. Ysabeau de Cremeaux. Louis de Seyturier. Claude de Candie. Balthasar de la Poippe. Anne de Montferrand. Claude de Laye. Loyse de Scyturier. Pierre de la Poippe. Cl. de Laye. Jéhan de la Poippe.

52. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison de Pure. — Procès-verbaux pour l'admission de Leonard de Pure de la ville de Lyon. 19 mai 1600. — Commissaires Claude du Guyé et Claude Simiane.

53. *Grand prieuré d'Auvergne.* Maison Regnauld. 1579. — Procès-verbaux pour l'admission d'un membre de cette famille dans l'ordre. — Commissaires Mre Claude de Montmorillon, commandeur et François Domenjon command^r de Vienne.

—

54. François duc de Bretagne mande à Pierre de Quellenenc d'aller tenir les monstres et d'amener les forces devers Nantes. Ecrit le 11 mars 1486 (auparavant le voyage de saint Aubin du Cormyer). *Sign. aut. sur parch.*

55. Francois duc de Bretagne a M. de la Roche Jagu son chambelan.

Il lui envoie ses lettres et mandemens qui l'instituent son lieutenant general en l'Eveché de Tréguier — avec ordre de convoquer assembler et reunir toutes les forces du pays pour resister aux hayneux et malveillans qui sont venus pres la ville de Nantes et menacent d'une totale destruction... (Sign. autogr.)

56. Quittance de 18 liv. mon. pour Jehan Levesque chevalier s^r de Hermarque, detenu au chateau de l'Hermine, à Vannes : payé pour sa depense et celle de ses gens le jour de sa sortie.

57. Pierre Leveque à M. de la Roche Jagu.

Il recommande François Journeault pour la place de notaire et tabellion en la court de Rothon et Lesbardre.

58. La Reine Anne de Bretagne aux conseillers gens de la Chambre des Comptes.

En faveur de la veuve et heritiers de Jehan Poysson et Henry Le Carme, touchant le revenu de la terre et seigneurie de Guingamp. — De Bloys le 12 mars 1504. *Sig. autog.*

59. Jehan de Laval, comte de Chateaubriant, à M. d'Acigné s^r de la Rochejagu.

Il le remercie du beau présent qu'il lui a fait. — Il se réserve d'offrir un tiercelet a Mad^lle de la Rochejagu qui se mele de la faulconnerie.

60. Le sire de Laval a M. de la Roche Jagu.

Il le prie de lui communiquer les titres de propriété de la terre *Quimperquegeure* (?) qui etoit autrefois du domaine de Laval.

61. Pierre de Boyseon à M. de la Roche Jagu. Du 13 février...

Touchant l'affaire dont il a parlé à Me Philippes et pour laquelle le mieux est d'avoir les lettres de la Roine et de Mad^e d'Acigné. Protestations d'amitié.

62. François Ier, Roy de France, *contres.* Breton, au cardinal de Trivulce, protecteur de ses affaires en cour de Rome.

Sur la nomination de M. François d'Acigné à l'abbaye de S. Mahé (Léon).

63. François Ier, *contresign.* Robertet, au s^r de la Rochejagu.

Il le remercie des services et dévouement en sa charge pour la conduite du ban et arrière ban.

64. François Ier, *contres.* Breton, à M. de Grignan — ambassad^r à Rome.

Sur la nomination de Me Franç^e d'Acigné à l'abbaye de S. Mahé (Leon).

65. Henry II, Roy de France, *contres.* Clausse, à M. de la Roche Jagu. — Du 29 juil. 1557.

Pour la convocation des trois Etats de Bretagne — en la ville de Morlaix.

66. Jehan de Bretaigne à M. de la Roche Jagu (d'Acigné s^r).

Mandement pour la montre de l'arriere ban de l'Evechè de Tréguier. — De Lamballe ce 16 mai 1557.

67. Jehan sire de Rieux et de Rocheffort Baron d'Ancenis Comte de Harcourt, ... maréchal de Bretagne, lieutenant gener. du Roy et duc.

Convocation du ban — commission à MM. de la Roche Jagu, Tainguy Madene, et le s^r du Boaisynon capitaines et chefs de bande.

68. Jehan de Bretagne à M. de la Roche Jagu.

Convocation du ban et arrière ban. Il trouve estrange qu'il n'ait point repondu à l'appel qui lui en a dejà été fait, en raison du doute ou l'on est de la guerre. — Du 7 juil. 1560.

69. Jehan de Bretaigne à M. de la Roche Jagu.

Ordre de tenir les plus proches de ses gentilshommes prets a marcher au 1er signal. — De Lamballe le 11 juil. 1560.

70. Jehan de R. à M. de la Roche Jagu.

Il envoie le double des lettres de la Roine pour le fait des montres — l'élection des capitaines — et autres instructions. Du 27 aout.

71. Jehan de Bretaigne à M. de la Roche Jagu, cap[e] des gentilshommes.

Au sujet de l'invasion des Espagnols en Belisle, ordre de venir avec ses troupes le trouver a Ploermel etc. pour le 21 mai faire la monstre du ban et de l'arrière ban. S. date. (Souscrip. et sign. aut.)

72 Joseph de Lyronosot (?) à M. de la Roche Jagu. — De Combour 30 sept. 1569.

Il lui demande a ferme sa maison du Jardrin avec ses dependances.

73. Gillette de Quoymen à M. de la Roche Jagu son frere. (De Rochefort. S. date.)

Détails de famille.

—

74. M. de Brou à M. de la Coré, intendant. (De Paris 9 juil. 1763.)

Le s[r] Radet de Mersey demande l'érection en baronie de la terre de Mersey.

75. Le maréchal duc de Richelieu à M. Baillon, intendant de la Rochelle. — De Bordeaux le 29 may 1759.

Au sujet du recurement du chenal de la Trigale, en sa comté de Cesnac.

76. Jean DE RIEUX. — Concession par M. de Rieux marquis d'ASSERAC et seigneur de Gué de Lisle Lafeillée, pour prendre trois arbres dans le bois de la Feillée, pour reparer une chapelle des seigneurs de la Feillée dans l'eglise de l'abbaye de Lantenac a la charge aux religieux de les emploier a leurs despens parce quils en auront les branches. Du 29 9bre 1632.

77. M. d'Angevillers à M. de la Neuville. (V[lles] 31 oct. 1729.)

Au sujet du placet que M. de LENGROIGNET, conseiller au Parlement de Besançon, adresse au Roy pour obtenir le droit de retrait feodal sur une portion de la seigneurie du Bourg, au lieu de Port sur Saone, au bailliage de Vezoul.

78. De Maurepas à M. Barentin. (De Marly 16 mai 1741.)

Au sujet de l'achat de charbon de terre pour les feux de la tour des Baleines, isle de Ré.

—

79. Brevet de la Reine Marie de Médicis d'une compagnie de 100 hommes d'armes en faveur du s^r de Roche. Pièce signée sur parch. Scellée.

80. Ferdin. de Gonzague duc de Mayenne donne commission au s^r de Roche d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied francois, au regiment d'Huxelles, envoyé au secours du duc de Mantoue. — De Paris 3 avril 1628. Pièce signée s. parch. (Sceau enlevé.)

81. G. Evesque de Saintes (22 Xbre 1685) à M. de Chastellars à Marennes.

Il lui recommande d'accueillir et loger les missionnaires que M. de Seignelay envoie a Marennes et a la Tremblade. (Autogr.)

—

82. M. de Sartines (de Versailles 10 avril 1779) à M. Meulan d'Ablois.

Au sujet du droit des feux des Tours des Baleines et de Chassiron, Isle d'Aix.

83. M. de Florentin (de Versailles, 23 mars 1759) à M. de Boynes, 1er présid. et intend. en Fr. Comté.

Demande du s^r Saint-Vandelin pour l'érection de ses terres et seigneuries en marquisat.

84. Le M^al de Segur — de Versailles 29 juil. 1785 — à M. Guéau de Reversault, à la Rochelle.

Ordre de démolir la tour de Moreille à la Rochelle.

85. M. de Seignelay (de Versailles 5 juin 1688) à M. de Chastelart.

Au sujet des fugitifs arretez au bourg S. Augustin. Le M^e d'école de la Tremblade. — Mesures diverses envers les nouveaux convertis.

86. *Grand prieuré d'Auvergne.* — Maison de Simiane. Procès-verbaux pour l'admission dans l'ordre de Malte de Claude de Simiane. Com^res Claude de Lyobard, et frere Anthoine de Vallieres, chevaliers dudit ordre. — De Lyon 1576.

87. Le duc de Choiseul à M. de la Coré. — *De Versailles le 26 may 1765.*

Demande du titre de Baron par le s^r de Trinquere, lieutenant pour le Roy en la province de Champagne, et demt. a Bouhans en Franche Comté.

88. D'Angervilliers (de Fontainebleau 14 oct. 1738) à M. de Vanolles.

M. de Toulongeon demande le droit de retrait féodal sur partie de la terre et seigneurie de Montarlot.

89. Le duc de Choiseul (de Vers. 5 fév. 1770) à M. de la Coré.

Demande de M. de Toulongeon de réunir à la seigneurie de Champlitte différents biens de roture. (Avis favorable.)

90. Extrait de bapteme en la paroisse de S. Martin de Plebon de Jean Prevos, fils de messire J. Prevost, escuyer, seig^r de Traversay et de noble Henriette Duquesne — né le 22 oct. 1737.

91. Quittance par le chevalier des Herbiers d'une so^e de 300 liv. de la rente que lui doit M. de Traversay, capit^e de vaisseau. — De Brest le 12 avril 1760.

92. Traversay à M. de Lizardais, capit^e des vaisseaux du Roy, à l'hôtel de Toulouze. — *De Niort 2 février* 1742.

Affaires d'intérêt. — Nouvelles de son fils d'Amérique. — Détails sur le pays. — Bruits politiques. — Élection de l'empereur. — Misère publique, excès des taxes. — Défaite de M. de Ségur, etc.

93. Permis delivré par Louis Charles Levassor de la Touche, capit^e des vaisseaux du Roy, command^t general aux Isles du Vent de l'Amerique — a M. le chevalier de Traversai lieutenant d'artillerie de proceder a la celebration de son mariage avec Mlle Le Baleux. — A la Martinique 24 Xbre 1761.

94. Extrait d'inhumation dans le cimetière de la paroisse de S. Laurent du Lementin, Isle Martinique, de messire Jean Baptiste La Roche Prevost, chevalier de Traversey, lieutenant d'artillerie, âgé de 25 ans, décédé en cette isle. — Du 27 août 1762.

95. Mad^e de Salusse à M. le cheval. de Traverses — lieut. de vaiss. à l'île Day. — Des Aizeq ce 4 août 1755.

Compliments et affaires d'argent.

96. Cession par Mad^e de Saluce, née Dussoulier, en faveur de Jean F^s Prevost de Traversey, de ses droits sur la succession de M. Lamotte. Du 10 avril 1756.

97. Consentement notarié de dame Marie Leonarde du Soullier, epouse de m^re Pierre de Sallusse, chev^r seig^r d'Ayzaq, à la transaction intervenue entre Louis F^s Levassolle de la Touche ch^er et le s^r Gabriel Olivier neg^t a la Martinique. Du 13 avril 1756.

98. Acte d'inhumation de messire Jean Baptiste La Roche

Prevost chevalier de Traversey, lieuten. d'artillerie cydev. en garnison a la Martinique, décédé en cette isle à l'âge de 25 ans. — Du 27 août 1762.

—

99. Mandement special de MAXIMILIEN, Roy des Romains, et de Charles Archiduc d'Autriche adressant au seigneur DE VERGY mareschal de Bourgoigne, contenant pouvoir a luy de recepvoir en debvoir touts vassaulx tenants fiefs au comté de Bourgoigne et saulnerie de salins et faire a sa personne les hommages requis. Donné en la cité de Constance le VIII juillet 1507. — Grande et belle pièce sur parch. signée et contresignée.

100. Le don faict et accordé par le Roy PHELIPPE II a messire Francois DE VERGY comte de Champlitte, baron d'Autry de deux mille livres par an pour recompense de ses services. En datte à Aranjuez du 2 mai 1383. Grande et belle pièce signée, contresignée sur parch. (Le sceau enlevé.)

—

101. D'Armenonville à M. de la Neuville. —De Paris le 8 juillet 1725.

Demande avis sur des lettres de chevalerie que sollicite M. DE LA VIL.

102. D'Aguesseau à M. Malus. De Paris le 22 juin 1749.

Demande d'avis sur l'érection sollicitée de la terre de VILLERS VAUDEY en marquisat. — Avec avis favorable.

103. M. de Cremilles à M. de Boynes. — De Versailles le 30 avril 1759.

Au sujet de la demande du don de droit de retrait féodal de M. le Mis DE VILLERS VAUDEY sur les seigneuries de Tromarey, Bonboillon et Chancevigny (Fr. Comté).

104. Le duc de Choiseul à M. de la Coré. — De Versailles le 16 9bre 1764.

Au sujet de la demande du don du droit de retrait féodal que demande M. le Mis de Villers Vaudey, adjudicataire de la terre et seigneurie de Chauney.

105. *Grand prieuré d'Auvergne.* MAISON VINCENT. — Procès-verbaux pour l'admission dans l'ordre de Me Jehan Vincent, conseiller du Roy en la cour de Parlement de Dauphiné. — Commissaires F. Claude du Guyé et Fr. Claude Simiane. — Fait à Lyon le 11 mars 1602.

106. *Grand prieuré d'Aquitaine.* MAISON VINCENT DE MESSENIE. — Lettre signée du grand maître Perellos admettant noble René Vincent de Messenie au nombre de ses pages. De Malte ce 18 avril 1703.

107. *Grand prieuré d'Auvergne.* MAISON DE VIZE. — Procès-verbaux pour l'admission d'Edouart Vizé comme frere servant d'armes. — Commissaires Fr. Cl. du Guyé et Fr. Pierre Loys de Chantellot. — Du 22 Xbre 1597.

108. Le duc de la Vrillière à M. de Beauharnois. Du 7 août 1715.

Au sujet des nouveaux convertis qui refusent d'envoyer leurs enfants aux instructions.

109. Le duc de la Vrillière à M. Senac de Meilhan. — De Versailles le 5 7bre 1773.

Au sujet de l'aliénation des biens des religionnaires.

FONDS GAIGNIÈRES.

VILLES DE FRANCE PENDANT L'OCCUPATION ANGLOISE.

(*Suite*, t. V, p. 176, t. VI, p. 26.)

LAON, LAUSERTE, LESCLUSE, LISIEUX, LUSIGNAN, LYON, LOUVIERS, SAINT-MAIXANT, MASCON, MONTECLAIR, MANTES, MAREUIL, LA MILLAU, MIREPOIX, HARFLEUR, MONSTREUIL, MONTAUBAN, MONTILS-LES-TOURS.....

5494. 1. Requete des habitans de Laon, au Roi, au sujet des aubains, avec la réponse, du 19 nov. 1457. Fol. 1.

2. Les Trésoriers des Capitouls de Thoulouze confessent avoir reçu d'Estienne de Montinegame, trés^r. des guerres du Roy et de M. le duc d'Anjou, son frère et lieuten., etc., pour faire vuider aucuns capitaines des compaignies du pays de Languedoc. 12 déc. 1368. Fol. 3.

3. Mandement de Louis duc d'Anjou et de Touraine, au Trésorier des guerres, de payer aux consuls de Lauserte la somme de 50 fr. d'or, du 4 nov. 1370. Fol. 4.

4. Pardevant les Bourghmaistre, eschevins et conseil de la

ville de Lescluse, Jacques Lebouchier, Jehan Donheu, recognoissent avoir reçeu de Jehan Choque dit Desraine Me des ouvraiges et reparacions du navire du Roy...differentes sommes pour fournitures de lances, balles et poudre a canon pour le service de la mer — An 1385. Ensemble quatre quittances mentionnant le scel des maire et eschevins de la ville de Lescluse. Fol. 6.

5. Trois autres quittances de diverses sommes pour livrée de sept canons, cent livres de plomb, cent trente-huit pierres à canon pour le même objet. — Mentionnant pareillement le scel de ladite ville de Lescluse. 1385. Fol. 6.

6. Lettres du Roi Charles V, du 6 déc. 1374, par lesquelles il accorde pour un an aux habitans de Lizieux deux deniers des douze qui se levoient dans ladite ville. Fol. 7.

7. Procès-verbal de la visite des ouvrages faits dans les fossés de la ville de Lizieux, par ordonnance de Jehan Vippart, sous-sénéchal de ladite ville. Du 6 mars 1450. Fol. 7.

8. Lettres de Guillaume Bocqueton, capitaine de la ville de Lizieux, au sujet de l'emprisonnement de Laurent Le Maistre clerc. Du 4 avril 1437 Fol. 8.

9. Vidimus des Lettres du Roy Charles VII du 8 sept. 1450 par lesquelles il continue pour un an aux habitans de Lisieux la moitié du 4e sur le vin et autres breuvages. *Ib.*

10. Ordonnance de Thomas, Evêque et Comte de Lisieux, pour le paiement des ouvrages faits dans les fossés de ladite ville, du 21 juillet 1450. Fol. 9.

11. Attestation des officiers du Roi à Lusignan qui constate le prix des denrées vendues audit marché pendant l'année 1507. Fol. 10.

12. Attestation pour certifier qu'il n'y a point de verdier dans les forêts du Roi, 12 juin 1507. Fol. 14.

13. Lettres de Philippe Roi de France, du 21 déc. 1340 par lesquelles il quitte, se mestier est, à Bertrand d'Aiguissel chevalier, une somme de 300 liv. payée à son père, pour la garde de la ville de Lyon. Fol. 11.

14. Lettres du Roi Louis XII du 1er juillet 1499, par lesquelles il fait don aux Célestins de Lyon d'une somme de 100 francs. *Ib.*

15. Lettres du Roi Louis XII du 14 juillet 1498, par lesquelles

il ordonne que les Cordeliers de Lyon soient payés d'une somme de 300 liv. pendant trois ans, pour aider a bâtir leur couvent. Fol. 12.

16. Lettres du Roi Charles V du 20 juin 1372, par lesquelles il accorde pour un an aux habitans de Lyon deux deniers des douze qui avoient cours dans ladite ville. *Ib.*

17. Lettres du Roi Charles VIII, du 28 mai 1496, par lesquelles il accorde pendant dix ans aux Cordeliers de Lyon une somme de 300 liv. pour bâtir leur couvent. Fol. 13.

18. Vidimus des Lettres du Roi Louis XII, du 21 oct. 1503, par lesquelles il donne à Gaspard de Planchettes l'office de garde du scel de la ville de Lyon et du Lyonnois. Fol. 14.

19. Lettres de Charles V, du 17 j^er^ 1376, par lesquelles il continue aux habitans de Louviers, pour un an seulement, l'octroi de la 6e partie des aides ayant cours dans ladite ville. Fol. 15.

20. Ordonnance de Charles duc de Normandie aux élus du subside, de rabattre la somme de 1200 moutons, aux habitans de St-Maixent, du 20 fév. 1357. Fol. 16.

21. Informations de Jehan de Chastellux, Chevalier Bailly de Mascon, envoyées à M. le Chancelier, dans lesquelles on examine s'il n'est pas dommageable au Roi et à la chose publique de donner à gages les Chastellenies et Prevostés du ressort de Mascon, du 14 juin 1410. Fol. 17.

22. Somme dont les habitans de Monteclar sont reliquataires au Roy. 1580. Avec la supplique desdits habitants. Fol. 18.

23. Vidimus des Lettres du Roi Charles V, du 3 mai 1365, par lesquelles il est ordonné au Receveur de Mantes de payer a Denis de Neaufle, Bailly dudit lieu, la somme de 100 fr. pour une année de ses gages. Fol. 24.

24. Ordre des généraux des finances au grenetier du grenier à sel de Mantes, de livrer deux septiers de sel, sans gabeler, aux maire et Pairs de ladite ville, du 8 nov. 1466. *Ib.*

25. Lettres du Roi Charles V, du 16 avril 1374, par lesquelles il est ordonné de payer à Jehan Blanchardin une somme de 300 livres, sur la recette de Mantes.

26. Lettres du Roi Charles V, du 23 février 1374, au Receveur et Voyer de Mantes, pour faire visiter et estimer une maison appartenant à Jehan Blanchardin, laquelle devoit être abattue et

faire partie du fort que le Roi elevoit pour la défense de ladite ville. Fol. 25.

27. Lettres du Roi Charles V, du 1er mars 1374, par lesquelles il accorde aux habitans de Mantes la somme de 500 fr. d'or pour servir à réparer les fortifications. Fol. 26.

28. L. du Receveur de Rouen pour faire payer ses monstres à messire Gauthier Taillebois Chevalier qui avoit servi à la sauvegarde de Mantes, du 19 jer 1429.

29. Lettres du Roi Charles V du 5 janvier 1374 par lesquelles il fait don de 400 fr. par mois pendant cinq mois, pour réparer le fort de l'Église et le port de Mantes.

30. Lettres sur l'opposition du Sr Bruneau de Saint-Cler, Chevalier, à la prise de possession du fort de Mantes par le Chevalier Guillaume du Leon, Seigneur de Hauqueville, du 2 oct. 1415. Fol. 27.

31. Lettres du Roi Charles V, du 4 février 1367, par lesquelles il accorde 50 fr. d'augmentation de gages a Denis de Neaufle Bailly de Mantes. *Ib.*

32. Vidimus des lettres du Roi Charles VI du 8 mars 1483 par lesquelles il accorde pour six ans aux habitans de Mantes vingt deniers par chaqueminot de sel. Fol. 28.

33. Lettres du Roi Charles VIII, du 30 mars 1437, à S. Jehan d'Angely, par lesquelles il ordonne un impôt de 900 fr. ts. pour être employés a la reprise de Mareuil, occupé par les Anglois. Fol. 29.

34. Requete au Roi par les officiers de Mascon, pour savoir si l'on donnera a gages les Chatellenies, Prevostés et autres offices du baille de Mascon, du 15 juin. Fol. 30.

35. L. du Roi Charles V, du 19 fév. 1377, par lesquelles il continue aux habitans de Mascon pour un an seulement 2 deniers des douze qui avoient cours en ladite ville.

36. L. de Charles V du 15 nov. 1372, par lesquelles il accorde pour un an aux habitans de Mascon deux deniers des douze qui se levoient à son profit dans ladite ville. Fol. 31.

37. L. du Roi Charles V, du 27 avril 1375, par lesquelles il accorde aux habitans de Mascon une somme de 500 fr. d'or pour estre employés aux réparations de leurs murailles. Scel. *Ib.*

38. L. du Roi Charles V, du 9 avril 1374, par lesquelles il ac-

corde aux habitans de Mascon pour un an seulement deux deniers des douze qui avoient cours dans ladite ville. *Ib.*

39. L. de Louis duc d'Anjou et de Touraine, Lieutenant du Roi dans toute la langue d'oc, du 13 mai 1377, par lesquelles il est ordonné de donner en aumone 40 fr. d'or aux Jacobins de la Millau. Fol. 32.

40. Litteræ Ludovici Francorum Regis filii, remittentis consulibus Mirapicensibus summan centum et quadraginta septem librarum, quam Regi debebant, die 13 aprilis 1379. Fol. 33.

41. Acte passé à Harfleur, le 14 septembre 1373, par lequel la veuve de Guil. Lenglois reconnoit avoir reçu du Roi la somme de 60 fr. d'or. Fol. 34.

42. L. de Charles VI, du 23 septembre 1387, par lesquelles il exempte les habitans de Montreuil sur mer, de l'aide qui avoit esté mis sur ladite ville. Fol. 35.

43. Reconnoissance de 500 fr. payée par Estienne de Montmeian aux consuls de Montauban, pour des réparations nécessaires à leur ville, du 26 aoust 1369. Fol. 36.

44. Mandement de Louis d'Anjou à Etienne de Montmeian trésorier des guerres, de payer une somme de 2400 fr. d'or aux Consuls de Montauban, du 22 nov. 1369.

45. Reconnoissance de 500 fr. payés par Estienne de Montméian aux Consuls de Montauban, du 26 aout 1369.

46. Lettres de Louis duc d'Anjou, du 26 aout 1369, par lesquelles il ordonne le payement de douze mille francs d'or aux Consuls de Montauban.

47. L. de Louis XI, du 8 mai 1472, par lesquelles il ordonne que Jehan Briçonnet, Receveur général au pays de Languedoc, soit remboursé de la somme de neuf vingt-huit livr. qu'il avoit avancés pour le batiment que S. M. faisoit faire dans le parc du Chateau de Montils-lez-Tours. Fol. 37.

(*La suite prochainement.*)

NORMANDIE

INVENTAIRE DES MANUSCRITS, CHARTES, TITRES ET PIÈCES DIVERSES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE PROVINCE.

On nous demande depuis longtemps le fruit de nos recherches sur la Normandie, sur cette vaste et historique province dont la révolution a fait les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Nous rappellerons, pour le développement de notre travail, que cette province se divisoit en haute et basse Normandie, dont la première avoit Rouen pour capitale et la seconde, Caen. La haute Normandie comprenoit le pays de Caux, le pays de Bray, le Vexin normand, les campagnes de Neufbourg et de Saint André, le Roumois, le Lieuvin, le pays d'Ouche et le pays d'Auge. La seconde, les campagnes de Caen, du Bessin, de l'Avranchin, du Bocage, du Houlme, et enfin d'Alençon. Le gouvernement de Normandie comptoit trois généralités : Rouen, Caen, Alençon; huit bailliages : ceux de Caux, de Rouen, de Gisors, d'Évreux, d'Alençon, de Caen et de Coutances. Celui de Gisors s'étendoit sur une partie de l'Ile de France. Le bailliage de Coutances comprenoit le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche. Les sept autres, avec une petite partie du Perche, ont formé les quatre autres départements. — Les baillis de Rouen, de Caux, d'Évreux, d'Alençon et de Coutances étoient d'épée. — La Normandie possédoit, outre l'archevêché de Rouen, les évêchés de Lisieux, d'Évreux, de Séez, de Bayeux, d'Avranches et de Coutances. Ceux d'Avranches et de Lisieux ont été supprimés. — Nous n'avons pas besoin de dire que la Normandie est la province de France qui a fourni le plus d'illustrations dans les lettres, les arts, les sciences et principalement dans l'érudition. De nos jours, elle continue à se distinguer entre toutes par ses nombreux établissements littéraires, ses académies, ses musées, ses bibliothèques et ses archives. C'est de son centre qu'est parti le vaste mouvement qui a renouvelé chez nous la science archéologique, dont on peut dire qu'elle est restée le pays de prédilection.

Pour ne citer ici que les dépôts paléographiques ou littéraires de la Seine-Inférieure, dont nous avons d'abord à nous occuper, nous rappellerons que les archives départementales présentent à elles seules un intérêt immense sous le rapport historique. On y conserve dans leur intégrité les archives des anciens établissements ecclésiastiques, parmi lesquelles on distingue celles de l'ancien arche-

vêché; celles des abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Georges de Boscherville, de Jumiéges, de Saint-Wandrille, de Montivilliers, de Fécamp, etc.; on y trouve une collection précieuse des registres de la chambre ds comptes, qui comprenoit dans son ressort toute la Normandie; la suite complète des mémoriaux de cette chambre de 1583 à 1788, formant 152 volumes; 75 autres d'aveux et de dénombrements; 259 relatifs au domaine royal. Les chartriers seigneuriaux y sont aussi fort nombreux : on y remarque principalement ceux du comté de Tancarville et du marquisat de Graville.— La collection des archives de l'ancienne intendance est très-volumineuse. Puis 270 liasses se rapportant aux corporations d'arts et métiers de la ville de Rouen. Enfin, tous les papiers des administrations diverses qui précédèrent la révolution.

Les archives municipales, sans avoir cette importance, offrent cependant un haut intérêt historique. — Puis le *Greffe de la Cour*, dont l'érudit M. Floquet, dans son excellente *Histoire du Parlement de Normandie*, a si bien démontré l'importance. — Le dépôt du Notariat, que M. Barabé son conservateur a rendu célèbre, renferme les registres et les papiers de l'ancien tabellionage de Rouen, précieuse collection pour l'histoire des familles.

On comprend maintenant les motifs qui nous ont fait différer de nous occuper de la Normandie. Les ressources dont disposent sur leur propre terrain nos correspondants de cette contrée, devoient les rendre moins pressés de connoître ce que renferment les dépôts de Paris. Dans ce que nous avons recueilli ils trouveront plus d'un article faisant double emploi avec ce qu'ils possèdent déjà : mais ce ne peut-être pour nous une raison de le passer sous silence. Pour beaucoup de travailleurs normands les titres des archives départementales et les manuscrits de la bibliothèque de Rouen sont tout aussi peu abordables que ceux des dépôts de Paris. Nous donnerons donc successivement et très-sommairement tout ce que nous découvrirons de la Normandie. Ce que nous en publions aujourd'hui n'est qu'un début, et pour nous un engagement d'y revenir : nous ne négligerons rien pour compléter ce premier travail.

On nous fait remarquer que nos indications de sources manquent quelquefois de précision : cela est inévitable dans un travail comme le nôtre, fait sur notes prises çà et là et depuis longtemps, et non sur les inventaires récemment redressés par l'administration, mais hors de notre disposition. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que tout ce que nous indiquons se trouve réellement dans le dépôt où nous les signalons. La bienveillance habituelle de MM. les conservateurs suppléera facilement à l'insuffisance de nos renseignements.

SECTION HISTORIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

5495. 1. Documents pour l'histoire de la Normandie, tirés du Trésor des chartes. (*Sect. hist.* J. 210, 211.)

5496. Normaniæ Limites, par Bigot. (*Dup.* 690.)

5497. Mémoires pour les Limites de la Picardie et comté de S. Pol : sur la Normandie, la Champagne et l'Auvergne. (*Serilly*, 194.)

5498. Inventaire des Chartes de Normandie et Picardie. (*Lancel.*, 92.)

5499. Inventaire du Trésor des Chartres, contenant les gouvernemens de Normandie et Bretagne. 1 v. in-f° pap. (*S. Germ. fr.*, 789 ou 1698.)

5500. Portefeuille de Titres originaux concernant la Normandie. (*Gaig.*, 670.)

5501. Statuta scacarii Normaniæ quæ ab anno Domini 1207 ad an. 1284. (*Anc. f. lat.*, 9481, [3].)

5502. Chartarium Normaniæ ab anno 1210 et statuta scacarii (*Ib.*, 9848.)

5503. Chartarium incipiens ab anno Domini 1210. (9481, [3].)

* Ce vol. commence par Constitutio Domini Regis de feudolibus Tenementis. — Constitutio Guillelmi regis super Normanos facta, 1080. — Il finit par : Stabilimentum Judæorum et de eorum debitis. — Au f° 50, Incipit Registrum d^ni Illustrissimi Regis Philippi Augusti de feudis Normaniæ a f° 113.

5504. Pièces mêlées, dont une partie concerne la province de Normandie. (*Gaign.*, 2768.)

5505. De Normanis, Libri quatuor. In-f°. (*Egl. de Paris.*)

5506. Ci commence de Lillebonne les Drois et les establissemens de Normandie. (S. *fr.*, 816.)

5507. Jura et Instituta Normanniæ, 1296. (*Harl.*, 423. 1397.) Précéd. d'un calendrier. 1 v. in-f° vél.

5508. Jura Normanniæ. In-4°. 15e s°. (*N. Dame, f.* 8. 251.)

5509. Etablissements de Normandie, par de Lillebonne. (*Suppl. f.* 816.)

1 vol. pet. in-16. Ecrit du 14e s° sur vélin.—Précédé d'un calendrier, de prières et psaumes. — Avec la signature sur la garde : *Lemoyne de Belle-Isle*, 1709. — Au 23e feuill. on lit : « Ces p̃tes heures apartiènent à Jehan Denise demeurant à p̃it. à Vernon qui les trouvera q. luy rende et il payera le vin à la sainct Martin. Ce fut faict et escript le Lundi vingtièsme jour de Juillet mil cinq cens vingt troys. — Tant mort que vif. Denise, etc.

5510. Droits et établissements de Normandie. (10390, A.)

5511. 1448. Chartes normandes (diverses). (*Fontet.* 32, *f.* 132, 137.)

5512. Inquisitio super consuetudines Normaniæ, 1205. (*Dup.*, 134.

5513. Droits et usages de Normandie. (*Colb.*, 10390. 2, 2, A.)

5514. Coutumier de Normandie, XVIe siècle. (406. *Anc. supl.*)

5515. Consultation sur la coutume de Normandie. In-fo. XVIIe siècle. (2351. *Sup. fr.*)

5516. Preuve de l'ancienneté de la disposition de la coutume de Normandie pour le partage des heritages entre les enfants masles. 20 nov. 1366. (*Fontan.*, 90-91, *f.* 43.)

5517. Notes sur la coutume de Normandie, par Heuberdiere. 2 v. in-fo. (*Louv. B.*, 1455.)

5518. Domaine de Normandie. (*Sect. dom. P.*, 1865, 1865 *à* 1868.

5519. Chroniques d'Angleterre et de Normandie, depuis Brutus jusqu'en 1217. 1 v. in-fo, pap. 15e s. (S. *Germ. fr.*, 290, 153.)

5520. Chronique de Normandie. 1 v. in-fo. 15e siècle. Lettres gr. arab. (1053. S. *Germ.*)

Ce ms. a appartenu à Phil. Desportes. Le même ouvrage corrigé par Jean Leblond. 292-1597.

5521. Chroniques de Normandie écrites par Gilles Gassien. In-fo ms. jaune citron. (9481.)

Ms. d'une belle écriture à colon. sur parch., qui paroît être du 14e se. L'ouvrage commence au règne de Pepin et finit au règne de Henri III, roy d'Angleterre (milieu du 13e siècle). Les titres sont en blanc.

5522. Chronique de Normandie. In-fo, parv. (9848, 2.)

5523. Chronique de Normandie. (*Big.*, 10390, 4.)

5524. Chronique de Normandie. (10391.)

5525. Willelmi Gemeticensis historia Normanor. Lat. 6217. (No 10390, 3.)

5526. Ancienne chronique de Normandie finissant en 1212. Vol. in-fo, parv. 2 aut. vol. (9857, 9858 *et* 9860.)

5527. Histoire de Normandie. (S.G. *fr.* — (anc. *Seg.*, 649.) 650, ou 654.)

5528. Extrait d'une ancienne chronique touchant la confirmation des privileges du duché de Normandie. 1339. (*Dup.*, 774.)

5529. Le Roman du Rou et des Ducs de Normandie, chronique de Normandie par Berry, héraut du Roy Charles VII, avec le Livre du recouvrement de la duché de Normandie par le même Berry. — Liste des archeveques de Rouen depuis l'origine de cette église jusqu'en 1545. (*Duch. d'Oyen*, 20.)

5530. Chroniques de Normandie par Berry, hérault d'armes. (*Duch.*, 79.)

5531. Concile tenu à Lislebonne l'an 1080, l'an VIII du Pontificat du Pape Grégoire VII du regne du Roy Philippe Ier et en présence de Guillaume le Conquérant Roy d'Angleterre, de l'Archevesque de Rouen, des Evesques, Abbez, Comtes et Principaux seigneurs de Normandie. Scellé. (*Tr. des ch. Normandie I.*)

5532. Lettres de Richart, Empereur de Rome, par lesquelles il quitte au Roy de France tout le droict qu'il pourroit avoir en la duché de Normandie, ès comtez d'Anjou, de Touraine, du Mayne et de Poytou et en la Duché de Guyenne et partout le Royaume de France, parmy la paix lors faicte entre le Roy de France et le Roy d'Angleterre. (*Brien.*, 297, *f.* 156.)

Sans date (vers 1258).

5533. Deposition de Renauld Comte de Boulongne de Guil. Martel, de Henry d'Estouteville, de Guil. Chambellan de Tancarville, de Henry de Ferrières, Guil. de Mortemar, Foulques Paenel, Estienne de Longchamps, Roger de Meulant, Foulques Paenel et autres Barons d'Angleterre, touchant le droit de patronnage lay : la jurisdiction ecclesiastique et séculiere — les Dismes — les biens meubles de ceux qui meurent sans testament et autres points. A Rouen l'an 1205 nov. Scel. (*Trés. des ch. Norm. I.*)

5534. Privileges et franchises octroyées aux Normands par Charles lebel Roy de France et de Navarre au bois de Vincennes l'an 1315 Juillet et encores par le roy Louis Hutin, à Crécy l'an 1315. et par Jean fils aisné du Roy Duc de Normandie et Comte d'Anjou et du Maine, à Poissy l'an 1339. Mars. *Vidim.* (*Id.*)

5535. Confirmation des privileges et franchises octroyées aux Normands par Charles le Bel... par le Roy Philippes de Valois — à Poissy l'an 1339. Mars. *Vidim.* (*Id.*)

5536. Promesse des habitants de Rouen et des autres villes de Normandie de secourir le Roy en la conqueste d'Angleterre de quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied l'espace de dix sepmaines. A Rouen l'an 1339. Scel. (*Id.*)

5537. Pareille promesse (que dessus n° 4) pour la conqueste d'Angleterre de Raoul Comte d'Eu, Connestable de France, Jean Comte de Harecourt, Robert Bertrand Sire de Briquebec Mareschal de France, Godefroy de Harecourt, Jean Males sire de Gue-

rartville, Guillaume Male sire de Montaigu, Robert de Harecourt, sire de Beaumesnil Raoul d'Estouteville sire de Rannes, Guil. Martel, Math. de Trie, Richard d'Ivetot, Jean Martel, de Basqueville, sire de St-Vigor, Robert Do et aultres chevaliers et Escuyers a Rouen l'an 1339. Scel. (*Id.*)

5538. Impositions en Normandie. Recepte faite du vin des maisons appartenant à Mad. la Royne Blanche par Joh. de Montfort commis adce pour l'an mil ccclxxvi. (*Gaign.*, 2762.)

5539. Tailles Normandie. 1. (*Id.*, 2759, 1.)

5540. Impositions. — Francs archers Normandie. (*Id.*, 2767.)

5541. Recueil de 81 pieces relatives a la Province de Normandie depuis l'année 1357 jusqu'à l'année 1589. (*Sup. f.* 2539.)

Provient de feu Monteil.

5542. Titres originaux des Rois d'Angleterre, en France, avec leurs sceaux et des copies ou pièces sur l'assemblée des trois Etats de Normandie. 1424. (*Gaign.*, 557.)

5543. Lettres d'union a la couronne, de Bourgogne, Normandie, Champagne et Toulouse 1361. (*Dup.*, 226.)

5544. Inventaire des meubles du duc de Normandie Dauphin en 1363. (*Mort.*, 74.)

5545. Solde des Gens de Guerre en Normandie du 25 octobre 1365. (*Fontanien*, 90, 91.)

Com. par le Bibl. de S. Martin des Champs.

5546. Patronages et droits de garde du Roi en Normandie. 1237-1391. (*Trés. des ch. J.*, 360, 379.)

5547. Convocation des milices des villes et du plat pays pour la guerre contre les Anglois. (*Fontan.*, 92, 93.)

5548. Compte des subsides de guerre en Normandie. (*Sect. hist.* K, 232, 235.)

5549. Vidimus — de chartes relatives aux châteaux de Normandie. (*Fontan.*, 90, 91.)

5550. Vidimus de lettres du Roy Charles V pour l'approvisionnement de ses chateaux et forteresses de Normandie. 13 avril 1366 ap. P. (*Id.*)

5551. Destruction des Places du Roy de Navarre. (Pontaudemer, Orbec, Breteuil et Pacy.) (*Id.*, 96, 97.)

5552. Payement de la destruction des places du Roy de Navarre en Normandie. (*Id.*)

5553. Information faite par Jehan Toustain Ecuyer et Jean Le Jeune commissaires en cette partie — sur la descente des Bourguignons en Normandie (1471, 11 juillet.) (S. *fr.*, 2875, [19].)

5554. Let. de Louis XI du mois de Janv. 1479 aux Généraux des finances pour l'institution de Naudin Piedeleu dans la commission de Receveur de la taille qui devoit etre imposée dans l'élection de Rouen, pour le paiement tant des gens de guerre que d'autres affaires. (*Gaign.*, 507.)

5555. *Rouen.* Chartes et pièces relatives aux impositions mises par le Pape et les Rois de France sur l'Eveché. (*Id.*, 116.)

5556. Etat des dettes et dépenses de la ville de Rouen. (*Trés. des ch. J.*, 380, 399.)

5557. Etats de denombrement des ressorts des Gabelles compris dans l'étendue des directions de Rouen, Caen et Alençon suivant les roles fournis au commencement de 1725. 1 v. in-f°. (*Séril.*, 425.)

5558. Avertissement aux commissaires pour la reformation des Eaux et forets de Normandie. (*Big.*, 9849, [8].)

5559. Négociations de Mrs d'O et Seguier pour le recouvrement des tailles en Normandie en 1579. — 40 art. 1 v. in-f°, pap. (S. *G. fr.*, 1256.)

5560. Capitaines de la Legion de Normandie en 1549. P. 57. (*Gaign.* 431, p. 57.)

5561. Abregé des choses arrivées en Normandie depuis 1559. (*Big.*, 10390, [6].)

5561 *bis.* Seditions en Normandie ès années 1639, 1640 et la punition qui s'en est faite de la part du Roy. — Mélanges alphabét. 2 v. in-f°, pap. (*St Germ.*, 1055.)

5562. Retraitte de M. le duc de Longueville en son Gouvernement de Normandie, apres la guerre de Paris — par le duc de La Rochefoucauld. 1 v. in-4°. 17e se. (*Sup. fr.*, 1650.)

ROUEN.

SECTION JUDICIAIRE, LÉGISLATIVE ET DOMANIALE.

Parlement.

5563. Recueil de pièces historiques et judiciaires des 16e et 17e siècles concernant principalement les juridictions et la ville de Rouen. In-f°, pap. (*Supl. fr.*, 5020.)

5564. Abregé historique du Parlement de Rouen, depuis son institution jusqu'à la mort de Louis XIV. 2 v. in-f°. (*Seril.*, 420.)

5565. Ordonnances faites en leschiquier de Normandie tenu à Rouen au terme de Pasques 1463. — (*Rec. Leg.*, *t.* 6.)

5566. Mercuriales du Parlement de Rouen, de juin 1507 à 1540. 1 v. in-f°. (*Harl.*, 44.)

5567. Arrests notables donnés en la Cour de Parlement a Rouen depuis 1499 jusqu'en 1561. v. in-f°. (*S. fr.*, 1454.)

5568. Registres du Parlement de Rouen — le 1er Traité dit l'Echiquier et Parlement de Normandie — la liste des Présidents, etc., de 1499 a 1680 — le nom des Avocats en l'Echiquier depuis 1390 jusqu'en 1512 — le registre secret appelé le Livre noir. 10 v. in-f°. (*Seril.*, 363.)

5569. Table des Registres du Parlement de Rouen de 1500 a 1653. 1 v. in-f°. (*Id.*, 390.)

5570. Registres du Parlement de Rouen de 1578 a 1583. 2 v. in-f°, pap. (*St Germ.*, 1373.)

5571. Formulaire des actes d'une Commission envoyée dans la Normandie en 1623 avec procès verbaux des tortures, controles, etc. 1 v. in-f°. (S. *fr.*, 1379.)

5572. Lettre sur l'état de la magistrature en France en l'an 1772, par M. Hue de Miromesnil (me des requètes en 1751) 1er Présid. du Parlement de Rouen de 1757 a 1771, garde des sceaux en 1778. (*S. fr.*, 1902 *et* 3.)

5573. Greffiers des roles en Normandie. (*Arch. Imp. Sect. hist.*, K.)

5574. Garde des biens mineurs en Normandie. (*Arch. Imp.*, *Sect. dom.*, *P.*, 1191.)

5575. Assemblées des notables tenues à St-Germain et à Rouen l'an 1597. (*Miss. étrang.*, 120.)

5576. Advis que donnent au Roi les députés commsaires assemblés en la ville de Rouen — pour le soutennement de la dignité royale — le soulagement de pauvre peuple etc. 1597. (*Beth.*, 9294. *f.* 182.)

5577. Assemblée tenue à Rouen en 1596 et celle des notables en 1617. 1 v. in f°. (*St Germ. fr.*, 358, 2.)

5578. Assemblées des Notables tenues à Rouen en 1596 et 1617. (*Id.*, 778, 357.)

5579. Assemblée tenue à Rouen en 1617 par ordre du Roi

pour décider de plusieurs points essentiels à l'administration générale. (*Gaign.*, 788.)

5580. Pièces judiciaires de Rouen. (*Sup. fr.*, 5020.)

5581. Recueil d'ordonnances, aveux, dénombremens, etc., concernant les fiefs, terres et forêts de Normandie. (9849, [1].)

5582. Aveux, hommages, déclarations, transcrits d'aveux et dénombrements de la province de Normandie. (*Arch. Imp.*, *Sect. dom. P.*, 263 *à* 308.)

5583. Dictionnaire des hommages et aveux de Normandie et du Perche, de la main de Brussel. (*Id.*, 1178.)

5584. Tutelles et Gardenobles en Normandie. (*Gaign.*, 674.)

5585. Memoire sur les maretz et terres vaines etc. de Normandie. — F° 408. (*Harl.*, 101, 2.)

HISTOIRE DE LA VILLE.

5586. Antiquité de la ville de Rouen. (*Anc. f. fr.*, 10391, [6].)

5587. Chronicon Rothomagense, lat. 5530. (10390, [5].)

5588. Chronique de Rouen. 1 v. in 4° pap. XVIe s^e^. (S. *Germ.*, 1488.)

5589. Chartes et titres pour l'histoire de Rouen. (*Trés. des ch.*, J., 212-213.)

5590. Histoire de la ville et mairie de Rouen. (*Colb.* V^c^.)

Ce texte, dont nous n'avons pas le chiffre précis, indiqué par le P. Lelong n° 35,207, n'est peut-être autre que celui qui suit.

5591. Recueil de plusieurs traités concernant l'histoire de la ville de Rouen commençant à la suppression de la mairie en 1380 jusques en 1676. (V^c^ *Colb.*, 275.)

Suit dans le même volume : La réduction de ladite ville en 1449.

5592. Memoires concernant la ville de Rouen recueillis sur les archives d'icelle. in f° parv. (9849, [11].)

5593. Memoire sur la généralité de Rouen. (*Gaign.*, 2766, [1].)

5594. Chronique de la ville de Rouen depuis l'an 1363 à 1424 — et jusqu'en 1514. (*Colb.*, 1424 *et* 2552.)

5595. Etat et description de la généralité de Rouen par M. Voisin de Noiray, commissaire départi en ladite généralité. (*Id.*, 274.)

5596. Traité et capitulation accordées entre le Roy Philippe-Auguste et la ville de Rouen au siége d'icelle ville pendant la

guerre contre le Roy d'Angleterre, dit Jean sans terre. 1er juin 1204. (*Brien.*, 34, *p.* 11.)

5597. Privileges et libertés octroyées a ceux de Rouen par le Roy Philippe-Auguste en conséquence des capitulaires de l'an 1204. (*Id.*, *p.* 35.)

5598. Moulins donnés par le Roy à la ville de Rouen 1262. (*Dup.*, 527.)

5599. Anciennes ordonnances concernant les foires franches marchez et poissonnerie de Rouen. (*Big.*, 10391, [2].)

5600. Ordonnances pour les teinturiers de Rouen 1359. (10391, [4].)

5601. Assignation a Jean du Menton sire de Blainville d'une somme de 4000 livres a-compte, à prendre sur les rentes d'une imposition faite en M. CCC. LX. sur les villes de Rouen et de Montivilliers. 18 mai 1367. (*Fontan.*, 90, 91, *f.* 65.)

5602. Lettres de Charles VI, au Bailly de Rouen et de Gisors avec la commission du Bailly de Rouen au vicomte de Gisors du 1er juin 1389 — sur le fait des monnoies. (*Gaign.*, 1024.)

5603. Mandement du lieutenant général du Bailli de Rouen où sont relatées les lettres du Roi Charles VI du XI sept. 1389 — touchant les espèces d'or et d'argent ayant cours dans le royaume. (*Id.*)

5604. Mandement du lieutenant général du Bailly de Rouen où sont relatées les lettres du Roi Charles VI du 3 novembre 1389 sur le fait des monnoies. (*Id.*)

5605. Ordonnance du Roi Charles VI du 22 nov. 1399 aux trésoriers de Paris pour payer à Robin Alorge, fermier de la vicomté de l'eau à Rouen, la somme de 200 éc. d'or, du prix de 22 sols 6 deniers pièces. (*Id.*)

5606. Ordonnances pour les tailleurs de Rouen 1423. (10391, [3]. A.)

5607. Confirmatio statutorum ministerii carnificum villæ Rothomagi juillet 1491. (*Seril.*, 429, [66], *f.* 327 *à* 345.)

5608. Ordonnances pour les chaussetiers de Rouen. 1497. (*Big.*, 10391, [3].)

5609. Vidimus des lettres de Jehan duc de Normandie, Comte d'Anjou et du Maine, par lesquelles il institue Galeran de Vauls Bailly de Rouen, au lieu de Jehan Richier, du 22 Janvier 1340. (*Gaign.*, 649, [1], p. 15.)

5610. Abolition pour ceux de Rouen novembre 1449. (*Id.*, 490.)

5611. Extrait des registres de l'hotel de ville de Rouen depuis 1462 jusqu'à 1620 — relativement aux entrées et réceptions etc. 26 art. 1 v. in f°. (S. *Germ. fr.*, 764 ou 574.)

5612. Tiltre pour l'eschiquier de Normandie 1500. La court sera tenue en la grande salle du Palais de la dite ville et cité de Rouen Capital dud. pays de Normandie. — Du 5 déc. 1500. (*Brien.*. 297, *f.* 159.)

5613. La Royne mere nomme J. Floquet, Raoullequin de Halescourt et Bergerat le Long, escuiers, pour avec chacun 10 archers donner la chasse aux vagabonds qui pilloient la Normandie. L'archeveque de Rouen, lieutenant général en Normandie leur donnera leur departement. (*Gaign.*, 560, [1].)

5614. George d'Amboise archeveque de Rouen lieutenant général du Roy en Normandie donne au s[r] Floquet le baillage de Rouen et Caux — au s[r] de Canny le bail. d'Evreux et de Gisors et au s[t] de Bergerard le Long, Caen et Coustances, pour avec chacun dix archers netoyer la Normandie des voleurs et garnemens 1515. — Le 4 déc. (*Id.*)

5615. Ordonnance des statuts de la confrérie des arquebusiers de Rouen 1524. (*Big.*, 9849, [3].)

5616. Ordre tenu a l'entrée du Roy Charles IX dans la ville de Rouen le jeudy XII jour d'août 1563. (*V*[c]. *Colb.*, 140, *f.* 501.)

5617. Extrait d'une lettre écrite de Rouen le 22 sept. faisant mention d'une sédition arrivée en la dite ville, contre les partisans de différents droits et leurs commis, dont plusieurs furent massacrés, leurs maisons pillées et rasées. Août 1639. (*Beth.*, 8972 *bis*.)

5618. Compte de l'entretien des bois de Rouen, en 1645. (*S. f.*, 4889.)

5618. Registre pour le grand pié fourché de Rouen, en 1660. (*Big.*, 9849, [10].)

5619. Armorial de plusieurs familles de Normandie. (*In-4°* 34, *L. F. Cat.* 601.)

5720. Titres concernant la famille Picart — de Rouen. — Note du ms. « Entre les mains de M. de Reffuge. » (*Gaign.*, 648, *f.* 141.)

5621. Preuves et titres de la famille Le Parmentier. (*Id.*, *f.* 181 *à* 184.)

RECUEIL CONRART

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

(Suite. *Voy.* t. V, p. 84, 133, 224 ; t. VI, p. 1, 32.)

5492. TOME XI. — 1. Version du 117e pseaume de David dans lequel ce grand roy exhorte tout le monde à publier les bontez de Dieu, explique les effets qu'il en a ressentis et prophétise la venue de Nostre Seigneur. P 1.

Ce pseaume a beaucoup de rapport, etc.

2. Sentences de feu monsieur Arnault. P. 5.

Aime Dieu de tout ton cœur et de toutes tes forces, etc.

3. Ordonnance du Roy — qui autorise l'impression des œuvres de Marin Cureau de la Chambre, médecin, 1160. P. 13.

4. Devises présentées à M. Colbert, par M. son fils, le jour de l'an 1667. P. 17.

5. Note sur une remarque de M. de Vaugelas, p. 178. P. 19.

L'auteur de la grammaire générale, quel qu'il soit, etc.

6. Lettre de M. l'evesque de Vence au roy sur le sujet de la signature. Du... juillet 1662. P. 27.

Sire, longtemps avant que d'avoir receu la dernière lettre de V. M....

7. Lettre de la mère Angélique à la reyne mère du roy. Du monastère de Port-Royal, le 25 may 1661. P. 31.

Madame, l'estat où je me trouve réduite par mon age...

8. Lettre de la mère Agnès, supérieure de Port-Royal, au roy. Du 6 may 1661. P. 35.

Sire, dans l'accablement d'affliction où nous sommes, etc.

9. Lettre de M. l'evesque d'Alet au roy. Sans date. P. 39.

Sire, le profond respect que j'ay pour vostre Majesté, etc.

Autre lettre du mesme evesque à Messieurs de l'assemblée du clergé. D'Alet 22 juin 1661.

Messeigneurs, la singulière vénération que j'ay, etc.

10. Lettre de monseigr l'Euesque d'Alez à monseigneur l'Euesque de Chalons, en Champagne, sur la signature du formulaire de l'assemblée du clergé de 1661. P. 47.

Monseigneur, une indisposition passagere me tenant au lit, etc.

11. Lettre datée de Londres, le 4 déc. (1661 à nostre mode.) Signé de la Suze. P. 51.

Je vous ay déjà remerciée une fois, mademoiselle, etc.

12. De M. Hespérien à Mlle de la Suse, — Bragerac, ce 24 nov. 1662. P. 55.

Mademoiselle, je ne say si mes lettres seront plus heureuses que moy, etc.

13. A St-Jean de Lux, le 14 may 1660. P. 63.

Deux lettres de Mademoiselle à Madame de Motteville, et deux réponses de celle-ci sur le projet de quitter la cour pour la campagne.

14. Avis de madame la marquise de Sablé sur la Relation de l'isle imaginaire faite par Mademoiselle; adressé à madame la comtesse de Maure. — Juillet 1660. P. 79.

Je mourois d'envie de vous dire mon sentiment sur la relation de l'Isle imaginaire...

142. De Mlle de Scudéry à madame la comtesse de Maure, sur le mesme sujet.

J'ay leu avec beaucoup de plaisir, madame, etc.

Sans date.

15. A la fièvre. — Stances. P. 83-85.

Fièvre inhumaine et pressante ... etc.

152. Autres stances, sur un chat.

16. Epitaphe — (autographe avec corrections de Conrart.) P. 91.

Passant, arreste et pleure
Ce tombeau renferme les os du célèbre Jean Daillé.

17. Lettres-patentes, ou règlement sur les revenus du Parnasse, en faveur des conquestes de l'invincible Louis XIIIIe. P. 93. Prose et vers.

Apollon par la grace du destin, seigneur du Parnasse et de l'Hélicon...

18. Métamorphoses, vers. P. 101.

Pour vous conter mes aventures...

19. Baccus à Sapho. — Epistre. *Signée* : Betoulaud. P. 105.

Moy vous écrire ! où bute un dessein si nouveau ? ...

20. A l'immortelle mémoire de messire Antoine Daubray, seigneur d'Offémont, conseiller du roy en tous ses conseils, et lieutenant civil en la prevosté et vicomté de Paris. P. 109.

Illustre par son nom, par la vertu de son père et de ses ancestres.

21. Stances sur la naissance de Notre Seigneur. p. 111.

Chantons le grand, l'adorable mystère, etc.

22. Fable. (paroit de Conrart.) P. 115.

Ce chantre renommé des siècles les plus vieux...

23. Epitaphe du caméléon de Sapho. — C'est luy-mesme qui parle. P. 119.

Passant, voicy toute l'histoire...

Le caméléon à Sapho.

Si je n'ay pu, durant ma vie, dire, etc.

24. Epitaphe du caméléon de Mlle de Scudéry. *Signée :* Madame de Plabuisson. P. 121.

Tu vois icy la sculpture.

25. *Lettre critique sur les médecins et leurs diverses manières de traiterl es malades.* Sans signature, sans date ni suscription. P. 127.

Je ne m'estonne pas que l'on fasse si peu de considération...

26. Pour faire un potage de chicorée blanche. P. 135.

Il faut premièrement, etc.

Pour faire une composte de pigeonneaux. P. 136.

Premièrement il faut, etc.

27. Pour faire l'essence ou esprit d'ambre gris comme M. le maréchal de Bassompierre en faisoit faire. P. 139-141.

Faire infuser trois dragmes d'ambre gris, etc.

27[2]. Manière de faire de l'essence d'ambre gris et de toutes sortes de choses aromatiques, tirée d'un livre de recettes de feu M. le vidame de Chartres.

Pour faire promptement un peu d'essence d'ambre...

28. Sentences arabes, persanes. P. 143.

Donne-toy de garde de celuy que tu ne connois point, etc.

29. Lettre anonyme. A Amsterdam, ce 24 octobre 1669 P. 147.

Sorte de dissertation sur les insectes.

39. Lettre de Mlle Mineville; autre de Mme Fouquet; autre de Mme de Valentinois; autre de l'abbé de Boslebot; autre de Mme de Scarron; autre d'une inconnue; autre de Mme...; du sieur Fouquet à une dame, corrigée de la main de Pélisson. P. 151.

Ce sont les fameuses lettres supposées trouvées dans le coffret mystérieux du procès de Fouquet.

31. Requestes et pièces concernant M. Fouquet. P. 155.

Au roy. Sire, ce n'est plus cette femme affligée qui, etc.

32. Lettre de M. Bartet à M. Fouquet. A Tolose, le 26 décembre 1659. P. 159.

Vostre grande lettre de Lyon, du 19 novembre, a donné toute la joie...

Note de Conrart. Cette lettre a été copiée par moy sur l'original écrit de la main de Bartet, qui estoit alors fort bien à la cour, à M. Fouquet, surintendant des finances, entre les papiers duquel elle fut trouvée, après qu'il eut esté arresté à Nantes, avec plus de quatre-vingts autres de mesme ton et de même stile : il y avoit au-dessus de celle-ci en gros caractères pour l'*Avenir*, qui est le nom de M. Fouquet dans le chiffre qu'ils avoient ensemble.

33. Lettre datée de Fontainebleau, le 29 sept. 1661. P. 167.

Au sujet des dames compromises dans l'affaire Fouquet. — Nous publierons cette lettre prochainement, avec celles du n° 30.

34. Lettre de Fouquet au roy. P. 171.

Sire, s'il est vray que la personne la plus affligée, etc.

35. Sorte de dissertation sur l'amitié. P. 175.

L'amitié est une espèce de vertu qui ne peut estre fondée...

36. Réflexions contre la comédie. P. 177.

Tous les grands divertissements sont dangereux...

37. Le portrait de Célimène. P. 179.

Vous me demandez, mon cher Lycidas, le portrait de l'aimable Célimène...

38. Portrait de M. de Mériguat, fait par luy-mesme. 1659. P. 187.

Puisque c'est la mode que chacun fasse son portrait...

39. Lettre de remerciment de Mlle de Scudéry au roy. — Du ... octobre 1663.

Je sçay trop le profond respect que l'on doit à V. M...

40. Lettre de Pélisson Fontanier au roy. — Du 8 sept. 1665. P. 203.

Sire, après avoir assuré Vostre Majesté...

41. A M. le duc de St.-Aignan. P. 205-207.

Celuy que les neuf sœurs nous avoyent fait attendre...

Sur le mot de *Desincamercrà*.

Sire, l'on dit que le saint-père...

42. Placet de la pigeonne morte, de Mlle de Scudéry, tuée par un petit chien jaloux. P. 209.

Sire, une pauvre pigeonne...

43. La tubéreuse. A Célie, le jour de sa feste, par Mlle de Scudéry. P. 213.

Angélique, ou Célie, ou tous les deux ensemble...

Pour Mlle de L. V. — Sonnet. P. 219.

Cent fois, en regardant vos lèvres que j'adore...

44. Pièces satyriques contre Colbert, à propos du procès Fouquet. P. 221.

1. *Rondeau* sur la déroute de Gigery...
2. A juste prix ce ministre bourgeois...
3. A Gigery, le ministre sans loix.
4. *Triolet.* — Si chacun faisoit son metier...
5. Colbert n'a pas assez de tout l'or de la France...
6. On ne connoit plus le Parnasse...
7. Si le chef de nos magistrats...

45. Sur le chant de Noel : *Laissez paistre vos bestes*. P. 223.

Sus, bons François...

Note de M. Monmerqué : Cette pièce est incomplette. Voir les poésies anecdotes du règne de Louis XIV. Paris, 1793, t. II. p. 49.

46. Autres pièces sur le même sujet. P. 225.

Malgré les juges courtisans...
Le cordeau de Fouquet est maintenant à vendre...

47. Sur la devise de M. Fouquet d'un écureuil (qu'on appelle en Bretagne un Fouquet) sur une aigle, avec ce mot : *Quo non ascendet?* — Sonnet.

Colbert, tu croiois voir Fouquet hors de défence...

48. Opinion dite sur le sujet de la mercuriale tenue le 29 janvier 1658. (De M. de Sève, cons^er^.) P. 227.

Monsieur, c'est un grand bien pour le public...

49. Relation de la sortie de Mohamed 4e, empereur de Turquie, d'Andrinople, pour aller faire la guerre aux Polonois, l'an 1672. P. 243.

Avant que de faire la description de la magnifique sortie du Grand Seigneur...

50. Pièces et lettres touchant le différend de M. Claude et de M. Arnaud sur la religion des Grecs. Avec des annotations du supérieur des capucins de Smyrne, nommé le Père Charles de Rheims. P. 249.

Monsieur, dans les particularitez de la mort de mon cher père...

51. De M. Chardin à M. Perraut. A Andrinople, le 29 may 1672. P. 257.

Il y a deux mois que je me donnay l'honneur, etc.

52. De Mad^e^ la comtesse de Maure à M. le comte de la Vauguyon Du ... sept. 1655. P. 263.

Bon Dieu ! que n'estes-vous icy ! etc.

De la mesme à Mad^e^ la marquise de Sablé. Du 11 sept. 1655.

Hélas ! m'amour, vous avez eu vostre grand rhume...

53. De Mme la princesse de Guéménée à Mme la marquise de Sablé. Du ... sept. 1655. P. 271.

Je suis fort surprise de ce que M. de Lenoncourt m'a encore dit que Mad^e^ la comtesse de Maure...

54. De Mad^e^ la comtesse de Maure à Mad^e^ la marquise de Sablé. Du ... sept. 1655. P. 273.

Vous savez m'amour que je n'ay point creu que Mad^e^ de Guéménée

55. De la même à M. le mareschal d'Albret. Du ... aoust 1655. P. 275.

Madame de Castelnau, Monsieur a dit à un homme qui est à nous...

56. De M. le maréchal d'Albret à Mad[e] la comtesse de Maure, après qu'elle eut receu la précédente. P. 276.

En présence de MM[rs] de Saint-Luc, de Rouville, de Gramont, d'Estrées...

56. Réponse de M. le maréchal d'Albret à la lettre de Mad[e] la comtesse de Maure. P. 278.

Pour estre douce et civile, vous n'en estes pas pour cela moins fière...

57. De Mad[e] la comtesse de Maure à M. le maréchal d'Albret. De Bourbon, le ... septembre 1655. P. 278.

Si je n'estois partie de Paris le lendemain...

58. De M[me] de Choisy à M[me] la comtesse de Maure. Du ... décembre 1655. P. 279.

A l'exemple de l'amiral de Chastillon, je ne me décourage pas...

59. Lettre du s[r] de Lignières à M[me] la comtesse de la Suse. Du ... avril 1656. P. 281.

Madame, je vous envoye ces épigrammes, qui sont cause que les Conrarts, les Chapelains...

59[2]. Réponse de M[me] la comtesse de la Suse, Henriette de Coligny, à M. de Lignières.

Puisque, Dieu mercy, je ne suis pas du temps passé, etc.

60. De M. l'abbé de Boisrobert à M. l'abbé Costar. Du ... décembre 1655. P. 285.

Monsieur, il est vray que dans les tendresses que je me suis imaginé, etc.

60[2]. Réponse de M. l'abbé Costar. Au Mans, le 19 déc. 1655.

Monsieur, quand vous auriez ajouté à votre lettre, etc.

61. De Mad[e] la comtesse de Maure, à M. le maréchal d'Albret. Du... janvier 1656. P. 289.

Bien que ce ne soit pas une fort mauvaise rencontre...

61[2]. Réponse de M. le maréchal d'Albret.

Les seuls termes de la lettre...

62. De Mad^e la comtesse de Maure à Mad^e de Langeron. Du ... janvier 1656. P. 290.

Si M. de Candale fait quelque chose d'extraordinaire...

63. De la mesme à M. le maréchal de Villeroy. Du ... may 1656. P. 291.

Monsr, je ne scay si n'ayant jamais eu le bonheur de vous rendre aucun service...

64. Response de M. le maréchal de Villeroy à Mme la C^{sse} de Maure. De Compiègne, le d^{er} may 1656. P. 291.

Madame, je me sens extremement vostre obligé, etc.

65. Remerciement de Mad^e la comtesse de Maure à M. le maréchal de Villeroy. Du ... juin 1656. P. 292.

Monsieur, la diligence et la civilité...

66. De M. de Serizay à M. le marquis de Sillery, gouverneur de Danvilliers. Du 21 déc. 1652. P. 293.

Ce n'est pas icy une lettre de vostre affectionnée, etc.

67. De Mad^e la comtesse de Maure à M. Le Tellier, secrétaire d'Estat. Du 4 février 1653. P. 297.

Monsieur, comme vous respondistes si favorablement à M. de Mortémar...

68. Coppie de la lettre escripte au roy par M^{rs} de l'assemblée de Grenoble. 1615. P. 301.

Sire, comme nous estions sur le point de vous rendre compte, etc.

68². A la Royne (*par la même assemblée*) en aoust 1615.

Madame, Vostre Majesté aprendra par, etc.

69. Vers de Pellisson et de l'abbé Testu. P. 305.

Le jour des Roys, dans Paris,
Un galant devint souris...

70. Lettre mêlée de vers. *Signée* : La Bonne faiseuse. De Paris, ce 10e may 1656. P. 313.

Mademoiselle, vous serez sans doute surprise de recevoir une lettre de Paris de la part d'une fille...

71. Billet de Zénocrate. Prose et vers. P. 321.

Si vous estes visible après demain, j'auray l'honneur, etc.

Response au billet précédent.

La visite que vous me promettez est assez, etc.

Plusieurs billets et les réponses.

72. Stances. P. 329.

De ce pauvre ignorant qui ne sçait rien du tout,
Et dispute toujours...

73. Stances (du chevalier de Rivière). P. 337.

On dit que vostre roitelet
Est bien sou de sa roitelete...

Billet de la fauvette au roitelet — de Sapho.

Je scay que je ne suis pas belle,
Mais je chante passablement...

74. Correspondance entre Sapho et Mérigène. Octobre 1656. P. 339.

Mérigène ayant soustenu (*coupé...*) qu'il ne pouvoit écrire que mal, et avec grande difficulté ; pour le désabuser de cette erreur, elle lui écrivit à l'heure même ce billet et l'obligea d'y repondre sur-le-champ, comme il fit...

75. Lettre anonyme, datée du samedy 29 mars 1636. — Critique assez vive des œuvres de Balzac. P. 341.

Monsieur, je ne me saurois repentir de vous avoir reproché vostre oubli, etc.

76. Lettre anonyme sur un grand nombre de personnages de la cour, et d'autres sous des pseudonymes abrégés, dont la clef se trouve à la fin de la lettre. P. 365.

Astre que j'adore, le manquement que Cel. fait d'escrire...

77. Traduction des lettres dannoblissement données par Charles 8e a ses secretaires en février 1484. P. 385, 389, 392.

77². Lettres patentes et déclaration pour les priuiléges de noblesse des secrétaires du roy. 8e novembre 1553 et dernier décembre 1578. Vignoles fils de secretaire. P. 389.

77³. Declaration qui maintient les enfants des secretaires du royaux priuileges de noblesse. Dernier decembre 1578. — P. 392.

78. (*Voir le n° précédent.*) Arrest du grand conseil qui declare les enfans du sr de Vabres exempts de taille, et les deniers rendus. 6 juillet 1609. P. 394.

78². Declaration sur les priuileges de noblesse dont jouissent

les secrétaires du roy en faueur de la vefue et enfans de Nicolas Rome. 29 mars 1577. P. 396.

78[3]. Declaration sur le priuilege des vingt ans des secretaires du roy. 22 janvier 1625. P. 399.

79. Lettre dont la signature est coupée, mais qui paroît de Balzac, à monsieur de Soubran. P. 401.

Monsieur, si vous me prenés pour un homme affamé de nouuelles, etc.

80. Lettre de M. Belin à mad[e] Brisson, en luy envoyant la Pucelle de M. Chapelain. May 1656. P. 405.

Madame, cette excellente fille part d'icy avec joye, etc.

80[2]. Lettre de M. Belin à mad[e] Brisson, sur le sujet de l'Alaric de M. Scudéry. P. 409.

Madame, j'ay bien de l'obligation aux Muses, etc.

81. Vers à Licoris. P. 417.

Dans la campagne où le Méandre...

82. Vers de madame de Plabuisson, envoyez pour étrennes, le premier jour de l'an 1665, à M[lle] de Scudéry, avec une corbeille de paille brodée, où il y avoit une fort belle bourse, un bracelet d'aventurine, et quantité de petits bijoux de filigrane. Ce présent fut porté par un homme de mauvaise mine et sentant son filou, comme de la part des voleurs, en faveur desquels M[lle] de Scudéry avoit fait un peu auparavant un placet au roy, contre celuy de M. de Châtillon-Barillon. P. 421, 422.

Ces hommes redoutez que l'on nomme filoux...

82[2]. Réponse de M[lle] de Scudéry aux vers précédents.

Vostre injustice est sans égale,
De faire parler, etc.

83. De M[lle] de Scudéry à mad[e] de Plabuisson, en luy envoyant pour étrennes un déshabillé de roses, à fond d'or et d'argent.

Vous dont l'esprit charmant et les graces divines...

83[2]. Tombeau de la pigeonne de Sapho.

Arreste icy, passant, je suis une pigeonne;
Dans, etc.

84. Ode sur le mariage de Monsieur et de madame la princesse d'Angleterre. P. 425.

Elle brille enfin sur nous
Cette pompeuse, etc.

85. Sur les jours gras. Sonnet. Bouts-rimez. P. 429.

Chacun quitte à présent ses chagrins et sa... croix.

86. A Philonice. P. 431.

Vous quittez Paris pour Bourbon...

87. Discours géografique pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la carte pour aller de Particulier à Tendre. P. 435.

Il faut premièrement savoir que Particulier est une grande ville fort peuplée...

88. Pour satisfaire au billet de M. de Valois, qui demande trois choses : qui c'est qui commandoit dans la Rochelle durant le siége; qui c'est qui porta la ville à se rendre; et enfin s'il est vray qu'elle fust ceinte de triples murailles. P. 443.

Quant au premier, celuy qui commandoit...

89. Notice sur Sapho. (*Inachevé.*) Paroît de Conrart. P. 447.

Le père de Sapho estoit de Provence, mais estant habitué de Normandie...

90. Stances. P. 451.

Seray-je doncq rebelle aux lois de la raison?

91. Jalousie (de Boileau). P. 455.

La nuit, pasle et mourante, en ses espaces sombres
Estoit preste à mourir...

92. De la reyne de Suède à M. Gassendy. De Stokolm, le 25 septembre 1652. P. 459.

Vous estes si généralement honnoré et estimé...

93. Stances sur la force des passions. P. 461.

Mon cœur ouure la porte à mille passions...

94. Description de la feste que le roy a faite à Versailles, écrite à monseigneur le duc de St Aignan, par Mlle Desjardins. P. 469.

Ouy, je la décriray cette fameuse nuit...

95-96. Madrigaux. — Divers auteurs. P. 477.

L'ab. Regnier. — Vous vous plaignez incessamment...
— Lorsque j'exprime à Lisimene...
— Malgré vostre froideur extreme...
— Un jour les yeux pleins de langueur...
— Tant que je vous ay veue insensible et cruelle...
— Depuis que mes tourments ne vous sont plus cachez...

Mme de la Suze. — Ah qui peut tranquillement attendre...
— Ah fuyons ce dangereux séjour...

L'ab. Regnier. — Lorsqu'Iris voit qu'à ses appas...
— Vous avez mille attraits qu'on ne peut exprimer...
— Que vos yeux sont charmans et doux...

L'ab. Tallemant. — Iris et Philis l'autre jour...
— Mon cœur tout fatigué d'un pénible voyage...

St. Pavin. — A Mlle de Sévigny:
— Quittez cette dévote humeur...

L'ab. Regnier. — Beaux lieux où le sage Timante...

97. Deux petites pièces de vers de la même Cesse de la Suse. P. 479.

98 Au Mans, ce mercredy 5 mars 1652. P. 479.

Monsieur Costar m'a donné charge de vous dire, etc.

La table du vol. indique cette lettre comme étant de Costar; mais elle ne paroît point de lui, ainsi qu'il résulte de la première ligne transcrite.

99. Amour mutuelle. Chanson. P. 485.

A l'ombre de ce bocage...

100. Sur le ministère du cardinal Mazarin. Sonnet. *Signé* Fourcroy. P. 487.

Superbes favoris, seuls héros de l'histoire...

101. A l'auteur du sonnet précédent, qui disoit que le roy l'avoit leu plusieurs fois. Madrigal. P. 488.

Si le plus auguste des roys...

102. Sur les vers de MM. Ménage et Cotin qu'ils ont faits l'un contre l'autre. *Signé* Fourcroy. Avec la réponse.

Ménage a bien plus de science...

Quand Fourcroy soutient que Ménage...

103. Vers sur Louis XIV, par M. le duc de St-Agnan. P. 489.

Lorsque le grand Louis, ce démon des batailles...

104. Pour Monseigneur Colbert. Sonnet. P. 497.

Cessez, vous, envieux, et vous rendez aux charmes...

105. Sur la mort du lieutenant criminel Tardieu et de sa femme, qui furent assassinez chez eux le jour de St-Barthélemy, 24 aoûst 1665. — Cinq épitaphes. P. 499.

Icy repose en ce saint lieu...

106. Cinq questions d'amour, proposées par madame de Brégy, avec les réponses, faites en vers, par M. Quinaut, par ordre du roy. Avec les réponses, par M. Payen. P. 501.

1re question. — Si la présence de ce qu'on ayme cause plus de joye, etc.

107. M. Clément ayant la goutte à Paris, écrivit cette lettre à des dames qui estoyent à la campagne, dont il appeloit l'une sa femme, et l'autre sa maitresse. P. 509.

L'astre pur que la nuit révère...

108. Règles pour la connoissance des devises, par M. (coupé à la reliure), coner en la cour des aydes. P. 513.

La devise n'est autre chose qu'un composé de figures, etc.

109. Le temple de la sagesse. P. 521.

Aux portes d'Orient où le flambeau du monde...

110. Fables tirées d'Esope et de Phedre. P. 533.

1° Le Loup et l'Agneau — 2° Le Corbeau et le Renard — 3° Les Grenouilles demandant un Roy — 4° Les deux Mulets — 5° Le Renard et l'Écureuil — 6° La Genisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion — 7° La Grenouille qui veut ressembler au bœuf — 8° Le Lion accablé de vieillesse — 9° Le Rat de ville et le Rat des champs — 10° La mort et le malheureux.

— Ce sont les fables de La Fontaine dont nous avons déjà parlé, et qui nous ont fourni la fable inédite que nous avons publiée t. 1er, p. 53.

111. A l'illustre Sapho. *Signée* Claudine. — Elégie coupée. P. 541.

Sœur du grand Scudéry, dont la Muse polie...

111². Autre madrigal, de la même.

Sapho souffre et languit, Philandre plein de zèle...

On sait aujourd'hui que cette Claudine n'étoit autre que Colletet lui-même.

112. Vers de Segrais. P. 543.

Iris est fidèle...

113. Sonnet burlesque sur la bataille navale des Anglois et des Hollandois. 1665. *Signé :* Belin. P. 545.

Amsterdam, Roterdam, et vous monsieur Opdam...

114. Deux sonnets. P. 547.

Voyant que dans Paris tout estoit morose et triste...
Quel objet plein d'horreur se présente à ma veue?...

115. Sur l'arrest rendu en la grand-chambre en faveur des éleus d'Amiens contre les advocats, pour la préséance aux cérémonies publiques. — Sonnet. P. 549.

Grand Pomponne, reviens pour prendre la vengeance...

116. Sur l'exil de M. de Roquesante, con^er^ au parlement de Provence et com^re^ en la chambre de justice, lequel, après le jugement du procès de M. Fouquet, et estant rapporteur de celuy de M. de Guénégaud, trésorier de l'épargne, fut envoyé à Quinpercorentin. — Madrigal. P. 549.

Hélas! il est bien vray qu'en ce siècle barbare...

117. Sur le plaidoyé de M. Talon, avocat général, touchant la lettre écrite au roy par M. l'évesque d'Alet. P. 550.

Talon a dit tout haut, en parlant des conciles...

118. Les ombres des morts. — A la sage Amalthée. Epistre. P. 551.

Du noir cabinet de Pluton...

119. Au roy d'Angleterre. — Signé : Sanguin le grand'père. — De Paris, le 1er mars 1655. P. 555.

Ce qui m'empêchera d'aller en Angleterre...

120. Pour une mère. — Madrigal. — Avec la réponse pour la fille. P. 557.

On demande en tous lieux laquelle l'on préfère...
Iris, sans sa fille adorable...

121. Sonnet. P. 559.

Pour vous prouver ma foy, s'il falloit expirer...

121². Pour la reyne-mère. — Sonnet.

De quatre augustes roys, fille, sœur, femme et mère...

122. Pour monsieur Colbert. — Stances. P. 561.

Former tous ses desseins à la gloire du roy...

123. Sur les armes de M. Colbert. — Madrigal. — Le serpent parle. P. 562.

Parmy tant d'animaux divers...

124. Vers. — Sans signature. P. 563.

Plaise au grand général des belles...

125. Placet au roy. P. 566.

Prince, de tous les roys le plus digne de l'estre...

125². Madrigal. P. 571.

Vous estes, dites-vous, inquiète et chagrine...

126. Très-humble remontrance au roy.

Sire, savez-vous bien en quel estat vous estes?...

127. En faveur de M. Colbert.— Sonnet. P. 576.

Je suis seul accablé du fardeau de l'Estat...

128. Vers de M. de Pellisson, faits en courant la poste, à M. Ménage. P. 577.

Je ne say pas faire des vers...

129. Vers de Mlle de Scudéry, qu'elle mit dans une lettre écrite par elle à M. de Pellisson, sur ceux qu'il a adressez à M. Ménage. P. 577.

Acante, vos aymables vers...

129². D'elle-mesme, pour mettre sous son portrait gravé par Nanteuil.

Nanteuil, en faisant mon image...

130. Madrigal de Mlle de Scudéry à madame Du Plessis-Guénégaud, en partant de Fresnes, où elle l'avoit fort régalée. P. 578.

Je say bien qu'en quittant ce lieu délicieux...

131. Mlle de Scudéry donnant une collation, le jour de sa feste, à quelques personnes de ses amis, et M. de Pellisson n'ayant pu s'y treuver, on l'en pleignit comme s'il eust esté

mort; ce qui donna sujet à M. Ménage de luy faire cet épitaphe :

Icy git le fameux Acante...

131². M. l'abbé de Bruc, parlant de cette épitaphe dans une lettre qu'il écrivit à Mlle de Scudéry, y mit ces deux vers :

J'en connois plus de quatre en vie,
Qui portent à ce mort envie.

131³. Anecdotes concernant la cour de Savoye. 1619-1640. P. 581.

L'an 1619, Victor-Amé, lors prince de Piémont, etc.

132. Mémoire touchant la princesse de Condé, de la maison de la Trimouille, par Mr Balthazar. P. 589.

J'ay ouy dire à feu M. Ribier que feu M. de Brissac...

133. Sonnet. P. 597.

Tu m'ostes tout, seigneur, sans que mon cœur murmure...

134. Harangue de Mr le duc Darpajon faite en l'assemblée des estats du Languedoc. 1657. P. 599.

Messieurs, vous avez apris par la lecture des commissions du roy, etc.

135. Copie de quelques poulets de Henry le Grand à la duchesse de Beaufort, dont les originaux ont esté trouvez dans la cassette de madame Desloges, après sa mort. P. 603.

1. Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, etc.
2. Comme j'ai pensé vous envoyer Bidet....
3. Mes cheres amours, il faut dire vrai...
4. Mes cheres amours, ce courrier est arrivé ce soir...
5. Mon vray cœur, la Varenne vient d'arriver...
6. Mon bel ange, si a toutes heures...
7. Lettre de Made la duchesse de Beaufort au roy Henry le Grand.
   Je meurs de peur, assurez moy....
8. Réponse du Roy à madame de Beaufort.
   Mon cœur, j'ay receu ce matin...

136. Extrait d'une lettre de M. Hasset, secretaire de M. de Turenne, dattée du quartier général de Hurstein le 1er septembre 1673. P. 607.

Enfin monseigneur receut hier des avis...

136². De Nancy le 9 septembre 1673. P. 609.

Nous sommes de retour depuis hier...

137. Trois Elégies. — Sans nom d'auteur. P. 613, 621, 625.

1. Quel conseil doys-ie suivre en l'estat misérable...
2. Beaux soleils de la nuit, éclatantes étoiles...
3. Importun souvenir de mes peines passées...

138. Traduction du Traité du sublime de Longin. Sur la grandeur du discours. P. 629.

Lors que nous examinâmes ensemble le Traitté...

139. Au nom de Dieu. — Actes du synode national des Eglises reformées de France et Bearn assemblé à Castres en Albigeois, l'an 1626 le 16e de septembre et suivans. P. 679.

140. Les dames à mademoiselle de Scudéry. Ode. P. 795.

Pour le triomphe, on s'appreste...

140². Réponse au secrétaire des dames quel qu'il puisse estre. *Ib.*

D'où viennent ces lauriers si verds, si précieux...

141. Dialogue entre Mars et l'Amour. P. 801.

Le doux silence de nos bois...

142. Huit fables — (qui paroissent être de Conrart). P. 807.

1. Flore et Zephire.
   Contre les Aquilons de colere animez...
2. Le lut et la Musette.
   Une rustique musette...
3. L'abeille et la Rose.
   Une abeille cherchant du miel parmi les fleurs...
4. L'Aurore.
   Flore et Zephire, en une grotte obscure...
5. La Musette.
   Une rustique musette...
6. Le Rossignol et le Perroquet.
   Un joli perroquet...
7. Les Animaux.
   Les animaux en république...
8. L'horloge.
   L'horloge se vantant quelle estoit admirable...

143. Trois couplets. P. 819.

Adieu donc, belle bourgeoise,
Pour qui j'ay tant soupiré...

144. Les motifs de la déclaration qu'ont donnée les professeurs en théologie de l'université de Bordeaux, touchant le livre de Montaltius. P. 821.

La déclaration que nous avons donnée, touchant...

145. La bastonnade, satyre contre Boileau. Virelay dédié à monseigneur le duc de Montausier. P. 829.

Viste, un cotret, une trique...

146. Sonnet. — Bouts rimés. P. 837.

Couché par vanité quelquefois au... bivouac...

146² Dizain.

Tous vos soins et votre vigilance...

147. Au roy. — Vers. P. 839.

Un estomac plus cassé...

148. Remarque sur Josephe, concernant l'histoire des soldats de Gédéon. P. 841.

Il ne semble pas que Josephe ayt bien pris...

149. Stances sur la vie champestre. P. 849.

Célébrons les destins prospères...

150. Aux Muses. — Ode. P. 861.

Illustres sources de la gloire...

151. Lettre datée du Mans, ce mercredy 5 mars 1652 — avec l'avis de M. Costar sur la parenthèse d'un sonnet de Pétrarque. P. 877.

Monsieur Costar m'a donné charge de vous dire...

152. Anecdote touchant la duchesse de Roquelaure et le marquis de Vardes. 1657. P. 893.

Sur la fin de l'année 1657, la duchesse de Roquelaure, etc.

153. Portrait de Mlle de Vandy fait par Mademoiselle et corrigé par Made la comtesse de Maure.

Lon peut faire vostre portrait tout de vostre haut, etc.

154 Traitté de l'estendue de la grace, où est monstré qu'un certain degré de bienueillance de Dieu pour le salut de tous hommes ne préiudicie et contredit point au decret par leque

Dieu de tous les hommes, également enfans d'ire, en a d'éternité esleu quelques uns, selon le seul bon plaisir de sa volonté, pour leur donner la foy et la vie éternelle par Jésus-Christ, en laissant les autres en leur endurcissement et rebellion : et que l'establissement de degré de bienueillance generale concilie diuers textes de l'Escriture auec le decret d'une élection particulière. P. 901.

Chapitre I. — Les hommes doivent estre considerez à deux esgards, etc.

155. Madrigal, à une dame qui s'estoit démasquée, à condition qu'on en feroit un pour elle. P. 941.

Ce m'est un bon-heur sans égal
Que de voir, etc.

155². Madrigal, à une dame qui l'avoit défendu contre d'autres.

Vous qui m'avez défendu...

156. Couplets sur une sarabande de M. de Molière. P. 941.

Doux regars de la jeune Elise
Songez ailleurs, etc.

156². Trois madrigaux, pour estre enfermez dans des œufs, de telle sorte qu'il ne semble pas que les œufs ayent esté ouvers. — Madrigal 1.

Mon amour, beauté sans seconde.

157. Couplets de M. de Molière sur le mesme air. P. 941-944.

Sans vouloir vous estre fidelle,
Pour vos beaux yeux, etc.

Quelques autres très-petites pièces de vers.

158. Relation de ce qui est arrivé en la personne de madame la marquise de Ganges, cy devant madame de Castelane, au chasteau de Ganges, en Languedoc. Le mardy au soir 17 may 1667. P. 945.

Madame la marquise de Ganges est d'Avignon...

159. Lettre du roy Louis XIV touchant le mariage de Mlle de Montpensier avec le comte de Lauzun. — Du... janvier 1671. P. 949.

Comme ce qui s'est passé depuis 5 ou 6 jours, etc.

180. L'ambassadeur chimérique ou le chercheur de duppes, du cardinal de Richelieu, 1635. P. 1095.

Messire Jean Sirmond prendra les qualités de duc de Sabin...

181. Diverses remarques de littérature et d'histoire. P. 1111, 1215, 1219.

D'Aubigné, dans son histoire, a souvent transcrit, etc.

182. *Triolet sur le prince de Tarente*, de la maison de la Tremouille. P. 1115-1121.

Qu'on lui rende le Roussillon...

182². Vers — à un medecin.

Philemon qui par ton adresse...

183. A mademoiselle de Scudéry, qu'une grande amour est difficile à cacher. — Ode. P. 1123.

Mon cœur esperoit de celer
Le feu dont il se sent bruler...

184. Ouverture de la comédie des Fâcheux, représentée à Vaux, en présence du roy, le... aoust 1661, — par Pélisson. P. 1127.

Pour voir en ces beaux lieux le plus grand roy du monde...

185. Pour des souris qui empeschoyent une belle dame de dormir, et à qui elle auoit fait tendre des souricières. P. 1131.

Nous avons esté averties de bonne part, mademoiselle, etc.

186. Remerciment (en vers) de M. le marquis de Chambret à madame le Coq, qui luy avoit envoyé le *Louis d'or* de M. Ysam. P. 1135.

Je voudrois bien avoir quelque chose de beau...

187. Balade... et caprice. P. 1137-1142.

Rien n'est si beau que la jeune Doris...
Icy règne le silence...

188. L'amant jaloux. — Ode. P. 1143.

Les espines d'amour ne sont jamais sans roses...

189. Le Sapate. — S. A. R. voulant témoigner publiquement à quel point il est reconnoissant des obligations infinies qu'il a à madame Royale, luy donna, la veille de St Nicolas, un riche et magnifique sapate, qu'elle trouva dans son cabinet, après

souper. P. 1147. — C'estoit une haute et grande machine, couverte d'un riche voile, en forme de manteau royal, d'où elle détacha ce billet :

Comme ce voile riche et beau...

190. Regrets sur la mort de l'aymable Iris. — Sonnet, signé : Boileau le jeune. P. 1151.

Parmy les doux transports d'une amitié fidelle...

190². Madrigal.

Je vous entens, beaux yeux, d'un air doux et mourant...

191. A S. E. sur sa maladie. Signé l'abbé de Pure. P. 1158.

Souffre de ta douleur que la mienne murmure...

191². Déclaration à une belle. Signé : Le Guet.

Il est vray, j'ay vescu dans les fers de Sylvie...

192. A une jeune dame qui faisoit la devote. Sonnet. Signé : Saint-Pavin. P. 1154.

Quittez vostre devote humeur...

192². Les fleurs de Fontainebleau. A Sapho, le jour de sa feste. Signé : Pellisson.

A la plus belle des journées,
Nous, etc.

193. Madelon, fameuse bouquetière, à l'illustre Madelaine de Scudéry. P. 1155.

A vous, de nostre nom l'ornement sans égal.

194. Histoire des tourterelles. P. 1159.

Un jardinier me donna, le jour de l'an, un bouquet, etc.

195. Descartes. — A mademoiselle de la Vigne. P. 1191.

Merveille de nos jours, belle et sage héroïne...

196. Lavinie. — A M. Descartes. P. 1195.

Quoy! vous m'apparoissez, ombre illustre et savante!...

197. D. Blondel. A Monsieur, monsieur Du Puy, conseiller du roy en ses conseils et garde de sa bibliothèque, à Paris. D'Amsterdam, ce 26 octobre 1650. P. 1199.

Monsieur, — N'ayant pu, la semaine passée, obéir à vostre, etc.

198. Bochart. A messieurs les pasteurs et anciens de

l'Eglise françoise de Leyden. — De Caen, ce 25 aout 1649. P. 1203.

Messieurs et très-honnorez frères, si les afflictions en sont plus légères quand on est nombre, etc.

199. Le même, à Monsieur Cappel, professeur en théologie et F. M. D. S. E. à Saumur. — De Caen, ce 18 juin 1650. P. 1204.

Monsieur et très-honnoré frère, enfin j'ay receu vostre *critique*, attendue depuis, etc.

200. Extrait de quelques lettres de M. de Saumaise à M. de Wiquefort, résident de madame la landgrave de Hesse à la Haye. Pris sur les originaux. — Du 17 décembre 1646. P. 1207.

Je vous renvoye vostre pierre écrite, etc.

201. Balzac. A monsieur Du Moulin. — De Balzac, le 20 sept. 1647. P. 1223.

Monsieur, les nouvelles marques que vous m'avez données...

202. Quatre lettres. — M. de Vandy à madame la marquise de Rambouillet et à la comtesse de Maure. — La première datée de Bordeaux, le... septembre 1659. P. 1227, 1231, 1243, 1279.

C'est une entreprise si hardie pour une personne, etc.

203. Extrait d'une lettre de Zénocrate à Octavie. — Du... may 1666. P. 1247.

Mon Dieu! que je me divertis bien présentement, etc.

204. Extrait d'un billet d'Herminius à Octavie. — Du... février 1666. P. 1249.

Quelque honneur qu'il y ayt à vous écrire, etc.

205. Trois lettres de madame la marquise de Rambouillet à la comtesse de Maure, en 1659. P. 1229 et 1294.

206. Sept lettres d'Octavie à Zénocrate. — Du 6 mars 1666. P. 1251.

Comme c'est un des droits souverains de l'amitié, etc.

207. Trois lettres de M. d'Ablancourt à M. le Roy, abbé de Hautefontaine, à M. Spanheim et à M. Chapelain. — D'Athys, le 30 aoust, 1er et 4 sept. 1659. P. 1267. — La 1re ainsi commençant :

Monsieur, ayant appris de M. Conrart, etc.

208. De M. de la Ménardière à M. le comte de Nogent-Bautru. — A Compiègne, le 7 aoust 1658. P. 1273.

J'obéis, Monsieur, avec joye à l'ordre que, etc.

209. Explication de la médaille qui porte d'un côté *la figure et le nom du roy*, et de l'autre un livre ouvert, *les deux clefs du pape, le sceptre et la main de justice du roy passés en sautoir*, et par dessus *un St-Esprit* rayonnant, avec ces mots : *Gratia et pax a Deo.* Et avec ces autres mots, au bas de l'autel sur lequel est le livre, *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam.* 1669. P. 1273.

Le rapport qu'il y doit toujours avoir, etc.

210. De madame de Motteville à madame la marquise de Montausier. — De St-Jean de Lus, le 4 juin 1660. P. 1281.

Le roy, ce matin, a envoyé M. de Créquy, etc.

211. Trois lettres de M. le prince à M. le duc de Mortemart, de Bruxelles le 20 décembre 1659; au comte de Maure du 29 novembre, et à M. Leveque d'Autun du 20 décembre 1659. P. 1283, 1286.

212. Mémoire donné par M. le comte de Maure à madame la duchesse de Longueville sur le sujet de la lettre qu'il a receue de M. le Prince. P. 1284.

Quoyque la sécheresse qui paroist dans la lettre...

213. Response de made la duchesse de Longueville à made la comtesse de Maure. — De Coulommiers, le 31 décembre 1659.

Quelle aventure de passer à Paris sans vous y voir, etc.

214. De Made de Longueville à M. le comte de Maure. (Prose et vers). — De St-Denys, le 14 janvier 1660. P. 1286.

Je vous aurois mandé mon passsage, etc.

215. De M. l'evesque de Vence à made la marquise de Rambouillet. — De Vence, le 27 septembre 1659. P. 1291.

Madame, je n'oserois dire que je recommence à écrire, etc.

216. De madame Cornuel à madame la comtesse de Maure. — De... le 23 octobre 1659. P. 1293.

Nous avons veu le marquis de Sourdis céans, etc.

217. Lettre contenant une relation de la cour de Portugal. — De Lisbonne le mardy 3e avril 1668. P. 1295.

La sentence pour laquelle le mariage de la reyne, etc.

218. De la comtesse de (*coupé*) *peut-être de Motteville* (v. la p. 1281). — A St-Jean de Luz, du... octobre 1659. P. 1303.

Encore que M. de Lionne ayt fait enfin parler à dom Pedro, etc.

219. Lettre de M. le duc de Mortemar à M. le cardinal (*Mazarin*). Sans date. P. 1307.

Je suis tellement persuadé que V. E. me fait l'honneur de m'aymer, etc.

220. Response de M. le cardinal. — De Bayonne ce 26 juillet 1659.

Monsieur, vous me rendrez justice quand vous croirez, etc.

221. De madame la marquise de Montausier à madame la comtesse de Maure. — D'Angoulesme, le 16 juillet 1659. P. 1309.

Je vous demande pardon, ma chère sœur, etc.

222. Lettre sans date ni signature, et inachevée : sur l'autorité du pape. P. 1313.

Monsieur, je voudrois pouvoir écrire avec la mesme humeur gaye, etc.

223. Lettre de la mère Agnez au roy. P. 1319.

Sire, je profond respect que nous devons aux ordres de Dieu, etc.

224. Lettre écrite par les religieuses qui sont à Port-Royal des Champs aux religieuses qui sont à Port-Royal de Paris. Du 19 février 1669. P. 1323.

Gloire à Jésus au saint Sacrement.
Mes très-chères sœurs, dans la consolation et la reconnoissance...

225. Lettre de M. de Montigny à mesdames la duchesse de Sully et la comtesse de Guiche. — D'Arras, le 2 aoust 1667. P. 1327.

Puisque vous l'avez ordonné, mesdames, etc.

226. Lettre sans date ni signature — à un conseiller du roy. P. 1331.

Monsieur, vous voulez scavoir mon sentiment sur le libelle du R. P. Annat touchant l'impression du Nouveau Testament...

227. Lettre de plusieurs evesques de France au pape, sur la manière de juger les quatre evesques sur leurs mandements

touchant la signature du formulaire. 1667. Par M. de Châlons-sur-Marne. Suivie d'une lettre au roy. P. 1339-1343.

Très-saint Père, pendant que tout le monde se presse, etc.

228. Lettre du roy à messieurs les evesques d'Alet et de Pamiers. — Du 29 oct. 1668. P. 1351.

Messieurs les evesques d'Alet et de Pamiers, pour répondre à la lettre, etc.

229. Extrait d'une lettre écrite de Rome, le 9 octobre 1668. P. 1353.

Nous ne savons encore rien de l'affaire des jansénistes, etc.

230. Lettre de M. l'evesque et comte de Châlons à M. le procureur général du parlement de Paris. — De Châlons ce 27 mars 1668. P. 1355.

Monsieur, j'apprends avec déplaisir que l'on vous a fait des plaintes...

231. M. de Laval, evesque de la Rochelle, à M. Brisson, cy-devant séneschal de Fontenay-le-Comte, pour réponse à une lettre qu'il avoit écrite de Paris à M. Brisson son fils, à présent sénechal de Fontenay, et que le fils avoit communiquée à M. l'evesque de la Rochelle. — Ce 19 avril 1668. P. 1359.

J'ay veu la lestre que vous avez écrite, etc.

232. De Lisbonne, le 8 juin 1663. P. 1363-1365.

O Dieu! qui l'eût pu croire? que j'eusse pu vivre cinq mois sans voir Olinde, etc.

232[2]. De Lisbonne, le 14 juin 1663.

Ne vous en faites pas tant accroire, Olinde, etc.

233. De M. le comte de Maure à M. le cardinal. — Du 11 novembre 1660. P. 1377.

Monseigneur, la crainte d'importuner V. E. durant que sa santé, etc.

234. De Mme la duchesse d'Espernon à Mme la comtesse de Maure, à Attichy. — De Paris, le 30 octobre 1657. P. 1379.

J'avois prié Mlle de Vandy de vous assurer, etc.

235. Response de Mme la comtesse de Maure (au maréchal d'Albret). D'Atticby, le... novembre 1657. P. 1383.

Comme vous avez deviné nos sentiments, etc.

236. Deux lettre de Mme la marquise de Sablé à M. d'Avaux. — Du 9 janvier et du 11 avril 1658. P. 1385.

J'ay une grace à vous demander...
Vous avez beau faire, vous n'eschapperez pas...

237. Placet de Mme de Schomberg au roy. P. 1387.

Sire, Louise Izze, damoiselle du Montferrat...

238. Harangue de Mr de Pomponne, ambassadeur de France à MM. des estats généraux des provinces unies des Pays-Bas. P. 1391.

Messieurs, le retardement qui, contre mon intention...

239. Placet de M. Jeannin au roy. P. 1395.

Sire, ce n'est pas une des moindres parties de...

240. Requeste de M. Fouquet pour obtenir monitoires sur la subornation des témoins qui ont déposé contre luy. 1664. P. 1401.

A Nos seigneurs de la chambre de justice, supplie humblement Nicolas Fouquet...

241. Sur des fleurs présentées... — Madrigal et devise sur un alambic. P. 1417.

L'aurore en se leuant a faict naistre ces fleurs...

242. Aux dames, les quatre saisons. — Pour une feste faite à Noisy par Mme de Pellissary. P. 1421.

Le printemps. — Permettez qu'en cette journée...

243. Deux sonnets et stances. P. 1425, 1427.

Oronte n'est plus qu'une illustre victime...
Siècle de Richelieu, siècle de Mazarin...
Estre fier quand il faut combattre...

244. Discours contre l'éloquence. — (Par M. Godeau.) P. 1429.

Messieurs, si je ne tasche point de gaigner vostre bienveillance, etc.

245. Lettre sans suscription ni signature relative aux affaires avec l'Espagne. — De St-Jean de Luz ce 4e sept. 1659. P. 1449.

Les grandes affaires ne se font jamais si promptement...

246. Règlement touchant le sceau de la chancellerie. Du 4 février 1672. P. 1453.

Le Roy ayant résolu de retenir les sceaux..

247. Adelayde, églogue à Mme l'électrice de Bavière, par. J. R. de Segrais. — Sapho et Eurilas. P. 1457.

Eurilas. — Se plaigne qui voudra d'un destin rigoureux...

248. Alexicacon ou chasse-mal. P. 1465.

Quoyqu'on ne doute point que ce remede, etc.

249. De M. de Pellisson, con^{er} et secretaire du roy, à M. Parignon, ancien de l'Eglise réformée de Paris. — Du... may 1658. P. 1469.

Monsieur, j'ay seu la peine que vous avez prise, etc.

250. Plainte du cheval Pégase aux chevaux de la petite escurie, qui le veulent desloger de son galetas des Tuileries. — Stances. P. 1473.

Pégase contre qui d'autres chevaux ensemble...

251. Prothée prophète. P. 1475.

Quand le ciel favorable et Thérèse féconde...

252. Madrigal et deux autres petites pièces. P. 1479-1483.

Lorsque l'univers en suspens...

253. A la diuine princesse Aurélie. P. 1485.

Miracle de nos jours, adorable Aurélie...

254. Le demeslé de l'Amour et de la Vertu. (Prose et vers. P. 1486.

Il y a quelque temps que le cœur de la jeune Caliste, etc.

255. Harangue de M. l'archevesque de Narbonne aux états de Languedoc. P. 1505.

Messieurs, ceste compagnie fait une profession sy publique, etc...

(*Fin du tome XI, in-f°. — La suite prochainement.*)

ARMAGNAC ET FOIX

DÉPOUILLEMENT DU VOL. 170 DU F. DOAT.

(Suite. Voy. p. 56, 96 et 141.)

5491. (*Suite du N°*). 68. Lettres de Hug. de Artisio Sén. de Carcassonne et de Raymond de Canesuspenso, chevaliers, où sont insérées des letres du roi S. Louis, de Roger, comte de Foix, de Sicard d'Alamannus, *locumtenens* de Raymond comte de Tholouse, du dit Raymond comte de Tholouse, de Bertrand frère du dit comte de Tholouse, de Raymond évêque de Tholouse, autres lettres du roy S. Louis au dit Raymond évêque de Tholouse, letres de Guillaume Isarn.

En conséquence desquelles letres et de l'acord entre le dit Raymond comte de Tholouse et le dit Roger, comte de Foix le dit comte de Foix ayant esté remis en la possession du chateau de Saverdun en l'estat qu'il l'avoit avant la dernière guerre entre le dit Roy et le dit Comte de Tholouse, pour tenir à foy et homage du Roy de France le dit chateau de Saverdun pour lequel et pour d'autres terres qu'il tenoit anciennement du Comte de Tholouse, estoit homme lige du Roy de France, et les consuls et chevaliers du dit chateau de Saverdun ayans esté deschargés des serments de fidélité et homages prestés aux dits Comte et evêque de Tholouse, les dits de Artisio et de Canesuspenso et Loup de Foix choisi pour tiers entre ces trois Loup de Foix, Raymond de Aniorto et Isarn de Fanoiovis par le dit Bertrand frère du dit Comte de Tholouse procureur du dit Sicard Alamannus *locumtenens* du dit Comte de Tholouse et par ledit Guillaume Isarn Baillif et le *locumtenens* dudit Evêque, ordonnèrent que R. de Marcafaba maior, Castlarius de Aura, Ar. Saqueti, Raymond Garsie de Marcafaba, Donatus de Sanctis, Ar. G. de Montecirerio G. de Maornaco, Isarn de Sancto Victorio, Ugo de Monte Aragone et Guillaume Amelii prisonniers detenus par le Comte de Foix depuis la dernière guerre entre ledit Roy et le Comte de Tholouse, seroient mis en liberté aux conditions suivantes :

Qu'ils jureroient de ne faire point aucun dommage audit Comte de Foix, à l'abé ni au monastère de Lezat; de n'avoir point aucun mal de cœur ni ressentiment contre eux, et do ne prétendre point aucune réparation pour les dommages qu'ils pouvoient avoir reçeus depuis la dite guerre, et leur détention.

Qu'en cas que le dit A. de Marcafaba leur fit quelque domage et qu'il ne le réparast pas dans 40 jours, au jugement de l'abé de S. Antonin de Pamies, et de Loup de Foix, ou de l'un d'eux, le dit Comte de Foix pourroit se saisir de toutes les terres que le dit A. de Marcafaba avoit dans la comté de Foix et les retenir jusqu'à ce que le domage seroit réparé : à quoy Comdors sa femme, Pons de Villemur et Raymond Garsie leurs fils consentiroient, que le dit A. de Marcafaba maior donneroit pour cautions Loup de Foix, Guilabert de Mortealto G. B. de Astnava, Roger de Terciaco : que le dit Raymond Garsie fils du dit A. de Marafaba maior et A. de Mafaba et G. Ato, fils de Dame Honors jureront les mêmes choses aux mêmes conditions que le dit A. de Marcafaba maior leur oncle, et qu'il donneront cautions dame Houors et B. de Bellomonte leur frère et que A. Marcafaba jurera, et s'obligera aux mêmes conditions que le dit A. de Marcafaba maior son oncle avec cette exception qu'il ne donnera point de cautions, mais qu'il mettra dans la main du dit Comte de Foix sa part du chateau de Durban en cas qu'il contrevienne à son serment. Que le mesme pouvoir qui est donné au Comte de Foix de se saisir des fiefs du dit A. de Marcafaba maior s'il contrevient à son serment est aussi donné à l'abé de Lezat pour les fiefs mouvans de la dite abaye. Et à l'égard des autres prisonniers, qu'en cas qu'ils passent aucun dommage au dit Comte de Foix ou au dit abbé de Lézat ou qu'ils ne le réparent pas dans 40 jours au jugement du dit abé de Pamies, le dit Castlarius prometra de payer au dit Comte de Foix 2000 l. melgoriens sous la caution solidaire de Loup de Foix et de G. B. de Astnava :

Ar. Saqueti 1000 l. sous la caution de B. de Dufort, de Guilabert de l'odio Aurioli, et de Raymond de Bordis :

Raymond Garsie de Marcafaba 1200 l. sous la caution de B. de Bellemonte, de Sicard de Maorneco et de Faber de Maornago :

Donatus de Sanctis 1000 l sous la caution de A. de Marcafaba de Durbano et de Ugo de Vallibus :

Ar. G. de Montecirerio 2000 l. sous la caution de B. Amelins de Paleriis Jordain de Maornaco 600 l. sous la caution de R. de Aniorto :

G. de Castinhaco 600 l. sous la caution parierorum suorum de Castanhaco :

P. de Maornaco 600 l. sons la caution de l'abé de Lezat :

Isarn de Sancto Victorio 1000 l. pour lesquels il donneroit des cautions au jugement de l'abbé de Pamiers :

Ugo de Monte Aragone 1000 l. sous la caution de P. Villamuro, de Guilabert de Montealto et de Roger de Terciaco :

Guillelmus Amelii 1000 l. sous la caution de B. de Darfort et de Guilabert de Podio Aurioli.

Date des lettres de Hugues de Artisio de Raymond de Canesuspenso et de Loup; de Foix, 1243 feria 6ᵉ décembr.; du Roy S. Louis 1243 déc.; de Roger Comte de Foix, sans date; de Sicard Alamannus 1243 3 Kal. Julii; de Raymond Comte de Tholouse, 5 Kal. Januar 1242; de Bertrand frère du dit Comte 1243 feria 6ᵉ; de Raymond évêque de Tholouse 8ᵉ Kal. nov. 1243; du Roy S. Louis 2 januar. 1242; de Guillaume Isarn Baillif du dit évêque du vendredi après la S. Nicolas 1243. Fol. 205 à 220.

69. Coustumes du lieu de Gordon faites par Fortaner Aymeric Guillems, seigneur du dit lieu. De l'an 1243. En langage gascon. Fol. 220 à 230.

70. Coustumes du lieu de Gordon faites par Fortaner Aymeric Guillems, seigneur du dit lieu 1243. Traduit de l'original qui est en langage gascon. Fol. 230 à 240.

71. Transaction entre Hugues Comte de Rodes, et Guy de Severac sur leurs différens touchant les chasteaux de Petrabruna, et de Clari, de la forteresse de Cassagnes et chasteau de Peirelade qu'ils remetent au jugement d'Austorg d'Aurilhac, et d'Armand de Petra. Pridie Idus aprilis 1244. Fol. 240 à 246.

72. Compromis entre Pons, évêque d'Urgel et Roger comte de Foix en faveur de Raimond de Josa, et B. d'Alio chevaliers au jugement desquels ils remetent leurs différens, et prometent d'y acquiescer à peine de 2000 marabotins. 3ᵉ Idus aprilis 1244. En langage gascon avec la traduction. Fol. 246 à 252.

73. Acte par lequel A. de Castellis baille à Roger comte de Foix et vicomte de Castelbon la part qu'il pouvoit prétendre sur la vicomté de Castelvieil, par la succession de Pierre Raymond de Castelbon son père, moyenant trois cens sols melgoriens de rente. 12 Kal. maii 1244. Fol. 252 à 254.

74. Acte de l'homage rendu par Raimond Sancii de Ravat et Pierre Raimond son fils, à Roger comte de Foix et vicomte de Castelbon pour les chasteaux de Ravat, de Miramont et d'Alsent. Mai feria 3° post Pentecost. 1244. Fol. 254 à 258.

75. Acte de l'homage fait par Guido de Severiac à l'Evêque de Mende des lieux de Leberac et de d'Alaon. Indictione secunda 1244. Fol. 258 à 261.

76. Acte de l'homage fait par Raimond Guillaume de Villemur à Roger, comte de Foix et vicomte de Castelbon pour le chateau de Saverdun et ses apartenances. Idus Julii 1244. Fol. 261 à 263.

77. Vente faite par Pons de Castelnau et Bertran son fils à Austory de Vilaret de la moitié de la seigneurie du chateau d'Aurelle avec tous ses droits pour le prix de 2012 l. Juillet 1244. Traduit de l'original qui est en langage du pays. Fol. 263 à 266.

78. Donation faite par Pierre de Fenollet fils de Ave Anun Sancius du chateau et de la vicomté de Fenoleto. 3° Idus nov. 1244. Fol. 266 à 274.

79. Acte par lequel Maurinus de Fornellis et Willermus de Fornellis chevaliers et autres y nommés déclarent à R. comte de Foix et vicomte de Castelbon, que ses prédécesseurs avoient garnison au chateau de Fornellis et faisoient de là paix et guerre : qu'ils y avoient albergue et autres services, et luy reconnoissent les mesmes droits. Feria 2° pridie non. Martii 1244. Fol. 274 à 276.

80. Acte duquel appert que sur la réquisition de Roger comte de Foix et vicomte de Castelbon, fils de Roger Bernard, que tous les chevaliers de la terre de d'Almasan lui rendissent homage Maurin de Fornels, Pontius de Fagiola, Pontius de Tonino, Guillelmus de Fournellis, Bertrand et Pierre de Tonino chevaliers se présentèrent par devant le dit comte, et lui protestèrent que Ar-

naud de Comenge frère du comte de Palhers les avoit délivrés de toute domination et homage, et leur avoit ordonné de le rendre à Roger Bernard comte de Foix. Feria 2° pridie nonas Martii 1244. Fol. 276 à 279.

81. Acte duquel apert que le comte de Foix ayant esté avec une multitude de gens devant l'église de Sainte-Marie de Dalmazan, il lui feut déclaré par Roger de Lobaudo, chevalier, et par plusieurs artres habitans de Laubaudo, qu'ils avoient reconneu pour seigneurs les prédécesseurs comtes de Foix, et qu'ils les reconnoissoient aussi pour tel. Mars 1244. Fol. 279 à 281.

82. Quitance faite par Ermengardis vefve de Rogier Bernard comte de Foix, en faveur de Rogier comte de Foix, de la somme de 40,000 sols mulgares, pour sa dote et pour le legat qui luy avoit esté faict par le dit Rogier Bernard son mary. 5 mars 1244. Fol. 281 à 283.

83. Reconnoissance faicte par les habitans de Villeneuve à Roger comte de Foix que le lieu de Villeneuve luy appartenoit et qu'il y faisoit paix et guerre à sa volonté et que ses prédécesseurs avoient édiffié le lieu. Pridie non. Martii 1244. Fol. 283 à 285.

84. Compromis entre Roger comte de Paillas et Roger comte de Foix sur le jugement de leurs différends. 1244. Fol. 285 à 287.

85. Acte par lequel Chalo Valetus fils de Constantin Grass, chevalier seigneur de Bernolio baille en eschange à Reginald de Pons la baronie qui lui estoit escheue par la succession de Chalo de Pons, chevalier, ayeul du dit Constantin, pour 82 livres de rente desquelles il en faloit déduire 24 pour l'agencement de Raymonde sa mère, et aussi la 4e partie du restant pour Guillaume Hélie son père, auxquels le dit Reginald devoit succéder et pour la grande et petite viguerie de Bernolio et de Tanac sous la réserve de l'homage du dit Chalo et de Pierre de Ferreria et de Geofroy de Rabaina chevaliers de Pons, et le dit Reginald le libère de l'armée du comte de Poitiers. Vendredi après Pasques 1245. Fol. 287 à 292.

86. Vente faite par Fortaner, fils de Fortaner de Maurlhon à

Harnal de Grisalhon de là moitié de tout ce qu'il avoit au chasteau, et en la seigneurie de Maleville pour 1000 livres Rodanoises. Avril 1245. En langage gascon. Fol. 292 à 294.

87. Vente faite par Fortaner fils de Fortaner de Maurlhon à Harnal de Grisalhon, de la moitié de tout ce qu'il avoit au chateau et en la seigneurie de Maleville, pour 1000 livres rodanoises Avril 1245. Traduit de l'original qui est en langage gascon. Fol. 294 à 296.

88. Donation faite par Roger comte de Foix vicomte de Castelbon à Pierre de Villemur, et à Ardo son frère, des villes Pradillolis, et Vallis Majoris, desquelles ils luy rendent homage. Juin 1245. Fol. 296 à 298.

89. Acte par lequel Pierre de Gavarreto Sacristain de Vic, procureur de dame Garsen, comtesse de Montcade, Vicomtesse de Béarn, et de Gaston son fils, accorde à Raimond d'Arenis la moitié de tout le fief que A. de Palatiolo tenoit du seigneur de Montcade en la paroisse Sainct Christophe de Lambiyll. 7° Idus Junii 1245. Fol. 298 à 301.

90. Acte de l'homage fait par Rogier comte de Foix à Jacques Roy d'Aragon, des terres de Son et Queragut, et des terres qu'il avoit en Donnesau. 3 juillet 1245. Fol. 301 à 304.

91. Acte de l'homage fait par Guy de Severac à Bernard comte de Tholouse et marquis de Provence, pour le chateau de Serverac de Panosa et pour ce qu'il tenoit en Laussazezio et autres terres y exprimées. 7° die exitus aprilis 1246. Fol. 304 à 306.

92. Partage fait entre Hugues comte de Rodes, vicomte de Creissels et baron de Roquefeuil, et Raymond d'Auriac, du chateau et lieu de Montclarat. 14 Kal. avril 1246. En langage gascon avec la traduction. Fol. 306 à 312.

93. Acte de la cession et renonciation faite par Raymonde de Roquefeuil fille de Raymond et de Delphine de Roquefeuil, en faveur de Hugues, comte d'Armagnac et de Rodes, et d'Isabeau de Roquefeuil sa femme et sœur de la dite Raymonde, de tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur les biens de ses dits père et mère, en considération de la dot à elle constituée par le contract

de son mariage avec Bertrand d'Andusia, fils de Raymond d'Andusia, avec la ratification du dit Bertrand d'Andusia. 10 Kal. mai 1246. Ratification du 12. Kal. octob. 1247. Fol. 312 à 316.

94. Lettres par lesquelles Trencavel, vicomte de Carcassonne, se soumit avec tous ses biens au pouvoir absolu du Roi Louis et donna Roger son fils en ostage au senechal de Carcasonne pour ly tenir autant qu'il plairoit a sa majesté, à condition qu'il fairoit lever son excommunication par l'autorité et mandement du S. Siége. 10 Kal. 7bre 1246. Fol. 316 à 318.

95. Actes des hommages faits au Roy de Navarre pour les terres de Mixe et d'Ostabarès en basse Navarre, par Ramon Rubert, vicomte de Tartas, de la Vigile de Sainct Clément 1246 et par Arnaud Amanieu d'Albret, vicomte de Tartas. 27 fév. 1365. Fol. 318 à 322.

96. Letres du Roy Saint Louis par lesquelles il quite à Roger comte de Foix tout ce qu'il tenoit de lui dans la ville *de Tribusbonis*. Novembre 1246. Fol. 322 à 324.

97. Acte par lequel Arnaud de Commenge commet sa personne, celle de son fils, toute sa terre et héritage et tout ce qu'il avoit au Mas d'Asil, à la miséricorde autorité et volonté de Roger comte de Foix, désavouant l'hommage qu'il avoit faict au comte de Thoulouse. 1 déc. 1246. Fol. 324 à 326.

98. Letres du Roy Sainct Louis par lesquelles il assigne à Remundus de Canesuspenso tous les biens qu'il possedoit *apud Canen suspensum* et en d'autres lieux y exprimés, en vertu de la donation à luy faite de *quinquaginte librutis terræ* par le Roy Louys son Père soubs la réserve de l'homage. Déc. 1246. Fol. 326 à 328.

99. Compromis entre le comte de Rodes et Guy de Severac sur le différent qu'ils avoint touchant le chateau de Petralata. Guy demendant au comte la restitution du dit chateau et le comte disant qu'il ne le tenoit point de luy, avec la sentence arbitrale. 3 non. februar. 1246. Fol. 328 à 332.

100. Vente de B. de Carboneiras fils de feu Ugo Carboneiras et de la dame Nallarts sa femme, en faveur de Nalcaeta comtesse de Rodes, des villages de Uczis et de Chapelier avec toutes leurs

apartenances pour 2000 sols. 4e non. Martii 1246. En langage gascon avec la traduction. Fol. 332 à 337.

(*Sera continué.*)

BRETAGNE

DÉPOUILLEMENT DE LA COLLECTION DES BLANCS-MANTEAUX, DITE DE BRETAGNE.

(Suite. *Voy.* t. III, p. 2, 34, 65, 101, 193, 230, 266; t. IV, p. 28, 49, 91, 101, 160; t. V, p. 7, 67, 122, 194; t. VI, p. 15 et 17.)

5623. Tome LXXIII (1). Table alphabétique des principales matières et des noms propres qui se trouvent dans les mémoires historiques de Bretagne.

Les tom. LXXIV et LXXV manquent au rayon.

5624. Tome LXXVI. Catalogue des familles nobles dont il est fait mention dans les anciennes réformations de Bretagne et dans les titres depuis l'an 1200.

Tome. LXXVIA. 1. Dom Morice. — Mémoires généalogiques de Bretagne, dont le détail suit :

1° Pour la maison de R. — Notes courantes de D. Morice pour son travail des généalogies.

2. Extraits pour la généalogie d'Acigné. Fol. 2.

3. Extraits et notes pour la généalogie d'Ancenis. —En partie tirée des memoires d'un M. Moussant, trouvés a S. Jovin. Fol. 4.

4. Généalogie d'Aladon. — Extraits des mémoires de M. Duchesne à la Bibl. du Roi, vol. 20 des 59 de M. Chantereau. Fol. 7.

5. Généalogie d'Argentré — d'argent à la croix patée d'azur. Fol. 8.

(1) C'est par erreur qu'à la p. 175 du Catalogue le t. XI de Conrart a été numéroté 5492. — *Lisez :* 5622.

6. Généalogie de la maison Artur — d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles de même. Fol. 9.

7. Extrait de la production faite l'an 1700 par Alain Artur ecuyer sieur de Pelan devant M. de Nointel intendant de Bretagne. Fol. 12.

8. Généalogie de M. d'Assigny Lefort, issus de la maison d'Acigné de Bretagne, qui sont venus s'establir en Puisaye proche Auxere, il y a plus de trois cens ans. Fol. 14.

9. Table généalogique de la maison d'Aubigné dressée sur les titres — avec un memoire et divers titres ou extraits. De 1092 à 1375. Fol. 17.

10. Généalogie de la maison d'Aubigny. — Avec copie de Fundatio sacerdotiorum, sive Prioratum Marchesiaci (Marchez) per Rogerian d'Aubigny. Fol. 61.

11. Généalogie des seigneurs du Parc d'Avaugour. — Avaugour nouveau — Avaugour et Harcour. Fol. 65.

12. Fragment d'une requete (imprimée) au Roy touchant le s^r^. de Chanceaux de Barac. Fol. 84.

13. Mémoire pour servir a la généalogie des Barrault sieurs du Pin en Touraine. — Extr. des Archives de Cousières en Touraine. Fol. 86.

14. Généalogie de la maison de Baude et extraits divers. Fol. 87.

15. Généalogie de la maison de Beaumanoir — Lavardin au pays du Maine (*Voy. mém. de Castelnau*). Le P. Anselme. Fol. 91.

16. Généalogie de la maison de Beanmer, tirée de M. Carpentier et autres auteurs. Fol. 102.

17. Généalogie de la maison Beaupoil de S. Aulaire. Fol. 104.

18. Généalogie de la famille Bérard-Quélen. Fol. 109.

18². Memoire pour Mrs de Lahaye s^rs^ de Sils, pour servir a l'histoire de Bretagne. Fol. 114 *bis*.

19. Généalogie de la famille Berthelot. Fol. 116.

20. Généalogie de la maison Boisbaudry et pièces diverses. Fol. 119.

21[1]. Généalogie de la maison Boiseon-Coetquen. Fol. 124.

21[2]. Généalogie de la maison La Boissière. Fol. 127.

22. Généalogie de la maison Bonami-Grignard. Fol. 129.

23. Généalogie de la famille du Plessis Bonenfant. — D'argent a la croix patée, alaisée de sable. Fol. 130.

24. Généalogie de la maison de Bochier, seigneurs d'Ourxigné, conseiller au parlement, Sénéchal de Lamballe. Fol. 131.

25. Pièces pour la généalogie de la maison Boterel d'Apigné et Bellouan. Fol. 132.

Au dos d'une des pièces : « Monsieur de Vertus dernier mort etoit sorti du coté gauche de la branche ainée de cette maison de Botterel qui etoit celle d'Avaugour. »

26. Extrait de la généalogie de messire Sebastien Louis Boterel de Quintin, capitaine au regiment de dragons de l'Hopital, a présent chef de nom et armes de la maison de Boterel qui porte pour armes de gueules a une croix d'or creusée pattée pommettée et clairichée d'or, comme on voit dans l'escusson de ses armes décoréz de tout temps de Quintin juveigneur d'Avaugour. Fol. 136.

27. Descendance de la maison de Boüillye. Fol. 138.

28. Généalogie des Thierry seigneurs de Boisoreant et de la Prévalaye et par incident quelques degrez des Dangeunes de Poigny, de la Chapelle Roche-Giffart et des Morez de Bresolles. Fol. 141.

29. Généalogie de messieurs de Bourg-neuf de Cucé, dont quatre premiers présidents du parlement de Bretagne. Fol. 142.

30. Généalogie de la maison de Brehant. Fol. 142.

31. Généalogie des ducs et comtes de Bretaigne par Claude Palatin (sic) *imprimée a Lyon l'an* 1561, *p.* 534 — et autres pieces diverses sur cette maison, telles que Généalogie des,comtes de Rennes ducs de Bretagne, avec la suite des comtes de Bretagne, des comtes de Penthievre — des ducs de Bretagne de la maison de Dreux. Généalogie du duc Artur. — En partie extr. du P. Anselme. Fol. 147 à 164.

32. Breteuil en Normandie (généalogie des seigneurs). — Memoires généalogiques dressés sur les Chartes originales de l'ab-

baye de Lyre et sur une petite chronique inserée dans le cartulaire du dit lieu, Fol. 165.

33. Extraits pour la généalogie de la famille des Briant. Fol. 169.

34. Extrait pour la généalogie de la famille Briçonnet. Fol. 173.

Extrait d'une généalogie manuscrite de la maison de Broon en Bretagne. L'histoire en a été écrite par le P. Dupas Dominicain qu'on peut consulter. Fol. 174.

35. Extraits pour la généalogie de la maison de Bruc. Fol. 175.

36. Généalogie des Budes Tertrejouan — tirée de l'original signé le Ch[er]. de Talhouet commandt. de Ladun, et F. Arthur Chesnel de Moux, command[r]. de Balan. 1650. Fol. 177.

37. Filiation et généalogie de M[rs]. Busnel, annoblis par le Roy Henry IV par lettre patentes du mois de mars 1592 verifiées en parlement le 27 janvier 1593. — Portent pour armes : D'argent a un epervier au naturel longé et greslé d'or posé sur un escot aussi au naturel. Fol. 178.

38. Généalogie des Butault sieur de Penhouet et la Vallée en Merdrignac evesché de St. Malo. — Portent d'argent a la fasse de gueule accompaignée de 3 trefles de sinople deux en chef et une en pointe. Fol. 115.

(*Fin du tome LXXVI A — La suite prochainement.*)

PICARDIE

DÉPOUILLEMENT DE LA COLLECTION DITE DE DOM GRENIER.

(*Suite*. Voy. t. III, p. 156, 175, 220, 262; t. IV, p. 13, 57, 113, 141, 153, 245; t. V, p. 4, 97; t. VI, p. 101.)

5625. Tome LVIII. Extrait du volume de l'hostel de ville (de Paris) commençant en décembre 1527, jusqu'au 22 nov. 1532. Fol. 1.

2. Extraits des Registres de l'hotel de ville (de Paris) commençant par la harangue au Roy en forme de remontrance pour

l'extirpation des hérésies et heretiques, avec la lettre écrite a S. M. 1588 — jusqu'au 1er fevrier 1594.

Très-intéressant. C'est l'analyse des faits les plus saillants de l'histoire de Paris sous la Ligue.

3. Récit de l'attentat de Jean Chastel contre le Roy Henry IV. 27 déc. 1594. Fol. 32.

4. Description de l'Agathe-Onyce de la Ste Chapelle. — Et divers extraits interessants pour l'histoire de Paris, ses rues, ses monuments, et autres singularités, tels que : Croix. Tours. Jean Goujon. — Pilory. Arsenal. Theatre. Mal de Naples. Cour des Miracles. Argotiers. Filoux. Bohemiens. Tontines. Lotteries. Chapitre de S. Marcel. Pont Marye. Hotel Dieu, etc. Fol. 33.

5. Academies. — Histoire des réunions littéraires et artistiques qui précederent l'établissement de l'académie françoise, sous les Valois, Henri IV et Louis XIII. Fol. 41.

6. Extraits historiques : Regnes de Henri III et Henri IV, de 1574 a 1604. — C'est une table bibliographique des écrits parus, ou restés en manuscrits, touchant l'histoire de cette époque. Fol. 46.

7. Sommaire des faits du regne de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV jusqu'en 1660. (Les dates manquent généralement.) Fol. 56.

8. Discours veritable de la surprise de la ville de Senlis par la Ligue, et réduction d'icelle en l'obéissance du Roy, le siege ayant été levé le 17 mai 1589. Fol. 83.

9. Histoire de l'attentat contre la ville de Senlis découvert en 1570, tiré d'un viel mnuscrit d'un Echevin qui étoit pour lors en charge — (*forte*, Me Jean Mallet?) Fol. 101.

10. Salut de Lescalade. — Extr. des mémoires de M. Afforty.

Sabbati 30 julii 1593, post vesperas in navi Ecclesiae congregatis dominis...

11. Lettres patentes du Roy Henri IV, touchant l'octroy sur l'entrée des marchandises en la ville de Compiegue pour la continuation de la fortification de la dite ville. — Du camp de St Pierre le 2e de novembre 1590—avec les lettres interpretatives — Du camp de Compiegne le 21 dec. 1590. Fol. 107.

12. Comme M. de Thoré entra dans Senlis et ce qu'il y fit de plus mémorable. — Extrait des memoires de M. Afforty. Fol. 112.

« C'est une chose étonnante de voir comment M. Thoré... »

13. Bulletins découpés et remontés de titres d'ouvrages imprimés et manuscrits avec les indications de sources, concernant quelques uns, l'histoire generale du seizième siecle, la plupart l'histoire de Picardie. — Parmi lesquels bulletins un petit imprimé de 8 p. ayant pour titre : Fol. 107.

« Extrait d'autres lettres escrites par le dict seigneur duc de Guise, » qui est le récit de la journée des Barricades de 1588.

14. De l'heresie. — Extrait des mémoires de M. Afforty, 1560. Fol. 121.

C'est une maniere d'Enquete sur les huguenots de la ville de Senlis.

15. Extrait du registre aux faits memorables de l'abbaye de St Valery. *Layette B. A.* Fol. 125.

Touchant les faits de huguenots de 1568 *et passim.*

16. Recueil de lettres tirées des archives de la ville de Saint-Quentin, dont le détail suit (1) : Fol. 127.

1° *Du 14 aoust* 1673. — Bonivet à MM. les mayeurs eschevins pairs et conseillers de la ville de St Quentin.

Messieurs, ayant receu le commandement que le Roy me fait...

2. *De Paris* 16 *sept.* 1575. Le Roi Henri III, *contresigné* de Neufville, aux mêmes. Fol. 128.

« De par le Roy. Chers et bien amez nous sommes asseurez que vous « faictes si bonne garde... »

(1) Nous avons par nos lettres du 25 juillet dernier signalé l'existence de ce recueil, si intéressant pour l'histoire de Saint-Quentin, à M. le maire et à M. le bibliothécaire de cette ville, et nous les avons priés de vouloir bien prendre la peine de s'assurer si les originaux existoient encore à l'hôtel de ville, où dom Grenier les a trouvés. — Si nous avions eu cette certitude nous nous serions dispensé du travail d'analyse qui suit. — Mais nos lettres sans doute n'ont point été jugées dignes d'attention : M. le bibliothécaire et M. le maire n'ont point daigné répondre. Nous avons donc cru devoir entreprendre le dépouillement de cette collection, qui pourra profiter, sinon à M. le bibliothécaire, du moins à quelque ami des études historiques, dont nous avons surtout à cœur de servir les intérêts.

3. *De Crevecœur ce 30 nov.* 1575. Bonivet, aux mêmes. Fol. 129.

Messieurs, encores que le pourparler de la treve continue...

4. *De Laon ce 26e d'aout* 1576.—Les bailly lieutenant general et gens du Roy au baillage de Vermandois—Aux mêmes. Fol. 130.

« Messieurs le Roy nostre sire desirant pourveoir au désordre survenu... »

5. Extrait des registres de l'assemblée generale des Trois Estats du baillage de Vermandois du lundi 24e jour du mois de sept. 1576. — Pour la convocation des Estats. Fol. 131.

6. *De Paris* 5 *nov.* 1576. Le Roy Henry III—aux mêmes. *Contres.* Ruzé. Fol. 132.

« De par le Roy chers et bien Amez, vous avez fait telle preuve de vostre naturelle bonne volonté... »

7. *De Paris le* 4 *sept.* 1579. Le Roy aux mesmes. Contres. de Neufville. Fol. 133.

« ... Si la sincerité et affection que nous avons toujours eue... »

8. *D'Amiens* 22 *oct.* 1583. — De Henry d'Orléans, duc de Longueville, aux mêmes. Fol. 134.

« Messieurs, j'ay esté bien aise d'avoir entendu par la vôtre... »

9. *De Chenonceau*, 26 *aoust* 1584. — La Reine mere, au duc de Retz. Fol. 135.

Mon cousin, j'ay veu ce que vous mandez du piteux etat auquel vous avez trouvé toutes les places de Picardye...

10. — *Du* 18 *oct.* 1584. Extrait d'une aultre lettre du Roi au duc de Retz sur le mesme sujet. Fol. 135.

11. *De Paris* 26 *avril* 1585. — Lettre du Roy, contres. Brulart, a ceux de St Quentin. Fol. 136.

Oultre la certitude que nous avons toujours eue de vostre fidélité...

12. *De Paris le* 1er *avril* 1587. Le Roy aux mesmes, — contres. Bruslart. Fol. 137.

... Nous avons sceu par ce que nous a escript le sieur d'Estrées...

13. *De Chartres le* 28 *may* 1588. — Du meme aux mêmes, contres. Bruslart. Fol. 138.

Oultre ce que vous avez peu ci devant entendre des choses qui sont depuis peu de temps arrivées en nostre ville de Paris...

14. *De Roye le* 30 *may* 1588. — M. d'Estrées, aux mesmes. — Fol. 139.

Mess. Il y a quelques dix ou douze jours qu'estant à Amiens je receus lettres du Roy...

15. *De Chartres le* XVIe *jour de mai* 1588. — Copie d'une lettre du Roy Henri III a M. d'Estrées son lieutenant general au gouvernement de Picardye. Fol. 140.

Monsr d'Estrées, jestois en ma ville de Paris ou je ne pensois a aucune chose...

16. *D'Amiens le* x^e *de juin* 1588. — Les maieur prevost et echevins de la ville d'Amiens — a MM. les maire et jurés de la ville de St. Quentin. Fol. 143.

« Mess. pour faire cesser les divisions particulieres... »

17. *De Peronne, ce* 12 *juin* 1588. — Les mayeur et echevins de la ville de Peronne — aux mesmes. Fol. 144.

« Messieurs, la continuation des troubles passés... »

18. *De Rouen, le* 27 *juin* 1588.— Le Roy, aux mesmes. C. Brulart. Fol. 145.

« ... Nous avons entendu par vos deputez le bon zèle et affection... »

19. *De Rouen,* 21 *juin* 1588. (*Ib.*) Fol. 146.

« Si nous avons cy devant congneu une singulière affection... »

20. *De Rouen le* 1er *juillet* 1588.—Du même, aux memes (*ib.*). Fol. 147.

« Chers et bien amez nous ne pouvons entendre avec plaisir les entreprises que a faites le sieur de Balagny... »

21. *De Rouen, du* 9 *juil.* 1588. La même (*ib.*). Fol. 148.

De par le Roy chers, etc. — Nous avons entendu avec beaucoup de regret les mauvais deportemens dont uze le sieur de Balagny...

22. Formule du serment qu'il convient faire pour l'ediet d'Union. — Du 15 aout 1588. Fol. 149.

23. *De Blois* 16 *janvier* 1589. — Du même, C. Ruzé. Fol. 151.

De P. L. R. Ch. et b. amez. Vous nous avez tellement faict cognoistre la fidélité et affection...

24. *D'Amyens* 15 *fev.* 1589 — Les maire et prevost d'Amyens aux mesmes. Fol. 152.

« Messieurs, nous n'avons jamais désiré autre chose que de conferer avec vous... »

25. *Du chateau de Guise le* 19 *fevrier* 1589. De la Pierre, gouverneur de Guyse, aux mèmes. Fol. 153.

Messieurs, sur ce qu'il vous a pleu de nouveau me représenter assez librement....

26. Serment d'union de la ville de St. Quentin, du 20 fevrier 1589, avec le nom des signataires. Fol. 154.

« Nous soubssignez jurons et promettons a Dieu nostre Createur, à la glorieuse et sainte Vierge Marie... »

27. *De Bloys, le* 28[e] *febvrier* 1589. – Du Roy, aux mêmes. Contresignée Ruzé.

Nous avons receu tant de satisfaction de vos fideles comportemens...

28. *De St. Quentin* 23 *fevrier* 1589. — Nouvelle promesse entre les mains de M. d'Estrées des maieurs et eschevins de la ville de St. Quentin d'être fideles aux Roy — suivant l'edict d'Union précedemment signé. Fol. 157.

29. *De Tours le* 8[e] *de mars* 1589.— Du Roy — contres. Potier. Fol. 158.

... La fidelité que vous nous avez gardée...

30. *De la Fere ce* 12 *may* 1589. — Henry d'Orléans, duc de Longueville, aux mêmes. Fol. 159.

Mess. j'ay une telle conjonction d'amitié avec vous que mon éloignement ne m'en peut separer...

31. Acta de Processione generali et descensu feretri S[ti] Reguli — anno 1589.— Extr. des mémoires de M. Afforty. Fol. 160.

32. *De Compiegne* 12 *juin* 1589. Henry d'Orléans, duc de Longueville, aux mêmes. Fol. 161.

« Mess. j'ay receu les memoires que m'avez envoyés pour la justice de vostre ville.... »

33. *Du camp de Pontoise, le* XII[e] *de juillet* 1589. Du Roy — contres. Ruzé. Fol. 162.

Nous vous avons si souvent fait entendre le contentement...

34. *Du camp de S. Cloud le* 4[e] *aout* 1589. — Serment de Henri IV de conserver la religion catholique. Fol. 163.

35. *D'amiens ce* 7[e] *aout* 1589. Montluc, à MM. de Vitermont

gouverneur de St Quentin, mayeur, jurés et eschevins de la dite ville. Fol. 164.

Mess. vous avez à tout jamais fait profession destre très catholiques...

36. D'amiens le 8 aout 1589. — Les maieur, prévost et eschevins d'Amyens — aux mesmes. Fol. 165.

Mess. Le suject qui vous a faict tenir party contraire à l'union des catholiques...

37. *De Compiegne le* 14e *aoust* 1589. — Les atournéz, gouverneurs de la ville de Compiegne, aux mesmes. Fol. 166.

« Mess. Nous vous avons beaucoup d'obligation de la faveur... »

38. *D'amiens le* 27e *aout* 1589. — Les maieur, prevost et eschevins d'Amyens, aux mesmes. Fol. 167.

« Mess. nous n'avons jamais tant désiré que de nous joindre et reunir avec vous. »

39. *D'Amyens* v *sept.* 1589.— Les maieur, prevost et eschevins d'Amyens, aux mesmes. Fol. 168.

Mess. la derniere que nous vous avons escripte estoit pour response a celles...

40. *De Peronne, ce* 28e *de sept.* 1589.— Les mayeurs, eschevins de Peronne, aux mesmes. Fol. 169.

« Mess. pour response aux vostres du 26e de ce mois, la verité est telle... »

41. *D'Escouys, le* 25e *oct.* 1569. — Henry duc de Longueville aux mesmes. Fol. 170.

Mess. je ne fais point de doubte que la perte de la ville de la Fere...

42. *D'Estampes* 8e *nov.* 1589. Henry IV — aux memes — contres. Potier. Fol. 171.

... Nous renvoyons notre cousin le duc de Longueville...

43. Du Ham ce 23e nov. 1589. — Les mayeurs et eschevins du Ham aux mesmes. Fol. 172.

Mess. s'il estoit en nostre puissance d'opter....

44. *De Peronne ce* 15 *dec.* 1589. M. d'Estourmel, aux memes. Fol. 173.

Mess. ce que je vous escris n'est pas tant pour me plaindre des courses et petites pilleryes...

45. *De la Fere ce* 6 *fev.* 1590. M. Maignelai gouverneur de la Fere aux mêmes. Fol. 174.

« Mess. ce n'a pas esté par mon commandement que ceulx de ceste garnison... »

46. *De Compiègne le* 12 *mars* 1590. — Le duc d'Humieres — aux mesmes. Fol. 175.

Mons. le mayeur, je vous assure que j'ai fait tout ce que j'ai pu en ma puissance...

47 *Du camp de Beaumont le* 19e *de may* 1590. Le Roy, aux memes, — cons. Potier. Fol. 176.

... Nous avons en telle affection ce qui regarde le soulagement...

48. *Du camp de Gonesse le* 29e *de mai* 1590. Le Roy — aux memes, contres. Potier. Fol. 177.

... Ayant déliberé de ranger par la nécessité a leur debvoir...

49. *Du camp de S. Denis le* 11e *d'aoust* 1590. Le Roy — aux memes, contres. Potier. Fol. 178.

Nous aimons tant le soulaigement de nos subjects...

50. *Du camp devant Paris le* xv *d'aout* 1590. Le Roy aux mêmes, contres. Ruzé. Fol. 179.

... Nous avons receu vos lettres et veu le contenu en icelles....

31. *Du camp dé S. Denys le* 15e *jour d'aoust* 1590. Le Roy aux memes — contres. Potier. P. 180.

... Nous avons entendu par votre lettre le dégast que fait Ballagny...

52. *Du camp de Chelles*, 3 *sept.* 1590. — Le Roy aux memes, contres. Potier. P. 181.

... Nous avons delaissé le siége de Paris pour quelque temps...

53. *Du camp de Gisors, le* 23 *oct.* 1590. — Le Roy aux mêmes — contres. Potier. Fol. 182.

... Ayant été adverti que Ballagny vous incommode...

54. *De Quenave* 8 nov. 1590.—Le Roy, contres. Potier. Fol. 183.

Nous avons entendu par vostre lettre du 2e de ce mois l'oppression...

55. *Du camp d'Aunoy, le* 15 *nov.* 1590. Le Roy, *contres.* Potier. Fol. 184.

« Nous avions résolu d'aller demain en nostre ville de St Quentin... »

56. *Du camp devant Chartres* le 23e fevrier 1591. — Le Roy, *contres.* Potier. Fol. 185.

« Nous escrivons a nostre cousin le duc de Longueville pour empescher que Ballagny... »

57. Copie de la lettre du duc de Mayenne, *de Chasteau-Thierry le 6 avril* 1591, aux memes. Fol. 186.

Messieurs, je me suis tousiours asseuré de vostre zele à l'advancement de l'honneur de Dieu...

58. Copie de la réponse de la ville de St Quentin, faicte a M. de Gomeroy, seig^r^. de Mouy, gouverneur de Ham — le 11 avril 1591. Fol. 187.

Monsr. Nous avons receu les vostres qu'il a pleu nous escripre ensemble celles de Mgr. le duc de Mayenne...

59. *Au camp devant Chartres le* 9 *avril* 1591. Le Roy — contres. Potier. Fol. 188.

Nous avions déliberé d'employer le sieur de Réau au parachevement du traicté...

60. *De Corbie, le* 13 *avril* 1591. — Henry d'Orléans, duc de Longueville, aux mêmes. Fol. 189.

Mess. j'ai veu la lettre que M. de Mayenne vous a écrite...

61. *De Mantes le* 3 *de juil.* 1591. Le Roy, au duc de Nevers, contres. Ruzé. Fol. 190.

Mon cousin, sur l'advis qui m'a esté donné du déceds du feu s^r^. d'Esternay...

62. *De Davesnecourt le* 26e *janvier* 1592. Le duc de Mayenne, à MM. les gouverneur et eschevins de la ville de Montdidier, avec l'analyse de la réponse. Fol. 191.

« Mess. Le s^r^. de Maisières m'a remonstré le longtemps... »

63. *De Davesnecourt, le* 29 *janv.* 1592. (*Le même aux mêmes.*) Fol. 192.

Mess. pour le désir que j'ay de vous soulager...

64. *De Davesnecourt le* 29 *janv.* 1592. Mandement du duc de Mayenne, à M^e^. Aut^e^. Lenormand, grenetier du grenier a sel de Mondidier, de payer au sieur de Mesieres la somme de 200 escus sols. Fol. 193.

65. *D'Amyens le* 5e *fevrier* 1592. Castelet, maire d'Amyens, aux maieurs et eschevins de Mondidier. Fol. 194.

« Mess. nous avons trouvé fort a propos de vous envoyer exprès... »

66. De Compiegne, le 18 sept. 1592. Fol. 195.

Mess. je ne doubte point que vous n'ayez esté advertis comme le ennemis...

67. *De St Denis* 21 *oct.* 1592. Le Roy, aux mêmes, contres. Potier. Fol. 196.

« Nous avons estimé estre tres nécessaire pour vostre soulagement... »

70. *Le* 29 *janv*[r]. 1593. Du meme, aux mesmes. *De Chartres*, c. Potier. Fol. 197.

... Le témoignage que les sieurs de Humyères et de Vitermont...

71. *De Comp*[e]. *ce.... janvier* 1593. Le duc de Longueville aux mêmes. Fol. 198.

Mess. j'ay esté très ayse de cognoistre par vos lettres la façon...

72. *De Compiegne, le* 9[e] *d'avril* 1593. Le Roy aux mêmes. (*ibid.*) Fol. 199.

... Estant besoing de pourveoir d'un personnage de qualité...

73. *De Mantes, le* 5 *may* 1593. Le même, aux memes. Fol. 200.

... En voyant par dela le s[r]. de Vialard...

74. *De Compiegne, le* 20[e] *may* 1593. D'Humyeres — aux mêmes. Fol. 201.

Mess. pour le commandement que j'ay en cette province...

75. Abolitjon du Roy Henry IV en faveur du s[r]. de Lamet gouverneur de la ville et Chastellenie de Coucy — en may 1594. *Extrait du Ms. S. Germ. fr.* 1461. Fol. 202.

76. *De Paris le* 27[e] *oct.* 1594. Le Roy, aux memes — contres. De Neufville. Fol. 203.

« ... Ayant esté advertis que nos ennemis font contenance... »

77. Le duc de Longueville, aux mesmes. De Luzarche, 29 Xbre 1594. Fol. 204.

Mess. parceque je scay que le bruit des accidens signalés est assez tost espandu... (Attentat de J. Chatel.)

78. M. d'Humieres, aux mesmes. — De Magnelay 29[e] jour de dec. 1594. Fol. 205.

Mess. les ennemis se voyant avoir perdu le dessein (même sujet).

79. Roolle de la monstre et revue faite en armes près la ville

de Mondidier, le VIIe jour de janvier mil V^{c} IIII^{xx} XIIII. Sous la charge du s^{r} de Surville leur capitaine. Fol. 206.

80. *De Fontainebleau,* 26 *may* 1592. — Le Roy aux mêmes. C. Potier. Fol. 208.

Nous avons estimé ne pouvoir admettre au gouvernement...

81. *Du camp de Beaumont, oct.* 1595. — Le Roy aux memes.

Sur la raison que j'ay prinse d'envoyer mon armée a l'entour de La Fere...

82. *De Paris le* 12 *may* 1597. Le Roy — a M. le vicomte d'Auchy, gouverneur de St Quentin. Fol. 210.

Monsr. le vicomte d'Auchy, je viens d'estre adverti et de bon lieu...

83. *De Paris,* 16 *fev.* 1590. Le Roy — aux memes. Fol. 211.

Nous avons fait expedier nos lettres patentes...

84. *De Fontainebleau, le* 27 *sept.* 1601. Le Roy, aux memes, C. Ruzé. Fol. 212.

Ch. et b. am. Il a pleu a Dieu faire la grace a la Royne... (Avis de la naissance du Dauphin.)

85. Lettres patentes en faveur de Corbie — confirmation du droit d'entrée des vins. De sept. 1604 Fol. 213.

86. *De St Germain en Laye, le d^{er} juil.* 1605. Le Roy — a M. le vicomte d'Auchy, C. de Neufville. Fol. 215.

M. le vicomte d'Auchy, je suis adverti qu'il sort ordinairement...

87. *De Paris, le* 19 *aout* 1605.—Le Roy, aux mêmes, C. Potier. Fol. 216.

... Nous louons beaucoup le soing que nous recongnoissons...

88. *De Paris, le* 23e *nov.* 1609. — Le Roy, aux mêmes (*ib.*). Fol. 217.

... Ayant pleu a Dieu nous donner encore une fille...

89. *De Paris, le* 29e *nov* 1609. Le Roy, aux memes, C. Loménye. Fol. 218.

De par le Roy, Sa Majesté estant advertie que M. le prince de Condé... (Ordre d'arrêt.)

90. *De Paris, le* 14 *may* 1610. Le Roi Louis XIII, aux mêmes. C Potier. Fol. 219.

Sur les quatre heures du soir le Roy notre honoré seigneur et pere... (Avis de la mort du Roi Henri IV.)

91. Le Roi, aux memes (*ib.*)—*De Paris, le* 8 *oct.* 1614. Fol. 220.

... Estant par la grace de Dieu parvenu à l'age de majorité...

92. *De Paris, le* 12 *aout* 1615. — Le Roy, aux mêmes. Fol. 221.

... Nous avons si agreable la fidelité...

93. *De Paris, le* 1er *sept.* 1616. Le Roy, aux memes, C. Potier. Fol. 222.

... Les advis que nous avons en divers endroits des factions... (Avis de l'empoisonnement du prince de Condé.)

94. *De Paris, le* 25 *oct.* 1617. Le Roy, aux memes. C. Potier. Fol. 223...

... Nostre cousin le duc de Longueville nous ayant fait pleinnement informer...,

95. *De Paris, le* 24e *déc.* 1616. — Le Roy aux mêmes. C. de Richelieu. Fol. 224.

... Nous avons receu celle par laquelle vous nous faites entendre...

96. *De Paris, le* 20 *janv.* 1619. Le Roy, aux memes. C. Potier. Fol. 225.

.... Il y a desja quelque temps que le duc de Nevers nous donne occasion...

97. *De Paris, le* 27 *fev.* 1617. Le Roy, aux mêmes, C. Potier. Fol. 226.

... Nous avons veu par vos lettres du xxe de ce mois la proposition...

98. *De Paris, le* 24e *avril* 1617. Le Roy, aux mêmes. Fol. 228.

... Le désir que nous avons de donner la paix en ce Royaulme... (Avis de la mort du M^al^. d'Ancre.) Avec la reponse des Echevins.

99. *Du bois de Vincennes, le* 8e *de mai* 1617. — Le Roy, aux mèmes (*ib.*). Fol 229.

.... Maintenant que grace a Dieu nous avons restabli la paix...

100. *De Soissons, le* 1er *oct.* 1618.— Le Roy, aux mêmes. C. Potier. Fol. 230.

... Nous avons été adverti qu'il y a plusieurs villes de Flandres... (Au sujet de la maladie contagieuse.)

101. *De St Germain en Laye, le* 6 *avril* 1632. — Le Roy, aux memes. C. Philippeaux. Fol. 231.

Sa Majesté estant bien informée qu'au préjudice de ses deffenses... (Contre ceux qui suivent le parti de la Royne mère et du duc d'Orléans.)

102. *Du camp de Nancy le* 17 *sept.* 1633. Le Roy à M. de Collombié, commandant a St Quentin. C. Philippeaux. Fol. 233.

Mons. de Collombié, ayant receu plusieurs advis des levées... (Pour la garde de St. Quentin.)

103. *De Chantilly, le* 9e *aout* 1634.—Le Roy, aux mèmes (*ib.*). Fol. 235.

... Ayant appris par ung traité fait à Bruxelles le XII may...

104. La Vrillière —aux memes. — *De Paris, le* 4 *sept.* 1634. Fol. 236.

Mess.; le commandement qui a esté donné aux villes et bourgs du Cambrésis...

105. *De St Germain en Laye, le* 10e *de fev.* 1635. Le Roy, aux mêmes. C. Philippeaux. Fol. 237.

... Ayant pourveu le sieur de Soyecourt de la charge de notre Lieut. general...

106. De Noyers, aux mêmes. *De Charonne,* 8e *juil.* 1636. Fol. 238.

Mess.; puisque l'ennemi paroist, il nous faut aider...

107. *De Versailles, le* 12e *nov.* 1636. Le Roy, aux mêmes. C. Sublet. Fol. 239.

.... Sa Majesté ayant esté advertie de la retraite de Mgr. le duc d'Orléans....

108. *De Monceaux, le* 11 *sept.* 1642. Le Roy, aux mêmes. C. Bouthillier. Fol. 140.

.... Nous avons jugé a propos pour le bien de nos affaires...

109. *De St Germain, le* 14e *may* 1643. Le Roy Louis XIV, aux mêmes. C. Philippeaux. Fol. 241.

... Le regret extresme dont il a plu a Dieu nous toucher... (Avis de la mort du Roi Louis XIII.)

110. Copie de la lettre trouvée sur le rempart de *St Quentin.* — *Le* 26 *nov.* 1645. Fol. 242.

Messieurs les magistrats, le desespoir où nous sommes reduits est si extreme... (Menaces d'incendier et de piller la ville si l'on ne pourvoit au paiement des bandes qui courent le pays.)

111. *De S. Germ. en Laye,* 12 *janv.* 1649. Le Roy, aux meme, C. Potier. Fol. 243.

... Ayant advis des desseins que les ennemis ont sur nostre ville de St. Quentin...

112. *De St Germain en Laye,* 19 *fev.* 1649. — La Vrillière, aux memes. Fol. 244.

Mess. suivant la priere que vous m'avez faite...

113. *De Ruel, le* 10 *mars* 1649. — Le Tellier, aux mêmes. Fol. 245.

Mess. j'ay receu votre lettre de laquelle ayant fait entendre le contenu a la Royne...

114. *De St Germain, le* 20 *mars* 1649.—La Vrillière, aux mêmes, Fol. 246.

Mess. j'ay receu les lettres que vous m'avez escrites...

115. *De Compiegne, le* 16 *juin* 1650. — Le cardinal Mazariny, aux mêmes. Fol. 247.

Mess. j'ay peine a croire que les ennemis osent...

116. *De Boulogne sur mer,* 20e *sept.* 1650. — Le Roy, aux mêmes. C. Phelippeaux.

... Sur l'instance qui nous a été faite de votre part....

117. *De Boulogne sur mer, le* 20 *sept.* 1650. Le Roy, aux mêmes. — C. Philyppeaux. Fol. 249.

Monsr. de Maisons. — Les mayeurs eschevins et jurés de ma ville de Saint-Quentin m'ont fait connoitre...

118. *De Pontoise,* 21 *juil.* 1651.—Le Tellier, aux mêmes. Fol. 251.

Mess. le Roy ayant fait marcher ses armées sur la frontière...

119. *De Pontoise, le* 22 *juil.* 1652. — Le cardinal Mazariny, aux mêmes. Fol. 252.

Mess. vous me rendez justice de croire que j'ay beaucoup de passion...

120. *De Pontoise, le* 23 *juil.* 1652. Le Roy à M. de Lignieres. C. Philypeaux. Fol. 253.

M. de Lignieres ayant été averty que mes ennemis qui sont entrés dans mon royaume...

121. *De Pontoise, le* 11 *aout* 1652. — La Vrilliere, aux mêmes. Fol. 254.

Mess. le courrier que vous avez depesché icy...

122. *De Paris, ce 3e aout* 1653. — Le Tellier aux mêmes. Fol. 255.

Mess. ayant receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire...

123. *De Paris, le* 10 *mars* 1654. — Le cardinal Mazariny, aux mêmes. Fol. 256.

Mess. j'ay consideré les memoires que vous avez joincts a vostre lettre....

124. *De la Fère, le* 24 *juin* 1655.—Le Roy, aux memes.— C. Le Tellier. Fol. 257.

... Sur les advis que nous avons que le prince de Condé pousse les Espagnols...

125. *De Paris, le* 9 *déc.* 1656. Le Roy, aux mêmes. C. Le Tellier. Fol. 258.

.... Ayant esté bien adverti que les ennemis ont dessein d'entreprendre....

126. *De Paris, le* 13 *avril* 1658. — Le Roy, aux mêmes. C. Le Tellier. Fol. 259.

.... Ayant receu advis certain que les ennemis ont dessein...

127. *D'Aix, le* 3 *février* 1660.—Le Roy, aux mêmes. C. Philyppeaux. Fol. 260.

.... Chascun scait qu'à nostre advenement a la couronne la France... (Avis de la paix et du mariage.)

128. *De Paris, le* 19 *février* 1960. — Le duc d'Elbœuf, aux mêmes. Fol. 263.

Mess. les maieur et echevins, tout le monde scait qu'à l'advenement du Roy... (Même sujet.)

129. *D'Amiens, le* 9 *juil.* 1660.—Le duc d'Elbœuf, aux mêmes. Fol. 264.

Mess... Sa Majesté par le désir quelle a de mettre la dernière main a la paix... (Même sujet.)

130. *De Fontainebleau, le* 1er *nov.* 1661. — Le Roy, aux mêmes. C. Philippeaux. Fol. 265.

... Les graces qu'il a plu a Dieu de repandre sur nostre personne... (Avis de la naissance du Dauphin.)

131. *De St Germain, le* 22 *oct.* 1669. La Vrillière, aux mêmes. Fol. 261.

Mess. A nostre retour du voyage de Chambord...

132. *De St Germain en Laye, le* 19 *avril* 1670. — Le Roy, aux memes. C. Philypeaux. Fol. 268.

... Ayant resolu de faire un voyage en Flandres...

FOREZ ET LYONNAIS

DÉPOUILLEMENT DU CARTULAIRE DU COMTÉ DE FOREZ.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce cartulaire, dont nous donnons le dépouillement. Il intéresse à un trop haut point la province lyonnoise et nous a été demandé trop souvent pour que notre travail ne soit pas bien reçu. Ce précieux volume est aux archives de l'empire, *Sect. hist. L.* 26[a].

1. Lettre du pape Alexandre touchant l'échange du comté de Lyon fait entre l'archeveque et l'église de Lyon, d'une part, et le comte de Forest d'autre. 1[er] avril 1173. P. 1.

2. Privilege du roi Louis X accordé a tous les habitans de Forest du 17 may 1315. P. 3.

3. Privilege accordé aux habitans du comte de Forez par Louis X — avril 1315. P. 6 v°.

4. Lettres du roy Louis X qui ordonnent que ses officiers observent les anciennes ordonnances et les nouveaux articles 18 may 1315. P. 9.

5. Privilege aux habitans du comte de Forez sur le pardon des offenses : may 1315. P. 9.

6. Remise des subventions par Louis X aux memes habitans du Forez — may 1315. P. 9. v°.

7. Lettres du roy Louis X qui ordonnent à ses officiers de rendre les lettres royaux a ceux qui les leur auront présentés. 2 juin 1315. P. 9. v°.

8. Lettres du roy Louis X qui établissent des commissaires pour empecher que les habitans de tout le comté de Forez ne soient molestés. 17 mai 1315. P. 10.

9. Lettres de Guy comte de Forest au sujet de la fondation de Ste Marie de Montbrison. 5 juillet 1223. P. 11 v°.

10. Lettre de Guy comte de Forest concernant le service divin qui doit estre fait dans l'eglise de Ste Marie de Montbrison : avril 1238. P. 13. v°.

11. Lettres d'R. archevesque de Lyon, qui confirment le reglement fait pour le service divin dans l'église de Ste Marie de Montbrison. oct. 1224. P. 17. v°.

12. Lettre de G. comte de Nivernois touchant le privilege du cloistre de Ste Marie de Montbrison et les limites dudit cloistre 1229. P. 19.

13. Accord fait entre G. comte de Forests et les doyen et chapitre de l'église de Ste Marie de Montbrison touchant la jurisdiction de la ville de Modon. 6 juin 1276. P. 19 v°.

14. Lettres des doyen et chapitre de l'eglise de Ste Marie de Montbrison, touchant la résidence dans ladite eglise 1229. P. 20 v°.

15. Composition entre G. comte de Forests et les hospitaliers de S. Jean de Hierusalem, touchant les maisons de Montbrison et celles de Vitreres. fev. 1272. (P. 21. v°.)

16. Privilege accordé par G. comte de Nevers et de Forests aux hospitaliers de S. Jean de Hierusalem. Julliet 1239. P. 23 v°.

17. Privilege accordé par G. comte de Forests aux hospitaliers de S. Jean de Hierusalem fevrier 1270. P. 24.

18. Privileges accordés par Guy comte de Forest aux hospitaliers de S. Jean de Hierusalem particulierement pour la fondation de la maison de Montbrison. (Sans date. P. 25.)

19. Privilege accordé par Guy comte de Forests aux hospitaliers de St Jean de Hierusalem. Aoust 1158. (P. 26.)

20. Privilege accordé par Guy comte de Forests aux hospitaliers de St Jean de Hierusalem (22 avril 1181. P. 26 v°).

21. Privilege accordé par G. comte de Forests et confirmé par son fils aux hospitaliers de S. Jean de Hierusalem. 1188. P. 27.

22. Privilege accordé par le comte de Forests et de Nivernois aux hospitaliers de S. Jean de Hierusalem février 1228. P. 27. v°.

23. Composition faite entre R. comte de Forests et les hospitaliers de S. Jean de Hierusalem touchant la maison de Chasalette Mars 1267. P. 28.

24. Composition faite entre le comte de Forests et les hospitaliers de St-Jean de Jerusalem. Décemb. 1262. P. 30.

25. Composition entre G. comte de Forests et les hospitaliers de S. Jean de Hiersualem touchant les maisons de Montbrison, celles de Vitreres et celles de Crosille fév. 1272. (P. 31 v°.)

26. Traité entre Jean comte de Forests et les hospitaliers de Jean de Jerus. concernant la jurisdiction des villes de Mayssilieu, du Grand hospital. Juillet 1293. P. 37 v°.

27. Lettres de G. comte de Forests touchant le legs fait aux hospitaliers de S. Jean de Hiér. par Robert seign^r de S. Bonnet, du chasteau de Boso et de ses appartenances. Julliet 1239. P. 35. v°.

28. Composition faite entre le Receveur des hospitaliers de S. Jean de Hierusalem d'une part, et les seigneurs de Chamosette d'autre, touchant la ville de St Bonnet les places et de ses appartenances. May 1288. P. 36.

29. Donation faite par R. comte de Forests de cent livres tournois de rente aux Templiers. Novemb. 1261. P. 38. v°.

30. Ordonnance du comte de Forests pour faire oster un pilory que le chastelain de Lasnier avoit fait dresser a la Crusille, a la prière du frere Arthaud de S. Romain commandeur du Chazelet. Avril 1327. P. 40.

31. Lettres du Seneschal de Lyon sur l'arriere ban de Flandres. Juillet 1315. P. 40.

32. Lettre du Roi qui oblige le Dauphin de Viennois et ses cautions de payer au comte de Forests non obstant la grace qu'il leur avoit accordé 1er juillet 1327. P. 40 v°.

33. *Benars* des moulins et four de St Marcellin. May 1258. P. 41 v°.

34. Don fait par Jean comte de Forests de douze septiers de pure farine ou froment sur les moulins de St-Marcellin a Pierre Manescal Escuyer. May 1396. P. 42.

35. Accord fait entre le comte de Forests et le Prieur de Mont Verdun. May 1258. P. 43.

36. Echange entre G. comte de Forests et de Nevers a Arthaud de Sivry touchant la maison de Marcoux. Juillet 1339. P. 46.

37. Privilege accordé au monastere de la Chaise-Dieu par Guyon autrefois comte de Forests. Sans date. (P. 48 v°)

38. Creation de la seneschaussée de Lyon et de son estendue demembrée des Seneschaussées de Beaucaire et Bailliage de Mascon. 23 juin 1330. — P. 49 v°.

39. Privilege accordé par G. comte de Forests au Prieur de S. Rambert. 29 décemb. 1224. P. 51 v°.

40. Privilege accordé par G. comte de Forest à l'eglise de Bonlieu. 1239. P. 52.

41. Traité fait entre le comte de Forests et les abbé et couvent de l'Islebarbe, les Prieurs de S. Rambert et Claypieu. 9 août 1300. P. 53.

42. Donation faite par Guillaume de Thierne, à Louis Valobre de S. Maurice. Décemb. 1309. P. 56.

43. Donation faite par Hugues de Rechaigne a son oncle, religieux de la maison de Bovers près Roane, sur la rivière de Loire. Septemb. 1292. P. 58. v°.

44. Sauvegarde accordée au Prieur de St-Maurice en Roannois. 4 j^er 1313. P. 59 v°.

45. Sauvegarde donnée aux habitans de Delcoyn, par le comte de Forests. 1299. P. 60.

46. Traité fait entre Jehan Bernardi Chastelain de Chasteauneuf pour Guy comte de Forests, et le Prieur de Champdieu, d'autre, au sujet de la ville de Lherne. Février 1299. P. 61.

47. Don fait par Robert de St-Bonnet de la ville de S. Maurice à Humbert, Prieur de S. Rambert. 4 avril 1239. P. 62.

48. Traité entre le comte de Forests d'une part et Perin de Teles d'une autre, touchant la juridiction de Combre et de ses appartenances. Juillet 1294. P. 62 v°.

49. Permission accordée à Arnauld de Marcelleu de faire bastir le fort de Chalmazel, l'original est entre les mains dud. Chalmazel. — Septemb. 1231. P. 62 v°.

50. Traité fait entre le comte de Forests et Bertrand, seign^r de la Roue. 10 fev. 1311. P. 63.

51. Lettres du roy Louis X touchant l'arrière ban de Flandres. 2 juil. 1315. — P. 63 v°.

52. Amortissement des revenus d'un fief vendus par les exécuteurs de Hugon de Jomarche à la Confrairie de Marcilly. Juil. 1298 — P. 64.

53. Ordonnance de Louis X au sujet de l'armée de Flandres. May 1315. P. 64. v°.

54. Lettre de don et concession faits par Humbert, Dauphin de Viennois comte d'Albon, seig[r] de la Tour et Anne, Dauphine son epouse à Bertrand de Mons, de quinze livres viennoises de rente sur la terre de Rocheblaisne — la 1[re] lettre en 1294. — La sec. 1395. (P. 65. v°.)

55. Etablissement de l'église des infirmes de Montbrison. — 1198. (P. 75 v°).

56. Donation faite par le comte de Foretz à Guillaume Verrere autrefois fils de Durand de Silaes, touchant le courtil de Faye avec ses appartenances. Septemb. 1236. P. 76 v°.

57. Don fait par Guy autrefois comte de Forests à Guillaume d'Acre. Aoust 1260. P. 77.

58. Don fait par G. autrefois comte de Forests à G. d'Acre Escuyer 1260 — Avril après Pasques. (P. 77. v°.)

59. Déclaration faite pour Guillaume d'Acre, touchant la jurisdiction de Maignieu. Septemb. 1288. P. 78.

60. Don de la jurisdiction d'Estaing. Octob. 1277. P. 79.

61. Composition faite entre G. autrefois comte de Nivernois et de Forests d'une part, et l'abbé d'Aisnay et le Prieur de S. Romain d'autre. — May 1236. P. 79. v°.

62. Don fait par Guy comte de Forests à Jean du Vernet Ecuyer de certains revenus dans la paroisse de Croysel. (Sans date. P. 82 v°.)

63. Déclaration faite par Guy, comte de Forests à Guil[e] du Vernet bourgeois de Montbrison, touchant Rivats et Trevinols. Avril 1258. P. 84. v°.

64. Convention entre Guy comte de Forest et Hugues de Rochefort, touchant le chasteau de Rochefort et ses appartenances. (Sans date. P. 86.)

65. Foy et hommage rendus au comte de Forests par le s de Rochefort. (Sans date P. 86.)

66. Déclaration du Prieur de S. Jean, en Roannois, représentant le comte de Forests, par laquelle il n'entend exiger le 20e des habitants de la ville de Champs. (May 1253. P. 87.)

67. Déclaration du comte de Forests par laquelle il ne prétend le 20e sur les habitants de Champs. — Mars 1276. P. 87 v°.

68. Déclaration de Guy comte de Forests touchant la jurisdiction de la ville de Champs. Mars 1266. P. 88.

69. Ordonnance du juge de Forests en faveur de Pierre du Vernet, au sujet de Trevinols. 1294. Avant le dimanche *Lætare*. (P. 88. v°.)

70. Don à cens fait par Ponce Marchand de St. Galmier, des Moulins du comté de Forests. Novemb. 1257. P. 89.

71. Ordonnance du juge de Forets, en faveur de Pierre du Vernet, touchant Trevinols. 12 aoust 1312. P. 89 v°.

72. Don fait par Guy autrefois comte de Forests à Guil. du Vernet, bourgeois de Montbrison, de vingt livres de rente par an. Aoust 1248. P. 90.

73. Eschange fait entre Jean comte de Forest et Guillaume de Veriere, du fief et des cens de partie de la maison de la Garde. Octob. 1301. P. 91.

74. Vente faite à Jean de Salviguiac par Pierre Austère et Guillaume sa femme, habitans de Monbrison : les biens vendus sont relevants du fief du comté de Forests. Décemb. 1284. P. 95.

75. Eschange de S. Germain Laval et Montrond. Juillet 1302— 94 v°.

76. Serment preté à Jean comte de Forests par les habitans de la ville de St Rambert, etc. May 1294. P. 100.

77. Composition au sujet des Prieurés de S. Rambert. Mars 1290. — P. 102 v°.

78. Traité fait au sujet de la juridiction de la ville S. Bonnet les Oülles. — 12 juin 1317. P. 104 v°.

79. Concession de la juridiction du chasteau de Greysieu. May 1301. P. 106 v°.

80. Composition sur la ville de Chandieu. Novemb. 1288. P. 108.

81. Déclaration touchant la jurisdiction du Prieuré de Chandieu. Avril 1290. P. 111,

82. Déclaration du Prieur de Pomiers, may 1264. P. 111 v°.

83. Exemption pour les sujets du comté de Forests et particulièrement pour les habitans de Monthrison. j^er 1277. (P. 114 v°.)

84. Lettre au sujet de la donation faite par Guy comte de Forests à Guillaume de Bottignie, touchant les revenus de Chazotte. Janvier 1277. P. 115.

85. Don fait à la maison de Bonneval de six septiers de pur froment ou farine par année. Juillet 1248. P. 116 v°.

86. Copie du Testament de Jourdain de Sury par lequel il a fondé une prébende à la nomination de ses héritiers.

Les biens delegués dans la suite ont été vendus au comte de Forests par les heritiers de Jocande de St Rambert, etc. 1286. Mercredi apres l'octave de la Pentecoste. (P. 117.)

87. Testament de Guillaume Chapelain de Sury, le 6 may 1266. P. 121.

88. Don a cens du Prieuré de S. Urbin fait a Renoult de Forest, pendant sa vie. 23 juil. 1316. — P. 123.

89. Testament de Clement Rosette autrefois chanoine de Montbrison. Aoust 1294. P. 124.

90. Exemption accordée aux abbé et couvent de Bénisson-Dieu par G. comte de Forests et de Nivernois. Juillet 1239. (P. 131.)

91. Lettre de confirmation donnée par G. comte de Nevers et Forests pour les fondations faites au couvent de la Beneisson-Dieu, par Girin de Cromels. Janv^er 1227. P. 131.

92. Confirmation des exemptions accordées a la maison de S. Jean de Hierusalem par G. autrefois comte de Forests. F^er 1272. (P. 131 v°.)

93. Traité fait entre Jehan comte de Forests et le Prieur de Noylly 1290. P. 132 v°.

94. Lettre deposée entre les mains du juge de Forests par le Receveur de Chasalet. 1318. P. 134 v°.

95. Collation d'une prebende appelée Dodes dans l'église de

Ste Marie de Montbrison, par Jean comte de Forests a Jean fils de Godefroy. 30 janvier 1318. P. 135 v°.

96. Donation au Prieur de St. Rambert de plusieurs biens que le comte de Forests avoit acquis de Pierre Dangireu. 29 décemb. 1329. P. 135 v°.

97. Déclaration du comte de Forests par laquelle il fait voir qu'il a droit de haute, moyenne et basse justice sur les hommes de Verrières — Juin 1270. P. 136.

98. Donation du terrein de Ste. Agathe a Pierre de Barges ecuyer, par Jean comte de Forests. 1311, le mardi avant les brandons. P. 137.

99. Lettre du roy Jean qui permect aux barons d'exercer la justice sur les lépreux. 18 aoust 1321. P. 139.

100. Ordonnance du mesme Roy sur les biens des lépreux. 16 aout 1321. P. 140.

101. Sentence qui condamne les habitants de la Beneisson-Dieu du mandement de Croset, a contribuer a la closture du chasteau de Croset. 1317. Le samedy après le dimanche Lætare. 1317, p. 141.

102. Sentence du Juge de Forest qui ordonne qu'un voleur sera remis a la Prieure et Couvent de Poilly. Déc. 1383. P. 145 v°.

103. Reglement pour les Eglises des Infirmes et de Savigneu. 1198. P. 146.

104. Composition au sujet de la jurisdiction de la ville de Rosier faite entre Robert Damas autrefois seigneur de St-Bonnet et le Prieur dud. lieu. Oct. 1290. P. 146 v°.

105. Reglement touchant les Revenus de la maison de Verrières. Juill. 1239. P. 147.

106. Reglement touchant les hospitaliers de S. Jean de Hierusalem de la maison de Verrières. May 1238. P. 148.

107. Lettres touchant les moulins de Bussy. Mars 1331. P. 149.

108. Lettres touchant le fief de Comeres. Février 1297. P. 150.

109. Lettres qui accordent la mesure des vins a Renault de Comeres dans sa terre. Avril 1307. P. 151.

110. Don fait a la maison Delbochet par Guy Comte de Forest de vingt quartes de sel a prendre par année dans le marché de Montbrison. 1220.

111. Confirmation dudit don par Guy Comte de Forests son fils. Juin 1248. P. 151 v°.

112. Bail amphitéotique du moulin d'Ecotay le 21 janvier 1311. P. 152.

113. Transaction entre le dauphin de Viennois et les abbé et couvent de Chaise Dieu touchant le Prieuré de Rochepot, situé dans le diocèse de Valence. May 1295. — La collation faite par le Juge de Forests. Aoust 1301. P. 152 v°.

114. Foy et hommage rendu au Comte de Forests par Estienne Albi a cause de sa maison d'Elfayn. Fev. 1273. P. 154.

115. Déclaration en faveur de Berraud Bolere, par laquelle la haute et basse justice luy est due sur certains biens à lui appartenant dans le Chariol. 1300. Le lundi après la feste de S. Grégoire. P. 154.

116. Lettres de confirmation des franchises du Comté de Sury. Janvier 1277. P. 157.

117. Ordonnance de Charles Roy de France et de Navarre concernant les monnoies. 15 oct. 1322. P. 157 v°.

117². Attache du Bailly de Mascon et de Lyon. Nov. 1322.

117³. Autre ordonnance du même Roy id. 28 décembre 1322. P. 160.

117⁴. Attache du Bailly de Mascon. 4 janv. 1322. P. 160.

118. Foy et hommage rendu au Prieur de St. Valere par Sylvain d'Erase. 21 mars 1277. P. 161 v°.

119. Donation faite par Guy Comte de Forests au monastère de l'Isle Barbe. (*S. d.* P. 162 v°.)

120. Donation faite au Prieur de S. Rambert de la ville de S. Maurice par Robert autrefois seigneur de S. Bonnet et confir-

mation de ladite donation par la Dauphine dame dud. s. Bonnet. Avril 1288. P. 163.

121. Lettres au sujet des moulins de St. Galmier. Nov. 128. P. 166 v°.

122. Dedommagement fait a la Confrairie du St. Esprit par Jean Comte de Forests qui avoit pris certain terrain pour construire l'étang de Marcilly. 23 juin 1223. P. 167 v°.

123. Dedommagement fait a l'église de Breux par Jean Comte de Forests qui avoit pris certain terrain pour construire l'étang de Marcilly. 21 juillet 1323. P. 169.

124. Lettre de Charles Roy de France et de Navarre par laquelle il déclare que l'archeveque de Lyon peut avoir des troupes pour defendre ses domaines. 24 déc. 1324. P. 172.

125. Lettre par laquelle le Comte de Forest a droit de prendre 15 s. viennois sur chaque nouveau Curé de St. Jullien-Lavestre, etc. Sans date ou 1276. P. 172 v°.

126. Ordonnance du Roy Charles qui defend à ses sujets d'aller au secours du Comte de Savoye ou du Dauphin de Viennois qui estoient en guerre. 30 juin 1325. P. 172 v°.

127. Lettre par laquelle le Curé de St. Jullien reconnoit devoir les droits contenus dans la lettre cidessus. 1276. Le mercredi avant la Pentecostes. P. 174.

128. Eschange fait entre Arnoult Seigneur d'Ulphieu et l Receveur de Verrières. 5 mai 1324. P. 175.

129. Deffense de faire construire une nouvelle forteresse a Chambosc. Déc. 1229. P. 179.

130. Bail amphiteotique des moulins de St. Galmier a Pierre Calmi. 15 nov. 1327. P. 180.

131. Foy et hommage rendu par Guillaume d'Augiroles. 10 nov. 1317. P. 182 v°.

132. Transaction faite entre le Comte de Forests et les Abbé et Couvent de la Beneisson-Dieu. 4 mai 1326. P. 185.

133. Eschange entre Jean Comte de Forests et les Abbé et Couvent du monastère de Thiers. Sept. 1232. P. 205 v°.

134. Lettres de Philippe Roi de France qui confirme l'échange cy dessus. Janvier 1333. P. 236.

135. Transaction entre Jean Comte de Forests et les Abbé et Couvent du monastere de Thiers. 6 aout 1376.

Cette date est fautive.

136. Transaction entre Jean Comte de Forest et les Prieur et Couvent d'Ambierle. Oct. 1296. P. 249.

137. Addition a la transaction qui précede. 13 sept. 1332. P. 236.

138. Confirmation par Philippe Roy de France au sujet dudit échange. Janvier 1333. P. 243.

139. Transaction entre le Comte de Forests, les Abbé et Couvent de Montpeyroux au sujet de la Grange des Estivals, etc. 12 mars 1335. P. 243.

140. Foi et hommage rendu au Comte de Forests par Gilles Aycelini. 26 may 1336. P. 247 v°.

141. Transaction entre le Comte de Forests et Gilles Aycelini Seigneur de Montaigu. 28 mai 1336. P. 241.

142. Décision touchant la Jurisdiction de Bochalas, en faveur du Receveur de la maison de Chazottes. Juillet 1322. P. 258 v°.

143. Permission donnée par Louis duc de Bourbon curateur du Comte de Forests a Louis Bollioud, pour la construction d'une tour au Chariol. 25 aout 1371. P. 261 v°.

144. Copie de la lettre du Comte de Forests touchant la juridiction de la Garde accordée à Guillaume du Vernet. 3 sept. 1335. P. 263 v°.

145. Lettre des Consuls de St. Rambert. 26 sept. 1441. P. 262

145[2]. Attache du Juge de Forests. 20 sept. 1450. P. 263 v°.

146. Accord fait entre Pierre du Gays au nom du comte de Forests et Jacques de Velchie, Curé de St-Haon touchant les dixmes. Du 26 may 1452. P. 265 v°.

147. Appointement des limites de Chambéon et de Jullieu. 1er sept. 1472. P. 266.

148. Main levée de saisie faite par Raymond de Villars Seneschal de Beaucaire, etc. 1er mars 1450. P. 267.

149. Dixmes dés Vins et des Blés de St. Marcellin. Sans date P. 270 v°.

150. Arrest de la Cour de Parlement concernant les nouveaux acquests faits par les sujets du Comte de Forests. 15 fév. 1447. P. 271.

151. Transaction faite entre le Procureur de Forests et le Curé de Souternon touchant les dixmes et les novales. 7 mars 1452. P. 272.

152. Don Congé et Octroy fait au Seigneur de Cornillon a eslever fourches et gibet à trois pilliers. 7 avril 1459. P. 275.

152². Attache du Bailly de Forests. — 1er juin 1459.

153. Don et octroy aux habitants de S. George sur Couzan de 38 feux du mandement de Chastelneuf pour le guet, garde et fortification dud. St. Georges. May 1457. P. 277.

154. Appointement des Requestes du Palais à Paris pour le Duc de Bourbonnois et d'Auvergne Comte de Forests, contre Mre de Levis Chevalier et plusieurs autres touchant ses droits et Confrairie St. Michel érigée à Marcilly le Chastel. 13 sept. 1460. P. 279.

155. Légitimation pour Hugues d'Albon Seigneur de Boissette. 26 mars 1466. P. 282 v°.

156. Affranchissement de droit de fournage et permission de bastir un four fait au profit de Denis Croset par le Comte de Forests. 18 février 1466. P. 284.

157. Appointement touchant la dixme des Blés de la Paroisse de Mesirieu et de St. Pol. 12 juillet 1456. P. 285.

158. Don fait par le Duc de Bourbonnois à Me Guillaume Gouffier Chevalier, de toute Justice au chateau de Boisy sur le ressort de la Comté de Forests. 5 may 1470. P. 286.

158. Eschange fait entre Pierre Lamberton de S. Germain et Guillaume de Vinols, Curé dud. lieu, d'une maison pour une place située dans le lieu dudit S. Germain. 25 avril 1470. P. 288.

159. Confiscation des biens d'Antoine Gaudin de Montbrison tenant le parti du duc de Bourgogne. 22 février 1470. P. 296.

160. Exemption accordée aux habitans de Montbrison d'aller a la guerre. 24 février 1471. P. 297.

161. Lettres du Duc de Bourbonnois touchant les protocolles des notaires de Forests. 30 juillet 1470. P. 298.

162. Transaction entre le Duc de Bourbonnois et le Curé de Meserieu touchant les dixmes et carts. 1er juin 1471. P. 299.

163. Reglement touchant les emolumens des officiers de Rivirie. 4 aoust 1473. P. 306.

164. Eschange entre le Comte de Forests et Antoine de Levis son cousin de St. Marcelin au lieu de Montmerles en Dombes. 5 juillet 1475. P. 310.

165. Lettres de Consulat des manans et habitans de Cervière. 1476. P. 311 v°.

166. Lettres du fief fait par Monseigneur le Duc au Roy, pour les terres et Seigneuries d'Annonay et Colombier contenant main-levée de tous empeschemens mis ès d. terres de par le Roy. 5 mars 1478. P. 313 v°.

167. Sentence touchant les Sceaux petits, signets, investizons dus a M. le Duc. 29 oct. 1479. P. 315 v°.

168. Copie d'une donation d'une quarte de sel a payer chacune semaine par le couretier de la ville de Montbrison faite par Guy Comte de Forets à l'église et couvent de St. Thomas le Monial. 1218. P. 317 v°.

168. Sentence rendue par le Bailly de Forests contre le Seigneur de Jullieu, etc. Du 22 mars 1454. P. 317 v°.

169. Edit et ordonnance contenant prescription des actes et proces des Cours et Juridictions de la Comté de Forest passés cinq ans après la reception des d. actes et procès. 18 aout 1490. P. 321.

170. Position de la première pierre de l'eglise de Valbenoiste par Guy Comte de Forests. 1222. P. 323.

171. Permission par Jeanne de Bourbon Comtesse de Forests aux abbé et religieux de Valbenoiste de fortifier leurs bâtimens et en iceux faire faire guet et garde. 24 juin 1373. P. 323.

172. Donation du fief du chastel de Thiers au Comte de Forests par Philippe Roy de France. Juillet 1303. P. 325.

173. Statuts touchant les Greffiers, Clercs et Sceaux. 23 sept. 1474. P. 325 v°.

174. Copie de la Composition faite entre Guy Comte de Forest et Pierre de Sury touchant la Juridiction de Marcoux. 18 aout 1350. P. 342.

PREUVES DE NOBLESSE.

HONNEURS DE COUR.

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL DES ARCHIVES IMPÉRIALES COTÉ MM. 810, t. Ier.

(Suite. — *Voy.* t. VI, p. 123.)

5489 (suite du n°). 95. Erlach (d'), à Berne et à Fribourg en Suisse. —De gueules à un pal d'argent, chargé d'un chevron de sable. F. 1.

96. Escairac de Lauture, en Quercy, seigneurs d'Escairac, Cayriex, Lauture, Montayrat, Laverոede, Catillac, etc. — D'azur à 3 bandes de gueules et un chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or. Fol. 7.

97. Escotais (d'), en Anjou. — D'argent à 3 quintefeuilles de gueules posées 2 et 1. Fol. 13.

98. Espinay (Saint-Luc d'), en Normandie. —D'argent au chevron d'azur, chargé de 2 besans d'or. — Certificat Baujon, janvier 1768. Fol. 17.

99. Espinchal (d'), en Auvergne, seigneur et marquis d'Espinchal de Tagenat, de Ternes, de Dunières, etc. — D'or à 3 épis de froment de sinople posé 2 et 1 : — y ajoute un griffon de sable armé et lampassé de gueules. Fol. 25.

100. Esquelbeck (d').— Essay sur la famille des Barons et Marquis d'E..., en Flandres. Fol. 31.

101. Essarts (Lombellon des), en Normandie. — De gueules à un chevron d'or. — Certificat Cherin du 30 déc. 1773. Fol. 33.

[1] Nous rappelons à nos lecteurs que chaque famille ici mentionnée a sa notice historique dans le Recueil *M.* 811, dont, sur demande, le bureau du *Cabinet historique* peut immédiatement expédier une copie certifiée, — avec ou sans blason.

102. Esterno (d'), en Franche-Comté. — De gueules à la fasce d'argent, accompagné de 3 arrets de lance de même posés 2 en chef et 1 en pointe. — Certif. Beaujon, du 26 juin 1766. Fol. 39.

103. Feillens (de), en Bresse. — D'argent à un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules. — Certif. Beaujon du 24 nov. 1768. Fol. 45.

104. Flachslanden, dans le Sundgau, en Alsace. — D'or à une bande de sable. Certif. Beaujon du 26 juill. 1769. Fol. 51.

105. Foucauld de Lardimatie, en Périgord. — D'or à un lion de gueules. — Certif. Beaujon, 9 avril 1765. Fol. 57.

106. Foudras de Demigny, en Bourgogne. Seigneurs de Baigneux, Courcenay, Augerolles, Châteautiers, Mortan, Beaulieu, Contanson, Souternon, Saint-Vruge, Demigny, Maupas en Lionnois, au Maconnois et en Bourgogne. — D'azur à 3 fasces d'or. Fol. 63.

107. Fouquet, originaire d'Anjou. Seigneurs, marquis, puis ducs de Belle-Isle, seigneurs, puis comtes de Chalbin, de la Bouchefolière, etc. — D'argent à un écureuil rampant de gueules. Fol. 71.

108. Fourney (Faret de), en Languedoc, seigneurs de Saint-Privat et de Fournez. — Bandé d'argent et de gueules de 6 pièces. — Du 29 avril 1775 Fol. 75.

109. Fumel-Montsegur, en Agenois. — D'azur à 3 flammes d'argent terminées en pointe et mouvantes de la pointe de l'écu. — Certif. Beaujon du 15 nov. 1769. Fol. 79.

110. Freslon de la Freslonnière, en Bretagne, seigneurs de la Freslonnière, de Boisbrient, de Montgermont, La Baudière, La Courrouge, Saint-Aubin et Boismaigne. — D'argent à une fasce de gueules, accompagnée de 6 ancoliers (espèce de plante) d'azur, tigés de gueules, rangés 3 en chef et 3 en pointe. Fol. 85.

111. Gage (Cleux du), en Bretagne. — Emmanché d'or et de gueules de six pièces. Fol. 91.

Fait en octobre 1775 sur les manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.

112. Gain (de), en Limousin. — D'azur à 3 bandes d'or. — Cert. Beaujon du 13 février 1772. Fol. 97.

au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent. — Du 31 juil. 1773. Fol. 251.

135. Falcos de la Blache, en Dauphiné. — D'azur à un faucon d'argent becqué et grilletté d'or. Fol. 255.

136. La Bourdonnaye, en Bretagne. — De gueules à 3 bourdons d'or posés en pal 2 et 1. — Du 11 février 1768. Fol. 261.

137. La Briffe, à Paris, originaire d'Armagnac. — D'argent au lion rampant de gueules armé et lampassé d'azur a l'orle de merlettes de sable. Du 3 mars 1772. — Avec un mémoire sur la preuve de M. le marquis de la Briffe, fait en janvier 1773 et envoyé le 29 avril 1775. Fol. 269.

138. Chastre-Bruillebaut (de la), en Berry. — De gueules a une croix ancrée de vair. Fol. 287.

139. Frotier, barons de Preuilly, seigneurs de la Messelière, de Perruy, de la Cosse et de Fougère appelés marquis et comtes de la Messelière et de la Coste. — D'argent à un pal de gueules acosté de 10 losanges de même, posés 2. 2. et 1 de chaque côté. — Du 16 février 1780. Fol. 291.

140. Fare (de la), en Languedoc. — D'azur à 3 flambeaux d'or allumés de gueules posés en pal. — Du 10 novembre 1767. Fol. 295.

141. Lopes ou Lopès de la Fare au comté Venaissin, seigneurs de la Fare, de St. Privat, de la Loupière, de Pilebaud, de Mont de Vergues et de Montmirail, au comté Venaissin, et dans la principauté d'Orange. — De gueules à un chateau d'argent maçonné de sable, flanqué de deux tours de même, accompagné en pointe d'un loup d'or ravissant un agneau d'argent. — Du 8 avril 1778. .Fol. 305.

142. Notice de la maison de Lage, seigneurs de Chazel, Puy Laurens—avec la branche des seigneurs de Cerboy en Berry. — Une croix brisée d'un lambel de 5 pieces. — Du 15 janvier 1776. Fol. 311.

143. La Guiche au Maconnois, seigneurs de la Guiche au Maconnois, Nanton et de Chaumont en Charolois, comtes de St. Géran, seigneurs de Sivignon, etc. — De sinople au sautoir d'or. — Du 15 may 1776. Fol. 325.

123. GRASSE (de) en Languedoc.— D'azur à trois fasces ondées d'argent qui est de Grave, escartelé d'or à 5 merlettes de sable, posées en sautoir qui est de Merle. Fol. 185.

124. GRAVIER (du), en Agenois, seigneurs de la Golse et de Gayraud. — De gueules à un cocq d'or a un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. 6 déc. 1774. Fol. 189.

125. BUDES DE GUÉBRIANT, en Bretagne. — D'argent au pin de sinople, cotoyé au pied de 2 fleurs de lys de gueules. Fol. 197.

126. LE DENAIS DE GUEMADEUC, en Bretagne. — D'or a deux chevrons de sable et un lion de même, lampassé de gueules, brochant sur le tout. Fol. 203.

127. HAUTOY (du), en Lorraine et en Barrois. — Seigneurs de Vaudoncourt, Recicourt, Nubecourt, Gussainville, Luzyville, Clemes, etc., marquis du Hautoy.—Du 22 janvier 1775. Fol. 207.

128. LECAT-D'HERVILLY, en Picardie, seigneurs de Fontaine, de Buyecourt, d'Hervilly, de Beaumont en Beyne, de Devize, d'Estré, de Dury, de l'Echelle, de Camisy, etc. — Du 26 oct. 1775. — De sable semé de fleurs de lys d'or. Fol. 215.

129. HINNISDAEL, au païs de Liège, seigneurs de Heurne, de Fumal, de Gratzen, de Betho, comtes de Fumal et d'Hinnisdael. — De sable au chef d'argent chargé de 3 cannes de sable. — Du 15 may 1776. Fol. 221.

130. HOUCHIN (de), en Artois. — Porte d'argent a 3 losanges de sable, posées 2 et 1. Fol. 225.

131. DIGOINE JAUCOURT, en Bourgogne. — De sable a 2 léopards d'or, posés l'un sur l'autre. — Du 17 juill. 1767. Fol. 229.

132. JOUSSINEAU (de), en Limousin.—De gueules au chef d'or. — Du 20 mars 1771. Fol. 237.

133. BARTHE (de la) en Guyenne, seigneurs de Montcorneil, en Astarac, de Giscaro, en Bigorre, de Valentine au païs de Cominges, de Casaux, en Armagnac, etc.—Escartelé au 1er et 4e d'or a 4 pals de gueules qui est de la Barthe ancien, et au 2e et 3e d'azur a 3 flammes ou fumées d'argent, terminées en pointes mouvantes du pied de l'écu, qui est de Fumel. Fol. 243.

134. LA BAUME SUZE, en Dauphiné.—D'or a 3 chevrons de sable,

153. De la Queuille en Auvergne. — De sable à une croix engrenée d'or. Fol. 385.

154. Lardenois au duché de Luxembourg en Lorraine, etc., seigneurs de Spontin, de Ville de Vaux, de Chavannes, de Dohan, de Naomé, Barons de Bollandre et de Fermes, etc. — D'azur à une fasce cabléo d'argent. 15 may 1776. Fol. 389.

155. La Rivière, en Nivernois.—De sable à une bande d'argent. 20 janvier 1770. Fol. 395.

156. La Rivière du Mesnil-Salle, en Normandie.—D'argent à tourteaux de sable. 26 Déc. 1770. Fol. 407.

157. La Rivière du Prédauge en Normandie. — De gueules à deux barbeaux d'or adossés, les queues posées entre deux fasces ondées d'azur en pointe. 7 oct. 1769. Fol. 411.

158. La Roche-Aymon, en Bourbonnois. — De sable semé d'étoiles d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules. 6 juin 1769. Fol. 417.

159. De la Roche-Lambert. — D'argent au chevron d'azur au chef de gueules. 5 nov. 1764. Fol. 425.

160. Tuffin de la Rouerie en Bretagne, seigneurs de la Rouerie, de Vaugarny, de Teillay, des Portes et de Mezandré, vicomtes de la Rouerie. — D'argent à une bande de sable, chargée de 3 croissants d'argent. Fol. 431.

161. Las-Cases en Languedoc et en Quercy, seigneurs de Beauvoir (ou Belvesé dans l'idiome languedocien), de Roquefort de Cambolit, de St. Paul, etc. — D'or à une bande d'azur, à la bordure de gueules. 30 sept. 1774. Fol. 439.

162. La Teissonnière, en Bresse. — Parti emmenché d'or et de gueules. Fol. 443.

163. De la Tour-Landorte, en Comminges, seigneurs de la Tour, de Lieux, de Sajas, d'Espenan, de Landorte, de Gariseau, du Pin, d'Auzon, de Sabartes, Maucieux, Maune, etc. (Les anciennes armes de cette maison ou famille étoient — d'azur à une tour d'argent, accostée de 2 rocs d'échiquier d'or). Elle porte depuis moins de 100 années : d'azur, semé de fleurs de lys d'or à une tour d'argent. 17 décembre 1777. Fol. 447.

164. De la Tour de St. Quentin, en Flandres, originaire du comté de Bourgogne. — D'or à une bande de gueules, au franc quartier d'azur. 29 juillet 1769. Fol. 453.

165. Maignart de Bernières de la Vaupalière en Normandie. Seigneurs de la Rayne, de la Huénière, de Heauville, de Boutot, de la Vaupalière, marquis de Bernières, etc. — D'azur à une bande d'argent chargée de 3 trèfles de gueules. Fol. 459.

166. Mouchet de Battefort de l'Aubespin, au comté de Bourgogne. — Seigneurs de Moncoux, barons de Tramclet, d'Arintoz et de Toulonjon, comtes de l'Aubespin, etc. — Ecartelé de gueules à une épée d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or, au chef cousu d'azur, chargé de 3 roses d'or, qui est de Battefort, au 2e et 3e d'azur à un sautoir d'or, accompagné de 4 billettes de même, qui est de l'Aubespin, et sur le tout de gueules à une fasce d'or, accompagnée de 3 mouchets d'argent, chaperonnés, becqués et membrés d'or, qui est de Mouchet. 19 février 1776. Fol. 467.

167. Lesquen de la Villememeust, en Bretagne.—De sable à 3 jars ou oyes d'argent, becquées et onglées de gueules. 25 avril 1766. Fol. 473.

168. De Launay-d'Entraigues en Languedoc. Seigneurs puis comtes de Cayres, barons de la Champ, etc., en Vivarais. — D'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné de sable, à une bordure d'hermines, à un chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or. 19 février 1776. Fol. 481.

169. Lautrec St. Germier en Languedoc. — Escartelé au 1er et 4e de gueules à la croix clechée, vuidée et pommelée d'or, qui est de Toulouse ; et au 2e et 3e de gueules au lyon d'or, qui est de Lautrec. Fol. 485.

170. Le Fevre de Caumartin, originaire de Ponthieu. — Seigneurs de Caumartin, de Villers, de Boissy-le-Chastel, de St. Assise, d'Argouges, barons de St. Port, marquis de St. Ange et de Cailly, comtes de Moret, etc. —D'azur, à cinq fasces d'argent. 17 décembre 1777. Fol. 489.

171. De Lescure, barons de Lescure, de Valderies et de Ledon

— en Albigeois. — Ecartelé au 1er et 4e d'azur, à un lion d'or, et au 2e et 3e d'or à un lion d'azur. 15 février 1766. Fol. 497.

172. Leslie, qu'on écrit aussi Lesley en Ecosse.—D'argent, à une bande, ou fasce d'azur, chargée de 3 fermeaux d'or. Les comtes de Rothes, barons de Brambreigh et de Londoers ajoutent à ces armes un escartelé d'argent, à un lion de sable, lampassé et armé d'or. 4 7bre 1774. Fol. 501.

173. L'Espinasse de Langeac en Bourgogne. — De gueules à une bande d'argent et un lambel de même, brochant sur la bande. 4 mars 1771. Fol. 505.

174. Lezay de Lezignem des Marais en Poitou. — Burellé d'argent et d'azur qui est de Lezignem à l'orle de 8 merlettes de gueules au franc quartier de même, qui est une brisure de puisnés. Fol. 515.

175. De Lieurray en Normandie. — D'azur à une bande d'or, chargée de deux croisettes de gueules, et accompagnée en chef de 2 roses et en pointe de 2 molettes d'or. 21 aoust 1769. Fol. 519.

176. Du Parc de Locmaria en Bretagne. — Copie faite sur les originaux qui sont au cabinet de l'ordre du St. Esprit. 3 avril 1730. Fol. 527.

177. Gilbert de Voisins de Loheac, à Paris, en Bretagne et à l'Amérique. Seigneurs de Voisins, et en France, comtes de Loheac à la Guadeloupe. — D'azur, à une croix engreslée d'argent, cantonné de 4 croissans montans d'or. 16 7bre 1779. Fol. 529.

178. De Lons en Béarn.—D'argent à un pin de sinople flanqué à dextre d'une étoile de gueules, et sénestre d'un cours grimpant de sable. Fol. 535.

179. Lowendal. — Ecartelé au 1er et 4e de gueules, à un lion ou léopard d'argent, couronné d'or, tenant dans ses pattes de devant un étendart d'argent chargé de croix de gueules; au 2e et 3e d'azur à une tour ou chateau fortifié et donjonné d'argent à une plaine d'or en pointe, chargée de 3 cœurs de gueules 2 et 1, et sur le tout un écusson posé sur une croix de St. Jean, surmontée d'une couronne de comte, et écartelé au 1er d'azur à 3 croissants adossés

d'argent; au 2e de gueules à un aigle d'argent membré et couronné d'or; au 3e de gueules; et au 4e d'azur à une hache d'argent chargée de 3 roses de gueules, emmenchée d'or, et posée en bande de l'un en l'autre de ces derniers quartiers. 8 9bre 1766. Fol. 539.

180. LUBERSAC, en Limousin. — De gueules à un loup passant d'or. 4 8bre 1766. Fol. 545.

181. LUKER.— Originaire d'Irlande, établi à Paris et à la Guadeloupe. 3 mars 1778. Fol. 551.

182. MAC CARTHY DE SPRINGHOUSE en Irlande et en France. — D'argent, à un cerf de gueules. 30 janvier 1777. Fol. 555.

183. Mémoire sur la preuve de noblesse de M. MAC-MAHON, chevalier de Malte, et de MM. MAC-MAHON de VIANGE et de CHARNAY, ses neveux, qui demandent à monter dans les carrosses du Roy. 15 may 1776. Fol. 563.

184. MALET GRAVILLE, en Normandie, seigneurs de Graville et de Marcoussis, comtes de Drubée et de Valsemé, seigneurs de Cramesnil, titrés marquis de Graville.—De gueules à 3 fermeaux d'or posé 2 et 1. Du 17 may 1777. Fol. 571.

185. BATAILLE DE MANDELOT, au duché de Bourgogne, seigneurs de Chazels, de Drousson, du Tillot, d'Espertully, de Varennes, de Mandelot, Mavilly, de Cussy la Colonne, de Dampierre et autres terres, toutes situées en cette province, appelés comtes de Mandelot, et marquis de Dampierre. — D'argent à 3 flammes de gueules, mouvantes du pied de l'écu. Fol. 575.

186. DE MARCELANGES, en Bourbonnois et en Nivernois. Seigneurs de Marcelanges, de Conde, d'Arson, de Vaudant et de Ponlung en Bourbonnois, de la Motte Marreau, de la Grange et de Ferrière en Nivernois. — D'or à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules. — Du 19 mars 1778. Fol. 583.

187. MARGUERIE DE COLLEVILLE, en Basse Normandie, seigneurs de Sourdeval, Tour, Vidouville, Estrehan, Vassy, Colleville. — D'azur à 3 marguerites d'argent. Fol. 587.

188. LE POULTRE ou LE PEULTRE DE MARIGNY. — Mémoire de M. Chérin en janvier 1773, envoyé le 29 avril 1775. Fol. 597.

189. Marmier, au comté de Bourgogne, seigneurs de Gastel, d'Eschevannes, de Seveux, barons de Longwic, marquis de Marmier, etc. — De gueules à une marmotte rampante d'argent. 1779. Fol. 601.

190. Matharel, en Auvergne, à Paris, en Normandie. Seigneurs du Chéry, du Teyres, de la Martre, du Chastelet, de Choisel, de Cesny et de Montreuil. — D'azur a une croix haussée d'or, accompagnée de 3 étoiles de même, posées en chef et 2 en flanc, et en pointe de 3 lozanges aussi d'or, rangées en fasce. Du 22 janvier 1775. Fol. 607.

191. Mémoire sur la preuve de noblesse de M. le marquis de Mauroy, qui demande à monter dans les carrosses de S. M. — Du 29 avril 1775. Fol. 615.

192. Mellet, en Perigord.—D'azur à 3 ruches d'argent, qui est de Mellet; écartelé d'azur au lion d'or couronné de gueules, qui est de Fayolle. Fol. 625.

193. Menou, au Perche. — De gueules à la bande d'or. — Du 10 mars 1767. Fol. 631.

194. De Mesgrigny, à Troyes en Champagne, seigneurs de Villeneuve aux Chesnes, Vendeuvre, Briel, marquis de Villeneuve Mesgrigny, barons de Beaujeu, seigneurs de Villebretin, comtes d'Aunay, etc. — D'argent au lion de sable. Fol. 643.

195. Mémoire sur la preuve de noblesse de M. Dumesnil Simon, qui demande à monter dans les carrosses du Roy. — D'argent à 6 mains dextres renversées de gueules, posées 3, 2 et 1. Fol. 655.

196. De Moges-Buron, en Normandie. — De gueules à 3 aigles éployées d'argent, posées 2 et 1. — Du 17 may 1766.

197. Montagu, en Anjou et en Poitou, seigneurs de Bois David, de Baylle, la grande et petite Bosse, la Rousselière, Cirières, Rortais, etc., en Anjou, en Poitou, appelés comtes et marquis de Montagu. — D'azur à 3 lions rampans d'or, armés, lampassés et couronnés de gueules. 14 juin 1777. Fol. 669.

198. Montalembert de Vaux. D'azur à une croix ancrée de sable. Du 3 aoust 1772. Fol. 673.

199. De Montaut, en Armagnac; losangé d'argent et d'azur. Fol. 681.

200. De Montchenu, en Dauphiné, De gueules à la bande engreslée d'argent. — Du 14 8bre 1765. Fol. 685.

201. Montecler. De gueules au lion d'or couronné, lampassé et armé de même. Du 27 fév. 1765. Fol. 697.

202. Mémoire abrégé sur l'origine de la famille de Montesquiou. Fol. 709.

203. Bernard de Montessus, en Bourgogne, seigneurs de Montessus en Charolais, de Brandon et Balore en Autunois, de Rully en Chalonnois, de Vitrey au comté de Bourgogne. — D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 étoiles d'argent. Du 11 mars 1778. Fol. 713.

204. Montholon, originaire de Bourgogne. D'azur a un mouton passant d'or surmonté de 3 quintefeuilles aussi d'or. 22 janvier 1775. Fol. 721.

205. Montlezun, en Armagnac. D'or au lion de gueules chargé et accosté de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules. (Ce sont les armes des comtes de Pardiac, avec la seule différence du métal du champ.) 10 avril 1767. Fol. 729.

206. De Moustier, au comté de Bourgogne. De gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 aiglons d'or. 8 avril 1767. Fol. 739.

207. Auberjou de Murinais, en Dauphiné. Du 11 janvier 1769. D'or a une bande d'azur chargée de 3 hauberts ou cottes d'armes de mailles d'argent. Fol. 757.

208. Moyria, en Bugey. — D'or à la bande d'azur accompagnée de 6 billettes, mises en orle. Fol. 751.

(Sera continué.)

NORMANDIE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — FAITS DIVERS.

(Suite. — *Voy.* t. VI, p. 164.)

5627. Restitution à Osbert, fils de Roger de Cailly, des droits et héritaiges que son ayeul Osbert de Cailly avoit faicts, par Henry II, roy d'Angleterre, petit-fils de Henri I, roy d'Angleterre. Scellée. — *Trés. des ch. J.* 210.

Est fait mention de Guillaume, chambellan de Tancarville, de Nicolas d'Estouteville.

628. Lettre de Guillaume, archevesque de Rouen au Roy Philippe-Auguste. Au sujet des dommages causés aux personnes ecclésiastiques de la Province de Rouen et de ses édits de l'an 1195: et pour ce lève l'interdit par luy jetté sur la dite Province. *Ib. J.* 212.

5629. Cession et Transport au Roy Saint-Louis par Pierre, archevesque de Rouen, du droit d'usage de la forest de Romare, et de quelques places proches de Danville, pour raison de quoy il recognoist avoir esté rescompensé et avoir reçu six acres de terre, l'an 1238. Février. — *Ib.*

5630. Lettre de P. Archevesque de Rouen par laquelle il recongnoist avoir reçu de la grâce du Roy quelques bois pour bastir deux maisons, sans cependant pour ce en acquérir aucun droict à luy et à son église. L'an 1238. Avril. Scell. — *Ib.*

5631. Cession et transport de l'Usaige de la forest de Rommare au Roy Sainct-Louis, par Robert de Chanteloup, chevalier, pour raison de quoy il recongnoist avoir reçu en eschange du Roy dix acres de bois en ladite forest, l'an 1245. Juin. Scellée. — *Ib.*

5632. Cession et Transport de la Justice et amendes sur les boulangers et vendeurs de pain, en la ville de Rouen, aux Maire et échevins du dit Rouen, par Caurdin, dit le Chambellan, Panetier du Roy audit Rouen, pour ce au lieu de vingt livres tournois de rente, confirmées par le Roy Sainct-Louis au Pont-de-l'Arche. L'an 1256. Aoust. Scellée. — *Ib.*

5633. Vente de vingt livres tournois de rente, sur la Mairie de Rouen au Roy Charles VI, par Pierre de Poissy, Chevalier, Seigneur de Couy, en la Vicomté de Rouen et Pannetier héréditai de Normandie. L'an 1408. Décembre. — *Ib.*

5634. Vente d'une maison auprès de la porte de la Vieille tour de Rouen au Roy Sainct-Louis, par Robert à Guillaume de la Chappelle. Fait l'an 1257. May. — *Ib.*

5635. Bail à ferme de soixante-cinq acres de terre labourable du moulin de Chanteloup et plusieurs droicts à Richard Vigelart et autres par le Roy Sainct-Louis. A Paris l'an 1259. Février.— *Ib.*

Est fait mention Feudorum Coricæ et partitorum.

5636. Eschange de plusieurs moulins à Rouen, à Dieuville, aux Chasteau et Ville de Gaillon, la Tour et Ville des Noes, et les Villes de Domirem et de Humesnil et leurs appartenances, entre Eudes, archevesque de Rouen et le Roy Saint-Louis. A Nevers, l'an 1262. Juillet. Scellé. — *Ib.*

Le Roy veut que *vacante Ecclesia Rothomayensi* le dict Gaillon et autres villes taillées en eschange luy tombent in Regalia.

Le Roy se réserve les fiefs et membres de Haubert, hors les dictes villes de Gaillon et autres, ensemble la justice haute et basse.

Plus entend que la Tour et forteresse de Noes luy soit baillée pour sûreté.

Plus est porté que l'Archevesque de Rouen, fidelitate prestat Regi Franciæ cum ab ipso Regalia recipit.

5637. Epoques de la fondation des differentes Abbayes de Normandie (du XVe s^{e}). — *Bibl. imp.* vol. 5195.

5638. Rothomagensis diœcesis vel. III f. —9855^{7}. Cangé, 36.

5939. Pouillé des bénéfices de l'archevêché de Rouen. — A la fin de ce volume, se lit un dénombrement des archevêchés, évêchés, abbayes et bénéfices qui sont à la disposition du roi, avec leur valeur. — V^{c}. Colb. 181.

5640. Recueil des Pouillés des diocèses de Rouen, Angers, Beauvais, Paris et autres, écrit au XVIe siècle. *vol.* 5199.

5641. Dénombrement des élections et paroisses de Normandie.— Anc. f. 9481^{2}.

5642. Pouillé des bénéfices de la province de Normandie. — Roolle de la cotisation d'une décime sur tous les bénéfices du diocèse de Limoges, en l'an 1556. — 9481^{22}. Colb.

5643. Noms des eglises paroissiales du diocese de Rouen et combien chacune doit au tresor du chapitre de l'église de Rouen. Écrits en 1431. — 5197.

5644. De la jurisdiction ecclesiastique et des Barons de Normandie sous Louis le jeune. — F. Dup. 230.

5645. Jurisdiction de l'Eglise de Rouen. — Anc. suppl. 507. Lat. 81.

5646. Chronique de l'église de Rouen, commençant à l'année 1380, manuscrit du XVIe siècle. — F. lat. 5530.

5647. Chronicon de Archiepiscopis Rothomagensi per J. Masselin. Lat. — 5659 et Big. $10390^{3.3}$.

5648. Index Summorum Pontificum Cardinalium Archiepiscoporum et Episcoporum qui ex ecclesia rotomagensi Assumpti fuerunt vel in ea dignitates aut præbendas obtinuerunt, cum quibusdam aliis materiis... — Fontet. 32a. Fo 64 à 84.

5649. Analecta in Galliam Christianam. In episcopis Santonensibus (Archiepiscopatus Rotomagensis). — Fontet. 32a. F. 47 à 61.

5650. De Natalibus gestis et tempore S. P. N. Hugonis archiepiscopi rotomagensis Judicium. — *Ib.* Fol. 62 à 64.

5651. Calendrier ou Journal historique de la ville et du diocese de Rouen par un ancien Curé du diocese. — 9848^{33}. 71 anc. sup.

5652. Obituarium Ecclesiæ Cathedralis Rotomagensis, scriptum anno Christi 1329. — Baluze. 136.

5653. Chartes concernant les fondations faites a l'église de Rouen par le pape Clement VI. — 5197a.

5654. 5e Quittance donnée par les doyen et Chapitre de N. De de Rouen le 29 avril 1454 — pour cause de la Régale de l'archevêché de Rouen. — F. Gaign. 37.

5655. Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen, depuis l'introduction de la Reforme de S. Maur. par D. René Prosper Tassin. — F. S. Germ. Fr. (Le P. le L. 12699.)

5656. Epitre envoyée au Roi de Navarre par les ministres et eglise assemblés en la ville de Rouen. — 1561. *Fontan.* 299.

5657. Acte de présentation De l'Abbé et Couvent de S. Magloire a Bernard de Fargis, Archeveque de Rouen qui siégeoit en 1306, de la personne de Henry de S. Remy pour etre Curé de S. Mar-

tin de Rouen, de laquelle Cure ladite Abbaye étoit patronne et qui étoit alors vacante par la résignation volontaire de Guillaume Couder. — Arch. Imp. F. 16. Cart. S. Magl. LL 168.

5657². Pouillé, du diocèse de Rouen, par Raoul Roussel, en 1431, à la Bibliothèque du Roi. F. lat. nº 5197.

Nous trouvons sur ce Pouillé la notice suivante que nous reproduisons dans tout son contexte :

« C'est un manuscrit de 27 feuilles en vélin, petit *in-folio* gothique, intitulé dans la bibliothèque du Père le Long : *Eglises parroissiales de l'archevêché de Rouen;* et simplement sur le livre même : *Diocèse de Rouen.* Il étoit indiqué page 360 du catalogue de M. de Cangé, et en étoit le 36ᵉ Ms. La préface, qui occupe les quatre premières pages, est en latin, ainsi que l'Epilogue qui est très-court, mais très-instructif, sur l'âge et l'auteur de cette collection. On apprend, dans le préambule, que chaque paroisse du diocèse de Rouen étoit redevable à l'Eglise métropolitaine d'une certaine somme, et qu'elle devoit l'y apporter en procession chaque année; que cependant, pour obvier aux inconvéniens de cette manière d'acquitter cette dette modique, mais rigoureusement exigée, les curés pourront s'en charger en venant au synode et la payer en monnoye dont la valeur est exprimée relativement à ses différences locales. Cet usage se pratique encore aujourd'hui par lesdits curés le mardi avant la Pentecote. L'auteur remonte ensuite à l'origine de ce tribut ecclésiastique, et en fixe l'époque à la tenuë d'un concile de l'Islebonne dont il fait valoir l'autorité sur ce point. Comme il étoit trésorier du Chapitre de Rouen, il avoit caractère pour établir ses principes, et les faire adopter de tous ses *taillables.* Au reste, il n'a fait que rassembler ce qui étoit dans d'anciennes chartres du Chapitre, et son dessein, en dressant l'état de ces paroisses et de leur *debet*, a été d'être utile à ses successeurs dans la place qu'il occupoit, en leur facilitant la perception desdits deniers. Une autre particularité dont on doit également lui sçavoir gré, c'est d'avoir consigné à la fin de son recueil, ses noms et qualités, sans oublier le lieu de sa naissance, qui est la Villedieu, près Sauchevreuil, au diocèse de Coutances; ce qui aidera à reformer son article dans le *Gallia christiana*, où il est dit expressément qu'il étoit de Vernon.

« Il devint ensuite archevêque de Rouen, et c'est à ce titre qu'il se trouve dans ce grand ouvrage, dont les auteurs ne paroissent pas avoir connu celui-ci. Ce n'est pas, au reste, qu'il soit de nature à faire la réputation de l'écrivain. Ce n'est guère qu'une nomenclature très-sèche de toutes les paroisses du diocèse par archidiaconnés et doyennés avec leur taxe à chaque ligne. Mais ce qui lui donne un autre prix que l'ancieneté, c'est la manière dont sont écrits certains noms bien differens de l'ortographe et de la prononciation actuelles : ce qui ne contribue pas peu à en fixer la véritable etymologie. D'autres sont entièrement inintelligibles, soit parce que les églises ont été supprimées ou réunies à d'autres, soit parce qu'elles sont en effet connues sous une autre dénomination. On observe encore, en suivant cette enumération, que l'ordre

alphabétique, annoncé et promis dans l'avertissement, n'est pas fr. exactement gardé, ou parce que le copiste, ayant oublié quelques noms a mieux aimé les insérer peu après dans le texte, que de les mettre à marge, ou parce qu'il aura eu ordre de suivre la topographie du carte autant qu'il étoit possible. A la fin de chaque doyenné est la somme totale de son revenu pour le Trésorier. Mais le calcul semble avoir été fait après coup, ainsi que celui des cures qui est chiffré vis-à-vis de l'autre. Le frontispice de ce Pouillé est orné, à la cinquième page, d'une miniature où sont représentés seize chanoines de l'Eglise de Rouen, t à genoux devant la sainte Vierge assise sur un pliant, et tenant l'enfant Jésus, dont ils reçoivent la bénédiction. Le doyen tient à sa main un rouleau sur lequel est écrit le commencement de l'antienne: *Sub tuum presidium confugimus sancta Dei genitrix.* Le Trésorier, qui est le troisième suppliant, et l'auteur de cet utile recueil, est désigné par une petite clé, qu'il semble porter en pal. J. A. GUIOT, *Victorinus et Rothomagœus.* »

5658. Noms des eglises paroissiales du diocèse de Rouen et combien chacune de ses paroisses doit au Trésor du Chapitre de l'Eglise de Rouen, écrits en 1431. — F. lat. 5197.

5659. Differends entre l'Archeveque de Rouen et le Chapitre de l'Eglise cathédrale. — 1 volume in-folio pap. — S. Germ. 61/274.

5660. Quittance de treize muids de vin espece delivrée au vicomte de Rouen par les doyen et Chapitre de l'eglise N. D. de Rouen. Avril 1454. — Gaign. 37.

5661. Mandement de Charles VI aux gens de ses comptes de payer à Richart de Cormeille la sue. de 100 fr. qu'il lui avoit pretée pour ses offrandes au Pelerinage de Ste Catherine de Rouen : Paris, 3 mars 1392. — Gaign. 2773, f° 11.

5662. Registre des fondations de l'Eglise de Saint-André, hors la porte de Rouen. — 10391⁵.

5663. Cartulaire du monastere de Saint Georges proche Rouen. Cop. du XVIII° s°. — F. lat. 5423.A.

5664. Cartulaire du monastere de Saint Vandrille O. de S. B. diocese de Rouen. Cop. du XVIII° s°. — F. lat. 5425.

5665. Divers arrests sur la Fierte de S. Romain de Rouen avec la déclaration des noms de ceux qui ont usé du privilege de la d. Fierte, depuis 1497 jusqu'en 1607. — P. 411 jusqu'à 443. — V° Colb. Vol. 6.

5666. Documents pour l'abbaye des Ammurées-lez-Rouen. — Gaign. 275.

5667. Documents pour Beaulieu près Rouen (ab.). — 275 Gaign.

5668. Réformation par Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, du Monastère du Trésor, près Rouen. 1583. — Font^e 32e. F. 163.

5669. Inventaire général des titres de l'abbaye du Bec en Normandie, dressé en l'an 1670, avec une table alphabétique des titres. — F. 500. Colb. Vol. 190.

5670. Documents pour l'abbaye Bonnes-Nouvelles-lez-Rouen. — 275 Gaign.

5671. Pièces diverses concernant Batencourt, vicaire du Prieuré de Grandmont-lès-Rouen. — 275 Gaign.

5672. Mémoire concernant le Prieuré de S. Lo de Rouen. — 1026. Sup. Fr.

5673. Antiquités et dignités du prieuré de St-Lô de Rouen, par Thomas Avice, curé dudit prieuré, en 1636. — Ancien f. 10391^6.

5674. Mémoires concernant le prieuré de Saint Lô de Rouen. — 9597^8.

5675. Cartulaire de Saint-Ouen de Rouen. O de S. B. Copie du 18e s^e. — F. lat. 5423.

5676. Notes sur l'abbaye de St Ouen (S. Audoeni). — Fontette. 32e. F. 84 à 87.

5677. Cartulaire de Saint Germain sous Cailly, dépendance de S. Germain des Prés. — Arch. imp., sect. hist. L.

5678. Cartulaire du monastere de Jumiege. O. de S. B. Cop. du 18e s^e. — F. lat. 5424.

5679. Documents pour l'Abbaye de Jumiege, dioc. de Rouen. — 1026. S. Fr.

5680. Mémoires concernant les antiquités et choses plus mémorables de l'abbaye de Saint Pierre de Jumièges. O. de S. B. congr. de S. M. dioc. de Rouen. — 9597^8.

5681. Dubreuil. — Prétention du s^r du Périer de l'Illefort, au sujet de l'administration des biens des enfants mineurs d'Alain

Dubreuil et de sa femme, religionnaires fugitifs. (Il étoit oncle maternel des dits mineurs.) — A. Imp. T. T. 124. R. P. R. de 1688 à 1694.

5682. Dumont. — Demande en distraction à son profit des biens d'Abraham Dumont, son oncle et ex-tuteur, prétendu religionnaire. — *Ib.*, an. 1688.

5683. Don par le roy Henri IV d'une partie des démolitions du Chateau Gaillard aux freres du tiers ordre de S. François, établis à Audely, pour les réparations de leur monastère.— A la requête des Estats de la Province de Normandie, ledit chateau détruit par les ordres du Prince en 1603, à l'exception du donjon. — 9139. F. 58.

5684. Normandie. — Tombeaux dessinés de la dite Province. — Gaign. 1346.

5685. Recueil de pièces concernant les hopitaux, maladreries et les estropiés.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

RECUEIL CONRART. — Dépouillement du recueil Conrart, de la bibliothèque de l'Arsenal. -- (Suite), TOME VII............ 1

AUVERGNE ET POITOU. — Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartes pour servir à l'histoire des provinces d'Auvergne et Poitou (suite)................................. 8

BRETAGNE. — Dépouillement de la collection des Blancs-Manteaux, dite de Bretagne, TOME LXXIIIe..................... 15

FONDS GAIGNIÈRES. — Villes de France pendant l'occupation anglaise, Dieppe, Dreux, Dijon, Dunkerque, Eu, Evreux, Falaise, Figeac, Bar-le-Duc, Gaure, Gignac, Gisors, Gourdon, Gournay, Ham, Harfleur, Le Havre, Honfleur, Yvetot, Mantes, Laon.................................. 36

RECUEIL CONRART. — Dépouillement du recueil Conrart, de la bibliothèque de l'Arsenal. — TOME IX (suite)............... 32

COMTÉ D'ARMAGNAC. — Le Gers................................ 56

SAONE-ET-LOIRE. -- Documents, recueils généraux, cartulaires, etc.. 60

AUVERGNE ET POITOU. — Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartes, pour servir à l'histoire de l'Auvergne (suite)... 74

NOBLESSE. — Blason, généalogies.............................. 81

MUSÉE BRITANNIQUE. — *Communication de M. Gust. Masson.* (Suite.). 89

ARMAGNAC ET FOIX. — Dépouillement du vol. 170 du F. Doat....... 96

PICARDIE. — Dépouillement de la collection dite de dom Grenier. (Suite.) Tom. LIV, LV, LVI et LVII................. 101

RECUEIL CONRART. — Suite du dépouillement. Tom. X............ 116

PREUVES DE NOBLESSE, pour les honneurs de cour. Dépouillement du recueil des archives impériales, cote MM, 810, t. Ier. 123

CHAMPAGNE. — Suite du dépouillement, t. IV du F. Harlay......... 132

ARMAGNAC ET FOIX. — Suite du dépouillement du vol. 170 du F. Doat. 141

DOCUMENTS SUR LA NOBLESSE. — Preuves pour l'ordre de Malte, etc.. 146

F GAIGNIÈRES. — Villes de France pendant l'occupation anglaise. Laon, Lauserte, Lescluse, Lisieux, Lusignan, Lyon, Louviers, Saint-Maixent, Mascon, Montesclair, Mantes, Mareuil, La Millac, Mirepoix, Harfleur, Montreuil, Montauban, Montils-les-Tours.............................. 159

NORMANDIE. — Inventaire des manuscrits, chartes, titres et pièces diverses, pour servir à l'histoire de cette province..... 164

RECUEIL CONRART. — Dépouillement du tome XI (suite)............ 175

ARMAGNAC ET FOIX. — Dépouillement du vol. CLXX du F. Doat (suite).. 204

BRETAGNE. — Dépouillement de la collection des Blancs-Manteaux dite de Bretagne, tome LXXIII...................... 211

PICARDIE. — Dépouillement de la collection dite de dom Grenier, tome LVIII.. 214

FOREZ ET LYONNAIS. — Dépouillement du cartulaire du comté de Forez.. 229

PREUVES DE NOBLESSE, pour les honneurs de cour. — Dépouillement du recueil des Archives impériales, coté MM. 810, tome Ier.. 247

NORMANDIE. — Histoire ecclésiastique. — Faits divers............ 254

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES SIX PREMIERS VOLUMES

DU

CABINET HISTORIQUE

DEPUIS SA CRÉATION, EN 1854, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1860

—

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE

—

AVIS

Nous nous étions promis de donner une table complète des noms propres de lieux et de personnes. Mais dans un recueil du genre du nôtre, où chaque ligne offre un nom propre, et souvent plusieurs, il est matériellement impossible de dresser une table qui les comprenne tous : ce serait en quelque sorte recommencer et donner deux fois le même travail. Nous avons dû nous restreindre à indiquer et réunir dans un même cadre les articles qui traitent du même sujet, sauf à les développer plus ou moins, suivant e cas, et quand le détail nous a paru utile et possible.



ALLEMAGNE. — Manuscrits et documents inédits concernant l'histoire et la littérature de ce pays. — Histoire générale, t. I, p. 10. — Histoire des empereurs, p. 12. — Histoire des divers Etats, p. 25. — Autriche, Hongrie, Bohême, p 29. — Prusse, p. 32. — Saxe, *ib.*, -- Westphalie, p. 35 — Provinces rhénanes, p. 34. — Weimar, p. 37. — Bavière, *ib.* — Wur-

temberg, p. 41. — Grand-duché de Bade, Hesse électorale, p. 42. — Luxembourg et villes libres, p. 43. — Matières diverses, p. 44. — Théologie et morale, *ib.* — Sciences mathématiques, p. 47. — Sciences médicales et autres matières, p. 49. — Grammaire, poésie, littérature, p. 50. — Supplément à l'histoire des divers États, p. 51.

ANJOU. — Documents divers pour l'histoire de cette province, contenus au vol. 101[5] du fonds Harlay, t. IV, p. 278; t. V, p. 17.

ARMAGNAC (comté d'). — Pièces et documents tirés de fonds divers, concernant les comtes et le comté d'Armagnac, t. VI, p. 56. *V.* Gers (le).

Dépouillement du volume 170 du fonds Doat, Armagnac et Foix, de 1230 à 1239, p. 96, 141, 204.

AUVERGNE. — Documents divers contenus dans le tome 101[14] du fonds Harlay, t. V, p. 192.

Dépouillement du volume 125 du fonds Decamps sur l'histoire de la province, les abbayes, les villes et la noblesse d'Auvergne, p. 267.

Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartes concernant l'histoire d'Auvergne, t. VI, p. 8; *ibid*, p. 74.

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX-ARTS. — Manuscrits d'Emeric David, classés par M. Paul Lacroix pour la bibliothèque de l'Arsenal, t. IV, p. 97.

B

BEAUJEU. — *Série de Beaujeu.* — Notice et documents divers conservés au Trésor des Chartes et extraits de fonds divers, t. IV, p. 268.

BERRY (LE). — Documents divers pour l'histoire de cette province, contenus au volume 101[4] du fonds Harlay, t. IV, p. 276.

BLESOIS. — Inventaire des archives de Loir-et-Cher à Blois, par M. de Martonne, t. V, p. 59, 148 et 165.

BOURGOGNE. — Histoire générale. Royaume et duché. Notice sur les archives de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, t. I, p. 200. — Descente et généalogies des ducs, p. 204. — Chartes et instruments des ducs de Bourgogne, de la première et de la seconde race, p. 207. — La Bourgogne réunie, t. 228.

Côte-d'Or. — Dijon. — Notice sur la bibliothèque de la ville et les archives communales de Dijon, p. 231. — Mélanges d'histoire ecclésiastique, p. 236. — Mélanges d'histoire politique, civile et administrative, p. 248. — Histoire nobiliaire de Dijon, p. 265. — Mélanges d'histoire littéraire, p. 270. — Mélanges sur Dijon, 277. — Histoire des environs de Dijon, p. 279. — Arrondissement de Beaune. Notice sur la ville et la bibliothèque de Beaune et environs, p. 290. — Arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Notice sur la ville et la bibliothèque communale de Châtillon et environs, p. 307. Suite de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, t. II, p. 1. — Arrondissement de Semur. Notice sur la ville et la bibliothèque de Semur, p. 3.

Yonne. — Auxerre. Notice sur les archives du département et sur la biblio-

thèque d'Auxerre, p. 12. — Environs d'Auxerre, p. 28. — Arrondissement d'Avallon, p. 32. — Arrondissement de Joigny. Notice, p. 36. — Arrondissement de Sens. Notice sur la ville et la bibliothèque, p. 40. — Arrondissement de Tonnerre. Notice sur le comté et la bibliothèque, p. 52.

Documents divers pour l'histoire de la Bourgogne; extraits du vol. 101 du fonds Harlay, t. IV, p. 198.

BRETAGNE. — Notice sur la province, t. III, p. 1.

Dépouillement du fonds des Blancs-Manteaux. Collection de Bretagne. Partie historique, p. 2.

T. I des Blancs-Manteaux. — Mémoire de Bretagne, par Denis Brient, p. 2.

T. II. — Documents historiques et géographiques sur la Bretagne, *ib.*

T. III. — Recueil de documents historiques concernant principalement la maison de Rohan. Lettres de rois et de princes, etc., p. 3.

T. III[a]. — Lettres de Charles IX, de Catherine de Médicis, d'Henri III et autres, à MM. de Guéméné, de Rohan, etc., de 1570 à 1579, p. 34.

T. IV. — Lettres de Henri III et pièces diverses concernant l'histoire de la Bretagne, années 1580 à 1599, p. 41.

T. V. — Épreuves corrigées de l'*Amplissima collectio,* t. II, p. 52.

T. VI. — Lettres et documents divers sur les maisons de Rohan, de Laval, etc., de 1658 à 1740, p. 65.

T. VII. — Matières de droit canon, p. 69.

T. VIII. — Varia theologica et ecclesiastica. Documents historiques du neuvième au dix-septième siècle, *ib.*

T. IX. — Mélanges historiques et philologiques sur la Bretagne, p. 101.

T. X. — Chartes et documents concernant l'abbaye de Murbach du huitième au quinzième siècle, p. 101.

T. XI. — *Desideratur.*

T. XII. — Abbaye de Remiremont, de Saint-Germain, de Toulouse, de Saint-Pons de Tomières. — Documents sur Pierre de Blois. — Décrétales de Grégoire IX, etc., p. 101.

T. XIII. — Journal du Parlement sur la constitution *Unigenitus* et la suppression des jésuites, p. 102.

T. XIV. — Ludovici Ferronii Henriados, lib. IV, *ib.*

T. XV. — États de Bretagne. Vannes, Nantes, Dinan, Rennes, Ploërmel, Quimper, etc., et pièces qui s'y rattachent, *ib.*

T. XVI. — Abrégé d'Ergotechnie, ou du Grand-œuvre, p. 193.

T. XVII (à tort imprimé XVI). — Documents pour la vie de saint Bernard. — Epistolæ Anastasii bibliothecarii. — Innocentii papæ. — Hildcuni vita SS. Dionysii Areopag. S. Eligii. Horologium sapientiæ, p. 193.

T. XVIII. — Varia ecclesiastica. — Légendes diverses. — Hôtel du Petit-Musc. — Lettres de Henri IV, de M. de Saint-Florentin. — Notes sur la bibliothèque de saint Benoist-lez-Fleury, sur les mss. du Mont-Dieu, diocèse de Reims. — Livres traitant de généalogies. — Medici Monspelienses. — Louis XII et Jeanne de France, etc., *ib.*

T. XIX. — N'existe pas.

T. XX. — Registres du Parlement. — Évêchés, p. 196.

T. XXI. — Sancti Victoris monasterii Chronicon. — Vitæ pontificum. — Chronicon Gerardi de Francheto. — Richardi monasterii Cluniacensis. — Petri Cyrnei de Carolo VIII historia, etc., p. 196.

T. XXI[b]. — De antiquitate urbis Tomacencis, *ib.*
T. XXI[c]. Diversorum historiæ monasteriorum, *ib.*
T. XXII. — Miscellanea historica, p. 197.
T. XXIIb. — De hereticis, auctore Zanghino Ugolino. — Speculum Grandimontis. — De statu Sarracenorum, etc., p. 197.
T. XXIII. — Vitæ patrum, *ib.*
T. XXIV. — Recueil généalogique depuis François Ier. — Rois et ducs. — Papes. — Empereurs et princes, p. 198.
T. XXV. — Conciles, par l'abbé Roy, *ib.*
T. XXVI. — Car. Molinæi commentarius, p. 199.
T. XXVII. — Chambre des comptes de Paris, *ib.*
T. XXVIII. — Milice françoise, par Ger. Domo, *ib.*
T. XXIX. — Abbaye de Saint-Laurent de Bourges, *ib.*
T. XXX. — Droit et coutume de Bretagne, *ib.*
T. XXXI. — Lettres patentes vérifiées au Parlement de Bretagne, *ib.*
T. XXXII. — Droit canonique, *ib.*
T. XXXIII. — Histoire de Troye, de Darès le Phrygien, *ib.*
T. XXXIV. — Vita S. Guillelmi. — S. Bernardi, *ib.*
T. XXXV. — Registres du Parlement de Bretagne, p. 230.
T. XXXVI. — Inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne, *ib.*
T. XXXVII et XXXVIII. — Réformation des évêchés de Bretagne, p. 231.
T. XXXIX. — Varia ad historiam Britanniæ spectantia, p. 232.
T. XL. — Mémoires sur la Bretagne, par Gallet, p. 235.
T. XLI. — Extraits de cartulaires, *ib.*
T. XLII. — Mélanges historiques, p. 236.
T. XLIII. — Matériaux de dom Maurice, p. 237.
T. XLIV. — Histoire de la Bretagne, par Gallois, p. 266.
T. XLV. — Extrait de cartulaires de Bretagne, Armorique, etc., p. 267.
T. XLVI. — *Desideratur.*
T. XLVII. — Pièces diverses sur la Bretagne, 268.
T. XLVIII[a]. — Pièces concernant la Bretagne et la maison de Rohan, p. 269.
T. XLVIIIb. — Pièces principalement relatives à la maison de Rohan, t. IV. p. 28 et 49.
T. XLVIII. — Lettres et pièces concernant l'histoire de la Bretagne, principalement durant la minorité de Louis XIV, et adressées pour la plupart à M. de Peny, p. 52.
T. XLIX. — Inventaire des tapisseries, parements, draps d'or, d'argent, de soie et de laine, reliques, reliquaires, ornements, tableaux et autres bijoux de chambre et d'église de la reine Anne de Bretagne, p. 91 et 101,
T. La. — Recueil de lettres adressées principalement à dom Lobineau, à doms Thierry, Ruinart et autres bénédictins chargés d'écrire l'histoire de Bretagne, p. 161.
T. L[b]. — Documents divers, notamment la vie d'Alexandre VI, Diarium Johannis Buchardi, l'expédition de Charles VIII à Rome, et autres, p. 164.
T. L[c]. — Series abbatum monasterii Brunwitire prope Cdoniam. — Eglise de Malmedy, de Stavelot. — Abbayes de Saint-Maixent, de Saint-Michel, de Saint-Vincent de Metz, etc., p. 166.

T. LI. — Documents divers. — Abbayes de l'Asie, d'Ambronay, de Saint-Quiriace et Saint-Jacques de Provins, etc., p. 170.
T. LII. — Registre des Etats de Bretagne, de 1567 à 1647, p. 175.
T. LIII. — Chronicum pro annalibus sæqu. XII, *ib.*
T. LIV. — Tablettes chronologiques de l'histoire de l'Eglise en Orient et en Occident, *ib.*
T. LV. — Documents pour l'histoire générale, l'histoire de France, la littérature et l'archéologie, *ib.*
T. LVI. — Histoires de saint Louis, de Louis XI. — États de l'empire d'Allemagne. — États généraux d'Allemagne, etc., p. 178.
T. LVII. — Histoire du calendrier romain, *ib.*
T. LVIII. — Traités sur la roulette, sur le mouvement et sur la quadrature, *ib.*
T. LIX. — Proverbes en italien, *ib.*
T. LX. — Anas et extraits divers sur l'histoire, notamment sur Jeanne d'Albret, la Saint-Barthélemy, Henri III, Henri IV, Louis XIII, la Fronde, François Sarrazin, de Caen. — Lettres sur la Russie, Varsovie, la marguillerie de Marigny. — Pièces satiriques, etc., p. 178.
T. LXI. — Plurimarum observationum, 1689, p. 179.
T. LXII. — Excerpta e libro Leonardi Fuchsii, *ib.*
T. LXIII. — Relations de l'état des provinces unies des Pays-Bas, *ib.*
T. LXIV. — Biblia sacra, manuscrit du treizième siècle, *ib.*
T. LXV. — Classes et genres des plantes, *ib.*
T. LXVI. — In Persii satyras brevis et expedita paraphrasis, et alia opuscula, *ib.*
T. LXVII. — Proverbes de Salomon, p. 180.
T. LXVIII. — Breviarium romanum, du quatorzième siècle, *ib.*
T. LXIX. — Livre d'heures, du quinzième siècle, *ib.*
T. LXX. — Dénombrement des plantes. *ib.*
T. LXXI. — *Desideratur.*
T. LXXII. — Documents d'histoire générale. — Assemblées du clergé. — Synodes et consistoires. — Affaires de Pamiers, de Saintonge et autres, concernant la réforme, t. V, p. 7.
T. LXXIIIa. — Monnoies de France. — Chronique de Normandie. — Nécrologue de Landevenech. — Abbaye de la Vieuville et autres documents relatifs aux églises et abbayes de Bretagne et à la maison de Rohan, p. 9.
T. LXXIIIb. — Documents divers. — Maison de Rohan. — Rochefort. — Chartes et lettres, etc. — Titres de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, p. 67.
T. LXXIIIc. — Documents divers, principalement sur la maison de Rohan, p. 74.
T. LXXIIId. — Pièces diverses sur la Bretagne et la maison de Rohan. — Recueil de Philippe Harmeton des traités entre Louis XII et le roi de Castille, p. 122.
T. LXXIIIf. — Pièces diverses sur la Bretagne et sur la maison de Rohan. — Fragments pour l'histoire de la Ligue, p. 194.
T. LXXIIIg. — Lettres à M. de Saint-Luc, sieur de Précréhant et autres, des premières années du règne de Louis XIII et relatives aux États de

Bretagne. — Autres pièces du règne de Henri IV et de Louis XIII, la plupart au nom de Rohan, p. 200, t. VI, p. 15.

T. LXXIII^{h}. — Même sujet, de 1620 à 1661, t. VI, p. 18.

T. LXXIII^{i}. — Table alphabétique des noms propres des *Mémoires historiques* de Bretagne, p. 211.

T. LXXIV et LXXV. — *Desideratur.*

T. LXXVI. — Familles nobles de Bretagne, *ib.*

T. LXXVI^{a}. — Mémoires généalogiques de Bretagne, par ordre alphabétique. A-B. — Acigné, Ancenis, Aladon, Argentré, Artur, Assigny-Lefort, Aubigny, Aubigné, Aubigny, Avaugour, Barac, Barrault, Baude, Beaumanoir, Beaumer, Beaupoil-Saint-Aulaire, Lahaye-Saint-de-Sils, Berthelot, Boisbaudry, Boiseon-Coetquen, La Boissière, Bonami-Grignard, Bonenfant, Bochier, Boterel d'Apigné, Boterel de Quintin, Bouillye, Boisoréant (Thierry de), Bourneuf de Circé. — Comtes et ducs de Bretagne. Breteuil en Normandie, Briant, Briçonnet, Broon, Bruc, Bude de Tertrejouan, Busnel, Butault de Penhoet, *ib.*

C

Champagne. — Histoire générale. Comtes et comté. T. I, p. 55.

Aube. — Troyes. Histoire ecclésiastique, p. 60. — Histoire politique, civile et administrative, p. 63. — Histoire des environs de Troyes, p. 68. — Arrondissement d'Arcis-sur-Aube, p. 70. — De Bar-sur-Aube, p. 71. — De Bar-sur-Seine, p. 72. — De Nogent-sur-Seine, p. 73.

Haute-Marne. — Chaumont. Histoire ecclésiastique, politique, civile et administrative, p. 74. — Histoire des environs de Chaumont, p. 76. — Arrondissement de Langres, p. 77. — De Vassy, p. 83.

Marne. — Châlons. Histoire ecclésiastique, p. 87. — Histoire politique, civile et administrative, p. 92. — Histoire des environs de Châlons, p. 94. — Arrondissement de Sainte-Menehould, p. 99. — De Vitry-le-François, p. 102. — D'Epernay, p. 106. — Environs, p. 109. — Arrondissement de Reims. Histoire ecclésiastique, p. 114. — Histoire politique et administrative, p. 122. — Notice sur la bibliothèque de Reims, p. 129 et 154. — Mélanges d'histoire ecclésiastique, p. 131. — Mélanges d'histoire politique et administrative, p. 139. — Sacres et couronnements, p. 148. — Mélanges d'histoire littéraire, p. 149. — Environs de Reims, p. 154.

Ardennes. — Mézières et son arrondissement. Notice sur la bibliothèque de Charleville et les archives départementales, p. 163. — Mélanges d'histoire politique et administrative, p. 165. — Histoire de Charleville et ses environs, p. 167. — Arrondissement de Rocroy, p. 172. — De Rethel. Notice sur les archives de Rethel, p. 176. — Histoire des environs de Rethel, p. 182. — De Vouziers, p. 186. — De Sedan. Notice sur la bibliothèque et les archives de Sedan, p. 192. — Mélanges d'histoire politique, civile, etc., p. 192.

Documents divers pour l'histoire de la Champagne. Extraits du volume 101^{2} du fonds Harlay. T. IV, p. 224; volume 101^{3} du fonds Harlay. T. VI, p. 132.

CHASSE. — Traités divers (avec notice). T. IV, p. 233.

COMMINGES ET PAYS DE FOIX. — Inventaire des titres, cartulaires et pièces du Trésor des Chartes, concernant l'histoire du comté de Comminges et du pays de Foix. Notice sur le Commingeois. T. III, p. 181-238.

Généalogie des comtes de Comminges, p. 245.

CONRART. — Dépouillement du recueil Conrart de la bibliothèque de l'Arsenal. Notice et lettre de M. Paul Lacroix. T. V, p. 84.

Recueil in-folio. T. Ier. Correspondance diplomatique de Henri III avec le cardinal de Joyeuse, le marquis de Pisany et le sieur de Pongy. Négociations et mémoires d'ambassades. Traités de paix. Extraits des registres du parlement des années 1364, 1566, 1571, 1632 et 1637, *ib.*, p. 88.

T. II. — Assemblées générales, consistoires, synodes et pièces diverses concernant l'histoire de la religion réformée, p. 92.

T. III. — Confession catholique de Sancy. Documents sur l'abbaye de Pont-aux-Dames. Ordres militaires. Journal du parlement, 1649. Remarques sur les mémoires de Sully, p. 95.

T. IV. — Lettres du cardinal de Joyeuse. Mémoires sur la Ligue. Procès de Cinq-Mars et de de Thou. Vie de Gaspard de Saulx, p. 133.

T. V. — Documents divers. Poésies. Lettres et pièces de Mlle Scudéry, et de Godeau, évêque de Vence, de Conrart, de Pélisson, de Ménage et autres pièces du dix-septième siècle. Procès de Saint-Preuil, 1641. Lettres du duc de Nevers et du duc de Guise, et autres. Lettres de Daillé, de Marie de Médicis et de Louis XIII, etc., p. 134.

T. VI (par erreur imprimé t. VII). — Pièces relatives au traité de Munster, à M. de Vendôme. La seigneurie de Sedan. La Ligue des Pays-Bas. Procès de Barnevelt et autres pièces touchant l'histoire des Provinces-Unies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Affaires de Naples et autres se rattachant au traité de Munster, p. 224.

T. VII. — Recueil de lettres et pièces pour servir à l'histoire du seizième siècle, de la Ligue et des Pays-Bas sous le règne de Louis XIII. Divers traités de paix, de Charles VI, Louis XII, etc. Documents sur le connétable de Montmorency. Lettres de Mlle de Chaimeraud. Lettres et documents pour l'histoire de la Fronde, et notamment des affaires de Rethel et de Sedan, p. 236.

T. VIII. — Pièces diverses, entre autres : Œuvres de saint Augustin. Espernon. Nicolaï. Le cardinal de Richelieu. L'évêque de Vence. Mlle de Vandy. Mme de Longueville. Marie de Médicis. Le P. Chanteloube. Louis XIII. Balzac. Cardinal de Retz. Affaires des protestants de la Rochelle, d'Uzès, de Ramfort. Procès Fouquet. Marie Stuart. Négociations du cardinal Barberin. Testament de Charles, duc de Nevers, 1834. T. VI, p. 7.

T. IX. — Pièces diverses, principalement du dix-septième siècle, et parmi lesquelles : Contes de La Fontaine, Satires de Boileau. Lettres et vers de Godeau, de Mlle Scudéry, Pelisson, Corneille, Saint-Savin, Benserade, Perrault, Mlles Dupré, de la Vigne, Desjardins, Deshoulières, etc., p. 32.

T. X. — Mélanges. Pièces du règne de Louis XIII, concernant principalement les réformés. Lettres ou pièces de Duryer, Patru, Conrart, Mlle Scudéry, Godeau, Balzac, Mme de Longueville, Chapelain, la comtesse de Maure, etc. Extrait du registre des requêtes du palais, etc., p. 116.

T. XI. — Mélanges. Pièces et lettres d'Arnault, Vaugelas, l'évêque d'Alet, Mlle de la Suze, Mme de Sablé, Mlle de Scudéry, Conrart, Fouquet, Pélisson, Colbert, Claude Chardin, la comtesse Guemenée, la comtesse de Maure, le maréchal d'Albret, Mme de Choisy, l'abbé Boisrobert, Costar, le maréchal de Villeroy, Mme de Serizay, Balzac, Belin, Mme de Pabluisson, Colletet, l'abbé de Bruc, princesse de Condé, La Tremouille, Henri IV et Mme de Beaufort, Boileau, de Vardes, Mlle de Vandy, Molière, Louis XIV, Racan, le marquis de Chambert, l'abbé de Pure, Saint-Savin, Blondel, Bochart, Saumaise, la comtesse de Rambouillet, Pérot d'Ablancourt, de la Menardière, Mme de Motteville, la duchesse de Longueville, Godeau, duc de Mortemar, la marquise de Montansier, la mère Agnez, la duchesse d'Epernon, Mme de Schomberg, etc., p. 175 à 203.

D

Dauphiné. — Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartes, pour servir à l'histoire de cette province. (Avec notice). — Dauphiné. I. De 1235 à 1351. T. IV, p. 103.
Dauphiné. II. — De 1285 à 1344, p. 130.
Dauphiné. III. — De 1344 à 1345, p. 152.
Dauphiné. IV. — De 1379 à 1411, p. 180.
Dauphiné. V. — De 1343 à 1389, p. 182.
Documents contenus au tome 101[14] du fonds Harlay. T. V, p. 187.
Doat (fonds). — Notice des copies collationnées, des titres, chartes et cartulaires d'après les titres originaux des provinces de Guyenne, Languedoc et pays de Foix, t. III, p. 25. — Pau, Narbonne, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Lavaur, Mirepoix, Auch, Tarbes, Albi, Cahors, etc., p. 27. — Pamiers, Tarascon, Lectoure, Saint-Papoul, Abbaye de Marcillac, Figeac, Moissac, Rhodez, Milhau, Najac, Villefranche, etc., etc., *ib.*, à 34.
Suite. Ville de Vabres, Saint-Afrique, Provinces ecclésiastiques d'Auch, d'Arles, d'Aix et d'Avignon, *ib.*
Bretagne, Lorraine, Catalogne, église d'Urgel, Castille, Aragon, Majorque. — Titres de Foix et d'Armagnac, de Carcassonne et de Béziers, de Lamagne et d'Auvillar. Vicomtes de l'Auterive, comtes de Dreux, Carcassonne et Nîmes, etc. p. 80.

E

Écosse. — Documents inédits concernant l'histoire de ce pays, avec notice, t. IV, p. 238.
Histoire générale et documents divers, p. *ib.*
Alexandre III, 1248 à 1289. p. 240. — Jean Bailleul, 1292 à 1306, p. 241 et 257. — Robert Bruce ou Robert Ier, 1306 à 1329, p. 263. — David II,

1329 à 1371, p. 264. — Robert III premier roi de la famille des Stuarts, 1371 à 1390, p. 265.
Robert III (suite), 1390 à 1406, t. V. p. 21.
Jacques I, 1424 à 1437, p. 80.
Jacques II, 1437 à 1460, p. *ib.*
Jacques III, 1460 à 1488, p 82.

F

Foix (comté de). *V.* Armagnac et Cominges.

Forez et Lyonnois. — Dépouillement du cartulaire du comté de Forez, t. VI, p. 229.

G

Gaignières (fonds). — Notice, t. V, p. 177.

Villes de France pendant l'occupation anglaise ; Abbeville, Agen, Aigueperse, Alençon, Amboise, Amiens, Andrecies, Angoulême, Argentan, Arras, Avignon, Avranches, Autretot, Auvergne, Bayeux, Bayonne, Bazas, Bordeaux, Bourges, Cahors, Carcassonne, Castres, Caudebec, Chauny, Cherbourg, Clermont en Auvergne, Cluny, Condom, Costantin, Constances, Crecy, Cropte (la), Dambert, d'Orléans, Dauphiné, Dieppe, p. 178.

T. DCXLIX. — Dieppe, Dreux, Dijon, Dunkerque, Eu, Evreux, Falaise, Figeac, Villes de franchise, Bar-le-Duc, Gaure (la comté de), Gignac, Gisors, Gourdon, Gournay, Ham, Harfleur, le Havre, Honfleur, Yvetot, Mantes, Laon, t. VI, p. 26.

T. DCXLIX. — Laon, Lauserte, Lescluse, Lisieux, Lusignan, Lyon, Louviers, Saint-Maixent, Mascon, Monteclair, Mantes, Mareuil, La Millau, Mirepoix, Harfleur, Monstreuil, Montils-lez Tours, p. 159.

Gers (le). — Pièces et documents concernant l'histoire du département du Gers, principalement des villes d'Auch, Condom, Lectoure, Lombez, etc. t. IV. 56.

H

Harlay (fonds). — *V.* Bourgogne, Picardie, Normandie, Champagne, Ile de France. — Orléanais, Berri. — Dauphiné, Lyonnois, Auvergne.

I

Ile-de-France. — Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartres pour servir à l'histoire de l'Ile-de-France, et du pays de Paris en particulier. *Notice*, t. III, p. 199.

Paris. I. — Première partie, t. III, p. 200.
Paris. II. — Première partie (suite), p. 246.
Paris. III. — Seconde partie, p. 254.
Paris. II. seconde partie (suite), t. IV, p. 42.
Paris. — Documents divers pour l'histoire de Paris, extrait du vol. 101[e] du fonds Harlay, p. 250.
Paris. IV. — 1196 à 1514, t. V. p. 208.
Pièces diverses de l'Ile-de-France. — Hôtel Saint-Paul dans Paris, p. 213.
La Sainte-Chapelle, *ib*. p. 215.
Le collége de Navarre, p. 218.
Saint-Denis en France, p. 245.
Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, p. 247.
Saint-Mandé, *ib*., p. 247.
Saint-Maur des Fossés, p. 252.
Monastère de Long-Pont, p. 252.

L

LANGUEDOC. — Dépouillement des papiers de D. Vic et D. Vaissete, dits : Collection du Languedoc. Notice, t. II, p. 61.
T. I[er]. — Documents topographiques. — Division de la Province sous les romains : Gaule Narbonnoise. — De Aquitaniâ : Occitaniâ, seu Languedocium. — Remarques étymologiques, etc., t. II, p. 62.
T. II. — Même sujet. — Description chorographique et historique de la Province. — Géographie ancienne : Éloge du Languedoc, etc., p. 63.
T. III. — Notices historiques sur les lieux du Languedoc, par ordre alphabétique. — AL. AU. — *Ib*.
T. IV. — Même sujet. — FA. JO. LA. MO. — *Ib*.
T. V. — Narbonne, Nismes, Pezenas, Le Puy, Rieux et Vivarais, p. 64.
T. VI. — Topographie du Languedoc : Eaux et forêts. — Sel et Salpêtre. — Haras. — Productions. — Industrie, commerce, manufactures. — Académies. — Gouvernement ecclésiastique. — Jeux floraux. — Académies des inscriptions,—de peinture et de sculpture. — Colléges. — Intendance. — États. — Aides. — Octrois. — Ponts et chaussées. — Montres. — Tabacs. — La Province au temps de César. — Histoire sous Pepin et les rois de France. — Comtes de Toulouse, etc., p. 64.
T. VII.—Topographie.—Nomenclature et cours des rivières, ruisseaux, etc., p. 69.
T. VIII. — Topographie. — Dénombrement des villes, bourgs, etc., *ib*., *ib*.
T. IX. — Topographie. — Nomenclature des diocèses, *ib*., *ib*.
T. X. — Topographie. — Nomenclature des fiefs et leur mouvance, *ib*.
T. XI. — Topographie. — Canal du Languedoc : Pezenas, Adge, Alais, Alzon, Arigas, Arre, Aveze, Bagards, Baussels, Bez, Campestre, Dourbie, Gatuzières, Levigan, Mollières, Sauve, Alby, Gaillac, Lecures, Lombez, etc., etc., *ib*., *ib*.
T. XII. — Topographie. — Diocèse d'Aleth.—Notices sur Ausigna, Arques...

et autres; sur les bains de Monferran. — Mémoire sur le diocèse et la ville de Béziers, Gignac et autres lieux, p. 72.

T. XIII. — Topographie. — Description historique et géographique de la province de Castres. — Instructions demandées aux curés de Dambrés et autres lieux des provinces d'Alby, de Castres, Lavaur, Béziers et Montpellier, p. 73.

T. XIV. — Topographie. — Mémoire sur le diocèse de Carcassonne. — Notice, lettres et table chronologique pour l'histoire des comtes de Carcassonne, p. 74.

T. XV. — Topographie. — Mémoire sur le diocèse de Lavaur. — Population. — Mœurs. — Chemins. — Communautés. — Feux, etc., — Seigneurie de Durfort, p. 75.

T. XVI. — Topographie. — Le Velay. Communautés. — Feux, etc. — Diocèse du Puy. — Notice sur la bibliothèque et les archives de la ville. — Maison consulaire. — Alleyras, Nerestan, Baulieu, Chardron, etc. — Seigneurie de Chauffour. — Polignac, Saint-Germain, la Prade, etc., p. 76.

T. XVII. — Topographie. — Mémoires divers sur le pays de Gévaudan. — État des paroisses et diocèses de Mende et de Mirepoix. — Histoire de Montauban, t. 2, p. 77.

T. XVIII. — Topographie. — Montpellier : Histoire de cette ville depuis son origine jusqu'à notre temps. — Instructions demandées aux curés et mémoires sur les paroisses du diocèse de Montpellier, p. 78.

T. XIX. — Topographie. — Pièces concernant l'histoire de la ville et du diocèse de Narbonne. — Histoire de Nîmes, de ses antiquités et de ses monuments. — Instructions demandées aux curés pour la description des villes et paroisses du diocèse de Nîmes. — Annales de Sommières, p. 79.

T. XX. — Topographie. — Diocèse de Rieux. — Histoire de cette ville et notice sur les paroisses de ce diocèse, p. 81.

T. XXI. — Topographie. — Diocèse de Saint-Papoul. — Notice sur Castelnaudary, sur le Lauraguais et autres localités. — Notice et documents pour l'histoire de la ville de Toulouse. — Lettres de Mariotte à dom Vaisette. — Réponse des curés au questionnaire sur les paroisses des diocèses de Toulouse. — Mémoires pour servir d'éclaircissement au P. dom Bourotte pour l'histoire du Languedoc, p. 82.

T. XXII. — Topographie. — Diocèse d'Uzès. — État des familles et des paroisses du diocèse d'Uzès. — Instructions aux curés, p. 84.

T. XXIII. — Topographie. — Diocèse d'Uzès. — Mémoires et instructions. — Notice sur Laudun, Laval, Legarne; sur la ville de Pont-Saint-Esprit. — Instructions sur les paroisses dudit diocèse, *ib.*

T. XXIV. — Topographie. — Mémoires et notice sur le Vivarais. — Extraits concernant Viviers. — Lettres à dom Vaisette. — Baillis du Vivarais, p. 85.

T. XXV. — Topographie. — Vivarais. — Histoire d'Anonay et autres localités du Vivarais, p. 86.

T. XXVI. — Topographie. — Suite du Vivarais. — Mémoires sur un bas-relief du bourg Saint-Andéol, etc., p. 87.

T. XXVII. — Topographie. — Recherches sur le Dauphiné, sur le premier

et le second royaume de Bourgogne. — Rapports du Dauphiné et du Vivarais. — Notice sur Grenoble et l'église d'Arles, le marquisat de Provence, le comtat Venaissin; sur Avignon, Marseille et Forcalquier. — Comtes et comté de Cominges. — Mémoire sur le Donnesan, le comté de Foix, Tarragone. — Description de la Gaule-Belgique, p. 88.

T. XXVIII. — Supplément, t. I. — Topographie. — Cartes manuscrites des diocèses du Languedoc. — Mémoires de M. de Lamoignon de Basville, intendant. — Dénombrement des lieux de la province du Languedoc. — Distances des lieux du Languedoc à la méridienne et perpendiculaire de l'Observatoire de Paris. — Généralité de Montpellier. — État déplorable du Vivarais. — Épidémie du Languedoc, etc., p. 90.

T. XXIX et XXX. — Topographie. (Supplément, t. II et III.) — Nomenclature des lieux hors du Languedoc, mais du ressort du parlement de Toulouse, p. 91.

T. XXXI. — Noms des diocèses et communautés qui composent la province du Languedoc, avec le chiffre de leurs impositions, *ib.*

T. XXXII à XXXVI. — Dictionnaire onomastique de tous les lieux du Languedoc, avec les distances de la méridienne de Paris, *ib.*

T. XXXVII. — Églises. — Église d'Aix, abbaye de Gaillac, église d'Albi, abbaye et diocèse de Castres. — Vie de saint Castor. — Vie de saint Étienne, *ib.*

T. XXXVIII. — Églises. — Église d'Albi, abbés de Saint-Salvi, évêques d'Albi, — Diocèse de Mende, p. 92.

T. XXXIX. — Églises. — Arles. — Biographie de son évêque. — Mémoires sur la ville d'Auch, sur Lectoure et ses évêques. — Diocèse de Comingues, Tarbes. — Eglise d'Avignon. — Province de Bourges. — Diocèse d'Aleth. Évêques du Vélay, de Béziers, du Puy, etc., *ib.*

T. XL. — Églises. — Narbonne. — Recherches sur son église. — Abbayes et paroisses du diocèse. — Diocèse de Saint-Pons. — Église de Cassan. — Métairie de Saint-Pierre de Villemagne, p. 93.

T. XLI. — Église de Nîmes et abbayes. — Diocèse d'Alais, de Lodève, d'Usès p. 113.

T. XLII. — Églises. — Église d'Adge. — Diocèses de Maguelone et de Montpellier; diocèse de Carcassonne. — Abbayes du Roussillon, etc., *ib.*

T. XLIII. — Églises. — Toulouse : églises et diocèse. — Diocèse de Pamiers, de Rieux, de Montauban et de Mirepoix, p. 114.

T. XLIV. — Églises. — Église de Saint-Papoul et diocèse. — Église de Lavaur. — Diocèses de Vienne et de Viviers, p. 115.

T. XLV. — Topographie et histoire ecclésiastique (supplément). — Mémoires divers. — Fiefs des diocèses de Mende, du Gévaudan. — État sommaire des titres concernant Nîmes. — Requête du chapitre de Viviers, p. 116.

T. XLVI. — Clergé. — Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbesses et chefs des chapitres principaux de la Province, concernant notamment les églises d'Adge, d'Alais, d'Alby et de Béziers p. 117.

T. XLVII. — Clergé (suite). — Évêché de Carcassonne. — Église de Castres, de Lavaur, de Velay, du Puy, de Lodève, p. 118.

T. XLVIII. — Clergé (suite). — Églises de Mende, du Gévaudan, de Mire-

poix, de Montauban, de Maguelone et de Montpellier, *ib.*
T. XLIX. — Clergé (suite). — Églises de Narbonne et de Nîmes, *ib.*
T. L. — Clergé (suite). — Églises de Rieux, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Toulouse, d'Uzès, d'Albe et de Viviers, *ib.*
T. LI. — *Varia ecclesiastica*, p. 119.
T. LII. — Biens ecclésiastiques. — Dîmes, etc., *ib.*
T. LIII. — Conciles dans le Languedoc, *ib.*
T. LIV. — Ordres militaires et hospitaliers, *ib.*
T. LV à LXIV. — Histoire du Languedoc, depuis les Romains jusqu'au dix-septième siècle, par D. D. Vic et Vaissete, p. 120.
T. LXV à LXX. — Abrégé de l'histoire du Languedoc. — Table chronologiques et éphémérides du Languedoc, p. *ib.*
T. LXX. — Chronique historique des rois visigoths. — Comtes de Béziers. Comté d'Armagnac. — Comtes de Bigorre. — Comtes de Comingues, etc. — Vicomtes de Lautrec, de Lodève, de Narbonne, de Nîmes, du Velay et de Polignac, etc., p. 121.
T. LXXI. — Chronologie. — Gouverneurs du Languedoc. — Sénéchaux de Toulouse. — Viguiers, châtelains et sénéchaux des diverses villes du Languedoc, p. 123.
T. LXXII. — Histoire ancienne et mémoires sur les antiquités du Languedoc, p. 130.
T. LXXIII. — Origine des Tectosages et dissertations diverses sur les peuples anciens du Languedoc. — Matières diverses d'antiquités, etc., p. 138.
T. LXXIV. — Extraits divers sur l'histoire ancienne de la province du Languedoc. — Chartes pour l'abbaye de Grasse, le monastère d'Aniane, de Belleville, de Saint-Lignan. — Diplômes de Pepin, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, etc., p. 140.
T. LXXV. — Chartes pour Saint-Martin du Canigou, monastère Saint-Michel, église de Nimes, Saint-Salvi d'Albi et autres titres concernant les églises du Languedoc, p. 145.
T. LXXVI. — Chartes et titres divers concernant principalement l'abbaye de la Grasse, les églises de Narbonne, de Montpellier, de Montauban. — Traités de paix et de commerce, etc., p. 151.
T. LXXVII, — Vie de Mathilde, fille de Raymond V. — Chartes concernant l'abbaye de Belleperche, le monastère de Salvanez, Mas-d'Asil. — Usages et coutumes de Béziers, p. 157.
T. LXXVIII. — Lettres de Simon de Montfort. — Histoire de la guerre des Albigeois, p. 155.
T. LXXIX. — Abbaye et ville de Moissac. — Histoire des Albigeois. — Inquisition de Toulouse. — Priviléges et coutumes de Castres, etc., p. 157.
T. LXXX. — Documents pour l'abbaye de la Grasse, les comtes de Carcassonne, l'église de Narbonne et de Toulouse, p. 161.
T. LXXXI à XCVIII. — Notes et extraits de 1276 à 1789. — Chartes et documents sur divers points de l'histoire du Languedoc, par ordre chronologique, p. 169-223.
T. XCIX. — Archéologie, p. 225.
T. C à CII — Biographie des hommes célèbres du Languedoc, par ordre

alphabétique, p. 253. — Nous donnerons ultérieurement la nomenclature des personnages compris dans ce volume.

T. CIII. — Généalogies et histoire des familles par ordre alphabétique. — Aigrefeuille. — Balazuc, p. 254.

T. CIV. — Généalogies. — Maison Banne d'Avejan. — Maison Cousin, ib.

T. CV. — Généalogies et histoire des familles. — Maison Dubourg. — Maison d'Isard de Villefort, p. 255.

T. CVI. — Généalogies. — Maison de la Barthe. — Maison de Montpezat, p. 256.

T. CVII. — Généalogies, etc. — Vicomtes de Narbonne. — Maison d'Yversen. — Autres généalogies des maisons principales du Languedoc, ib. — Nous donnerons ultérieurement la nomenclature des familles comprises dans ces cinq derniers volumes.

T. CVIII. — Noblesse et blason. — Recherche de la noblesse de 1668 à 1670, par l'intendant de Bezons, etc., p. 257.

T. CIX. — Montres et revues. — Ban et arrière-ban, etc., p. 258.

T. CX à CXXI. — Recueil imprimé des édits et déclarations concernant la province du Languedoc, *ib.*

T. CXXII à CXXVIII. — Recueil imprimé des lois municipales et économiques du Langnedoc, p. 259.

T. CXXIX et CXXX. — Droit public du Languedoc, *ib.*

T. CXXXI, — États généraux de 1484 a 1588 ; de 1614 à 1789, *ib.*

T. CXXXII à CXLIX. — États généraux du Languedoc. — Documents tant manuscrits qu'imprimés, p. 276.

T. CL. — Parlements, p. 381.

T. CLI. — Gouverneurs et sénéchaux, *ib.*

T. CLIII. — Finances, tailles et impositions dans le Languedoc. — Revenus des villes et communautés de Provence, p. 282.

T. CLIV. — *Desideratur.*

T. CLV, CLVI et CLVII. — Rentes, p. 283.

T. CLVIII. — Jurisprudence, domaines, *ib.*

T. CLIX. — Comptes rendus du domaine. — Sénéchaussées, p. 284.

T. CLX et CLXI. — Propriété du Rhône, *ib.*

T. CLXII et CLXIII. — Agriculture, commerce et travaux publics, p. 286.

T. CLXIV. — Travaux publics, t. III, p. 18.

T. CLXV. — Histoire naturelle de la province du Languedoc, p. 289.

T. CLXVI. — *Desideratur.*

T. CLXVII. — Histoire naturelle, travaux publics, commerce, p. 18.

T. CLXVIII. — Sciences et arts, p. 19.

T. CLXX. — Bibliographie, *ib.*

T. CLXXI. — Notes et extraits. — Papiers relatifs à dom Vaissete, p. 20.

T. CLXXII à CLXXVIII. — Correspondance de D. D. Vic et Vaissete, au sujet de leur histoire du Languedoc, p. 21.

T. CLXXVIII à CXC. — Correspondance de dom Bourotte, p. 23.

T. CXCI. — Correspondance de dom Vaissete. — Généalogies, etc. — Supplément, p. 24. — Nous donnerons ultérieurement l'indication précise des lettres dont se composent ces dix volumes de correspondance.

Documents divers sur l'histoire du Languedoc et des départements

formés du démembrement de l'ancienne province : pris aux divers fonds des dépôts publics. Histoire générale, t. II, p. 95.
Haute-Garonne. — Notice sur les archives départementales, p. 105 — Documents prix aux divers fonds des dépôts publics, p. 106. — Toulouse, p. 107, 132.
Tarn. — Albi, Castres, Gaillac et Lavaur, p. 163 et 226.
Aude. — Carcassonne, Castelnaudary. Limour, Narbonne. — Notice sur la bibliothèque et les archives de Carcassonne, p. 227. — Abbaye de la Grasse, p. 230. — Abbaye d'Aniane, p. 231. — Montréal, p. 233.
Hérault. — Histoire politique, administrative et civile. — Notice sur les archives du département, p. 260. — Documents tirés de fonds divers, p. 262.
Gard. — Notice sur les archives départementales. — Documents touchant l'histoire des villes de Nîmes, Alais, Uzès et le Vigan, t. III, p. 90.
Notice des copies collationnées des titres chartes et cartulaires, concernant l'histoire du Languedoc, du fonds de Doat, t. III, p. 27 et 70. Pour plus de détails, voyez Doat.
Dépouillement du t. CII du fond Gaignière. — Documents relatifs en partie au Languedoc, t. IV, p. 145.

LORRAINE. — Inventaire des titres, cartulaires et pièces diverses du cabinet de Lorraine. Notice, t. II, p. 173.
T. Ier. — Mémoires sur l'origine de la maison de Lorraine, *ib.* p. 175.
T. II. — Ducs de Lorraine. Ferry, p. 177. Guerre avec Burckard, évêque de Metz, p. 179.
T. III et IV. — Histoire : Jean, p. *ib.*
T. V et VI. — Histoire : Charles, p. 180.
T. VII. — René II, p. 182.
T. VIII et IX. — Roi : René, p. 183.
T. X. — Duc : René. Lettres de l'évêque de Metz, de Jean d'Eniveau, d'Aubry de Blamont, p. 181.
T. XI. — Duc : René Ier, p. 211.
T. XII. — Histoire, 1508-1573, p. 213.
T. XII *bis.* — Histoire, 1574, p. 215.
T. XIII. — Histoire, 1582, p. 216.
T. XIV. — Histoire, 1600, p. *ib.*
T. XV. — Histoire, 1621, p. 237.
T. XVI. — Histoire, 1630, p. *ib.*
T. XVII. — Histoire depuis 1650, p. 239.
T. XVIII. — Histoire, 1669, p. 240.
T. XIX. — Histoire, 1697, p. 241. — Addition de 1307 à 1732, p. 242.
T. XX. — Maison de Lorraine : généalogie, p. 243.
T. XX *bis.* — Duchesses, p. 244.
T. XXI et XXII. — Maison de Lorraine : princes, p. 246.
T. XXIII, XXIV et XXV. — Princes de Phaltzbourg, p. 249.
T. XXVI et XXVI *bis.* — Maison de Lorraine : princesses, p. 251.
T. XXVI *ter.* — Princesses-Phaltzbourg, p. 253.
T. XXVII. — Maison de Lorraine-Guise, p. 287.
T. XXVIII et XXIX. — Chrétienne de Danemark, p. 288.

T. XXX. — Charles, cardinal de Lorraine Ier, p. *ib.*
T. XXXI. — Charles, cardinal de Lorraine II, p. 289.
T. XXXII. — Charles, cardinal de Lorraine III, p. *ib.*
T. XXXIII. — Charles IV. — Bénéfices, p. *id.*
T. XXXIV. — Mariage de Charles IV, p. 290.
T. XXXV. — Traités de Charles IV avec la France, p. *ib.*
T. XXXVI et XXXVII. — Lorraine : maison. Ducs : Nicolas-François, p. 292.
T. XXXVIII. — Catherine de Bourbon. Duc François de Vaudemont, p. 293.
T. XXXIX. — Duc : François de Lorraine, comte de Vaudemont, p. 294.
T. XL. — Charles V, p. *ib.*
T. XLI. — Lorraine : Maison Vaudemont, p. 295.
T. XLII. — Lorraine : Maison Léopold, etc., : François III, t. III, p. 296.
T. XLII *bis.* — Léopold. Famille, t. III, p. 13.
T. XLIII. — Maison de Lorraine : bâtards, p. 14.
T. XLIV et XLV. — Comptes, états, etc., de la maison des ducs, *ib.*
T. XLVI. — Maison des ducs : officiers, domestiques, p. 15.
T. XLVII. — Titres, quittances, ventes du quatorzième au dix-septième siècle, p. *ib.*
T. XLVIII.—Obligations de Jean duc de Lorraine, Jean de Châtillon et autres à différents particuliers de Valenciennes; ventes de terres, etc., p. *ib.*
T. XLIX. — Titres, quittances, pièces diverses, 1336 à 1673, p. 52.
T. L. — Mouzon, Clermont, Passavant, Bar, etc., 1502 à 1548, p. *ib.*
T. LI. — Assemblées d'état. Lettres de non-préjudice de 1526 à 1629, p. 52.
T. LI *bis.* — Investitures, 1398 à 1709, p. 53.
T. LI *ter.* — État des fiefs de l'empire en Lorraine et de leurs revenus, 1298 à 1700, p. 54.
T. LII. — Lorraine. Masculinité, 1506 à 1625, p. 56.
T. LIII. — Titres, échanges, reprises et hommages, lettres patentes, etc., 1206 à 1593, p. 57.
T. LIV. — Mémoires et différends avec la France, 1667 à 1718, p. *ib.*
T. LV. — Mémoires. Metz, Longwy, Sierck, Sarrelouis, 1698 à 1718, p. *ib.*
T. LVI. — Mémoires et projets touchant les bois, forêts et les routes, 1698 à 1718, p. 58.
T. LVII. — Mémoires. Bochange-Bouchingen, 1698 à 1718, p. *ib.*
T. LVIII. — Mémoires. Gorze, 1698 à 1718, p. *ib.*
T. LIX. — Mémoires. Nomény. Comptes, p. *ib.*
T. LX, LXI et XII. — Mémoires. Passavant, Martinvelle. Verreries d'Arnay, p. 59.
T. LXIII. — Ban de la Rotte de Saint-Pierre, p. *ib.*
T. LXIV, LXV et LXVI. — Mémoires généraux pour Saint-Epvre et Saint-Mansuy, Saint-Hippolyte, p. 60.
T. LXVII, LXVII *bis* et LXVIII. — Titres pour la souveraineté de Bar, p. 60.
T. LXIX.—Mémoires des commissaires de Lorraine contre les Évêchés, p. 62.
T. LXX, LXX *bis.* — Mémoires *imprimés* sur Arches et Charleville, p. 62.
T. LXXI, LXXII, LXXIII.—Mémoires imprimés concernant Montferrat, p. *ib.*
T. LXXIV à LXXVII. — Mémoires imprimés des envoyés de la reine sur Saint-Epvre et Saint-Mansuy. Juridiction des évêques, p. *ib.*
T. LXXVIII et LXXIX — Traité de 1718 et son exécution. Originaux et imprimés, p. 63.

T. LXXX. — *Seigneurs.* — A. — Notes et papiers concernant les familles Abocourt, Acraignes, Amance, Ancelles, Ancarville, Andelahe, Andresel, Angecourt, Arkel, Armoises, Autel, Autrey et Auvillers, p. 63.

T. LXXXI. — *Seigneurs.* — BA. — Bade, Balançon de Jeumont. Barbars, Basailles, Bescher, Baudoche, Baudrecourt, Bauffremont, Bayer, Bayen, Beffroymont, Beger, Bellefontaine, Belleville, Belrain, Bercastel, Beuch, Beaumont, Bitche, Blieck, Blumroul, p. 108.

T. LXXXII. — *Seigneurs.* — BO. — Bodinays, Boileau, Borbone, Bourbonne, Bouconville, Bollemont, Boullemont, Bourlémont, Bourmont, Bourggrave, Bourgogne, Boue, Bouve, Bouvigny, Brandebourg-Floranges, Braubach, Brecy, Breidenborn, Brouch, Bouch, Brovillé, Brukken, Buc, Buffegnecourt, Buligneville, Buxey, etc., p. 109.

T. LXXXIII et LXXXIV. — *Seigneurs* et familles de Boulay, p. 110.

T. LXXXV. — *Seigneurs.* — C. — Castellar, Castellaire, Castres, Cernolles, Chaalons, Chabaz, Chambley, Chambly, Charaize, Charmes, Chasteauvillain, Chasteiz, Chastillon, Chauderon, Chavery, Chauffour, Chaulfour, Chavirey, Chevisey, Choiseul, Cicon, Clemont, Clermont, Climensey, Clemencey, Condé, Conflandel, Conflandey, Conflans, Coucy, Cousances, Cusance, Crehanges, Cressy, p. 111.

T. LXXXVI. — *Seigneurs.* — D. E. — Dals, Dalie, Dampierre, le duc Ferri son oncle, Darguy, Davreduche, Deneuvre, Denamy, Deux-Ponts, Dhaun, Dhune, Droitalmont, Dugny, Dullingen, Dullanges, Durckheim, Dulion, Eberstein, Echendorf, Eltz, Eudingen, Evize, Esch, Espinal, Estrepi, Dreux, Einvau, p. 112.

T. LXXXVI *bis.* — *Seigneurs.* — F. G. — Faguel, Faucogney, Faucompierre, Feriet, Ferette, la Ferté sur Mance, Flandre, Fleville, Florenges, Fols, Fontaine, Fremy, Fou, Foug, Fribourg, Fringant, Furdenheim, Galles, Geburchin, Geilpoltzheim, Gondrecourt, Gondreville, Gornaut, Gournay, Grandpré, Gronoix, Grumbach, Guebenhousse, Gueroltzeck, Geroltzech, Guesch, Fau, Fieudit, Gombervaux, p. 113.

T. LXXXVII. — *Seigneurs.* — H. — Hagecourt, Han, Harlay, Hartemberg, Hartting, Hadstatt, Heauffonville, Helfedanges, Henry, Herbeville, Herseliemont, Herstorff, Hombourg, Hunolstein, Hangers et de la Haye, p. 114.

T. LXXXVII *bis.* — *Seigneurs.* — J. K. — Jallée, Jaulny, Joumont, Igney, Ingelheim, Joigny, Joquerel, Jussey, Kankelen, Karthuse, Kerpen et Kiercke, p. 114.

T. LXXXVII *ter.* — *Seigneurs.* — L. — Landeck, Landres, Landsperg, Landwick, Lannoy, Lecoq, Lenoncourt, Lestrach, Lewenstein, Ligneville, Ligny, Litenberg, Longeville, Lucey, Luxy, Luxey, Lussey, Lud, Luddes, Ludre, Luneville, Lupsfen, Lus, p. 115.

T. LXXXVIII. — *Seigneurs.* Linanges, p. *ib.*

T. LXXXIX. — *Seigneurs.* — M. — La Marck, Margival, Marley, Melincourt, Mendres, Merreville, Merquier de Fieudit, Metz, Milan, Misse, Molberg, Moncel, Mondercy, Montbelliar, Montjean, Monstreul, Morey, Morhange, Morlaincourt, Morsberg, Moutons et Moynheim, p. 116.

T. LXXXIX *bis.* — *Seigneurs.* — N. — Nancy, Nassaw, Neicey, Nogent, et Noyers, p. 117.

T. LXXXIX *ter.* — *Seigneurs* de Nourroy, p. *ib.*

T. XC. — *Seigneurs.* — O. — Oberkirck, Oberstein, Œtingen, Ogieviller, Oignies, Oiselet, Orley, Orne, p. 127.
T. XC *bis.* — *Seigneurs.* — P. — Paffenhove, Palant, Paroie, Passavant, La Pierre, La Petite-Pierre, Pierrefitte, Pierremont, Planchier, Planci, Poitiers, Poliviller Pontallier, Pourtelet de Neufchâtel, Prelligny, Putelanges, Putinges, p. 128.
T. XCI. — *Seigneurs.* — R. — Ragecourt, Raigecourt, Ragnier, Rambures, Ramelvanges, Ranzières, La Rappe, Ratzenauhen, Baville, Rechicourt, Renguillon, Ribaupierre, Rapolstein, Riche de Richenstein, la Roche, Rochefort, Rodemackre, Rolfingen, p. 129.
T. XCII. — *Seigneurs.* — RO. — Ronchamp, Ronne, Rouve, Roppe, Rosières, Rozières, Rouhaulx, Roucel, Roupney, Rouvroy, Rollingen, Rumpff, Ruppes, Rystorff, p. 130.
T. XCIII. — *Seigneurs.* — S. — Saint-Diey, Saint-Dizier, Sainte-Geneviève, Saint-Germain, de Salles, Sampigny, Sarbruck, Sarwerden, Savignac, Savinhac, Savigny, Saulx, Savoie, Sagnes, Schambourg, Schomberg, Schonenbourg, Schonnwelt, Schwartzembourg, Sevière, Sierch, Soetern, Sorbey, Sorcy, Spanheim, Stainville, Stauffemberg, Straux, Sulm, Sultz, Sundeberg, et Suze, p. 131.
T. XCIV. — *Seigneurs.* — T. — Tierstein, Thoulonjon, Taxey, Tarcy, Thorvilliers, Toulangeon, la Tour, Tourny, Toulières, Thuillière, et Tullo, p. 132.
T. XCV. — *Seigneurs* de Toulon, p. 165.
T. XCVI. *ibid.*
T. XCVII. *ibid.*
T. XCVIII. — *Seigneurs.* — V. — La Valloit, Valtranges, Wautrange, Vaucouleurs, Vaudrevanges, Vauldrey, Vehière, Vergy, Vigier, Vienne, Ville, Vi, Vy, Virey, Usselldenges, Waldeck. Wangen, Warnessperch, Warnesspey, Warney, Warsperg, Wasselnheim, Wauthiermont, Waldentz, Wentre, Weiskirsch, Wiernembourch, Wiltz, Wirtemberg, Wess, Weiss, Wolmeranges, Wyer, Xailme, Xame, p. 168.
T. XCIX et C. — Topographie. Table des noms de lieux, etc., p. 169.
T. CI. — *Desideratur.*
T. CII. — *Lieux.* — A. — Abienville, Aboncourt, Abocourt, Agiencourt, Aingerey. Alaincourt *Alias*, Hallaincourt, Arry, p. 170.
T. CIII. — *Lieux.*—Val d'Ajol, Fougereulles, Arches, etc., p. *ib.*
T. CIV. — *Lieux.*—Albe, Alberstroff, Allain-aux-Bœufs, l'Allœuf, Alteville, Amanie, Ban de la Rote et Ban de Saint-Pierre, Ambly, Amelecourt, Amermont et Bouligny, Ameuvel, Andernay, Angeviller, Ansauville et Anserville, p. 171.
T. CV. — *Lieux.* — Baronnie d'Anserville, Montier sur Saulx. Blencourt, Juvigny, Esclaron, Saudra, etc., lieux de ladite baronnie de 1500 à 1729, p. 216.
T. CVI. — *Desideratur.*
T. CVII. *Lieux.* — Seigneurie d'Ariance de 1561 à 1716, p. *ib.*
T. CVIII. — *Lieux.* — AT. — Attigny, Avant-Garde, Aube-les-Ramilly, Aulnoy, Autrey, Auzainviller et Auzerailles, de 1537 à 1733, p. *ib*
T. CIX. — *Lieux.* — BA. — Bacarat et Deneuvre, Bacourt, Badmesnil, Badonvillers, Bagneux, Bainville, Banbidistroff, Bon-Saint-Clément,

Baronville-Château, Barisey-la-Coste, Baronville, Bartz, Bassompierre, Batilly, Baudignecourt, Bauldresy, Baudricourt, Bauffremont, Bauzemont, Baymont, Bayonville, Bayon, Bazailles, Bazien et Bazoncourt, de 1470 à 1719, p. *ib.*

T. CX. — *Lieux.* — BE. — Beaucharmois, Beaufremont, Beaumarais, Beaumont ou Belmont, Beaurups, Bellefontaine, Belleville, Benay, Benestorff, Bening, Benthing, Berg. Berkeim, Bermering, Bertancourt, Bertrichamps, Belrains ou Beruns, Besseringen, Bettainvilliers. Beuville, Bey et Bezonveaux, de 1500 à 1700, p. 217.

T. CXI. — *Lieux.* — BI. — Biecourt, Biencourt, Bioncourt, Bissingen, Bistorff, Blainville, Blanzy, Blenod, Blevencourt, Blois, Blondefontaine et Blunzel, 1600 et 1700, p. *ib.*

T. CXI *bis.* — *Lieux.* — BO. — Boccange, Bolligny, Bolmont, Boncourt, Bonnet, Boucerville, Bouconville, Boulay, Boulligny, Boulonville, Boucquemont et Bourgultroff, de 1676 à 1708. p. *ib*,

T. CXI *ter.* — *Lieux.* — BOU. — Bourmont, Bousserancourt, Bouveny, Bouxières, Bouxières-aux-Dames, Bouzemont, Bouzey-Conflans ou Jaruizy, dépendance de Bouzonville, de 1460 à 1700, p. 218.

T. CXII. — *Lieux.* — BRA. BRU. — Brabant, Brabon, Brainville, Brantsigny, Braux, Brehain, Bremoncourt, Bressi, Brichambaulx, Briey, Brissex, Brouane, Broussey en Blois, Bru, Brulange, Brumesnil, Brunchertborn, Brussey et Brugères, de 1500 à 1600, p. *ib.*

T. CXIII. — *Lieux.* — BU. — Busping, Bussoncourt, Bulgneville, Bulligny, Burey en Vaux, Bury-la-Ville, Burtoncourt, Bursingen et Buzy, de 1606 à 1700, p. *ib.*

T. CXIV. — *Lieux.* — CA. CH. — Calmesveiller, Carsesieau, Castres, Cattenom, Celles, Challigny, Chambley, Chastel, la Chambre, Chambrey, le Champ, Champigneul, Champs, Chapelle, Charmes, Château-Brehain, Château-Rouge, Château-Salins, Châtel sur Moselle, Chatelet, Chatenoy, Chatillon, Chaumont, la Chaulcée, Chaussy, Chemin, Cheminot, Chenimesnil, Chesnoy et Chorbey, de 1400 à 1700, p. *ib.*

T. CXV. — *Lieux.* — CI. — Circourt, Clairey-la-Coste, Clemery, Clinchamp, le Clos, Coiffy, Colligny, Colombey, Condé et Val-de-Faulx, et Condé près Boulay Custine, de 1400 à 1600, p. 219.

T. CXVI. — *Lieux.* — CON. COU. — Chonville, Conflan en Bassigny, Consla-Granville, Contrisson, Cosbenay, Cozny, Corraviller, Corres, La Côtelez-Fontenoy, Coubney, Courbessault, Courcelle, Coursieux, Cousance, Couthil et Coussey, 1500 à 1700, p. *ib.*

T. CXVII. — *Lieux.* — CR. — Craffenstein, Craincourt, Craon, Crehange, Crespey, Creutzwaldt, Crezilles, La Croix-sur-Meuse, Lacroix, (Sierck), Crolière, Cunetange, Cunes, Cunymont, Condé, Cuttingen et Cutry, 1500 à 1600, p. *ib.*

T. CXVIII. — *Lieux.* — D. — Dainville-aux-Forges, Dagneux, Dagonville, Dalle, Damelecourt, Dammarie, Dampierre, Dampviller, Dann, Darney, Dasbourg, Delme, Demenge, Deneuvre, Deuilly, Deuville, Dieuloward, Dieuze et Dilling, 1500 à 1600, p. 220.

T. CXIX. — *Lieux.* — DO. — Dombrot, Dompaire (Saint-Michel), Dompierre (Bruyères), Dompmartin, Dompremy, Dompremy-la-Gare, Domptaille, Doncières, Doncourt, Donnelay et Donnemarie, 1500-1600, p. 220.

T. CXX. — *Lieux.* — DOR. — Dordal, Dugny, Dullange et Durchdale, 1500-1600, p. 220.

T. CXXI. — *Lieux.* — E. — Elberingen, Eberswei'ler, Einstroff, Einville, Enfonvelles, Espié, Eplingen, Eppelbron, Eschwiller, Eschery, Espieux, Essey, Estain, Eston, Everzin, Eumont, Euville et Ewendorff, 1600-1760, p. 221.

T. CXXII. — *Lieux.* — F. — Faillou, Fagnon, Fains, Faloze, Farweiller, Fauche, Faulx, Fauquemont, le Fayet, Fenne, Ferrant, Ferrières, Fi e Saint-Epvre, Figuerelle, Flestroff, Fleville, Fleury, Floranges, Florimont, Fontaine, Fonteny, Fontenoy, Forbach, Foug et Fougerolles, 1500-1700, p. 221.

T. CXXIII. — *Lieux.* — FE. — Fenestrange, *ib.*, p. 221.

T. CXXIV. — *Lieux.* — FR. — Francalemont, Francheville, Frawlauter, Fraynoy, Frecourt, Freistroff, Fremifontalne, Fresne, Fremersdorff, Fresnel, Fresnes, Frickingen, Fricourt, Fremonville, Froville et Frouart, *ib.*, p. 221.

T. CXXV. — *Lieux.* — G. — Gameren, Gemonville, Genicourt, Gerardcourt, Gerardmer, Geraulmont, Gerbecourt, Gerbeuville, Gerbeviler, Germiny, Gesainville, Geslingen, Gibomel, Giraucourt, Girauvillers, Girmont, Glaba, Glonville, Godencourt, Gondrange, Gondrecourt, Gondrexange, Gomecourt, Gorze, Gossaincourt, Gosselmingen et Goussaincourt, *ib.*, p. 222.

T. CXXVI. — *Lieux.* — G. — Gondrecourt et Foug. — Prevotez de Vaucouleurs, de Grand et d'Andelot, *ib.*, p. 222.

T. CXXVII. — *Lieux.* — Gondreville, *ib.*, p. 222.

T. CXXVIII. — *Lieux.* — Espinal, 1400-1600, p. 223.

T. CXXIX. — *Lieux.* — G. — Gorze, histoire concernant l'abbaye de ce nom, 761-1671, p. 271.

T. CXXX. — *Lieux.* — GR. — Graffigny, Grand en Ornois, Grandville, Gremigny, Gresil, Greu, Grevenbrecht, Grignoncourt, Grungney, Gueblange, Gueneville, Guemunde, Guelmanges, Gueroltzech, Guerpont, Gueslingen, Gugney-aux-Aulx et Guide. — La Grange en Hey, Hurange, Piffer et Katzmarser, 1506-1700, p. 272.

T. CXXXI. — *Lieux.* — H. — Haccourt, Hadomey, Hadonvillier, Hagecourt, Hageville, Haigny, Hallaincourt, Hallanzy, Ham, Hamange, Hambach, Hampont, Han-sur-Seille, Happoncourt, Haraucourt, Hargarten, Harville, Hasembourg, Henridorff, Hezembourg, Haspelcheidt, 1500-1600, t. IV, p. 33.

T. CXXXII. — *Lieux.* — HAT. — Hattstadt, Haustall, Haute-Vigneulle, Haute-Woille et Hey, 1306-1698. p. *ib.*

T. CXXXIII. — *Lieux.* — Hatton-Chastel, t. IV, p. 33.

T. CXXXIV. — *Lieux.* — HE. — Heillecourt, Helfedange, Hellocourt, Helsdorff, Henamesnil, Hemringen, Henridorff, Henriville, Herange, Hestroff, Higny, Hilsprich, Hinguesange, Hombourg, Honck, Houkeranges, Hornbach, Houdelaincourt, Houdlemont, Housseras, Huttelhausen, Humbepaire, Hunkirich, Hunenwiller, Hunckwoiller, Hawcreville, Houvesvilre, Hynderwald, 1500-1700, p. 34.

T. CXXXV. — *Lieux.* — J. K. — Jalacourt, Jamey, Jandelincourt, Jarnizy, Jarville, Jaulny, Iche, Jean-Menil, Igny, Immerengen, Ingweiller, Ingue-

sange, Insming, Jenville, Jorsey, Ipecourt, Isle en Rigault, Jubainville, Juvelize, Juville, Katerenosteren, Kauffman, Kerlingen, Kantefeve, Kirchnaumen, Kœurs, Kirsch, Kutange, Krafftal, Krauffthal, Kutting, 1500-1700, p. 34.

T. CXXXVI. — *Lieux.* — Kallenhoven, Kallembourg, Prevesté de Sierck, p. 35.

T. CXXXVII. — *Lieux.* — L. — Landouviller, Laheymeix, Landaville, Landsthut, Langath, Langstein, Lanherc, Lannoy, Laoustre, Laweline, Laxon, Lay, Lebach, Leberthal, Leintrey, Lemberg, Lemersdorff, Lemoncourt, Lenoncourt, Leopodval, Letricourt, Levecourt, Lousseux, Loxy, Leibingen, Leyer, Leyviller et Lezeville, château Breham, four de Laxon, moulin de Lay, etc.. p. 35.

T. CXXXVIII. — *Lieux.* — LI. — Libdo, Val-de-Lièvre, Liflol-le-Grand, Ligny, Limperg, Lindre, Liocourt, Lironcourt, Liverdun, Lixière, Lobbe, Longchamps, Long-la-Ville, Longeauve, Longeville, Longuyon, Lorence, Loupy, Louvigny, Loxeville, étangs de Lingre, chapelle de Liverdun, p. 36.

T. CXXXIX et CXL. — *Lieux.* — Ligny : comté, ville, moulins, collége et chapitre de Ligny; vignes, etc., 1500-1732, p. 36.

T. CXLI. — *Lieux.* — Lixbim, Crafftal et Monbron, oratoire des Tiercelins; M. de Grimaldi, prince de Lixhim, 1600-1700, p. 36.

T. CXLII et CXLIII. — *Lieux.* — Longwy. Presidial et prevosté chastel laine de Romberviller, 1700-1717, p. 37.

T. CXLIV. — *Lieux.* — L. — Lubecourt, Lubine, Lucey, Lucourt, Lucy, Luderfignen, Ludres, Lumersfeld, Lunéville, Lutzelbourg, Lutzelstein et Luxingen, 1300-1600, p. 37.

T. CXLV. — *Lieux.* — M. — La Madelaine, Magnoncourt, Mailleroncourt, Moustier-sur-Saulx, Ancerulle, Escurcy et Mairey, 1589-1600, p. 38.

T. CXLVI. — *Lieux.* — Mailly, 1300-1600, p. 38.

T. CXLVII. — *Lieux.* — MAL. — Malaincourt, Malleboy, Malleroy, Malling, Mandern, Mandre, Man houé, Manny, Manoncourt et Manonviller, 1625-1700, p. 38.

T. CXLVIII. — *Lieux.* — MAR. — Marange, Marcey sur Woise, la Marche, Marcheville, Marienflos, Marinville, Marly, Manoncourt, Marsal, Martemont, Marthille, Martigny, Martinvelle, Marville, Marzevillé, Maurmunster, Maxey sur Woise et Mazelley, 1500-1700, p. 38.

T. CXLIX et CL. — *Lieux.* — Maxey-sous-Brixey, avec les villages de Ruppes et de Gemonville, 1400-1700, p. 39.

T. CL *bis.* — *Lieux.* — ME. MO. — Mellay, Meligny, Menarmont, Mengen, Menschkirchen, Mentzberg, Mercy, Merlusse, Mentzig, Menarville, Mervaux, Merviller, Mesnil, Mesnillot, Mexy, Minorville, Mirecourt, Mœsperg, Megneville, Bau-le-Moine, Moine et Montbron, 1287-1700, p. 40.

T. CLI. — *Lieux.* — Meligny, Moncel, Mondeven, Mongneville, Mondorff, Monsavillon, Mont, Montprés, Neufchâteau, Monclere, Montdoré, Montesclaire, Montigny, Mont-la-Troye, Monmoutier, Montón, Mont-Saint-Martin, Montureux sur Saône et Montzeville, *ib.*, p. 40.

T. CLII. — *Lieux.* — Montureux sur Saône, 1500-1600, p. 40.

T. CLIII. — *Lieux.* — MOR. — Morainville, Moranthe, Moriville, Morsperg, Morley, Morville, la Mothe, Lamothe et Bourmont, Moulainville,

Moulotte, Mouriviller, Moussey, Moustier, Moustier sur Saulx, le Montrot, Mouzey, Moyen, Moyemont, Moyen-Moustier, Moyenvre et Mussey, 1625-1700, p. 41.

T. CLIV. — *Lieux.* — Morley, terre et seigneurie, 1544-1565, p. 41.

T. CLV. — *Lieux.* — Mouvage, différends à son sujet entre la France et la Lorraine, 1200-1700, p. 41.

T. CLVI. — *Lieux.* — Nancoy, Nant (Nestanacum), Nefves-en-Blois, Nettancourt, Neubourg, Neufchatel, Neufchère, Neufgrange, Neufkirch Neufmaison, Neufville, Neufville devant Nancy, La Neufville devant Bayon, La Neufville en Vendunois et Neufviller, 1500-1700, p. 76.

T. CLVII. — *Lieux.* — NI. NOU. — Nidersweiller, Nimberg, Nittel, Neucourt, Nonsart, Nonville, Nossoncourt, Nouilly, Nourroy, Nousviller et Nubescourt, 1341-1694, p. 77.

T. CLVIII. — *Lieux.* — Nomeny, propriété, droits et juridiction du marquisat, 1695-1700, p. 77.

T. CLIX. — *Lieux.* — O. — Oberfullen, Oberkirch, Obercontz, Obersteim Obrech, Obsteten, Oderfang, Oheville, Oilleville, Olley, Ongerange, Oreille, Oriocourt, Orivelle, Orweiller, Othe, Ottonville, Ourlacourt, et Ozières, 1663-1716, p. 77.

T. CLX. — *Lieux.* — P. — Pagny sur Meuse, Pagny sous Prenny, Pange, Parey, Pargney sur Meuse, Parguy derrière Berrine, Poroy, Parruix, Passavant, Perle Coude, Perny, Petite-Pierre, Pexonne, Phelin et Pont-Saint-Vincent, 1500-1718, p. 78.

T. CLXI. — *Lieux.* — Pagny sur Meuse; prevosté de Gondrecourt,, 1661-1718, p. 78.

T. CLXII. — *Lieux.* — PI. — Piedmond, Pierrefitte, Pierrefort, Pierreviller, Plainemont, Plapecourt, Pomeren, Pont, Port sur Seille, Portessieux, Praye, Preny, Préés, Procourt, Pulligny, Punerot, Puttigny, Puttelange et Puttoncourt, 1434-1600, p. 79.

T. CLXIII. — *Lieux.* — Puttelange, seigneurie, église, signe patibulaire de Farsweiller de ladite seigneurie, 1300-1609, p. 79.

T. CLXIV. — *Lieux.* — R. — Raceycourt, Racourt, Rambercourt, Ramberville, Ramonchamps, Ransières, Raville, Rechicourt, Reichlingen, Recrange, Redange, Rederweser, Refroy, Rehery, Rehon, Reinval, Reischsoffen, Remeln, Remenonville, Remereville, Remilly, Remiremont, Remoncourt, Removille, Rethel, Revigny, Revingen, Ringelborn, et Rigny, 1487-1722, p. 80.

T. CLXV. — *Lieux.* — RO. — Robecourt, Robertespagne, Rodemacher, Roden, Rodendorff, Rollingen, Romain, Romont, Rongecourt, Roppelingen, Rorbach, Rosalensis, Rosières, Rotonville, la Rotte, Roville, Rofille, Roure, Rouvre, Rosa, Rouselieure, Rozerotte, Ruaux, Ruffe, Rumelingen, Rupeldange, Ruppe, Rurange, Ruxurieux, et Ruz, 1467-1700, p. 80.

T. CLXVI. — *Lieux.* — S. — Saintrey, Saixey, Sallemagne, Salm, Salonne, Sampigny, Sancy, Sandaucourt, Sarable, Sarcenotte, Sareck, Sarguemine, Sarlouis, Saumorey, Savonnières, Saulx, Saulsures, Savigny et Sauville, 1500-1738, t. V, p. 122.

T. CXLVII. — *Lieux.* — SAINT. — Saint-Alarmont Saint-Avold, Saint-Baulsonne, Saint-Benoist, Saint-Brisson, Saint-Chéron, Saint-Clément, Saint-Epvre, Saint-François, Saint-Gorgonne, Saint-Hippolyte, Saint-

Jean de Rorbach, Saint-Julien, Saint-Ligier, (Longwy) Saint-Louis, Saint-Loup, Saint-Menge, Saint-Martin, Saint-Maurice et Saint-Médard, forêt Mangienne., p. 220.

LYONNOIS. — Inventaire des titres et pièces du Trésor des Chartes, pour servir à l'histoire du pays lyonnois, t. IV, p. 21.
Lyon. — *Ib.*, p. 26 et 61.
Documents divers concernant le Lyonnois, contenus au tome 101[14] du fonds Harlay, t. V, p. 187.
Dépouillement du cartulaire du comté de Forez et Lyonnois, t. VI, p. 229.

M

MONNOIES. — Inventaire de titres et pièces du Trésor des Chartes, pour servir à l'histoire monétaire de la France. Notice, t, IV, p. 65. — Documents, de 1225 à 1421, t. IV, p. 67.

MUSÉE BRITANNIQUE. — Manuscrits relatifs à l'histoire politique et littéraire de la France. — Fonds Harleien, p. 1. — Fonds Arundel, p. 8. — Fonds additionnel, p. 10. — Fonds Harleien, p. 81.
Fonds additionnel, t. V, p. 158.
Fonds H arleien, *ib.*, p. 158.
Fonds Lansdow, *ib.*, p. 163.
Fonds Arundel, *ib.*, p. 164.
Fonds Egerton. Mémoires et cérémonial de Sainctot, p. 252,
Fonds additionnel. Lettres de la princesse des Ursins, p. 263.
Fonds Egerton, Lettres de Cagliostro, p. 263.
Fonds additionnel. Royal autographe 1410-1810, France, p. 263.
Suite du cérémonial de Sainctot, t. VI, p. 89.
Poëmes françois, fonds Harleien, p. 90.
Fonds additionnel. Lettres de M. et madame Chamillart au cardinal Gualterio, p. 91. — Recueil de pièces relatives à l'histoire de France du règne de Charles IX et d'Henri III, p. 92.

N

NOBLESSE. — Histoire de la chevalerie et de la noblesse avec l'histoire héraldique tirés de fonds divers. — Traités généraux, t. IV, p. 119. — Histoire héraldique, art du blason, p. *ib.* — Histoire de la chevalerie et des différents ordres, p. 180. — Cérémonial, offices, charges et dignités, p. 121. — Familles royales et princières. — Généalogies diverses, p. 122.
Annoblissements aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. — Dépouillement du vol. CXV du *fonds de Camps* concernant les annoblissements. Extrait du *Trésor des Chartes*, t. V, p. 275.
Histoire, origine et état de la noblesse, t. VI, p. 81.
Provinces. — p. 14. — Familles diverses, p. 86.

Armoriaux étrangers et principalement espagnols, p. 87.
Extraits des preuves de la noblesse de diverses familles, pour les honneurs de cour, de 1765 à 1780, par ordre alphabétique : A. D., p. 123.
Preuves et Malte. — Procès-verbaux de réception, blasons, titres divers concernant principalement la Bretagne, la Saintonge et la Franche-Comté, p. 146.
Suite des preuves de noblesse pour les honneurs de cour, par ordre alphabétique. E. M., p. 242.

NORMANDIE. — Documents divers pour l'histoire de la Normandie. — Extrait du vol. CI du fonds Harlay, t. IV, p. 218.
Inventaire des manuscrits, chartes, titres et pièces diverses pour servir à l'histoire de cette province. Notice, t. VI, p. 164. — Section historique, Histoire générale, p. 166. — Rouen, section judiciaire, législative et domaniale. Parlement, p. 170. — Histoire de la ville, p. 172. — Histoire ecclésiastique. Faits divers, p. 254.

O

ORLÉANOIS. — *Orléans.* — Documents divers pour l'histoire de cette ville contenus au vol. CI[4] du fonds Harlay, t. IV, p. 250 et 276.

P

PÉRIGORD. — Notice sur la province. — Inventaire et sommaire des titres et papiers relatifs à l'histoire du Périgord, recueillis par MM. Prunis et Leydet, t. III, p. 133.
A. Histoires, chroniques, cartulaires et pièces originales, p. 136.
B. Mémoires militaires, relations de siéges et prises de villes, p. *ib.*
C. Lettres écrites par les rois, reines, ministres généraux aux seigneurs de Caumont la Force, p. 139.
D. Archives de Pau et de Nérac, p. 141.
E. Trésor des Chartes, chambres des comptes et bibliothèques de Paris, registre du Parlement de Bordeaux, p. *ib.*
F. Archives des évêchés, chapitres, abbayes et couvents du Périgord. p. *ib.*
H. Archives des villes, bourgs et châteaux du Périgord, p. 143.
I. Généalogie de la noblesse du Périgord, p. *ib.*
J. Extraits d'ouvrages imprimés sur l'histoire du Périgord, p. 144.
K. Recueil sur les troubadours, p. *ib.*
L. Mathématiques, p. *ib.*
Dépouillement du t. CII du fonds Gaignières. Documents en partie relatifs au Périgord, t. IV, p. 145.
PICARDIE. — Dépouillement de la collection dite de dom Grenier, t. I[er]. — Mémoires historiques d'Amiens, p. 156.

T. II. — Troisième et quatrième livres des mémoires chronologiques, p. 157.
T. III. — *Desideratur.*
T. IV. Rôles des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens et autres documents sur cette ville, p. 158.
T. V. — Mémoires de D. Lamy sur le chancelier Guérin, évêque de Senlis et autres documents sur la ville de Senlis, p. 163.
T. VI. — Lignage de Dreux et de Coucy, p. 163.
T. VII. — Histoire généalogique de la très-illustre et très-ancienne maison de Coucy et de Vervins et autres documents sur les sires de Coucy, châtelains de Noyon, p. 175.
T. VIII. — Table alphabétique des lieux de Picardie, p. 180.
T. IX. — Saint-Quentin. — Documents pour l'histoire de cette ville, p. 180.
T. X. — L'histoire de Coucy et de ses seigneurs et autres, documents sur la maison de Coucy, p. 223.
T. XI. — Recueil sur Beauvais et le Beauvoisis. Extraits et documents sur Montdidier, p. 224.
T. XII. — Extraits, notes et documents sur le Beauvoisis, p. 224.
T. XIII. — *Desideratur.*
T. XIV. — Paganisme, superstitions, jeux, mystères en Picardie, église d'Amiens, — de Beauvais, etc., p. 225.
T. XV. — *Corbie.* — Catalogues des manuscrits de l'abbaye de Corbie, p. 225.
T. XVI. — Pièces justificatives et documents divers pour l'histoire de la ville et du comté de Corbie, p. 225.
T. XVII. — *Roye. Etaples.* — Documents divers pour l'histoire de ces deux villes. — Bulletins sur différents lieux de Picardie. — Comtes de Roucy et de Braine. — Abbaye de Royaumont, p. 226.
T. XVIII. — Mémoires et documents divers pour l'histoire de Compiègne, p, 227.
T. XIX. — *Compiègne.* — Choisy. — Saint-Jean au Bois, p. 228.
T. XX. — *Soissons.* — Copie de chartes qui se trouvent dans la cathédrale de Soissons, p. 229.
T. XXI. — Copie de chartes qui se trouvent dans l'abbaye de Saint-Pierre de Chézy, p. *ib.*
T. XXII. — *Soissons.* — Annales de dom Gillesson, p. *ib.*
T. XXIII. — Cartulaire de l'abbaye de Long-Pont, diocèse de Soissons, p. *ib.*
T. XXIV. — *Desideratur.*
T. XXV. — Villages de Picardie. Extrait d'Expilly, p. 262.
T. XXVI. — *Topographie.* — A. B. Andriaca villa. — (Orville) Airaines. — Aire, Ambleteuse, Ardres, Aubenton, Auxi le Château. Ault-Bourg, Beauquesne, Bray sur Somme, Brineres en Laonnois, Bulles, la Capelle, p. 263.
T. XXVII. — *Topographie.* — C. F. Centule ou Saint-Riquier, Chantilly, Châtillon sur Marne, Creспy en Laonnois, Crotoy, Desvres en Boulonnois, Dormans sur Marne, Doullens, Encre (Albert) En, comté la Fère, la Ferté Milon, p. *ib.*
T. XXVIII. — *Topographie.* — G. P. Gerberoy, Gravelines, Ham en Ver-

T

Touraine. — Documents divers pour l'histoire de cette province, contenus au vol. 101^5 du fonds Harlay, t. IV, p. 278, t. V, p. 17,

Touraine et Anjou. — Documents et manuscrits tirés de fonds divers, t. V p. 33.

Analyse et fragments tirés des archives municipales de Tours, communiqués par M. Vallet de Viriville, *ib.*, p. 102.

V

Variétés historiques. — Bagues, joyaux, reliquaires et objets d'art. — Inventaires et documents divers, t. II, p. 296.

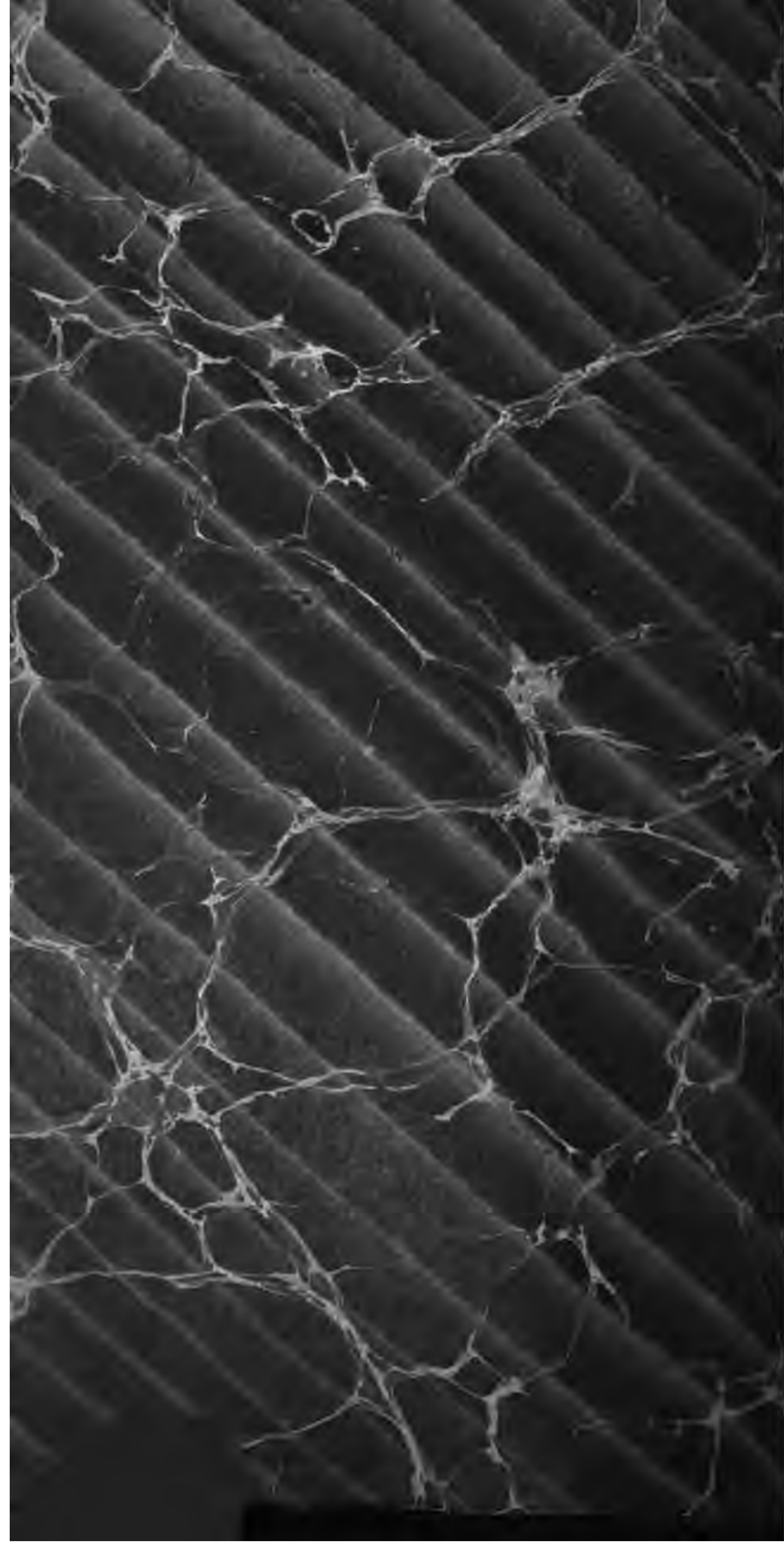
Dépouillement du t. CIIe du fonds Gaignières, t. IV, p. 145.

Vierge (sainte). — Documents concernant l'histoire et le culte de la sainte Vierge et principalement l'Immaculée Conception, t. III, p. 119, 145, 171.

Vivarais. — Archives du département de l'Ardèche, avec notice, t. IV, p. 134.

Titres et documents concernant le Vivarais. Extraits du fonds dit : Armoires de Baluze, *ib.*, p. 136.

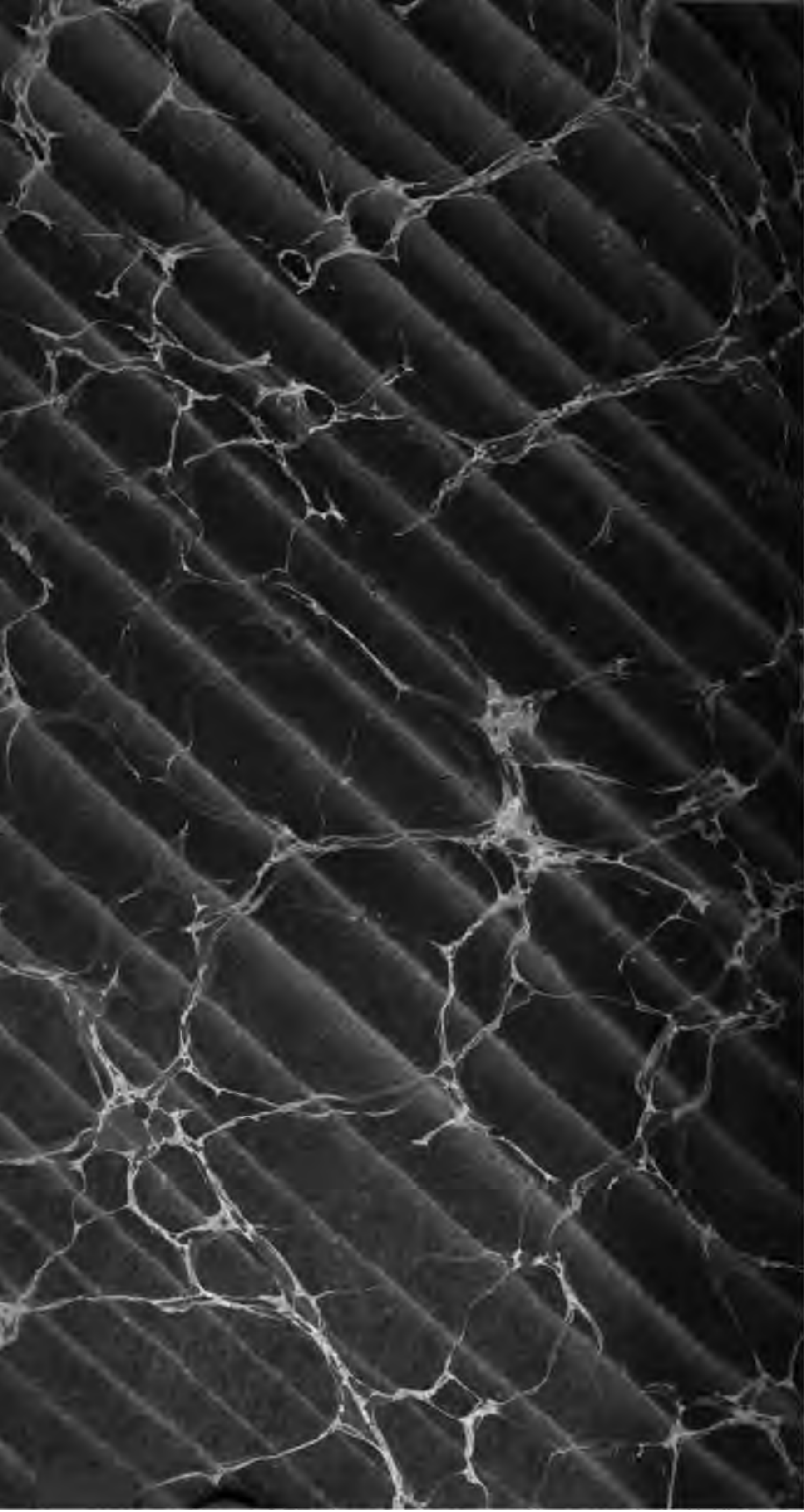
Autres titres sur le Vivarais, *ib.*, p. 139.







DATE DUE			




Stanford University Libraries
3 6105 013 442 566